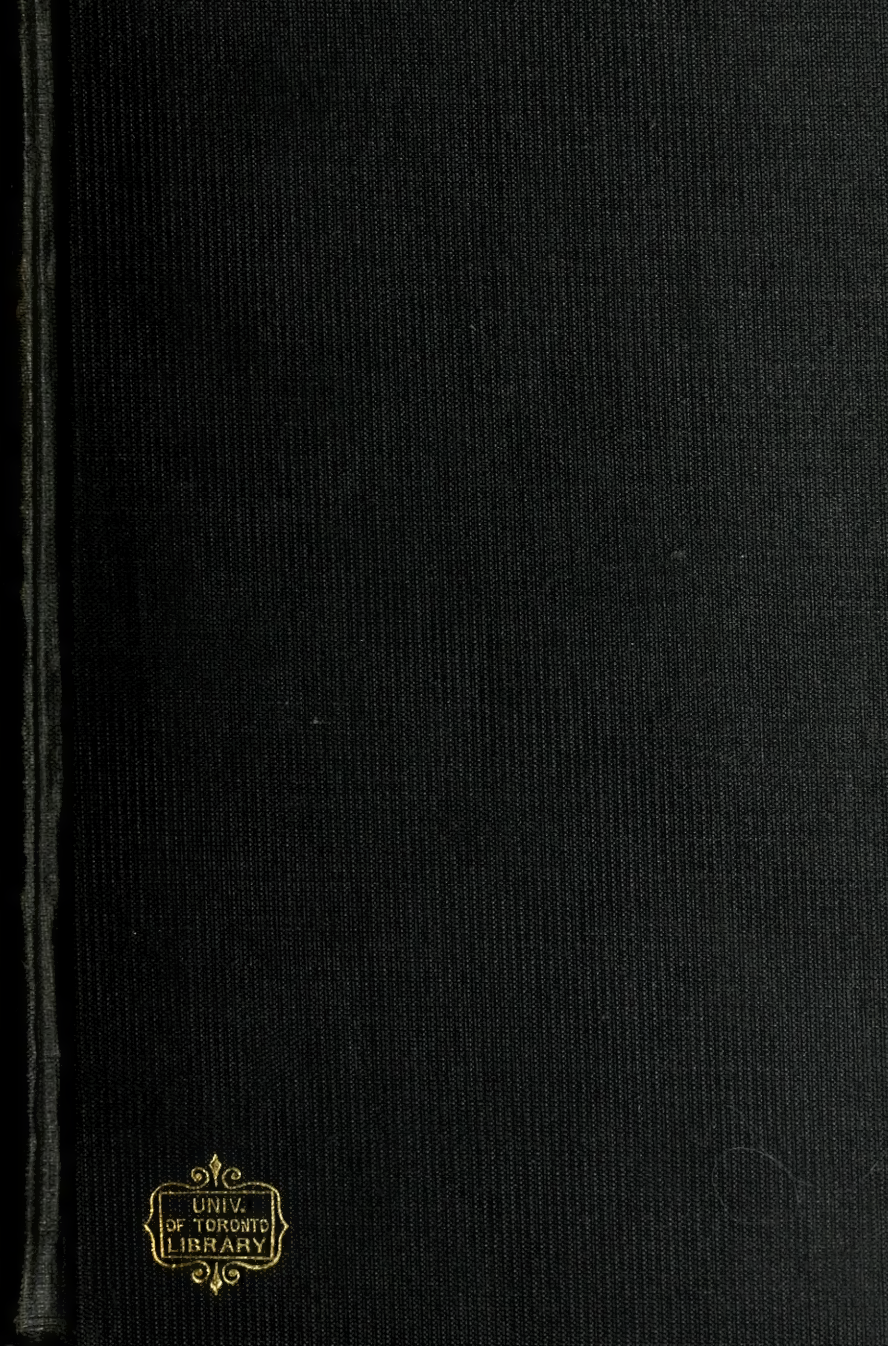
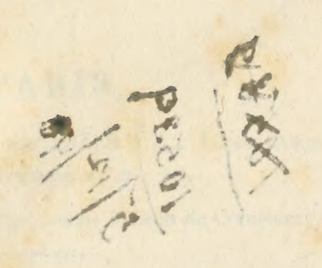


UNIV.
OF TORONTO
LIBRARY

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME XI.

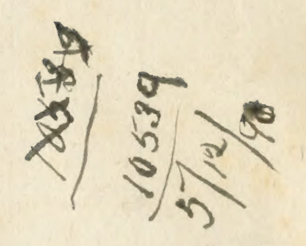


Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie TREUTTEL et WÜRTZ.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE ; nouvelle édition, revue et corrigée. 16 vol. in-8°. *Paris*, 1826 .... 112 fr.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE ; *nouvelle édition*, revue et corrigée. 4 vol. in-8. (Sous presse).

JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des Usages à l'époque de l'établissement de Clovis dans les Gaules). 3 vol. in-12. *Paris*, 1822 .... 7 fr. 50 c.



HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME ONZIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17.

A Strasbourg et à Londres, même Maison de Commerce.

1828.

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI. 1328-1422.

CHAPITRE XI.

Charles V, roi de France; — il attaque les Navarrois. — Renouvellement de la guerre en Bretagne. — Mort de Charles de Blois. — Paix de Guérande. — Paix avec le roi de Navarre. — Du Guesclin conduit les compagnies en Castille; — il détrône Pierre-le-Cruel, qui recourt à la protection du prince de Galles. 1364-1366.

Le dauphin, fils aîné du roi Jean, qui, le 8 avril 1364, étoit appelé, par la mort de son père, au trône de France, étoit alors âgé de vingt-sept ans deux mois et demi, car il étoit né le 21 janvier 1337. Depuis que son père étoit

1364. demeuré captif à la bataille de Poitiers, près de huit ans auparavant, il avoit été presque toujours dépositaire de l'autorité royale en France. Il étoit donc bien connu du peuple sur lequel il étoit appelé à régner; mais cette connoissance n'avoit inspiré pour lui ni affection, ni estime, ni confiance. Les soldats et la noblesse lui reprochoient sa lâche conduite à Poitiers, qui avoit causé la perte de la bataille, la captivité de son père, et le danger, presque la ruine du royaume. Les bourgeois avoient été trompés et sacrifiés par lui; ils avoient été punis par des supplices pour s'être fiés à ses sermens. Les paysans, non seulement avoient éprouvé par sa faute le pillage des gens de guerre et tous les genres de calamité; ils avoient pu croire, dans le temps de la jacquerie, qu'ils étoient pour lui un objet de haine, et que ce prince désiroit leur extermination. Le dauphin, redouté et méprisé du peuple, n'étoit pas vu d'un meilleur œil par ses parens. La reine sa belle-mère, Jeanne de Boulogne, l'avoit quitté pendant la captivité de son mari, pour se réfugier en Bourgogne; deux autres reines de France, Jeanne et Blanche, veuves de Charles IV et de Philippe VI, s'étoient, aussi-bien que sa propre sœur, la reine de Navarre, déclarées contre lui dans les guerres civiles. Son père, quand il rentra à Paris, se hâta de l'en éloigner et de l'envoyer en Normandie : son

beau-frère, Charles de Navarre, passa sa vie à 1364.
lui faire la guerre, et l'on cherche en vain quel étoit le prince, quel étoit l'ordre de l'État qui prenoit confiance dans le nouveau roi.

Cependant Charles V est connu de la postérité sous le surnom de *Charles-le-Sage*, et son règne, placé entre deux des époques les plus calamiteuses de l'histoire de France, présente, si ce n'est une période de prospérité, du moins un retour assez marqué au-dedans vers l'affermissement de l'ordre, au-dehors vers le rétablissement de la puissance. Les désastres que son père et son aïeul avoient attirés sur la France, furent à peu près réparés pendant son règne de seize ans, et on lui a tenu compte, non seulement de tout le bien qu'il avoit fait, de tout celui qui, de son temps, s'étoit fait de lui-même, mais encore de tout le mal que s'étoient fait ses adversaires.

Charles V fut surnommé par ses contemporains, plutôt le savant, *sapiens*, que le sage, parce qu'il avoit reçu une éducation plus littéraire que les princes auxquels on le comparoit. Une pédante, fille de son astrologue, Christine de Pisan, nous a laissé son panégyrique : c'est un écrit où il est aussi difficile de trouver un trait caractéristique du prince qui en est l'objet, qu'un sentiment vrai, une pensée digne d'éloges dans l'auteur. Christine de Pisan mérite cepen-

1364. dant d'être crue quand elle parle de l'érudition du roi qu'elle célèbre. « La sage administration « de son père le fit, dit-elle, introduire en lettres, « moult suffisamment, et tant que complétement « entendoit son latin, et suffisamment savoit « les règles de grammaire; laquelle chose plût « à Dieu que ainsi fût accoutumée entre les « princes. (1) » Elle ajoute dans un autre endroit que, dès qu'il eut commencé à régner, « il fit en tout pays querre et chercher et appe- « ler à soi, clercs solemnels, philosophes fondés « en sciences mathématiques et spéculatives », dont le plus distingué fut le père même de Christine, *superlatif astrologien*, qu'il fit venir de Boulogne avec toute sa famille, et auquel il accorda toujours la plus grande confiance. (2)

L'étude de l'astronomie ne se recommandoit guère aux grands de la terre que par son union à l'astrologie. Les Italiens, quoique fort peu superstitieux, consultoient quelquefois les astres pour commencer une affaire importante dans l'instant précis que l'astrologue fixoit comme heureux; mais les aventuriers sortis de leurs écoles, qui s'attachoient aux rois demi-barbares de l'Europe, y acquéroient bien plus de crédit qu'ils n'auroient pu faire en Italie. Toutefois, ce

(1) Mémoires de Christine de Pisan. T. V de la collection, ch. VI, p. 103.

(2) *Ibid.* ch. XV, p. 107.

n'est pas à cause de la confiance que le roi Charles V accorda aux astrologues, ou des progrès qu'il fit lui-même dans l'astrologie, que la postérité a confirmé le nom de *sage* que porte ce roi. Elle a été frappée du contraste entre son immobilité et ses conquêtes : il étoit foible, maladif, d'un caractère peureux ; il ne parut plus dans les armées après la bataille de Poitiers : dans son palais même il vécut caché en quelque sorte ; il n'attira l'attention par aucune action brillante d'aucune espèce ; il fut rarement mentionné par les historiens contemporains ; il ne laissa ni dans les lois, ni dans les actes diplomatiques aucune trace signalée, et cependant il regagna presque toutes les provinces que les Anglais avoient enlevées à son père. On lui a fait un mérite de l'obscurité même qui le couvroit : on a jugé qu'il avoit tenu dans la main tous les fils des événemens, mais que ces fils étoient si déliés qu'il n'en étoit rien resté après lui, et on lui a tenu compte d'une science occulte, autre que l'astrologie, par laquelle il dirigeoit l'Europe. 1364.

Le corps du roi Jean, embaumé et mis dans un cercueil, fut rapporté de Londres à Paris ; « lequel « corps, dit Froissart, messire Jean d'Artois, le « comte de Dampmartin et le grand-prieur de « France reconduisoient; si vuidèrent de Paris « le duc de Normandie et ses frères, et le roi de « Chypre, et la greigneur partie du clergé de Paris,

1364. « et allèrent tous à pied outre Saint-Denis en « France, et là fut-il apporté et enseveli en grand « solemnité...... Après le service fait, et le dîner « qui fut moult grand et moult noble, les sei- « gneurs et les prélats retournèrent à Paris. Si « eurent parlement et conseil ensemble à savoir « comment ils se maintiendroient; car le royaume « ne pouvoit être longuement sans roi. Si fut « conseillé par l'avis des prélats et des nobles « que on se trairoit devers la cité de Reims, pour « couronner à roi monseigneur Charles, duc de « Normandie..... Si en écrivit celui-ci, qui s'ap- « peloit encore duc de Normandie, à son oncle « monseigneur Wenceslas, duc de Brabant et de « Luxembourg, et aussi au comte de Flandre, « en priant qu'ils voulussent être à son couron- « nement; et étoit le jour assigné, au jour de la « Trinité, 19 mai, prochain venant. (1) » On voit que, selon l'opinion commune du royaume, il falloit que l'héritier du trône fût sacré pour être roi, et que l'intervalle du 8 avril au 19 mai fut considéré comme un interrègne : cependant les légistes, toujours jaloux des prêtres, ne vouloient point reconnoître que la royauté ne commençât qu'au moment où le prince, présenté aux grands et au peuple, et lié par un nouveau serment, étoit consacré par l'Église. Déjà pen-

(1) Chronique de Froissart. T. IV, ch. 484, p. 190.

dant cet interrègne ils lui donnoient le titre de roi; et dans les lettres que Charles V adressa, dès le 17 avril, du château de Goulet, au Parlement et à la Chambre des comptes, pour les confirmer provisoirement dans leurs emplois, il s'intitula : *Par la grâce de Dieu, roi de France.* (1) 1364.

Charles étoit déjà, comme régent, en pleine possession de la puissance royale; cependant il semble qu'il attendit d'être averti que son père avoit perdu connoissance pour rompre un traité que celui-ci avoit signé, et donner carrière à son ressentiment. Il haïssoit de toute son âme son beau-frère Charles, roi de Navarre, qu'il avoit trahi à Rouen sous une feinte hospitalité, qu'il avoit vu lui être préféré par le peuple de Paris, et par les reines de sa famille, et qu'il avoit toujours rencontré sur son chemin comme un rival redoutable. Charles, qu'on a surnommé *le mauvais* avec une sévérité rarement exercée envers les princes, étoit repassé en Navarre en 1361, et n'avoit fait suivre ses réclamations sur l'héritage de la Bourgogne par aucune démonstration hostile : il s'étoit allié au roi de Castille, Pierre-le-Cruel, et avoit fait avec lui la guerre au roi d'Aragon. Mais après deux campagnes, après de vaines négociations de paix et de nouveaux assassinats de Pierre-le-Cruel, Charles

(1) Ordonn. de France. T. IV, p. 413, et seq

1364 s'étoit dégoûté de son allié ; il avoit eu, le 21 février 1364, à Soria, une entrevue avec Pierre IV, roi d'Aragon, et Henri, comte de Transtamare, et il avoit fait alliance avec eux contre le roi de Castille ; aussi mettoit-il un grand prix, dans ces conjonctures difficiles, à ne point se brouiller avec la France (1), d'autant plus que son frère Philippe, comte de Longueville, qu'il avoit laissé à Évreux, venoit de mourir le 29 août 1343.

Charles V jugea que, dans ces circonstances, et lorsque la maladie de son père faisoit attendre chaque jour la nouvelle de sa mort, les garnisons navarroises en France ne seroient pas sur leurs gardes. Il avoit déjà reconnu quels étoient les capitaines de son père les plus propres pour un coup de main. Il chargea de celui qu'il méditoit le maréchal Boucicault, qui arrivoit d'Angleterre avec la nouvelle de l'agonie de Jean, et le breton Du Guesclin. Ces deux chefs, qui se réunirent en Normandie, annoncèrent à leurs compagnons d'armes que le but de leur expédition étoit de se rendre maîtres du château de Rolleboise sur la Seine, à une lieue au-dessous de Mantes, château où les brigands des compagnies s'étoient établis, et d'où ils rançonnoient

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 7, p. 708. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 444.

tout le pays. En effet, ils s'approchèrent de ce château, mais ils se retirèrent presque aussitôt pour mettre leurs gens en embuscade auprès de Mantes, tandis que Boucicault arriva au galop, lui dixième, aux barrières de Mantes, comme s'il étoit effrayé et poursuivi. Ses compagnons, au nombre de cent environ, arrivèrent ensuite les uns après les autres, donnant tous de grandes marques de terreur. Boucicault cependant sollicitoit les bourgeois de Mantes de lui ouvrir leurs portes, pour qu'il pût se mettre en sûreté contre les brigands de Rolleboise, qui l'avoient défait, disoit-il, qui le poursuivoient, et qui n'épargnoient pas plus les Navarrois que les Français. Les bourgeois de Mantes n'étoient pas sans défiance. « Nous savons, disoient-ils à Boucicault, que le duc de Normandie, votre sire, « nous hait, pour la cause du roi de Navarre, « notre sire; si sommes en grand doute que nous « ne soyons déçus par vous qui êtes maréchal « de France. » Mais Boucicault les rassura sur sa foi, et obtint enfin qu'on le laissât entrer. D'autres prétendus fuyards le suivirent, et d'autres encore, jusqu'au moment où les derniers, qui étoient Bretons et soldats de Du Guesclin, se saisirent des barrières et des portes. Alors ils partirent au galop, en s'écriant : « Saint Yves! « Guesclin! à la mort, à la mort tout Navarrois! « Donc entrèrent ces Bretons par les hôtels; si 1364.

1364. « pillèrent et robèrent tout ce qu'ils trouvèrent, « et prirent des bourgeois, desquels qu'ils vou- « lurent pour leurs prisonniers, et en tuèrent « aussi assez. » Par une autre tromperie, le même jour, qui étoit le 7 avril, veille de la mort du roi Jean, une troupe de Bretons, partis de Mantes, se rendit maîtresse de Meulan, et y commit aussi beaucoup de meurtres et de pillages. Mantes et Meulan, qui, en interrompant la navigation de la Seine, avoient, dans les précédentes guerres, causé de grands dommages aux Parisiens, furent presque détruites, et vingt-huit des principaux habitans de la première de ces villes, furent, les uns décapités, les autres pendus à Paris, par ordre du dauphin, comme prémices du nouveau règne. (1)

Moins de huit jours après la prise de Mantes, le captal de Buch, brave capitaine gascon, qui s'étoit illustré au service des Anglais, arriva à Cherbourg, avec quatre cents hommes d'armes, pour prendre le commandement du comté d'Évreux, qui lui avoit été confié par le roi de Navarre, sur la nouvelle de la mort de son frère. Se trouvant appelé à y soutenir la guerre,

(1) Froissart. T. IV, c. 482, p. 181. — *Cont. Nangii*, p. 132, col. 2. — Chr. de Saint-Denis, f. 199, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II p. 13. — Mémoires de Du Guesclin, T. IV, ch. IX, p. 1-15. Mais ces derniers ne méritent aucune créance.

il prit à son service Jean Joël, capitaine anglais, 1364.
qui avoit sous ses ordres deux ou trois cents soldats aventuriers. Le captal, impatient de prendre sa revanche, rassembla à Évreux tous les soldats de son maître, et s'y trouvant à la tête de sept cents lances, trois cents archers et cinq cents fantassins, il se crut assez fort pour tenter quelques faits d'armes dont la nouvelle troublât le couronnement du nouveau roi à Reims (1). Il s'approcha d'abord du Pont-de-l'Arche; mais, averti que Bertrand Du Guesclin avec le comte d'Auxerre, et plusieurs seigneurs français et bretons, et environ quinze cents combattans avoient passé ce pont et s'avançoient du côté de Pacy, il se rabattit lui-même sur Cocherel, à une lieue de Pacy, à deux lieues environ d'Évreux. Il y fit venir toute la milice d'Évreux qui n'étoit pas absolument nécessaire à la garde de la ville, et il y rangea son armée sur la lisière d'un petit bois, au haut d'un monticule, où il attendit les Français (2). Quand ceux-ci s'approchèrent, le jeudi 16 mai, ils reconnurent que les Navarrois avoient de beaucoup l'avantage du terrain, et ils attendirent sous les armes jusqu'après midi, dans l'espérance que le captal quitteroit les hauteurs pour venir les attaquer.

(1) Froissart, c. 483. T. IV, p. 186.

(2) Froissart, c. 485, p. 193.

1364. La chaleur étoit extrême; les soldats étoient à jeun, n'ayant point trouvé de vivres dans ces campagnes dévastées, et Bertrand Du Guesclin désiroit d'autant plus engager tout de suite la bataille, qu'il savoit que le lendemain les Navarrois devoient recevoir un renfort de trois cents lances. Toutefois, au lieu d'attaquer, il fit sonner la retraite et déloger ses troupes avec une apparente précipitation, espérant attirer ainsi ses ennemis dans la plaine. Le captal de Buch ne fut point la dupe de cet artifice; mais il ne put retenir l'impétuosité du capitaine anglais, Jean Joël, qui, malgré ses exhortations, et même ses ordres, s'élança dans la plaine, en criant : « En avant, « saint George! qui m'aime me suive ! » Le captal ne voulut point l'abandonner ; il le suivit dans la plaine, au moment où les Français, qui s'étoient retournés, l'attaquoient vigoureusement au cri de « Notre-Dame, Guesclin ! » Toutefois, une autre ruse de guerre avoit été préparée par Guesclin : trente cavaliers, les plus braves de sa troupe, montés sur les trente meilleurs chevaux, avoient eu la commission de ne s'occuper que d'une seule chose ; c'étoit d'enlever le captal de Buch. L'ayant reconnu qui combattoit à pied au premier rang, une hache d'armes à la main, ils se jetèrent tous ensemble sur lui, l'enlevèrent entre leurs bras, et repartirent au grand galop. Tous les autres corps

étoient avertis de protéger leur attaque subite 1364.
et leur retraite, en sorte que les Navarrois, qui n'avoient encore éprouvé aucun désavantage, ne purent délivrer leur général, qui leur avoit été ravi du milieu de leurs rangs. Ils ne se découragèrent point cependant; la bataille continua avec une extrême obstination et un grand carnage de part et d'autre, jusqu'au moment où le capitaine Joël, ayant été blessé mortellement, le sire de Saux et le bâtard de Marueil tués, les Navarrois se trouvèrent sans chefs: leur déroute alors fut complète; bien peu s'échappèrent du champ de bataille. De leur côté, les Français avoient perdu le vicomte de Beaumont, le grand-maître des arbalêtriers, et beaucoup de chevaliers et de soldats. Du Guesclin, qui avoit déjà fait conduire le captal de Buch au château de Vernon, ramena son armée à Rouen, sans tenter de nouvelle conquête. (1)

La nouvelle de la bataille de Cocherel, gagnée le 16 mai, arriva le 18 à Reims, ou la veille du sacre, et donna plus d'éclat aux fêtes et aux réjouissances qui accompagnèrent cette cérémonie. Charles V y fut couronné par l'archevêque de Reims, avec la reine Jeanne sa femme, sœur

(1) Froissart, Chron. c. 485-493, p. 192-219. — *Cont. Nangii*, p. 133, col. 2; 134, col. 1. — Mémoires de Du Guesclin, ch. X, p. 30. — Chron. de Saint-Denis, f. 199, v., col. 1. — Secousse, Charles-le-Mauvais, P. II, p. 25-56.

1364. de Louis II, duc de Bourbon. Ses deux frères les ducs d'Anjou et de Touraine, son oncle maternel le duc de Luxembourg, le roi de Chypre, les comtes d'Eu, de Dampmartin, de Tancarville, de Vaudemont, et beaucoup de prélats et de grands seigneurs, étoient présens à la cérémonie (1). A son retour à Paris, Charles donna à Du Guesclin, en récompense de cette première victoire, le comté de Longueville, héritage de Philippe de Navarre, dont il s'empara (2). En échange, il s'étoit fait livrer par lui ses prisonniers; l'un d'eux, Pierre de Saquenville, étoit un des plus habiles conseillers du roi de Navarre; il lui fit trancher la tête, sous prétexte qu'il étoit Normand et né son sujet : il vouloit traiter de même Guillaume de Gauville, commandant d'Évreux, qui avoit aussi été pris à Cocherel; mais le fils de Gauville lui fit dire que la tête du sire de Laval, son prisonnier, répondroit de celle de son père, qui, vassal du comte d'Évreux, roi de Navarre, n'avoit fait que son devoir en combattant pour son seigneur. (3)

Charles V, à qui la foiblesse de sa santé ne permettoit guère de s'éloigner de son palais,

(1) Froissart, c. 494, p. 219.

(2) Lettres de donation, du 27 mai 1364, dans Du Châtelet, Hist. de Du Guesclin, p. 297.

(3) Froissart, c. 495, p. 223. — *Cont. Nangii*, p. 135, col. 1.

croyoit convenable d'affermir son pouvoir sur 1364.
les provinces plus éloignées, en les faisant gouverner par ses frères. Il jugeoit surtout expédient d'ôter toute espérance au roi de Navarre et aux partisans que ce prince pouvoit avoir en Bourgogne, en confirmant le don que son père avoit fait de ce duché à Philippe-le-Hardi, son plus jeune frère. Celui-ci, qui étoit alors âgé de vingt-trois ans, et qui avoit plus de talens, ou du moins plus de courage que ses frères aînés, lui inspiroit aussi plus de confiance, parce qu'il étoit plus éloigné de la succession au trône. Il lui donna, le 31 mai, l'investiture de la Bourgogne, avec le titre de premier duc et pair de France : la charte porte la date du 2 juin, et l'acte de prise de possession, du 26 novembre 1364. Le nouveau duc prêta serment de conserver à la ville de Dijon et à la province tous leurs priviléges. (1)

Charles V annonça d'autre part, le 18 novembre, aux habitans de Montpellier, qu'il avoit nommé l'aîné de ses frères, Louis d'Anjou, pour être son lieutenant-général en Languedoc. C'étoit en violant ses sermens et le traité de Bretigny, que Louis, qui devoit alors être en otage à Londres, se trouvoit en France; et en effet, le

(1) Chron. de Saint-Denis, T. III, c. 1, fol. 1. — Froissart, c. 495, p. 222. — Hist. de Bourgogne, T. II, L. XI. p. 251. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. I, p. 11, 32, 35.

1364. 20 novembre, Édouard III envoya des lettres rogatoires à Charles V, pour qu'il lui renvoyât le duc d'Anjou, les comtes de Grandpré et de Brennes, et quelques autres otages, qui s'étoient évadés de Calais contre la foi donnée. Nous ne savons point quelle excuse alléguèrent, ou le roi ou son frère, pour ce manque de foi; mais il y avoit quelque imprudence à donner un commandement militaire au duc d'Anjou, sur la frontière même du prince de Galles et d'Aquitaine, qui l'accusoit d'avoir faussé ses sermens. (1)

Peu après la bataille de Cocherel, Louis, troisième frère du roi de Navarre, étoit arrivé en France; il y avoit pris à sa solde les soldats anglais, gascons et allemands qui vivoient de brigandage : il avoit fait défier le roi de France, et avec une petite armée d'environ douze cents combattans, il s'étoit avancé entre la Loire et l'Allier; il avoit ravagé le Bourbonnais et l'Auvergne, et un de ses lieutenans avoit surpris la Charité-sur-Loire (2). Mais Charles V, quoiqu'il ne quittât guère ses appartemens pour ménager sa santé délicate, commençoit à manifester la ferme volonté de purger la France des brigands qui l'infestoient, et de demeurer seul maître dans toutes les provinces. Il avoit montré de

(1) *Rymer*. T. IV, p. 452. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXXII, c. 28, p. 327.

(2) Froissart, c. 496, p. 225.

l'habileté dans le choix des capitaines qu'il employoit, et peut-être plus d'habileté encore dans la détermination de ne point rassembler de grandes armées, mais de profiter de ce que ses gentilshommes recommençoient enfin à apprendre l'art de la guerre, pour les employer isolément, et comme chefs de partisans. Bertrand Du Guesclin, Boucicault, le comte d'Auxerre, Louis de Châlons, les sires de Beaujeu, de Pommiers, de Rayneval, Le Bègue de Vilaines, Édouard de Renty, avoient enfin appris que le devoir d'un capitaine étoit moins de déployer une valeur brutale, que d'étudier la nature du terrain, de régler en conséquence les efforts de ses troupes pour étonner l'ennemi en l'attaquant sur plusieurs points à la fois, ou pour l'enfoncer en les dirigeant simultanément sur un seul. Les stratagèmes militaires étoient leur plus grande étude, et aucun scrupule ne les arrêtoit dans l'emploi de la fraude la plus déhontée. Reconnoissant qu'un point d'honneur, souvent absurde, avoit causé, dans la précédente guerre, les échecs qu'ils avoient éprouvés, ils s'étoient jetés dans l'autre extrême, et ils ne respectoient ni leurs obligations ni leurs sermens. Charles V chargea ces différens chefs d'attaquer les Navarrois, soit en Normandie, soit sur les bords de la Loire; il les mit sous les ordres du duc de Bourgogne, les autorisant à combattre tantôt ensemble, tantôt 1364.

1364 séparément; et, en effet, beaucoup de petits châteaux dans le pays de Caux, le Perche, le Cotentin, le comté d'Évreux, la Beauce et la Marche d'Auvergne, furent successivement pris aux Navarrois, qui rendirent aussi, par composition, la Charité-sur-Loire. (1)

A la prise de ces divers châteaux, les capitaines, d'après l'ordre du roi, faisoient couper la tête à tous les Français ou Normands qui avoient servi le roi de Navarre; mais ils accordoient la vie sauve aux soldats d'aventure, que Charles avoit dessein de recueillir pour en former une armée qu'il pût employer en Bretagne. Le traité de Bretigny n'avoit point pacifié la Bretagne : les deux rois avoient en vain essayé leur médiation auprès de Jean de Montfort et Charles de Blois; Jeanne de Penthièvre, femme du dernier, s'étoit opposée à toute pacification. Son mari ayant signé et juré, le 12 juillet 1363, le traité d'Angrand, par lequel la Bretagne étoit partagée entre les deux prétendans à ce duché, elle lui persuada de revenir en arrière de ses promesses, et de laisser aux mains de son adversaire les otages qu'il avoit donnés pour leur accomplissement. La guerre avoit en conséquence recommencé, et Jean de Montfort assiégeoit le fort

(1) Froissart, c. 495-499, p. 224. —Secousse, Mémoires de Charles-le-Mauvais, T. I, P. II, p. 56.

château d'Auray, qu'il se flattoit de prendre. (1) 1364.

Les deux rois s'étoient réservé le droit, si la guerre recommençoit, de secourir, chacun de leur côté, les deux prétendans au duché. Charles V promit à Charles de Blois mille lances françaises pour conquérir la Bretagne, et il donna en effet ordre à Bertrand Du Guesclin de les détacher de l'armée avec laquelle il avoit fait la guerre dans le comté d'Évreux, et de les conduire à Nantes. Jean de Montfort, de son côté, implora l'assistance du prince de Galles, qui tenoit sa cour à Bordeaux, et qui lui envoya, en effet, Jean Chandos, un de ses plus braves capitaines, avec deux cents lances anglaises, et autant d'archers. Beaucoup de chevaliers anglais, impatiens de la paix, et cherchant une occasion de se distinguer, vinrent d'eux-mêmes s'offrir à Montfort, quand ils surent qu'il se préparoit à une bataille, en sorte que celui-ci se trouva avoir sous ses ordres seize cents armures de fer, et huit ou neuf cents archers. (2)

Charles de Blois ayant été joint à Nantes par Bertrand Du Guesclin, qui lui amenoit mille lances, et ayant formé de plus, parmi les Bretons de son parti, un corps de quinze cents lances, se mit en marche, d'abord pour Rennes, ensuite

(1) Daru, Hist. de Bretagne, T. II. Liv. IV, p. 122. — Lobineau, Hist. de Bretagne, Liv. XI, c. 36, p. 362.

(2) Froissart, c. 501, p. 239.

1364. pour Auray. Montfort, averti de son approche, prit position sur un monticule en arrière d'Auray, pour compenser l'infériorité en nombre par la force du lieu, où il étoit résolu d'attendre l'attaque de l'ennemi. Le samedi 28 septembre, les deux armées furent en présence ; mais le sire de Beaumanoir ayant essayé de renouer les négociations entre les deux prétendans au duché, la journée se passa en pourparlers. Beaumanoir vouloit recommencer le 29 septembre ; mais Chandos le voyant venir, alla au-devant de lui, et lui dit : « Sire de Beaumanoir, je vous avise « que vous ne chevauchiez mais huy plus avant ; « car nos gens disent qu'ils ont tout le leur dé-« pendu, si sont pauvres, et veulent par bataille « ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer ; « et s'ils vous peuvent enclorre entre eux, ils « vous occiront. (1) » Beaumanoir se retira alors auprès de Charles de Blois, qui donna aussitôt ordre à son armée d'avancer au nom de Dieu et de saint Yves. Elle étoit composée de trois corps et une arrière-garde, chacun de mille combattans.

« Les Français, dit Froissart, étoient si ser-« rés et si joints que on n'eût pu mie jeter une « pomme qu'elle ne cheist sur un bassinet ou « sur une lance, et portoit chacun homme

(1) Froissart, c. 507, p. 254

« d'armes son glaive (sa lance) droit devant lui, 1364.
« retaillé à la mesure de cinq pieds, et une hache « forte, dure et bien acérée, à petit manche, à « son côté ou sur son col; et s'en venoient ainsi « tout bellement le pas, chacun sire en son arroy « et entre ses gens, et sa bannière devant lui ou « son pennon, avisés de ce qu'ils devoient « faire. (1) » Les Anglais s'étoient aussi partagés en trois batailles et une arrière-garde, mais de moitié plus foibles que les Français; chacun de leurs corps n'étoit que de cinq cents combattans. D'autre part, ils avoient pour eux l'avantage du terrain et l'activité de Hugues de Calverley, qui, avec l'arrière-garde, arrivoit toujours à temps au secours de ceux qu'il voyoit plier. Froissart, la tête pleine de romans de chevalerie, ne parle dans les batailles que du capitaine « qui faisoit merveilles de son corps, et tenoit « une hache dont il ouvroit et rompoit les « presses, et ne l'osoit nul approcher. (2) » Ces détails, probablement imaginaires, ne nous font comprendre ni les progrès de l'art de la guerre, ni la cause du sort des batailles. Bertrand Du Guesclin étoit opposé à Robert Knolles, aventurier anglais, qui étoit parvenu aux premiers rangs dans les armées : les deux prétendans au duché de Bretagne combattoient l'un contre

(1) Froissart, c. 508, p. 257.
(2) *Ibid.* p. 261.

1364. l'autre; les comtes d'Auxerre et de Joigny étoient opposés à Olivier de Clisson et Eustache d'Aubrecicourt.

Tous les efforts des Français tendoient à s'établir sur le haut de la colline; ils furent constamment et partout repoussés. La division du comte d'Auxerre fut la première mise en déroute; il fut blessé et fait prisonnier, aussi-bien que le comte de Joigny. Leurs adversaires se réunirent alors à ceux qui combattoient Du Guesclin : celui-ci ne pouvant soutenir cette double attaque, fut renversé et fait prisonnier. Les trois divisions anglaises se réunirent enfin contre celle de Charles de Blois : sa bannière lui fut arrachée et jetée par terre, et lui-même fut tué en combattant vaillamment, de même qu'un de ses bâtards qu'il avoit auprès de lui. La déroute alors devint générale; la poursuite continua pendant huit lieues, et il y eut à peine un homme de marque dans l'armée de Charles de Blois, qui ne fût tué ou fait prisonnier. (1)

Les barons anglais et bretons de l'armée de Montfort se réunirent autour de lui en revenant de la poursuite des vaincus, et lui dirent en riant : « Sire, louez Dieu et faites bonne chère, « car vous avez huy conquis l'héritage de Bre-

(1) Froissart, c. 510, p. 262. — *Cont. Nangii*, p. 135, col. 2. — Hist. de Bretagne, Lobineau. L. XI, c. 54, p. 371. — Daru, Hist de Bretagne, T. II, L. IV, p. 125.

« tagne. » Il les remercia en protestant que c'étoit 1364.
après Dieu, à Chandos et aux Anglais qu'il devoit ses succès, et il promit de ne l'oublier de sa vie. Bientôt on vint lui annoncer qu'on avoit trouvé le corps de son adversaire ; il voulut le voir, et quand on eut ôté le bouclier qui le couvroit, « il s'écria moult piteusement : Ha ! monseigneur Charles, monseigneur Charles, beau « cousin, comme pour votre opinion maintenir « sont avenus en Bretagne maints grands meschefs ! Si Dieu m'aide ; il me déplaît quand je « vous trouve ainsi, si être pût autrement ; et « lors commença à larmoyer. » Froissart ajoute « que le corps de Charles de Blois, enseveli avec « grande révérence, *sanctifia*, et fait encore au « pays de Bretagne plusieurs miracles tous les « jours. (1) » En effet, une enquête pour sa canonisation fut ordonnée par Urbain V, et fut exécutée sous le pontificat de Grégoire XI. Mais autant la France mettoit d'insistance pour son admission dans le calendrier, autant Jean de Montfort et l'Angleterre y apportoient d'opposition, de peur que l'Eglise ne parût décider incidemment des droits du nouveau saint, à l'héritage pour lequel il avoit fait si long-temps la guerre, et l'affaire demeura en suspens. (2)

(1) Froissart, c. 511, p. 266.

(2) Extrait de l'enquête pour la canonisation, dans les Preuves de l'hist. de Bretagne. T. II, p. 540, et suiv.

1364. Charles de Blois laissoit trois fils, et une fille mariée au duc d'Anjou : les deux aînés étoient prisonniers en Angleterre; le troisième, encore enfant, fut porté à la duchesse d'Anjou sa sœur. Jeanne la boiteuse, comtesse de Penthièvre, et veuve de Charles de Blois, étoit à Nantes accablée de douleur et d'effroi, d'autant plus que c'étoit elle qui avoit poussé son mari à renouveler la guerre. Jean de Montfort profitant de sa victoire, et poussant ses conquêtes, reçut en peu de jours les capitulations d'Auray, Malestroit, Redon, Jugon, Dinan et Quimper. Le duc d'Anjou, qui haïssoit les Anglais parce qu'il les avoit trompés, s'avança bien jusqu'aux frontières de Bretagne, pour encourager sa belle-mère, et lui donner l'assurance que lui ni la France ne l'abandonneroient point (1), mais Charles V avoit moins de dévoûment et plus de politique. Dès qu'il apprit la bataille d'Auray, il jugea inutile de soutenir plus long-temps un parti en décadence; il envoya comme médiateurs entre les deux factions, l'archevêque de Reims et Boucicault, maréchal de France, à Jean de Montfort, alors occupé du siége de Quimper, qui ne se rendit que le 17 novembre (2). La négociation fut longue, et n'interrompit point les opérations militaires.

(1) Hist. de Bretagne. L. XI, c. 65, p. 377.

(2) Froissart, c. 514, p. 275. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XI, c. 66, p. 377.

Jeanne de Penthièvre demandoit d'abord le partage du duché, et un traité sur les bases à peu près de celui d'Angrand : Charles V la réduisit cependant à se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges, et d'une rente de dix mille livres. Édouard III conseilla alors à Montfort d'accepter les termes qui lui étoient offerts, et le traité par lequel celui-ci fut reconnu comme duc de Bretagne, sous le nom de Jean IV, fut signé à Guérande, le vendredi saint, 11 avril 1365. Jeanne fut dispensée de faire hommage à son rival pour le comté de Penthièvre; son fils aîné fut promis à la sœur de Montfort, et déclaré devoir lui succéder si Montfort ne laissoit pas d'enfans males. Cependant, comme les fils de Charles de Blois, dont personne ne vouloit payer la rançon, demeurèrent encore vingt-trois ans prisonniers en Angleterre, ce mariage ne s'accomplit point. Par le traité de Guérande toutes les offenses mutuelles furent pardonnées, toutes les confiscations furent révoquées, et la guerre civile, qui depuis vingt-cinq ans désoloit la Bretagne, fut enfin terminée. (1)

1364. 1365.

Jean IV avoit conquis son duché avec des soldats anglais; il savoit fort bien qu'il n'en devoit

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XI, c. 69, p. 378. — Preuves, T. II, p. 507-520. — Daru. L. IV, p. 132, avec indication des titres originaux. — Froissart, c. 515, p. 279. — *Cont. Nangii*, p. 136, col. 1. — *Rymer*. T. VI, p. 450.

1365. la possession qu'à l'appui de l'Angleterre, et pour se l'assurer toujours plus, il conclut, le 8 septembre 1365, un traité d'alliance avec le prince de Galles, qui se rendit garant du traité de Guérande; cependant le nouveau duc avoit aussi mis beaucoup d'importance à être reconnu par la France. Il avoit, dès le 22 mai, envoyé deux ambassadeurs à Charles V, pour le reconnoître comme son souverain seigneur, lui demander la ratification du traité de Guérande, et un délai pour rendre son hommage. On ne sait point quel fut le but de Charles V pour différer pendant huit mois de ratifier un traité dont il étoit auteur. Il avoit cependant accordé les délais demandés par le duc; aussi ce fut seulement en décembre 1366, que Jean IV vint à Paris, et fit hommage à Charles V, le genou baissé, les mains jointes entre celles du roi; son chancelier déclarant pour lui qu'il le faisoit tel que ses prédécesseurs l'avoient fait aux rois précédens, sans qu'il fût décidé si cet hommage étoit lige ou ne l'étoit pas. A cette occasion, Charles V lui fit rendre les fiefs qui lui appartenoient en France. (1)

A peu près en même temps que Charles V terminoit la guerre de Bretagne, il termina aussi la guerre avec le roi de Navarre. Celui-ci, placé

(1) Lobineau, Histoire de Bretagne. L. XI, c. 79. p. 382. — Daru, Hist. de Bretagne L. V, p. 140.

entre Pierre-le-Cruel, de Castille, et Pierre-le-Cérémonieux, d'Aragon, deux des princes les plus perfides et les plus farouches qui aient jamais régné, sollicité tantôt par l'un, tantôt par l'autre, de s'associer à lui pour des trahisons et des assassinats, s'engageoit avec eux dans des intrigues honteuses et criminelles, dont il est difficile de suivre le fil, mais qui rendoient sa position toujours plus critique, et qui détournoient toujours plus son attention des affaires de France (1). Il recourut donc à la médiation des deux reines de France, Jeanne sa tante, et Blanche sa sœur, veuve de Charles IV, et de Philippe VI, pour obtenir la paix, chargeant plus particulièrement de ses instructions le captal de Buch, son lieutenant dans le comté d'Evreux, qui se trouvoit alors prisonnier du roi. Le traité fut en effet signé à Paris, le 6 mars 1365. Le roi de Navarre, par ce traité, renonçoit aux seigneuries de Meulan, de Mantes et de Longueville, conquises sur lui, en échange desquelles le roi lui promettoit la seigneurie de Montpellier; il recouvroit tout ce qu'il avoit perdu dans le comté d'Evreux, et s'en remettoit à l'arbitrage du pape pour ses droits sur la Bourgogne, et pour toutes ses autres réclamations 1365.

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 7, p. 708. – Favyn Hist. de Navarre. L. VIII, p. 448.

1365 contre la couronne de France; enfin, il rappeloit du Berri et du Nivernois, son frère Louis qui y avoit commandé une compagnie, et qui passa à Naples pour y épouser une fille du duc de Durazzo (1). Charles V, qui avoit signé avec empressement ce traité, comme celui de Bretagne, apporta les mêmes délais et les mêmes difficultés à le ratifier. Il objecta d'abord que le roi de Navarre ne l'avoit scellé que de son scel secret, puis, quand on lui en eut envoyé une autre copie, scellée du grand sceau, il ne s'en contenta point, parce qu'une petite partie de ce sceau étoit endommagée. Il en fit venir ainsi de Navarre trois expéditions successives, et il différa, par ces artifices, jusqu'au 17 février 1366, de mettre son beau-frère en possession de Montpellier. (2)

Les deux traités de paix avec le duc de Bretagne et le roi de Navarre faisoient bien augurer du nouveau règne, et relevoient un peu la considération de la couronne. Cependant la situation du peuple étoit toujours également malheureuse. « Il n'y avoit, dit le continuateur de « Nangis, aucune province qui ne fût infestée

(1) Froissart, c. 516, p. 280. — *Cont. Nangii*, p. 138, col. 1, 2. — Chron. de Saint-Denis, T. III, f. 2, recto, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, T. II, P. II, p. 71. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 31, p. 328.

(2) Secousse, Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 83.

« de brigands; les uns occupoient des forte- 1365.
« resses, d'autres se logeoient dans les villages et
« les maisons de campagne, et personne ne pou-
« voit parcourir les chemins sans un extrême dan-
« ger. Les soldats du roi, eux-mêmes, qui auroient
« dû protéger nos paysans et nos voyageurs,
« ne songeoient au contraire qu'à les dépouiller
« honteusement. Des chevaliers même, dont je
« n'ose écrire ici les noms, se disoient amis du
« roi et de la majesté royale, tout en tenant ces
« brigands à leurs ordres. Bien plus, quand ils
« venoient dans les villes, à Paris même, cha-
« cun les reconnoissoit; mais personne n'osoit
« mettre la main sur eux pour les punir. J'ai su
« entre autres, qu'une nuit que ces brigands se
« trouvoient à Paris avec leurs maîtres, ils es-
« sayèrent de piller quelques maisons du fau-
« bourg Saint-Germain. Ils furent, il est vrai,
« arrêtés et enfermés au Châtelet, mais bientôt
« on les remit en liberté, et on les renvoya
« comme innocens... Quand le roi donna à Ber-
« trand Du Guesclin le comté de Longueville,
« celui-ci lui promit en retour, de chasser du
« royaume les brigands qui le dévastoient; mais
« loin de le faire, il permit à ses Bretons d'en-
« lever dans les villages et sur les grands chemins,
« l'argent, les habits, les chevaux, le bétail,
« enfin tout ce qu'ils y trouveroient. » (1)

(1) *Cont. Nangii*, p. 134, col 2.

1365. Aussi tous les voisins de la France regardoient la condition des Français comme la plus déplorable de toutes; le duc Albert de Bavière, régent de Hainaut, ayant voulu établir dans son pays des impositions et des gabelles, à l'usage de France, pour l'aider à soutenir la guerre dans laquelle il s'étoit engagé contre le comte de Flandre, la ville de Valenciennes refusa absolument de s'y soumettre, car, disoient les citoyens : « Si nous laissons faire ici ce qui se « fait à Paris et dans le reste de la France, nous « serons réduits à la condition des esclaves, notre « industrie sera perdue, et tous ceux qui se ras- « semblent ici pour la manufacture de laine, quit- « teront notre patrie, et passeront en pays étran- « ger. (1) » La ville de Tournai, quoiqu'elle appartînt à la France, partageoit l'esprit d'indépendance des habitans du Hainaut : elle se souleva pour repousser les impositions et les gabelles dont elle se sentoit accablée; les artisans dirigeoient surtout leur colère contre les riches bourgeois qui avoient consenti à l'établissement de ces contributions vexatoires, pour avoir leur part dans la perception. Ils assiégèrent les uns dans leurs maisons, ils chassèrent les autres de la ville; ils supprimèrent les gabelles, et Charles V, qui ne se sentoit pas en état de les ré-

(1) *Cont. Nangii*, p. 135, col. 1.

duire alors par la force, feignit d'approuver leur conduite, et leur envoya un nouveau gouverneur, Édouard de Renty, pour les pacifier. (1) 1365.

Dans le Midi, la situation du peuple n'étoit pas moins déplorable : le plus grand nombre des compagnies d'aventure s'étoit même jeté sur le Languedoc et la Provence, parce que ces pays avoient été moins ravagés par la guerre, que leurs produits étoient plus riches, et que les capitaines se flattoient d'y mettre à contribution, non seulement les peuples, mais la cour du pape et ses riches prélats. En 1364, Urbain V les frappa d'anathème, ainsi que tous ceux qui les favorisoient, ou qui leur fournissoient des armes ou des vivres. Il exhorta tous les fidèles à combattre contre eux, comme contre des ennemis du Christ et de la foi, et il accorda les indulgences de la croisade à ceux qui les attaqueroient (2). Dans le Languedoc le maréchal d'Audeneham, qui y commandoit, assiégea et prit sur les compagnies les châteaux de Peyriac et de Gabian ; mais ces brigands avoient tant d'autres repaires, que la prise de deux petits forts, pour laquelle on avoit été obligé de convoquer la noblesse et les communes, n'apporta

(1) *Cont. Nangii*. p. 136.

(2) *Vitæ Roman. Pontif* T. III, P. II, p. 613 et 631.

1365. aucun soulagement aux souffrances de la province. (1)

Comme les historiens du temps n'ont jamais essayé de nous introduire dans le conseil de Charles, nous ignorons absolument s'il tenta d'apporter quelque remède à tant de maux; le recueil de ses ordonnances nous apprend seulement comment il s'y prenoit pour rassembler de l'argent. Au mois de mai 1364, il étendit et confirma les privilèges des Juifs, et reçut d'eux en retour l'argent dont il avoit besoin pour son sacre (2). Le 28 juin de la même année, il obtint des fermiers des aides, des avances d'argent à des conditions qu'il interdit à la chambre des comptes d'examiner (3). Le 12 juillet, il prolongea pour deux ans, probablement moyennant finance, quoiqu'il n'en soit pas fait mention, l'exemption du droit de prise en faveur des bourgeois de Paris; ce droit aboli tant de fois, étant toujours supposé subsister (4). Le 24 juillet, il révoqua tous les dons de domaines royaux faits par les rois ses prédécesseurs, depuis le temps de Philippe-le-Bel (5). Le 5 octobre, il révoqua de même tous ceux des deux derniers dauphins de

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII. c. 25 et 26, p. 325.
(2) Ordonn. de France, T. IV, p. 438.
(3) *Ibid.* p. 446.
(4) *Ibid.* p. 461.
(5) *Ibid.* p. 466.

Viennois (1). Ces révocations étoient devenues 1365
si fréquentes, qu'on les regardoit déjà comme la loi du royaume; les dons des rois ou leurs promesses n'étoient plus que de trompeuses paroles, et la ruine et le déshonneur étoient la récompense presque certaine, au bout de peu d'années, des services rendus à un maître absolu.

L'argent rassemblé par tant de moyens vexatoires passoit presque tout en Angleterre pour acquitter ou la rançon du roi Jean, que la France étoit tenue de payer malgré sa mort, ou celle du duché de Bourgogne (2). Cependant Charles V auroit eu besoin de sommes considérables pour rétablir son armée, pour racheter plusieurs forteresses que les brigands offroient de vendre, pour ôter un prétexte aux voleries de ses officiers en les payant, et assurer leur obéissance. Les deux paix de Bretagne et de Navarre n'avoient fait qu'augmenter le nombre des compagnies. Les guerres avoient été si longues, que les soldats avoient perdu l'habitude de toute honnête industrie, et ne connoissoient plus que la violence et le pillage : à peine étoient-ils licenciés par un souverain qu'ils se rassembloient autour du drapeau de quelque aventurier pour ravager les campagnes. Quelquefois ils essayoient de péné-

(1) Ordonn. de France. T. IV, p. 497.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 434, 437, 490.

1365. trer en Aquitaine; mais le prince de Galles les repoussoit avec tant de vigueur, qu'ils se hâtoient de revenir dans les provinces désarmées du centre de la France, qu'ils nommoient leur chambre. Ces provinces n'avoient point le même esprit militaire que celles du nord, ou que la Bretagne et la Gascogne; elles avoient fourni peu de soldats aux armées, elles en fournissoient peu aux compagnies d'aventure, où l'on voyoit au contraire en grand nombre des Anglais, des Gascons, des Bretons, des Normands, des Picards et des Allemands. D'après leur composition, les Français étoient disposés à croire que c'étoient toujours les armées d'Édouard qui faisoient ainsi une guerre sourde à la France, et les chefs de brigands accréditoient autant qu'ils pouvoient cette opinion qui faisoit leur sûreté.(1)

Le seul moyen d'arrêter ces brigandages auroit été de rendre des armes au peuple et de lui donner une organisation militaire avec laquelle il pût se défendre lui-même; mais Charles V et la noblesse redoutoient le peuple plus encore que les brigands; ils préféroient les pillages des compagnies à la puissance d'une milice nationale. Ce n'étoit rien faire que de prendre à sa solde une compagnie pour attaquer les autres. On savoit déjà que les soldats ménageoient des camarades dans les rangs

(1) Froissart, c. 517, p. 283.

desquels ils comptoient un jour chercher eux- 1365.
mêmes un refuge. Il ne restoit qu'un expédient, celui de les employer au-dehors dans quelque entreprise utile et glorieuse : c'est ce que Charles V essaya de faire.

Le premier projet qui se présenta fut celui de les envoyer à la croisade à laquelle le roi Jean s'étoit engagé. Le roi de Chypre en avoit commencé l'exécution. Il s'étoit embarqué à Venise, au mois de juin 1365, sur une flotte de cent vaisseaux; il avoit transporté d'abord à Rhodes, ensuite en Égypte, une armée de dix mille combattans et quatorze cents chevaux. Le 4 octobre, il surprit Alexandrie, et la pilla; mais les croisés, enrichis par ce pillage, et redoutant l'approche des Musulmans, forcèrent le roi de Chypre à remettre à la voile aussitôt qu'ils eurent rassemblé leur butin, et à abandonner sa conquête (1). Les autres souverains qui avoient promis de le seconder faisoient, de leur côté, quelques mouvemens. Charles IV, l'empereur, étoit arrivé au mois de mai à Avignon auprès du pape. Il annonça à Urbain V qu'il avoit demandé au roi de Hongrie passage au travers de ses États, pour les compagnies qui ravageoient la France et l'Italie, et il offrit de les défrayer lui-même des frontières de

(1) *Philippus e Mazeriis, in vitá B. Petri Thomæ, patriarchæ Constantinopol. Ann. Eccles.* 1365, 18 et seq.

1365. France jusqu'à celles de Hongrie ou jusqu'à Venise. Il avoit annoncé qu'il consacreroit au besoin jusqu'à la moitié des revenus de son royaume de Bohême à cette œuvre pie (1). Après ces offres magnifiques, il se fit couronner à Arles, par l'archevêque de cette ville, comme roi de l'ancien royaume d'Arles, qui comprenoit la Provence, la Savoie, le Dauphiné et la Franche-Comté. Les droits des empereurs sur ces provinces n'étoient point contestés; mais leur pouvoir, depuis longtemps, y étoit presque nul (2). Il repartit ensuite pour l'Allemagne.

Il semble que le roi de France accorda peu de confiance à ces offres de l'empereur son oncle, qu'il connoissoit pour plus prodigue de promesses que riche d'effets. Il lui envoya cependant le duc d'Anjou, l'archevêque de Sens et le chancelier de Normandie, à Avignon, pour traiter avec lui. Bientôt après, il fit partir pour la Lorraine la redoutable compagnie de l'archiprêtre Arnaud de Cervoles, qu'il avoit tenue à sa solde jusqu'au moment de la paix avec le roi de Navarre. Elle traversa la Champagne et le duché de Bar, pillant sur tout son passage tous les villages et toutes les villes trop foibles pour lui résister. D'autres brigands accouroient de toutes parts pour se joindre

(1) *Epistola Urbani papæ, Carolo* V, 9 *junii, apud Raynaldi Annal. eccl.* 1365. §. 2.

(2) *Vitæ Romanor. Pontif. Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 614.

à l'archiprêtre, et lorsqu'il arriva devant Metz, il se trouva à la tête d'une armée formidable (1). Les Allemands s'alarmèrent à juste titre de l'entrée de pareils hôtes dans leur pays; ils se fortifièrent et se mirent en devoir d'empêcher Cervoles de passer le Rhin. Celui-ci ravagea l'Alsace par le fer et le feu; mais les paysans armés se mirent de toutes parts en défense contre lui, et lui firent éprouver plusieurs échecs; il sentit alors qu'il falloit renoncer à entrer plus avant dans un pays si belliqueux; il ramena sa troupe en France, où il fut tué peu après par un de ses serviteurs (2). Les autres chefs de compagnie, découragés par le mauvais succès de Cervoles, dirent à leurs soldats de se garder de l'expédition de Hongrie; car on ne la leur proposoit que pour les engager dans des défilés dont jamais ils ne sortiroient, et où on les feroit tous mourir de male mort. (3) 1365.

Une autre expédition fut alors proposée pour employer les compagnies. Le comte Henri de Trastamare, fils d'Alfonse XI et d'Éléonore de Gusman, offrit de les conduire en Castille pour y détrôner son frère, Pierre-le-Cruel. De nombreux forfaits avoient rendu le roi de Castille odieux à ses sujets. La fureur jalouse avec laquelle, dès

(1) *Cont. Nangii*, p. 137, col. 1.

(2) *Vitæ Roman. Pontif.*, p. 614. — *Raynaldi Annal. eccles* 1365. §. 5.

(3) Froissart, T. IV, c. 517, p. 284.

1365. le commencement de son règne, il avoit persécuté ses frères naturels, avoit forcé ceux-ci à prendre à plusieurs reprises les armes contre lui. Henri de Trastamare, l'aîné d'entre eux, avoit été encouragé par les rois de Navarre et d'Aragon à prétendre au trône de Castille, et il leur avoit promis en retour une part dans les dépouilles de son frère (1). Cependant les affaires de la Péninsule étoient fort mal connues en France, et les souffrances des Castillans ne pouvoient y exciter aucun intérêt; mais Charles, qui se soucioit peu de punir un tyran, saisit avec empressement une occasion de venger sa belle-sœur. Il avoit épousé, en 1350, Jeanne, fille aînée de Pierre, duc de Bourbon, qui fut tué à la bataille de Poitiers. La seconde fille de ce même duc avoit été mariée deux ans plus tard à Pierre-le-Cruel; mais presque aussitôt elle avoit été sacrifiée à une maîtresse, elle avoit langui plusieurs années en prison, et elle y avoit enfin été empoisonnée en 1361 par ordre de son mari. Charles V, en se débarrassant des compagnies et en les chargeant de venger sa belle-sœur, trouvoit encore l'avantage de contrarier le roi d'Angleterre, allié de celui de Castille. En effet, malgré la paix et la correspondance souvent cordiale des deux rois, Charles nourrissoit contre Édouard un profond ressenti-

(1) *Mariana, de Rebus Hispan.* L. XVII, c. 7, p. 708.

ment, et dans cette année même il venoit de lui 1365.
faire manquer le mariage du duc de Cambridge, son fils, avec Marguerite, héritière de Flandre, en usant de son crédit sur Urbain V, pour lui faire refuser une dispense; car les deux époux étoient parens éloignés (1).

Lorsque Édouard III fut averti des projets du roi de France et du pape, pour engager les compagnies au service d'Henri de Trastamare, et des rois de Navarre et d'Aragon, il écrivit, le 6 décembre 1365, à Jean Chandos, Calverley, Dagworth et ses autres capitaines en Guienne, pour leur ordonner de tenir la main à ce qu'aucun Anglais ou sujet de l'Angleterre ne portât les armes contre son cousin le roi de Castille, et à ce qu'aucune armée ne traversât l'Aquitaine pour entrer en Espagne (2). Mais les gens de guerre se soucioient fort peu des ordres que leur donnoit leur souverain; et malgré cette lettre, Eustache d'Aubrecicourt, Hugues de Calverley, Gaultier Huet, Matthieu de Gournay, Perducas d'Albret, et plusieurs autres capitaines du prince de Galles s'engagèrent dans cette expédition. (3)

Jean de Bourbon, comte de la Marche, fut désigné comme chef de l'armée qui se rassembloit

(1) *Vitæ Roman. Pont.* T. III, P. II, p. 615. — *Meyer. Annal. Flandriæ.* L. XIII, f. 162.

(2) *Rymer.* T. VI, p. 480.

(3) Froissart, c. 518, p. 298.

1365. en France pour venger sa cousine la reine de Castille. Ce prince étoit trop jeune cependant pour demeurer seul chargé d'une entreprise aussi difficile, et Charles V lui donna Bertrand Du Guesclin pour lui servir de conseil, ou plutôt pour commander en son nom l'armée. Du Guesclin, depuis la bataille d'Auray, étoit toujours prisonnier de Jean Chandos. Le roi lui donna cent mille francs pour payer sa rançon; il lui avança encore des sommes considérables pour engager à son service les chefs des diverses compagnies d'aventure; en effet, il s'attacha successivement Robert Briquet, Jean Carsuelle, Naudon de Bagerant, Lamit, le petit Mesquin, les bâtards Camus, de l'Espare, de Breteuil, Espiote, Perrot de Savoie et d'autres, dont les noms étoient devenus fameux par les ravages qu'ils avoient exercés à la tête de leurs brigands. Le rendez-vous général fut assigné à Châlons-sur-Saône. Là, Du Guesclin se mit à leur tête et marcha sur Avignon, où le pape Urbain V, moitié par amour, moitié par crainte, délia les compagnies des excommunications qui pesoient sur elles et leur avança deux cent mille francs en or, dont il se revalut par une décime qu'il imposa sur le clergé de France (1). Du Guesclin, continuant sa marche, arriva le 20 novembre à Montpellier, où il séjourna jus-

(1) Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXII, c. 33, p. 329 — *Vitæ Roman. Pont.* p. 632.

qu'au 3 décembre pour attendre le reste des compagnies. Il prit ensuite sa route par le Roussillon, et, le 1er janvier 1366, il entra à Barcelonne, où Henri de Trastamare vint le joindre. (1) 1365.

Quoique Édouard vît avec regret cette expédition contre un roi son allié, il ne la regarda point comme une infraction au traité de Bretigny ou même aux relations de bon voisinage entre la France et l'Angleterre; il continua, au contraire, à apporter des adoucissemens à la captivité des otages qui demeuroient entre ses mains. Les bourgeois étoient successivement échangés contre d'autres bourgeois qui prenoient leur place (2), tandis que le duc d'Orléans recouvra, le 31 mai, une entière liberté, en donnant pour gage aux Anglais des châteaux-forts au lieu de sa personne. Édouard lui rendit témoignage qu'il s'étoit toujours comporté en loyal otage, et ce duc déclara que les Anglais l'avoient toujours traité honnêtement et courtoisement (3). Enguerrand de Coucy, remis en liberté le 27 juillet, fit une déclaration semblable, tandis que le comte d'Harcourt obtint d'Édouard un congé d'une année, au bout duquel il promettoit de revenir. (4)

(1) Hist. de Languedoc, T. IV, L. XXXII, p. 330, et note 27, p. 577.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 461.

(3) *Rymer*. p. 467 et 471.

(4) *Rymer*, p. 472, 473

1365. En France, la marche du gouvernement étoit toujours également silencieuse ; on a, il est vrai, recueilli beaucoup d'ordonnances de Charles V, mais ce sont de simples réglemens de police locale et temporaire, dans lesquels il est impossible de découvrir aucun principe de législation, aucune vue générale, et l'on s'étonne de les voir imprimer au bout de cinq siècles, tandis qu'ils méritoient à peine qu'on en gardât cinq mois la mémoire. (1)

Cependant les calamités de la France avoient réveillé le zèle religieux ; de nombreux enthousiastes regardoient les désastres de la guerre, la peste et les ravages des compagnies, comme un châtiment de Dieu, qu'ils croyoient surtout provoqué par le luxe et les vices des ecclésiastiques ; ils recommandoient d'apaiser le courroux du ciel par une vie plus austère, et leurs prédications rappeloient celles des anciens réformateurs vaudois et albigeois. On les nommoit *béguards* et *béguines,* d'après le nom, à ce qu'il semble, d'un capuchon dont ils couvroient leurs têtes. Le clergé regarda comme une révolte contre lui ce retour à une piété plus exaltée, qui n'étoit point son ouvrage, et le 3 septembre 1365, Urbain V adressa la bulle suivante à tous les archevêques, évêques et inquisiteurs de l'hé-

(1) Ordonn. de France. T. IV, p. 518-602.

résie, constitués dans le royaume de France. 1365.

« Nous avons été informé par des hommes « dignes de foi, que des fils de Bélial, de l'un « et de l'autre sexe, que le vulgaire désigne par « les noms de *béguards* et de *béguines*, et qui « couvrent sous une peau de brebis la férocité « des loups, étant plongés dans plusieurs erreurs « détestables, se cachent dans diverses cités, « châteaux et villages de France, et qu'ils s'ef- « forcent d'entraîner les fidèles, surtout les plus « simples d'entre eux, hors du chemin de la vé- « rité, pour les plonger avec eux dans la gé- « henne. Nous, qui désirons qu'on prévienne « avec célérité, par les remèdes les plus oppor- « tuns, la dangereuse astuce de ces criminels, « nous vous ordonnons, par les présentes, qu'aus- « sitôt que vous les aurez reçues, sans délai, et « avec la plus grande diligence, vous accom- « plissiez votre office contre ces béguards, ceux « qui croient à leurs erreurs, leurs fauteurs, « leurs défenseurs, et ceux qui leur donnent « asile, sans écouter aucune appellation, et en « invoquant, s'il le faut, à votre aide, l'appui « du bras séculier; c'est ainsi, qu'outre une ré- « tribution divine, vous mériterez toujours plus « notre grâce et celle du siége apostolique ». Les historiens du temps ne nous ont point informés des conséquences de cette bulle. (1)

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1365. §. 17.

1366. L'expédition de Du Guesclin en Espagne pouvoit à peine être considérée comme une entreprise nationale; elle n'avoit été précédée par aucune déclaration de guerre du roi de France au roi de Castille, ni par aucune plainte, aucune remontrance, aucune négociation entre ces deux souverains. Du Guesclin n'avoit point passé les Pyrénées comme général français; ce n'étoient point les drapeaux français qu'il déployoit, mais ceux de Castille, ceux de Henri de Trastamare, qui, quoique bâtard, prenoit le titre de roi, fondant tout son droit sur l'indignité de son frère. L'armée qu'il commandoit étoit composée de soldats de toutes les nations. Tour à tour les historiens de la monarchie ont représenté les aventuriers des compagnies comme Anglais, quand ils vouloient se faire un grief contre l'Angleterre de leurs ravages en France, et comme Français, quand ils vouloient tirer vanité de leurs victoires en Espagne. Dans le fait, on trouvoit en nombre presque égal, soit parmi les capitaines, soit parmi les soldats, des Anglais, des Gascons, des Hennuyers, des Lorrains, des Allemands, des Savoyards, des Provençaux et des Français. Tous ces hommes, différant de langages et d'habits, qui n'avoient de lien que dans la communauté des crimes, étoient entraînés en avant par Bertrand Du Guesclin, soldat vaillant, farouche, prodigue, d'une force de

corps extraordinaire, et d'une habileté dans les ruses de guerre qui lui donnoit l'avantage sur tous les chefs de son temps. Il étoit accompagné par une troupe nombreuse de Bretons ses compatriotes, qui, nourris vingt-cinq ans dans les guerres civiles, y avoient contracté une férocité que n'égaloient les habitans d'aucune autre province, et qui s'étoient rendus redoutables par leurs brigandages dans l'Ile-de-France et la Normandie. (1) 1366

Quelque peu d'affection cependant que les Français ressentissent pour l'armée de Du Guesclin, lorsque le bruit se répandit en France qu'elle avoit reçu la bénédiction du pape, tandis qu'il avoit au contraire condamné Pierre-le-Cruel comme hérétique (2), l'opinion publique, telle du moins qu'elle pouvoit exister alors, se déchaîna contre ce dernier. On raconta qu'il étoit fils d'un juif; que la reine Marie, femme d'Alfonse XI, l'avoit acheté au berceau, pour le substituer à la fille qu'elle avoit eue. On ajoutoit que toutes ses inclinations étoient juives, et qu'il accordoit aux Juifs de son royaume un crédit scandaleux. Les soldats de Du Guesclin, imbus de cette opinion, traitèrent avec la plus horrible cruauté tous les Juifs qu'ils purent

(1) *Cont. Nangii*, p. 139, col. 1.

(2) Froissart, c. 518, p. 296.

1366. atteindre en Espagne (1). Au reste, l'excommunication de Pierre-le-Cruel par le pape étoit elle-même une fable. Au contraire, Urbain V lui adressa encore, le 5 février 1366, une bulle remplie d'expressions de tendresse, pour l'exhorter à faire la paix avec le roi d'Aragon. (2)

Au commencement de janvier, Henri de Trastamare étoit venu joindre à Barcelonne l'armée que lui amenoit Du Guesclin, et qui sembloit commandée par Jean de Bourbon, comte de la Marche, fils et frère des deux princes qui avoient péri à la bataille de Brignais, en combattant contre les mêmes compagnies. Auprès de lui il avoit, pour tenir ces brigands en respect, le sire de Beaujeu et Arnould d'Audeneham, maréchal de France. Quand Trastamare vint la joindre, l'armée étoit forte de trente mille combattans. Le comte de la Marche avoit fait demander au roi de Castille le passage au travers de son royaume, l'assurant que son intention étoit d'aller combattre les Maures de Grenade. Sur son refus, il traversa l'Ebre à Alfaro, et se dirigea sur Calahorra, où Henri se fit proclamer roi, tandis que don Pedro rassembloit son armée à Burgos. Cependant lorsque ce dernier apprit que le 16 mars Calahorra avoit ouvert ses portes

(1) *Cont. Nangii*, p. 139, col. 1.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1366, §. 30.

à Henri, dans un premier mouvement de fureur il tua le frère du commandant de cette ville. Bientôt averti de la désertion du plus grand nombre de ses soldats, la terreur succèda chez lui à la rage; il renonça à défendre la Castille; il sortit de Burgos le 28 mars, et s'enfuit vers l'Andalousie : ce fut à Séville qu'il donna rendez-vous aux troupes avec lesquelles il se flattoit de former une seconde armée à la place de celle qu'il voyoit se dissiper. Henri de Trastamare ne rencontrant point de résistance, entra dans Burgos, où il se fit couronner de nouveau, le 5 avril, dans le monastère de las Huelgas. Comme don Pedro parcouroit rapidement les provinces dans sa fuite, son arrivée même annonçoit aux peuples la chute de son trône, et il voyoit éclater autour de lui la haine et le désir de la délivrance. Il traversa Tolède; il traversa Séville, et il ne trouva nulle part des soldats ou des sujets qui s'offrissent à le défendre. N'osant point s'arrêter en Andalousie, il embarqua sur une galère ses enfans et une partie de ses trésors, et il vint chercher un refuge en Portugal. Le roi de Portugal étoit alors don Pedro-le-Justicier, celui même qui vengea, par tant de supplices et tant de crimes, la mort d'Inez de Castro; car, par une singulière rencontre, les quatre trônes de l'Espagne étoient occupés par quatre princes non seulement souillés de sang et de crimes,

1366.

1366. mais encore flétris par les surnoms mêmes que leur a donnés la postérité : don Pedro *le cérémonieux* en Aragon, don Pedro *le cruel* en Castille, don Pedro *le justicier* en Portugal, et Charles *le mauvais* en Navarre. Le roi de Portugal permit au roi de Castille de continuer sa route ; mais il ne voulut pas le recevoir dans ses États : déjà son fils Ferdinand avoit fait alliance avec Henri de Trastamare. Don Pedro n'ayant point été reçu à Lisbonne, longea les côtes de Portugal, et vint débarquer en Galice. Cette province, oubliée en quelque sorte par Henri, qui l'avoit laissée derrière lui, n'avoit pas encore changé d'étendards. Comme la fureur et les soupçons de don Pedro s'accroissoient avec ses désastres, il se crut trahi par l'archevêque de Compostelle, et il le fit tuer, aussi-bien que le doyen du chapitre. Ce nouveau forfait souleva la province, et il ne lui resta plus d'autre parti que de s'embarquer à la Corogne, et de transporter à Bayonne ses deux filles et une partie de ses trésors, pour implorer la protection du prince de Galles, qui, comme prince d'Aquitaine, résidoit alors à Bordeaux. (1)

Cette révolution si rapide étoit l'ouvrage du

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 7 et 8, p. 709-711. — Froissart, c. 518, p. 300, avec les notes tirées de la chronique de D. Pedro Lopez de Ayala. — *Ind. rerum ab arag reg. gest. Zurita*, p. 231.

peuple castillan, et non des soldats étrangers qui 1366.
l'avoient commencée; à peine ceux-ci avoient-ils rencontré quelque part un instant de résistance. Ils avançoient dans les provinces; mais partout ils étoient reçus en amis. Les nobles, les seigneurs, les députés des villes, accouroient au-devant d'eux; toutes les portes leur étoient ouvertes; le pillage et les profits de la guerre, après une résistance obstinée, leur auroient plu bien davantage, d'autant plus que, quoique des vivres leur fussent préparés partout, l'hospitalité d'un peuple aussi sobre que les Espagnols ne les satisfaisoit pas : aussi, sans pouvoir se plaindre, manifestoient-ils déjà de l'impatience et de l'ennui. Le roi Henri, qui prévoyoit le besoin qu'il auroit bientôt d'eux, leur proposoit une expédition contre le roi de Grenade, où ils pourroient s'enrichir par le pillage des infidèles. Il avoit accordé de brillantes récompenses aux capitaines qui l'avoient servi; il avoit fait Du Guesclin comte de Trastamare et connétable de Castille, et l'anglais Hugues Calverley comte de Carion; il avoit distribué aux soldats aventuriers ce qu'il avoit pu recueillir des trésors de don Pedro, et les offrandes des villes et des provinces; mais il lui fut impossible de garder longtemps ces hommes inquiets et impatiens de tout joug sous ses étendards. Au commencement de juin 1366, il fut obligé de donner leur congé à

1366. presque tous les soldats des compagnies. Le comte de la Marche, le maréchal d'Audeneham et le sire de Beaujeu le quittèrent en même temps, et tous ensemble s'acheminèrent vers la France. (1)

Henri ne put garder auprès de lui plus de quinze cents cuirassiers des soldats des compagnies ; il en donna le commandement à Bertrand Du Guesclin et au sire de Béarn. Trop foible désormais pour attaquer les Maures de Grenade, il fit alliance avec leur roi aussi-bien qu'avec celui de Portugal. En même temps il assembla les cortès de Castille, pour demander à la nation de le défendre sur ce trône où elle l'avoit aidé à monter (2). En effet, il savoit déjà que don Pedro n'auroit point de repos qu'il n'eût ramené en Castille une armée pour le combattre, et il n'avoit plus guère droit de compter sur l'assistance de ses confédérés les rois d'Aragon et de Navarre. Pendant qu'il étoit encore fugitif, pour obtenir leur assistance il leur avoit promis de démembrer le royaume de son frère en leur faveur, et de leur céder plusieurs de ses plus belles provinces; mais depuis que, ses succès dépassant de beaucoup ses espérances, il étoit monté sur le trône qu'il travailloit alors à ren-

(1) Froissart, c. 519 et 520. T. IV, p. 302. — Hist. de Bretagne, L. XI, c. 84, p. 385.

(2) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 8, p. 711.

verser, il n'osoit ni exécuter ses promesses de 1366.
peur de soulever les peuples, ni les rompre de peur de changer ses voisins en ennemis dangereux. (1)

Le prince de Galles, auquel don Pedro s'étoit déterminé à recourir, avoit vu avec déplaisir l'expédition contre la Castille réussir malgré les obstacles qu'il y avoit apportés. Accoutumé à la guerre et à la dureté avec laquelle les sujets étoient traités par les soldats, il sentoit peu de compassion pour des peuples opprimés, peu de sympathie pour les efforts par lesquels ils brisoient le joug d'un tyran. Il regardoit la cause de don Pedro, dépouillé par son frère bâtard, et chassé par ses sujets, comme étant celle de tous les rois : il résolut de l'aider à remonter sur le trône; et comme il se sentoit à trente-six ans dans la force de l'âge; comme les victoires qu'il avoit remportées lui donnoient une grande confiance en lui-même, il se croyoit sûr du succès (2). Lorsqu'il fut informé que don Pedro, débarqué à Bayonne, s'acheminoit vers Bordeaux, il sortit de la ville à sa rencontre; il lui donna la place d'honneur au-dessus de lui; il célébra son arrivée par des fêtes magnifiques, et

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 8, p. 712. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 449.

(2) Froissart, c. 521, p. 307.

1366 il ne tarda guère à prendre avec lui l'engagement de le ramener triomphant en Castille. (1)

Toutefois le prince de Galles savoit bien qu'il avoit besoin d'associer la nation qu'il gouvernoit à une si grande entreprise. Les provinces méridionales de la France qui lui obéissoient, correspondoient à peu près à l'ancien royaume d'Aquitaine. Il convoqua leurs États à Bordeaux; on vit à cette assemblée les comtes d'Armagnac et de Cominges, les vicomtes de Carmaing et de Châtillon, Jean de Grailly captal de Buch, à qui Charles V avoit rendu la liberté après que la paix eut été conclue avec le roi de Navarre; les sires d'Albret, de Terrides, de Lescun, de Rosan, de l'Esparre, de Chaumont, de Mucidan, de Courton, de Pincornet, et auprès de ces seigneurs gascons, les barons et les sages hommes de Poitou, de Saintonge, de Rouergue, de Quercy, de Limousin et de Béarn. Don Pedro, introduit devant cette assemblée, promit que si tous ces vaillans chevaliers vouloient le suivre, il partageroit entre eux les trésors qu'il avoit laissés en Castille, et qu'il avoit, disoit-il, si bien cachés, que son frère ne les découvriroit jamais. « A ces paroles, dit Froissart, entendoient « volontiers les chevaliers du prince: car An- « glais et Gascons, de leur nature, sont convoi-

(1) Froissart, c. 522, p. 513.

« teux. » (1) Cependant, quand l'entreprise fut mise en délibération, l'assemblée déclara qu'elle ne pouvoit prendre aucune détermination jusqu'à ce que le roi d'Angleterre eût été consulté. Le prince de Galles envoya en effet quatre chevaliers à son père, et l'assemblée des États d'Aquitaine fut ajournée jusqu'à leur retour : ils revinrent et rapportèrent qu'Edouard III approuvoit les projets chevaleresques de son fils. Dans l'intervalle, les barons d'Aquitaine avoient réfléchi sur les hasards de l'entreprise où leur prince vouloit les engager. Dans leur nouvelle assemblée, ils lui représentèrent que, comme il ne s'agissoit ni des intérêts du roi, ni des siens, ni de leur honneur, ou de celui de leur pays, aucun devoir ne les appeloit à prendre les armes, et qu'ils ne se mettroient en mouvement qu'autant que leur solde seroit assurée. Don Pedro parla alors de nouveau de ses trésors cachés : il promit que dans le mois qui suivroit l'Epiphanie, ou entre le 6 janvier et le 6 février 1367, il paieroit aux capitaines du prince de Galles cinq cent cinquante mille florins de Florence, et que de là jusqu'à la Saint-Jean suivante, il en paieroit encore cinquante-six mille. En même temps il promit au prince de Galles qu'il lui céderoit la Biscaye en souveraineté, et qu'il lui laisseroit ses 1366.

(1) Froissart, c. 522, p. 517.

1366. enfans en gage de l'accomplissement de tous ces engagemens. Le prince Édouard lui accordant une pleine confiance, se rendit envers les Gascons garant de toutes ces promesses. (1)

Au moment où les États se séparèrent, les barons d'Aquitaine reçurent ordre de se préparer à la guerre pour le commencement de l'année suivante. Des négociations furent en même temps entreprises avec le roi de Navarre, pour qu'il ouvrît à l'armée anglaise les passages des Pyrénées. Charles-le-Mauvais voyoit bien que Henri, devenu roi de Castille, n'avoit aucune intention d'effectuer envers lui ses promesses, et de lui livrer les provinces d'Alava et de Rioxa, comme il s'y étoit engagé; mais depuis le commencement de sa carrière politique, il avoit toujours été trahi et dépouillé par tous ses alliés, et en particulier par les rois de France et d'Aragon, ses deux beaux-frères; il s'attendoit peu à la bonne foi des autres, et s'y croyoit peu obligé lui-même. Il se sentoit le plus foible; son pays alloit devenir le théâtre de la guerre; il ne songea qu'à faire en sorte qu'il n'en fût pas écrasé. Il traita en même temps avec l'un et l'autre adversaire: il promit à Henri de Castille et à la France de fermer aux Anglais le passage des Pyrénées; il promit au roi d'Angleterre et à don

(1) Froissart, c. 523, p. 318.

Pedro de le leur ouvrir, et il résolut d'attendre 1366
les événemens pour se ranger du parti du plus fort. Son traité avec le roi Henri fut signé à Santa-Cruz de Campezco, et son traité avec don Pedro et le prince de Galles fut signé à Libourne le 23 septembre. (1)

En même temps le prince Édouard avoit rappelé à lui les capitaines anglais et gascons qui avoient suivi Du Guesclin en Espagne, leur annonçant qu'il auroit bientôt besoin de leurs services. Eustache d'Aubrecicourt, Hugues de Calverley, Gaultier Huet, Matthieu de Gournay, Jean d'Évreux, et plusieurs autres, avoient déjà reçu cet avertissement quand ils prirent congé du roi Henri. En le quittant, ils ne lui annoncèrent point qu'ils alloient passer sous les drapeaux de son adversaire; ils reçurent, sans scrupule, les récompenses que ce roi leur départissoit généreusement, et ils vinrent à Bordeaux rejoindre le prince de Galles. Les autres soldats des compagnies, qui vouloient également repasser les Pyrénées, s'acheminoient plus lentement vers le comté de Foix, par lequel ils comptoient rentrer en France, vivant à discrétion dans les provinces d'Espagne qu'ils traversoient. Le roi Henri avoit obtenu du roi d'Aragon et du comte de

(1) Froissart, c. 524, p. 525; et notes tirées de la chronique de don Pedro de Ayala. — *Rymer*. VI, p. 514 533. — Favyn, Hist. de Navarre, L. VIII, p. 449 450.

1366. Foix la promesse qu'ils n'accorderoient point le passage à ses ennemis pour venir l'attaquer, et il avoit renvoyé Du Guesclin en France pour y rassembler une nouvelle armée. (1)

Ainsi les rois de France et d'Angleterre recommençoient à agir en rivaux. Le prince de Galles se préparoit à renverser en Castille le gouvernement que le roi de France se vantoit d'y avoir établi; leurs envoyés sollicitoient les princes voisins de se déclarer ou pour l'un ou pour l'autre, et celui qui s'attachoit à l'un des deux souverains sembloit par là même prendre parti contre l'autre. Cependant lorsqu'ils traitoient directement ensemble, non seulement ils parloient encore le langage de l'amitié et du bon voisinage, ils vouloient aussi en remplir les devoirs. Les historiens anglais assurent qu'Édouard, irrité de ce que les compagnies n'avoient pas voulu sur son ordre se désister de leurs ravages en France, avoit songé à venir les y combattre et les en chasser; que Charles, effrayé d'un tel projet, l'avoit prié de s'en abstenir, et qu'alors Édouard, irrité de ses soupçons, avoit juré par sainte Marie qu'il ne lui donneroit aucun secours, dût-il le voir chassé de son royaume par les compagnies (2). Cependant Édouard mettoit

(1) Froissart, c. 525, p. 528.

(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 181. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 525.

beaucoup de courtoisie à adoucir le sort des otages qu'il avoit sous sa garde. Le 22 janvier 1366 il accorda au duc de Bourbon la permission d'aller passer une année en France pour y régler ses affaires, après que ce duc se fut engagé, sous la garantie du duc de Berri et du dauphin d'Auvergne, à être de retour en Angleterre le 2 février 1367 (1). Le 1er février il accorda au duc de Berri et au comte d'Alençon un congé plus long encore, et jusqu'au jour de Pâques 1368 (2). Enfin, le 20 décembre, il prolongea jusqu'au jour de Pâques 1368 le congé qu'il avoit accordé au duc de Bourbon (3). Il y avoit d'autant plus de générosité dans cette conduite, que le plus important des otages, le duc d'Anjou, aîné des frères du roi, après avoir rompu son ban, n'avoit cherché, en aucune manière, à réparer son manque de foi. Chargé du gouvernement du Languedoc, province limitrophe de l'Aquitaine, que gouvernoit le prince de Galles, il y exerçoit une autorité si illimitée, que le 31 janvier il adressa de Nîmes aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, l'ordre de n'exécuter aucun commandement émané de la cour du roi son frère, s'il ne l'avoit 1366.

(1) *Rymer*. T. VI, p. 488-489.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 492.

(3) *Rymer*. T. VI, p. 540.

1366. sanctionné lui-même par ses lettres d'attache (1); et en même temps il profitoit de son pouvoir pour donner carrière à sa violente animosité contre les Anglais; il maltraitoit en toute occasion ceux qui se réclamoient du prince de Galles, et il harassoit les soldats des compagnies, lorsqu'en revenant d'Espagne ils vouloient se rendre auprès de ce prince à Bordeaux (2). Ainsi l'aigreur se renouveloit entre les deux nations, et l'on pouvoit aisément prévoir que la paix ne seroit plus de longue durée.

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 34, p. 330, et Preuves, col. 292.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 37, p. 331.

CHAPITRE XII.

Prospérité renaissante de la France. — Double révolution en Castille. — Victoire du prince de Galles à Naxara. — Défaite et mort de don Pedro à Montiel. — Souffrances et irritation des Aquitains à l'occasion de l'expédition de Castille. — Ils recourent à la France. — Le prince de Galles ajourné à Paris. — Renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre. — 1367-1369.

La France commençoit enfin à respirer après les souffrances cruelles que lui avoient infligées les guerres des Anglais et des Navarrois, les guerres civiles, les ravages des compagnies, la famine et la peste. On seroit embarrassé à indiquer ce que le gouvernement faisoit pour elle qui pût contribuer à la soulager de tant de maux. Les ordonnanees du roi témoignent plutôt qu'il attendoit, qu'il laissoit faire, et que, sans plan, sans idées générales, sans projets de réformes, il avoit du moins le mérite de ne pas fatiguer ses sujets par une inquiète activité. Quoique tous ses actes législatifs aient été soigneusement recueillis, nous ne voyons émaner de lui autre chose que quelques réglemens donnés à certaines

1366. villes ou à certains métiers, quelques renouvellemens de chartes pour certaines cités, ou de sauvegardes pour certaines abbayes, qui probablement étoient tous obtenus à prix d'argent; enfin, quelques édits bursaux adressés ou à la chambre des comptes ou aux hôtels des monnoies. (1)

Mais il y a dans les corps politiques une force vitale qui leur rend le mouvement qu'éprouve la jeunesse dans la convalescence, et qui les rétablit comme d'eux-mêmes après de longues souffrances. La guerre, la peste et la famine avoient diminué de plus de moitié la population : dès que quelque relâche fut apporté à ces fléaux, le besoin du travail se fit sentir partout également; pour réparer tant d'édifices ravagés, pour remonter tant d'ateliers déserts, pour remettre en culture tant de champs abandonnés, la main-d'œuvre augmenta rapidement de prix, et aucun effort du gouvernement le plus sage n'auroit pu contribuer autant à l'aisance du peuple : quiconque avoit des bras et le désir de les employer obtenoit par eux un revenu assuré. Les plus pauvres furent les premiers à retrouver des jours plus heureux : par leur industrie la richesse commença à renaître; par leurs mariages la population commença à multiplier. Il semble que, pour payer cette activité nouvelle, les capitaux détruits

(1) Ordonn. de France. T. IV, p. 700-720.

par tant de désastres devoient manquer; mais 1366.
les fléaux divers qui ravageoient le royaume, en éteignant beaucoup de familles opulentes, avoient fait échoir des héritages inattendus à des hommes industrieux. D'ailleurs, dans les temps de détresse, chacun s'est accoutumé à une sévère économie. Cette habitude se maintient encore quelque temps après que le besoin qui l'a causée a cessé; chacun veut, en se soumettant encore pour quelque temps aux mêmes privations, remonter à la condition d'où il étoit descendu; tous ceux qui étoient dans l'usage de manger, chaque année, tous leurs revenus, après ces grandes convulsions sociales, se font la loi d'en épargner une partie, et l'on est étonné de voir la richesse renaître plus rapidement encore que la population.

L'ordre public et un certain degré de sécurité renaquirent aussi d'eux-mêmes, et sans que le gouvernement s'en mêlât. Tant que l'anarchie avoit duré dans toute sa violence, chacun n'avoit songé qu'à soi, et avoit renoncé aux inutiles efforts que tout citoyen fait d'ordinaire pour maintenir l'ordre public; mais dès que le brigandage cessa d'être ouvertement autorisé, un désir ardent, un besoin impérieux, de rétablir la paix et la sûreté dans les maisons et sur les grandes routes, firent concourir les efforts de tous pour arrêter, pour expulser, pour détruire

1367. les bandes armées qui avoient si long-temps ravagé le pays. Depuis le départ des redoutables compagnies, qui s'étoient dirigées les unes vers l'Italie, les autres vers l'Espagne, les brigands restés en France avoient commencé à sentir leur foiblesse comparative : les villageois dans les campagnes, les bourgeois dans les villes, s'étoient associés et avoient commencé à faire des patrouilles pour maintenir sur les grands chemins quelque sécurité.

Afin de mettre un peu plus d'ensemble dans ces efforts que faisoient les provinces pour supprimer le brigandage, Charles V convoqua, au commencement de juillet 1367, une assemblée des états-généraux à Chartres; elle étoit composée des députés de Champagne, de Bourgogne, de Berri, d'Auvergne, de Bourbonnais et de Nivernois, ou des provinces de la langue d'oïl. Mais les états-généraux avoient été domptés en quelque sorte par le traitement infligé dix ans auparavant à ceux de Paris. Les députés qui se réunissoient d'après la convocation royale, n'apportoient plus à l'assemblée ni esprit public ni courage ; ils n'essayoient plus de se mêler du gouvernement du royaume ; ils ne faisoient plus entendre les plaintes du peuple, et les historiens ont à peine remarqué leur existence. Ceux que Charles V avoit convoqués à Chartres furent ensuite transférés par lui à

Sens, et enfin dissous avant le 20 du même mois. 1367.
Trois ordonnances sur l'armement des forts qui pouvoient être menacés par les compagnies, sur la réforme de quelques abus dans la perception des aides, et sur quelques vexations des maîtres des eaux et forêts, furent les seuls résultats de cette assemblée des députés du royaume. (1)

Les États de la langue d'oc étoient assemblés plus régulièrement. Le duc d'Anjou les présida à Nîmes en 1366, à Beaucaire en 1368; peut-être même étoient-ils assemblés chaque année, mais ils ne laissoient pas toujours des traces de leur existence. Une aide qu'ils avoient accordée en 1362 sous le nom de fouage, étoit perçue à raison d'un franc par chaque feu; mais ils avoient exigé en même temps qu'un nouveau dénombrement fût fait dans la province, village par village, puisqu'ils affirmoient que la guerre, la peste et la famine avoient détruit une grande partie des ménages, sur lesquels la taxe devoit être prise, et qu'on exigeoit alors des survivans. Un dénombrement auquel on travailla pendant tout le règne de Charles V, donna la preuve que la mortalité avoit été plus grande encore qu'on ne l'avoit supposé. Les ordonnances publiées en 1367 réduisent le nombre des feux dans chaque village quelquefois aux deux tiers, quelquefois

(1) Ordonn. de France. T. V, Préface, p. iv, et p. 14, 19, 27.

1367. à la moitié, et dans le Gévaudan et le diocèse de Narbonne, au tiers de ce qu'ils étoient précédemment, (1) et cependant les provinces du Midi avoient souffert de la guerre bien moins encore que celles du Nord.

Le 18 mars 1367, Charles V accorda à l'université de Paris une confirmation de ses priviléges. Ce corps savant avoit souffert comme tous les autres de la misère des temps et des désastres de la guerre; et pour encourager les études cruellement négligées dans tout le royaume, il étoit nécessaire de lui montrer quelque faveur. Les revenus en nature de l'université furent dispensés du droit d'entrée dans Paris, les personnes des professeurs et des écoliers furent exemptées des péages; enfin les causes non seulement criminelles, mais même civiles, de tous ceux qui appartenoient à l'université, furent soustraites aux tribunaux ordinaires, même au parlement de Paris, et réservées aux juges de l'université (2). C'étoit une extension des immunités ecclésiastiques, mais aucun privilége n'étoit plus fondé en justice; puisqu'on rassembloit un si grand nombre de jeunes gens dans la même ville, dans le même quartier, puisqu'on excitoit leurs passions par l'émulation, par l'exemple,

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 11, p. 317. — Ordonn. de France. T. IV, p. 573, et seq. T. V, p. 30, 79, etc.

(2) Ordonn. de France. T. IV, p. 710.

puisqu'on s'exposoit volontairement à ce que les 1367.
inconséquences du jeune âge causassent souvent beaucoup de trouble et d'impatience dans tout un quartier, il auroit été trop dur de soumettre cette jeunesse bouillante à la discipline sévère de l'âge mûr, et de faire juger les délinquans par les bourgeois mêmes qu'ils avoient offensés. Ceux-ci, en effet, ne mettoient pas moins de passion dans la répression des désordres, que les premiers en mettoient quelquefois à les commettre. Le 6 décembre, le guet de la ville, irrité contre les écoliers qui faisoient du tapage en célébrant la fête de saint Nicolas, tomba sur eux avec violence, en battit plusieurs, en tua un, dont le corps fut jeté dans la Seine pour dérober les traces de ce crime; le lendemain l'université se porta en corps devant le roi pour lui demander justice, et le maintien de ses priviléges, et elle obtint satisfaction. (1)

La cause principale de la renaissance de l'ordre en France étoit le départ des grandes compagnies. Quelques unes avoient passé en Italie pour se mettre au service de la ligue formée contre les Visconti; d'autres avoient été appelées par ces seigneurs de Milan, pour résister aux premières; d'autres encore avoient été introduites

(1) *Cont. Nangii*, p. 140. C'est la fin de cette chronique, une des meilleures qui nous aient servi de guide.

1367. par le cardinal Egidio Albornoz dans les États de l'Église, qui, pendant le séjour des papes à Avignon avoient presque absolument secoué l'autorité des souverains pontifes; quelques villes se gouvernoient en république; beaucoup d'autres étoient tombées sous le joug de petits tyrans; le cardinal Albornoz avoit successivement reconquis à peu près tout l'État de l'Église, soulageant en même temps la Provence et le Languedoc du fardeau de nourrir ces bandes de brigands qu'il employoit plus utilement autour de Rome (1). Cependant, quand ce prélat espagnol eut rétabli solidement l'autorité des papes dans leur ancienne demeure, Urbain V commença à regretter de ne pas résider dans le pays où il pouvoit être souverain et indépendant, tandis qu'il vivoit dans la crainte et l'obéissance sous la main du monarque français. L'exil des papes dans le lieu qu'on nommoit la Babylone d'Occident leur étoit reproché comme une faute grave, par les membres les plus considérés du clergé, par les gens de lettres, et surtout par Pétrarque, qui, renommé comme le premier des savans, des orateurs et des poëtes, étoit alors l'oracle de l'Europe. Urbain V sentit qu'il devoit donner au reste du clergé l'exemple de la résidence; il résolut de transporter de nou-

(1) Hist. des Répub. Ital. du moyen âge. T. VI, c. 45, p. 343, et suiv.

veau la cour pontificale à Rome; il résista aux instances de Charles V, qui vouloit le retenir en deçà des monts, et à celles de ses cardinaux, qui, presque tous français, se refusoient à le suivre en Italie. Il partit d'Avignon le 30 avril, n'y laissant que cinq cardinaux, auxquels leur santé ne permettoit pas de supporter les fatigues du voyage. Il séjourna à Marseille jusqu'au 20 mai, qu'il s'embarqua sur une flotte préparée pour lui par la reine de Naples, les Vénitiens, les Génois et les Pisans, et, le 4 juillet, il prit terre à Corneto, d'où il se rendit à Viterbe, et ensuite à Rome. (1) 1367.

Tandis que la moitié des compagnies avoit passé en Italie, l'autre moitié, soudoyée tour à tour par la France et l'Angleterre, combattoit en Castille; et là les révolutions qu'elles accomplissoient étoient bien plus surprenantes, en même temps qu'elles devoient nécessairement réagir bien plus tôt sur la France elle-même. Charles V vouloit maintenir Henri sur le trône de Castille; Édouard, prince d'Aquitaine, vouloit le renverser. Ces deux rivaux, après avoir combattu sur une terre étrangère, après avoir alternativement détruit l'ouvrage l'un de l'autre, ne pouvoient manquer de se prendre enfin corps

(1) *Rayn. Ann. eccl.* 1367, §. 1-6.—*Vitæ Roman. Pontific.*, p. 617. —*Cont. Nangii*, p. 139, col. 2.

1367. à corps, d'autant plus que de profonds ressentimens couvoient parmi le peuple, et que le duc d'Anjou, commandant en Languedoc, prenoit à tâche de les augmenter.

Dès le mois d'août 1366, le prince Édouard avoit invité toutes les compagnies qui revenoient d'Espagne à se rassembler en Aquitaine autour de lui, pour former l'armée avec laquelle il comptoit replacer don Pedro sur le trône. L'une de ces compagnies, forte d'environ trois mille hommes, qui avoit traversé les Pyrénées par l'Aragon et le comté de Foix, entra dans le diocèse de Toulouse, pour se diriger sur Montauban, qui faisoit alors partie du duché d'Aquitaine. Le sénéchal de Toulouse ayant rassemblé la noblesse de la province, suivit cette compagnie pour la punir de plusieurs violences qu'elle avoit commises à son passage. Le commandant anglais de Montauban le voyant approcher, lui fit dire que la compagnie étoit entrée au service de son maître, et devoit être considérée comme anglaise. Le sénéchal de Toulouse répondit que c'étoient des brigands et des pillards qu'il poursuivroit partout où il les trouveroit. Il les avoit vus passer en petites troupes; il les savoit accablés de fatigue, mal chaussés, mal montés, mal armés, et il croyoit en avoir bon marché; mais il ne s'étoit pas aperçu que leurs diverses bandes s'étoient réunies, et qu'ils étoient bien plus forts

que lui. Il vint les attaquer le 14 août 1366, sous Montauban. Les bourgeois de la ville s'armèrent, et secondèrent de tout leur pouvoir la compagnie : celle-ci, commandée par Perducas d'Albret et Robert de Chenay, remporta la victoire. Les trois sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire furent faits prisonniers, aussi-bien que les comtes de Narbonne et d'Usez, le sire de Montmorillon, et plus de cent chevaliers (1). Les aventuriers se conduisirent avec courtoisie envers leurs prisonniers; ils les relâchèrent, sur leur parole de rapporter à jour fixe leur rançon à Bordeaux. Les chevaliers, au contraire, répondirent ignoblement à cette libéralité; ils obtinrent du pape Urbain V une bulle qui les délioit de leur parole, et qui leur interdisoit, sous peine d'excommunication, de payer leur rançon. (2) 1367.

L'armée que rassembloit le prince de Galles grossissoit par l'arrivée de nouveaux aventuriers. Comme ses finances pouvoient à peine suffire à l'entretien d'une si grande multitude, il crut pouvoir se dispenser de prendre à sa solde quelques uns des Gascons qu'il avoit d'abord compté mener avec lui. Il écrivit au sire d'Albret, auquel il avoit d'abord demandé de le ser-

(1) Froissart, c. 529, p. 340.

(2) Froissart, c. 530, p. 341.

1367. vir avec mille lances, de ne lui en amener plus que deux cents. Le sire d'Albret avoit déjà fait pour cet armement des dépenses très considérables, et en avoit fait faire à ses chevaliers; il fut très irrité d'être ainsi congédié, et il répondit par une lettre hautaine. Les Anglais et les Gascons se blessèrent réciproquement; et quoique le comte d'Armagnac, oncle du sire d'Albret, le réconciliât avec le prince de Galles, cette première querelle, et la défiance réciproque qu'elle engendra, furent plus tard considérées comme les causes de la révolte des Gascons. (1)

Ce fut le 10 janvier 1367 que le prince de Galles partit de Bordeaux pour rétablir don Pedro sur le trône de Castille. Il y avoit seulement quatre jours que sa femme avoit donné naissance à son fils Richard, qui fut depuis roi d'Angleterre. Il séjourna quelques jours à Dax, où son frère Jean, duc de Lancaster, lui amena d'Angleterre quatre cents hommes d'armes et quatre cents archers. Pendant ce temps, Charles-le-Mauvais s'étoit avancé jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, et le prince Édouard, qui savoit qu'il avoit traité avec ses ennemis aussi-bien qu'avec lui, hésitoit à s'aventurer dans les gorges de la Navarre. Enfin, ayant eu avec lui une conférence à Pierrefurade, il renouvela le traité de Bayonne,

(1) Froissart, c. 531, p. 346.

par lequel Charles lui avoit promis un libre pas- 1367.
sage et des vivres pour son argent (1). A peine le duc d'Anjou en fut-il averti, que regardant comme une hostilité envers la France, une marque de confiance accordée au prince anglais, il fit saisir sur le roi de Navarre la seigneurie de Montpellier. Le sénéchal de Beaucaire s'en empara le 27 mars. (2)

L'armée du prince de Galles traversa les défilés de la Navarre, de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune, dans les journées des 15, 16 et 17 février. Elle étoit forte de vingt-sept mille hommes, et marchoit en trois divisions. Le duc de Lancaster, Jean Chandos, et les deux maréchaux d'Aquitaine commandoient la première; le prince de Galles et le roi don Pedro la seconde; don Jayme III, mari de la reine de Naples, et qui se faisoit appeler roi de Majorque, commandoit la troisième; ce dernier se flattoit qu'une guerre en Espagne lui donneroit quelque chance de recouvrer l'héritage dont son père avoit été dépouillé. Il avoit avec lui le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et les seigneurs gascons. Le roi de Navarre avoit passé la montagne à côté du prince de Galles pour garantir sa sûreté; mais de l'autre côté des Pyrénées, et déjà parvenu sur

(1) Froissart, c. 552, p. 353.

(2) Hist. de Languedoc. T. IV. L. XXXII, c. 41, p. 335.

1367. les frontières de Castille, il tomba dans une embuscade que lui avoit dressée Olivier de Mauny, cousin de Du Guesclin, et il fut enfermé au château de Borja. Du Guesclin, avec des compagnies françaises et bretonnes, étoit entré en Espagne par l'Aragon, en même temps que le prince de Galles y entroit par la Navarre, et il est assez probable que Charles-le-Mauvais étoit convenu avec lui qu'il l'arrêteroit prisonnier, afin d'éviter de se compromettre davantage entre la France et l'Angleterre. (1)

Don Henri, qui étoit bien instruit de tous les mouvemens de ses adversaires, avoit rassemblé toutes les forces de la Castille à San-Domingo, dans le Rioxa, et l'on comptoit qu'il pouvoit avoir alors sous ses ordres plus de soixante mille hommes. Les deux armées, assez rapprochées l'une de l'autre, manœuvrèrent quelque temps sur les bords de l'Èbre, sans en venir à un engagement. Pendant ce temps, le prince de Galles écrivit, le 1[er] avril, à don Henri, pour lui annoncer qu'il venoit, selon qu'il y étoit obligé par ses traités, rétablir le roi de Castille sur son trône, mais pour lui offrir en même temps sa médiation et sa garantie, s'il vouloit, par un arrangement équitable, éviter l'effusion du sang

(1) Froissart, c. 533, p. 357, et c. 539, p. 368. — *Mariana, de Rebus Hisp.* L. XVII, c. 10, p. 713. — Favyn, Hist. de Navarre, L. VIII, p. 450.

chrétien. Henri répondit qu'après l'effroyable 1367.
tyrannie exercée par don Pedro, c'étoit sans doute un jugement de Dieu qui l'avoit frappé de terreur à Burgos, et lui avoit fait abandonner le royaume; que désormais Henri se sentoit lié envers les prélats, la noblesse et les villes qui l'avoient reconnu pour roi, et qu'il ne pouvoit les abandonner et sacrifier leurs justes droits, dût-il pour les défendre faire couler du sang chrétien. (1)

Les deux armées n'étoient plus séparées que par la Najarilla, petite rivière qui passe par Najara, et se jette dans l'Èbre. Les Anglais avoient déjà séjourné quelque temps dans ce pays pauvre et stérile, et ils commençoient à manquer de vivres. Du Guesclin et le maréchal d'Audeneham conseilloient au roi Henri de continuer à se tenir sur la défensive, d'arrêter les convois des Anglais, et de les vaincre sans combat par la famine, plutôt que d'affronter la fleur de la chevalerie, conduite par un général aussi habile et aussi heureux que le prince de Galles. Mais à cette époque même, deux frères du roi Henri, don Tello et don Sanche, rentrèrent dans son camp après avoir détruit quelques corps détachés de l'armée anglaise, commandés par Thomas de Felton et son frère, dont le dernier fut

(1) Les lettres en latin et en espagnol dans *Rymer*. T. VI, p. 554 et 556. — Froissart les a rapportées tout autrement T. IV, c. 538, p. 366, et c. 546, p. 389.

1367. tué (1). Ce succès enfla le courage de don Henri, qui répondit à Audeneham : « Maréchal, par « l'âme de mon père, je désire tant à voir le « prince, et d'éprouver ma puissance à la sienne, « que jà ne nous partirons sans bataille. »

Le matin du 3 avril, Henri ayant partagé son armée en trois corps, passa la Najarilla, et attaqua les Anglais, qui s'avançoient à sa rencontre. Le duc de Lancaster et Jean Chandos, d'une part, Bertrand Du Guesclin et le maréchal d'Audeneham, de l'autre, se heurtèrent les premiers avec la pesante gendarmerie. Tandis que ces deux corps d'armée combattoient vaillamment, et qu'on ne voyoit encore d'avantages ni de part ni d'autre, le prince de Galles, qui avoit auprès de lui don Pedro de Castille, et Martin de la Cara, lieutenant du roi de Navarre, vint assaillir le second corps de l'armée castillane, commandé par les deux frères du roi Henri. L'un d'eux, don Tello, qui dans les jours précédens avoit acquis quelque gloire, et qui avoit excité son frère à la bataille, se troubla à l'approche des Anglais, et s'enfuit sans combattre. Deux mille chevaux qui étoient sous ses ordres s'enfuirent avec lui, laissant à découvert l'infanterie, qui fut hâchée par le captal de Buch et le sire de Clisson. Le dernier avoit amené un corps de Bretons sous les dra-

(1) Froissart, c. 543, p. 579.

peaux anglais. Cependant le prince de Galles conduisit aussitôt sa division contre celle du roi Henri; il trouva celui-ci déjà aux prises avec les Gascons, que commandoient le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Le combat fut obstiné; le roi ramena trois fois à la charge ses soldats prêts à se débander; mais les Castillans étoient loin de combattre avec le même courage que les Français, leurs auxiliaires. Leurs fantassins, tirés de la milice des villes, n'étoient armés que de frondes; les flèches des archers anglais étoient bien plus redoutables que leurs pierres, et après une courte épreuve de leurs armes, toute la milice castillane commença à fuir. Cette multitude, qu'on assuroit monter à soixante mille fantassins, et à vingt mille genets ou chevau-légers, étoit déjà en pleine déroute, que la division de Du Guesclin combattoit encore. Cependant tous les corps anglais, sans poursuivre les Castillans, se réunirent contre les Français, et finirent par les rompre: alors tous ceux qui s'étoient jusqu'alors défendus avec tant de vaillance, furent tués ou faits prisonniers. On compta parmi ces derniers Bertrand Du Guesclin, Arnould d'Audeneham, le bègue de Vilaines, et plus de soixante hommes de marque. (1) 1367.

(1) Froissart, c. 548-554, p. 392-409.—*Mariana*, *de Rebus Hisp.* l. XVII, c. 10, p. 714.—Thom. Walsingham, *Hist*

1367. Le prince de Galles ayant fait compter les morts sur le champ de bataille, on lui rapporta que ses ennemis avoient perdu cinq cent soixante hommes d'armes, et environ sept mille cinq cents fantassins, sans compter ceux qui, dans leur fuite, s'étoient noyés dans l'Èbre. C'étoit la troisième des grandes victoires qu'il remportoit ainsi, à dix années l'une de l'autre, à Crécy, à Poitiers et à Najara; chacune d'elles avoit, en quelque sorte, renversé une monarchie (1). Plusieurs des grands seigneurs de Castille, faits prisonniers dans la bataille, furent tués par ordre de don Pedro. Il demanda les autres au prince de Galles, et entre autres le bâtard don Sanche, son frère, pour les faire périr également; mais Édouard lui répondit : « Sire roi, je vous prie « que vous pardonniez vos mautalens à toutes « vos gens qui vous ont été rebelles; si ferez bien « et courtoisie, et si en demeurerez plus en « paix en vostre royaume. » Le cruel don Pedro ne put refuser au prince qui venoit de le mettre sur le trône, la grâce qu'il lui demandoit, mais il ne suspendit que pour bien peu de temps ses vengeances, et aussitôt qu'il se fut séparé d'Édouard, les supplices recommencèrent. (2)

Angl., p. 181. — *Ypodigma Neust.*, p. 526. — Knyghton, p. 2629.

(1) Froissart, c. 556, p. 412, et 559, p. 420.

(2) Froissart, c. 557, p. 415. — *Mariana*. L. XVII, c. 10, p. 714.

Le surlendemain de la bataille, don Pedro fut reçu à Burgos, et reconnu de nouveau comme roi; plus tard les habitans d'Astorga, de Léon, de Tolède, de Cordoue, de Compostelle et de Séville, à mesure qu'ils recevoient la nouvelle de la bataille de Najara, lui envoyèrent des députations, et vinrent lui faire obéissance. Le prince de Galles le voyant de nouveau maître de ses États, lui rappela qu'il s'étoit engagé à payer les frais de son expédition, et lui fit sentir que plus il se presseroit de le faire, plus il trouveroit d'économie à licencier une armée qui chaque jour coûtoit des sommes considérables. Don Pedro répondit que tout son désir étoit de rassembler l'argent nécessaire pour le faire, mais qu'il falloit pour cela qu'il se rendît en Andalousie, où il avoit laissé ses trésors. Après trois semaines passées à Burgos, il partit donc pour Séville, promettant d'être de retour pour les fêtes de la Pentecôte, et donnant rendez-vous au prince Édouard à Valladolid. (1) 1367.

Le prince de Galles transporta en effet son quartier-général à Valladolid, et il distribua ses soldats autour de cette ville. Bientôt les chaleurs commencèrent, les vents brûlans, le manque d'eau, se firent sentir, et les Anglais, qui se jetoient avec avidité sur les fruits et les vins du pays, furent

(1) Froissart, c. 558, p. 418.

1367. presque tous atteints de la dysenterie. Les Gascons souffroient moins d'un climat qui différoit peu d'avec le leur ; mais ils se répandoient dans la Vieille-Castille pour piller ; ils éloignoient ainsi de leur camp ceux qui auroient pu y apporter des vivres ; ils soulevoient les paysans, partout aux aguets pour se venger d'eux, et ils augmentoient d'autant la détresse de l'armée. Les fêtes de Pentecôte arrivèrent, sans que don Pedro revînt avec l'argent promis, ou fit parvenir aucun message. Le prince de Galles lui envoya des députés à Séville, pour le prier d'exécuter ses promesses ; don Pedro répondit que le pays étoit tellement ruiné, qu'il ne pouvoit point recueillir d'argent, et qu'il n'espéroit pas en trouver tant que les soldats du prince pilleroient la Castille ; mais que s'il vouloit les reconduire en Aquitaine, le roi promettoit de lui faire porter jusqu'à Bordeaux l'argent qu'il lui devoit. Quatre mois s'écoulèrent pendant lesquels l'armée fut tourmentée par les maladies. Parmi les Anglais, la mortalité fut si grande, que Knyghton assure qu'il n'en échappa pas la cinquième partie (1). Don Jayme de Majorque étoit si malade, qu'on gardoit peu d'espoir de le sauver. Le prince de Galles étoit lui-même souffrant et abattu, et comme dès cette époque, sa santé alla toujours en dépérissant, on crut qu'il avoit été empoi-

(1) Knyghton, p. 2629.

sonné. Pour se procurer de l'argent, il avoit 1367.
successivement mis à rançon tous ses prisonniers, à la réserve de Du Guesclin, qu'il regardoit comme trop redoutable pour le rendre à ses ennemis. Cependant Du Guesclin ayant montré combien il étoit glorieux de cette exception, le prince, après son retour en Aquitaine, le mit aussi à rançon pour cent mille francs (1). Comme Édouard hésitoit encore à quitter la Castille, sentant bien qu'une fois éloigné il ne pourroit plus rien obtenir de don Pedro, il reçut des lettres de la princesse sa femme, qui le pressoit de venir défendre la principauté contre les attaques de don Henri.

Ce roi de Castille, qu'il avoit vaincu à Najara, voyant la bataille perdue, avoit piqué vigoureusement son cheval pour se séparer de tous les autres fuyards; il avoit gagné les frontières d'Aragon, où Pierre de Luna, fameux depuis comme antipape, le recueillit dans son château d'Illuesca, près de Calatayud, et le conduisit avec une extrême diligence par Iaca, à Orthès, auprès du comte de Foix, qui le fit accompagner jusqu'à Toulouse (2). Là il fut reçu par le duc

(1) Froissart, c. 563, p. 434. — Note *ibid.* tirée de la chronique de D. Pedro de Ayala. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, p. 388.

(2) *Zurita, Ann. del Reyno de Aragon.* Lib. IX, c. 68, et suiv.; et note de Buchon sur Froissart, p. 422.

1367. d'Anjou, qui, nourrissant contre le prince de Galles et les Anglais la haine la plus acharnée, compatissoit à la défaite de Henri, autant que s'il l'avoit éprouvée lui-même. Il signa avec lui un traité secret, par lequel il s'engageoit à le seconder tant contre Pierre de Castille que contre les Anglais. Pour avoir un prétexte de lui avancer de l'argent, il acheta de lui le petit comté de Cessenon, que Henri possédoit en France, et le lui paya comptant. Il le conduisit ensuite à Avignon, pour obtenir quelque argent du pape, avant que celui-ci s'embarquât pour Rome (1); de là, il le ramena à Roquemaure, château du Toulousain, sur les frontières de l'Aquitaine, d'où Henri ayant rassemblé environ trois cents hommes d'armes, commença à ravager le district de Montauban. Sur les instances de la princesse de Galles, cependant, Charles V interdit à Henri de prendre des soldats français à son service, ou de ramener son butin à Roquemaure; il fit même mettre en prison le comte d'Auxerre, qui s'étoit ligué avec lui; mais sous main il exhortoit Henri à poursuivre les hostilités, en évitant seulement de le compromettre. Henri, dont la petite armée grossissoit chaque jour, surprit Bagnières, se rendit maître du Bigorre, et de là poursuivit ses attaques contre l'Aquitaine. (2)

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 40, p. 334.

(2) Froissart, c. 560, p. 424.

Sur la nouvelle de ces hostilités, le prince Édouard ramena son armée à Soria, sur les frontières d'Aragon, de Navarre et de Castille. Le roi de Navarre avoit recouvré sa liberté; mais, non plus que le roi d'Aragon, il ne paroissoit guère disposé à laisser traverser son pays aux compagnies accoutumées à vivre de rapine, et que les souffrances qu'elles venoient d'éprouver rendoient plus âpres encore. Le roi de Navarre consentit enfin à accorder le passage au prince seulement et à sa cour; celui-ci fut donc forcé à se séparer de son armée, à laquelle il donna rendez-vous en Aquitaine, la laissant s'ouvrir un passage au travers de l'Aragon, moitié en vertu d'un traité conclu à Tarasona, moitié par force. Tandis qu'Édouard rentroit en Aquitaine par Roncevaux, Henri rentroit en Espagne par le Bigorre, la vallée d'Andorre et Huesca, et au mois de septembre, il se retrouva sur les bords de l'Èbre, où la tyrannie de don Pedro et les voleries des Gascons avoient augmenté le nombre de ses partisans, en sorte que Calahorra, et bientôt après la plupart des villes de la Vieille-Castille lui ouvrirent leurs portes. (1) 1367.

A son retour en Aquitaine, Edouard obtint aisément des preuves de l'animosité secrète des Français, de celle surtout du duc d'Anjou, et

(1) Froissart, c. 562, p. 429. — *Mariana*. L. XVII, c. 12, p. 715.

1367. du désir qu'il avoit de recommencer la guerre. Mais son père, le roi Édouard, ne pouvoit croire que Charles V songeât à replonger son pays dans toutes les calamités dont il venoit à peine de sortir; il soupçonnoit plutôt son propre fils d'écouter trop sa passion pour la guerre, que tant de victoires avoient nourrie, et d'accuser sans raison les Français. Charles V continuoit à payer les termes échus de la rançon de son père (1). Édouard, de son côté, accordoit aux otages de nouvelles facilités (2); et le 16 novembre, au moment même où les compagnies qui avoient servi sous son fils revenoient d'Espagne, il défendoit, sous peine de rébellion, à tout Anglais ou sujet de l'Angleterre, d'entrer en France avec des armes, et de s'y conduire hostilement (3). Peu de mois après, lorsqu'il conclut le mariage de son fils Lionnel, duc de Clarence, avec une fille de Galéaz Visconti, il l'envoya d'abord à Paris, où Lionnel fit son entrée le 16 avril 1368, et où il fut reçu avec une magnificence et des marques d'affection qui sembloient destinées à montrer au peuple l'étroite union de la France et de l'Angleterre. (4)

(1) Quittance de 100,000 écus, du 13 mai 1367. *Rymer*. T. VI, p. 562.

(2) Le 2 juillet, *ibid*. p. 567.

(3) *Rymer*. T. VI, p. 577.

(4) Froissart, c. 563, p. 437. — Chron. de Saint-Denis, T. III, c. 11.

Charles V vivoit si loin des yeux du public, 1367.
sous prétexte de sa mauvaise santé, qu'il lui étoit facile de dissimuler ses sentimens. Le duc d'Anjou ne prenoit point tant de peine; il ne cachoit pas sa haine pour l'Angleterre et son désir de remettre aux prises les deux royaumes. Il rassembloit des hommes de guerre; il prit à sa solde Bertrand Du Guesclin, au moment où celui-ci recouvra sa liberté, et le maréchal d'Audeneham: sous leurs ordres il plaça les autres aventuriers qui revenoient d'Espagne avec des débris de compagnie, tels que Perrin de Savoie, le bâtard de Lille-Jourdain, le petit Mesquin, Noli Pavalhan, Amanieu d'Artigues, et d'autres. Bertrand Du Guesclin les ayant réunis le 26 février 1368, à Nismes, leur fit passer le Rhône, 1368.
et investir Tarascon, le 4 mars, sans qu'on connoisse ses motifs pour attaquer cette ville, qui appartenoit à la reine Jeanne de Naples. Après s'en être rendu maître, il attaqua Arles le 11 avril; il leva ce siége le 1er mai. Le pape avoit interposé ses bons offices pour réconcilier le duc d'Anjou avec la reine Jeanne, sa cousine; d'ailleurs le moment étoit venu où le duc croyoit pouvoir faire de son armée un usage plus conforme à ses désirs. (1)

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 42, p. 335. — *Vitæ Roman. Pontif.*, p. 622.

1368. De son côté, le prince de Galles étoit entouré par les soldats des compagnies qui avoient fait avec lui la guerre de Castille. Après avoir traversé l'Aragon, ils étoient tous revenus le joindre à Bordeaux. En les recevant, Édouard leur avoit déclaré qu'il ne consentiroit jamais à ce qu'ils perdissent les sommes qui leur étoient dues; mais don Pedro, malgré ses promesses, ne lui avoit encore point fait passer d'argent. Pour les satisfaire, Édouard épuisa son épargne, il fondit sa vaisselle, il leur donna tout l'argent qu'il avoit retiré de la rançon de ses prisonniers, tout celui qui lui arrivoit de France, et cependant comme il n'avoit pas de quoi suffire aux besoins ou aux justes réclamations de ses soldats, il ne pouvoit les empêcher de piller le pays où il les avoit mis en quartier, en sorte que l'Aquitaine n'étoit pas moins maltraitée que si l'ennemi en avoit été maître, et que la fermentation et le mécontentement y prenoient un caractère alarmant. Enfin il ne put plus y résister; il fit dire aux capitaines des compagnies, qui étoient tous Anglais ou Gascons, de sortir d'Aquitaine, et de chercher leur vie en France, car il n'étoit plus en état de les entretenir. En effet, au commencement de février, Robert Briquet, Jean Fresnelle, Robert Cheney, Gaillard Vigier, les bâtards de Breteuil, Camus et de l'Esparre, Naudon de Bagerant, Bernard de la Salle, Hortingo, Lamit, et

plusieurs autres, passèrent la Loire, et s'avancèrent tous au travers de la France pour la ravager. Ils parcoururent la Champagne, l'archevêché de Reims, les évêchés de Soissons et de Noyon, et à mesure qu'ils avançoient, d'anciens soldats licenciés venoient de toutes parts se joindre à eux. Comme ils soupiroient après la guerre, ils cherchoient eux-mêmes à aigrir le ressentiment de ceux qu'ils pilloient, en annonçant partout qu'ils étoient envoyés par le prince de Galles, et en donnant à leurs brigandages le caractère d'un acte d'hostilité des Anglais. (1) 1368.

Charles V ne fit point semblant, cependant, de voir dans l'invasion des compagnies une attaque du prince de Galles. Sans montrer aucun ressentiment contre les Anglais, il donna ordre à ses lieutenans de suivre les brigands, de jeter des garnisons dans les villes sur leur passage, d'enlever les traîneurs, et d'éviter surtout une bataille. Frappé du souvenir des grandes défaites qu'avoient éprouvées les Français depuis le règne des Valois, il s'étoit fait la règle d'éviter toute bataille, et il y persista, même lorsque tous les avantages sembloient être de son côté; mais en même temps il se proposoit une autre sorte de conquête, celle de rattacher au parti français les gentilshommes qui s'étoient dévoués à Édouard, qui avoient acquis de la ré-

(1) Froissart, c. 564, p. 438.

1368. putation dans ses armées, ou qui, par l'étendue de leurs fiefs, exerçoient une grande influence dans les provinces. Olivier de Clisson, fils de celui que Philippe VI avoit fait mourir en 1343 (1), s'étoit distingué au service de Jean de Montfort et des Anglais, auxquels il avoit été demander vengeance. Cependant il n'avoit pas été satisfait des récompenses qu'il avoit obtenues du duc victorieux; il montroit aussi une haine profonde contre les Anglais, auxquels il avoit été si longtemps associé, et sous les drapeaux desquels il avoit combattu à Najara (2). Charles V en fut averti au retour de Clisson d'Espagne; il lui offrit du service, et il le chargea entr'autres de surveiller les compagnies, et de réprimer leurs brigandages. De même, Charles V fut averti du ressentiment que le sire d'Albret avoit manifesté contre le prince de Galles, quand celui-ci l'avoit forcé à renvoyer les trois quarts de ses chevaliers; il lui fit offrir son amitié, et pour l'attacher davantage à lui, il lui fit épouser Isabelle de Bourbon, sœur de la reine de France, dont deux autres sœurs avoient été mariées à Pierre-le-Cruel et au comte de Savoie. Cette alliance mit dans les intérêts de la France les deux puissantes maisons d'Armagnac et d'Albret. (3)

(1) *Voyez* ci-devant, T. X, c. IV, p. 234.

(2) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, c. 16, p. 394.

(3) Froissart, c. 564, p. 440.

Dans le même temps, au contraire, le prince de Galles aigrissoit contre lui la noblesse de Gascogne. En prenant possession des provinces qui lui avoient été cédées par le traité de Bretigny, il avoit promis de les maintenir dans leurs priviléges, et cette promesse comprenoit non seulement ses nouvelles conquêtes, mais aussi la Gascogne, dont il avoit acquis la suzeraineté, tandis que ses ancêtres la tenoient depuis long-temps en fief de la France. En Aquitaine, comme dans tous les gouvernemens féodaux, il falloit consulter le pays et obtenir son assentiment pour lever une contribution nouvelle. Le prince de Galles, pour acquitter les soldes arriérées qu'il devoit aux compagnies, ne pouvoit se passer d'un subside nouveau. Il convoqua donc à Niort les États de la principauté; l'évêque de Bath, qu'il avoit fait chancelier d'Aquitaine, exposa à cette assemblée les besoins du prince. Il lui demanda pour acquitter ses dettes l'établissement, pendant cinq ans, d'un fouage ou imposition d'un franc par chaque feu, qu'il prétendit, sur un calcul sans doute fort exagéré, devoir produire douze cent mille francs par an. Les prélats, barons et députés des bonnes villes de Poitou, Saintonge, Limousin, et Rouergue, accoutumés à ce que leurs droits fussent fort peu ménagés par le gouvernement français, ne firent pas beaucoup de difficultés. Les députés de La Rochelle demandèrent seule- 1368.

1368. ment qu'en retour le prince s'engageât à ne faire, pendant sept ans, aucun changement dans ses monnoies, ce qui paroissoit agréé ; mais le comte d'Armagnac, le sire d'Albret son neveu, les comtes de Périgord et de Comminges, le vicomte de Carmaing, les sires de la Barde, de Terride, de Pincornet, plusieurs autres barons de la Haute-Gascogne et les villes de leur ressort, protestèrent qu'ils n'avoient été grevés de nuls subsides, impositions, fouages, ni gabelles, avant le traité de Bretigny, et qu'ils s'opposeroient de tout leur pouvoir à ce qu'on altérât leurs franchises. En effet, tant les Français que les Anglais avoient toujours ménagé les marches de la Haute-Gascogne, pays pauvre, belliqueux, peu soumis à l'autorité royale, et prêt à changer de maître dès la première vexation. Tout ce que le chancelier put obtenir d'eux fut la promesse qu'ils consulteroient leurs commettans, et qu'ils reviendroient à Niort dans un terme fixé pour terminer cette affaire. (1)

Les mécontens, qui voyoient la prodigalité du prince et le luxe de sa cour, où il faisoit plus de dépense qu'aucun autre souverain de la chrétienté, disoient avec raison que s'il vouloit se retrancher quelque chose à lui-même, il n'auroit plus besoin de puiser dans la bourse de ses sujets. En même temps, le sire d'Albret, encouragé par

(1) Froissart, c. 565, p. 441.

les promesses du roi de France, son beau-frère, 1368.
annonçoit aux Gascons que s'ils persistoient dans la défense de leur liberté et de leur bourse, ils ne tarderoient pas à voir paroître un puissant protecteur. En effet, les États d'Aquitaine se rassemblèrent de nouveau; ils furent transférés tour à tour à Niort, à Angoulême, à Poitiers, à Bordeaux et à Bergerac; et partout les seigneurs gascons rejetèrent avec la même fermeté le fouage qui leur étoit demandé par le prince. La santé de celui-ci ne cessoit de décliner : la maladie qu'il avoit rapportée d'Espagne s'étoit changée en hydropisie ; tous les soins des médecins échouoient pour en arrêter les progrès. Cependant il croyoit son honneur intéressé à ne pas reculer, à vaincre par son opiniâtreté la résistance de ses peuples. Ses meilleurs conseillers l'avertissoient du danger d'une telle lutte. Jean Chandos, le plus sage d'entre eux, s'étant en vain efforcé de l'en détourner, quitta la cour, et se retira dans sa terre de Saint-Sauveur, en Normandie. (1)

Pendant que le prince Édouard, abattu par la maladie, aigri par le besoin, irrité par l'opposition des États d'Aquitaine, accusoit la fortune, qui lui avoit été long-temps si propice, son protégé, don Pedro-le-Cruel, qui avoit été

(1) Froissart, c. 565, p. 444.

1368. la cause de tous les maux qu'il éprouvoit, subissoit à son tour des revers bien plus mérités. Son frère naturel et son rival Henri de Trastamare, accueilli dans Calahorra le 28 septembre 1367, avoit bientôt vu se réunir autour de lui les exilés de toute la Castille, tous ceux que poursuivoit la tyrannie de don Pedro. Le nombre en étoit grand, et il se trouva à la tête d'une armée, à laquelle le duc d'Anjou et Du Guesclin avoient soin de faire passer des renforts. La ville de Burgos lui ouvrit ses portes; il s'avança jusqu'à Valladolid, où il fit prisonnier don Jayme III de Majorque, qu'Édouard y avoit laissé malade. Enfin, il vint mettre le siége devant Léon, dont il s'empara le 30 avril 1368. Don Pedro, pendant ce temps, étoit toujours à Séville; l'exil, loin d'avoir adouci son caractère, avoit augmenté sa férocité : tous les jours il ordonnoit de nouveaux supplices; il s'étoit fait donner des otages par toutes les grandes villes, et c'étoit pour ne pas faire égorger leurs concitoyens que les habitans de Tolède continuoient à porter son joug. Henri étoit arrivé devant leurs murailles et en formoit le siége, tandis que Cordoue, Jaen et Ubéda avoient d'elles-mêmes relevé ses drapeaux. D'autre part, Vittoria, Salvatierra et Logrogno s'étoient données au roi de Navarre, à la persuasion de don Tello, qui, se sentant coupable de la perte de la bataille de Najara, craignoit d'être puni comme lâche

par don Henri, comme rebelle par don Pedro, 1368.
et se tenoit en garde également contre ses deux frères. Don Pedro, abandonné par ses sujets, savoit bien qu'il n'avoit plus rien à attendre du prince de Galles après l'avoir trompé. Il préféra recourir aux Maures de Grenade; il leur ouvrit l'Andalousie, et les exhorta à le venger de ses rebelles de Jaen et d'Ubéda. Ces deux villes furent en effet brûlées par les Maures, et des milliers de chrétiens furent entraînés en captivité. (1)

Pendant que don Henri étoit occupé au siége de Tolède, il y reçut des ambassadeurs du roi de France, qui venoient lui proposer une alliance contre Édouard; leurs pleins pouvoirs étoient datés de Paris, du 19 juillet 1368, en sorte que, dès cette époque, Charles V étoit déterminé à la guerre (2). Le traité ne fut cependant signé que le 20 novembre. Henri s'engageoit à faire, de concert avec les Français, la guerre au roi d'Angleterre et au prince d'Aquitaine; il promettoit d'armer toujours contre eux un nombre de vaisseaux double de celui qu'armeroit la France, et cependant de rétrocéder à Charles V tout ce qu'il pourroit conquérir en Aquitaine. La France, de son côté, ne promettoit à Henri aucun secours

(1) Mariana, L. XVII, c. 12, p. 716.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 601. — Copie des pleins pouvoirs.

1368. contre don Pedro de Castille (1). Toutefois Du Guesclin, avec la petite armée que le duc d'Anjou lui avoit fait rassembler au printemps, et qu'il avoit d'abord conduite contre les Provençaux, repassa les Pyrénées en automne, pour venir joindre don Henri. (2)

Charles V, encouragé en même temps par les succès de don Henri en Castille, par les nouvelles qu'il recevoit de l'état de santé déplorable auquel le prince de Galles étoit réduit, et par la fermentation croissante de l'Aquitaine, s'étoit déterminé à la guerre. Les comtes d'Armagnac, de Périgord et de Comminges, le sire d'Albret et plusieurs barons de Gascogne s'étoient rendus auprès de lui. Ils lui avoient déclaré qu'ils le regardoient toujours comme leur seigneur suzerain, puisqu'il ne dépendoit point d'un roi de priver ses sujets de leur recours à sa justice. Ils avoient fait la même déclaration au prince Édouard, qui en avoit conçu le plus violent ressentiment (3); et dès le 30 juin, ils avoient présenté au roi, comme à leur suzerain, un appel contre Édouard, leur seigneur, pour les vexations qu'ils prétendoient être exercées par lui sur eux, dans son duché d'Aqui-

(1) *Rymer*. T. VI, copie du traité, p. 598. Explications, p. 622.

(2) Mémoires de Du Guesclin, T. IV, c. 27, p. 281. Ils méritent au reste fort peu de confiance.

(3) Froissart, T. V, c. 572, p. 1.

taine, qui, disoient-ils, étoit du ressort du parlement de Paris. (1) 1368.

Charles V savoit fort bien qu'accueillir un pareil recours seroit la même chose que déclarer la guerre à l'Angleterre; il couvroit donc cette négociation d'un profond mystère, et, à cet égard, les dispositions d'Édouard III l'aidoient à le tromper. Le monarque anglais, âgé alors de cinquante-cinq ans, se sentoit vieux et cassé pour son âge; il désiroit le repos, et il croyoit que son fils, le prince de Galles, étoit aveuglé par sa passion guerrière; qu'il cherchoit une occasion de brouiller de nouveau la France et l'Angleterre, lorsqu'il écrivoit que les barons de Gascogne étoient accueillis à la cour de France; qu'ils s'y rassembloient en nombre toujours plus grand, et que Charles V méditoit quelque projet hostile. (2)

Charles, avant d'éclater, chercha à se procurer des informations exactes sur les dispositions des sujets français de l'Angleterre. Il n'étoit pas facile de s'expliquer toute l'amertume de leur mécontentement. A peine auroit-on soupçonné qu'un sentiment patriotique les attachât à la France. En effet, les habitans des provinces du Midi, parlant

(1) Du Tillet, Recueil des traités, p. 291. Cité dans les notes de Froissart, T. IV, p. 443.

(2) Th. Walsingh., *Hist. Angl.*, p. 183. — Rapin Thoyras, T. III, L. X, p. 239.

1368. une langue assez différente du français, régis par par les lois romaines et non par les coutumes de France, et ayant conservé des mœurs, des habitudes et un caractère national, n'étoient point dans l'usage de s'appeler Français. Sous les Carlovingiens, ils avoient formé le royaume d'Aquitaine; sous les premiers Capétiens, leurs comtes et leurs ducs étoient presque indépendans de la monarchie. Le mariage d'Éléonore avec Henri II les avoit soumis aux Anglais; mais dès-lors, ils ne s'étoient attachés qu'à maintenir leur indépendance, en mettant en opposition les prétentions des monarques anglais et français; une partie de leurs provinces enlevées aux Anglais par Philippe-Auguste et par Saint-Louis, n'avoit point eu à s'applaudir de ce changement; les priviléges des pays situés entre la Loire et la Gascogne avoient été violés par les Français, et le gouvernement s'y étoit montré presque toujours tyrannique. La Guienne, au contraire, qui, depuis deux cents ans, obéissoit aux Anglais, avoit prospéré sous leur administration. Tandis que les Valois ne se signaloient de père en fils que par leur incapacité et leur mauvaise foi, Édouard III et son fils excitoient par leurs talens et leur bonheur, l'admiration et l'enthousiasme. Le dernier s'étoit établi à Bordeaux; à sa cour, on voyoit autant de seigneurs gascons que d'anglais; accoutumé à respecter les priviléges d'un peuple libre, il gou-

vernoit de concert avec les États; il les rassembloit 1368.
souvent, et alors même qu'il se trouvoit en opposition avec eux, comme pour l'établissement du fouage, il cherchoit à les persuader, non à les contraindre. Il est probable que si l'Aquitaine lui étoit demeurée, et qu'il eût régné après son père, il auroit fini par transporter à Bordeaux le siége de la monarchie anglaise, afin d'étendre plus aisément sa domination sur le reste du midi de la France. Mais les Anglais qui entouroient le prince n'apprirent jamais à regarder les Gascons comme appartenant à la même monarchie et ayant les mêmes intérêts qu'eux. Ce fut leur caractère insociable, arrogant, dédaigneux, qui souleva contre eux leurs anciens confédérés, et qui amena leur expulsion. Durant la prospérité, ils les avoient offensés par leur jalousie; et dès que les revers commencèrent, ils y joignirent une défiance outrageante. L'expérience, le calcul, l'observation du sort de leurs voisins ne promettoient aux Aquitains aucun avantage à changer de maîtres : mais la haine est aveugle; les peuples n'avoient qu'une pensée, celle de se délivrer de ces hôtes qui leur étoient insupportables, et ils soupirèrent après les Français comme s'ils devoient être leurs libérateurs.

Charles V, assuré qu'il trouveroit dans les peuples du midi de la France un grand empressement à se ranger sous ses étendards, résolut

1368. donc de recevoir l'appel des barons de Gascogne, et de prendre cette occasion pour recommencer la guerre. Il fit examiner les chartres du traité de Bretigny, pour y découvrir quelque prétexte dont il pût s'appuyer. Il paroît qu'Édouard avoit apporté quelque retard ou quelque informalité dans sa renonciation au titre de roi de France; toutefois, comme depuis six ans les deux cours sembloient vivre en parfaite intelligence, un tel prétexte étoit bien futile (1). S'il y avoit eu réellement violation, de la part des Anglais, des priviléges que le traité de Bretigny garantissoit aux provinces, en même temps qu'il les détachoit de la monarchie, cette cause de guerre auroit été beaucoup plus légitime; mais les rois ne consentent jamais à alléguer comme motifs de guerre les plaintes ou les droits des peuples. Quoiqu'un nouvel appel, qui fut présenté au roi le 25 octobre 1368, par le comte d'Armagnac et les autres seigneurs de Gascogne, fût fondé précisément sur les impositions extraordinaires auxquelles le prince de Galles vouloit les soumettre, Charles V, en accueillant cet appel, ne déclara point qu'Édouard eût violé les priviléges des provinces qu'il avoit acquises par le traité de Bretigny, et eût annulé par là ce traité; mais plutôt que les droits et

(1) Froissart, T. V, c. 573 et 574, p. 5 et 10, avec les notes et l'appendice, p. 305.

la juridiction de la couronne de France étoient inaliénables. Il envoya aux trois sénéchaux de Languedoc l'ordre de protéger et de mettre sous sa sauvegarde les personnes et les biens des seigneurs gascons qui avoient recouru à lui; au mois de décembre, le duc d'Anjou commença à enrôler des gendarmes pour faire la guerre aux Anglais; cependant un secret profond couvroit encore toutes ces opérations jusqu'au commencement de l'année suivante, où l'ajournement devoit être présenté à Edouard. (1) 1368

Ce fut en effet le 25 janvier 1369, que Charles V signa à Paris la lettre qu'il chargea deux de ses messagers, savoir, un juge criminel de Toulouse, et un chevalier de Beauce, de présenter au prince Édouard à Bordeaux. Ces messagers ayant été introduits devant le prince, et lui ayant présenté leurs lettres de créance, lui demandèrent la permission de *publier* devant lui l'écrit dont ils étoient chargés; il portoit : 1369.

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, « à notre neveu le prince de Galles et d'Aquitaine, « salut. Comme ainsi soit que plusieurs prélats, « barons, chevaliers, universités, communes et « colléges des marches, et limitations de Gasco- « gne, demeurans et habitans ès bondes (fron- « tières) de notre royaume, avec plusieurs autres

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 47, p. 437 et 439.

1369. « de la duché d'Aquitaine, se soient traits en notre « cour, pour avoir droit sur aucuns griefs et mo- « lestes indues, que vous, par foible conseil et « simple information, leur avez proposé à faire, « de laquelle chose nous sommes tout émer- « veillé. Donc pour obvier et remédier à ces « choses, nous nous sommes ahers (ligué) avec « eux, et aherdons, tant que de notre majesté « royale et seigneurie, nous vous commandons « que vous venez en notre cité de Paris, et vous « montrez et présentez devant nous en notre « chambre des pairs, pour ouïr droit sur lesdites « complaintes et griefs émus de par vous, à « faire sur votre peuple, qui claime à avoir res- « sort en notre cour, et à ce n'y ait point de dé- « faut, et soit au plus hâtivement que vous pour- « rez après ces lettres vues. En témoin de la- « quelle chose nous avons à présentes mis notre « scel. Donné à Paris le vingt-cinquième jour du « mois de janvier. » (1)

Il paroît qu'Édouard ne s'étoit nullement attendu à cette insulte. Il n'auroit pu prévoir que le roi de France, après avoir si formellement renoncé à toute souveraineté sur l'Aquitaine, le traiteroit encore comme son sujet. Il regarda avec étonnement les messagers d'abord, puis toute sa cour, et après avoir pensé un moment

(1) Froissart. T. V, c. 576, p. 18.

en secouant la tête, il répondit : « Nous irons 1369.
« volontiers à notre ajournement à Paris, puis-
« que mandé nous est du roi de France ; mais ce
« sera le bassinet en la tête, et soixante mille
« hommes en notre compagnie. (1) » Cependant ces fières paroles ne purent être suivies d'aucun effet. L'hydropisie du prince Édouard alloit en empirant, et lui rendoit presque impossibles les exercices militaires. Il est probable qu'il l'avoit provoquée par la même intempérance qui venoit de coûter la vie, en Italie, le 17 octobre précédent, à son frère Lionnel, duc de Clarence. Au lieu de pouvoir, à la tête d'une armée, attaquer la France, il fut lui-même le premier attaqué par ses rebelles. Les comtes de Comminges et de Périgord, avec quelques autres seigneurs gascons, dressèrent une embuscade près de Montauban, au sénéchal anglais du Rouergue, et ils lui tuèrent assez de monde. Toutefois, il n'y avoit eu encore aucune hostilité entre les Anglais et les Français. Charles V avoit sévèrement interdit au duc d'Anjou, qui soupiroit après la guerre, de dépasser la frontière (2). Il avoit écrit aux habitans de Montauban, que, quoiqu'il eût reçu l'appel des Gascons, il avoit toujours l'intention d'observer le traité de Bretigny, auquel il ne

(1) Froissart, c. 577, p. 19.

(2) Froissart, c. 578 et 579, p. 25 et 27.

1369. croyoit point avoir contrevenu (1). Il rassembloit des capitaines de compagnies dans les marches de Berri et d'Auvergne, mais ceux-ci se disoient indépendans de lui, et pour mieux tromper les Anglais, ils vivoient de pillage dans ces provinces françaises (2). Charles V avoit averti le duc de Berri, et les autres otages qui se trouvoient par congé en France, de ne point se presser de retourner en Angleterre, car la guerre ne tarderoit pas à les dégager de leur parole (3). Mais en même temps, comme pour entretenir les dehors de la bonne intelligence, il avoit envoyé à Édouard III un présent de cinquante pipes de vin, que celui-ci ne voulut pas recevoir (4). Tandis que des messagers avoient porté au prince Édouard à Bordeaux un ajournement, deux ambassadeurs du plus haut rang, le comte de Saarbruck, et le chancelier Guillaume de Dormans, s'étoient rendus près d'Edouard III, en Angleterre, pour négocier sur les difficultés qui s'étoient élevées entre les deux couronnes. Ils y passèrent deux mois, et quand ils repartirent pour Paris, à la fin d'avril, sous prétexte de consulter leur maître sur les demandes de l'Angleterre, rien n'indiquoit en-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 48, p. 338.
(2) Froissart, c. 580, p. 31.
(3) Froissart, c. 578, p. 24.
(4) *Rymer*. T. VI, p. 616, 617.

core une brouillerie ouverte; mais Charles V avoit, pendant ce temps, rassemblé dans le Hainaut, l'Artois et le Cambresis, sous les ordres du comte de Saint-Pol, et de Jacques de Châtillon, une troupe d'hommes d'armes qu'il destinoit à surprendre les places anglaises du Ponthieu, le jour même de la déclaration de guerre. Il chargea un valet de cuisine d'une lettre scellée pour Édouard, qui contenoit son défi, voulant redoubler l'insulte par le caractère même de l'homme qui étoit chargé de sa lettre. Ce valet rencontra à Douvres les deux ambassadeurs, comme ils s'embarquoient (1). Le même jour, dimanche 29 avril, les habitans d'Abbeville, secrètement gagnés, ouvrirent leurs portes à Châtillon. Le sénéchal et le trésorier du Ponthieu y furent faits prisonniers. Saint-Valery fut surpris le même jour encore. Le Crotoy, Rue et Pont-Remy le furent bientôt après, et tout le Ponthieu fut soumis dans la semaine. (2) 1369.

Au moment de cette attaque inattendue, le dauphin d'Auvergne, le comte de Porcien, les sires de Roye et de Maulévrier étoient encore en otages en Angleterre pour l'observation de la paix. Ils coururent d'abord quelque danger: cependant Édouard se contenta de les relâcher

(1) Froissart, c. 581, p. 35.

(2) Froissart, c. 581, p. 35. — Th. Walsingham, *Hist Angliæ*. p. 183. — *Ypodigma Neustriæ*. p. 527.

1369. successivement contre rançon, comme s'ils étoient prisonniers de guerre. (1)

C'étoit la guerre de Castille qui avoit donné au roi Charles V le courage d'attaquer de nouveau les Anglais. C'étoit cette expédition injuste et cruelle du prince de Galles, pour remettre sur le trône un roi détesté, que la justice des peuples en avoit expulsé, qui avoit ruiné l'armée d'Édouard, épuisé son trésor, détruit sa santé, aigri ses peuples et préparé la rébellion dans toute l'Aquitaine. Et au moment où la guerre éclatoit, l'odieuse contre-révolution que les Anglais croyoient avoir accomplie, faisoit de nouveau place à un gouvernement national. Henri de Trastamare avoit continué, pendant tout l'hiver, le siége de Tolède; mais une partie des citoyens de cette grande ville s'étoient soulevés, et cherchoient à se mettre en communication avec lui pour l'introduire dans leurs murs. De toutes parts l'Espagne s'étoit insurgée contre don Pedro; l'Andalousie seule lui obéissoit encore, contenue dans la crainte, surtout par l'alliance que ce roi avoit contractée avec les Maures de Grenade et d'Afrique, qui lui avoient envoyé vingt mille combattans. Don Pedro en ayant levé à peu près autant dans l'Andalousie, se mit en marche avant le milieu de mars 1369, à la tête de cette

(1) Froissart, c. 581, p. 39.

armée, pour faire lever le siége de Tolède. Mais 1369.
observé dans le pays qu'il traversoit, tous ses mouvemens étoient épiés, et rapportés à Henri, tandis qu'il ne pouvoit lui-même obtenir aucune information sur les mouvemens de ses ennemis. Henri, laissant une partie de son armée devant Tolède pour en continuer le siége, partit avec sa cavalerie, seulement forte de deux mille quatre cents hommes, pour rencontrer son frère, qui, avec une infanterie nombreuse, mais peu redoutable, n'avoit lui-même que trois mille cavaliers. A vingt lieues de Tolède sur la route de Séville, Henri fut rejoint par Bertrand Du Guesclin, avec six cents chevaux français. Il continua à marcher avec une grande diligence jusqu'à peu de distance du château de Montiel, où il rencontra le 14 mars l'armée de don Pedro, qui cheminoit en désordre; ses corps divers étoient fort éloignés les uns des autres, et sans aucun soupçon que les ennemis s'approchassent. Toute l'armée de Henri attaqua avec fureur l'avant-garde de don Pedro; on eût dit que la haine qui animoit les deux frères l'un contre l'autre avoit passé dans le cœur de tous les soldats. Les troupes de Henri étoient persuadées que dans l'armée de don Pedro il n'y avoit que des musulmans et des juifs, et ils ne leur faisoient aucun quartier. Ceux-ci n'arrivoient successivement sur le champ de bataille qu'après que le corps qui marchoit devant

1369. eux étoit déjà défait et détruit. Don Pedro combattit vaillamment, mais son armée étoit ébranlée, et commençoit de toutes parts à prendre la fuite, quand il quitta lui-même le champ de bataille, pour se réfugier, lui douzième, dans le château de Montiel, où il avoit passé la nuit précédente. Le bègue de Vilaines, qui le poursuivoit, arriva devant les portes presque en même temps que lui; Du Guesclin et Henri le suivirent de près; le château fut assiégé, et il s'y trouvoit à peine des vivres pour quatre jours. Pierre voulut s'évader; les uns assurent que comme il tentoit de s'échapper de nuit, à pied, du château, avec six compagnons seulement, il fut arrêté par le bègue de Vilaines; d'autres disent qu'il avoit voulu gagner Bertrand Du Guesclin, qui le trahit. Il fut amené le 23 mars dans la tente de Alain de la Houssaye, serviteur de Du Guesclin, où don Henri vint le voir. Les deux frères s'accablèrent d'injures, et s'élancèrent l'un sur l'autre avec fureur. En luttant ensemble ils se renversèrent par terre. Don Pedro, le plus vigoureux, ou le plus adroit, mit son frère sous lui, et alloit le poignarder; mais Du Guesclin fit prendre don Pedro par la jambe, et le retourner pour le mettre sous son frère, qui aussitôt le poignarda entre ses bras. (1)

(1) Froissart, T. IV, c. 568-571, p. 448, avec les notes et

La victoire de Montiel et la mort de don Pedro terminèrent à peu près les guerres civiles de Castille, quoique les fils de ce roi, sous la garde de Martin de Cordoue, se défendissent encore assez long-temps dans Carmona. Les rois d'Aragon, de Portugal, de Navarre et de Grenade voulurent profiter de cette révolution, les uns pour acquérir des provinces à leur convenance, d'autres pour réclamer la souveraineté tout entière de la Castille. Bertrand Du Guesclin, de son côté, mettoit au plus haut prix ses services, et demandoit à Henri la valeur presque entière du royaume, en récompense de ce qu'il l'avoit remis sur le trône. Le nouveau roi eut besoin d'une grande habileté, et de déployer des vertus qui le rendirent cher à la nation castillane, pour se raffermir sur un trône aussi ébranlé : sa générosité envers Du Guesclin et les Français qui l'avoient aidé fut assez grande pour que ces hommes avides eux-mêmes ne pussent former aucune plainte : ses victoires sur les Portugais les contraignirent à évacuer ses frontières, et sa 1369.

les extraits de la Chronique de don Pedro d'Ayala et d'autres contemporains, pour fixer la date.—Mariana. L. XVII, c. 13, p. 717. — Mémoires de Du Guesclin, c. XXX, T. IV, p. 336. — Hist. de Du Guesclin, par Ménard, p. 371-375; l'un et l'autre remplis d'erreurs et de faussetés. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, c. 8, p. 391. — Th. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 182. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 527, est plus fabuleux encore.

1369. reconnoissance envers le roi de France, avec lequel il forma la plus étroite alliance, fut aiguisée encore par la crainte que lui causoient toujours les Anglais; car il savoit qu'Édouard III songeoit à faire épouser au duc de Lancaster et au comte de Cambridge ses deux fils, les deux filles de Pierre-le-Cruel, pour acquérir ainsi un droit à la couronne de Castille. (1)

La nouvelle de la victoire de Montiel, et de la mort de don Pedro arriva en France dans le temps où tout se préparoit à de nouveaux combats, et où ce succès éclatant, remporté sur les alliés de l'Angleterre, sembloit annoncer des victoires non moins brillantes que les Français pourroient remporter à leur tour. Charles V se croyoit si sûr d'avoir dompté les sentimens de liberté qui s'étoient manifestés en France pendant sa régence, qu'il ne craignit point, dans cette crise importante, d'assembler les états-généraux, pour leur faire sanctionner les mesures qu'il vouloit prendre. Le 9 mai 1369, ces États se réunirent dans la grand' chambre du parlement. On y voyoit deux archevêques, quarante évêques et plusieurs abbés, les ducs d'Orléans et de Bourgogne, les comtes d'Alençon, d'Eu et d'Étampes, princes du sang, et beaucoup de nobles, avec un grand nombre de gens des bonnes villes, qui

(1) Mariana. L. XVII, c. 14, p. 717.

siégeoient avec les conseillers au parlement. Le cardinal de Beauvais, chancelier de France, en présence du roi et de la reine, communiqua à l'assemblée l'appel des barons de Gascogne, et les négociations qui avoient eu lieu en Angleterre. Le roi ajouta que s'il en avoit trop ou trop peu fait, il trouvoit bon qu'on le lui représentât, et qu'il étoit encore à temps de corriger ce qu'il avoit fait. Il invita les États à y réfléchir et à se rassembler le surlendemain; la réponse de l'assemblée fut au reste telle qu'il l'avoit prévu. Les États déclarèrent que le roi avoit suivi les règles de la justice, qu'il n'avoit pu rejeter l'appel des Gascons, et que si les Anglais l'attaquoient, ils lui feroient une guerre injuste. (1) 1369.

Les Français avoient si bien dissimulé leurs préparatifs de guerre, qu'on vit avec étonnement s'assembler en un instant les armées qui se disposoient à attaquer l'Aquitaine. Le duc de Berri en Auvergne, le duc d'Anjou en Languedoc, n'eurent besoin que d'appeler à eux la noblesse, avertie depuis long-temps, pour se trouver à la tète de forces considérables. Les compagnies d'aventure, qui avoient été pratiquées d'avance, se déclarèrent françaises (2). Les capitaines de quelques autres, qui n'inspiroient pas

(1) Chron. de Saint-Denis. T. III, f. 8, recto, 2 col. *et suiv.* — Préface de Secousse au T. VI des Ordonn. de France. p. 1.

(2) Froissart, c. 582. T. V, p. 40.

1369. de confiance au duc d'Anjou, furent invités par lui à venir le trouver à Toulouse; là il les accusa d'avoir conspiré contre lui, et il les fit arrêter. Le petit Mesquin et Arnaud de Penne furent noyés par son ordre; Amanieu d'Artigues et Nolin Pavalhon furent décapités, et leurs soldats, effrayés, se rangèrent avec empressement sous les étendards du duc d'Anjou. (1)

Cependant les frontières du Poitou et de l'Aquitaine étoient bien garnies de soldats anglais, et les ducs d'Anjou et de Berri n'étoient point encore disposés à former des siéges ou à livrer des batailles : de nouveaux renforts arrivèrent aussi au prince de Galles; les compagnies d'aventuriers anglais et gascons qui s'étoient avancées jusqu'en Normandie pour piller le pays, revinrent le joindre à Angoulême, après avoir obtenu du duc de Bretagne la permission de traverser son pays. Peu de jours après, les comtes de Cambridge et de Pembroke arrivèrent aussi d'Angleterre, par la même route, avec des renforts. Hugues de Calverley enfin lui ramena deux mille hommes des frontières d'Aragon. Le roi d'Aragon avoit, le 12 janvier, signé une alliance avec le roi d'Angleterre (2); et le duc de Bretagne, sans oser encore embrasser ouvertement

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 52, p. 340.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 606, 607.

sa cause, ne faisoit des vœux que pour lui. (1) 1369.

De petits corps, établis dans les places frontières, faisoient de part et d'autre des courses dans le pays ennemi. Jean Chandos, qui avoit amené à Montauban cinq cents combattans, ravageoit la campagne de Toulouse. Hugues de Calverley s'étoit dirigé, avec ses deux mille soldats, vers les terres du comte d'Armagnac et du sire d'Albret. Simon de Burley se tenoit sur les frontières du Poitou et de la Saintonge, et le comte de Cambridge, frère du prince Édouard, assiégeoit Bourdeille. Burley tomba dans une embuscade entre Lusignan et Mirebel, où il fut fait prisonnier. Sur les autres points, les faits d'armes, que Froissart raconte avec de grands détails, eurent peu d'importance (2). Mais tandis que les capitaines français ne faisoient aucune action d'éclat, les prélats servoient bien plus puissamment la cause de Charles V. Celui-ci avoit profité de son crédit sur Urbain V, pour faire nommer des hommes qui lui fussent dévoués dans les églises des provinces cédées aux Anglais. L'archevêque de Toulouse entretenoit avec eux une correspondance active, et les pressoit de se déclarer pour la France. L'évêque de Cahors, à sa persuasion, souleva sa ville épiscopale, et en

(1) Froissart, c. 583, 584. T. V, p. 42 et 46.

(2) Froissart, c. 585, p. 48.

1369. chassa les Anglais. Prêchant ensuite l'insurrection de lieu en lieu, il les chassa de tout le Quercy. L'influence de ces deux prélats fit révolter plus de soixante cités, villes, châteaux ou forteresses. Pour enflammer toujours plus le clergé de ce zèle pour la France, Charles V faisoit faire continuellement à Paris des processions, où il marchoit avec la reine, les pieds nus, requérant Dieu très dévotement qu'il voulût protéger le royaume. (1)

La nouvelle de cette insurrection étoit déjà parvenue à Édouard III, lorsque le 3 juin il assembla son parlement à Westminster, et lui annonça que Charles V, contre la foi des traités, avoit réclamé sur l'Aquitaine une suzeraineté à laquelle il avoit expressément renoncé, et qu'il avoit fait suivre cette injuste prétention d'une double attaque sur le Ponthieu et le Quercy, dont il s'étoit emparé de vive force. Le parlement, en conséquence, engagea le roi à reprendre, le 11 juin, le titre de roi de France, auquel il avoit renoncé par le traité de Bretigny (2); et le 19 juin, Édouard écrivit à son fils de travailler désormais à reconquérir son héritage de France, en promettant à tous les seigneurs qui le seconderoient la possession héréditaire de tous

(1) Froissart, c. 587, p. 55.

(2) *Rymer*. T. VI, p 621.

les duchés, comtés et fiefs dont ils se rendroient maîtres. (1) 1369.

Les deux rois cherchèrent chacun de leur côté, à se fortifier par des alliances étrangères ; et dans ces négociations actives et secrètes, la supériorité demeura du côté de Charles V. Il ne réussit pas cependant auprès de David II, roi d'Écosse, le même qui avoit été prisonnier avec le roi Jean, et qu'il vouloit engager à attaquer les Anglais (2). Édouard s'étoit hâté de lui faire, de son côté, des propositions avantageuses, en sorte que le 20 juillet il signa une trève de quatorze ans entre les deux royaumes, qui fut ratifiée le 24 août par Édouard. (3)

Dans les Pays-Bas, Édouard attacha à son parti les ducs de Gueldre et de Juliers ; il fit aussi de grands efforts pour faire déclarer en sa faveur la duchesse de Brabant, et Albert de Bavière, qui gouvernoit le Hainaut ; mais il fut déjoué dans cette négociation par les partisans que Charles V avoit eu soin de se gagner par avance dans les conseils de ces deux seigneurs (4). Un succès bien plus important pour la France fut celui de l'alliance de Flandre. Édouard avoit travaillé cinq ans pour obtenir, en faveur de son

(1) *Rymer*. T. VI, p. 626.
(2) Froissart, T. V, c. 582, p. 40.
(3) *Rymer*. T. VI, p. 632, 633.
(4) Froissart, c. 587, p. 58.

1369. fils Edmond, comte de Cambridge, la main de Marguerite, héritière de Flandre, et veuve du dernier duc de Bourgogne, et Charles V lui avoit fait refuser obstinément, par le pape, une dispense de parenté que l'Église accorde toujours aux princes. Lorsque Charles demanda Marguerite pour son frère Philippe, duc de Bourgogne, qui étoit parent de l'héritière de Flandre, précisément au même degré, le pape ne fit aucune difficulté pour la dispense (1). Mais le comte de Flandre fut moins souple, d'accord à cet égard avec ses sujets, qui redoutoient l'influence française; il sentoit les besoins de l'amitié des Anglais pour la prospérité de son pays; enfin il fut vaincu par les sollicitations de Marguerite de France, sa mère, comtesse d'Artois et de Bourgogne, qui protesta qu'elle le déshériteroit s'il donnoit sa fille à un autre qu'à un prince français. Par le traité négocié à Gand avec la France, il fut convenu que Lille, Douai et Orchies, avec leur territoire, seroient rendues au comte de Flandre, qui abandonneroit, en retour, diverses réclamations pécuniaires qu'il avoit à faire contre la couronne de France. Le mariage de Philippe avec Marguerite, accordé à ces conditions, fut célébré à Gand, le 19 juin 1369, avec une extrême magnificence. Édouard en conçut beaucoup de ja-

(1) *Vitæ Roman. Pont. Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 615.

lousie; mais malgré les expressions de son ressentiment et les caresses de la France, les Flamands demeurèrent fidèles à leur attachement à l'Angleterre, et refusèrent de prendre part à la guerre. Toutefois, c'étoit déjà un succès bien assez éclatant d'avoir fait entrer dans la maison de France un aussi riche héritage. (1) 1369.

Sur la frontière d'Espagne, le roi de Castille étoit tout dévoué à la France. Le roi d'Aragon avoit fait tout récemment alliance avec les Anglais. Le roi de Navarre, encore irrésolu, crut pouvoir tirer avantage de la rivalité des deux rois, pour obtenir justice de la France; il se rendit donc par un des ports de la Navarre à Cherbourg, où il arriva au mois de septembre. Il entra immédiatement en traité avec son beau-frère, auquel il demandoit la restitution de Meulan, Mantes, Longueville et Montpellier, et quelques avances d'argent, consentant à soumettre à un arbitrage ses droits sur la Bourgogne. Ces négociations se prolongèrent long-temps, et ne furent terminées que l'année suivante. (2)

Édouard III, alarmé par la destruction de

(1) Froissart, c. 588, p. 61. — *Meyer*, *Annal. Fland.* L. XIII, f. 165, verso. — Plancher, Hist. de Bourgogne. T. III, L. XIII, p. 28. — Barante, Hist. des Ducs de Bourgogne. T. I, L. I, p. 39.

(2) Froissart, c. 588, p. 64. — Chron. de Saint-Denis. T. III, f. 16, verso, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-

1369. son allié don Pedro de Castille; traversé par les intrigues de la France en Hainaut, en Brabant, en Flandre, en Navarre; étonné par la révolte successive de la Haute-Gascogne, du Ponthieu et du Quercy, sentoit que la fortune, qui l'avoit favorisé si long-temps, commençoit à l'abandonner. Tous ses sujets français lui paroissoient secrètement portés pour son adversaire. La défiance qu'il ressentoit lui-même étoit ressentie aussi par tous ses capitaines, tous ses commandans de place, tous les Anglais dispersés sur le continent; elle se manifestoit par des précautions offensantes, une conduite hautaine, des propos injurieux. Les Anglais se croyant toujours sur le point d'être trahis, faisoient aussi toujours sentir qu'ils étoient les maîtres, non les concitoyens des Aquitains, et une haine intestine mettoit en danger toutes les garnisons, tous les corps d'armée composés des deux nations.

Charles V, au contraire, profitoit de la fortune qui commençoit à se montrer favorable, pour persuader à ses sujets qu'il étoit digne de leur amour et de leur confiance. Quel que fût son besoin d'argent, il ne chercha point à s'en procurer par de ruineuses variations des monnoies, comme avoient fait ses prédécesseurs; il

Mauvais, T. I, P. II, p. 109 *et suiv.—Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 14, p. 719. —Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 453.

ne multiplia point les taxes injudicieuses, mais 1369.
il s'adressa aux Juifs, qui seuls possédoient de grands capitaux, et en retour pour leurs avances, il leur accorda une protection efficace, même contre les ecclésiastiques. Par son ordonnance du 22 mars, il pourvut à ce qu'on ne les conduisît plus de force à l'église (1). Il savoit tirer parti de la faveur du pape et du clergé, et cependant il ne négligea point d'affermir son indépendance à la cour de Rome. Il fit publier de nouveau trois anciennes bulles obtenues par ses prédécesseurs, pour mettre les officiers royaux à l'abri des excommunications pontificales, et empêcher que les causes de ses sujets ne fussent portées par appel au-delà des monts (2). Malgré la confiance qu'il accordoit à ses frères, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, dont il faisoit ses lieutenans pour la conduite de la guerre, tandis qu'il ne paroissoit jamais lui-même aux armées, il ne voulut point qu'ils eussent une juridiction indépendante dans leurs hôtels à Paris, comme ils en avoient formé la prétention, et il ordonna que les délinquans de leurs maisons fussent justiciables du prévôt de Paris (3). A mesure que des révoltes éclatoient parmi les sujets français de son adversaire, il se hâtoit de confirmer les pri-

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 167

(2) *Ibid.* p. 100.

(3) Ordonn. du 25 mai. T. V, p. 170.

1369 viléges et les immunités des villes qui se donnoient à lui, ou même d'y ajouter. Dès le mois de mai, il avoit accordé cette grâce aux habitans du Ponthieu, à ceux de Fesenzac, d'Auch, de Lectoure, et à beaucoup d'autres (1). Enfin, comme il étoit obligé de demander aux particuliers le sacrifice d'une partie de leurs jouissances, il donna lui-même l'exemple des retranchemens en faisant, le 3 août, porter à la monnoie la plus grande partie de sa vaisselle, dont il fit fabriquer des blancs-deniers d'argent pour payer ses troupes. (2)

Charles V avoit destiné les ducs d'Anjou et de Berri à attaquer l'Aquitaine, l'un par le Languedoc, l'autre par l'Auvergne, et le duc de Bourgogne à enlever aux Anglais ce qui leur restoit en Picardie, et à menacer l'Angleterre elle-même. Mais Charles V, qui avoit trouvé dans quelques habiles ministres dont il avoit su faire choix, des talens pour l'administration civile et la politique, ou n'avoit pas eu le même bonheur dans ses choix militaires, ou n'avoit pas pu, même aidé du conseil de ses capitaines, vaincre sa timidité naturelle. Encore que ses plans fussent quelquefois habilement concertés, ils échouoient à l'exécution, parce que ne

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 173, 189, etc.

(2) *Ibid.* p. 215.

voulant pas courir le moindre danger, il retiroit 1369.
à ses généraux, au moment critique, l'ordre d'agir.

On combattoit à la fois sur presque tous les points de la France; mais ces faits d'armes, détaillés par Froissart avec une extrême complaisance, ne nous apprennent autre chose que la ruine et la souffrance universelle. Douze mille Français assiégeoient Réalville en Quercy. Ils s'en rendirent maîtres par une mine, et massacrèrent sans pitié tous les Anglais qui y tenoient garnison (1). A leur tour, les Anglais prirent, en Poitou, Briouse, ville du seigneur de Chauvigny, qui s'étoit révoltée contre eux; ils en pendirent la garnison, et en massacrèrent presque tous les habitans (2). Robert Knolles, célèbre aventurier anglais, profitant de l'amitié qu'il avoit autrefois contractée dans les camps avec Perducas d'Albret, autre capitaine d'aventuriers, le débaucha au duc d'Anjou avec cinq cents Gascons, et le ramena sous les drapeaux d'Angleterre (3). Peu après, de concert avec Jean Chandos, il s'empara de Moissac, de Grammate, de Roquemadour, qui, selon la phrase du temps, s'étoient *tournées françaises*, tandis qu'il

(1) Froissart, c. 590, p. 68.

(2) Froissart, c. 591, p. 71.

(3) Froissart, c. 592, p. 75.

1369 échoua devant Durvel, qu'il assiégea cinq semaines, et devant Domme. (1)

Bourdeille, qui, pendant neuf semaines, avoit été assiégée par les comtes de Cambridge et de Pembroke, fut prise par stratagème (2); après quoi ces deux seigneurs revinrent à Angoulême auprès du prince de Galles, pour prendre ses ordres sur la suite de la campagne. Tandis qu'il les chargeoit d'assiéger Roche-sur-Yon, dont le commandant se rendit trop tôt, au jugement du duc d'Anjou, et fut jeté par son ordre dans un sac à la rivière (3), une compagnie d'aventuriers anglais, s'avançant rapidement au travers du Limousin, surprit Belleperche en Bourbonnais, et y fit prisonnière Isabelle de Valois, mère du duc de Bourbon et de la reine de France (4). Jean Chandos, nommé sénéchal de Poitou, en remplacement de James d'Audley, mort de maladie, ravagea quinze jours le Loudunois et les terres du vicomte de Rochechouart; voulant ensuite attaquer en Touraine Louis de Sancerre, maréchal de France, qui y rassembloit un corps d'armée, il pria le comte de Pembroke de venir le joindre, avec le détachement anglais qu'il commandoit, à Mortagne-sur-Mer. Ce comte,

(1) Froissart, c. 593-595, p. 79-86.
(2) Froissart, c. 596, p. 89.
(3) Froissart, c. 600, p. 101.
(4) Froissart, c. 598, p. 96.

jeune, présomptueux et fier de sa noblesse, ne voulut pas s'associer à un vieux guerrier, auquel demeureroit toute la gloire de leurs actions communes : il refusa, et Chandos fut forcé de licencier son armée (1). Pembroke voulut alors exécuter seul ce que Chandos lui avoit proposé : avec trois cents lances anglaises et poitevines il traversa l'Anjou et la Touraine; mais le maréchal de Sancerre le suivoit, sans qu'il s'en doutât, avec sept cents combattans, le surprit à Puyrenon, lui tua cent vingt hommes, et força le reste à se réfugier dans une maison de Templiers, qui n'étoit pas susceptible d'une longue défense (2), et où il n'y avoit point de vivres. Pembroke, qui s'y défendit vingt-quatre heures, y auroit infailliblement été pris, si le vieux Chandos, sans lui garder de rancune, n'étoit accouru à son secours, et n'avoit fait reculer le maréchal de Sancerre. (3) 1369.

Sur les côtes du nord, un corps de mille lances françaises étoit venu attaquer Ardres au commencement de la campagne; mais ayant été repoussé avec perte (4), un temps assez long s'étoit écoulé sans hostilités. Cependant des vaisseaux étoient rassemblés à Harfleur et Honfleur,

(1) Froissart, c. 603, p. 111.
(2) Froissart, c. 604, p. 114.
(3) Froissart, T. V, c. 605-607, p. 119-125.
(4) Froissart, c. 589, p. 67.

1369 a l'embouchure de la Seine, et Philippe-le-Hardi, le plus jeune frère du roi, formoit à Rouen une armée qu'on disoit destinée à envahir l'Angleterre (1). Édouard III, averti de ces projets, adressa, dans le mois de juillet, plusieurs ordres à ses officiers pour pourvoir à la défense de ses côtes (2). Mais il lui convenoit bien mieux encore de porter la guerre en France, et, vers la fin d'août, il fit passer à Calais le duc de Lancaster son fils, avec six cents hommes d'armes et quinze cents archers (3). A cette époque même, les préparatifs du duc de Bourgogne étoient achevés; plus de trois mille chevaliers devoient s'embarquer avec lui pour l'expédition d'Angleterre. Le roi étoit venu le joindre à Rouen, et il avoit persisté jusqu'alors dans cette résolution hasardeuse, malgré les avis d'Olivier de Clisson, qui lui en représentoit tout le danger. Mais quand il fallut donner l'ordre du départ, il sentit renaître toutes ses craintes; il abandonna les préparatifs maritimes qui lui avoient coûté de très grandes dépenses, et il ordonna au duc de Bourgogne de conduire l'armée qu'il avoit rassemblée, contre les Anglais qui ra-

(1) Froissart, c. 599, p. 98. — Barante, Ducs de Bourg T. I, p. 43.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 623, 628, 631.

(3) Froissart, c. 599, p. 100, et notes. — Walsingham Hist. Angl. p. 183.

vageoient le territoire de Guines et de Térouanes. (1) 1369.

Le duc de Bourgogne passa en effet la Somme à Abbeville, et vint occuper Montreuil, Hesdin et Saint-Pol : de son côté, le duc de Lancaster s'étoit avancé jusqu'à Tournehen, où Robert de Namur vint le joindre avec beaucoup de chevaliers des Pays-Bas, et cent lances de bonnes troupes. Il fit choix dans la vallée d'une forte position entourée de haies et de ravins ; il y traça son camp, et y attendit l'ennemi. Bientôt le duc de Bourgogne arriva sur le monticule vis-à-vis de lui, avec l'armée française, sept fois plus nombreuse que celle du duc de Lancaster. On n'y comptoit pas moins, en effet, de quatre mille chevaliers, avec un nombre proportionné de soldats (2). Mais Charles V, toujours alarmé à l'idée d'une bataille, avoit exigé de son frère qu'il ne combattroit point sans un ordre exprès de lui. Philippe contenoit avec peine l'impatience de ses chevaliers, qui, malgré ses défenses, alloient escarmoucher aux barrières des Anglais ; il envoyoit messages sur messages demander à Charles la permission d'attaquer cette poignée d'hommes qui le bravoient, et qui rendoient ridicule la chevalerie de France : il lui fit dire

(1) Froissart, c. 602, p. 107.

(2) Froissart, c. 602, p. 109.

1369. enfin qu'il aimeroit mieux encore se retirer que de rester en présence d'ennemis si foibles, et qu'il ne lui étoit pas permis d'attaquer. En réponse, Charles V lui donna l'ordre de déloger en effet. A minuit, le 12 septembre, le duc de Bourgogne fit recueillir ses bagages, prit la route de Paris; et quand il fut sûr de n'être pas poursuivi, à Saint-Omer il licencia ses troupes. Les Anglais, qui avoient remarqué le mouvement et les feux du camp ennemi, s'attendoient à une attaque; leur surprise fut grande le matin, en reconnoissant que cette redoutable armée avoit fui devant eux. Le duc de Lancaster les ramena à Calais (1). Au bout de quelques jours, il recommença ses ravages dans les comtés de Saint-Pol et d'Eu; il poussa même jusqu'en vue de Harfleur, avec l'espoir de brûler la flotte qui y étoit rassemblée; mais trouvant toutes les villes françaises en bon état de défense, il ramena de nouveau son armée à Calais, la licencia, et repassa en Angleterre. (2)

(1) Froissart, c. 610, 611, p. 132.
(2) Froissart, c. 612, 613, p. 139.

CHAPITRE XIII.

Charles V poursuit la guerre avec pusillanimité, et cependant avec succès. — Urbain V revient mourir à Avignon. — Grégoire XI et l'Inquisition. — Conquête du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. — Expulsion du duc de Bretagne. — Une armée anglaise traverse la France de Calais jusqu'à Bordeaux. — 1370-1373.

De tous les mérites auxquels la nation française pouvoit prétendre, aucun ne sembloit plus inhérent à sa nature que celui d'une brillante valeur. La chevalerie étoit, en quelque sorte, une fiction française ; ce monde poétique avoit servi de modèle à la noblesse, et tous les chevaliers de l'Europe regardoient presque la France comme leur patrie. Par une association d'idées qu'on ne s'explique pas aisément, le courage et l'amour sembloient aux Français toujours unis ensemble ; c'étoit dans les batailles, par le sang et le carnage, que les jeunes gens prouvoient leurs tendres sentimens, parce que le plus grand mérite dont ils pussent paroître revêtus aux yeux des belles, leur venoit de leurs grands coups d'épée. Les

1370. Français dédaignoient également tout artifice et toute étude : ils ne se piquoient point d'être habiles dans l'art de conduire et de disposer une armée, dans l'attaque ou la défense des places : non seulement les mots de tactique et de stratégie n'étoient point encore introduits dans les langues modernes ; les idées qu'ils représentent n'existoient pas non plus encore. Les Français ne vouloient être et n'étoient en effet que braves ; le danger et l'action causoient en eux une ivresse à laquelle ils se livroient avec passion ; ils se jetoient sur l'ennemi ; ils tuoient, ils se faisoient tuer sans ressentir aucune colère, sans attendre beaucoup de profit du succès, sans calculer les chances du revers. Leur étourderie, leur présomption, leur insubordination, leur désordre, avoient causé leurs plus sanglantes défaites ; et, quoique celles-ci, dans les deux derniers règnes, eussent été si graves et si souvent répétées, que l'imagination de tous en étoit frappée, et qu'elles disposoient les soldats à des terreurs paniques, la noblesse française n'avoit point perdu le sentiment de sa bravoure innée, et ses ennemis mêmes ne la révoquoient point en doute : rien de timide, d'amolli, d'efféminé, ne se faisoit voir en elle, et elle soupiroit toujours également après les combats.

On ne peut se figurer un contraste plus étrange que celui que présentoit une telle nation, con-

duite par un roi tel que Charles V. Ce roi, 1370.
presque toujours caché dans le fond de son palais, dirigeoit tout en silence par ses ordres secrets, préparant, comme un magicien, les événemens sans les voir; osant les choses les plus hasardeuses, et redoutant cependant le moindre combat; renouvelant sans provocation, sans que ses peuples le désirassent, une guerre qui avoit failli le précipiter du trône, et interdisant cependant toute bataille à ses soldats, même lorsque le plus grand avantage du nombre sembloit leur assurer la victoire; et, ce qui étoit plus étrange encore, ce roi, qui faisoit subir successivement le reproche de lâcheté à tous ses capitaines, à tous ses soldats, les faisoit marcher cependant de succès en succès, et dans un court espace de temps recouvroit toutes les provinces que son père et son aïeul avoient perdues.

Ce singulier spectacle ne peut, il est vrai, être mis complétement sous nos yeux. Charles V reste à jamais dans l'ombre où sa politique l'avoit fait se cacher. Sa vie silencieuse n'a laissé presque aucun monument qui nous aide à le connoître. Froissart est, pour la France, le seul historien de cette époque : on croiroit d'abord que Froissart avec son naïf bavardage ne laisse rien à désirer. Il raconte, en effet, avec les plus minutieux détails, tous les petits faits militaires; il met en scène tous les chevaliers; il les fait agir

1370 et parler devant nous, si ce n'est comme ils firent réellement, du moins dans l'esprit général du siècle; mais Froissart n'estimant que le courage et les largesses, ne donne aucune attention à la politique; il ne songe pas même à démêler les projets ou le caractère de Charles V; il semble oublier son existence; il parle à peine de lui, de la reine, de sa cour, de sa famille; il ne nomme jamais ses conseillers et ses ministres, et il n'aperçoit enfin que ceux qui donnent ou reçoivent de beaux coups de lance dans les petits combats qu'il rapporte. Charles V est donc réellement un des rois de France qu'on arrive le moins à connoître. Au reste, il n'y a pas perdu; le mélange de mauvaise foi et de lâcheté que décèlent ses actions, l'auroit rendu d'autant plus odieux qu'il auroit paru sous un plus grand jour, tandis que les résultats généraux de son règne, des conquêtes et des économies par lesquelles il amassa un trésor considérable, lui ont fait conserver le nom de *Sage,* que la pédante Christine de Pisan lui avoit donné.

Tandis que la France, étonnée du licenciement des deux armées des ducs d'Anjou et de Berri sans avoir fait aucune action d'éclat, et de la fuite du duc de Bourgogne à Tournehen devant une armée qu'il sembloit devoir écraser, se demandoit si ses soldats ne pouvoient donc plus se mesurer avec les Anglais, et si elle étoit désor-

mais condamnée à reculer partout où ils offroient 1370.
le combat, la cour des pairs, jointe au parlement, procédoit, sur l'appel des barons de Gascogne, et rendoit une sentence dont l'iniquité montre assez que dans les décisions entre les princes cette cour ne jouissoit d'aucune indépendance, et n'étoit pas même contenue par la pudeur. Une première sentence, qui ne s'est point conservée, fut rendue par la cour des pairs au mois de novembre 1369; des lettres-patentes données par le roi au château de Vincennes, le 14 mai 1370, la répètent et la confirment. « Nous avons reçu, dit Charles, « l'appel des barons de Gascogne; car nous le « pouvions et le devions suivant la justice, « puisque par ledit traité de paix (de Bretigny) « la supériorité et le ressort de tout le duché, « et des autres terres remises et assignées par « ledit traité, étoient conservés à notre père, « à nous-même et à nos successeurs, et étoient « spécialement et expressément réservés, dans « toute l'intégrité avec laquelle ils appartenoient « à nous et à notre couronne, dans tous les « temps passés jusqu'audit traité. » On se souvient, au contraire, que ce ressort et cette supériorité avoient été spécialement et expressément abolis : les termes du traité étoient sous les yeux des juges au moment où ils déclaroient ce qu'ils savoient être faux, et ce que le monde

1370. entier sauroit qu'ils déclaroient faussement. En conséquence de ce que le roi Édouard et son fils n'avoient pas tenu compte de cet appel, de ce qu'ils avoient voulu forcer à l'obéissance et punir les appelans, de ce qu'ils n'avoient point paru devant la cour des pairs à leur ajournement, et de ce qu'ils avoient enfin déclaré la guerre à la couronne de France, comme des rebelles, violant ainsi le traité qu'ils avoient confirmé par leurs sermens, la cour déclaroit confisqués le duché d'Aquitaine et toutes les autres terres que les princes anglais possédoient avant leur rébellion dans le royaume et sous la supériorité et le ressort de la cour des pairs; déclarant quittes tous les vassaux et sujets desdits duché et terres, de tous les sermens qu'ils avoient prêtés aux Anglais. (1)

Sans vouloir reconnoître l'insultante prétention du roi de France et de la cour des pairs, Édouard III n'avoit pas laissé d'écouter les plaintes des Gascons, et de se conformer à leurs désirs. Par des lettres-patentes qu'il donna à Westminster le 5 novembre, il enjoignit au prince de Galles de se déporter de toutes actions faites ou à faire pour recouvrer le fouage qu'il avoit voulu lever sur les Aquitains, et de restituer même les sommes qu'il avoit perçues : en même

(1) Ordonn. des Rois de France. T. VI, p. 508.

temps, il accordoit une amnistie à tous ceux qui, s'étant soulevés à cette occasion, reviendroient dans le mois à son obéissance. (1) 1370.

Mais le sort des armes est rarement d'accord avec la justice et les droits des parties belligérantes. Édouard III, qui avoit fait avec de si brillans succès la guerre à Philippe VI et à Jean, n'avoit plus des chances si favorables, lorsqu'il étoit forcé de la renouveler contre Charles V. Quoique vigoureux encore, il sentoit pourtant les atteintes d'une vieillesse prématurée, qui le rendoit peu propre désormais à commander les armées; son fils Édouard, le prince Noir, étoit plus abattu que lui par la maladie; son second fils Lionnel, duc de Clarence, après avoir étonné les Italiens par les excès de son intempérance, en avoit été victime. Ses autres fils, avec une ambition plus inquiète, n'avoient jamais fait preuve des mêmes talens et n'inspiroient point aux soldats la même confiance. Les compagnons d'armes d'Édouard III, ces vaillans et habiles guerriers qui avoient remporté tant de victoires pour l'Angleterre, disparoissoient tous presque en même temps de la scène du monde. L'un des plus illustres, Jean Chandos, sénéchal de Poitou, venoit encore, le 31 décembre 1369, d'être tué dans une escarmouche, au pont de

(1) Froissart, c. 617, p. 163. Cette ordonnance ne se trouve pas dans Rymer, et l'on doute si elle appartient à l'année 1369 ou 1370.

1370. Lussac, sur la Vienne (1). Avant qu'une génération nouvelle eût acquis autant de distinction et d'expérience, il devoit s'écouler des années, pendant lesquelles les Anglais verroient s'obscurcir leur antique gloire. Les nations croient toujours qu'elles peuvent se reposer sur leurs lauriers, et se dispenser d'efforts et d'études, dans la carrière où elles viennent de briller; elles ne songent pas que pour que leurs nouveaux champions vaillent ceux qu'elles ont perdus, il faut qu'ils subissent le même apprentissage; leurs rivaux ont appris d'elles l'art de les vaincre, tandis que les successeurs des grands hommes s'aperçoivent enfin, à l'expérience, que la présomption et la suffisance ne remplacent pas le talent.

En même temps qu'Edouard perdoit ses grands capitaines, il voyoit aussi ses alliés se détacher de lui. Aucun mouvement dans les Pays-Bas ou en Allemagne n'indiquoit qu'il y comptât encore un ami (2). Le roi de Navarre, comte d'Évreux, qui, par les ports qu'il possédoit en Normandie, auroit pu seconder puissamment les Anglais, étoit arrivé l'année précédente dans le Cotentin, incertain entre les deux rois, et déterminé seulement à accorder son alliance à celui qui y mettroit le plus haut prix. Mais Édouard profita mal de

(1) Froissart, T. V, c. 614, p. 146-159.

(2) *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 164, verso.

ces dispositions; les Anglais en garnison à Saint-Sauveur-le-Vicomte, traitant le roi de Navarre comme vassal de la France, firent des courses sur ses terres, et les ravagèrent jusqu'à Cherbourg. Des négociations étoient entamées en même temps par Charles-le-Mauvais avec les rois de France et d'Angleterre. Auprès du premier, il avoit de nombreuses réclamations à faire. Il ne parloit plus désormais de la Champagne, héritage de sa mère, dont il avoit été dépouillé; mais il n'avoit point cessé de réclamer la Bourgogne, quoique, depuis que ce second héritage lui avoit été enlevé par Charles V, il n'eût point tenté le sort des armes pour le recouvrer. Il réclamoit encore Mantes, Meulan et le comté de Longueville, qui lui avoient été ravis par surprise et au milieu de la paix, et Montpellier, qui lui avoit été donné en dédommagement et repris presque aussitôt. Avec de si nombreux sujets de plainte, Charles-le-Mauvais, qui ne trouvoit dans son beau-frère que haine et que défiance, étoit beaucoup plus empressé à traiter avec Édouard, auprès duquel il avoit envoyé quelques uns de ses plus habiles négociateurs. Son alliance étoit donc en même temps offerte et marchandée à Paris et à Londres. Un projet de traité fut arrêté le 26 mars entre les deux Charles, par lequel le différend sur la Bourgogne étoit soumis à l'arbitrage du pape. Mantes, Meulan et Longueville 1370.

1370. étoient échangés contre la seigneurie de Montpellier, et une avance de 50,000 francs étoit offerte au roi de Navarre comme à compte sur ce qui lui étoit dû (1). Pour accomplir ce traité, le roi de Navarre auroit dû venir à Paris et faire hommage au roi de France. Il demanda des otages avant de se mettre entre les mains de son beau-frère; il repoussa ceux qui lui étoient présentés, et il finit par refuser son assentiment au projet de traité qui lui avoit été soumis. (2)

Ses ambassadeurs en Angleterre eurent d'abord plus de succès. Il y avoit envoyé son secrétaire Dutertre; il paroît qu'il s'y rendit lui-même au mois d'août (3). Une trève fut d'abord accordée, puis prolongée, entre les Anglais et les fiefs que le roi de Navarre possédoit en France (4); un traité fut ensuite signé le 2 décembre 1370, par lequel les deux rois s'allioient contre Charles, qui se dit roi de France, et Henri, qui se dit roi de Castille; pour prix de cette alliance, Édouard devoit céder à Charles-le-Mauvais Saint-Sauveur-le-Vicomte et d'autres terres qu'il possédoit en Normandie; il devoit lui faire céder, par le prince

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 115.

(2) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 121.

(3) *Rymer*. T. VI, p. 661.

(4) *Rymer*. T. VI, p. 667, 668.

de Galles son fils, la vicomté de Limoges; enfin il lui promettoit que s'il faisoit la conquête de la France, il lui restitueroit la Champagne, la Brie, la Bourgogne et les autres fiefs dont le roi de Navarre avoit été injustement dépouillé. Il lui promettoit aussi de lui avancer 100,000 marcs, faisant 400,000 écus pour les frais de la guerre. (1) 1370.

L'alliance efficace du roi de Navarre sembloit assurée à l'Angleterre; mais l'assentiment du prince de Galles avoit été réservé avant que le traité fût considéré comme liant les deux parties; et le 22 janvier 1371, Édouard III écrivit au roi de Navarre que son fils refusoit son consentement, ce prince ne voulant pas, autant qu'on en peut juger, se dessaisir de la vicomté de Limoges (2). Ainsi toutes les négociations qui, pendant une année, avoient occupé le roi de Navarre, demeurèrent sans résultat; et l'appui qu'il avoit compté trouver du côté de l'Angleterre lui échappant, il se vit obligé de se retourner du côté de la France. En même temps que ces négociations se prolongeoient, les ravages de la guerre continuoient sans qu'on pût encore prévoir de quel côté se déclareroit la victoire. Dans les premiers mois de l'année, Thomas Percy avoit été nommé par les Anglais sénéchal du Poitou, et avant qu'il se

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, p. 125.

(2) *Ibid.* p. 131. — *Rymer.* T. VI, p. 677.

1370 fût fait reconnoître de toute la province, les Français lui avoient enlevé Châtelleraut par escalade (1). En même temps le duc de Bourbon s'étoit avancé vers Belleperche, pour délivrer sa mère, qui dans son propre château étoit prisonnière de trois aventuriers anglais. Mais, quoique le comte de Saint-Pol, le maréchal de Sancerre et un grand nombre de chevaliers français fussent venus le joindre et semblassent impatiens de combattre, les ordres du roi d'éviter tout hasard étoient si positifs, qu'ils laissèrent les comtes de Cambridge et de Pembroke et Eustache d'Aubrecicourt, avec des forces fort inférieures, passer devant eux pour entrer dans Belleperche, faire monter la mère de la reine et du duc de Bourbon sur un cheval, et à une heure annoncée d'avance, repasser devant eux pour l'emmener, sans que les Français osassent les attaquer (2). Peu de temps après, la duchesse de Bourbon fut échangée et remise en liberté.

Charles V avoit appelé à Paris ses trois frères pour convenir avec eux du plan de campagne qu'il les chargeroit d'exécuter. Le duc d'Anjou s'engagea à entrer en Guienne par la Réole et Bergerac, avec l'armée qu'il assembleroit en Languedoc; le duc de Berry devoit en même

(1) Froissart, c. 618, p. 166.

(2) Froissart, c. 619-621, p. 167-176.

temps entrer dans la principauté par Limoges et 1370.
le Quercy, et les deux frères promettoient de se réunir devant Angoulême pour en entreprendre le siége. Avec une troisième armée, formée dans sa province, le duc de Bourgogne devoit se tenir prêt à se porter partout où besoin seroit (1). Les trois ducs étoient à Paris dès le commencement d'avril; mais tout occupés de fêtes et de plaisirs, ils laissèrent passer une grande partie de la belle saison avant de retourner dans leurs provinces; ce ne fut qu'à la fin de juillet qu'ils commencèrent leurs opérations militaires. Du Guesclin étoit revenu de Castille joindre le duc d'Anjou; l'armée qu'ils rassemblèrent étoit forte de deux mille lances, six mille fantassins et mille routiers ou aventuriers des compagnies (2). Elle entra dans l'Agénois, où Moissac, Agen, Tonneins, Sainte-Marie et Aiguillon, n'ayant que de foibles garnisons anglaises, lui ouvrirent leurs portes. De son côté, le duc de Berry entroit en Limousin; il avoit avec lui le duc de Bourbon, beaucoup de grands seigneurs, douze cents lances et trois mille fantassins; ils mirent le siége devant Limoges. (3)

Le prince de Galles avoit donné des ordres aux barons, chevaliers et soldats des communes de Poitou et de Saintonge, de se réunir à Cognac;

(1) Froissart, c. 623, p. 178.
(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 61, p. 345.
(3) Froissart. T. V, c. 626, p. 586.

1370. se sentant moins souffrant que de coutume, il avoit promis de se mettre à leur tête; les comtes de Cambridge et de Pembroke étoient avec lui, et le duc de Lancaster ayant débarqué à Bordeaux avec une petite armée anglaise, vint le joindre. Dès que le duc d'Anjou sut que les Anglais étoient prêts à entrer en campagne, il se retira devant eux. Il avoit étendu ses ravages jusqu'à cinq lieues de Bordeaux, et il avoit conquis plus de cinquante petites places ou châteaux; mais le captal de Buch, arrivant à la Linde, sur la Dordogne, au moment où le duc d'Anjou étoit sur le point d'y entrer, lui en avoit fait fermer les portes. Le duc se retira à Cahors, il renvoya les Armagnacs garder leur pays, il fit passer Du Guesclin à l'armée de son frère le duc de Berry, et il licencia avant la fin d'août le reste de ses soldats, qui n'avoient pas tenu plus d'un mois la campagne (1). En arrivant à l'armée du duc de Berry, Du Guesclin trouva qu'un traité étoit déjà entamé entre ce duc et l'évêque de Limoges, pour lui livrer sa ville épiscopale en trahison. Le prince de Galles ne plaçoit pas moins de confiance dans cet évêque, qui étoit son compère, que dans sir Hugues de Calverley, auquel il avoit donné le commandement de la ville; mais Charles V avoit plus de moyens que le monarque anglais de récompenser

(1) Froissart, c. 631, p. 203.

le zèle des gens d'église. Du Guesclin engagea le duc de Berry à ne pas disputer sur les conditions; l'évêque ouvrit les portes aux Français, qui mirent garnison dans la ville, et trois jours après, le duc de Berry licencia son armée, comme avoit fait son frère, afin que le prince de Galles, qui s'approchoit, ne trouvât personne à qui livrer bataille. (1) 1370.

Le prince de Galles avoit sous ses ordres douze cents lances, mille archers, et trois mille hommes de pied. Trop affoibli par la maladie pour monter à cheval, il étoit obligé de se faire porter en litière. Mais il avoit « juré l'âme de « son père, qu'il n'entendroit jamais à autre « chose, si r'auroit Limoges, et auroit aux traî- « tres fait comparer leur forfait chèrement. » L'évêque et les bourgeois étoient fort effrayés, mais ils n'étoient plus maîtres chez eux, et les trois chevaliers auxquels le duc de Berry avoit donné le commandement de la garnison française étoient déterminés à opposer une résistance obstinée aux Anglais. (2)

Après avoir reconnu la place, le prince de Galles détermina de l'attaquer par la mine. Il y fit travailler sans relâche pendant un mois, sans se laisser distraire par Du Guesclin, qui, avec

(1) Froissart, c. 632, p. 206.

(2) Froissart, c. 633, p. 207.

1370. deux cents lances seulement, s'efforçoit d'inquiéter les Anglais, et de leur enlever de petites places dans le Limousin (1). Enfin, vers le commencement d'octobre, les ouvrages qu'il ordonnoit furent terminés; le feu fut mis aux étais qui supportoient un vaste pan de mur, il fut renversé dans le gouffre creusé au-dessous, et l'armée anglaise s'élança dans les rues par la brèche. Le prince lui-même s'y fit porter dans sa litière, en encourageant ses soldats à tout massacrer. « Là eut grand pitié, dit Froissart, car « hommes et femmes et enfans se jetoient à ge- « noux devant le prince, et crioient : Mercy, « gentil sire ! mais il étoit si enflammé d'ardeur « que point n'y entendoit, ni nul, ni nulle n'étoit « ouïe, mais tous mis à l'épée, quanque on « trouvoit et encontroit, ceux et celles qui point « coupables n'en étoient. Ni je ne sais comment ils « n'avoient point pitié des pauvres gens qui n'é- « toient mie taillés de faire nulle trahison; mais « ceux le comparèrent (payèrent) plus que les « grands maîtres qui l'avoient fait. Il n'est si dur « cœur, que, s'il fût adonc en la cité de Limoges, et « il lui souvînt de Dieu, qui n'en pleurât tendre- « ment du grand meschef qui y étoit, car plus « de trois mille personnes, hommes et femmes « et enfans, y furent délivrés et décolés cette

(1) Froissart, c. 635, p. 214.

« journée. Dieu en ait les âmes, car ils furent 1370.
« bien martyrs. » (1)

Le prince ne commença à se calmer un peu que par l'intérêt qu'il prit au combat de trois chevaliers français, qui, acculés contre un vieux mur, se battirent comme en champ clos, contre le duc de Lancaster, les comtes de Cambridge et de Pembroke. Le prince de Galles fit arrêter son chariot auprès d'eux pour jouir de ce spectacle; il permit que les trois chevaliers dont il avoit admiré l'ardeur et la bravoure, fussent reçus à merci, il fit même grâce à l'évêque, à qui il avoit d'abord annoncé qu'il lui feroit trancher la tête, mais les malheureux bourgeois ne lui inspiroient aucune pitié. Les Anglais ne cessèrent de tuer que quand ils n'en trouvèrent plus. Ils pillèrent ensuite les maisons, après quoi ils y mirent le feu. (2)

Il y avoit peu de temps qu'Édouard, prince de Galles, avoit recouvré Limoges, et avoit puni cette ville d'une manière si cruelle, lorsqu'il refusa de la céder au roi de Navarre, par un traité qui lui auroit assuré un si utile allié, et cependant le moment étoit venu où il devoit céder non plus une partie, mais la totalité de sa principauté. Après s'être fait traîner, languissant,

(1) Froissart, c. 636, p. 216.

(2) Froissart, c. 636, 637, p. 216-220. — Walsingham, *Hist. Angl.* p. 185. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 528.

1370. accablé d'oppression, frappé à mort, au travers des rues d'une ville dont les habitans étoient massacrés sous ses yeux par son ordre, il se fit ramener à Bordeaux, où il ne tarda pas à voir mourir son fils aîné Edouard, âgé d'un peu plus de six ans. Ce chagrin, joint aux progrès de son hydropisie, lui fit désirer d'aller respirer l'air natal. Avant la fin de janvier 1371, il s'embarqua à Bordeaux pour l'Angleterre, après avoir recommandé aux barons d'Aquitaine d'être désormais fidèles à son frère le duc de Lancaster, comme ils l'avoient été jusqu'alors à lui-même. (1)

En même temps que les deux ducs d'Anjou et de Berry attaquoient l'Aquitaine, Édouard III avoit fait attaquer la France septentrionale par un chef d'aventuriers, auquel la mort de ses plus illustres capitaines le forçoit de confier le commandement de ses armées. C'étoit Robert Knolles, qui s'étoit élevé du rang de simple soldat aux plus hauts honneurs militaires. Il avoit débarqué à Calais vers le milieu de juillet; après s'y être reposé quelques jours, il entra dans le Boulonnais, avec quinze cents lances et quatre mille archers; il se dirigea vers Arras, et de là vers Noyon, sans attaquer aucune des villes devant lesquelles il passoit. Charles V avoit mis dans chacune de bonnes garnisons, avec ordre

(1) Froissart, c. 642, p. 234. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 185. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 528.

de défendre les murailles, mais de ne jamais sortir dans les champs. Les Anglais ne faisoient chaque jour pas plus de trois ou quatre lieues ; arrivés à midi dans quelque gros village, ils s'y logeoient, puis pilloient et brûloient le pays tout autour, à moins que les gentilshommes, retirés dans les forteresses, ne consentissent à racheter de l'incendie leurs granges qu'ils avoient laissées pleines de grains (1). Les Anglais, impatientés de ne trouver nulle part à combattre, essayèrent souvent de provoquer les Français par la plus audacieuse témérité. Quelques chevaliers, après avoir brûlé les faubourgs d'Arras, vinrent rompre leurs lances contre les barrières de cette ville. L'écossais Jean Seton fit plus encore : d'un saut il franchit les barrières de Noyon, et vint combattre dans l'enceinte de l'estacade : les Français, admirant son audace, le ménagèrent, et le laissèrent se retirer ensuite par un second saut (2). Robert Knolles avançoit cependant ; il entra dans le Soissonnais, et n'y commit aucune hostilité par respect pour le duc de Coucy, qui, parent d'Édouard et de Charles, s'étoit déclaré neutre entre les deux couronnes. (3) 1370.

Les Anglais passèrent la Marne, l'Aube, la Seine, et après avoir ravagé une partie de la

(1) Froissart, c. 628, p. 193.
(2) Froissart, c. 629, p. 198.
(3) Froissart, c. 630, p. 200.

1370. Champagne, ils se présentèrent le 23 septembre devant Paris, du côté du Gâtinais. Charles V occupoit alors l'hôtel Saint-Pol, d'où il pouvoit voir la fumée des villages que brûloient les Anglais. Beaucoup de jeunes seigneurs accoururent auprès du roi, et le supplièrent de leur permettre de repousser cet outrage : mais Olivier de Clisson, qui savoit mieux le moyen de lui plaire, lui disoit : « Sire, vous n'avez que faire d'employer « vos gens contre ces forcenés, laissez-les aller, « et eux fouler ; ils ne vous peuvent tollir votre « héritage, ni bouter hors par fumières. » (1)

A l'approche des Anglais, Charles V rappela du Limousin Du Guesclin, qui y faisoit la petite guerre, et lui offrit l'office de connétable, occupé jusqu'alors par Moreau de Fiennes, qui avoit donné sa démission à cause de son grand âge. Du Guesclin, sans fortune, d'une famille peu illustre, et dépourvu lui-même de toute éducation, hésita quelque temps avant d'accepter une si haute dignité. Ses provisions sont du 2 octobre, et le 20 il prêta le serment de connétable (2). Aussitôt il partit avec Olivier de Clisson, à la tête d'une petite armée, pour suivre Robert Knolles, qui s'étoit acheminé vers le Maine et l'Anjou. Il étoit averti qu'il y avoit de l'insubordination dans

(1) Froissart, c. 634, p. 210.

(2) Froissart, c. 638, p. 221.— Lobineau, Hist. de Bret., L. XII, c. 14, p. 393.

l'armée anglaise, que Jean Mensterworth, avec 1370
d'autres gentilshommes, s'indignoient de devoir obéir à un soldat de fortune qu'ils nommoient une vieille chauve-souris; que chaque jour ils disputoient avec lui, et que, lorsque Knolles voulut les ramener en Bretagne, ils déclarèrent qu'ils prendroient leurs quartiers d'hiver en France. Enfin, les plus orgueilleux, au nombre de deux cents lances environ, se séparèrent de Knolles, le suivant seulement à une journée de distance; parmi eux on distinguoit Thomas Grandisson, Geoffroy Worsley, Gilbert Gifford et Guillaume de Neville. Ils étoient parvenus aux frontières de l'Anjou, et Knolles avoit fait inviter les capitaines anglais qui se trouvoient en Aquitaine, à venir le joindre pour livrer bataille à Du Guesclin; il avoit en même temps pressé les deux cents gentilshommes qui s'étoient séparés de lui, de rentrer dans son camp; mais ceux-ci, comme ils alloient se rendre à cette invitation, se laissèrent surprendre à Pont-Valin par Du Guesclin, et furent tous tués ou faits prisonniers. Cet échec découragea Robert Knolles, qui renonça à livrer bataille à Du Guesclin, et qui, arrivé au château de Dorval en Bretagne, qui lui appartenoit, y congédia son armée. (1)

(1) Froissart, c. 639, p. 224. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 184, 185.—*Ypodigma Neustriæ*, p. 528.—Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 23, p. 396.

1370. Quoique les puissances étrangères, et peut-être aussi les sujets de la France, considérassent la campagne qui venoit de finir comme défavorable à Charles V, ce roi lui-même n'en concevoit aucune inquiétude. Ses plus belles provinces avoient, il est vrai, été ravagées; les gentilshommes, les paysans avoient éprouvé des pertes ruineuses, mais tandis que plusieurs villes lui avoient volontairement ouvert leurs portes, aucun lieu fort ne lui avoit été enlevé, aucune de ses armées n'avoit éprouvé le moindre échec; son peuple n'avoit souffert que ce qu'il avoit bien voulu l'exposer à souffrir, lorsqu'il avoit ordonné à ses généraux d'éviter tout combat, et il avoit soin de faire célébrer comme une grande victoire le petit avantage remporté par Du Guesclin, à Pont-Valin, sur quelques chevaliers anglais. En poursuivant le même système de guerre, il voyoit qu'il finiroit par épuiser ses ennemis, et les chasser peu à peu devant lui, pourvu que les Français ne se laissassent pas trop décourager par leurs souffrances et leurs humiliations; il s'attacha donc toujours plus à sa politique timide, mais en même temps il prit à tâche de montrer, par ses ordonnances, qu'il n'oublioit point les intérêts de ses peuples. Il accorda de grands priviléges aux villes qui s'étoient soulevées contre les Anglais pour se donner à la France, et leurs chartes nous aident

à suivre le progrès de ses conquêtes. Celles de Rhodez, de Figeac, de Montauban, sont du mois de février 1370 (1). Celle de Milhaud, en Rouergue, du mois de mai (2); celles de Cahors et de Sarlat, du mois de juillet (3). Les grâces, il est vrai, qu'il faisoit en même temps aux autres provinces et aux villes qui étoient toujours demeurées sous sa domination, signaloient bien plutôt les progrès de la misère et de la ruine. Des cités du Beauvoisis, qui, sous ses prédécesseurs, avoient sollicité et obtenu le privilége d'être érigées en communes, se trouvoient si appauvries, le nombre des habitans avoit tellement diminué, qu'elles ne pouvoient plus supporter les frais d'une administration municipale, et qu'elles étoient réduites à demander et obtenir qu'il leur fût permis de renoncer aux libertés dont elles avoient été si jalouses (4). En même temps les villages autour de Paris étoient tellement ruinés par le droit de prise que les maîtres d'hôtel du roi et ceux des princes continuoient à s'attribuer malgré tant d'ordonnances qui l'abolissoient, que tous les habitans s'enfuyoient, et que le voisinage de toutes les résidences du roi et des princes seroit demeuré désert s'il n'y avoit porté re- 1370.

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 255-268.
(2) *Ibid.* p. 291.
(3) *Ibid.* p. 324, 338.
(4) *Ibid.* p. 333.

1370. mède (1). Ces maîtres d'hôtel et tous les gens du roi étoient, au reste, accoutumés à faire peu de cas des ordonnances et des lois du royaume; tandis que la timidité de Charles lui faisoit éviter l'abord de ses autres sujets, ils profitoient de ce qu'ils pouvoient l'approcher, tantôt pour évoquer devant lui les procès qu'ils avoient devant les tribunaux, tantôt pour obtenir de lui des ordres adressés aux juges ou au parlement lui-même, de surseoir à prononcer des arrêts qui les auroient condamnés. Cette intervention du pouvoir royal pour altérer le cours de la justice fut poussée si loin, que le parlement fit des représentations auxquelles Charles V répondit, le 22 juillet : « Nous vous mandons que, d'ores en avant, pour « quelconque lettre ou mandement que vous « ayez de nous au contraire, vous ne sursoyez « ou délayez à prononcer et donner vos ar- « rêts (2); » tant le pouvoir royal est fatigué lui-même de se sentir absolu, et tant il s'efforce toujours, quoique en vain, de se servir de limite à lui-même!

Pendant que le roi de Navarre traitoit avec l'Angleterre, pendant même qu'il avoit fait visite à Édouard, il n'avoit point suspendu absolument toute négociation avec la France; il les renoua

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 289.

(2) *Ibid*. p. 323.

avec plus d'activité, lorsqu'il fut averti, au mois de janvier 1371, que le roi d'Angleterre et son fils ne vouloient point ratifier le traité qu'il avoit conclu avec eux. Il y avoit déjà plus d'une année qu'il séjournoit en Normandie, et il n'y avoit encore rien pu terminer sur les intérêts qui l'avoient rappelé dans cet héritage de Philippe d'Évreux, son père. Cependant des affaires importantes lui faisoient désirer de retourner en Navarre, où le roi de Castille, avec une forte armée, attaquoit les villes frontières dont Charles s'étoit emparé pendant les guerres civiles, et lui reprenoit en effet Salvatierra et Santa-Cruz de Campezco (1). Charles-le-Mauvais se vit donc obligé d'accepter à peu près les conditions que Charles V lui avoit offertes un an auparavant, c'est-à-dire de soumettre à un arbitrage ses prétentions sur la Bourgogne, et de consentir à un échange de Mantes et Meulan contre Montpellier. Il agréa aussi les otages qu'on lui offrit pour sa sûreté : Du Guesclin les lui amena à Évreux, le 25 mars 1371, et le même jour Charles-le-Mauvais repartit sous l'escorte de Du Guesclin et de trois cents hommes d'armes pour Vernon, où Charles V l'attendoit. Il fut présenté au roi par le comte d'Étampes son cousin; il s'agenouilla devant lui; les deux 1371.

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 16, p. 721. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 454.

1371. rois s'embrassèrent, et, le 30 mars, Charles de Navarre fit hommage à son beau-frère pour toutes les terres qu'il tenoit de lui en France (1). Après avoir rendu cet hommage, le roi de Navarre retourna à Évreux ; mais il revint le 24 mai trouver Charles V à Paris, et il semble qu'il y séjourna tout un mois. Il s'y réconcilia avec le duc d'Anjou, qui le haïssoit, et qui jusqu'alors s'étoit toujours opposé à ce qu'il fût mis en possession de Montpellier. La cérémonie de lui remettre la seigneurie de cette ville ne se fit que le 23 novembre ; et ce ne fut même que le 9 mars 1372 que les bourgeois lui firent serment de fidélité (2). Les gens du roi avoient l'art de faire naître des lenteurs et des difficultés qui retardoient l'accomplissement de tout traité par lequel la couronne faisoit une concession quelconque. Cependant Charles-le-Mauvais, qui désiroit sincèrement se réconcilier à la France, ne témoigna aucune défiance ; et lorsqu'il partit de Paris, il y laissa ses deux fils Charles et Pierre, soit comme otages de son attachement, soit plus encore pour leur procurer l'amitié des princes de la maison de France, leurs plus proches

(1) Chron. de Saint-Denis. T. III, f. 18, verso, col. 2. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 133.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 64, p. 348. Ordonnance du 8 mai 1372, qui réserve au roi de France la souveraineté de Montpellier. Ordonn. T. V, p. 477.

parens, et qui devoient être leurs protecteurs naturels. (1) 1371.

Il y a lieu de croire que le roi de Navarre demeura tout le reste de l'année, ou à Paris, ou à Évreux, pour obtenir l'accomplissement du traité qui devoit le mettre en possession de Montpellier; car ce fut seulement le 20 mars 1372 qu'il fit son entrée à Montpellier, où il séjourna quatre mois, et d'où il se rendit ensuite en Navarre (2). Il n'avoit pas rompu toute négociation avec l'Angleterre, et le 27 avril 1371, il prorogea, jusqu'à la fin de septembre, la trève qu'il avoit avec cette puissance (3). Il semble qu'il en profita pour offrir sa médiation aux deux royaumes, et pour ouvrir au mois d'août quelques conférences à Montreuil-sur-Mer, qui n'eurent pas de résultat.

Depuis que le prince de Galles avoit quitté l'Aquitaine, les opérations militaires languissoient. Charles V, loin de profiter de son absence pour attaquer les provinces qu'il gouvernoit, rappela de son côté le duc d'Anjou du Languedoc, et le retint à Paris du mois d'avril au mois d'août, en sorte qu'il ne put rien tenter d'important dans l'année (4). Toutefois les garnisons

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 138.
(2) Secousse, *ibid.* p. 148.
(3) *Rymer.* T. VI. p. 685.
(4) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 63, p. 346.

1371. françaises et anglaises étoient tellement entremêlées, que tout le Midi étoit également exposé aux ravages de la guerre. Les rois, épuisés par leurs efforts précédens, n'envoyoient point d'armées, ne tentoient point de grandes expéditions; mais les barons se réunissoient pour leur propre avantage, afin d'arrêter les courses de leurs ennemis, ou de les assiéger dans les forteresses qui leur servoient d'asile pour ravager le pays. Quelques seigneurs d'Aquitaine, offensés par les Anglais, et ne se sentant plus protégés par le prince de Galles, qui avoit connu leur dévouement pour lui, se donnèrent à la France. Le sire de Montpaon livra son château aux Bretons qui tenoient garnison pour le duc d'Anjou à Périgueux. Il fallut un siége de onze semaines au duc de Lancaster pour le reconquérir (1). Bientôt après, le sire de Pons se déclara français; mais sa femme n'ayant pas voulu changer de parti avec lui, conserva aux Anglais la seigneurie de Pons en Saintonge (2). Les barons du Poitou, demeurés fidèles aux Anglais, s'associèrent pour attaquer Montcontour; ils prirent cette place, et massacrèrent tous les Français qui y étoient en garnison (3). De son côté, Du Guesclin vint attaquer Usson, près de Brioude,

(1) Froissart, c. 643. T. V, p. 237-246.
(2) Froissart, c. 647, p. 247.
(3) Froissart, c. 648, p. 249.

ville que les Anglais tenoient en Auvergne. Repoussé une première fois, il s'en vengea sur quelques petits châteaux de la même province, occupés aussi par les Anglais; puis il revint devant Usson, qui, cette fois, se rendit à composition. (1) 1371.

Mais Charles V, au lieu d'attaquer lui-même les Anglais, auroit préféré de beaucoup les faire attaquer par leurs voisins. La mort de David Bruce, roi d'Écosse, survenue à Édimbourg le 7 mai 1371, lui donnoit quelque espérance d'y réussir (2). Le fils de la sœur de David, Robert Stuart, de qui sont descendus les rois d'Angleterre actuels, étoit appelé à lui succéder. Les Écossais, par haine pour les Anglais, avoient de tout temps recherché l'alliance de la France, et le nouveau roi pouvoit croire qu'il auroit un jour besoin des secours des Français. Il accueillit donc avec plaisir la proposition que lui fit Charles de s'obliger mutuellement à se soutenir l'un l'autre contre l'Angleterre : toutefois Robert II déclara qu'à moins que les Anglais ne rompissent eux-mêmes les trêves que son prédécesseur avoit conclues avec Édouard III, il les observeroit jusqu'à leur expiration. Ce fut sous cette réserve qu'une alliance nouvelle entre la France et l'Écosse fut

(1) Froissart, c. 649, p. 251.

(2) *Buchan. Rerum Scot.* L. IX, p. 285. — *Rymer.* T. VI, p. 691. — Froissart. T. VI, c. 677, p. 59 et note.

1371. signée à Édimbourg le 28 octobre 1371. (1)

Charles V mettoit aussi un grand prix à s'assurer l'alliance du comte de Flandre; mais il s'en fioit surtout, pour y parvenir, à son frère Philippe, duc de Bourgogne, gendre et héritier présomptif de ce comte. Philippe, qui avoit eu un fils le 28 mai, voulut le présenter à son beau-père; il en prit occasion de déployer à sa cour cette pompe et cette magnificence qui lui paroissoient les premières vertus des princes (2). Ces qualités plaisoient peut-être au vieux comte et à sa noblesse; mais elles satisfaisoient moins les bourgeois, qui ne pouvoient obtenir le paiement des dettes que tout ce luxe faisoit contracter au duc. Les Anglais, inquiets de cette visite de Philippe à son beau-père, crurent devoir traiter les Flamands en ennemis; ils attaquèrent une flotte flamande qui revenoit de La Rochelle chargée de vins et de sel, et ils tuèrent ou firent prisonniers tous ceux qui la montoient (3). Mais, malgré cette provocation, les bourgeois des bonnes villes de Flandre étoient résolus à conserver l'amitié de l'Angleterre, qui convenoit également à leur commerce et à leur liberté. Ils engagèrent Édouard à envoyer à Calais des com-

(1) *Rymer*. T. VI, p. 696.

(2) Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 55.

(3) Froissart, c. 651, p. 256. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 186. — *Meyer. Annal. Fland.* L. XIII, f. 165, recto

missaires pour rencontrer les leurs. La négociation, entamée au mois d'août, ne se termina qu'au mois de mars de l'année suivante, par un traité qui resserra l'amitié des deux nations. (1) 1371.

Enfin les rois de France et d'Angleterre se disputoient aussi l'alliance du duc de Bretagne. Édouard sentoit toute l'importance d'une province qui lui assuroit une communication plus facile et plus courte avec l'Aquitaine, et d'où il pouvoit aussi correspondre avec les partisans qui lui restoient encore en Normandie. Il savoit qu'il pouvoit compter sur l'affection et la reconnoissance du duc Jean V, qui avoit été son gendre, et qu'il avoit placé sur le trône ; mais il pouvoit aussi s'apercevoir que les Bretons, ses sujets, étoient beaucoup moins favorables à l'Angleterre qu'à la France. Charles V avoit travaillé efficacement à maintenir cette disposition du peuple. Il avoit remarqué la bravoure des Bretons, qui s'étoit développée durant leurs longues guerres civiles, et il avoit pris à tâche de retenir à son service tous ceux qui s'étoient le plus distingués. Bertrand Du Guesclin et Olivier de Clisson étoient très avant dans sa faveur : ceux-ci, à leur tour, avoient levé dans leur province beaucoup d'aventuriers qui étoient devenus les meilleurs soldats de la France. Les Bretons, à

(1) *Rymer.* T. VI, p. 690, 691.

1371. moitié sauvages, ne connoissoient d'autre industrie que celle des armes, et ils servoient avec empressement un roi qui les gênoit fort peu dans leur goût pour le pillage. La fortune que tous ces aventuriers acquéroient en France avoit rendu Charles V très populaire en Bretagne; le duc, au contraire, voyoit avec défiance ces efforts du roi pour séduire ses sujets; il savoit fort bien que l'héritage qu'il avoit regagné les armes à la main, en dépit de la France, ne lui demeuroit que parce que le roi ne se sentoit pas assez fort pour l'en chasser. En effet, Charles V témoignoit assez qu'il le regardoit comme un usurpateur, par les efforts qu'il faisoit alors même à la cour de Rome, pour obtenir la canonisation de son compétiteur Charles de Blois. Soixante témoins furent entendus sur la vie et les mœurs de ce prince; cent cinquante-huit sur ses miracles : leurs dépositions, qui nous ont été conservées, présentent un tableau assez curieux des pratiques monacales, de l'humilité et des austérités de cet homme, qui, dans sa conduite politique, fut le plus souvent cruel et perfide (1). Le pape laissoit continuer cette enquête, qui se faisoit à Angers; mais il ne permit jamais qu'on en vînt à une décision, pour ne pas se brouiller

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 29, p. 398. — Preuves, *ibid.* T. II, p. 540, seq. — Daru, Hist. de Bretagne L. V, p. 141.

avec l'Angleterre ou avec le duc. Jean V, d'autre part, assuré que, dès que son compétiteur seroit canonisé, et que sa propre usurpation seroit reconnue par l'Église, la France travailleroit à rendre son duché aux enfans de Charles, consentit à entrer avec Édouard dans une union plus étroite. Dès le mois de novembre 1371, des pleins-pouvoirs furent donnés aux ambassadeurs pour une alliance qui devoit placer le duc parmi les ennemis ouverts de la France : elle ne fut cependant signée qu'au mois de juillet suivant. (1) 1371.

Le pape qui apportoit des délais à la canonisation de Charles de Blois, et qui par là empêchoit aussi le duc de Bretagne d'éclater, n'étoit plus Urbain V. Celui-ci, après un séjour de trois ans en Italie, où il avoit cru que son devoir d'évêque de Rome le rappeloit, avoit senti un désir extrême de revenir à Avignon. Français lui-même, et entouré de cardinaux et de prélats français, il ne pouvoit s'accommoder aux usages de l'Italie. Il étoit étonné et blessé de l'esprit de liberté qu'il trouvoit dans les peuples, et qui éclata, bien peu d'années après, par une révolte universelle des États de l'Église : la puissance et les intrigues de Bernabos Visconti lui donnoient une inquiétude continuelle ; enfin, il se trouvoit trop loin de Paris, de Londres, de Tolède, de Bor-

(1) *Rymer*. T. VI, p. 698, 699.

1371. deaux, où les grands événemens de la politique du siècle se décidoient, et il se reprochoit de n'avoir pas veillé de plus près sur la révolution de Castille et sur la guerre d'Aquitaine. Retiré, pendant les chaleurs de l'été de 1370, à Montefiascone, il invita, dès la fin de juin, le sacré collége à se préparer au retour en France, tout en rendant témoignage aux Romains de leur bonne conduite pendant le séjour qu'il avoit fait au milieu d'eux. Le 5 septembre, il s'embarqua à Cornéto sur des galères que lui avoient envoyées les cours de France, d'Aragon et de Naples: de là il aborda à Marseille, et, le 24 septembre, il fit sa rentrée à Avignon, où il fut reçu avec des transports de joie. (1)

Mais il y avoit peu de semaines qu'Urbain V étoit de retour à Avignon, quand il y fut atteint d'une grave maladie, qui ne lui permit point d'offrir, comme il l'avoit projeté, sa médiation aux rois de France et d'Angleterre : il y succomba le 19 décembre. Le sacré collége ne donna point à la cour de France le temps d'exercer quelque influence sur l'élection de son successeur. Dès le 30 décembre, il réunit ses suffrages en faveur de Pierre Roger, cardinal de Sainte-Marie neuve, fils du comte de Beaufort,

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1370. §. 19 et 20. — *Vitæ Rom. Pontif.* T. III, P. II, p. 625, 635.

Limousin, et neveu du pape Clément VI : le nouveau pape prit le nom de Grégoire XI. (1) 1371.

Quoique l'élection de Grégoire XI n'eût point été faite par l'influence de la France, le duc d'Anjou, qui se rendit auprès de lui, reconnut bientôt que ce pontife étoit favorable aux Français ; mais il étoit bien moins occupé de leurs intérêts ou de leurs conquêtes que des hérésies nouvelles qu'il croyoit avoir découvertes dans l'Église, et qu'il se proposoit d'extirper avec un redoublement de sévérité. Des gens timorés, en réfléchissant sur les conséquences du dogme de la transsubstantiation, s'étoient scandalisés de ce qui pourroit arriver de l'hostie consacrée, et devenue ainsi le corps même du Christ, si elle tomboit dans un cloaque, si elle étoit mangée par les rats, ou par d'autres animaux. Un frère mineur, nommé Jean de Latone, commença en conséquence à prêcher, en Espagne, que toutes les fois que l'hostie tomboit dans un lieu impur, elle cessoit d'être le corps du Christ, pour redevenir ce qu'elle étoit avant la consécration ; que, même dans la communion, le corps du Christ ne passoit point dans l'estomac de l'homme, mais qu'au moment où il étoit trituré par les dents il retournoit au ciel. Le 8 août

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1370. §. 25, 26. — *Vitæ Rom. Pontif.* p. 645, 659, 673.

1371. 1371, le pape Grégoire XI publia une bulle à Avignon, pour déclarer toute cette doctrine hérétique, et pour enjoindre aux inquisiteurs de la foi de la poursuivre et de la supprimer (1).

Mais cette hérésie, qui ne devint jamais populaire, qui surtout ne tendoit point à affoiblir le pouvoir sacerdotal, n'étoit pas celle qui donnoit à Grégoire le plus d'inquiétude. Un esprit d'enquête, d'examen, de doute, qu'il voyoit se manifester dans différentes parties de la chrétienté, lui paroissoit bien plus alarmant. Malgré les guerres acharnées, la misère, la souffrance, qui sembloient replonger la France dans la barbarie, le genre humain avoit fait des progrès : quelques pays, l'Italie surtout, avoient échappé à la dévastation. Les républiques italiennes avoient compris toute la dignité de l'homme, et avoient cherché le système de gouvernement le plus favorable à sa liberté et à son développement intellectuel. Florence, Sienne, Bologne, Pise, Perouse, Gênes, Venise, appartenoient déjà, par les progrès de l'esprit, plutôt à notre siècle qu'au quatorzième. L'étude des anciens avoit produit quelques littérateurs du premier ordre : celle de la philosophie, et surtout de l'école d'Averrhoès chez les Arabes, avoit accoutumé à soumettre les croyances populaires à l'examen. Les Italiens

(1) *Raynaldi Annales*. 1371. § 11.

ne prêchèrent point d'hérésies ; leurs doutes portoient plus avant encore ; mais les communications de commerce qu'ils avoient établies avec toutes les parties de l'Europe où quelque industrie commençoit à se développer, avoient répandu aussi dans toutes quelques germes de leur indépendance d'esprit. Dans le cours de peu d'années on la vit se manifester en Allemagne, en Belgique, en Bohême, en Angleterre, et dans les provinces de France qui, deux siècles auparavant, avoient été le berceau d'une première réformation. Grégoire XI, qui étoit parvenu au pontificat dans la vigueur de l'âge, car il n'avoit guère plus de quarante ans, et qui avoit étudié avec ardeur la philosophie scolastique de manière à passer pour un très grand docteur (1), entreprit de réprimer cet esprit d'enquête et d'examen qui ébranloit également, et la science dans laquelle il croyoit briller, et le pouvoir qui lui étoit confié. Il avoit excité les inquisiteurs de la foi à poursuivre les réformateurs qu'on désignoit par les noms de *béguards* et *béguines*, dans les archevêchés de Magdebourg et de Brême : la terreur des supplices les fit refluer, les uns vers le duché de Stettin, d'autres dans la Hollande, le Brabant, et les provinces d'Allemagne que baigne le Rhin. Grégoire s'adressa à

1371.

1372.

(1) *Vitæ Roman. Pont.* p. 645

1372. l'empereur Charles IV, pour qu'il contraignît les princes et les magistrats de ces provinces à seconder les inquisiteurs dans la tâche ou de rappeler les sectaires à la voie du salut ou de les faire périr pour qu'ils ne corrompissent pas les autres (1). Il adressa ensuite des lettres encycliques à tous les archevêques, évêques, princes, chevaliers et magistrats des villes de l'Allemagne, de la Pologne et de la Silésie, pour leur recommander « de s'enflammer du zèle de la défense « de la foi, et d'abolir tous les béguards (2) ». Il écrivit encore aux frères prêcheurs et aux frères mineurs de Hongrie et des provinces limitrophes, de veiller sur ceux qui pencheroient vers les opinions des musulmans, pour les punir des mêmes supplices que les hérétiques (3). Il redoubla surtout de vigilance et de sévérité pour extirper les Vaudois, qui, malgré les efforts de ses prédécesseurs, se maintenoient toujours dans quelques vallées des Alpes. Il adressa des lettres à ce sujet à tous les évêques du Dauphiné et du Piémont; mais il chargea plus particulièrement du soin de les détruire l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Valence. Il écrivit aussi au lieutenant du roi en Dauphiné, et à Amédée VI, comte de Savoie, pour les exhorter à seconder,

(1) T. I. *Epistol. secretar.* p. 1, cité par *Raynaldi*.
(2) *Epistol. current.* anno 2, p. 51. *Ibid.*
(3) *Epistol. current.* anno 2, p. 52. *Ibid.*

de toute leur autorité et leur puissance les inquisiteurs de la foi qu'il avoit chargés d'extirper cette peste (1). Il écrivit enfin à l'archevêque de Toulouse, et à Hugues, grand-inquisiteur dans la même ville, pour les exhorter à faire éprouver toute la sévérité ecclésiastique à ceux qui semoient de nouvelles erreurs dans cette ancienne métropole de l'hérésie des Albigeois (2). D'après ces pressantes exhortations du pape, les supplices se multiplièrent dans toutes les provinces : plusieurs enthousiastes furent arrêtés en France et en Belgique, sous le nom nouveau de *turlupins*. Un homme et une femme, désignés comme appartenant à cette secte, furent brûlés au mois de juillet 1372, sur la place de Grève à Paris, par sentence de l'inquisition, et les principales villes du royaume furent à leur tour effrayées par un semblable spectacle. (3) 1372.

Grégoire XI n'étoit pas tellement occupé de la poursuite de l'hérésie, qu'il ne fît aussi quelques efforts pour rétablir la paix entre Charles V et Édouard III. Dès le mois de novembre 1371, il avoit envoyé deux cardinaux au dernier pour

(1) T. II. *Epistol. secret.* p. 128, 129, cité par *Raynaldi.*

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1372. §. 34.

(3) Chron. de Saint-Denis. T. III, f. 19. — Fragment de Chronique française, publié par Secousse. T. II, p. 649. — *Ibid.* Chron. latine, p. 672. — *Vitæ Rom. Pont.* P. de Herentals, p. 675. — *Meyer. Annal. Fland.* L. XIII, f. 165, recto

1372. offrir sa médiation, et il avoit demandé qu'un congrès s'ouvrît à Calais pendant l'hiver, pour discuter les prétentions des deux monarques. Ils y consentirent l'un et l'autre, et leurs ambassadeurs se rassemblèrent; mais ils ne tardèrent pas à reconnoître que leurs vues étoient inconciliables. Tandis qu'Édouard, fondé sur son bon droit, demandoit l'exécution du dernier traité et la restitution de ce qui lui avoit été injustement enlevé, Charles V, se confiant dans sa bonne fortune, ne vouloit accorder la paix au monarque anglais qu'autant que celui-ci lui feroit encore de nouvelles concessions. Les ambassadeurs se séparèrent donc sans avoir fait aucun progrès dans leurs négociations, et, de part et d'autre, on se prépara à de nouveaux combats. (1)

Le roi d'Angleterre croyoit s'être fortifié par de nouvelles alliances : le 28 mars, sa paix avec le comte de Flandre avoit été proclamée à Londres (2). D'autre part, Jean V, duc de Bretagne, avoit déclaré par des lettres du 21 février, qu'il étoit attaché indissolublement à l'Angleterre, par sa reconnoissance pour les services qu'il en avoit reçus (3), et le 19 juillet ses ambassadeurs avoient signé à Westminster un traité

(1) *Rymer*. T. VI, p. 702, 704, 705, 711.
(2) *Rymer*. T. VI, p. 715.
(3) *Rymer*. T. VI, p. 712.

d'alliance avec Édouard, qui devoit comprendre leurs enfans, et leur postérité jusqu'à l'infini : ils s'engageoient l'un et l'autre à s'assister, de tout leur pouvoir, contre toute personne, sans aucune exception, qui pouvoit vivre et mourir. Édouard promettoit d'entretenir trois cents lances et trois cents archers au service du duc de Bretagne, pour l'aider à défendre son duché; et celui-ci, de son côté, promettoit de suivre Édouard avec mille lances, toutes les fois que ce roi passeroit la mer pour reconquérir son royaume de France. La solde des Bretons devoit être à la charge du roi, aussi long-temps qu'ils serviroient hors de Bretagne, à raison de 160 fr. par an pour chaque lance : ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire aucun traité avec la France, sans y comprendre son allié. Édouard enfin, pour prix de cette alliance, restituoit au duc de Bretagne les marches situées entre la Bretagne et le Poitou, aussi-bien que le comté de Richmond, et il le tenoit quitte de l'argent que le duc lui restoit devoir. (1) 1372.

Édouard III contractoit en même temps une alliance plus intime avec la famille de don Pierre-le-Cruel. Il fit épouser à Jean de Gand, duc de Lancaster, et à Edmond, comte de Cambridge, ses deux fils, Constance et Isabelle de Castille,

(1) *Rymer.* T. VI, p. 738. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, c. 40, p. 402.

1372 les deux filles de don Pedro. Mais cette alliance, loin de fortifier l'Angleterre, fut peut-être la cause principale de ses nouveaux revers. Édouard, ne tenant aucun compte des droits des fils de don Pedro, qui se trouvoient alors dans les prisons de don Henri, fit prendre à son fils Jean, au nom de Constance sa femme, le titre de roi de Castille (1). Bientôt après, les efforts de l'Angleterre furent divisés; et, déjà affoiblie par une si longue lutte, elle entreprit la tâche gigantesque de conquérir en même temps la France et l'Espagne. D'autre part, don Henri de Castille, se voyant directement menacé, seconda Charles V de toutes les forces de son royaume, et mit toutes ses flottes au service de la France, pour chasser les Anglais d'Aquitaine. (2)

Ce n'est pas tout : le duc de Lancaster, qui gouvernoit l'Aquitaine depuis le départ du prince de Galles, en partit au printemps de 1372, pour conduire sa nouvelle épouse en Angleterre, et il confia aux seuls barons de Gascogne, de Poitou et de Saintonge, la défense de leur pays, jusqu'à ce que le comte de Pembroke revînt d'Angleterre, et leur amenât le renfort qui leur étoit

(1) Froissart, c. 654, p. 262. — *Mariana, de Rebus Hisp.* L. XVII, c. 16, p. 720.

(2) Froissart, c. 655, p. 265.

promis (1). Charles V, qui avoit gagné des traîtres dans le conseil du roi d'Angleterre, étoit toujours informé à temps de tous les projets qui y étoient arrêtés. Il comptoit peu sur la marine française; mais il demanda une flotte au roi de Castille, en vertu de leur alliance, pour attaquer les Anglais au passage; et celui-ci, avant l'arrivée du comte de Pembroke, envoya sur les côtes du Poitou son grand-amiral Ambrosio Boccanegra, avec quarante gros vaisseaux. Le comte de Pembroke avoit été retenu quinze jours par des vents contraires, avant de pouvoir sortir du port de Southampton; ce qui donna plus de temps encore aux Castillans pour se préparer à le recevoir : au lieu d'amener des soldats anglais, qui prenoient bientôt querelle dans le pays, il avoit, d'après les conseils des barons poitevins, fait charger sur sa flotte un trésor considérable, pour solder des troupes en Aquitaine. Mais, lorsque le 23 juin il arriva en vue du port de La Rochelle, il trouva ces parages gardés par la flotte castillanne, bien plus formidable que la sienne. Les vaisseaux espagnols étoient en même temps plus gros, plus nombreux et chargés de plus de soldats (2). Cependant Pembroke ne refusa pas le combat, et ses compagnons d'armes, dont il éleva à cette occa- 1372.

(1) Froissart, c. 656, 657, p. 267, 270.
(2) Froissart, c. 658, p. 273.

1372. sion quelques uns au rang de chevaliers, s'y comportèrent avec vaillance. Ils repoussoient à coups de lance les Castillans, qui vouloient venir à l'abordage; et toutes les fois qu'ils pouvoient se prendre à eux corps à corps, leur bravoure leur assuroit l'avantage. Mais le plus souvent les Castillans se trouvoient tellement élevés à bord de leurs vaisseaux au-dessus des Anglais leurs adversaires, qu'ils ne pouvoient pas être atteints par eux, tandis qu'ils lançoient tout à leur aise sur eux des masses de plomb ou de fer. Malgré cette inégalité due à la grandeur des navires, le combat fut soutenu jusqu'à la nuit, par les Anglais, avec une égale intrépidité; et quand l'obscurité força de le suspendre, les deux flottes restèrent à l'ancre l'une à côté de l'autre.

Pendant cette interruption de la bataille, Jean de Harpedane, sénéchal de La Rochelle, pressoit les bourgeois de monter sur leurs vaisseaux, et de venir seconder la flotte de leur souverain, à laquelle ce secours opportun auroit assuré la victoire. Mais ces bourgeois avoient le cœur entièrement français; ils se réjouissoient de la situation dangereuse où ils voyoient leurs maîtres, et ils ne vouloient rien faire pour les en tirer. Quatre chevaliers poitevins, qui se trouvoient avec leur suite à La Rochelle, se conformèrent seuls aux exhortations du sénéchal : au point du jour ils sortirent du port avec quatre vaisseaux,

pour joindre le comte de Pembroke (1). Quelque opportun que fût ce renfort, il ne pouvoit suffire pour rétablir l'égalité entre les combattans. Dès que la marée eut recommencé à couler, les vaisseaux d'une et d'autre part levèrent l'ancre, et s'engagèrent avec le même acharnement que la veille. Mais déjà la supériorité des Castillans n'étoit plus douteuse ; avec de grands crochets et des chaînes de fer, ils harponnoient les Anglais, de sorte qu'ils ne pussent plus s'écarter. Les attaquant alors dans la proportion où ils vouloient, et selon qu'ils y trouvoient leur avantage, ils réunirent d'abord quatre de leurs plus gros vaisseaux contre celui du comte de Pembroke ; et, s'élançant sur son pont de tous les côtés à la fois, ils le firent prisonnier avec plusieurs de ses chevaliers, et tuèrent tous les autres ; tous les vaisseaux anglais furent successivement attaqués et pris de la même manière : les quatre vaisseaux des chevaliers poitevins, sortis le matin de La Rochelle, le furent de même ; le vaisseau qui portoit le trésor du comte, sombra, en sorte que cet argent ne profita à personne. Il n'échappa de toute cette flotte pas un vaisseau, pas un chevalier : tout fut pris, coulé à fond, ou tué. (2)

1372.

(1) Froissart, c. 659, p. 277.

(2) Froissart, c. 660. T. V, p. 279. — Thom. Walsingham *Hist. Angl* p. 186. — *Ypodigma Neustriæ*. p. 529.

1372. Dans l'après-midi de ce jour même, qui étoit celui de la fête de saint Jean-Baptiste, Ambrosio Boccanegra, et ses vice-amiraux Cabeza de Vaca, Ruy Diaz de Rojas, avec toute la flotte castillanne, levèrent l'ancre, et se dirigèrent vers les ports de Galice, emmenant avec eux les vaisseaux qu'ils avoient capturés, et tous leurs prisonniers; tandis qu'à la même heure, Jean de Grailly, captal de Buch, et Thomas de Percy, sénéchal de Poitou, avertis tous deux de l'arrivée de Pembroke devant La Rochelle, entroient dans cette ville pour l'y joindre avec six cents lances anglaises ou gasconnes. Il étoit trop tard pour qu'ils pussent donner au comte aucune assistance; mais ils calmèrent l'effervescence de la ville, spectatrice de la bataille, et ils l'empêchèrent de se révolter. (1)

L'alliance de Pierre-le-Cruel et de ses enfans avoit été fatale à l'Angleterre : elle lui avoit coûté les vies de presque tous ses braves soldats, la santé de son prince favori, l'affection des Aquitains; elle avoit encouragé la France à lui déclarer la guerre; elle venoit d'écarter le duc de Lancaster des provinces où sa présence étoit le plus nécessaire. Enfin, par la bataille navale de La Rochelle, gagnée par les Castillans, elle alloit lui enlever encore le Poitou. Charles V, qui ne vouloit point

(1) Froissart, c. 661, p. 282.

livrer de bataille, avoit vu avec plaisir ses alliés combattre à sa place. Quand il sut Pembroke et les Anglais prisonniers en Galice, et leur trésor, qu'on estimoit à 20,000 marcs d'argent, coulé au fond de la mer, il donna à ses deux frères l'ordre de pousser leurs conquêtes en Aquitaine. Le duc d'Anjou obtint des États de Languedoc des subsides pour la guerre; il interdit aux gentilshommes de sortir de la province, où ils devoient demeurer prêts pour le suivre; il fatigua le pays par ses préparatifs militaires; cependant ce ne fut qu'au mois d'août qu'il parut avec son armée dans l'Agénois: il ne s'y signala par aucun exploit, et au bout de peu de semaines, il se retira et licencia ses soldats. (1) 1372.

Le duc d'Anjou passoit pour avoir un peu plus de tête et un peu plus de courage que le duc de Berry; cependant ce fut ce dernier qui se distingua dans cette campagne, parce qu'il avoit pour conseil, ou plutôt pour gouverneur, le connétable Du Guesclin, et que ce vaillant capitaine ne lui permettoit pas de dissiper l'argent de l'État dans les fêtes, pendant que le soldat croupissoit dans l'oisiveté. Plus de trois mille lances se rassemblèrent sous ses étendards, que suivoient aussi le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le dauphin d'Auvergne et un grand nombre de seigneurs fran-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 68, p. 350.

1372. çais. A peine furent-ils informés de la captivité du comte de Pembroke qu'ils entrèrent en Poitou, et en peu de jours ils se rendirent maîtres de Montmorillon, de Chauvigny et de Lussac. (1)

Le connétable assiégea ensuite, et prit en six jours Montcontour, à six lieues de Poitiers, après quoi il rejoignit le duc de Berry, qui, avec le reste de l'armée, avoit investi Sainte-Sévère. Le captal de Buch, demeuré seul chargé de la défense de l'Aquitaine, rassembla toutes les garnisons anglaises et gasconnes qui étoient éparses dans la province; il en forma une armée de neuf cents lances et cinq cents archers, avec laquelle il marcha contre le duc de Berry, se flattant de le faire reculer. Du Guesclin, averti de sa résolution, donna un assaut vigoureux à Sainte-Sévère, et admit ensuite la place à composition, avant que la garnison fût instruite de l'approche de ses libérateurs. (2)

Cependant les bourgeois des villes d'où le captal avoit fait sortir les garnisons, commencèrent à réfléchir aux dangers des siéges dont ils étoient menacés, aux offres que leur faisoit Charles V, aux grâces qu'il avoit déjà accordées aux villes qui lui avoient ouvert leurs portes. A Poitiers surtout, la fermentation étoit très grande; il n'y

(1) Froissart, c. 664. T. V, p. 291.

(2) Froissart, c. 667, p. 301. — Chron. française publiée par Secousse, p. 648. — Chron. latine. *Ibid.* p. 672

avoit que douze ans que cette ville avoit été cédée à l'Angleterre, et les trois quarts des bourgeois étoient encore Français de cœur. Ils s'insurgèrent, s'emparèrent de quelques quartiers, et envoyèrent à Sainte-Sévère avertir Du Guesclin qu'ils étoient prêts à lui ouvrir leur ville. De son côté, le maire, demeuré fidèle aux Anglais avec une partie des habitans, fit demander du secours au captal de Buch. Du Guesclin l'emporta de vitesse sur son adversaire; il entra dans Poitiers avec trois cents lances françaises, et ce ne fut qu'une heure après que Thomas de Percy, sénéchal de Poitou, arriva devant la porte avec cent lances anglaises et cent archers; il la trouva fermée. (1) 1372.

Les gentilshommes poitevins ne partageoient pas l'inclination des bourgeois pour la France. Les sires de Parthenay, de Thouars, de Roussillon, de Rochechouart, d'Angle, de Harcourt, de Brione, de Cruppignac et de Surgières se rassemblèrent avec leurs soldats à Thouars, protestant de leur attachement à l'Angleterre et de leur désir de punir l'infidélité des roturiers. Les Anglais ne se joignirent point à eux : se défiant également de tous les Aquitains, ils entrèrent de force dans

(1) Froissart, c. 668. T. VI, p. 1. — Fragment de chron. franç. p. 649. — En décembre suivant, Charles V accorda la noblesse à tous ceux qui à l'avenir seroient maires ou échevins de Poitiers. Ordonn. de France. T. V, p. 563.

1372 Niort, ville à eux, qui songeoit à s'insurger; ils en pillèrent les maisons et en massacrèrent presque tous les habitans. (1)

Vers le même temps, Ruy Diaz de Rojas ramena devant La Rochelle la flotte de Castille, avec quelques troupes françaises de débarquement, commandées par Yvain, qui se disoit descendu de Léollyn, prince de Galles. Ce capitaine, en se mettant au service de la France, vouloit venger sur les Anglais le supplice de ses ancêtres et la perte de l'indépendance de son pays. Les Rochelois avoient assez montré que leurs affections étoient françaises; mais ils ne voulurent pas se compromettre imprudemment : ils refusèrent d'ouvrir leurs portes à Yvain de Galles, et cependant ils lui donnèrent des informations sur la position de l'armée anglaise et la marche qu'elle devoit suivre. Jean de Grailly, captal de Buch et sénéchal d'Aquitaine, avec les troupes qu'il avoit rassemblées pour délivrer Sainte-Sévère, marchoit alors au secours de Soubise, assiégée par les Français. Yvain de Galles lui dressa une embuscade dans un lieu où il ne devoit point s'attendre à trouver d'ennemis, et l'y fit prisonnier avec Thomas de Percy. Le captal de Buch étoit le plus habile et le plus renommé entre les Gascons attachés à l'Angleterre; sa captivité devoit être fatale à son

(1) Froissart, c. 668, T. VI, p. 2.

parti, et Charles V, qui le sentoit, ne voulut jamais consentir à le remettre en liberté moyennant une rançon. (1) 1372

La nouvelle de cet échec, éprouvé par la seule armée qui défendît encore l'Aquitaine, fut le signal de nombreuses défections. Soubise ouvrit ses portes aux Français peu d'heures après cet événement; Saint-Jean-d'Angely, Angoulême, Taillebourg et Saintes se rendirent successivement, à mesure que l'armée de Du Guesclin se présenta devant leurs portes(2). Charles V récompensa par de nombreux priviléges le retour de chacune de ces villes sous les drapeaux français.

La Rochelle fut la dernière à suivre leur exemple. Les Anglais avoient laissé une garnison de cent hommes dans le château de cette ville importante, sous le commandement de Philippe Mansel, brave gentilhomme, mais qui ne savoit pas lire. Celui-ci n'avoit encore aucune défiance des bourgeois ou de leur maire : comme il dînoit chez ce dernier, on apporta une lettre du roi d'Angleterre au maire, qui, après en avoir fait reconnoître le sceau à Mansel, commença à la lire à haute voix, en substituant ce qui lui con-

(1) Froissart, c. 669, p. 5.

(2) Froissart, c. 669, p. 9. — Priviléges accordés à Saint Jean-d'Angely, 9 novembre, 1372; Ordonn. de France. T. V, p. 533, et à Angoulême en 1374, *Ibid.* p. 667.

1372. venoit à ce qu'il y trouvoit écrit. D'après les ordres qu'il supposoit contenus dans cette lettre, il fut convenu entre le maire et le commandant que le lendemain, 15 août 1372, tant les bourgeois que la garnison, passeroient une revue sur la place. Dès que Mansel eut tiré son monde du château, une troupe placée en embuscade par le maire, derrière de vieilles murailles, lui coupa la retraite. Il fut pris, et contraint à livrer sa citadelle. Les Rochelois cependant n'ouvrirent point encore leurs portes aux Français; auparavant ils voulurent faire leurs conditions; ils députèrent au duc de Berry, qui étoit arrivé à Poitiers, et ensuite à Charles V, à Paris, pour demander la confirmation de toutes leurs libertés, et en même temps la destruction du château, qui leur sembloit n'être destiné qu'à les enchaîner. Ils reçurent ensuite Du Guesclin dans leurs murs, mais avec deux cents hommes d'armes seulement. (1)

Après avoir passé quatre jours à La Rochelle, le connétable vint rejoindre à Poitiers les ducs de Berry et de Bourbon. Il mena l'armée française, forte de plus de trois mille lances, à l'attaque des places qui restoient aux Anglais en Poitou. Benon ayant été pris d'assaut, tous ses

(1) Froissart, c. 670. T. VI, p. 10. — L'ordonnance qui confirme les priviléges des Rochelois est du 8 janvier 1373. Ordonnances de France. T. V, p. 571.

habitans furent massacrés; Marans, Surgières, Fontenay-le-Comte, se rendirent ensuite (1). Enfin le connétable vint assiéger Thouars, où se trouvoient réunis les principaux seigneurs du Poitou. Ceux-ci demandèrent la permission d'envoyer un héraut d'armes au roi d'Angleterre, pour lui annoncer la ruine de toute la province, et leur impossibilité de se défendre plus long-temps; en même temps, ils promettoient que si avant le 29 septembre, jour de Saint-Michel, le roi d'Angleterre ou l'un de ses fils n'étoit pas entré en Poitou avec une armée capable de les délivrer, non seulement ils rendroient Thouars à la France, mais ils prêteroient serment de fidélité à Charles V avec tous leurs vassaux. Cette capitulation fut acceptée par Du Guesclin, et confirmée par le roi lui-même, comme offrant un moyen de rattacher à la cause française les plus grands seigneurs du Poitou. (2) 1372.

Édouard III fit de grands efforts pour arriver à temps à la délivrance de Thouars, ou, comme on le disoit alors, pour y tenir sa journée. Le duc de Lancaster, depuis son retour en Angleterre, préparoit une armée pour débarquer à Calais et ravager la Picardie; Edouard III le fit renoncer à cette expédition dès qu'il sut la défaite du comte

(1) Froissart, c. 671, p. 16.

(2) Froissart, c. 672, p. 18.—Chroniques de Saint-Denis. T. III, f. 19, verso, col. 2.

1372. de Pembroke, et rassembla dès la fin d'août toutes ses troupes à Southampton et à Sandwich, tandis que quatre cents vaisseaux de toute grandeur étoient destinés à les transporter en Aquitaine. Le roi s'embarqua sur cette flotte avec le prince de Galles, dont la santé paroissoit alors se rétablir, le duc de Lancaster et le comte de Cambridge, ainsi que tous les plus grands seigneurs d'Angleterre, trois mille lances et dix mille archers. Ils mirent à la voile dans les premiers jours de septembre; mais parvenus sur les côtes de Bretagne, ils y furent accueillis par des vents contraires qui leur rendirent impossible de se diriger vers le Poitou. L'impatience d'Édouard, qui voyoit approcher le terme fatal du 29 septembre, étoit extrême; mais elle ne pouvoit dompter l'obstination des vents. Ce ne fut qu'au dernier moment, lorsque toute espérance d'arriver à temps fut perdue, qu'il regagna les ports d'Angleterre et licencia son armée, en disant avec dépit « Il « n'y eut oncques mais roi en France qui moins « s'armât, et si n'y eut oncques roi qui tant me « donnât à faire. » (1)

Les barons de Gascogne, fidèles aux Anglais, avoient rassemblé à Niort douze cents combattans pour se joindre au roi Édouard, quand il arriveroit. Lorsqu'ils virent approcher la Saint-

(1) Froissart, c. 672, p. 18. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 187. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 529.

Michel sans avoir aucune nouvelle de la flotte anglaise, ils firent offrir aux Poitevins assiégés à Thouars de venir seuls *tenir la journée;* mais ceux-ci répondirent que d'après leurs conventions ils devoient se rendre, à moins que le roi ou l'un de ses fils ne vînt en personne les délivrer. Au reste, la veille de Saint-Michel, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, Du Guesclin, Clisson, le vicomte de Rohan, le dauphin d'Auvergne, Louis de Sancerre, Sully, avec un grand nombre de seigneurs, et dix mille lances, vinrent se ranger en bataille devant Thouars. Lors même que l'armée des Gascons se seroit approchée, elle n'auroit pu se mesurer avec des forces si supérieures. Thouars ouvrit ses portes, et les seigneurs qui y étoient réunis promirent de se rendre sous peu de jours à Poitiers pour s'y mettre avec leurs terres sous l'obéissance du roi de France (1). Après leur soumission, il ne resta plus aux Anglais, dans tout le Poitou, que Niort, Mortagne et huit ou neuf petits châteaux. 1372.

Malgré son alliance avec Édouard III, son beau-père et son bienfaiteur, le duc de Bretagne ne prit point de part à cette campagne, qui coûta aux Anglais la souveraineté du Poitou. Les sires de Clisson, de Laval et de Rohan, avertis de ses

(1) Froissart, c. 672, p. 24.

1372. liaisons avec l'Angleterre, étoient venus lui dire : « Cher sire, sitôt que nous pourrons apercevoir « que vous vous faites partie pour le roi d'Angle- « terre contre le roi de France, notre souverain « seigneur, nous vous relinquerons tous et met- « trons hors de Bretagne. » Du Guesclin, qui étoit plus rude dans ses manières, et qui haïssoit le duc, sachant qu'il avoit reçu quatre cents lances anglaises et autant d'archers à Saint-Mahé, s'avança avec quatre mille soldats jusqu'aux faubourgs de Rennes, menaçant d'attaquer cette ville, si le duc ne renvoyoit aussitôt les Anglais (1). Les barons de Bretagne réussirent pour cette fois à empêcher les hostilités ; mais ce ménagement mutuel ne pouvoit être de longue durée : il n'étoit possible qu'en raison de la détermination de Charles V de ne courir aucun hasard, et de n'attaquer un ennemi nouveau qu'après avoir achevé d'accabler l'ancien. Il connoissoit bien l'alliance du duc de Bretagne avec les Anglais ; il étoit bien résolu à le perdre ; il étoit déjà assuré de la noblesse et du peuple en Bretagne ; mais il vouloit attendre, pour laisser éclater son ressentiment, que les Anglais fussent rejetés au-delà de la Garonne, et que la Bretagne fût ainsi entièrement isolée. Il ne manquoit que bien peu de

(1) Froissart, c. 674, p. 27. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 47, p. 404.

chose pour achever la conquête du Poitou. 1373.
Charles V donna à Du Guesclin l'ordre de la terminer dès le commencement du printemps de 1373, long-temps avant l'époque où les Anglais avoient coutume de passer la mer.

Du Guesclin ayant en effet rassemblé à Poitiers, au commencement de mars 1373, une petite armée de quatorze cents combattans, vint assiéger Chizey. Les Anglais qui restoient encore dans la province étoient réunis à Niort au nombre de six ou sept cents combattans; leurs capitaines, Dévereux et Angers, malgré l'infériorité de leurs forces, voulurent essayer de lui faire lever le siége; ils vinrent l'attaquer, le 21 mars, avec beaucoup de hardiesse; mais ils furent entièrement défaits, et tous deux demeurèrent prisonniers, ainsi que les sires d'Argenton et de Rochechouart, les derniers seigneurs poitevins qui suivissent encore le parti anglais (1). Ce fut le coup de mort pour ce parti en Poitou. Du Guesclin, profitant de sa victoire, après avoir reçu la capitulation de Chizey, s'avança devant Niort, qui lui ouvrit ses portes. Lusignan suivit cet exemple; Castel Achard, où commandoit une femme, obtint de demeurer neutre jusqu'à ce que le mari de la châtelaine se fût racheté de prison; Mortemar se rendit, et Du Guesclin, ayant repoussé les An-

(1) Froissart, c. 676. T. VI, p. 32.

1373. glais jusqu'à la Gironde, licencia son armée et revint à Paris. (1)

Le connétable ne séjourna pas long-temps à Paris; le roi ne l'y avoit rappelé que pour concerter avec lui l'expédition de Bretagne; car le temps étoit venu de l'entreprendre. Il lui fit rassembler à Angers une nouvelle armée, où se trouvèrent le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon, du Perche et de Porcien, le dauphin d'Auvergne, le maréchal Louis de Sancerre, et un grand nombre de barons avec leurs hommes d'armes. On annonça à cette armée, aussi-bien qu'aux seigneurs bretons, que le duc de Bretagne avoit montré qu'il étoit d'intelligence avec les ennemis du royaume, en faisant avertir le comte de Salisbury qu'il trouveroit sept gros vaisseaux de Castille à l'ancre devant Saint-Malo; le duc avoit ainsi été cause que ces vaisseaux avoient été brûlés par la flotte anglaise. Les intrigues de Du Guesclin dans la Bretagne avoient préparé de toutes parts le soulèvement; presque toute la noblesse, presque toutes les villes se déclarèrent contre leur duc. Lui-même sentit que sa présence ne calmeroit point la fermentation populaire, et qu'en s'enfermant dans une de ses villes, il courroit risque d'être livré par les bourgeois à ses ennemis. Il laissa donc sa femme à Auray, sous

(1) Froissart, c. 676, p. 36. — Fragment de Chron. franç. dans Secousse. T. II, p. 650.

la garde d'un chevalier anglais, et s'embarquant 1373.
à Concarneau le 28 avril, il alla joindre le roi d'Angleterre, auquel il demanda de faire, pour le sauver, une puissante diversion. (1)

Pendant ce temps, Du Guesclin entroit en Bretagne avec son armée; presque partout il fut reçu avec joie par les Bretons, qui accusoient leur duc d'avoir voulu les mettre sous le joug des Anglais. Rennes, Dinan et Vannes lui ouvrirent immédiatement leurs portes; Jugon, La Roche-de-Rien, Saint-Mahé, Saint-Malo, Quimpercorentin, Quimperlé, Redon, Guerrande, suivirent un peu plus tard cet exemple; les seules villes qui avoient reçu garnison anglaise opposèrent quelque résistance aux Français: malheur alors à ceux qui tomboient entre les mains d'Olivier de Clisson; jamais cet homme, qu'on surnommoit à bon droit *le boucher,* n'accordoit de quartier à un Anglais. (2)

Robert Knolles, le célèbre capitaine d'aventuriers anglais, étoit seigneur du château de Derval en Bretagne; c'étoit lui et le sire de Néville qui avoient amené en Bretagne les Anglais, que le duc avoit réussi à faire recevoir dans plusieurs de ses villes. Celles de Hennebon et de Concarneau furent prises malgré leurs gar-

(1) Froissart, c. 678, p. 40. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 52, p. 406.

(2) Froissart, c. 678, p. 44. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 56, p. 406.

1373. nisons anglaises, qui furent passées au fil de l'épée; l'armée française se partagea ensuite pour former en même temps les quatre siéges de Brest, La Roche-sur-Yon, Derval et Bécherel. La Roche-sur-Yon n'étant point secourue, se rendit à composition. Brest, où se trouvoient Robert Knolles et le sire de Néville; et Derval, où commandoit Hugues Brooks, promirent d'ouvrir leurs portes aux Français : Brest, au bout de quarante jours, à dater de la capitulation, qui fut signée le 6 juillet, et Derval, au bout de deux mois, si dans l'intervalle ils n'étoient secourus par une troupe assez forte pour livrer bataille. Les assiégés donnèrent des otages pour garantir l'observation de leur promesse, et les assiégeans profitèrent de cette espèce d'armistice pour soumettre le reste de la Bretagne. Nantes, entre autres, leur ouvrit ses portes, mais à condition de rentrer sous la domination de son duc, s'il se rattachoit au parti de la France. (1)

Les Anglais, avertis de cette capitulation, plutôt que de perdre Brest, l'une des plus importantes et des plus fortes places dont ils fussent maîtres sur le continent, envoyèrent le comte de Salisbury avec mille hommes d'armes et deux mille archers au secours de cette ville. Celui-ci ayant débarqué sans difficulté, rangea son monde devant les murailles, et fit sommer Du Guesclin

(1) Froissart, c. 679, p. 46.

ou de venir lui livrer bataille ou de lui renvoyer 1373
les otages. Du Guesclin répondit que la place ne lui convenoit pas pour combattre, et n'étoit pas celle qui avoit été fixée d'avance. Salisbury répliqua que ses soldats étoient gens de mer, qui n'avoient point de chevaux avec eux, et qui n'étoient guère accoutumés aux marches longues et pénibles, mais que si Du Guesclin vouloit lui prêter des chevaux pour les transporter, il lui livreroit bataille dans le lieu que Du Guesclin lui-même choisiroit. Celui-ci, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour ne pas tenir son engagement, refusa, et se retira en emmenant les otages. (1)

Knolles, irrité de ce manque de foi, passa à Derval et déclara que la capitulation de cette ville ne seroit pas non plus exécutée. En effet, au jour convenu, il refusa d'ouvrir ses portes au duc d'Anjou, qui étoit venu en personne avec une assez forte armée pour en prendre possession. Le duc fit alors couper la tête aux quatre otages qu'on lui avoit livrés, et Knolles fit aussitôt jeter, par les fenêtres de son château, les têtes de quatre prisonniers français, du même rang que les otages. Après ces actes de férocité, le duc d'Anjou se retira avec son armée. (2)

(1) Froissart, c. 681, p. 52. — Lobineau, Hist. de Bret. l. XII, c. 62, p. 408.

(2) Froissart, c. 685, p. 66. — Lobineau, Hist. de Bret. l. XII, c. 65, p. 409.

1373. Édouard III étoit irrité et humilié de ce qu'un roi dont il méprisoit la pusillanimité, avec des armées qu'il avoit si souvent battues, le chassoit pied à pied de toutes ses conquêtes, et même de l'héritage de ses ancêtres. Après la défaite de sa flotte à La Rochelle, et l'obstination des vents, qui l'avoient empêché de secourir Thouars, il ne vouloit plus se fier à la mer, et il résolut de faire traverser la France tout entière à l'armée qu'il enverroit dans sa principauté d'Aquitaine. Le prince de Galles, perdant l'espérance de se rétablir, lui avoit rendu, le 5 octobre précédent, cette principauté, avec tous les fiefs qu'il possédoit en France (1), et le roi, par lettres-patentes du 12 juin, avoit nommé son second fils, Jean de Gand, duc de Lancaster, qui prenoit alors les titres de roi de Castille et de Léon, pour être son lieutenant spécial dans la principauté d'Aquitaine, et son capitaine-général dans le royaume de France (2). Ce fut lui qu'Édouard chargea du commandement de l'armée à laquelle il donna la commission de ravager les parties les moins belliqueuses de la France, celles qui se croyoient le plus à l'abri des désastres de la guerre, et de forcer ainsi Charles V à prendre pour base d'une nouvelle pacification le traité de Bretigny.

(1) *Rymer*. T. VII, p. 6.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 13.

Vers la fin de juillet, le duc de Lancaster débarqua à Calais, avec les comtes de Warwick, de Stafford et de Suffolck, les lords Spencer, Willoughby, de La Poole, Basset, Wells, Hollington, Percy, Clifford, Beauchamp, beaucoup de chevaliers, trois mille hommes d'armes et dix mille archers (1). Le duc de Bretagne, qui étoit aussi avec lui, écrivit à Charles V en rentrant en France, que comme il l'avoit attaqué sans jugement et sans déclaration de guerre, il l'avoit par là dégagé de toute féauté et de toute allégeance, en sorte que « d'ores en avant il le tenoit et réputoit pour son ennemi, et chercheroit à se venger des très grands outrages, torts, dommages et vilenies qu'il lui avoit faits. » (2) 1373.

Après s'être reposés quelque temps à Calais, les Anglais entrèrent en France par la route d'Ardres, Saint-Omer et Thérouanes. Ils marchoient en trois corps de bataille, le casque en tête, toujours prêts à combattre, ne faisant guère que trois lieues par jour, et ne permettant à aucun parti détaché de s'éloigner du corps d'armée. Charles V, fidèle à sa politique, qui lui avoit jusqu'alors si bien réussi, avoit interdit à ses généraux de combattre. Il avoit rassemblé beaucoup de monde dans les forteresses de Picardie, d'Ar-

(1) Froissart, c. 682, p. 56.

(2) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 61, p. 408.

1373. tois et de Vermandois; il avoit donné à chaque ville un gentilhomme pour capitaine; mais il n'avoit point voulu nommer de commandant pour toute la province, parce qu'il n'avoit pas voulu s'exposer à ce qu'aucune part un corps d'armée tînt la campagne. Les Anglais passèrent sous les murs d'Arras, sous ceux de Bray-sur-Somme, sous ceux de Ham, de Saint-Quentin, de Ribeumont, et ils entrèrent dans le Laonnois; plus ils avançoient, plus ils se voyoient entourés d'essaims de cavaliers français qui sortoient le matin de toutes les forteresses pour voltiger sur les flancs de l'armée, tomber sur les fourrageurs qui s'écartoient, et enlever des prisonniers tantôt à l'avant-garde, tantôt à l'arrière-garde. (1)

Quand les Anglais arrivèrent sur le Soissonnais, ils se trouvèrent plus resserrés encore par les soldats français, dont les uns garnissoient d'avance la province où ils entroient, les autres les avoient suivis en partant de celles qu'ils avoient traversées. Les sires de Vienne, de Bueil, des Bordes, de Porcien, de Melun, de Meaux, étoient à la tête de ces partis de cavalerie. Ils dressèrent à Ouchy-lès-Soissons, le 21 septembre, une embuscade où tomba une division anglaise qui fut entièrement défaite (2). Dès-lors les Anglais cheminèrent avec

(1) Froissart, c. 683, p. 59.

(2) Froissart, c. 684, p. 64.

plus de précaution ; ils passèrent l'Oise, ils passèrent la Marne sans avoir même d'escarmouches à livrer. Ils se dirigèrent sur Auxerre ; ayant passé près de cette ville, ils atteignirent le bassin de la Loire, et le remontèrent jusqu'en Forez. Malgré les efforts des Français, les vivres ne leur avoient point encore manqué dans les fertiles provinces qu'ils avoient traversées, et qu'ils dévastoient à mesure qu'ils avançoient. Mais lorsqu'ils atteignirent les stériles montagnes de l'Auvergne et du Limousin, qu'ils traversèrent en se dirigeant sur Bergerac, leurs chevaux, déjà fatigués d'une si longue traite, privés tout à coup d'une bonne nourriture, périrent presque tous. Les gentilshommes à pied, déguenillés, les soldats harassés, souffrant de la faim et de la maladie, se pressoient toujours en avant, mais plutôt comme des fugitifs qui s'échappoient que comme des vainqueurs qui répandoient la terreur dans le pays ennemi. Leur souffrance devenoit tous les jours plus vive ; et quand ils entrèrent enfin en Aquitaine, on les vit mendier leur pain de porte en porte sans trouver de charité, car le pays étoit entièrement ruiné par les guerres précédentes. (1) 1373.

Le duc d'Anjou et Du Guesclin avoient suivi

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 187. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 529.

1373. les Anglais à quelque distance; deux légats du pape avoient souvent porté des propositions du duc de Lancaster au duc d'Anjou; mais il n'étoit guère possible de trouver des termes que l'un et l'autre voulussent accepter. Le duc de Lancaster, abattu, aigri, n'ayant plus d'argent, pouvoit à peine demeurer en paix avec ses amis; peu s'en fallut qu'il ne se brouillât tout-à-fait avec le duc de Bretagne, à qui il demandoit de l'argent que celui-ci n'avoit pas. Enfin, peu avant Noël, ils arrivèrent à Bordeaux, après une marche de plus de deux cents lieues au travers de la France (1); mais l'armée si brillante avec laquelle ils étoient partis de Calais étoit affoiblie, épuisée, découragée; elle n'avoit pas conservé quarante chevaux de plusieurs milliers avec lesquels elle étoit partie; elle étoit hors d'état de rien entreprendre, et cependant son équipement avoit tellement ruiné Edouard III, qu'il ne put plus, pendant le reste de sa vie, faire un effort vigoureux pour recouvrer ses possessions françaises, tandis que Charles V s'applaudissoit d'avoir dit à ses généraux : « Laissez-les aller; par fumières, ne peuvent-« ils venir à notre héritage? Il leur ennuiera, « et iront tous à néant. Quoique un orage et « une tempête se appert à la fois en un pays,

(1) Froissart, c. 685, p. 66. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 64, p. 409. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. V, p. 153.

« si se départ depuis et se dégâte de soi- 1373.
« même; ainsi adviendra-t-il de ces gens an-
« glois. » (1)

(1) Froissart, c. 684, p. 66.

CHAPITRE XIV.

Conquête d'une partie de la Gascogne. — Trève entre la France et l'Angleterre. — Législation. — Fermentation religieuse. — Mort d'Édouard III. — Renouvellement de la guerre contre Richard II et le roi de Navarre. — 1374-1378.

Nous avons cherché à faire connoître Charles V tel qu'il s'étoit montré à ses sujets, tel que l'avoient jugé les étrangers, lorsqu'il étoit monté sur le trône; entaché par deux traits signalés, l'un de perfidie au banquet de Rouen, l'autre de lâcheté à la bataille de Poitiers, et ayant donné depuis, dans ses deux régences, des marques incontestables d'incapacité, de pusillanimité, de négligence et de mauvaise foi; il n'avoit alors inspiré à ses sujets, qui avoient eu tout le temps de le connoître, ni affection ni estime. Il étoit parvenu à la royauté dans les circonstances les plus défavorables: son trésor étoit vide, et cependant, chargé d'une dette énorme à payer aux étrangers; son armée étoit humiliée et désorganisée; ses sujets, diminués de moitié par la peste, la guerre et la famine, étoient foulés en même

temps par ses propres officiers, et par des brigands plus maîtres que lui dans le royaume.

Le même Charles V, après cinq années d'un règne dans lequel il n'avoit encore racheté aucune de ses fautes, après avoir paru occupé moins à conquérir l'estime qu'à se cacher et se faire oublier, avoit attaqué les redoutables vainqueurs qui avoient humilié son père et son aïeul, et sans leur livrer de bataille, il les avoit chassés peu à peu devant lui; il leur avoit repris le Ponthieu, le Quercy, le Limousin, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou; il avoit engagé les feudataires de la haute Gascogne à se donner à lui; il avoit enlevé au roi de Navarre les villes qui mettoient dans sa dépendance les approvisionnemens de Paris; il avoit expulsé le duc de Bretagne en peu de semaines d'un duché que celui-ci avoit conquis par plusieurs années de guerres civiles.

Ces succès constans, progressifs, qui, chaque année, passoient l'attente universelle, nous forcent enfin à reconnoître que l'homme qui s'étoit décrié comme dauphin, avoit dû changer depuis qu'il étoit monté sur le trône; qu'il avoit développé des qualités qu'on ne soupçonnoit point en lui. En cherchant alors à embrasser tout le plan de sa politique, on est plus étonné encore de ce qu'il avoit pu accomplir. Au-dehors, il avoit favorisé en Castille une révolution qui

avoit soustrait les peuples à une effroyable tyrannie, mais qui en même temps avoit donné à la France un allié reconnoissant dans le roi qu'elle avoit mis sur le trône. Sur la frontière du Nord, Charles V avoit rattaché la Flandre à la France, en assurant à son frère la succession de ce comté; il avoit conservé au levant l'amitié de son oncle Charles IV, empereur d'Allemagne, et celle de son beau-frère Jean-Galéaz Visconti, souverain de presque toute la Lombardie. Le pape enfin, qui avoit d'abord voulu secouer l'influence française, en fixant sa résidence à Rome, n'avoit pu se résigner à y demeurer, et étoit revenu se mettre à Avignon sous la main de Charles V.

Au-dedans, les compagnies d'aventure avoient disparu; la sûreté étoit revenue sur les grandes routes, l'obéissance et l'ordre se rétablissoient; le peuple, s'il n'étoit pas heureux, cessoit du moins de faire entendre ses plaintes; l'autorité royale n'étoit plus disputée par personne, les assemblées des États, d'abord dépouillées de crédit, avoient cessé d'être consultées, et de toutes parts les sujets qu'un traité humiliant avoit détachés de la monarchie, secouoient à leurs propres périls le joug de l'étranger pour redevenir français.

Cette progression constante de la puissance royale qui s'étend et s'affermit par une marche graduelle, d'après un plan formé d'avance, et

suivi sans déviation, témoigne de la volonté ferme et stable, de la capacité, du talent d'un esprit supérieur qui dirige l'État. Après tout ce qui avoit précédé, on ne s'attendoit point à le trouver dans le cabinet où il se cache, on hésite à le reconnoître. Mais cependant, ses plans, que l'on comprend enfin, en les voyant exécutés, ne sauroient laisser de doute, et ce Charles V qu'on avoit méprisé pour sa pusillanimité et sa fausseté ne sauroit être un homme ordinaire.

Autour de lui, Charles V avoit rassemblé pour être les instrumens de sa politique mystérieuse, des hommes peu éminens en naissance, peu connus du peuple, à peine nommés par les historiens contemporains, et qui ne furent mis en évidence que lorsque, au commencement d'un nouveau règne, ils furent exposés aux persécutions de ceux qui leur avoient long-temps obéi. Guillaume de Dormans, cardinal de Beauvais et chancelier, son frère Michel de Dormans, le cardinal d'Amiens qui dirigea les finances, Philippe de Savoisy qui garda le trésor, Bureau de la Rivière enfin, le secrétaire en qui Charles avoit le plus de confiance, eurent probablement beaucoup de part à former le système de politique et d'administration que suivit leur maître, tout comme Du Guesclin, et Olivier de Clisson tracèrent sans doute les plans de campagne qu'ils exécutèrent ensuite. Mais comme la responsa-

bilité des fautes de Charles V pèse sans partage sur sa mémoire, il est juste aussi de lui attribuer le mérite des plans de ses ministres; d'autant plus que ces ministres étoient de son choix, qu'il leur conserva toujours sa confiance, et qu'au lieu de se départir du pouvoir entre leurs mains, il demeura toujours leur maître.

Au reste, le sentiment qu'inspire Charles V, par les succès constans de son règne, est mêlé d'étonnement et presque de terreur, jamais d'affection. Il se dérobe si soigneusement à tous les yeux, qu'on oublie presque ses qualités personnelles, et qu'on ne remarque qu'une puissance occulte qui frappe l'un après l'autre ses ennemis. Implacable dans sa haine, il attend cependant des années avant d'exercer ses vengeances, mais aucun pardon, aucune réconciliation, aucunes promesses ne peuvent sauver ceux qui en sont les objets. Il relève la puissance de la France, sans pardonner jamais au peuple qui l'a humilié et fait trembler comme dauphin; lorsque ce peuple souffre, il ne ressent pour lui aucune pitié; dans l'incendie des maisons du pauvre, il ne voit que des fumées qui ne le chasseront pas de son héritage; il partage avec ses trois frères les provinces du royaume, et il ne met aucune borne aux exactions et aux scandaleuses rapines que chacun d'eux exerce dans son apanage. Il rassemble enfin de nombreuses armées; mais il

paroît craindre la bravoure dans ses propres soldats, parce qu'il la croit alliée à la fermeté et à l'indépendance, et parce qu'il aime bien mieux que ses soldats tremblent devant l'ennemi, que s'ils le faisoient trembler lui-même. Il semble n'avoir d'autre but que d'endormir la nation qu'il gouverne, pour amortir des passions qu'il avoit éprouvées, et pour la dépouiller de ses droits sans qu'elle résiste.

Jamais cette politique et ce système de guerre n'avoient eu un succès plus complet, que lorsque par son immobilité et sa détermination de ne pas combattre, il avoit déjoué l'invasion du duc de Lancaster, et avoit fait arriver à Bordeaux, fugitive et ruinée, l'armée qui, peu de mois auparavant, étoit entrée en France avec la confiance de la victoire, et qui se trouvoit vaincue sans avoir combattu. Le duc d'Anjou et le connétable, qui n'avoient point attaqué les Anglais lorsqu'à la fin de cette longue marche ils sembloient peu en état d'opposer aucune résistance, songèrent moins encore à les attaquer lorsque, vers les fêtes de Noël, ils furent arrivés à Bordeaux : les hostilités demeurèrent suspendues pendant 1374.
les rigueurs de l'hiver : bientôt cette suspension devint l'objet d'une convention expresse, les deux ducs s'engagèrent à se rencontrer à la tête de leurs deux armées, ce qu'on nommoit alors tenir une journée, le 10 avril, lendemain du

1374. Quasimodo, à Moissac, ou peut-être à Marziac. Plusieurs des feudataires des Pyrénées, et entre autres le comte de Foix, avoient fait dépendre la prestation de leur hommage à la France ou à l'Angleterre de l'issue de cette journée. Le duc d'Anjou et le connétable rassemblèrent en effet, pour cette époque, une armée où l'on comptoit, dit-on, quinze mille gendarmes, sans les Génois et les arbalétriers (1). Les Anglais ne s'y trouvèrent point. Il paroît que le duc de Lancaster demanda d'abord que la journée fût renvoyée jusqu'au 15 août, au même lieu de Moissac; que plus tard, d'après une autre convention, le duc d'Anjou promit de se trouver à Saint-Omer, et le duc de Lancaster à Calais pour livrer bataille ou traiter de paix, et qu'en même temps une trève jusqu'au 31 août fut agréée entre les deux partis. L'acte de cette trève ne s'est point conservé : les deux nations l'interprétèrent diversement, et s'accusèrent réciproquement de mauvaise foi; le rapport de leurs historiens est trop confus et trop contradictoire, pour que nous puissions décider entre elles. En suite de cette convention, cependant, le duc de Lancaster s'embarqua le 8 juillet, à Bordeaux pour l'Angleterre, avec toute la noblesse qui l'avoit

(1) Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXII, c. 74, p. 354, et note 28, p. 580. — Froissart, c. 686, p. 70. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 187. — *Rymer*. T. VII, p. 34.

accompagné (1). Dès le mois de février précédent le duc de Bretagne l'avoit quitté pour ravitailler Auray, Derval et Brest, et passer ensuite en Angleterre avec la duchesse sa femme. (2) 1374.

A l'approche du 15 août, le duc d'Anjou se présenta devant Moissac avec une brillante armée, et il y demeura six jours, sans qu'aucun Anglais vînt à sa rencontre pour lui disputer la campagne, d'autant que le duc de Lancaster prétendoit qu'une nouvelle convention avoit assigné les plaines entre Calais et Saint-Omer pour lieu du rendez-vous. Le duc d'Anjou fit alors sommer le comte de Foix, le vicomte de Castelbon, les seigneurs de Marsen, de Castelnau et de Lescure, et l'abbé de Saint-Sever, de venir rendre hommage à la France, et « tenir leur promesse, ou « il feroit mourir leurs otages, et entreroit en « leurs terres si puissamment qu'il les feroit venir « à mercy. » Les seigneurs furent obligés de se soumettre ; ils mirent leurs terres en l'obéissance du roi de France, et la ville de Moissac, ou celle de Marziac ouvrit ses portes. Quand le 31 août fut passé et la trève expirée, le duc d'Anjou, sans tenir compte du rendez-vous qu'il avoit donné à Saint-Omer, entra en Aquitaine, soumit La Réole, Langon, Saint-Macaire, Condom

(1) Froissart, c. 687, p. 75.

(2) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 66, p. 410

1374. et quarante autres petites villes ou châteaux, en sorte que la domination des Anglais en Guienne se trouva presque réduite à Bayonne et à Bordeaux. (1)

Mais quoique Édouard III eût à reprocher à la France, et dans cette occasion et dans toute sa conduite depuis l'avénement de Charles V au trône, une constante mauvaise foi, il évita des récriminations qui auroient rendu difficile une paix qu'il désiroit. Il voyoit décliner ses forces et celles de son fils aîné; il craignit de laisser son petit-fils engagé dans une guerre dangereuse, au moment où il monteroit en bas âge sur le trône. Il accueillit donc avec plaisir, presque avec reconnoissance, les sollicitations du pape qui l'invitoit à la paix, et qui lui envoyoit pour médiateurs ses deux légats, l'archevêque de Ravenne
1375. et l'évêque de Carpentras; le 8 janvier 1375, il nomma trois plénipotentiaires pour ouvrir les négociations avec la France; le 12, Charles V en nomma trois de son côté: ces plénipotentiaires se rencontrèrent à l'abbaye de Bourbourg en Flandre; ils commencèrent par convenir d'une trêve partielle pour l'Artois et la Picardie, qui dureroit jusqu'au 22 avril, jour de Pâques (2). Les ducs de Lancaster et de Bourgogne, avec

(1) Froissart, c. 688, p. 78. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 188.

(2) *Rymer.* T. VII, p. 53. — Froissart, c. 690, p. 84.

des évêques et des grands seigneurs, se rencontrèrent ensuite à Bruges pour continuer les négociations commencées, et comme ils ne purent s'entendre sur les bases d'un traité de paix, ils signèrent le 27 juin une trêve entre les deux rois et tous leurs alliés, qui devoit durer jusqu'au 30 juin 1376. (1) 1375.

Cette trêve suspendit les hostilités qui, au commencement du carême, avoient été renouvelées en Bretagne. Le comte de Cambridge y avoit reconduit le duc Jean V, avec deux mille hommes d'armes et trois mille archers, payés pour six mois. Ils avoient débarqué à Saint-Mahé, dont ils prirent d'assaut le château, après que la ville se fut rendue par composition. Ils avoient pris Saint-Pol de Léon, forcé Clisson à lever le siége d'une petite forteresse que défendoit Dévereux, et à se retirer à Quimperlé, où ils vinrent l'assiéger à son tour; déjà les Bretons parloient de se rendre, lorsque la nouvelle de la trêve sauva Clisson des mains des Anglais. Après avoir ravitaillé les garnisons qu'il laissoit dans son pays, le duc de Bretagne repassa en Angleterre avec le comte de Cambridge. (2)

La trêve laissa plus de loisir à Charles V pour s'occuper de l'établissement du gouvernement

(1) *Rymer*. T. VII, p. 58, 61 et 68.

(2) Froissart, c. 691, p. 87. — Lobineau, Hist. de Bret. T. XII, c. 71, p. 411. — Thom. Walsingham, p. 188

1375. absolu, auquel il vouloit soumettre son royaume. Mais avant même sa conclusion, comme les événemens militaires n'avoient eu que peu d'importance, et que les Anglais ne s'étoient montrés nulle part assez en force pour lui donner de l'inquiétude, il avoit donné plus d'attention à la législation, et il y avoit introduit des innovations
1373. importantes. En même temps qu'il avoit aggravé les contributions, il avoit mis plus d'ordre dans leur perception, et plus de surveillance dans la comptabilité. Son ordonnance du 24 janvier 1373, sur la vente du sel, indique un progrès marqué dans le contrôle et la régularité des perceptions (1); mais elle donne en même temps un exemple bien funeste, car pour intéresser les juges à trouver plus de coupables, elle leur attribue une part dans les amendes qu'ils prononcent. Le 28 mai suivant Charles V ordonna, d'une manière plus générale, que toutes les amendes prononcées en parlement seroient appliquées aux gages des conseillers au parlement, et à ceux des maîtres des requêtes (2). Une autre ordonnance du 22 juin réprima les vexations exercées par les commis et sergens des maréchaux; le roi commanda que les sujets ne fussent ajournés pardevant les maréchaux, leurs lieutenans, prévôts

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 576.

(2) *Ibid.* p. 613.

et officiers, que dans la ville de Paris, « où l'on 1373.
« peut mieux recouvrer de bon conseil qu'ail-
« leurs, et que les causes et demandes pourquoi
« ils seront ajournés, soient contenues et expri-
« més ès dits ajournement et commission. (1) »
L'ordonnance qui probablement avoit tout récemment créé la juridiction militaire des maréchaux de France, pour réprimer le brigandage, ne s'est pas conservée. Celle-ci étoit destinée seulement à arrêter quelques empiétemens de ce pouvoir nouveau et effrayant; elle ne donnoit cependant aucune garantie contre la justice sommaire et aveugle de ces soldats juges auxquels la France étoit soumise.

La surveillance des maréchaux n'arrêtoit point 1374.
les pillages des soldats : une ordonnance du 13 janvier 1374, après avoir établi un contrôle pour s'assurer du service effectif des troupes qui recevoient une solde, obligea tous les gens d'armes à jurer : « Qu'ils ne prendront aucune chose,
« ès villes fermées, forteresses, et autres lieux,
« sans en payer le prix raisonnable, et faire sa-
« tisfaction aux hôtels, si qu'ils en soient con-
« tens. » (2)

Mais un acte législatif de plus haute importance fut la loi royale que Charles V rendit au

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 616.

(2) *Ibid.* p. 659.

1374. mois d'août 1374, à son château de Vincennes, pour régler l'âge de la majorité, et la tutelle de ses successeurs au trône. On ne sait point si, d'après son état habituellement maladif, il se crut en danger de mourir, et voulut pourvoir après lui au gouvernement de la monarchie ; ou s'il voulut seulement profiter de la renommée qu'il avoit acquise pour compléter le système de gouvernement absolu qu'il avoit pris à tâche de consolider. Un silence profond couvre pendant tout ce règne les personnages de la cour de France; nous y étions accoutumés dans les règnes précédens, lorsque nous étions réduits à quelques chroniqueurs sommaires, qui dans leurs couvens n'étoient instruits que par la voix publique, et ne connoissoient que les plus grandes révolutions de l'État, parce qu'ils n'approchoient jamais ni les rois, ni les courtisans, ni les seigneurs admis à leur présence. Mais depuis que nous avons Froissart pour guide, homme qui vivoit dans les cours, qui étoit admis à la familiarité de tous les grands personnages de son temps, qui écrivoit sa chronique pour l'amusement des chevaliers et des dames, qui recueilloit toutes les anecdotes sur les personnages du grand monde, et qui attachoit tant de prix à les mettre en scène, qu'il rapporte toujours ou qu'il invente le dialogue des acteurs, son silence complet, absolu, sur le roi, la reine, les princes, les ministres, et

tout ce qui se passoit à la cour de France, est beaucoup plus caractéristique. On sent que, comme en Turquie, on n'osoit point en France porter les yeux sur le sérail, et que toute anecdote sur le monarque et sa cour, auroit été jugée inconvenante, peut-être dangereuse à rapporter. 1374.

Les trois premiers enfans de Charles V avoient été des filles; toutes trois étoient mortes; son fils aîné, qui depuis fut Charles VI, étoit né le 3 décembre 1368. Il n'avoit pas encore six ans, lorsque son père établit ce qu'il déclara devoir être une loi perpétuelle dans la monarchie, que dès que l'héritier du trône auroit atteint sa quatorzième année, il seroit admis au régime et à l'administration du royaume, il recevroit l'hommage et les sermens des prélats, des pairs et des princes, et il seroit apte à être consacré aussitôt qu'il le voudroit par l'onction royale, aussi-bien qu'à porter le sceptre et la couronne. Un préambule, où l'auteur, sans doute ecclésiastique, a étalé toute son érudition, donne pour motif de cette décision, l'exemple de plusieurs rois enfans, soit dans l'Écriture, soit dans l'histoire de France, la précocité des talens dans les races royales, et la bonne éducation que reçoivent les enfans de France. Charles V déclare avoir délibéré sur cette loi perpétuelle, avec son conseil, avec beaucoup de prélats et de personnes notables,

1374. mais il la sanctionne en son nom seulement, *de sa certaine science*, *et de la plénitude de sa puissance royale,* sans recourir à l'autorité des états-généraux. Plusieurs mois après, le 21 mai 1375, il la fit enregistrer dans une séance royale, au parlement, où il conduisit avec lui le dauphin de Vienne son fils, le duc d'Anjou, et beaucoup de prélats, de princes, de barons et de conseillers. (1)

Mais enfin, Charles V pouvoit mourir avant que son fils eût atteint cet âge de treize ans accomplis, auquel il devoit avoir, d'après la loi, toute la maturité de raison et de prudence nécessaire pour gouverner un grand royaume; et au mois d'octobre 1374, Charles V rendit à Melun deux nouvelles ordonnances pour régler dans ce cas, par l'une, la régence du royaume, par l'autre, la tutelle du jeune roi. « Au cas que « par le plaisir de Dieu, dit-il, nous irions de « vie à trespassement, avant que Charles, ou « autre notre aîné fils pour le temps, fût entré « au quatorzième an de son âge, que notre frère « d'Anjou ait le gouvernement de notre royaume « pour le temps précédant icelui an tant seule- « ment. » A cet effet il lui abandonne toute l'étendue des pouvoirs royaux dans toutes les provinces, à la réserve seulement des vicomtés

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 26-32.

de Paris, de Senlis et de Melun, et du duché de Normandie, qu'il met à part en faveur de ceux à qui il réserve la tutelle de ses enfans (1); par la seconde ordonnance il laisse : « A sa très chère « et très aimée compagne la reine Jeanne de « Bourbon, principalement la tutelle, garde et « gouvernement de Charles notre aîné fils, et de « nos autres enfans, fils et filles, nés et à naître; « et que, avec elle et en sa compagnie, nos très « chers et aimés frères, Philippe duc de Bourgo- « gne, et Louis duc de Bourbon (frère de sa « femme), soient tuteurs et gouverneurs de nos- « dits enfans. » Il conserve la tutelle à ceux ou celui d'entre les trois qui survivront, et il leur laisse pour leur entretien et celui de ses enfans, Paris, Senlis, Melun et la Normandie, en réservant seulement le ressort sur ces provinces au régent du royaume. (2) 1374.

Il est remarquable que dans ces deux ordonnances il ne soit fait aucune mention du duc de Berry, qu'il soit également exclu de la tutelle et de la régence, même au défaut des premiers appelés, encore que, comme aîné du duc de Bourgogne, et plus proche que le duc de Bourbon, il dût passer avant l'un et l'autre. Aucun historien ne nous a fait connoître quelles jalousies, quelles

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 45.

(2) *Ibid.* p. 49.

1374. intrigues dans la famille royale, avoient donné lieu à cette exclusion.

Une troisième ordonnance de la même date régloit le sort des plus jeunes membres de la famille royale. Chaque fils né ou à naître devoit avoir, pour tout droit ou apanage, un capital de 40,000 francs, et 12,000 livres de rente en terres, avec le titre de comte : la fille aînée devoit avoir 100,000 francs de dot, les autres 60,000 francs, et un trousseau convenable. (1)

Quelques autres ordonnances publiées dans le même temps, adoucirent le sort du pauvre peuple. En vain le droit de prise avoit été aboli à plusieurs reprises par les états-généraux et par des ordonnances royales; les pannetiers, les échansons, et les autres pourvoyeurs des hôtels royaux, trouvoient beaucoup plus économique de prendre à discrétion chez les bourgeois tout ce qu'ils trouvoient convenable pour la table, le service, ou les écuries de leur maître, plutôt que de l'acheter au marché. La bourgeoisie de Paris étoit cependant assez forte pour faire respecter l'exemption qu'elle avoit obtenue; il n'en étoit pas de même des villages des environs; mais, d'autre part, les Anglais les avoient tellement ruinés, que les pourvoyeurs n'y trouvoient plus rien à prendre. Charles V exempta de nouveau

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 54.

des prises, la Villette, Ivry, Vitry, Saint-Ouen, et plusieurs autres villages, moyennant une contribution annuelle d'un certain nombre de charretées de fourrage, que chacun de ces villages devoit fournir et conduire gratis jusqu'aux hôtels royaux. (1) 1374.

Le 1er septembre 1375, Philippe duc d'Orléans, oncle du roi, mourut sans laisser de postérité, et sans qu'il reste presque aucun souvenir de son inutile vie; Charles V réunit son apanage à la couronne, promettant en même temps à la ville d'Orléans de ne jamais plus la séparer des domaines immédiats de la couronne (2). L'état des provinces cédées aux princes étoit en effet fort misérable. Le roi ne songeoit nullement à les protéger contre leurs exactions. Le duc de Bourgogne, qui faisoit consister dans le faste tout le mérite des princes, avoit contracté des dettes qu'il ne pouvoit payer, et il accabloit ses sujets d'impositions (3). Le duc d'Anjou gouvernoit le Languedoc comme s'il en étoit souverain; il y assembloit chaque année les États des trois sénéchaussées, mais c'étoit pour se faire accorder par eux, sous prétexte de la défense du pays, des subsides, dont il disposoit arbitrairement.

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 62, 77, 78, 80.

(2) *Ibid.* p. 153.

(3) P. Plancher, Hist. de Bourgogne. L. XIII, c. 52, T. III, p. 45. — Barante, Hist. des ducs de Bourg. T. I, p. 66.

1374. Toutefois, le Languedoc étoit si ruiné, le recensement auquel on travailloit toujours faisoit voir une telle diminution dans la population, que quoique le fouage eût été élevé à deux francs par feu, il ne rendoit plus ce qu'un franc rendoit autrefois. (1)

Au milieu de tant de souffrances, il semble que les Français devoient avoir peu de liberté d'esprit, pour s'occuper de spéculations religieuses et de la réforme de l'Église. Cependant le malheur des temps n'avoit point suffi pour arrêter le progrès des lettres et de l'esprit; le séjour des papes à Avignon avoit mis plus immédiatement sous les yeux des Français les scandales de l'Église. Pétrarque les avoit attaqués quelquefois avec éloquence, et Boccace avec une ironie piquante; les Français étoient loin d'égaler en érudition, en philosophie, ou en finesse d'esprit, ces ingénieux Italiens, cependant, comme leur renommée remplissoit l'Europe, leurs écrits n'étoient pas sans influence. D'autres, avec moins de talent, mais une conviction peut-être plus profonde, s'occupoient de religion, non de littérature : les dogmes de l'Église aussi-bien que sa discipline étoient pour eux l'objet de méditations sérieuses; ils ressentoient une indignation profonde contre ceux qui ont corrompu ce que les hommes ont de plus

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 76, p. 356.

sacré; la fermentation qui devoit produire enfin la réformation avoit commencé, et elle ne devoit plus s'arrêter jusqu'à l'explosion du seizième siècle. 1374.

Grégoire XI avoit écrit à Charles V, le 27 mars 1373, qu'il avoit appris que l'ennemi du genre humain avoit répandu les semences pestilentielles de l'hérésie, en France, parmi ceux qu'on désignoit par les noms de béguards et de turlupins; mais qu'il avoit aussi appris avec joie que la dévotion du roi, avertie par les inquisiteurs, avoit appliqué avec ferveur à un si grand mal, les remèdes qui dépendent du pouvoir royal. De plus, il avoit été informé que dans le Dauphiné de Vienne et les contrées voisines, se trouvoit un grand nombre des hérétiques qu'on nommoit Vaudois, et que les officiers du roi, loin d'aider comme ils le devoient les inquisiteurs dans ces districts, apportoient au contraire beaucoup d'obstacles indirects à leurs procédures; qu'ils ne permettoient point entr'autres aux inquisiteurs de procéder sans l'assistance d'un juge séculier, ou qu'ils forçoient à communiquer aux juges séculiers les procès faits en leur absence; qu'ils forçoient encore les inquisiteurs à mettre en liberté les suspects lorsque ceux-ci avoient été arrêtés sans leur aveu; qu'ils négligoient enfin, en entrant en fonctions, de prêter le serment d'exterminer les hérétiques. Grégoire XI, en terminant

1374. sa lettre, pressoit Charles V de porter remède à d'aussi graves abus (1). Charles V se conforma aux demandes du pape, et affranchit les inquisiteurs des entraves que vouloient leur donner les juges séculiers, et en même temps il donna son consentement à ce que plusieurs sectaires, que le peuple désignoit par le nom de Turlupins, fussent brûlés vifs à Paris. (2)

Mais les supplices ne pouvoient plus suffire pour arrêter un mouvement des esprits qui s'accroissoit avec les lumières et les communications entre les peuples. Dans le temps des persécutions contre les Albigeois, plusieurs de ces malheureux s'étoient réfugiés en Bulgarie, où leur doctrine s'étoit répandue en même temps qu'en Languedoc; de cette contrée éloignée, où le pouvoir des papes se faisoit à peine sentir, on avoit vu revenir à plusieurs reprises, en France et en Italie, des missionnaires qui venoient consoler les fidèles échappés aux inquisiteurs, et ordonner parmi eux de nouveaux prêtres. Au quatorzième siècle, les Bulgares répandirent leurs doctrines avec plus de succès chez les Bohêmes leurs voisins. Le roi Jean, et ensuite Charles IV, avoient enrichi et civilisé la Bohême; ils y avoient conduit à leur suite un grand nombre d'Italiens,

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1373. §. 19 et 20.

(2) *Annal. eccles.* 1373. §. 21.

marchands, artistes, littérateurs, poètes, philosophes, et les lettres, par leur influence, avoient fait de rapides progrès chez les peuples slaves : les opinions religieuses des Albigeois commencèrent alors à être professées par des gens plus versés dans l'étude de l'éloquence et de la philosophie, et leurs écrits et leurs prédications commencèrent à se répandre hors de l'enceinte des langues esclavonnes, chez tous ceux qui lisoient leurs livres latins. Au commencement de l'année 1374, Grégoire XI fut averti que Milleczius, ancien chanoine de Prague, professoit les opinions qui auparavant avoient été propres aux Patérins, aux Bulgares, aux Albigeois, et qui depuis illustrèrent Jean Huss et Jérôme de Prague. Grégoire XI écrivit lettres sur lettres, à l'empereur Charles IV, aux archevêques de Prague, d'Olmutz et de Gnesne, et à tous les évêques de Bohême, de Pologne et de Silésie, pour les exhorter à poursuivre Milleczius et tous ses sectateurs, aussi-bien les femmes que les hommes ; à les punir, de même que tous ceux qu'ils avoient imbus de leur impiété, avec une juste sévérité, et comme des brigands qui déroboient à Dieu des âmes (1). En même temps, et avec la même activité, Grégoire XI dénonçoit à l'inquisition ceux qu'on soupçonnoit de pratiquer en France la 1374.

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1374. §. 10, 11, 12.

1374. magie, et il ordonnoit de les faire périr dans les flammes. (1)

Le duc d'Anjou étoit, entre les princes de la maison de France, le plus cher à Grégoire XI : le plus souvent il résidoit à Avignon à la cour pontificale, et il avoit toujours montré un grand zèle pour l'Église et une grande obéissance à ses ordres. C'étoit le duc d'Anjou qui étoit chargé du gouvernement du Dauphiné, et il suivoit avec ardeur les intentions du saint père, pour l'extermination des Vaudois. L'évêque de Massa, que
1375. le pape avoit envoyé en 1375, dans les vallées qu'ils habitoient, ayant fait arrêter en même temps presque toute la population, se plaignit de ne trouver plus de prisons suffisantes pour les enfermer, et de n'avoir plus de fonds pour fournir à la subsistance des captifs jusqu'au moment où ils seroient conduits sur les bûchers. Sur cette réclamation Grégoire XI, de concert avec le roi, fit jeter les fondemens de prisons beaucoup plus vastes et plus fortes, à Arles, à Embrun, à Vienne et à Avignon. Mais quant au pain des prisonniers, remarquant que c'étoit la faute des évêques si les Vaudois s'étoient multipliés dans leurs diocèses, et voulant les intéresser à ne pas différer leur supplice par des longueurs inutiles, il ordonna que ce pain seroit fourni par la mense épiscopale(2).

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1374. §. 13.
(2) *Ibid.* 1375. §. 26.

Les malheureux Vaudois, poussés à bout, tuèrent dans le village de Bricarax, qui appartenoit au comte de Savoie, l'inquisiteur Antonio Salviani, qui y étoit venu pour les faire brûler. Grégoire XI écrivit le 20 mars à Amé VI, pour l'exhorter à unir contre les meurtriers la justice à la vengeance, et à s'assurer que pas un d'eux ne pût lui échapper. (1) 1375.

Grégoire XI fut distrait des persécutions auxquelles il mettoit tant d'ardeur, par le soulèvement des États de l'Église, et la guerre que les Florentins lui déclarèrent, en 1375, au nom de la liberté. Les dogmes et même la discipline de l'Église étoient étrangers à cette attaque audacieuse, qui brisa le joug du pontife dans tous les États de l'Église. C'étoient la corruption, la vénalité, les mœurs scandaleuses des prélats qui gouvernoient les légations, et de leurs lieutenans; c'étoient leur mépris pour les lois nationales, leur perfidie et leur tyrannie, qui soulevèrent les peuples et secondèrent les Florentins dans une de leurs plus glorieuses entreprises (2). Cependant, la fermentation sourde qu'avoit entretenue, dans toute l'Italie, le séjour des papes à Avignon, la composition du sacré collége, formé de prélats français presque exclusivement, la promotion des Français à presque toutes les grâces dont dispo-

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1375. *Epistola Amedeo VI*
(2) Hist. des Rép. ital. T. VII. c. 49, p. 75.

1375. soit la cour de Rome, en froissant toujours plus tous les préjugés nationaux, pouvoit achever de détacher l'Italie de l'Église. Grégoire XI le sentoit, et il croyoit nécessaire de ramener le saint-siége à Rome; mais il falloit pour cela lutter contre Charles V et le duc d'Anjou, qui le retenoient à Avignon (1). Les succès de la ligue de la liberté, et en même temps les instances de sainte Catherine de Sienne, qui reprochoit au pape d'abandonner le troupeau plus spécialement confié à ses soins, déterminèrent enfin Grégoire XI,
1376. au bout d'une année. Il partit d'Avignon pour Marseille le 13 septembre 1376, ne laissant que six cardinaux en France; il s'embarqua, et après une traversée difficile, il vint prendre terre à Corneto. (2)

Mais pendant que le pape cherchoit à pacifier l'Italie, sa domination sur l'Église étoit menacée en Angleterre. Jean Wickleff, docteur en théologie de l'université d'Oxford, y commençoit la prédication d'une nouvelle réforme. Il appeloit ses sectateurs, qu'on nomma *Lollards,* à une vie plus austère, au renoncement à tous les plaisirs, à l'abandon de tous les ornemens. Ceux-ci marchoient les pieds nus, revêtus d'une simple robe de laine de couleur obscure, comme celle des

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1375. §. 21.

(2) *Vitæ Roman. Pont.* T. III, P. II, p. 632. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1376. §. 12.

paysans bulgares, la même que celle des capucins. 1376.
Ils annonçoient au peuple que le pain dans l'eucharistie ne devient point, par la consécration, le vrai corps du Christ, mais seulement son simulacre; que l'église romaine n'a aucune prérogative sur les autres églises; que saint Pierre ne reçut du Christ aucune supériorité sur les autres apôtres; que l'Évangile suffit pour la règle de tout chrétien, sans qu'il soit besoin de l'expliquer par les traditions des saints, ou les écrits des pères; que les seigneurs temporels enfin peuvent sans crime saisir les biens de l'Église; qu'ils le doivent même lorsque cette Église s'écarte des saines doctrines (1). L'inquisition n'avoit point de supplices assez cruels pour punir les prédicateurs d'une semblable révolte contre l'église romaine; mais le duc de Lancaster, et lord Percy, comte maréchal, avoient été gagnés par les prédications de Wickleff. Ils ne voulurent jamais permettre que les inquisiteurs ou la populace de Londres, que les moines avoient ameutée, lui fissent le moindre outrage. Ils consentirent seulement à obtenir sa promesse qu'il ne prêcheroit plus sur les sujets controversés, et les progrès des lollards furent, pendant quelque temps, ensevelis dans le silence. (2)

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 191.

(2) Rapin Thoyras. T. III, L. X, p. 252.—*Raynaldi Ann. eccles.* 1377. §. 4.

1376. La mort de Grégoire XI, survenue à Rome le 27 mars 1378, en occasionnant le grand schisme d'Occident et en affoiblissant et déconsidérant la puissance pontificale, fut à son tour une des grandes causes des progrès de la réforme et de l'affranchissement de l'esprit humain. Seize cardinaux étoient entrés en conclave le 7 avril; les trois quarts d'entre eux étoient Français; mais ils se divisèrent en deux factions, et leur opposition, bien plus que le tumulte et les clameurs du peuple, qui demandoit un pape italien, les détermina à porter leur choix en dehors du sacré collége. Dès le lendemain 8 avril, ils proclamèrent Barthélemy Prignani, évêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. A peine celui-ci fut consacré qu'il aliéna tous les cardinaux auxquels il devoit la tiare, par la violence de son caractère, son inconséquence et son despotisme. Les uns après les autres, ils abandonnèrent sa cour, et se voyant menacés dans leur rang et même dans leur vie, ils prirent enfin, le 9 août 1378, la résolution hardie de déclarer le saint-siége vacant et l'élection d'Urbain VI illégale. Le 20 septembre suivant, ils élurent pour pape le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Ce nouveau pape fixa sa résidence tour à tour à Naples et à Gaëte : ce ne fut que l'année suivante qu'une émeute des Napolitains troubla cette seconde cour pontificale, et déter-

mina Clément VII, avec tous ses cardinaux, à venir établir son siége à Avignon. (1) 1376.

Nous avons anticipé sur l'ordre des temps pour faire mieux comprendre les progrès et l'ensemble du grand mouvement qui s'opéroit alors dans les esprits. Nous reprendrons à présent la suite des événemens politiques et militaires pendant le même espace de temps, ou depuis la publication de la trève du 27 juin 1375 entre la France et l'Angleterre.

Cette trève auroit pu, comme les précédentes, être suivie par la formation d'une compagnie d'aventure, dans laquelle les soldats licenciés se seroient réunis pour courir et saccager le pays même qui les avoit entretenus. Mais Charles V trouva moyen d'en débarrasser la France. Enguerrand VII, de Coucy, fils de Catherine d'Autriche, prétendoit avoir droit à quelques biens allodiaux de l'héritage de sa mère, que lui disputoit le duc d'Autriche. Charles V lui donna soixante mille francs pour qu'il pût prendre à sa solde les soldats licenciés, et qu'il les conduisît dans l'Alsace, le Brisgau et l'Argovie, où étoient situés les biens qu'il réclamoit (2). Le duc d'Autriche, ne se sentant pas en état de lui résister, 1375.

(1) Je renvoie le lecteur à la relation détaillée que j'ai donnée de cette élection, Hist. des Répub. italienn. T. VII, c. 50, p. 105-128, et p. 160.

(2) Froissart, c. 692, p. 95.

1375. s'enferma dans Brisach. Coucy s'avança en Suisse, et ravagea tout le pays situé entre les lacs de Bienne et de Zurich, avec la férocité et la cupidité qui étoient propres surtout aux soldats des compagnies. Mais ces aventuriers étoient accoutumés à maltraiter des paysans désarmés, craintifs, et qui ne songeoient pas même à la résistance. Les Suisses, au contraire, savoient manier aussi bien qu'eux l'arc et l'épée; ils attaquèrent à Buttis-Holz, à Anet, à Fraubrunnen, les corps divers de l'armée de Coucy, qui s'étoient séparés pour étendre plus loin leurs ravages; ils les mirent en pièces, et les terribles aventuriers, qui avoient fait trembler la France et l'Angleterre, furent détruits par des paysans. (1)

La trève entre les deux puissances avoit été conclue comme un acheminement à la paix, et il avoit été convenu que de nouvelles conférences seroient ouvertes à Bruges pour y travailler. Charles V avoit assigné au duc de Bourgogne cinq mille livres par mois, pendant la durée des négociations, pour l'aider à soutenir le faste qu'il vou-
1376. loit y étaler (2). Au printemps de 1376, le duc d'Anjou vint le joindre à Bruges, le duc de Lancaster et l'archevêque de Cantorbéry s'y trouvoient à la tête de la députation anglaise. Charles V,

(1) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche. T. I, ch. IX, p. 233. — *Muller, Gesch. der Sch.* B. II. cap. V, p. 408-420.

(2) Plancher, Hist. de Bourg. L. XIII, c. 53, p. 46.

par l'entremise de ses frères, offrit la restitution 1376.
d'une partie de ses conquêtes en Aquitaine, sous la condition que les Anglais lui rendroient Calais, qui, entre leurs mains, menaçoit sans cesse le cœur de la France. Il fut impossible de s'entendre sur de telles bases; mais les plénipotentiaires, pour ne pas rompre toute négociation, prorogèrent la trève jusqu'au 1er avril de l'année 1377. (1)

La prolongation de la trève avec l'Angleterre encourageoit les princes français à chercher quelque autre théâtre pour déployer leur activité. Entre eux, le plus avide et le plus inquiet étoit le duc d'Anjou, qui exerçoit avec une grande dureté le pouvoir presque sans bornes que son frère lui avoit délégué sur le Languedoc, mais qui, sentant que ce pouvoir finiroit avec lui, cherchoit une souveraineté qu'il pût transmettre à ses enfans. Tandis qu'il se réservoit une porte en Italie, en engageant le marquis de Saluces à se reconnoître pour feudataire du Dauphiné(2); il vouloit aussi obtenir un royaume en Espagne. Il avoit traité pour cela avec don Jayme III, roi dépouillé de Majorque, et mari de la reine Jeanne de Naples. Ce prince, laissé en Espagne par le prince de Galles, et prisonnier du roi Henri, après avoir été remis en liberté, avoit levé, avec

(1) *Rymer*. T. VII, p. 100.

(2) Ordonn. de France du 9 mai 1376. T. VI, p. 191.

1376. l'aide du duc d'Anjou, une petite armée avec laquelle il avoit attaqué la Catalogne, à la fin de l'année 1374. Mais après y avoir exercé quelques ravages, il étoit tombé malade dans les plaines fatales du Lampourdan, et il y étoit mort en 1375 (1). Le duc d'Anjou prétendit qu'il lui avoit fait, entre vifs, une donation de tous ses droits, qu'il l'avoit confirmée en mourant, et qu'enfin sa sœur et son unique héritière, Isabelle marquise de Montferrat, l'avoit sanctionnée moyennant une rente de 5,500 livres. Cette cession d'Isabelle étoit la seule pièce authentique que le duc d'Anjou pût produire à l'appui de ses prétentions. En vertu de cet accord, le duc d'Anjou résolut de déclarer, en son nom propre, la guerre au roi d'Aragon, pour le forcer à lui rendre les États de la branche de Majorque; et il proposa au roi de Castille une alliance contre ce roi, sous la condition de partager leurs conquêtes. L'alliance fut acceptée, une armée fut rassemblée en Languedoc; Charles V, sans approuver cette expédition, avoit d'abord laissé faire son frère; cependant il appuya la proposition de Pierre IV de s'en remettre à la médiation du pape; il engagea son frère à l'accepter, et le départ de Grégoire XI pour Rome fit ajourner en même temps et la négociation et la guerre. (2)

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 79, p. 358.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 80, p. 359. — *Rayn.*

Pendant ce temps, la longue maladie du prince de Galles étoit arrivée à son terme. Il mourut à Westminster le 8 juin 1376, jour de la Trinité. Il étoit âgé seulement de quarante-six ans, et il y avoit dix ans qu'il avoit remporté la grande victoire de Naxara, où il avoit contracté sa maladie; vingt ans qu'il avoit vaincu à Poitiers, trente ans qu'il avoit gagné ses éperons à Crécy (1). Il ne laissoit après lui qu'un fils âgé de dix ans, qui fut Richard II. Deux de ses frères étoient morts avant lui, trois lui survécurent, savoir, Jean, duc de Lancaster, Édouard, comte de Cambridge, depuis duc d'Yorck, et Thomas, comte de Buckingham, qui n'étoit âgé que de vingt ans, et qui depuis fut duc de Glocester. Édouard III songeoit avec inquiétude que ces princes belliqueux et ambitieux seroient des tuteurs bien turbulens pour son petit-fils. Il eut soin de faire reconnoître celui-ci comme futur roi d'Angleterre, par ses fils et par les prélats, les lords et les communes (2). Le 20 novembre, il lui expédia aussi des lettres-patentes pour le créer prince de Galles, duc de Cornouailles et comte de Chester. (3) 1376.

Ann. eccles. 1376. §. 19.—*Mariana*, *de Reb. Hisp.* l. XVIII. c. 1, p. 726.

(1) Froissart, c. 692, p. 99. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 190.

(2) Froissart, c. 692, p. 101.

(3) *Rymer*. T. VII, p. 126.

1376. Charles V, d'autre part, en voyant s'affoiblir la maison d'Angleterre, se préparoit à renouveler la guerre à l'expiration de la trève et à fortifier surtout son parti sur les frontières de Gascogne. Une antique inimitié mettoit toujours aux prises les maisons de Foix et d'Armagnac; pour éviter qu'elle ne jetât la première dans le parti d'Angleterre, il mettoit tous ses soins à les réconcilier. Il réussit enfin à les engager, le 15 octobre 1376, à prendre le duc d'Anjou pour arbitre. Le 12 novembre une trève fut signée entre les deux comtes; le 25 janvier, le comte de Foix s'engagea à servir le roi contre le roi d'Angleterre, et le
1377. 3 février 1377, la paix entre les deux comtes fut publiée, et le fils du comte de Foix épousa la fille du comte d'Armagnac. (1)

Les négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre devoient recommencer à Bruges, au commencement de l'année 1377; mais quelle que fût leur importance, les ducs qui en étoient chargés ne se rendirent ni les uns ni les autres en Flandre. Le duc d'Anjou étoit encore occupé en Languedoc de la pacification des comtes de Foix et d'Armagnac, qu'il regardoit lui-même comme devant préluder au renouvellement de la guerre avec l'Angleterre (2). Le duc de Bourgogne étoit à Dijon, où sa femme lui donna, au mois

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 84, p. 361.
(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 85, p. 362.

de mai, un troisième fils, pour le baptême duquel il déploya de nouveau cette magnificence qui contrastoit si cruellement avec la ruine de ses sujets (1). Le duc de Lancaster, qui, l'année précédente, avoit été accusé en parlement d'avoir prodigué l'argent du public et favorisé les malversations du ministre, qui même avoit été écarté de l'administration, ayant repris ses fonctions à la mort du prince de Galles son frère, ne vouloit pas s'exposer à de nouvelles disgrâces en s'éloignant de l'Angleterre, ou courir le risque d'être absent de la cour au moment où son père viendroit à mourir (2). Le seul duc de Bretagne étoit en Flandre; il s'y étoit rendu dès la Toussaint de l'année 1375, à l'ouverture des négociations, et il y étoit dès-lors demeuré chez son cousin, le comte Louis de Flandre, pour profiter de cet asile honorable, encore que Charles V eût témoigné au comte combien il l'y voyoit avec mécontentement (3). Le chancelier d'Angleterre, le comte de Salisbury et d'autres seigneurs, reçurent, le 26 avril, les pleins pouvoirs d'Édouard III pour reprendre les négociations (4). La trève avoit déjà été prolongée, 1377.

(1) Plancher, Hist. de Bourg. L. XIII, c. 58, p. 49.

(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 190.

(3) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 79, p. 413. — Froissart, c. 692, p. 101.

(4) *Rymer.* T. VII, p. 143.

1377. et elle le fut de mois en mois jusqu'au 24 juin. Du côté de la France, ce fut Enguerrand de Coucy, de retour de sa malencontreuse expédition en Suisse, qui remplaça les frères du roi. Ce seigneur, après s'être long-temps maintenu neutre entre Édouard et Charles, auxquels il tenoit également par des mariages, venoit de se déclarer du parti de la France (1). Guillaume de Dormans, chancelier de France, le comte de Saarbruck, les sires de Châtillon et de l'Espinasse, et d'autres encore, étoient chargés de le seconder. Les deux légats du pape continuoient leur office de médiateurs. Le roi de France offroit de rendre douze des villes qu'il avoit conquises en Aquitaine, et de donner sa fille Marie en mariage au jeune Richard, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; mais il demandoit en retour que Calais fût abattu. Il paroît qu'un projet de traité fut signé sur ces bases, et que les négociateurs convinrent de se rencontrer de nouveau entre Montreuil et Calais pour le ratifier. Mais Charles V, averti du déclin rapide de la santé de son adversaire, empêcha les plénipotentiaires de se trouver au rendez-vous. (2)

(1) Froissart, c. 692, p. 100. Il avoit épousé Isabelle, comtesse de Bedford, fille d'Édouard III; le 26 août, il renvoya l'ordre de la Jarretière à Richard II, et renonça à l'hommage. *Rymer*. T. VII, p. 172.

(2) Froissart, variantes. T. VI, p. 307.

En effet, Édouard III, quoiqu'il n'eût pas encore accompli sa soixante-cinquième année, car il étoit né le 13 novembre 1312, étoit considéré comme déjà parvenu à une vieillesse décrépite. L'usage immodéré des plaisirs paroît avoir avancé pour lui le cours des années. On vit avec regret qu'après plus de cinquante ans de règne, et de si brillantes prospérités, il s'étoit abandonné à une maîtresse, Alix Pierce, qu'on accusoit de s'enrichir aux dépens du public, de troubler l'administration de la justice, et de vendre la distribution de toutes les grâces. Elle avoit été dénoncée en plein parlement; son éloignement avoit été demandé au nom de la nation entière; quelque temps elle avoit vécu dans la retraite, et son rappel au palais n'avoit pas seulement scandalisé les hommes austères, il avoit aussi alarmé ceux qui redoutoient pour leur pays la honte, la vénalité et la versatilité du gouvernement d'une favorite. Édouard III, qu'on voyoit s'affoiblir tous les jours davantage, mourut entre ses bras, à Sheen ou Richmond, le 21 juin 1377. Alix ne quitta son lit de mort qu'après qu'il eut perdu la parole. (1)

1377.

Le lendemain de la mort de son aïeul, Richard II, qui n'étoit encore âgé que de onze ans,

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 192. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 531. — Froissart, c. 692, p. 104. — *Rymer.* T. VII, p. 151.

1377. fut ramené de Richmond à Londres, par le duc de Lancaster, son oncle, et lord Percy, comte maréchal. Il fut couronné le 16 juillet, et il prêta serment d'observer les priviléges natronaux. Lancaster, qui dans ce temps-là prenoit à tâche de recouvrer la faveur de la bourgeoisie, fut chargé de l'administration du royaume. (1)

La trève, qui n'avoit été prolongée que de mois en mois, expira justement trois jours après la mort d'Édouard III. Quoique depuis deux ans Charles V eût paru donner les mains à la négociation de paix entamée par le pape, il ne s'étoit occupé pendant ce temps qu'à rassembler de l'argent, des armes et des vaisseaux pour recommencer les hostilités au moment de la mort de son adversaire. Le roi Henri de Castille lui avoit envoyé son amiral, Fernand Sanchez, qui se réunit sur les côtes de France à Jean de Vienne, amiral de France. Leur flotte combinée étoit redoutable et portoit des troupes de débarquement. Quatre jours après avoir appris la mort du roi Édouard, ils vinrent attaquer Rye sur les côtes de Sussex, et le 31 juillet ils brûlèrent cette ville et en massacrèrent tous les habitans (2). Le 21 août ils se rendirent également maîtres de l'île de

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 194, 195. — *Ypodigma Neustriæ.* p. 532. — *Knyghton, de Event. Angliæ,* L. V, p. 2630.

(2) Froissart, c. 693, p. 106.

Whight, et après l'avoir pillée, et avoir forcé 1377
les habitans à racheter leurs maisons et leurs vies ils se rembarquèrent. Ils descendirent encore avec le même succès à Winchelsea et à Lewes. Cependant, les comtes de Cambridge et de Buckingham, oncles du nouveau roi, ayant enfin rassemblé des forces suffisantes pour défendre les côtes, vinrent chercher les Français, qui se retirèrent. (1)

Les hostilités recommencèrent en même temps par terre : une armée assez considérable avoit été rassemblée en Picardie, le duc de Bourgogne arriva inopinément pour en prendre le commandement, et la conduire devant Ardres, dont il fit le siége. Cette ville se rendit à lui le 7 septembre. Quelques petites places du voisinage se rendirent également, après quoi le duc de Bourgogne licencia son armée. (2)

Le duc d'Anjou avoit au printemps parcouru le Languedoc, pour demander des subsides aux États, et augmenter, malgré la misère du peuple, le poids déjà intolérable des impositions. Au mois de mai, il se rendit à Paris auprès de son frère pour prendre ses ordres, et au mois de juillet il revint en Poitou, avec le connétable Du Guesclin,

(1) Froissart, c. 697, p. 109. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 198. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 532.

(2) Froissart, c. 693, p. 110.

1377. pour attaquer les Anglais (1). Dès que son armée fut rassemblée il marcha droit sur Bergerac, dont il entreprit le siége. Perducas d'Albret, qui, malgré la défection de sa famille, étoit demeuré fidèle aux Anglais, commandoit dans cette ville (2). Thomas Felton, sénéchal de Bordeaux, avoit en vain demandé des secours en Angleterre, pour défendre la province. La cour de Richard II étoit déjà troublée par la jalousie qu'excitoit le duc de Lancaster, et l'on ne pouvoit plus en obtenir ni troupes ni argent. Réduit aux seules ressources de la Guienne, Felton fut rejoint par les sires de Duras, de Rosan, de Mucident et de Langoyran, les quatre plus grands seigneurs gascons du parti anglais; il laissa deux cents lances dans Bordeaux, et avec trois cents lances il se mit en embuscade auprès de la Réole (3). Une troupe française avoit été y chercher une grande machine de guerre pour le siége de Bergerac. Elle repassa devant lui, le 1er septembre. Felton l'attaqua, sans calculer qu'elle étoit d'un tiers plus forte que lui; il avoit compté sur l'avantage de la surprise, il trouva ses ennemis préparés et pleins de valeur; il fut défait, après un combat acharné où il demeura prison-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 85, 86, p. 362.

(2) Froissart. T. VII, L. II, c. 3, p. 7.

(3) Froissart, c. 4, p. 11.

nier avec les quatre seigneurs gascons (1). Bergerac se rendit deux jours après ce combat, puis Châtillon-sur-Dordogne, Saint-Macaire, et plusieurs autres petites places. Le duc d'Anjou offrit aux quatre seigneurs gascons de leur rendre leur liberté, s'ils vouloient faire foi et hommage au roi de France, et il mit Felton à rançon pour trente mille francs. Tous acceptèrent, mais Duras et Rosan ayant obtenu un congé pour aller dans leurs terres, s'enfuirent à Bordeaux, faussèrent leur parole, et déclarèrent qu'ils ne quitteroient point le parti anglais (2). Le duc d'Anjou, irrité, assiégea Duras, et ayant pris cette ville d'assaut vers la fin d'octobre, en fit massacrer tous les habitans, pour punir ainsi leur seigneur de son manque de foi (3). Yvain de Galles, qu'il avoit détaché de son armée avec cinq cents lances, étoit allé pendant ce temps former le blocus de Mortagne-sur-Mer en Saintonge. Le Souldich de l'Estrade, brave seigneur gascon, commandoit dans cette ville, qu'il conserva aux Anglais. Le captal de Buch, autre gascon plus renommé encore, mourut captif au Temple vers le même temps, après avoir refusé la liberté que Charles V lui offroit sous condition

1377.

(1) Froissart, c. 5 et 6, p. 12.—Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXII, c. 86, p. 363.

(2) Froissart, c. 8, p. 20.

(3) Froissart, c. 11, p. 29.

1377. de ne plus s'armer contre la France (1). Pour compenser tant de désavantages, les Anglais n'eurent à se vanter dans cette campagne que de quelques petits succès remportés sur mer devant Boulogne par sir Hugues de Calverley. (2)

Ces revers au-dehors, les troubles et les dangers d'une minorité au-dedans, augmentèrent le désir que ressentoit le conseil d'Angleterre de terminer la guerre avec la France; aussi, le 16
1378. janvier 1378, donna-t-il de pleins pouvoirs au comte de Huntingdon pour se rendre à Bruges avec un chevalier et un docteur en droit, et reprendre le traité commencé sous la médiation des légats du pape. Ils étoient autorisés à conclure le mariage de Richard II avec la fille du roi de France, et le congrès devoit s'ouvrir le 25 janvier (3). Mais le duc de Bourgogne ne s'y rendit point, tout occupé qu'il étoit à accueillir, par des fêtes brillantes, son oncle l'empereur Charles IV, qui, presque au dernier terme de sa vie, étoit venu faire un pèlerinage à Paris (4). Cet empereur mourut en effet le 29 novembre de la même année, laissant la couronne à son ignoble fils, Wenceslas, qu'il avoit précédemment fait déclarer roi des Romains. (5)

(1) Froissart. T. VI, c. 693, p. 112.
(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 200.
(3) *Rymer*. T. VII, p. 183, 184.
(4) Barante, Hist. des ducs de Bourg. T. I, p. 70.
(5) *Raynaldi Annal. eccles*. T. XVII, anno 1378. §. 120.

Les conférences de Bruges n'eurent aucun résultat, et l'on devoit s'y attendre, puisque Charles V ne vouloit point la paix; il étoit décidé à profiter de la minorité de Richard II, pour chasser absolument les Anglais de France. Il croyoit même pouvoir désormais provoquer sans danger de nouveaux ennemis, et donner l'essor à sa haine si long-temps contenue contre le roi de Navarre. La reine de Navarre, sa sœur, qui formoit un lien entre les deux rois, étoit morte à Évreux le 3 avril, en 1373 selon les uns, en 1378 selon d'autres. (1) 1378.

Le 6 février 1378, Charles V perdit aussi sa femme, Jeanne de Bourbon. Attaché à rendre son beau-frère odieux, Charles V accusa le Navarrois d'avoir fait périr l'une et l'autre par des poisons ou par des sortiléges. Le fils aîné de Charles-le-Mauvais, qui avoit été laissé à Paris en 1371, étoit ensuite retourné en Navarre, et le 27 mai 1375 il avoit épousé la fille aînée du roi de Castille. Mais son père, qui avoit toujours des affaires importantes en France, et qui désiroit que ses fils fussent liés d'amitié avec les princes français, le renvoya à Paris au mois de mars 1378. Il le fit suivre par Jacques Duruc, son chambellan; c'étoit un de ses conseillers en qui il avoit le plus de confiance, et il l'avoit chargé précédemment, de concert avec

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 154.

1378. Pierre Du Tertre, qui commandoit pour lui dans le comté d'Évreux, de plusieurs de ses négociations les plus importantes avec l'Angleterre. Durue étoit alors même chargé d'en entamer une dont il est probable que Charles V avoit été instruit, et qu'il vouloit interrompre. Le roi de Navarre vouloit profiter du renouvellement de la guerre entre les deux monarchies pour mettre à haut prix son alliance, et peut-être pour obtenir de la France de meilleures conditions, en faisant connoître celles que lui offroit l'Angleterre. Il s'agissoit d'une convention par laquelle le roi d'Angleterre céderoit Bayonne et les vallées qui confinent à la Navarre au roi de Navarre, et le feroit en même temps son lieutenant à Bordeaux et dans le reste de l'Aquitaine, sous condition que celui-ci s'alliât à lui contre la France. Richard II auroit de plus épousé une princesse de Navarre. (1)

Pour interrompre cette négociation; Charles V fit arrêter Jacques Durue à Corbeil, le 25 mars 1378, et nomma pour l'examiner une commission à la tête de laquelle étoit le chancelier de France. Comme la France ne pouvoit avoir aucune juridiction sur le ministre d'un monarque indépendant, on accusa l'envoyé du Navarrois de crimes qui pussent exciter une horreur uni-

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 177.

verselle. On répandit le bruit qu'il arrivoit 1378.
chargé de faire empoisonner le roi de France (1), et on l'interrogea non seulement sur ce crime, mais sur l'empoisonnement de la reine de France, de la reine de Navarre, du cardinal de Boulogne, de Seguin de Badefol, du propre fils de Charles-le-Mauvais, ou du prince héréditaire, qu'on désignoit alors par le nom de comte de Beaumont. L'interrogatoire de Jacques Durue, en présence de cette commission illégale, nous a été conservé; on lui fit confesser qu'il n'avoit pas été mis à la torture, quoique tous ses aveux portent des signes évidens du contraire. Les juges qui ont prêté leur ministère à ces infâmes et iniques procédures, ont mérité qu'on n'ajoute aucune foi à leur témoignage, et les projets d'empoisonnement attribués au roi de Navarre, au moment où il remettoit ses deux fils aux mains du roi de France, et où il avoit le plus vif intérêt à conserver la paix, ont trop peu de vraisemblance pour que de telles procédures suffisent à les accréditer. (2)

Charles V cependant, déterminé à saisir ce prétexte pour chasser le roi de Navarre de Nor-

(1) Chronique de Saint-Denis. T. III, f. 27, v., col. 2.

(2) Extrait de cet interrogatoire dans Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 173. — *Mariana*, *de Reb. Hisp.* L. XVIII, c. 1, p. 727. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 456. — *Rymer*. T. VII, p. 59 et 63.

1378. mandie, comme il avoit presque chassé les Anglais de l'Aquitaine, fit arrêter le jeune Charles de Navarre, qui étoit venu à sa cour sans défiance, et qui n'avoit alors pas plus de seize ans : soit qu'il réussît à le tromper par les dépositions de Durue, ou à l'effrayer par le supplice épouvantable auquel il livra ce malheureux, il obtint du jeune prince un ordre adressé à tous les commandans des forteresses navarroises ou normandes de les ouvrir aux Français. Charles-le-Mauvais, qui ne désiroit point la guerre, qui avoit en Espagne assez d'affaires sur les bras, et qui croyoit n'avoir rien à craindre du côté de la France, n'avoit pris aucune précaution pour la sûreté de ses possessions françaises. Le duc d'Anjou, qui devoit pour cela être averti d'avance, se saisit, le 20 avril, de la forteresse de Montpellier, sans éprouver aucune résistance (1). En même temps, dès le 8 avril, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le sire de Coucy et le connétable Du Guesclin, furent chargés d'attaquer les possessions du roi de Navarre en Normandie. Le duc de Bourbon, en entrant dans le comté d'Évreux, annonça qu'il venoit seulement le séquestrer en faveur des jeunes princes de Navarre, dont Charles V, leur oncle, s'étoit déclaré tuteur. Une des premières places qu'il

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 90, p. 365.

attaqua fut Bernay, où se trouvoit alors Pierre 1378.
Du Tertre, qui, depuis vingt-six ans, étoit au service du roi de Navarre, et que ce roi avoit employé dans ses affaires les plus importantes, comme son principal secrétaire. Du Tertre capitula le jour même de Pâques, 18 avril; Du Guesclin lui promit de le présenter lui-même au roi, et le duc de Bourgogne d'écrire en sa faveur. Du Tertre fut conduit au Temple, et interrogé en présence d'une commission chargée de le juger. Son premier interrogatoire est du 25 avril : il est aussi dit qu'il fut fait sans contrainte. En effet, dans le procès-verbal qui s'est conservé, Du Tertre raconte assez nettement les négociations dont il étoit chargé; il détaille les projets de son maître; il donne la clef de son chiffre; mais il repousse avec indignation tout soupçon d'empoisonnement, tout projet de crime : il déclare qu'il ne croit pas que le roi son maître en soit capable, et que sûrement il ne se seroit pas adressé à lui pour les exécuter. Du Tertre convient d'avoir participé à plusieurs projets hostiles contre la France; mais que, d'après le droit des gens, un monarque étranger pouvoit tous avouer. Il semble ne point croire qu'il y eût du danger pour lui. Mais Charles V, qui vouloit conquérir le comté d'Évreux, vouloit aussi justifier son attaque en accréditant les crimes du roi son beau-frère. Le 21 juin, Du Tertre et Durue eurent

1378. la tête coupée : ces têtes restèrent exposées aux halles, tandis que leurs membres dépecés furent suspendus à huit potences, au dehors des principales portes de Paris. (1)

Pendant ces procès et ces exécutions, Du Guesclin et le duc de Bourgogne poussoient la guerre en Normandie. Ils soumirent successivement Avranches, Carentan, Conches, Pacy, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Gournay, Évreux, Mortain et Pont-Audemer. Dès la fin de juin, il ne restoit plus au roi de Navarre, dans toute la Normandie, d'autre place que Cherbourg. (2)

Charles de Navarre, qui n'avoit pu défendre, par ses propres forces, son héritage en Normandie, pouvoit moins encore se flatter de le reconquérir. Il fit demander un sauf-conduit à Richard II, pour se rendre à Londres, dans l'espoir d'intéresser les Anglais à sa défense. Ce sauf-conduit lui fut expédié le 31 mai (3). Mais Charles V, qui avoit tout préparé de longue main pour écraser partout à la fois son beau-frère, avoit engagé don Henri, roi de Castille,

(1) Secousse, Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 180-192. T. II, p. 373-437. — Secousse écrit avec l'intention de charger Charles-le-Mauvais, mais les pièces qu'il publie le justifient.

(2) Froissart. T. VII. L. II, c. 27-31, p. 88-112. Avec des notes sur la date de ces conquêtes. — Chron. de Saint-Denis. T. III, f. 28, verso, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, P. II, p. 192.

(3) *Rymer*. T. VII, p. 196.

à l'attaquer du côté de Logrogno. Jean, prince héréditaire de Castille, étoit entré en Navarre; et ne trouvant nulle part d'armée qui pût lui tenir tête, il avoit entrepris en même temps les siéges de Pampelune, de Tudela et de Miranda; tandis que Charles-le-Mauvais, prêt à perdre à la fois ses deux héritages, s'étoit retiré à Saint-Jean-Pied-de-Port. (1) 1378.

Les ambassadeurs du roi de Navarre signèrent le 1er août, à Westminster, un traité d'alliance avec la cour d'Angleterre : ils livroient pour trois ans à Richard II la garde du fort, de la ville et du port de Cherbourg, et celui-ci s'obligeoit en retour à entretenir à ses frais, pendant quatre mois, en Navarre, cinq cents hommes d'armes et cinq cents archers, « pour guerroyer contre le bâtard Henri, qui se dit roi de Castille. » (2)

Les oncles du roi Richard, et le parlement d'Angleterre, qui commençoit à prendre un grand ascendant, avoient enfin senti que l'honneur de l'Angleterre exigeoit que la guerre fût reprise avec vigueur. D'abondans subsides avoient été accordés; le duc de Lancaster et le comte de Cambridge avoient rassemblé à Southampton quatre mille hommes d'armes et huit mille ar-

(1) Froissart, c. 40, p. 145. — *Mariana*, *de Reb Hisp.* L. XVIII, c. 1, p. 727. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 457.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 201.

1378. chers : ils s'embarquèrent le 24 juin ; et après avoir tenu la mer quelque temps, dans l'espoir d'attaquer séparément l'amiral de France ou l'amiral de Castille, qui, l'un devant Cherbourg, l'autre devant Bayonne, avoient le projet de se réunir, comme ils ne rencontrèrent ni l'un ni l'autre, ils prirent terre à Saint-Malo, et en entreprirent le siége. Deux cents hommes d'armes, avec beaucoup de gentilshommes du voisinage, s'étoient, à leur approche, enfermés dans cette place. (1)

Plusieurs siéges étoient entrepris en même temps de part et d'autre. Les Français assiégeoient en Bretagne, Brest ; en Normandie, Cherbourg ; en Saintonge, Mortagne-sur-Mer ; en Languedoc, Bazas. Le duc d'Anjou s'étoit proposé d'assiéger aussi Bordeaux, et il s'étoit réuni le 3 août, devant la Réole, au duc de Berry et au connétable ; mais la descente des Anglais à Saint-Malo rappela le connétable en Normandie, et le duc d'Anjou ne se sentit plus assez fort pour une si grande entreprise (2). Yvain de Galles, qui avoit poursuivi tout l'hiver le siége de Mortagne, y fut assassiné par un de ses compatriotes. Bayonne enfin étoit aussi assiégée en même temps par Ruy Diaz de Roxas, avec la flotte de Castille.

Aucun de ces siéges n'avoit encore amené de

(1) Froissart, c. 27 et 28, p. 93. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 212.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 92, p. 366.

résultat, lorsque le 8 septembre le sire de Né- 1378.
ville, avec une nouvelle flotte anglaise portant mille hommes d'armes et deux mille archers, entra dans Bordeaux : quatre mille Gascons, dévoués à l'Angletèrre, se joignirent à cette petite armée, et commencèrent à recouvrer des mains des Français plusieurs petites places d'Aquitaine. Le 31 octobre, le roi de Navarre vint trouver à Bordeaux le général anglais, et le supplia de le sauver de sa ruine totale. Malgré la foiblesse de l'armée anglaise, Néville osa la partager ; il envoya Thomas Trivet en Navarre avec cinq cents lances et mille archers; et telle étoit encore la terreur qu'inspiroient les guerriers anglais, que l'infant de Castille recula devant cette petite troupe, et que peu après, au commencement de l'année suivante, il accorda la paix au roi de Navarre, lui prêta vingt mille doublons pour payer les Anglais, et mit en retour garnison dans vingt forteresses de Navarre. (1)

Le siége de Cherbourg ne réussit point à la France. Olivier Du Guesclin, frère du connétable, qui l'avoit entrepris, tomba, au mois d'octobre, dans une embuscade que lui avoit dressée le commandant anglais, et y fut fait prisonnier (2). Enfin, devant Saint-Malo, où l'on atten-

(1) Froissart, c. 33-42, p. 118-154. — *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 2, p. 729.

(2) Froissart. T. VI, c. 694, p. 117, et T. VII, c. 37, p. 131.

1378. doit de plus grandes choses, la campagne se termina aussi sans aucune action d'éclat. Toute la noblesse d'Anjou, de Poitou, de Touraine et de Bretagne, étoit venue se ranger sous les étendards de France. Les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de la Marche et de Genève, le connétable Du Guesclin, et les maréchaux de Blainville et de Sancerre, commandoient l'armée, qui n'étoit séparée des Anglais que par la petite rivière de Rance. Leur force étoit infiniment supérieure à celle des Anglais; mais Charles V leur avoit absolument interdit l'attaque : les Anglais n'attaquèrent pas non plus; et à la fin de l'automne, ces derniers, désespérant de prendre Saint-Malo, se rembarquèrent et retournèrent à Southampton (1). Ainsi la campagne finit, comme les précédentes, sans gloire pour la France, mais avec un avantage réel, la conquête de tout le comté d'Évreux.

(1) Froissart, c. 32-36, p. 113-127. — Th. Walsingham, p. 213.

CHAPITRE XV.

Fermentation universelle parmi les peuples. — Soulèvemens partiels en Languedoc; — soulèvement de la Flandre; — soulèvement de la Bretagne. — Descente du comte de Buckingham. — Mort du roi Charles V. — 1379-1380.

L'Europe étoit arrivée à une de ces époques de crise qui se sont présentées plusieurs fois dans l'histoire de la race humaine, époques auxquelles les peuples se réveillent, reconnoissent la fausseté des titres au nom desquels on demande leur obéissance, et réclament leurs droits; ils soumettent alors à leur examen toutes les autorités, toutes les supériorités; ils leur rappellent qu'elles ne peuvent être établies qu'au nom du bien commun; ils leur demandent comment elles accomplissent ce bien commun, qui est tout à la fois leur devoir et leur garantie.

En Italie, de nombreuses républiques avoient déjà montré, et depuis long-temps, comment des gouvernemens peuvent être établis dans l'intérêt des peuples; comment tous les droits peuvent partir du peuple. Venise avoit été l'alliée des rois de France et d'Angleterre, dans les

1378. guerres du Levant; Gênes avoit pris une part active à la guerre entre ces deux couronnes; son alliance avoit été recherchée tour à tour par Édouard III, par Philippe, Jean et Charles V. Elle avoit fourni alternativement aux deux monarchies des archers et des flottes de galères. Des citoyens de Florence, Pise, Lucques, Bologne, Pérouse et des villes lombardes, avoient formé des établissemens de commerce dans toutes les grandes villes de France, d'Angleterre et des Pays-Bas; leurs noms, leurs richesses, étoient connus dans tout l'Occident; les révolutions de leur patrie commençoient à attirer l'attention.

La généreuse résolution qu'avoit tout récemment adoptée la république florentine avoit dû particulièrement occuper et étonner la France. Lorsque des légats français, envoyés par le pape Grégoire XI en Italie, avoient trompé, opprimé, asservi les villes de l'État ecclésiastique; lorsque, de plus, ce pape avoit envoyé, le 24 juin 1375, Jean Hawkwood, capitaine anglais, en Toscane pour ravager les campagnes et chercher l'occasion de surprendre Florence, la république florentine avoit déclaré la guerre au pape; elle s'étoit confédérée avec les républiques de Sienne, de Lucques, d'Arezzo et de Pise; elle avoit envoyé l'étendard de la liberté aux sujets de l'Église, leur promettant en même temps une assistance efficace pour rétablir un gouvernement popu-

laire; et, dans l'espace de dix jours, quatre-vingts villes ou bourgades des États de l'Église avoient chassé leurs gouverneurs, et s'étoient constituées en républiques. Dans la guerre qui s'ensuivit, plusieurs compagnies d'aventuriers, françaises et bretonnes, passèrent en Italie au service du pape. (1) 1378.

La république qui avoit rendu la liberté à Rome et à l'État de l'Église, venoit elle-même, au mois de mai 1378, de subir une révolution qui avoit rendu son gouvernement beaucoup plus populaire, et qui avoit appelé au partage de la souveraineté jusqu'aux artisans de la plus basse classe, jusqu'à ces ouvriers des manufactures de laine, qui s'étoient récemment multipliés autant en Flandre qu'en Italie, et qui partout, se sentant puissans par leur nombre, commençoient enfin à vouloir être respectés. (2)

En Allemagne, Liége, Cologne, Aix-la-Chapelle, Francfort, Augsbourg, toutes les villes impériales, toutes les villes anséatiques, étoient, par leur constitution, de véritables républiques; elles en avoient l'esprit, le courage et l'activité. En même temps la noblesse immédiate se procuroit, les armes à la main, une autre espèce de liberté et d'indépendance; elle avoit tellement

(1) Hist. des Répub. Ital. T. VII, c. 49, p 77

(2) *Ibid.* c. 50, p. 129.

1378. circonscrit l'autorité impériale entre les mains de Charles IV, que celui-ci abandonnoit, en quelque sorte, le gouvernement de l'Empire à lui-même, et bornoit ses soins à la Bohême, d'où il ne s'écartoit guère. Cependant, en Bohême aussi la fermentation de la liberté se faisoit sentir, et le peuple ne devoit pas tarder à faire éprouver son pouvoir à Wenceslas.

La Castille, après avoir donné le grand exemple d'un roi détrôné pour sa tyrannie et sa cruauté, avoit obtenu de Henri, qu'elle lui avoit donné pour successeur, du respect pour ses droits, et quelquefois même des concessions trop libérales. Henri mourut le 30 mai 1379, et Jean son fils, qui lui succéda à l'âge de vingt-un ans, parut montrer la même déférence pour les droits du peuple. (1)

En Angleterre, Édouard III avoit en vain enivré la nation d'orgueil par ses victoires; en vain, dans les temps plus brillans de sa carrière, il avoit ménagé les droits populaires, lorsqu'affoibli par l'âge, il commença à dissiper dans le faste les revenus que l'État lui donnoit pour la guerre, lorsqu'il abandonna son oreille à de vils favoris ou à une maîtresse, ses sujets lui rappelèrent avec énergie qu'il devoit gouverner pour eux, et non pas pour lui-même. Le parlement, qu'il assembla

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 2, p. 729.

au commencement de mai 1376, lui refusa les subsides qu'il demandoit, le força d'écarter de ses conseils son chambellan Latymer, son propre fils le duc de Lancaster, Alix Pierce sa maîtresse, Richard Lions, et Adam de Bury, bourgeois de Londres qu'il employoit dans ses finances; et la nation reconnoissante désigna par le nom de *bon parlement*, cette assemblée qui avoit montré tant d'énergie. (1) 1378.

Après que Richard II fut monté sur le trône, ses tuteurs assemblèrent, en son nom, les représentans du peuple. Mais presque tous les chevaliers qui s'étoient distingués dans le bon parlement, par leur résistance à Édouard III, furent réélus dans le nouveau : le même orateur, Pierre Delamare, fut choisi pour les présider, et ils montrèrent le même zèle pour mettre des bornes à l'autorité du jeune roi et de ses tuteurs. (2)

L'indépendance religieuse se manifestoit d'une manière non moins marquée; la réformation de l'Église recommençoit en même temps aux deux extrémités de l'Europe, en Bohême et en Angleterre. Les prédications de Wickleff étoient celles non point d'un enthousiaste, mais d'un dialecticien qui avoit étudié à fond l'Écriture, qui la prenoit pour règle de la foi et de la discipline

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 189.

(2) *Ibid.* p. 200.

1378. ecclésiastique, et qui retranchoit, d'une main non moins ferme que le fit depuis Luther, tous les abus, toutes les usurpations de l'Église. Il paroît même qu'il joignoit à son enseignement les dogmes principaux de la liberté politique. En effet, parmi celles de ses propositions que condamna l'Église, on en trouve qui semblent avoir été dirigées contre le droit divin des rois, entre autres celle-ci : « Dieu lui-même n'a pas pu don- « ner à un homme, pour lui-même et ses héri- « tiers, à perpétuité, le domaine civil ou la puis- « sance temporelle, et les chartes inventées par « les hommes, sur l'hérédité perpétuelle du pou- « voir, ne peuvent se justifier. » (1)

Jean Wickleff, recteur de l'église de Luttleworth, dans le Lincolnshire, et professeur de théologie, jouissoit dans l'État d'un rang et d'une considération qui l'avoient fait appeler aux affaires publiques : on le voit nommé parmi les plénipotentiaires qu'Édouard III avoit envoyés au pape, le 26 juillet 1374, pour terminer les différends qu'il avoit avec le Saint-Siége (2). Il jouissoit de la protection spéciale du duc de Lancaster; et depuis que le schisme qui venoit d'éclater anéantissoit presque le pouvoir du Saint-Siége, Wickleff et les lollards ses disciples n'étoient plus en butte à aucune persécution.

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 204.
(2) *Rymer.* T. VII, p. 41.

En France même, il y avoit eu un adoucissement dans les mesures prises contre les hérétiques. Une ordonnance de Charles V, adressée, le 19 octobre 1378, au gouverneur du Dauphiné, interdisoit de démolir désormais les maisons des hérétiques, et régloit que l'inquisiteur, au lieu de prononcer la confiscation de leurs biens à son propre profit, comme il avoit fait jusqu'alors, les confisquât au profit du fisc, et se contentât pour lui-même d'un salaire de 190 livres tournois, qui lui étoit assigné sur les recettes du Dauphiné : c'étoit le mettre sur le même pied que l'inquisiteur de Carcassonne. (1) 1378.

Le grand schisme d'Occident avoit tout à coup paralysé le bras toujours levé pour étouffer dans toutes les parties de la chrétienté le flambeau de l'investigation, pour arrêter et envoyer sur les bûchers ceux qui répandoient des opinions nouvelles, ou qui se permettoient d'examiner et de révoquer en doute les anciennes. Clément VII, auparavant connu sous le nom de Robert de Genève, chef de l'un des deux partis de cardinaux qui avoient divisé le dernier conclave, avoit été élu par ces mêmes cardinaux repentans d'avoir nommé Urbain VI, le 20 septembre 1378, à Fondi, dans les États de Naples. La reine Jeanne, qui connoissoit bien son sujet

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 352.

1378. l'archevêque de Bari, devenu Urbain VI, n'avoit eu garde de le vouloir pour pape; elle avoit reconnu Clément VII, et l'avoit appelé à Naples avec sa cour. Mais la haine contre les prélats français étoit si forte dans l'Italie entière, que, malgré le caractère turbulent d'Urbain VI, et la défection de tout le sacré collége qui l'avoit élu; malgré l'autorité de la reine Jeanne, les déférences des gouvernemens ses alliés, et les jalousies de ceux qui avoient long-temps fait la guerre à la cour de Rome, toute l'Italie se déclaroit pour Urbain contre Clément : une violente fermentation régnoit dans tout le royaume de Na-
1379. ples; elle éclata au mois de mai 1379, par une sédition à laquelle Clément VII n'osa point tenir tête. Il s'embarqua à Naples avec presque tous ses cardinaux, et il vint aborder à Marseille le 10 juin, d'où il se rendit à Avignon, pour prendre possession du palais pontifical, et de la souveraineté de la ville et du comté. (1)

Clément VII étoit déjà assuré qu'il seroit reçu avec faveur par Charles V : celui-ci avoit adopté aisément les sentimens et les passions des cardinaux français qui avoient élu l'anti-pape, et qui presque tous étoient ses sujets. D'ailleurs, il n'étoit point insensible à l'avantage de ramener la cour pontificale en France, sous son influence

(1) *Vitæ Roman. Pont.* T. III, P. II, p. 735.

immédiate, de manière à pouvoir obtenir d'elle les prélatures et les bénéfices qu'il lui demanderoit, à lui faire sanctionner les décimes qu'il voudroit imposer sur son clergé, à l'employer enfin, comme un instrument docile, au service de sa politique, soit intérieure, soit extérieure (1). Cependant Charles V, s'il se détermina plus par politique que par persuasion, ne calcula pas bien les effets qu'il produiroit en fomentant le schisme. Il favorisa les progrès et l'affranchissement de l'esprit humain, ce qu'il ne désiroit pas, et il perdit au-dehors l'appui de plusieurs alliés qui virent avec scandale sa conduite. 1379.

Wenceslas, roi de Bohême, cousin de Charles V, qui, depuis la mort de son père, étoit, sous le titre de roi des Romains, reconnu comme chef de l'empire germanique, se déclara pour Urbain VI. Son exemple fut suivi par tous les princes d'Allemagne, et par le roi de Hongrie et de Pologne. Ce dernier, Louis, qu'on a surnommé le Grand, et qui étoit issu de la branche d'Anjou qui régnoit à Naples, regardant Jeanne, sa cousine et sa belle-sœur, comme l'auteur principal du schisme, résolut d'accomplir la vengeance que trente ans auparavant il avoit commencé à tirer d'elle pour le meurtre d'André. Il entra en

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1379. §. 50.

1379 négociation avec Urbain VI, qui, le 21 avril 1380, déclara Jeanne déchue du trône de Naples comme schismatique, et il fournit une armée et de l'argent à son neveu Charles de Duras, qui dans l'année suivante se mit en marche au travers de l'Italie pour la détrôner. D'autre part, il est vrai, la reine Jeanne, à la persuasion du pape Clément VII, adopta, le 29 juin 1380, le duc d'Anjou pour être son fils et son successeur. Cependant l'effet du schisme fut de livrer le royaume de Naples à Charles de Duras, qui s'étoit entièrement aliéné de la France, et d'engager le duc d'Anjou dans une guerre ruineuse pour le lui reprendre. (1)

Richard II, roi d'Angleterre, d'après le conseil de ses oncles, s'attacha à Urbain VI, ne fût-ce que parce que la France s'étoit déclarée pour Clément VII. Le 14 septembre 1379, il écrivit au roi d'Aragon son allié, qui s'étoit déclaré neutre entre les deux papes, pour le solliciter d'embrasser le même parti que lui (2). Cependant le roi d'Aragon aussi-bien que celui de Castille finirent par s'attacher à Clément VII, tandis que le roi de Portugal reconnut Urbain VI (3). Les liaisons si intimes des Anglais avec les Flamands

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1380. §. 11. — Histoire des Rép. Ital. T. VII, p. 170.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1379. §. 42.

(3) *Vitæ Rom. Pont.* p. 734.

eurent plus d'influence sur ces derniers, et eux 1379.
et leur comte reconnurent Urbain VI, et cette scission les aliéna davantage encore de la France, dont ils faisoient toujours légalement partie, quoique tous leurs intérêts les attachassent à ses ennemis.

Le parti que Charles V avoit pris dans le schisme pouvoit surtout être dangereux, en irritant contre lui des sujets ou récemment reconquis, ou incertains dans leur alliance : des scrupules de conscience se manifestèrent en effet dans plusieurs provinces, sur le parti qu'embrassoit le gouvernement. Dès le mardi 16 novembre 1378, Charles V s'étoit déclaré pour Clément VII dans une assemblée du clergé tenue à Vincennes (1). L'historien anglais contemporain, Walsingham, assure qu'il fit de plus, au printemps de 1379, proclamer dans tout son royaume que personne n'eût à reconnoître Urbain VI pour pape, sous peine de la vie, et de la confiscation des biens (2). Cette proclamation ne se trouve point dans le recueil des ordonnances; on n'y trouve pas même, sous le règne de Charles V, le nom d'Urbain VI ou celui de Clément VII. Les actes politiques des rois n'étoient point regardés par ce monarque comme

(1) Froissart. T. VII, c. 48, p. 195.

(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 220.

1379. appartenant au peuple, et la proclamation peut avoir été faite, sans qu'il songeât à en conserver la mémoire.

Charles V connoissoit très bien cette fermentation politique et religieuse qui se manifestoit en Europe partout à la fois : il avoit surtout été alarmé des progrès de cet esprit de liberté qui avoit paru si puissant dans les états-généraux de Paris; après la bataille de Poitiers, et pendant tout son règne, il avoit travaillé à le combattre, ou bien plutôt à l'endormir. Dans ce but, en même temps qu'il avoit rétabli l'ordre dans les finances, qu'il s'étoit abstenu de ces changemens perpétuels des monnoies qui avoient rendu si odieuse l'administration de son père et de son aïeul, il avoit réussi à étouffer les plaintes du peuple, et il lui avoit refusé toute occasion de s'assembler. Il s'étudioit à rendre l'administration silencieuse, et à entourer toutes ses mesures d'un secret impénétrable, pour que le peuple, qui ne savoit rien des affaires publiques, ne se permît pas de blâmer sa conduite.

Mais toute cette prudence, tout cet art pour étouffer la voix du peuple, ne pouvoient réussir que pendant un temps limité ; dans la même année 1379, trois grandes provinces de la monarchie française, les trois, il est vrai, auxquelles le pouvoir immédiat du roi s'étendoit le moins, le Languedoc, la Flandre et la Bretagne, com-

mencèrent en même temps à s'agiter ou à se soulever. 1379.

Charles V avoit confié le gouvernement du Languedoc à son frère le duc d'Anjou, presque comme une souveraineté indépendante. Ce duc convoquoit les États, levoit des subsides, rassembloit des armées, faisoit même la guerre pour son compte, sans attendre l'assentiment du roi. L'expédition qu'il méditoit contre l'Aragon, pour la conquête du royaume de Majorque, avoit épuisé son trésor; ambitieux, dur et avide, il ne mettoit point de bornes aux exactions auxquelles il soumettoit les peuples. La première ville de son gouvernement qui osa lui résister fut celle de Nîmes. Cette cité riche et industrieuse, qui avoit puisé dans ses relations avec les républiques d'Italie, ses principes de liberté, refusa, au commencement de l'année 1378, de voter les nouveaux impôts qu'il lui demandoit; mais les villes de France n'avoient point, comme celles d'Italie, l'avantage de pouvoir former des ligues pour se défendre l'une l'autre; les distances entre elles étoient trop grandes. Nîmes, réduite à ses propres forces, fut obligée de se soumettre; le duc d'Anjou y entra le 29 mai 1378, sans éprouver aucune résistance; il déclara coupable de lèse-majesté les consuls qui avoient voté à l'assemblée du bailliage contre ses ordres; il supprima le consulat, con-

1379. fisqua l'hôtel-de-ville, et fit entamer un procès criminel contre les consuls qu'il avoit fait arrêter. Plus tard, paroissant céder aux prières du clergé et de la ville, il réduisit la peine des consuls à l'expulsion de leur charge, et à des amendes, et il limita les droits du consulat, au lieu de le supprimer. (1)

Cette première résistance n'empêcha point le duc d'Anjou d'user, à la rigueur, des droits presqu'illimités que lui avoit accordés son frère. Il lui avoit cédé, pour l'entretien de ses armées et les réparations de ses forteresses, outre les impôts, les droits d'amortissement, de francs fiefs, et d'indemnité du Languedoc qu'il gouvernoit, de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, qui formoient son apanage (2). Il lui avoit en particulier donné toute la finance provenant de la répartition des feux dans le Languedoc, pour le soutien de son état, et les dépenses de sa maison (3). Mais la générosité de Charles V en sa faveur n'avoit d'autre effet que de l'encourager à des extorsions plus odieuses. Au mois de mars 1379, il leva sur le Languedoc un fouage de cinq francs et dix gros par feu. C'étoit le plus exorbitant qu'aucune province eût encore payé : cependant, comme il étoit parti pour conduire une

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 91, p. 365.

(2) Ordonn. de France. T. VI, p. 126, 271, 452.

(3) *Ibid*. p. 494.

expédition en Bretagne, ses conseillers en son 1379
absence demandèrent, au mois d'octobre, un nouveau fouage de douze francs d'or par année ou un franc par mois pour chaque feu, et cela dans une province tellement ruinée par la guerre, la famine, et surtout la tyrannie, que, dans le cours de trente ans, la population y avoit été réduite de cent mille feux à trente mille. (1)

Le chancelier du duc d'Anjou, le sénéchal de Rouergue, et plusieurs seigneurs de leur suite, se présentèrent, le 21 octobre 1379, au conseil de ville de Montpellier, pour lui intimer de faire percevoir un impôt aussi oppressif. Le conseil demanda quelques jours pour délibérer; pendant ce temps la nouvelle de l'extorsion dont la province étoit menacée se répandit parmi le peuple : elle y excita la fermentation la plus violente. Le conseil s'assembla de nouveau, le 25 octobre, et refusa avec beaucoup de courage de percevoir le fouage; mais pendant qu'il délibéroit encore, le peuple, ameuté, se jeta avec fureur sur les officiers du duc, et massacra le chancelier, le sénéchal, le gouverneur de Montpellier, les deux chevaliers qui les accompagnoient, et plus de quatre-vingts personnes de leur suite (2). Le 30 octobre, la ville de Clermont-Lodève suivit

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 95, p. 368.

(2) Hist. de Languedoc, c. 95, p. 368. — *Vitæ Rom. Pont. Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 737.

1379. l'exemple que venoit de lui donner celle de Montpellier, et massacra aussi les commissaires du duc d'Anjou. La fermentation étoit extrême dans toutes les villes du Languedoc; la province sembloit se préparer à une révolte générale, et elle auroit probablement éclaté, si Clément VII, arrivé depuis peu de mois à Avignon, n'avoit employé toute son influence pour calmer le peuple. Il chargea le cardinal d'Albano et deux autres prélats de se rendre à Montpellier pour engager les habitans à se soumettre; tandis que le duc d'Anjou, revenu de Bretagne à Paris, et ensuite à Avignon, ne se proposoit rien moins que de faire passer tous les habitans de Montpellier au fil de l'épée, de raser leur ville, et d'en labourer le sol à la charrue. (1)

Le cardinal d'Albano avoit inspiré une telle terreur aux habitans de Montpellier, en leur annonçant que les forces de toute la France alloient fondre sur eux, qu'ils consentirent à laisser entrer dans leur ville Déodat de Guillem, lieutenant du duc d'Anjou, qui fit mettre à mort tous les chefs de la sédition du mois d'octobre (2). Croyant alors avoir satisfait à la vengeance du duc, les habitans consentirent, le 1er janvier 1380, à déclarer qu'ils recevroient le duc d'Anjou dans

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 96, p. 369. — *Vitæ Rom. Pont.* p. 737.

(2) Hist. de Languedoc, c. 97, p. 371.

la ville, et qu'ils se soumettroient aveuglément 1380.
à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner.

Ayant reçu cette déclaration, le duc d'Anjou partit d'Avignon à la tête de mille lances, et d'un corps d'arbalétriers à cheval. Il s'arrêta le 17 janvier à Nîmes, et le 20, il entra dans Montpellier entouré de ses troupes. Anglic de Grimoard, cardinal d'Albano, s'avança au-devant de lui, menant à sa suite tous les ordres religieux, même les religieuses recluses, tous les enfans de la bourgeoisie, les quatre Facultés de l'université, les consuls qui portoient les clefs de la ville et le battant de la cloche d'alarme, enfin tout le reste des habitans; toute cette multitude se jeta à genoux au passage du duc, en implorant miséricorde, et le cardinal d'Albano lui adressa une longue harangue pour l'exhorter à user de merci envers ces pauvres gens. Le duc, sans répondre, fit mettre des gardes dans tous les lieux par où il pouvoit commander la ville; il se fit apporter toutes les armes des habitans, et quand il ne leur eut plus laissé aucun moyen de résistance, il monta le 24 janvier sur un échafaud qu'il avoit fait dresser à l'avant-portail de la sonnerie, et fit lire devant lui la sentence qu'il avoit rendue contre ce peuple malheureux. Il condamnoit deux cents des citoyens qu'il déclaroit les plus coupables, à être brûlés vifs, deux cents à être pendus, deux cents à être décapités, dix-huit

1380. cents à la confiscation de leurs biens et à des notes d'infamie, et le reste de la ville à des amendes ruineuses. Il laissa trois jours les habitans de Montpellier sous la terreur de cette effroyable sentence; enfin le 27 janvier il la modifia à la sollicitation du pape Clément VII, du cardinal d'Albano, et de divers princes. Il se réserva la punition arbitraire des plus mutins, et il réduisit à moitié environ les amendes, les confiscations et les marques d'infamie. (1)

Au commencement de mai le duc d'Anjou quitta le Languedoc; il passa d'abord à Avignon, où il suivit avec Clément VII les négociations importantes qui amenèrent peu de semaines après son adoption par la reine Jeanne de Naples. Il revint ensuite à Paris; mais les plaintes des Languedociens l'y avoient précédé, et l'y suivirent. Leurs cœurs étoient aliénés par cette effroyable tyrannie, et leur haine se prononça d'une manière assez forte pour inspirer de l'inquiétude à Charles V. Il sentoit que de même que l'Aquitaine, au commencement de son règne, s'étoit, selon l'expression du temps, tournée française, le Languedoc pourroit bien se tourner anglais. Il se détermina donc à ôter à son frère le gouvernement d'une province sur laquelle il lui avoit laissé exercer trop long-temps un

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 96, p. 369.

pouvoir absolu, et dont il avoit complété la ruine. Il signa le 23 avril, au château de Vincennes, deux commissions, en faveur de Nicolas Braque, Jean de Montagu, et quelques autres, qu'il chargea de réformer les abus des trois sénéchaussées de Languedoc. Dans ces commissions mêmes cependant il ne parle que comme un propriétaire avide, dont un gérant a détérioré l'héritage, non comme le chef d'une nation qui veille au bien-être de ses sujets. « Comme « nous avons entendu, dit-il, que notre do- « maine de Languedoc..... pour la petite pro- « vision et ordonnance que l'on y a mise au temps « passé, est en très grande petitesse, et en voie « de venir du tout à néant, si brièvement n'y est « pourvu...... que nous avons audit pays plu- « sieurs terres labourables, vignes, forêts, mou- « lins et autres héritages, qui nous souloient « être de grand revenu et profit..... lesquelles « terres sont jà piéçà demeurés, ou sont en voie « de demeurer comme tout déserts, ou la plus « grande partie, pour ce que les gens et le « peuple dudit pays sont si diminués, tant pour « les mortalités et guerres qui y ont été, comme « autrement, qu'il n'est nul qui les puisse ne « veuille labourer, ni tenir aux charges et rede- « vances anciennes..... Nous voulons que nos- « dits conseillers puissent bailler nosdits héri- « tages à nouvelle charge, croître ou diminuer 1380.

1380. « l'ancienne, si comme bon leur semblera à faire « pour notre profit. (1) » Il les charge, en outre, de s'informer de la conduite de tous les sénéchaux, capitaines, viguiers, châtelains, juges, maîtres sergens et autres officiers qui ont administré le pays; comme de révoquer tous les dons de son domaine qui auroient été faits par quelque personne que ce soit. (2)

Après le départ du duc d'Anjou, Du Guesclin eut un commandement dans la province, ou peut-être il y vint seulement pour obliger le duc de Bourbon son ami, et le délivrer d'une compagnie d'aventuriers qui occupoient le château neuf de Randon, entre Mende et le Puy-en-Velay. Il assiégeoit ce château, auquel il avoit déjà donné plusieurs assauts, lorsqu'il tomba dangereusement malade devant ses murs, et huit jours après il mourut, le 13 juillet 1380, laissant la réputation de l'un des plus habiles capitaines de l'Europe, et du fondateur de la nouvelle école militaire qui commençoit à se former en France (3). Peu après avoir rappelé le duc d'Anjou, Charles V confia le gouvernement du Languedoc à Gaston-Phœbus, comte de Foix, non sans exci-

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 465.

(2) *Ibid.* p. 467.

(3) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 4, p. 431. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 98, p. 372. — Froissart, c. 64, p. 307.

ter ainsi assez de mécontentement parmi ses 1380.
frères, qui prétendoient que cette belle province ne devoit être confiée qu'à l'un des princes du sang. (1)

Le second des soulèvemens de province qui 1379.
éclata en même temps que celui du Languedoc fut celui de la Flandre. Le comte Louis de Flandre étoit bien complétement un seigneur français; il étoit le seul descendant de l'un des six anciens pairs laïques de Hugues Capet qui possédât l'héritage de ses pères; il tenoit aux prérogatives de cette ancienne pairie, qui faisoient de lui un des membres les plus importans de la monarchie; il étoit en même temps comte de Nevers et de Réthel, et ces deux dernières possessions le mettoient dans une dépendance plus complète de la cour de France; il avoit de plus marié sa fille au duc de Bourgogne, frère du roi, qui devoit être son héritier. Cependant, comptant sur sa puissance et la richesse de ses sujets, il n'avoit point craint de désobliger Charles V, soit en embrassant dans le schisme le parti d'Urbain VI, soit en accueillant à sa cour son cousin le duc de Bretagne, que Charles haïssoit. (2)

Les Flamands, il est vrai, étoient beaucoup moins français que leur comte; après avoir con-

(1) Hist. de Languedoc, note 29, p. 584.

(2) Froissart, c. 49, p. 197.

1379. quis les priviléges les plus étendus, et avoir, sous le régime de la liberté, vu croître leur population, leur industrie et leur richesse, à un point sans exemple dans le reste de l'Europe, ils avoient appris à considérer les rois de France comme les ennemis les plus constans et les plus dangereux de leurs franchises. Ils avoient de leur côté toujours recherché l'alliance des ennemis de la France, et presque depuis le commencement du règne des Valois, ils étoient fidèles à l'amitié des Anglais. Mais les révolutions de Flandre, quoiqu'elles fussent la conséquence de querelles intestines, et qu'elles n'eussent point de rapport avec la mauvaise administration du reste du royaume, n'intéressoient pas moins vivement les Français que si elles avoient été la suite des ordonnances de Charles V, parce que les grands intérêts qui se trouvoient en présence dans toutes les villes de France, en étoient venus dans celles de Flandre à la décision des armes. Il n'y avoit pas de cité en France, où les bourgeois ne supportassent impatiemment l'oppression de la noblesse, où ils ne sentissent qu'ils étoient les plus nombreux, et que s'ils savoient une fois s'entendre, ils avoient la force en main; où les progrès de l'industrie, du commerce et de la richesse, n'eussent aussi favorisé les progrès de l'instruction et de l'esprit d'association; où des offenses journalières et personnelles, des dettes

contractées par les grands sans aucune intention 1379.
de les payer jamais, des enlèvemens de femmes et de filles, des violences, des mépris insultans, n'eussent augmenté le ressentiment de la classe qui voyoit avec envie les Flamands venger de pareilles injures.

La Flandre, grâce à ses richesses et à sa liberté, payoit au comte son souverain de plus fortes contributions qu'aucun autre pays de l'Europe; aussi il avoit pu déployer un faste que n'égaloit aucun souverain; d'autre part, les artisans flamands, surtout dans les trois grandes villes de Gand, Ypres et Bruges, et dans la campagne de Bruges qu'on nommoit le Franc, étoient divisés en corps de métier, avec des drapeaux, des capitaines et des juges; ils vivoient constamment ensemble, ils s'instruisoient et s'animoient dans leurs grands ateliers, par une communication rapide de leurs pensées; ils jouissoient d'assez de loisir et d'aisance pour pouvoir s'exercer aux armes et acquérir des habitudes militaires; ils s'attachoient les uns aux autres par esprit de corps, et se montrant toujours prêts à défendre et leurs camarades et leurs priviléges, ils n'avoient garde de se laisser dépouiller de libertés auxquelles ils devoient leur prospérité et leur importance.

Le comte Louis de Flandre n'avoit ni élévation d'âme ni ambition. « Il étoit, dit l'annaliste « de Flandre, magnifique, superbe et dépensier.

1379. « adonné d'une manière étonnante aux délices et « aux voluptés, ne se plaisant qu'aux courses « de chevaux, au jeu, aux chanteurs, aux dan- « seurs, aux mimes, et aux repas, il se fatiguoit « de la société des vieillards et des hommes « graves; il avoit dépensé à toutes ces choses un « argent inouï; trois fois de suite la Flandre « avoit rempli de nouveau son trésor épuisé, « enfin les Gantois, qui sont les premiers à ac- « corder des aides extraordinaires, se refusèrent « à en payer une nouvelle. » (1)

En 1379, le comte Louis, qui avoit donné peu après la Pentecôte un tournoi magnifique, éprouvoit de nouveaux besoins, et désiroit de nouveaux secours; mais en général, il aimoit mieux réussir par des intrigues que par des coups d'autorité. Il tâchoit de gagner dans le conseil des villes quelque bourgeois qui lui fût dévoué, et c'étoit par lui qu'il faisoit présenter ses propositions fiscales; de même s'il rencontroit quelque citoyen qui mît obstacle à ses vues, il ne l'attaquoit point lui-même, mais il profitoit de l'anarchie où étoit tombée la Flandre, et de la fréquence des homicides, pour le faire tuer, comme dans une querelle privée, par un des hommes qui s'étoient dévoués à lui. Jean Hyons, riche bourgeois de Gand, avoit d'abord été son homme, et

(1) *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 170, recto.—Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 73.

en effet il avoit pris querelle, à sa suggestion, avec un autre bourgeois qui s'étoit montré opposé au comte, et qu'il avoit tué. Il avoit été banni à cette occasion par les magistrats, mais le comte lui avoit fait grâce, et l'avoit rappelé de Douai, où il s'étoit d'abord retiré. (1) 1379.

Toutefois, les bourgeois n'étoient, aux yeux du comte, que des instrumens d'argile, dont on se servoit, qu'on brisoit, qu'on remplaçoit selon qu'ils étoient utiles, sans s'attacher à eux par aucune affection, sans être lié envers eux par aucun devoir. Jean Hyons et sa famille avoient des rivaux, qui lui disputoient sa popularité, et qui lui faisoient concurrence dans le commerce; c'étoient Matthieu Ghisbert, et ses six frères, tous riches, habiles, hardis, et qui avoient eu avec les Hyons beaucoup de querelles sanglantes.

Matthieu Ghisbert et ses frères avoient d'abord résolu de tuer Jean Hyons dans les rues, mais redoutant la faveur dont il jouissoit auprès du comte, ils jugèrent plus sage de le supplanter auparavant dans son esprit : le moyen d'y réussir étoit facile; il suffisoit d'offrir plus d'argent au souverain. Les frères Ghisbert s'adressèrent à un chambellan du comte Louis; ils lui proposèrent l'établissement d'un droit onéreux sur la navigation de la Lys et de l'Escaut, qui pouvoit rapporter

(1) Froissart. T. VII, c. 52, p. 217. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 170. verso

1379. six à sept mille florins de profit ; et comme Hyons s'opposoit à cette vexation, il fut exclu de la grâce du comte, et privé de l'office de doyen de la navigation, qui fut donné à Ghisbert, après quoi l'impôt fut établi. Toutefois, l'opposition de Hyons lui avoit fait gagner en popularité ce qu'il avoit perdu dans la faveur du comte ; et lorsque celui-ci, toujours prêt à favoriser ceux qui lui donnoient de l'argent, permit aux habitans de Bruges d'attirer à leur canal les eaux de la Lys, au grand désavantage des Gantois, ces derniers s'écrièrent que si Hyons étoit demeuré doyen de la navigation, il n'auroit jamais permis une entreprise si ruineuse pour leur ville. Jean Hyons, consulté sur les moyens de défendre les libertés des Gantois, rappela qu'autrefois, et durant les précédens troubles, une corporation s'étoit formée, avec un chef et une organisation militaire; que ses membres se reconnoissoient par un chaperon blanc, et qu'ils avoient fait leur affaire de défendre à force ouverte les libertés du peuple. Aussitôt cette corporation fut instituée de nouveau; cinq cents hommes courageux s'y enrôlèrent les premiers ; Jean Hyons en fut déclaré chef, et son premier exploit fut de chasser, les armes à la main, les fossoyeurs de Bruges, des bords de la Lys, où ils faisoient une coupure, et du canal qu'ils creusoient. (1)

(1) Froissart, c. 5?. p. 215-229. *Meyer, Ann. Fland.*

Les Gantois envoyèrent ensuite une députation au comte, qui étoit alors à son château de Male, où il étoit né, et à cause duquel on l'appeloit communément Louis de Male. Ils lui demandèrent de respecter leurs franchises, de relâcher un bourgeois qu'un de ses châtelains retenoit en prison, d'interdire aux habitans de Bruges de creuser le canal destiné à détourner la Lys, de supprimer enfin les droits nouveaux qu'il avoit établis sur la navigation de l'Escaut. Matthieu Ghisbert, qui faisoit partie de la députation, persuada au comte de promettre tout ce qu'on lui demandoit, sous condition que la confrérie des blancs chaperons seroit détruite. Mais Jean Hyons ayant rassemblé le peuple sur la place du marché aux denrées, où il avoit coutume de le haranguer, n'eut pas de peine à faire comprendre à ses concitoyens qu'on leur accordoit leur demande, seulement parce qu'on les craignoit, et que dès qu'ils renonceroient à leur association on sauroit bien leur enlever toutes leurs franchises. (1) 1379.

En effet, le comte étoit secrètement convenu avec Matthieu Ghisbert, que tandis qu'il calme-

L. XIII, f. 170, v. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 74.

(1) Froissart, c. 53, p. 230. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 170, verso. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 77.

1379. roit le peuple par des concessions, il frapperoit son chef. D'après ses ordres, Roger d'Auterme, gentilhomme et bailli de Gand, se présenta tout à coup, le 5 septembre 1379, dans les rues de Gand, la bannière du comte en main, et suivi par deux cents chevaux. Matthieu Ghisbert et ses frères s'étoient engagés à soulever les bateliers et les artisans des petits métiers, qui étoient jaloux des grands, et, avec leur aide, à arrêter Jean Hyons, et six ou sept des principaux entre les blancs chaperons. Roger d'Auterme devoit les conduire au château de Gand, et leur y faire trancher la tête. Mais les Ghisbert s'étoient flattés d'exercer sur la populace un crédit qu'ils avoient perdu; les bateliers qu'ils ameutoient sur la place ne les secondoient que mollement, tandis que Jean Hyons, averti de tous leurs mouvemens, avoit convoqué les blancs chaperons devant sa maison. Dès qu'il en vit quatre cents en armes, il se mit à leur tête et marcha vers la place. Le sentiment que ce jour alloit décider des franchises de Gand agit si fortement sur la bourgeoisie, que dans toutes les rues où il passoit, des bourgeois qui n'avoient encore jamais porté le chaperon blanc sortoient de leurs maisons décorés de ce signe, et se joignoient à sa troupe. Tout à coup Hyons déboucha par une rue étroite, dans la place du marché, où le bailli de Gand étoit resté à la tête de ses gendarmes, l'enseigne du comte

devant lui. A l'instant les bateliers et les petits métiers prirent la fuite. Les blancs chaperons se jetèrent sur le bailli, le renversèrent par terre et le tuèrent : la bannière du comte fut traînée dans la boue et déchirée, la famille de Ghisbert fut chassée de la ville, et ses maisons pillées. (1) 1379.

Après cette violence, le corps municipal et les principaux bourgeois, effrayés de ce qu'ils avoient laissé faire, envoyèrent une députation de douze notables au comte, à son château de Male, près de Bruges, pour implorer son pardon, et l'assurer que la municipalité n'avoit point eu de part à l'outrage qu'il avoit reçu. Mais Hyons, qui voyoit bien que ses compatriotes, dans ce découragement qui suit toujours les violences populaires, étoient tout prêts à l'abandonner, et qui savoit bien que le comte le feroit périr dès qu'il se sentiroit le plus fort, proposa aux Gantois de faire une revue de leurs milices, pour qu'ils connussent du moins leurs moyens de défense, si le comte repoussoit leurs avances. En effet, le matin du 8 septembre, dix mille Gantois, bien armés, passèrent la revue en dehors de la porte qui mène à Bruges. Tout près de là étoit un château du comte, nommé *Wandelghen* : les blancs chaperons allèrent le visiter, sous prétexte de s'assurer si on n'y faisoit pas des ouvrages qui

(1) Froissart, c. 54, p. 237. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 171, verso.

1379. pussent dominer leur ville. Cette nombreuse et turbulente milice y mit bientôt le désordre, et commença à le piller : enfin le feu y éclata en vingt endroits à la fois. Jean Hyons feignit de croire que c'étoit par accident, et cependant il félicita la troupe qu'il commandoit, de ce que la ville n'auroit plus un si dangereux voisinage. (1)

La nouvelle de l'incendie de Wandelghen fut apportée au comte avant qu'il eût congédié la députation de Gand. « Sachez, leur dit-il, que « si ce ne fût pour mon honneur, et que je vous « ai donné sauf-conduit, je vous ferois à tous « trancher les têtes : partez de ma présence, et « dites bien à vos males gens et orgueilleux de « Gand, que jamais paix ils n'auront, ni à nul « traité je n'entendrai, tant que j'en aurai des« quels que je voudrai, et tous les ferai décoler, « ni nul ne sera pris à merci. » (2)

Mais Jean Hyons, loin de se laisser effrayer par ces menaces, ou par l'annonce que tous les gentilshommes de Flandre avoient offert leurs services au comte contre des bourgeois dont ils étoient jaloux, ne songea plus qu'à former une confédération entre les villes pour leur défense commune. Pour y réussir, il engagea la commune de Gand à mettre sous ses ordres neuf ou

(1) Froissart, c. 55, p. 242. — *Meyer.* L. XIII, f. 171, v.

(2) Froissart. T. VII, c. 56, p. 249. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 80.

dix mille hommes de milice, avec lesquels il se présenta en belle ordonnance devant les portes de Bruges; mêlant alors adroitement les menaces aux témoignages d'amitié, il engagea les gens de Bruges à lui ouvrir leurs portes; il conclut avec leurs magistrats un traité de confédération entre les deux cités, qui fut encore sanctionné par les liens de l'hospitalité; chaque bourgeois de Bruges faisant son hôte de l'un des miliciens de Gand, et le traitant dans sa maison pendant deux jours. 1379.

Hyons passa de là, avec son armée, à Damme, où il fut reçu avec la même faveur. Mais en se mettant en garde contre la vengeance ouverte du comte, il avoit négligé de se précautionner contre de plus lâches attaques, et le surlendemain de son arrivée, après un grand souper qui lui avoit été donné, il enfla tout à coup démesurément dans la nuit. Le bruit se répandit aussitôt qu'il étoit empoisonné; et, en effet, il mourut dans la journée qui suivit. (1)

Quelque douleur que ressentissent les blancs chaperons de la mort de Jean Hyons, et quelque joie qu'en manifestassent hautement le comte, les gentilshommes et la famille Ghisbert, les Gantois ne perdirent point courage; au contraire,

(1) Froissart. T. VII, c. 56, p. 250.— *Meyer, Ann. Fland.* L. XIII, f. 171, verso. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg T. I, p. 81.

1379. ils nommèrent quatre nouveaux capitaines, Jean Pruneau, Jean Boule, Rasce de Harselle et Pierre Dubois, avec commission de suivre la ligne en politique que leur avoit tracée Jean Hyons. En effet, ils mirent en campagne douze mille hommes pour obliger les autres villes de Flandre à entrer dans leur confédération. Courtrai leur ouvrit aussitôt ses portes : les chevaliers que le comte avoit établis à Ypres voulurent résister ; mais les bourgeois les attaquèrent, en tuèrent plusieurs, et forcèrent les autres à ouvrir les portes à ceux qu'ils nommoient leurs bons amis et voisins de Gand. (1)

Le comte étoit allé à Lille ; il appeloit à lui ses chevaliers de Flandre, de Hainaut et d'Artois ; il leur demandoit de le venger de la canaille des villes, « et il juroit de faire tant trancher de « têtes, que les autres s'en ébahiroient. » Il s'efforçoit surtout de fortifier Oudenarde, et il y avoit envoyé assez de gentilshommes pour n'avoir rien à craindre des bourgeois de cette ville, qui, d'ailleurs, tenoient en général le parti de la noblesse. De leur côté, les Gantois vinrent, vers la mi-octobre, former le siége d'Oudenarde. Bientôt les milices de Bruges et celles d'Ypres vinrent les joindre. Plus tard, celles du Franc, de Poperingue, de Malines, de Grammont, se

(1) Froissart, c. 57, p. 256.

rendirent aussi à leur armée, qui fut, dit-on, forte de soixante mille hommes. Le comte de Flandre s'approcha jusqu'à Dendermonde, pour soutenir le courage de la garnison d'Oudenarde, forte de huit cents lances : chaque jour il recevoit des renforts d'Allemagne, du Hainaut, du Brabant. Les Gantois marchèrent toute une nuit pour le surprendre à Dendermonde; mais ils le trouvèrent sur ses gardes : leur assaut dura de la pointe du jour jusqu'à midi; après quoi, Rasce de Harselle les ramena en bon ordre devant Oudenarde. (1) 1379.

Cependant les assiégés d'Oudenarde commençoient à manquer de vivres. Le comte, loin d'être en état de faire lever le siége, devoit lui-même se tenir enfermé dans Dendermonde : la guerre, qui l'arrachoit au plaisir, et qui dissipoit un argent qu'il auroit mieux aimé dépenser dans ses fêtes, commençoit à lui devenir à charge. Sa mère, Marguerite d'Artois, écrivit au duc de Bourgogne de venir la trouver à Arras : là, elle lui conseilla d'offrir sa médiation entre son beau-père et les sujets qu'il devoit gouverner un jour. Le duc suivit son conseil; il s'établit à Tournai, et les conférences furent ouvertes au pont de Renay. Les Gantois commencèrent par deman-

(1) Froissart, c. 58, p. 260. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 172, recto.

1379. der que les portes d'Oudenarde leur fussent livrées, et que la ville fût démantelée. Ce ne fut qu'après quinze jours de débats qu'ils consentirent enfin à rabattre quelque chose de leurs prétentions, lorsqu'ils virent que les bourgeois d'Ypres et de Bruges ne les soutiendroient pas. La paix fut enfin signée le 3 décembre : le siége d'Oudenarde fut levé; une amnistie générale fut proclamée; les Gantois promirent de rebâtir le château de Wandelghen, et le comte s'engagea à venir habiter de nouveau son palais de Gand. Après la signature du traité, Jean Pruneau et Jean Boule, les deux capitaines des Gantois, vinrent à Tournai rendre visite au duc de Bourgogne, et les chevaliers français observèrent avec étonnement le brillant équipage de ces bourgeois, leur démarche assurée, et l'accueil obligeant que leur fit le duc. (1)

La paix qu'avoit négociée le duc de Bourgogne n'inspiroit cependant que peu de confiance aux Gantois. Ils savoient qu'à la cour même du comte on la nommoit *une paix à deux visages*, faite non pour être observée, mais seulement pour tirer du danger ses nobles assiégés. Ils connoissoient bien leur comte, et ils savoient que s'il oublioit vite les bienfaits reçus, il gardoit un long ressen-

(1) Froissart. T. VII, c. 58, p. 268. — *Meyer*, *Annal. Fland.* L. XIII, f. 173, recto. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 84.—Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 229.

timent des injures; que, haïssant la guerre et la fatigue, il étoit pressé de licencier ses armées; mais qu'il n'en veilloit pas moins l'occasion d'exécuter les menaces qu'on lui avoit souvent entendu proférer. Le seul moyen de vivre en paix avec lui, c'étoit de lui inspirer toujours de la crainte; et les Gantois, après leurs succès dans la dernière campagne, songeoient peu à contenir leur arrogance. Après la paix, mais avant le commencement de l'année 1380, le comte étoit revenu à Bruges : il n'y avoit exercé de vengeance contre personne; seulement dans ses discours il exprimoit beaucoup de ressentiment contre ceux qui avoient consenti à faire alliance avec les Gantois. Les magistrats de Gand lui envoyèrent une députation, pour l'engager à venir, comme il le leur avoit annoncé, habiter quelque temps leur ville : il la reçut avec beaucoup de hauteur, et récapitula dans sa réponse toutes les offenses qu'il avoit reçues des Gantois. Il vint cependant à Gand, mais toujours en affichant la rancune qu'il avoit sur le cœur. Il croyoit que le peuple n'auroit jamais le courage de supporter cette bouderie. Enfin, il fit assembler les citoyens sur la place du marché, et il les harangua de la fenêtre de son palais, les exhortant, s'ils vouloient qu'il crût à leur soumission, de déposer leurs chaperons blancs. La place étoit remplie d'hommes qui portoient ce signe de ral-

1379.

1380.

1380. liement : ils écoutèrent le discours de leur comte sans aucun murmure, mais aussi sans aucun signe d'obéissance. Étonné, blessé, effrayé de cette résistance de l'esprit populaire, le comte repartit de Gand à l'improviste le quatrième ou cinquième jour, et vint s'établir à Lille pour y achever l'hiver. (1)

Il avoit à peine quitté Gand, que les gentilshommes, et, entr'autres, Olivier d'Auterme, neveu de celui qui avoit été tué au commencement des troubles, envoyèrent défier les Gantois. Ils attaquèrent d'abord quarante bateaux chargés de blé, qui remontoient la rivière; et, s'en étant rendus maîtres, ils en mutilèrent les bateliers d'une manière indigne, crevant les yeux au plus grand nombre, estropiant les autres, et les renvoyant ensuite à Gand dans cet état de souffrance, qui les condamnoit à la mendicité pour le reste de leur vie. Quoique la guerre eût été déclarée seulement au nom des gentilshommes, les Gantois ne doutèrent pas que ce ne fût leur comte qui les avoit excités à se venger ainsi. Pour user de représailles, Jean Pruneau, à la tête de cinq cents blancs chaperons, surprit Oudenarde dans la nuit du 22 février, et mit aussitôt des fossoyeurs à l'ouvrage, pour abattre les deux portes de cette ville du côté de

(1) Froissart, c. 60, p. 282.—*Meyer*, L. XIII, f. 173, recto.

Gand, avec les tours et les murs qui les unis- 1380.
soient l'une à l'autre, afin que les gentilshommes ne pussent plus faire d'Oudenarde leur place d'armes. (1)

Le comte adressa aussitôt aux magistrats de Gand des plaintes amères sur la surprise d'Oudenarde. Les magistrats répondirent que Jean Pruneau avoit agi sans leur ordre; mais en même temps ils demandèrent justice contre Olivier d'Auterme et les autres gentilshommes qui avoient si cruellement mutilé leurs bateliers. Le comte n'étoit point encore en mesure de recommencer la guerre. On négocia : les hommes modérés proposèrent des sacrifices réciproques : un nouveau traité fut conclu le 12 mars, d'après lequel les Gantois durent rendre Oudenarde au comte, et exiler Jean Pruneau de leur ville et de toute la Flandre, tandis que le comte exileroit de même les gentilshommes qui avoient mutilé les bateliers. (2)

Les hommes modérés avoient donné un conseil dangereux aux Gantois. C'est quand on peut encore maintenir la paix, ou quand on peut se flatter de la rétablir, qu'il est sage de se faire des concessions les uns aux autres. Mais quand vous êtes assuré que votre ennemi veut votre ruine,

(1) Froissart, c. 61, p. 292. — *Meyer, Ann.* f. 173, verso.

(2) Froissart, c. 62, p. 296.

1380. vous devez profiter contre lui de tous vos avantages. Le comte de Flandre, après cette seconde paix, se rendit à Paris avec sa nièce, pour demander contre ses sujets l'assistance du roi son suzerain; et, quoique Charles V fût mécontent de lui, soit pour le parti qu'il avoit embrassé dans le schisme, soit pour l'aide qu'il avoit donnée au duc de Bretagne, il lui promit de le seconder avec vigueur, bien persuadé que tous les princes seroient en danger si les peuples sentoient une fois leur force. « Leur rébellion vient de ce « qu'ils sont trop riches, trop contens et trop « paisibles, disoient ses conseillers; il seroit à « propos qu'ils souffrissent et fussent rudement « traités. (1) » Ces paroles firent impression sur le comte; il résolut d'effrayer ses sujets par des supplices : il engagea le régent de Hainaut à lui livrer Jean Pruneau, qui s'étoit retiré dans le pays; il lui fit couper la tête et il fit exposer son corps à Lille sur la roue. Il vint ensuite à Ypres, et fit trancher la tête à tous ceux qui avoient dirigé l'insurrection contre ses chevaliers, et ouvert la porte aux Gantois (2). On ne pouvoit douter qu'il ne traitât ces derniers avec la même rigueur, dès qu'il oseroit le faire; mais il hésitoit

(1) Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 95.

(2) Froissart. T. VII, c. 62, p. 299.—*Meyer, Ann. Fland.* L. XIII, f. 173, v. —Oudegherst est très succinct et peu exact sur cette guerre, Chron. de Flandre, c. 176, f. 299.

à attaquer ouvertement cette ville puissante 1380.
et belliqueuse. De leur côté, les Gantois ne vouloient ni rompre la paix, ni souffrir patiemment de telles injures. Ils résolurent de les considérer comme venant de la noblesse, non de leur comte, et d'user envers elle de rétaliation.

La noblesse flamande ressentoit en effet contre ces riches et belliqueux bourgeois une jalousie qui avoit dégénéré en haine violente, et le comte, qui étoit en même temps timide et vindicatif, applaudissoit aux outrages qu'exerçoient les gentilshommes, sans vouloir cependant en prendre la responsabilité. Les blancs chaperons, conduits par leurs capitaines Pierre Dubois, Jean Boule, Rasce de Harselle, Jean de Launoy et quelques autres, attaquèrent et détruisirent presque tous les châteaux des gentilshommes dans le voisinage de Gand. D'autre part, la noblesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, venoit se réunir aux nobles flamands pour attaquer les bateaux et les convois de marchandises de ces riches marchands. Ils s'avançoient souvent jusqu'aux portes mêmes de Gand; des richesses, qu'une longue économie avoit amassées, étoient détruites, beaucoup de sang étoit versé, beaucoup de crimes étoient commis; mais le reste de l'été de 1380 ne fut plus signalé par aucun événement marquant. (1)

(1) Froissart, c. 62, p. 301. — *Meyer*. L. XIII, f. 174.

1380. Les soulèvemens du Languedoc s'étoient dirigés contre le duc d'Anjou, auquel Charles V avoit abandonné beaucoup trop d'autorité sur cette province. Ceux de Flandre s'attaquoient au comte, pour des offenses auxquelles le roi n'avoit point de part; mais dans le même temps Charles V lui-même mécontentoit et poussoit à la révolte une autre province, une province belliqueuse, qui lui avoit montré un grand attachement, mais qui tenoit à ses priviléges, et surtout à son indépendance. La Bretagne étoit presque en entier dans sa main; le duc Jean V avoit quitté son pays, et par son traité du 5 avril
1378. 1378, il avoit livré Brest aux Anglais, qui devoient garder cette forteresse aussi long-temps que dureroit la guerre (1). Les Bretons vouloient être en même temps Bretons et Français : ils avoient chassé leur duc du pays, dès qu'ils avoient vu qu'il s'allioit à l'Angleterre; ils s'étoient engagés avec empressement dans les armées françaises; et c'étoit dans cette carrière qu'on avoit vu se distinguer Du Guesclin, Clisson, Laval, Rohan, Léon, Beaumanoir, et beaucoup d'autres gentilshommes de la province. Charles V, comptant sur des preuves aussi évidentes de leur attachement, crut que le moment étoit venu où il pourroit réunir la Bretagne au domaine de la

(1) *Rymer*. T. VII, p. 190.

couronne, sans éprouver de résistance. Le 20 juin 1378, il fit ajourner Jean, comte de Montfort *qui se dit duc de Bretagne,* à comparoître devant lui le 4 septembre suivant, en son parlement de Paris. L'ajournement fut signifié seulement dans les villes de Rennes et de Nantes, non en Flandre, où le duc se trouvoit alors auprès du comte son cousin. Aucun sauf-conduit ne lui fut offert; aussi le duc ne comparut-il point : toutefois, quelques délais, et de nouveaux ajournemens furent accordés pour la forme. Après leur expiration le roi se rendit au Parlement, le 9 décembre 1378, accompagné d'un grand nombre de prélats, et de quelques pairs, pour y tenir son lit de justice. Le procureur du roi porta l'accusation contre Jean de Montfort, *qui fut duc de Bretagne,* comme traître à la couronne, et allié des ennemis de l'État. Après six jours de délibération, le 18 décembre 1378, le président du Parlement prononça la sentence qu'avoit demandée Charles V : il déclara Montfort atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et il confisqua, pour les unir au domaine de la couronne, le duché de Bretagne et le comté de Montfort. (1) 1378.

Quelque motif que pût avoir le Parlement de condamner le duc de Bretagne pour rébellion,

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 97, p. 418. — Daru, Hist. de Bret. L. V. p. 160.

1378. la confiscation de son duché violoit doublement les droits, et de ses sujets attachés à l'indépendance de leur patrie, et de la comtesse Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, à la postérité de laquelle le traité de Guérande avoit assuré la réversion du duché, à l'extinction de la ligne de Montfort. L'introduction immédiate de la gabelle en Bretagne fit connoître à tout le peuple quels fruits il devoit attendre de la condamnation de son duc, et de la perte de son indépendance. Charles V, sans s'attendre à la résistance du peuple, avoit bien prévu qu'il pourroit trouver quelque opposition parmi les nobles bretons, dont il connoissoit l'attachement à leur
1379. pays. Au mois d'avril 1379, il fit venir à Paris le connétable Bertrand Du Guesclin, Olivier de Clisson, le vicomte de Rohan et le sire de Laval. Quoique ces seigneurs, les plus dévoués à la France entre les Bretons, témoignassent assez ouvertement leurs regrets de ce que le Parlement attentoit à l'indépendance de leur pays, ils promirent à Charles V qu'ils ne s'opposeroient point à ses vues. Mais pendant ce temps même quarante barons, chevaliers, et écuyers de Bretagne, signoient à Rennes, le 26 avril 1379, un acte de confédération que leur avoit proposé le sire de Montfort-Lohéac, par lequel ces seigneurs s'engageoient sous serment à défendre le droit ducal de Bretagne, contre tous ceux qui vou-

droient s'emparer du duché, et à courir sus à tous ceux qui feroient quelque accord contraire à l'indépendance du duché, comme étant faux et parjures. Les sires de Montfort, de Montafilant, de Beaumanoir, et de la Hunaudaie, furent déclarés chefs de la confédération, et tous les autres s'engagèrent à leur obéir. Le même jour, les bourgeois de Rennes s'unirent à cette confédération, et jurèrent de vivre et de mourir pour la défense du droit ducal de Bretagne. (1) 1379.

Le roi avoit chargé le duc de Bourbon son beau-frère de prendre possession de la Bretagne, en exécution de la sentence du Parlement, et celui-ci avoit, pour le faire, rassemblé une armée à Angers, quoiqu'il crût exécuter sa commission sans coup férir. Olivier de Clisson arriva devant Nantes comme son lieutenant, mais tout en exécutant les ordres du roi, il avertit les Nantais qu'il seroit sage à eux de ne laisser entrer dans leur ville personne qui fût assez fort pour les commander. Le même jour les Nantais se déclarèrent en effet pour la confédération bretonne, et Clisson alla rejoindre le duc de Bourbon. Celui-ci ayant reconnu qu'il n'avoit point des forces suffisantes pour soumettre une province en entier soulevée, licencia son armée, et revint à Paris prendre de nouveaux ordres. (2)

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, c. 102, p. 420.
(2) *Ibid.* c. 103, p. 422.

1379. Pendant ce temps le duc de Bretagne avoit quitté la Flandre et étoit revenu en Angleterre; les confédérés lui écrivirent le 4 mai, pour l'engager à venir en hâte les aider à recouvrer son duché. Le duc n'hésita point, mais il avoit besoin de faire un accord nouveau avec l'Angleterre, pour obtenir une assistance qui le mît en état d'aider lui-même ses sujets. Les oncles de Richard II apportèrent quelque lenteur à l'ouverture de la négociation; ils nommèrent seulement le 9 juillet les commissaires chargés de traiter avec le duc, les prélats, les nobles, et les communes de Bretagne (1), mais dès le 13 le traité fut signé. Le roi d'Angleterre promettoit au duc deux mille hommes d'armes et deux mille archers, payés pour quatre mois et demi, à partir du 1er août. Lorsque Jean V auroit, avec leur aide, recouvré son duché, il s'engageoit en retour à faire la guerre au roi de France pour le compte du roi d'Angleterre. Sans attendre que l'armée qui devoit le seconder fût prête, le duc s'embarqua à Southampton le 22 juillet. Il vint le 3 août débarquer dans l'embouchure de la Rance près de Saint-Malo. La noblesse et le peuple, qui s'y trouvoient assemblés, le reçurent avec le plus vif enthousiasme; beaucoup de Bretons descendirent sur la plage assez

(1) *Rymer*. T. VII, p. 225.

avant dans l'eau, et se mirent à genoux à son approche. (1) 1379.

Jean de Montfort n'avoit amené avec lui que cent hommes d'armes et deux cents archers (2), mais bientôt les Bretons de tous les partis, même ceux qui jusqu'alors s'étoient montrés ses ennemis, lui formèrent une armée. Les chefs de la confédération l'avoient reçu à Rance avec trois cents lances ; le 7 août le connétable de Rennes vint le trouver à Dinan avec soixante lances : le lendemain les sires de Laval, de Châtillon et de Montfort y arrivèrent avec quatre-vingt-dix lances ; le 10, le vicomte de Rohan, un des plus grands ennemis qu'eût eus autrefois le duc, lui amena quatre cents lances ; enfin la comtesse de Penthièvre elle-même, veuve de son rival, et belle-mère du duc d'Anjou, vint aussi lui exprimer, à Dinan, la joie qu'elle avoit de son retour (3).

Le duc parcourut ensuite le duché, recevant partout la soumission des principaux gentilshommes, des châteaux, et des bonnes villes. Il fit son entrée à Rennes le 17 août. Du Guesclin et Clisson croyoient leur honneur attaché à ne point quitter les drapeaux de France, en sorte que tout en partageant l'amour des Bretons pour leur indépendance, et tout en faisant des vœux

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 108, p. 423.
(2) Froissart, c. 59, p. 276.
(3) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 110, p. 423.

1379. pour eux, ils les quittèrent, et vinrent rejoindre à Pontorson l'armée que le duc d'Anjou y rassembloit contre la Bretagne. Mais à l'approche d'un corps considérable de Bretons, cette armée se dissipa. Le duc d'Anjou se vit même réduit à demander, le 17 octobre, au duc de Bretagne, une trève d'un mois, qui lui fut accordée. Montfort avoit déclaré qu'il le prendroit pour arbitre entre lui et le roi, conjointement avec le comte de Flandre. Mais Charles V, qui étoit résolu à faire valoir l'arrêt de confiscation, et à réunir la Bretagne à son domaine, ne voulut entendre à aucun traité, en sorte qu'au milieu de novembre les hostilités recommencèrent. (1)

Les Bretons qui servoient dans les armées du roi, voyant la guerre allumée entre lui et leur patrie, quittèrent pour la plupart ses drapeaux. Les plus sages se retirèrent sans prendre congé, et sans l'avertir de leurs intentions; ceux qui se firent un devoir de donner leur démission, et de demander des sauf-conduit, les obtinrent il est vrai sans difficulté, mais le roi avoit secrètement donné l'ordre de n'y avoir aucun égard, en sorte que la plupart furent arrêtés, comme ils vouloient passer les frontières, et envoyés au supplice. (2) Du Guesclin lui-même fut en butte à la défiance

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 117, p. 425.

(2) *Ibid.* c. 118, p. 426.

de Charles V; il repoussa ses soupçons avec 1379.
beaucoup de hauteur, et lui renvoya l'épée de connétable, en déclarant que c'étoit son intention de se retirer en Espagne, où il étoit aussi connétable de Castille. On dit que les ducs de Bourbon et d'Anjou lui furent envoyés à Pontorson pour apaiser sa colère, mais nous ne savons point si son courroux s'étoit calmé, et s'il avoit consenti à reprendre l'épée de connétable, quand il entra en Velay l'été suivant, et qu'il y mourut, ainsi que nous l'avons vu, au siége de Randon, le 13
juillet 1380. (1) 1380.

Cependant un échec sensible vint troubler la bonne fortune du duc de Bretagne. La flotte anglaise qui lui apportoit les secours que le gouvernement de Richard II lui avoit promis, fut battue de la tempête, à son départ de Southampton, le 6 décembre; elle fut poussée sur les côtes d'Irlande, où plusieurs vaisseaux échouèrent, et où périt le comte d'Arundel, commandant de l'expédition. Le reste du convoi rentra dans les ports d'Angleterre, et il ne fut plus question, pour le reste de l'hiver, de secourir le duc de Bretagne. (2)

Pendant que ces soulèvemens des peuples éclatoient en même temps au nord, au midi, et au

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 4, p. 431.

(2) Froissart, c. 59, p. 280. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 231.

1380 couchant de la France, la cour avoit aussi ses intrigues et ses révolutions, mais celles-là sont peu connues; quelques faits, qui éclatent de loin en loin, servent seuls à les faire deviner. Charles V avoit tour à tour reconnu les vices de ses deux frères aînés. Il avoit commencé par éloigner des affaires le second, Jean duc de Berry, qui, dans les emplois dont il avoit été revêtu, s'étoit montré cupide et cruel, dépouillant les peuples sans pitié, pour amasser des trésors qu'il dissipoit ensuite dans le luxe et la mollesse. Le roi n'avoit pas plus lieu d'être satisfait de l'aîné, Louis duc d'Anjou, dont les exactions avoient presque poussé à la révolte une des plus belles provinces de la monarchie. Celui-ci ne montroit pas moins d'avidité et de barbarie envers les peuples qui lui étoient soumis; mais au lieu de consacrer à ses plaisirs l'argent qu'il leur arrachoit, il l'entassoit pour se préparer à l'accomplissement de ses projets ambitieux (1). Le roi accordoit plus de confiance au troisième de ses frères, Philippe duc de Bourgogne, qui, ayant atteint plus complétement que les deux aînés l'objet de son ambition, paroissoit dès-lors plus dévoué aux intérêts généraux de la monarchie. Cependant celui-là aussi ruinoit ses peuples, et les soumettoit à des exactions intolérables; c'étoit son faste insensé, qu'on lui avoit

(1) Le Laboureur, Introduction à l'Hist. de Charles VI. T. I, c. III, p. 6.

appris à considérer comme la première des vertus royales, et que les historiens du temps décrivent avec complaisance, qui le forçoit à recourir sans cesse aux expédiens pour payer ses dettes, ou plutôt pour faire prendre patience à ses créanciers. La même vanité, la même foiblesse de jugement, se retrouvoient dans tous les membres de la famille royale; tous croyoient leur dignité intéressée à ce qu'aucune économie ne limitât leurs dépenses, à ce qu'aucune résistance ne suspendît leur absolu pouvoir. Charles V auroit eu plus de confiance dans le duc de Bourbon, frère de la femme qu'il avoit perdue, et qu'à ce titre il appeloit aussi son frère; cependant il sentoit bien que s'il mouroit avant que son fils eût atteint sa majorité, il seroit difficile de mettre ce prince au-dessus de ses propres frères, dans la formation d'une régence. Il chercha plutôt à fortifier l'ascendant qu'il désiroit donner au duc de Bourgogne, par une ordonnance du 2 août 1380, qui le nommoit capitaine-général des gendarmes et des arbalétriers, et qui mettoit toutes les places et toutes les forteresses du royaume sous sa main. (1)

1380.

La guerre de Bretagne avoit interrompu le cours des prospérités du roi; elle lui avoit enlevé

(1) P. Plancher, Hist. de Bourg. T. III, L. XIII, p. 59. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 101.

1380 les plus braves et les plus entreprenans de ses soldats. Les Bretons, formés et conduits par Du Guesclin, Clisson, Beaumanoir, et d'autres capitaines de leur province, avoient eu la principale part à la conquête de la Guienne et du Poitou : dans le même temps d'autres aventuriers du même pays s'étoient fait une brillante réputation en Italie, où Silvestre Budes avoit commandé la grande compagnie bretonne. Dans le cours des trente dernières années, la Bretagne seule avoit produit plus de soldats que trois ou quatre provinces d'une égale étendue. Presque tous ces guerriers quittèrent le service de France, à la réserve d'Olivier de Clisson, qui continua à jouir d'une grande faveur auprès du roi.

La province étoit unanime dans la résolution de défendre son indépendance : cependant presque tous les gentilshommes bretons conservoient de l'attachement pour la France, et auroient désiré concilier leur allégeance envers la couronne, avec le maintien des droits du duché. Le 18 avril 1380 les États de Bretagne écrivirent au roi une lettre signée par les présidens des trois ordres, pour le prier de pardonner à leur duc et à leur pays, et l'assurer qu'ils désiroient toujours l'honorer et le servir *autant qu'ils le pourroient.* Charles V leur répondit, le 22 mai, que, pour le bien de la paix, il consentiroit à recevoir en grâce ses sujets bretons et Jean de

Montfort, aux conditions mêmes que régleroit le comte de Flandre (1). Mais ces paroles indiquoient que le roi ne reconnoissoit ni l'indépendance des uns, ni le droit ducal de l'autre : aussi le duc, qui mettoit toute son espérance dans l'Angleterre, négocioit-il en même temps avec Richard II, pour obtenir l'envoi, non seulement des secours qui lui avoient été précédemment promis, mais encore de forces plus considérables. 1380.

Jean de Montfort avoit donné, le 10 janvier 1380, de pleins pouvoirs à sept députés bretons, pour conclure une alliance plus étroite entre lui et l'Angleterre (2); et le 1er mars, ceux-ci signèrent à Westminster un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Bretagne, par lequel les deux États promettoient de s'assister de toutes leurs forces contre leur adversaire de France (3). Ce traité ne fut ratifié par les États de Bretagne que lorsqu'ils eurent vu échouer leur négociation avec le roi de France. Aussitôt après cette ratification, des lettres furent expédiées à Thomas comte de Buckingham, le plus jeune des oncles de Richard II, pour lui donner le commandement de l'armée destinée à secourir la Bretagne,

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XII, c. 126, p. 428.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 232.

(3) *Rymer*. T. VII, p. 236.

1380. conjointement avec les sires de Latymer, de Basset, de Percy et de Calverley. (1)

Le duc de Lancaster, en effet, et le conseil du jeune Richard, avoient résolu d'envoyer en Bretagne quatre mille hommes d'armes et trois mille archers; mais le transport de cette armée jusqu'aux côtes de Bretagne leur paroissant les exposer à la double chance des tempêtes et de la rencontre de la flotte française, ils préférèrent la débarquer à Calais, et lui faire ensuite traverser le royaume, pour compenser par cette bravade les revers que les armes anglaises avoient éprouvés depuis la mort d'Édouard III. (2)

Le transport de l'armée du comte de Buckingham de Douvres à Calais se fit successivement, sans assembler une flotte pour cet objet; il dura quinze jours environ, et les Français n'essayèrent point de le troubler. Le comte passa lui-même le canal le 19 juillet, et après deux jours de repos seulement, il s'avança jusqu'à la Marquise, où il fit la revue de son armée. Le 26 juillet il se remit en marche par la route d'Ardres, se tenant, comme il avançoit, toujours prêt à recevoir la bataille. (3)

Dès que Charles V fut averti que les Anglais entroient en France, il renouvela les ordres

(1) *Rymer*. T. VII, p. 256.

(2) Froissart, c. 65, p. 310. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 239. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 533.

(3) Froissart, c. 65, p. 315.

qu'il avoit donnés dans toutes leurs invasions 1380.
précédentes, de rassembler de bonnes garnisons dans toutes les villes, de veiller à leur défense, et de ne se laisser sous aucun prétexte tenter d'engager une action générale; de ne hasarder même des escarmouches qu'autant qu'on seroit assuré du succès. Le sire de Coucy, chargé du commandement de toute la province, s'enferma dans Arras; de vaillans capitaines furent distribués à Ardres, à Saint-Omer, à Térouane, à Lille et à Béthune. Les Anglais passèrent devant toutes ces places, sans essayer de les attaquer; mais à mesure qu'ils les avoient dépassées, une partie des garnisons, sous les ordres des sires de Sempy et de Franzures, commençoit à les suivre, pour enlever leurs convois, et empêcher leurs fourrageurs de s'écarter du gros de l'armée. Les Anglais continuoient cependant leur marche: ils passèrent sous les murs d'Arras, de Saint-Quentin, de Laon et de Reims, et plus ils avançoient, plus ils éprouvoient de difficultés à se pourvoir de vivres. Le duc de Bourgogne, qui étoit entré dans Saint-Quentin à leur approche, avoit eu soin de faire transporter dans les villes tous les fourrages, toutes les munitions des campagnes voisines. Toutefois, à force de recommander aux Français d'éviter le combat, on leur avoit inspiré une timidité qui ne leur étoit pas naturelle. La garnison de Reims n'opposa aucune

1380 résistance lorsque les Anglais enlevèrent quatre mille têtes de bétail parquées dans les fossés même de la ville. Le duc de Bourgogne croyoit nécessaire de relever le courage des Français par quelque action brillante; il vint à Troyes, où il avoit donné rendez-vous aux ducs de Bourbon et de Bar, au comte d'Eu, aux sires de Coucy, de Châtillon, de Vienne et à une brillante noblesse. Il vouloit livrer bataille aux Anglais entre les rivières de Seine et d'Yonne; et il envoya le sire de la Tremouille représenter au roi que si les ennemis étoient défaits entre ces deux rivières, il n'échapperoit pas un seul de leurs soldats. Mais Charles V lui refusa péremptoirement la permission de combattre, et le duc de Bourgogne, qui avoit élevé une bastide en avant de la porte de Troyes, fut réduit à la laisser enlever aux Anglais, sous ses yeux, avec honte, parce qu'il auroit fallu livrer bataille pour la délivrer. (1)

De Troyes le comte de Buckingham se dirigea par Sens, le Gâtinais, et la Beauce, vers Châteaudun en Blaisois, toujours côtoyé par les troupes françaises, toujours attendant la bataille, et toujours n'ayant à livrer que de légères escarmouches. Le 8 septembre il étoit parvenu à l'abbaye du petit Cîteaux, dans la forêt de Marchenois, où il s'arrêta pour célébrer la fête de la

(1) Froissart, c. 67, p. 339.

nativité de la Vierge; il n'avoit plus que le Maine à traverser pour atteindre les frontières de Bretagne. Sa situation étoit moins hasardeuse qu'elle ne l'avoit été auparavant; cependant les armées françaises se concentroient de tous les côtés autour de lui, et elles avoient sur lui une effrayante supériorité de nombre; d'ailleurs, pendant la durée de sa marche, Charles V avoit entamé des négociations avec les cités de Bretagne; ses amis paroissoient prévaloir à Nantes, et il n'étoit point sûr que Buckingham fût reçu comme un allié par les Bretons (1). Le duc de Bourgogne, qui l'avoit toujours suivi et qui l'entouroit, pouvoit surtout être tenté de lui livrer bataille au passage de la Sarthe; mais tout à coup ce duc quitta son armée, rappelé à Paris par un intérêt qui lui étoit plus cher que celui du royaume. Le 16 septembre, jour marqué par un autre événement important, le comte de Buckingham passa la Sarthe, peu au-dessus de sa réunion avec la Loire. La rivière étoit profonde, et gonflée par des pluies; de fortes palissades avoient été plantées dans son lit et sur le rivage opposé; mais aucun soldat ne se trouvoit là pour les défendre : tous les princes, tous les généraux, à l'exemple du duc de Bourgogne, avoient quitté les troupes sous leurs ordres, pour se 1380.

(1) Froissart, c. 68, p. 349.

1380. réunir à Paris. Le comte continua donc sa marche, sans rencontrer nulle part de résistance, et il entra en Bretagne par Vitré. (1)

La nouvelle que le roi Charles V étoit mourant avoit causé cette désertion des princes. Charles V n'étoit âgé que de quarante-trois ans; mais il avoit toujours été d'une santé assez foible, et on attribuoit sa débilité à un poison qu'on croyoit que le roi de Navarre son beau-frère lui avoit donné dans sa jeunesse. Peut-être Charles le croyoit-il lui-même, et justifioit-il ainsi à ses propres yeux la haine avec laquelle il n'avoit cessé de travailler à la ruine du mari de sa sœur. Depuis vingt-trois ans il portoit, par l'ordonnance d'un médecin allemand, un cautère au bras. Ce cautère se sécha de lui-même au commencement de septembre; les médecins ne surent point provoquer un nouvel écoulement, et ne cachèrent point au roi qu'il étoit en danger de mort. Aussitôt les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon furent rappelés à la cour, ou y revinrent d'eux-mêmes. Le duc d'Anjou, depuis que le roi lui avoit ôté le gouvernement du Languedoc, s'étoit retiré à Angers, témoignant son ressentiment de l'affront qu'il prétendoit lui avoir été fait; mais de secrets messagers lui portoient chaque jour des nouvelles de son frère, et il ar-

(1) Froissart, c. 72, p. 376.

riva au château de Beauté-sur-Marne, près de 1380.
Vincennes, le 16 septembre, quelques heures avant la mort du roi : il s'y tint caché dans une chambre tout proche de celle qu'occupoit le monarque mourant, jusqu'à ce que celui-ci eût expiré. Dans ces dernières heures Charles recommanda son fils à ses deux frères et à son beau-frère, et leur donna des conseils sur la politique qu'ils devoient suivre ou les alliés qu'ils devoient rechercher (1). Christine de Pisan met aussi dans sa bouche un discours tout différent de celui que rapporte Froissart, et tel qu'à ses yeux il convenoit que le prononçât le roi mourant ; et son témoignage sur ce qu'elle n'avoit pas vu n'a pas moins de poids, sans doute, que celui du *fameux astrologien son père*, sur ce qu'il voyoit dans les astres. Il mourut enfin, et à l'instant même le duc d'Anjou sortant du lieu où il se tenoit caché, se fit livrer tous les joyaux de la couronne, et tout le trésor du roi, qui étoit conservé dans une des salles du même palais, partie en argent monnoyé, partie en lingots. Ses deux frères et son beau-frère, quoique témoins de cette violence, n'osèrent point s'y opposer ; ils respectèrent dans ce premier moment le droit que le duc d'Anjou prétendoit avoir à tous les effets de la couronne, comme aîné des princes

(1) Froissart, c. 70, p. 362.

1380. du sang. Après la spoliation du palais, le corps de Charles V fut porté, le visage découvert, à l'abbaye de Saint-Denis; ses frères et ses fils l'y suivirent. (1)

(1) Froissart, c. 71, p. 369. — Christine de Pisan, col. des Mém. T. V, p. 270. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1380, §. 10. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 107, 113.

CHAPITRE XVI.

Émancipation et sacre de Charles VI. — Partage entre ses oncles. — Mécontentement du peuple. — Troubles en Angleterre et en Flandre. — Siége de Gand. — Victoire des Flamands à Bruges. — Départ du duc d'Anjou pour Naples. — Sédition des Maillotins à Paris. — 1380-1382.

Nous avons remarqué, au commencement du chapitre précédent, que nous avons atteint une des époques du réveil simultané des peuples. En dépit de la mauvaise administration à laquelle ils étoient soumis, ils avoient acquis presque partout plus de richesses, et aussi plus de lumières ; la seule durée des États, la seule stabilité du pouvoir, avoient suffi pour faciliter ce progrès, et dès-lors les opprimés avoient commencé à résister aux vexations stupides et insolentes auxquelles leurs maîtres les avoient exposés. Mais dans la lutte qui s'engageoit, un autre trait non moins remarquable que le réveil simultané des peuples, c'étoit le sommeil simultané des rois. Un hasard singulier avoit amené en même temps sur tous les trônes de l'Europe des princes ou enfans, ou méprisables, ou insensés,

1380.

1380. justement à l'époque où les peuples sembloient disposés à faire le plus d'efforts pour recouvrer leurs droits usurpés.

On étoit accoutumé à regarder le pape et l'Empereur comme les deux chefs de la chrétienté : ces deux chefs se trouvoient en même temps dépouillés de considération. Au lieu d'un pape, la chrétienté depuis 1378 en voyoit deux, Urbain VI à Rome, et Clément VII à Avignon; et la première conséquence de leur discorde avoit été d'employer toute la milice pontificale, dans les deux obédiences, à décrier le pape rival, à publier ses vices, à prêcher sur les scandales de son église. Les prélats, le clergé séculier, les moines, n'entretenoient pas d'autre chose les fidèles, eux qui, jusqu'alors, n'avoient eu d'autre but que de nourrir un saint respect, une aveugle vénération pour tous les chefs de l'Église. Les deux rivaux prêtoient abondamment à ces attaques. Il est difficile de ne pas reconnoître qu'Urbain VI étoit le seul dont l'élection fût vraiment canonique, mais aussi qu'il étoit fou. Sa tête, déjà ardente, fut tournée par une exaltation si rapide et si inattendue, et depuis son couronnement, toute sa conduite fut extravagante. De là ses querelles furieuses avec les cardinaux qui l'avoient élu; de là l'abandon de tout le sacré collége, la nomination de son rival, et le schisme; de là encore ses querelles non moins furieuses

avec les nouveaux cardinaux qu'il élut lui- 1380.
même, dont il fit mettre six à la torture, sous ses yeux, pendant qu'il disoit son bréviaire, et dont il fit ensuite jeter cinq à la mer, cousus dans des sacs (1). Le caractère de Clément VII ne supportoit pas mieux l'examen. Comme cardinal, ce frère du comte de Genève avoit commandé les armées, et dans la guerre qu'on nomma *de la liberté,* il avoit fait massacrer sous ses yeux toute la population de Césène avec une effroyable férocité (2). Depuis qu'il étoit pape, il s'étoit décrié par des actes bien moins odieux, mais qui nuisoient peut-être davantage à sa considération. Il n'avoit songé qu'à se donner des protecteurs puissans parmi les rois, et abandonnant tout à coup l'indépendance et l'orgueil des pontifes ses prédécesseurs, il avoit montré aux cours qui se déclaroient pour lui les plus lâches complaisances.

Depuis la même époque, Wenceslas, fils de Charles IV, étoit à la tête de l'empire germanique; n'ayant point été couronné par le pape, il ne portoit que les titres de roi de Bohême et de roi des Romains, titres trop relevés encore pour le pouvoir ou la considération dont il jouissoit. Charles IV, fils et petit-fils dégénéré de Jean

(1) Theodoricus à Niem. Hist. Schismat. L. I, c. 45, p. 38, et c. 51, p. 42. — Hist. des Rép. Ital. T. VII, c. 52, p. 251.
(2) Hist. des Rép. Ital. T. VII, c. 49, p. 90.

1380. de Bohême et de Henri VII de Luxembourg, avoit long-temps été appelé le roi des prêtres; Wenceslas étoit à peine le roi des cabarets. Aucun des princes de cette époque honteuse n'étoit plus fait pour déshonorer le trône. Agé de dix-sept ans seulement quand il avoit succédé à son père, il ne croyoit régner que pour satisfaire ses appétits brutaux. Presque toujours ivre dès le matin, livré à tous les plaisirs des sens, appesanti par la gloutonnerie, il n'étoit préservé d'une immoralité plus profonde que par sa turpitude même; il ne conservoit plus assez d'empire sur lui pour choisir entre les vices, et s'il ne déshonoroit pas la couche de tous les princes de sa cour, c'est que dans les fureurs de son intempérance tout lui étoit également bon.

Au levant de l'Europe, Louis-le-Grand, de la première maison d'Anjou, qui régnoit sur la Hongrie depuis l'année 1342, et sur la Pologne depuis l'an 1370, étoit arrivé près du terme de son règne long et glorieux, et quand il mourut, le 12 septembre 1382, il laissa le trône à une petite-fille, Marie, qui, quoique reconnue par les Hongrois, non pour reine, mais pour roi, devint bientôt, avec sa mère, le jouet des factions.

En Espagne, il ne survivoit plus qu'un seul des trois souverains du nom de Pierre, qui avoient régné en même temps en Castille, en Aragon et en Portugal, et auxquels leurs sujets

avoient donné le surnom de Cruel, quoique ensuite pour les distinguer ce surnom fût resté au seul Pierre de Castille, tandis qu'on avoit nommé celui de Portugal Pierre-le-Justicier, et celui d'Aragon Pierre-le-Cérémonieux. Ce dernier, qui ne valoit pas mieux que les deux autres, mourut seulement au commencement de l'année 1387. Le roi de Castille, Jean Ier, étoit âgé de vingt-deux ans; Ferdinand, en 1367, avoit succédé à Pierre-le-Justicier, en Portugal. Charles, qu'on nommoit *le Mauvais*, régnoit toujours en Navarre. 1380.

En Italie, Jeanne Ire, alors âgée de cinquante-quatre ans, et mariée pour la quatrième fois, régnoit encore à Naples; mais tous les jours elle étoit moins en état de réprimer l'anarchie qui, depuis le commencement de son règne, avoit désolé ce beau pays. Marie, fille de Frédéric-le-Simple, étoit, en 1377, montée à quatorze ans sur le trône de Sicile, et son petit royaume étoit désolé par des guerres civiles; enfin, en Angleterre, Richard II, alors âgé de quatorze ans, régnoit dès sa onzième année, et Charles VI, en France, parvenoit au trône, âgé de moins de douze ans; tous deux destinés à humilier davantage encore la majesté royale, lorsqu'ils seroient parvenus à l'âge de raison, l'un par une déposition méritée, l'autre par sa folie.

Nos yeux ne peuvent distinguer autre chose

1380. qu'un des hasards de l'hérédité dans la rencontre simultanée de tant de femmes et de mineurs sur tous les trônes de l'Europe; mais quant à la conduite inconsidérée, souvent extravagante, des princes du sang de cette époque, nous devons en chercher la cause dans l'éducation royale, dans les opinions, dans les préjugés, qui semblèrent alors s'introduire simultanément dans tous les palais. On avoit commencé à parler aux rois de leur gloire, et, sous ce nom, on leur avoit inspiré un orgueil exagéré, démesuré, qui leur faisoit considérer leur race comme étant à une distance incommensurable de leurs sujets, même de leur plus haute noblesse. Dès-lors ils adoptèrent un faste insensé, quelque chose de théâtral dans leur apparence et leur langage, pour persuader aux peuples que les princes du sang étoient des demi-dieux sur la terre; mais ces princes étoient les premiers, peut-être les seuls trompés par la pompe qu'ils affectoient : aucun intérêt, quelque grand qu'il fût, ne leur paroissoit devoir balancer un instant leurs moindres caprices; toute résistance les mettoit en fureur. C'est ainsi que, en ne ménageant rien, ils enseignèrent aux peuples à ne rien ménager, et que, rendant leur joug plus dur, plus odieux, plus offensant, ils provoquèrent des résistances plus violentes.

On a souvent accusé la féodalité d'avoir allumé les cruelles guerres civiles qui désolèrent la

France, l'Angleterre et l'Espagne, à l'époque où nous entrons; cette accusation n'est point fondée: du milieu du quatorzième siècle au milieu du quinzième, la féodalité étoit à peu près détruite: beaucoup de formes féodales, beaucoup d'abus féodaux subsistoient, il est vrai, et subsistèrent long-temps encore dans les rapports de la noblesse avec les roturiers; mais l'indépendance de cette noblesse avoit à peu près disparu; elle ne pouvoit plus se défendre ou résister au pouvoir royal; elle ne pouvoit plus décider ses querelles privées par la guerre; on ne voyoit plus, excepté sur les frontières des Pyrénées, des comtes ou des barons hésiter un instant à obéir aux ordres royaux, soutenir des siéges dans leurs châteaux contre des armées royales, ou entreprendre des expéditions militaires contre les barons leurs voisins: aussi, n'ayant plus occasion de changer leurs paysans en soldats, les seigneurs les ménageoient-ils et les protégeoient-ils beaucoup moins. D'ailleurs, tous les chefs de cette noblesse avoient disparu; toutes les plus grandes maisons de France étoient éteintes. Le roi d'Angleterre, qui avoit succédé aux droits des ducs de Normandie et de ceux d'Aquitaine; des comtes de Poitou, d'Anjou, du Maine, d'Angoulême et d'Alençon, avoit perdu la plus grande partie de ces domaines; le roi de Navarre, qui avoit succédé ou qui prétendoit succéder aux droits des comtes de Blois,

1380.

1380. de Champagne, de Brie et d'Évreux, les avoit aussi tous perdus. Les comtés de Vermandois et de Toulouse avoient été réunis à la couronne; le duché de Bourgogne, le duché de Bretagne, les comtés d'Artois et de Boulogne, le dauphiné de Viennois et la Provence, avoient passé à des branches diverses de la famille royale; le dauphiné de Clermont et le comté d'Auvergne devoient avoir bientôt le même sort. Désormais, c'étoit comme princes du sang que les grands seigneurs disposoient des provinces, des troupes et des revenus de l'Etat, pour se partager l'autorité d'un monarque imbécile; ce n'étoit plus comme représentans des droits et de l'indépendance des provinces; ce n'étoit plus comme héréditairement liés par l'affection et la confiance à leurs habitans. Le roi n'étoit plus, comme dans les temps vraiment féodaux, le premier gentilhomme de son royaume, le premier entre des égaux; il n'étoit que le premier entre ses cousins. Ceux-ci étoient séparés du reste de la noblesse par un abîme. Ce n'étoient pas enfin les calamités d'une mauvaise aristocratie, mais les calamités d'une mauvaise monarchie, qui alloient accabler la France. Les autres grands États de l'Europe avoient éprouvé une révolution à peu près semblable.

Charles V, lorsqu'il mourut, le 16 septembre 1380, laissoit trois enfans: Charles VI, son fils

aîné, né le 3 décembre 1368, et âgé, par consé- 1380.
quent, de onze ans, neuf mois et treize jours; Louis, son second fils, âgé de huit ans et demi, et Catherine, âgée de trois ans. Ces enfans étoient alors à Melun; ils retomboient naturellement sous la garde de leurs oncles les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, frères de leur père, et le duc de Bourbon, frère de leur mère. Charles V, qui avoit éprouvé tour à tour la cupidité, le faste et le désordre de ses frères, avoit exclu de la régence le duc de Berry, en 1374, et il en auroit probablement volontiers exclu aussi le duc d'Anjou en 1380, lorsque celui-ci se retira à Angers comme disgracié. Mais Charles V n'avoit respecté aucune autorité nationale; il avoit pris à tâche de décréditer les états-généraux et d'en désaccoutumer le peuple; il n'avoit point voulu de pouvoir indépendant de lui; il n'en laissa point qui lui survécût ou qui se fît un devoir de faire respecter ses dernières volontés.

Les quatre ducs qui étoient accourus en hâte auprès du roi, durant sa dernière maladie, firent ses obsèques à Saint-Denis. Ils revinrent ensuite du château de Beauté-sur-Marne, où leur frère étoit mort, à l'hôtel de Saint-Paul, à Paris, qui avoit été la principale demeure des rois de la branche de Valois : ils y appelèrent à eux les prélats, les barons et les autres person-

1380. nages notables qui se trouvoient à Paris, avec les présidens des chambres du parlement, pour délibérer sur l'état du royaume, tandis que chacun des ducs faisoit approcher les troupes qui dépendoient de lui, pour soutenir ses prétentions par les armes. Le duc d'Anjou ne contestoit point l'ordonnance qui avoit fixé la majorité des rois à quatorze ans; mais il prétendoit que, jusqu'à cet âge, Charles VI ne devoit point être couronné, et que, pendant sa minorité, c'étoit à lui-même, comme premier prince du sang, que l'ensemble de la puissance royale devoit être dévolu. Jean des Marets, avocat du roi en parlement, fit valoir les prétentions du duc d'Anjou. Pierre d'Orgemont, l'un des principaux conseillers de Charles, et qui alors étoit chancelier, répondit, au nom des ducs de Bourgogne et de Bourbon, que Charles V avoit judicieusement partagé cette puissance, et leur avoit laissé à eux la tutelle, la garde des enfans royaux et celle de la capitale. Il semble que ces prétentions pouvoient se concilier, d'après les intentions mêmes du feu roi; mais il est probable que personne n'osoit toucher à la vraie difficulté, celle de livrer le pouvoir royal, sur tout le royaume, au duc d'Anjou, qui venoit d'être convaincu d'en avoir si cruellement abusé sur une seule province, et de soumettre à son autorité ceux mêmes qui, peu de mois auparavant, avoient

voté sa disgrâce. La spoliation toute récente du palais de Beauté et du trésor augmentoit la défiance des conseillers à son égard : déjà l'on se préparoit de part et d'autre à recourir aux armes ; les ducs faisoient avancer leurs soldats, et se disposoient au combat, lorsque le chancelier proposa de faire sacrer Charles VI, sans attendre sa quatorzième année, et de mettre ainsi immédiatement un terme à la régence du duc d'Anjou. (1) 1380

Cet expédient sembloit être tout au désavantage du duc d'Anjou ; mais celui-ci étoit occupé alors même d'un intérêt beaucoup plus important que celui d'une régence qui, d'après la loi, ne pouvoit plus durer que quatorze mois. Le 29 juin, Jeanne, reine de Naples, à la persuasion du pape Clément VII, l'avoit adopté comme son fils et son successeur, tandis que le pape Urbain VI, dans sa fureur contre celle qui avoit été sa souveraine, avoit fulminé, le 1er mai, une bulle contre elle, dans laquelle il la déclaroit schismatique, hérétique, blasphématrice, conspiratrice et coupable du crime de lèse-majesté; il l'avoit déposée, il avoit confisqué ses biens, et il avoit interdit à ses sujets de lui obéir, sous

(1) Anonyme de Saint-Denis, publié par Le Laboureur, deux volumes in-folio. Paris 1663. L. I, c. 1, p. 4. — Juvénal des Ursins. Édit. de Godefroy, 1653, in-fol., p. 3.

1380. peine d'excommunication (1). Charles de Duras, neveu de cette reine, élevé en Hongrie, et le plus prochain héritier du trône, par lui-même et par le droit de sa femme, étoit déjà en marche avec une armée puissante pour mettre cette sentence à exécution. Si le duc d'Anjou ne se pressoit pas d'arriver au secours de sa bienfaitrice, il trouveroit son royaume aux mains d'un ennemi auquel il ne lui seroit pas facile ensuite de l'enlever. Tout son désir étoit donc de se mettre en état d'entreprendre sans retard son expédition d'Italie.

Les ducs consentirent enfin à nommer quatre arbitres, et promirent de s'en rapporter à leur décision (2). Après quatre jours de délibération, ces arbitres convinrent que le duc d'Anjou garderoit tous les meubles, la vaisselle, l'or et l'argent dont il s'étoit emparé, sans être appelé à en rendre compte; qu'il seroit de plus constitué régent, mais que comme tel, de sa propre autorité, il émanciperoit le jeune Charles avant la fin d'octobre suivant, afin de le mettre en état d'être sacré et de commencer son règne; qu'après le sacre la régence finiroit, mais que le duc d'Anjou demeureroit chef du conseil, tandis que l'éducation des princes et leur tutelle seroient

(1) La Bulle dans *Raynaldi Ann. eccles.* 1380. §. 2.

(2) Juvénal des Ursins, p. 3. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 119.

confiées, selon l'ordonnance de Charles V, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. (1) 1380.

Les comtes et les prélats qui avoient été convoqués à l'hôtel de Saint-Paul se réjouirent de cet accord entre les ducs; mais les soldats que ces princes avoient appelés autour de Paris auroient préféré combattre, d'autant plus qu'ils se trouvèrent tout à coup sans paie; car le duc d'Anjou, poussant à la dernière rigueur la convention qui venoit d'être faite avec lui, saisit tout l'argent qui se trouvoit dans toutes les caisses de l'État, et arrêta à la fois tous les services. Les soldats, qui se virent enlever la solde qu'ils croyoient déjà tenir, se jetèrent avec fureur sur les paysans et les villageois, pour se payer par leurs propres mains. L'Ile-de-France fut, en quelque sorte, livrée au pillage; et ce ne fut pas seulement leur rapacité que les soldats satisfirent, toutes les passions les plus honteuses furent assouvies en même temps, toutes les souffrances furent infligées aux paysans, toutes les ignominies à leurs femmes et à leurs filles. En même temps, Anjou donna ordre aux fermiers et receveurs des impôts de presser le recouvrement de tout l'arriéré, et d'augmenter le prix du sel. La patience du peuple étoit poussée à bout

(1) Extraits des registres du Parlement du 2 octobre, dans les annotat. de Godefroy, p. 533. — Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 1, p. 6. — Juvénal des Ursins, p. 4.

1380. Il se souleva, d'abord à Compiègne, puis dans d'autres villes de la Picardie, enfin à Paris, où il se présenta devant le régent, entraînant avec lui le prévôt des marchands, et déclarant qu'il ne paieroit pas davantage. Le duc d'Anjou réussit à apaiser les mutins par de belles promesses, et par la concession d'un sursis jusqu'après le sacre. (1)

Cependant quelqu'un rapporta au duc d'Anjou qu'il n'avoit encore trouvé qu'une partie du trésor du feu roi; qu'outre l'argent monnoyé que celui-ci avoit laissé dans ses caisses, il avoit une réserve en lingots d'or et d'argent, qu'il avoit cachée dans quelques unes de ses maisons de plaisance, assurant ensuite son secret contre les ouvriers qui l'avoient servi, par des précautions qu'un roi seul pouvoit prendre. Le duc fit venir Philippe de Savoisy, trésorier de Charles V, et lui demanda où étoient cachés les lingots. Savoisy convint qu'il en avoit connoissance; mais il ajouta que son maître lui avoit imposé le serment de ne le révéler qu'à son fils seulement, lorsque celui-ci seroit parvenu à sa majorité. Déjà, le 2 octobre, le duc d'Anjou, en présence des princes, des prélats et des principaux seigneurs de la monarchie, réunis au parlement, avoit déclaré qu'il émancipoit son neveu, et qu'il ordonnoit qu'il fût sa-

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 2, p. 6.

cré (1). Déjà même il avoit fait partir Charles VI de Melun pour se rendre à Reims, avec les princes, les pairs et toute la cour. Il étoit resté en arrière à Melun, pour terminer son affaire avec Savoisy, qui refusoit encore de lui dire son secret. Il fit alors venir le bourreau, et lui ordonna de couper en sa présence la tête du trésorier du roi, si celui-ci ne révéloit pas à l'instant même les lieux où ces lingots avoient été cachés. Savoisy ne résista plus ; les lingots d'or et les barres d'argent avoient été murés comme des pierres, dans les murs du château de Melun, par des maçons qui avoient ensuite disparu. Ils furent arrachés et livrés au duc d'Anjou ; celui-ci se hâta ensuite d'aller rejoindre les pairs du royaume, qui l'attendoient à Reims, et qui, à cause de cet honteux incident, avoient retardé la cérémonie. (2) 1380.

Les six pairs ecclésiastiques se trouvoient à Reims avec beaucoup d'autres prélats, parmi lesquels on ne voyoit point cependant le cardinal d'Amiens, principal ministre des finances de Charles V. Ce cardinal avoit appris que Charles VI avoit dit de lui : « A ce coup serons vengé de « ce prêtre. » Il avoit eu quelque part à son éducation, et l'avoit alors traité rudement. Le car-

(1) Extraits des registres de la Chambre des Comptes, annot. de Godefroy à Juvénal des Ursins, p. 532-535.

(2) Anonyme de Saint Denis. L. I, c. 3, p. 9. — Juvénal des Ursins, p. 5.

1380. dinal étoit fort détesté du peuple, qui l'accusoit d'avoir inventé les nouvelles taxes; il sentoit que si son élève vouloit punir le pédagogue auquel il gardoit rancune, personne ne le défendroit : il monta à cheval à l'instant même, et il ne se crut en sûreté que quand il fut arrivé à Avignon. (1)

Le duc de Bourgogne, oncle du roi, étoit le seul des six pairs laïques appelés au sacre qui se trouvât à Reims. Le comte de Flandre étoit retenu dans son pays par les troubles : les duchés de Guienne et de Normandie, et les comtés de Champagne et de Toulouse étoient réunis à la couronne. D'autres grands seigneurs, il est vrai, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourbon, de Brabant, de Bar, de Lorraine; les comtes de Savoie, de la Marche, d'Eu, et beaucoup de grands barons, les uns français, les autres étrangers, assistoient à la cérémonie. Le duc de Bourgogne prit la préséance sur eux tous, comme premier pair du royaume; ce qui offensa si violemment le duc d'Anjou, qu'ils faillirent en venir à une bataille. Ce fut le samedi 3 novembre, que Charles VI fit son entrée à Reims avec tout ce brillant cortége. Le lendemain il fut fait chevalier, et il donna aussitôt l'ordre de chevalerie à son tour à ses jeunes cousins de Navarre, d'Al-

(1) Juvénal des Ursins, p. 5. — Godefroy, Annot. p. 523.

bret, de Bar, et à d'autres fils de hauts barons de France. Il fut ensuite sacré et couronné par l'archevêque de Reims. Avant de partir de Paris, il avoit remis l'épée de connétable à Olivier de Clisson, qu'on assuroit avoir été désigné par Charles V pour cette haute fonction, mais qui n'en reçut les lettres-patentes que le 28 novembre, plusieurs semaines après le couronnement. Ce connétable et Louis de Sancerre, maréchal de France, servirent à cheval, au festin, les plats sur la table du roi. (1) 1380.

Les princes ramenèrent ensuite le jeune roi à Paris, en évitant de le faire passer par les villes fermées, pour qu'il n'eût point occasion d'entendre les pétitions des bourgeois, qui, partout, avoient compté de le supplier de modérer, à l'occasion de son joyeux avénement, les aides et les gabelles dont ils se sentoient accablés. Mais ces princes avoient beau retarder l'explosion des plaintes publiques, ils ne pouvoient les empêcher d'éclater enfin, d'autant plus qu'ils redoubloient les causes du mécontentement. Le duc d'Anjou s'étant emparé de tout l'argent des caisses publiques, de tout celui de l'épargne, et ne voulant pas livrer un écu pour le service de l'État, on fut obligé de licencier les troupes sans les payer, et celles-ci, pressées par le besoin, se

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 3, p. 9. — Juvénal des Ursins, p. 5. — Froissart. T. VII, c. 74, p. 386.

1380. jetèrent sur les campagnes, où elles commirent d'affreux désordres. En même temps le duc d'Anjou refusoit l'argent nécessaire à l'entretien de la maison royale. Le duc de Bourgogne s'emporta contre lui, l'accusa d'avoir violé leur convention, lui reprocha sa cupidité, et lui demanda de restituer l'argent destiné aux dépenses courantes, qui n'avoit jamais dû tomber dans son partage. L'avocat-général des Marets s'entremit pour apaiser leur querelle; les injures cessèrent, mais un fonds d'aigreur demeura dans le cœur de l'un et de l'autre. (1)

Le duc d'Anjou ne voulant rien restituer, il fallut redoubler d'exactions sur le peuple pour suffire aux dépenses journalières. Les bourgeois de Paris, qui s'étoient attendus au contraire à obtenir quelque soulagement à l'occasion du nouveau règne, forcèrent le prévôt des marchands à convoquer leur assemblée, le 15 novembre, dans la place nommée *le Parloir aux bourgeois*, devant le Châtelet. Là, ils s'échauffèrent les uns les autres par le récit des vexations qu'ils avoient éprouvées. Un cordonnier fut celui qui montra le plus de hardiesse; et, les exhortant à ne pas laisser plus long-temps fouler aux pieds les priviléges de leur ville, et à périr plutôt, s'il le falloit, pour la défense de leur liberté, il les ap-

(1) Anonyme de Saint-Denis, L. I, c. 5, p. 12. Juvénal des Ursins, p. 7.

pela à prendre les armes : trois cents hommes du 1380
peuple s'approchèrent en effet du prévôt des marchands, et, l'épée à la main, le forcèrent de venir avec eux auprès du duc d'Anjou : ils furent suivis par tout le reste de la bourgeoisie. Jean Culdoe, prévôt des marchands, porta la parole pour eux; il le fit avec force, et le frémissement du peuple qui suivit la fin de son discours annonça assez que les sentimens qu'il exprimoit étoient encore modérés à côté de ceux des bourgeois. Le duc d'Anjou étoit monté sur la table de marbre du palais pour les entendre, et il avoit à côté de lui Miles de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France (1). Tous deux parlèrent au peuple avec douceur pour l'apaiser, et ils lui promirent de lui donner le lendemain une réponse satisfaisante. En effet, le lendemain, vendredi 16 novembre, le peuple revint en armes au palais, plus fier et plus irrité que la veille. Il n'y avoit point moyen de lui refuser sa demande, et le chancelier lut une ordonnance signée par le roi en son conseil, auquel étoient présens les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, par laquelle il abolissoit toutes les aides, subsides, fouages, impositions, gabelles, treizième et quatorzième deniers, qui avoient été établis depuis Philippe-le-Bel. On assure que

(1) Il avoit remplacé, le 1er octobre, Pierre d'Orgemont.

1380. Charles V avoit signé une ordonnance à peu près semblable, le jour même de sa mort, mais qu'elle n'avoit pas été publiée. (1)

Le peuple étoit parfaitement satisfait, et paroissoit disposé à se retirer en paix; mais les nobles, qui, pour la plupart, avoient contracté envers les Juifs des dettes considérables, jugèrent que cette sédition pouvoit être pour eux une occasion favorable d'abolir leurs dettes. Des hommes à eux commencèrent à crier, au milieu de cette foule armée, qu'il falloit délivrer le royaume des Juifs. Il étoit toujours facile d'exciter la populace contre cette nation malheureuse, que les prêtres prenoient soin chaque jour de désigner à la haine et au mépris. La foule, ameutée par les cris de ces valets, se précipita vers le quartier des Juifs, et y pilla une quarantaine de maisons, où l'on trouva des joyaux de prix, de riches marchandises, et beaucoup d'argent monnoyé, cachés dans des demeures qui avoient toute l'apparence de la pauvreté. Mais les gentilshommes et leurs valets, qui s'étoient mêlés à la foule, profitèrent de ce pillage pour reprendre tous les titres des créances que les Juifs avoient contre eux. Plusieurs Juifs furent massacrés dans ce tumulte; d'autres s'enfuirent vers le Châtelet, demandant en grâce d'être admis

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 527.

dans les prisons, pour s'y soustraire à la fureur du peuple. Leurs femmes étoient livrées aux derniers outrages; leurs enfans étoient arrachés de leurs bras, et portés aux églises, où des moines les baptisoient. Le peuple, échauffé par ces scènes odieuses, se porta ensuite aux divers bureaux de recettes des impositions supprimées : il enfonça les portes de ces offices; il en brisa les boîtes; il en déchira les tarifs, et il crut ainsi s'être mis à l'abri du rétablissement d'impositions détestées. Après ces violences, le peuple commença enfin à se calmer et à se retirer dans ses maisons; et le lendemain, le duc d'Anjou fit publier à son de trompe, par tous les carrefours, l'ordre de rapporter aux Juifs, sous peine de la vie, ce qu'on leur avoit enlevé, ordre qui ne fut cependant exécuté presque par personne. (1) 1380.

Le duc d'Anjou et les membres du conseil ne regardoient les mouvemens du peuple que comme une explosion momentanée d'impatience, qui feroit bientôt place à la crainte, et qui ne demandoit que de courts ménagemens. A leurs yeux, les affaires de l'État se bornoient à leurs propres intérêts, et au partage qu'ils feroient entre eux de l'autorité et des gouvernemens. Ils avoient rappelé le comte Waleran de Saint-Pol,

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 6 et 7, p. 13. — Juvénal des Ursins, p. 7.

1380. banni par le feu roi, pour s'être allié avec l'Angleterre, et avoir épousé une fille de la princesse de Galles (1). Celui-ci ne fut pas plus tôt revenu à la cour, qu'il accusa de trahison le sire Bureau de La Rivière, favori et premier chambellan de Charles V. La Rivière fut obligé de se cacher, car les princes auroient saisi avec empressement une occasion de confisquer ses grands biens, et de faire périr un homme qu'ils avoient vu plus avant qu'eux dans la confiance de leur frère. L'amitié du connétable de Clisson le sauva : ce dernier le recommanda chaudement au roi, et la volonté de cet enfant de douze ans l'emporta sur la haine des princes. Au mois de décembre, La Rivière fut rappelé et rétabli dans sa charge de premier chambellan. (2)

Le duc de Berry voyoit avec dépit que, tandis que son frère aîné gouvernoit le royaume, comme président du conseil, que le cadet, déjà propriétaire du premier duché-pairie, étoit encore tuteur du jeune roi, lui-même il n'avoit aucune part à la succession du roi Charles V. Il demanda donc, et il obtint le gouvernement du Languedoc, et de la partie de la Guienne qui étoit soumise à la France. Les lettres-patentes lui en furent expédiées le 19 novembre; elles

(1) Froissart. T. VII, c. 46, p. 182, et c. 74, p. 390.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 4, p. 11. — Juvénal des Ursins, p. 7.

lui transmettoient tous les droits royaux de tout genre, sur la justice, sur les milices, sur la nomination et la destitution de tous les officiers royaux, dans les trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, dans le Rouergue, et dans tout ce qui appartenoit à la France, du Quercy, de l'Agénois, du Périgord et de la Gascogne; et elles contenoient la clause étrange que le roi donnoit à son oncle tous les fruits et revenus, tant du domaine royal, que des contributions de ces provinces, pour qu'il les convertît à son usage propre, sans être jamais tenu à en rendre compte, ou à en faire restitution. En même temps, le roi lui donnoit aussi le gouvernement du Berri, de l'Auvergne et du Poitou, qui formoient le domaine particulier de ce prince. (1) 1380.

Les princes du sang, ayant ainsi partagé en quelque sorte entre eux la royauté et le pillage de la France, ne trouvèrent plus de difficulté à convenir d'un accord, qui fut signé le 30 novembre; d'après ce traité toutes les affaires les plus importantes de l'État devoient être décidées, à la majorité des suffrages, dans un conseil de régence présidé par le duc d'Anjou, et com-

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 529.—Anonyme de Saint Denis. L. I, c. 12, p. 24. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 100, p. 373.

1380. posé des quatre ducs, et de douze conseillers à la nomination de ces ducs. (1)

On auroit pu craindre que les Anglais ne profitassent, d'une manière cruelle, de l'état d'épuisement et d'anarchie auquel les princes avoient réduit le royaume. Mais les Anglais étoient de leur côté soumis au gouvernement d'un roi mineur et d'une régence, et les oncles du roi Richard II, avec beaucoup plus de talens, et même de vertus que les oncles de Charles VI, n'étoient guère moins ambitieux ou moins avides. L'aîné de ces princes, Jean, duc de Lancaster, qui avoit épousé Constance, fille de Pierre-le-Cruel, avoit pris le titre de roi de Castille et de Léon. Depuis la mort d'Édouard III, il ne songeoit plus qu'à employer l'argent et les armes de l'Angleterre à conquérir ce qu'il regardoit comme l'héritage de sa femme. Il mettoit bien plus d'importance à ces projets d'élévation personnelle qu'à celui de recouvrer, pour la couronne d'Angleterre, les provinces d'Aquitaine qui lui avoient été ravies, et dont plusieurs habitans avoient encore le cœur anglais. Les autres conseillers de Richard II voyoient avec plaisir l'ambitieux et orgueilleux Jean de Gand se préparer à quitter l'Angleterre pour courir après une couronne, et à leur laisser le champ libre dans le conseil de

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 529, en note.

régence. C'étoit précisément ainsi que les princes 1380.
français avoient abandonné au duc d'Anjou les trésors de la monarchie, afin de le pousser à son expédition de Naples. Pour se préparer à l'invasion de la Castille, le duc de Lancaster signa, le 15 juillet 1380, un traité avec Ferdinand, roi de Portugal, par lequel ces deux princes s'engageoient à attaquer, de concert, les frontières de Castille. Edmond, comte de Cambridge, qui avoit épousé la seconde fille de Pierre-le-Cruel, devoit amener en Portugal une première armée anglaise, que le duc de Lancaster s'engageoit à suivre de près. Les deux familles s'unissoient par un mariage, et le duc de Lancaster récompensoit son allié, en lui promettant des provinces du royaume qu'ils devoient conquérir de concert. (1)

Ces projets ambitieux de Lancaster empêchoient le gouvernement anglais d'envoyer, comme il auroit dû le faire, des renforts à Thomas, comte de Buckingham, depuis duc de Glocester, qui étoit alors en Bretagne avec l'armée qu'il y avoit conduite au travers de la France, pendant que Charles V vivoit encore. Buckingham avoit mis le siége devant Nantes, où une bonne garnison de chevaliers de Bretagne, de Beauce, d'Anjou et du Maine, repoussoit vail-

(1) *Rymer*. T. VII, p. 262.

1380 lamment les attaques des Anglais, sans permettre aux bourgeois de Nantes de prendre aucune part aux combats (1). Le duc de Bretagne, qui étoit à Hennebon, et qui avoit promis de seconder les Anglais dans le siége de Nantes, ne pouvoit réussir à faire concourir sa noblesse avec ceux qu'elle regardoit comme les ennemis de l'État. L'attachement à la France s'étoit réveillé avec plus de chaleur dans le cœur des Bretons, depuis que la mort de Charles V avoit apaisé leurs craintes pour leur indépendance. Les sires de Clisson, de Dinan, de Laval, de Rochefort, le vicomte de Rohan, et la plupart des grands seigneurs bretons, fortifioient leurs châteaux, rassembloient leurs hommes d'armes, et faisoient dire au duc que s'il alloit joindre les Anglais au siége de Nantes, comme il l'avoit annoncé, ils se tourneroient tous contre lui (2). Les Anglais ne recevant aucune nouvelle du duc, manquant de vivres, et fatigués chaque jour par de nouvelles sorties de la garnison de Nantes, levèrent enfin le siége le lendemain de Noël, et se dirigèrent vers Vannes, où le duc les reçut, et traita le comte de Buckingham comme son frère, lui expliquant l'impossibilité où il se trouvoit de

(1) Froissart. T. VII, c. 75, p. 391.

(2) Froissart. T. VII, c. 76, p. 395. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 11, p. 435. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. V, p. 166.

faire marcher ses sujets avec lui, et distribuant ses soldats en quartiers d'hiver dans les lieux ouverts ; car presque aucune ville ne voulut leur ouvrir ses portes. (1) 1380.

Les barons de Bretagne, qui avoient parlé avec tant de fierté à leur duc pour le détacher de la cause anglaise, l'avoient cependant assuré qu'ils n'oublioient point leur attachement à sa famille, ou à l'indépendance de leur pays. Ils lui avoient représenté que le jeune homme qui venoit de monter sur le trône, ne pouvoit avoir ni les mêmes ressentimens contre lui qu'avoit eus son père, ni les mêmes vues ambitieuses; que si le duc se réconcilioit avec Charles VI, il retrouveroit dans les Bretons une affection et une fidélité qui ne seroient plus partagées ; et ils obtinrent, au commencement de l'année 1381, son agrément pour traiter en son nom. 1381. Le vicomte de Rohan et les sires de Dinan, de Laval et de Rochefort s'étoient rendus à Paris (2). Ces barons, secondés surtout par le duc de Bourgogne, qui avoit épousé la cousine du duc de Bretagne, obtinrent un traité fort avantageux pour ce dernier, qui fut signé à Paris le 15 janvier 1381. Jean de Montfort reconnoissoit par ce traité qu'il tenoit la Bretagne de Charles VI ; il s'engageoit

(1) Froissart, c. 76, p. 403.

(2) Froissart. T. VII, c. 77, p. 411.

1381. à venir à Paris lui en faire hommage, et à le seconder dans toutes ses guerres, même contre le roi d'Angleterre et le roi de Navarre. En retour, il recouvroit pleinement ses bonnes grâces, et toutes les places et seigneuries qu'il avoit possédées dans différentes parties du royaume lui étoient restituées (1). Le duc accepta ce traité, et le signa le même jour : tous les principaux seigneurs de ses États s'engagèrent aussi à en garantir l'exécution. Le duc se rendit aussitôt à Vannes auprès du comte de Buckingham, pour lui faire comprendre la nécessité où il se trouvoit. Le comte, qui ne recevoit point de renforts d'Angleterre, et qui se voyoit abandonné par le duc de Lancaster son frère, après avoir témoigné quelque ressentiment, finit par convenir que Montfort ne pouvoit résister à une volonté si prononcée de tous ses vassaux; et, le 11 avril, il s'embarqua pour ramener son armée en Angleterre, quittant, sans amertume, le duc qui abandonnoit son parti. (2)

Tandis que la Bretagne étoit pacifiée par le renoncement du conseil de Charles VI aux projets que son père avoit formés contre l'indépendance

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, p. 438. — Preuves, *Ibid.* p. 622. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. V, p. 168. — Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 8, p. 17.

(2) Froissart. T. VII, c. 83, p. 427.—Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 243.

de cette province, les troubles recommençoient dans le Languedoc, en raison du retour de ce même conseil aux mesures les plus désastreuses du règne précédent. 1381.

Lorsque les Languedociens apprirent que l'enfant royal, destituant le comte de Foix, gouverneur dont ils avoient tout lieu de se louer, les avoit donnés à son oncle le duc de Berri, ce même homme dont l'incapacité avoit été reconnue par Charles V, dont l'avidité et le faste insensé avoient ruiné le Poitou par des tailles, des corvées, et des exactions sans exemple (1), ils ne crurent nullement que leur loyauté fût engagée à recevoir cette décision enfantine comme une émanation de la volonté souveraine. Leur province saignoit encore des plaies que lui avoit infligées le duc d'Anjou, dont la rapacité les avoit réduits au désespoir, et qui avoit puni ensuite par de sanglantes exécutions les actes de rébellion auxquels sa tyrannie les avoit forcés. Avertis que c'étoit lui qui avoit désigné le duc de Berri pour être leur gouverneur, ils croyoient que ce prince avoit voulu se venger de sa destitution, accordée peu de mois auparavant par Charles V à leurs instantes prières, en leur donnant pour gouverneur un prince plus fastueux encore, plus avide, plus incapable et

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 12, p. 25.

1381. plus cruel. Ils s'assemblèrent à Toulouse dès la fin de l'année 1380, et députèrent au roi et au duc de Berri, pour déclarer qu'ils ne consentiroient point à ce qu'on destituât le gouverneur que le feu roi leur avoit donné. Ils prièrent en même temps le comte de Foix de se charger de la protection de la province, de la purger entre autres des compagnies de Bretons et d'aventuriers que le duc d'Anjou y avoit laissées. Ils lui offrirent aussi un subside destiné à lever des troupes pour cet objet et pour la défense de leurs droits. Le comte de Foix n'étoit pas seulement blessé de sa destitution, il étoit encore alarmé du voisinage du duc de Berri, qui avoit épousé une sœur du comte d'Armagnac, et qui étoit ainsi beau-frère de son ennemi héréditaire. Il rassembla donc des troupes, avec lesquelles il commença par attaquer les compagnies de brigands, et les ayant défaits à Rabastens, il en fit pendre ou noyer dans le Tarn quatre cents. (1)

Le duc de Berri repoussa avec hauteur les députés de la province, et s'indigna des lettres du comte de Foix au roi : il résolut de réduire le Languedoc par la force ; il écrivit au comte d'Armagnac de préparer toutes ses troupes pour le seconder, et afin de donner à son expédition la sanction de l'autorité royale, d'une manière

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XXXIII, c. 1 et 2, p. 375.

plus expresse encore, il décida son neveu Charles VI à marcher lui-même à cette guerre, et à prendre à Saint-Denis l'oriflamme, que jusqu'alors les rois n'avoient jamais déployée contre des Français. La cérémonie se fit le 3 avril; Charles, âgé ce jour-là, de douze ans et quatre mois, étoit au comble de la joie de ce qu'il alloit monter à cheval, revêtir une armure, et marcher au milieu des soldats; cependant le duc de Bourgogne, alarmé des troubles des Pays-Bas, l'empêcha de partir de Paris. (1) 1381.

Le duc de Berri croyoit pouvoir compter sur une armée de quatre mille hommes d'armes et deux mille arbalétriers; mais avant qu'il arrivât sur les frontières du Languedoc, au commencement de mai, il avoit dissipé ou il s'étoit laissé voler tout l'argent qu'il destinoit à cette guerre; il assembla au Puy les États d'Auvergne, de Gévaudan, de Vélay, Vivarez et Valentinois, et il obtint d'eux, au commencement de juin, quelques subsides : mais avant que l'argent fût rassemblé, une partie de ses troupes l'avoit abandonné. Il vint cependant mettre le siége devant Révei, dans le diocèse de Lavaur; le 16 juillet le comte de Foix y arriva, avec une armée supérieure en force, et lui présenta la ba-

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 12, p. 25. — Juvénal des Ursins, p. 12.

1381. taille : les lieutenans du duc de Berri lui conseilloient de ne point l'accepter, mais il répondit fièrement : « A Dieu ne plaise qu'un fils de France « refuse le combat à ses ennemis. » Toutefois, dès le commencement de la mêlée, la peur fit taire cet orgueil de sa naissance royale; il s'enfuit des premiers, et sa troupe découragée perdit trois cents hommes sur le champ de bataille. Il se retira à Carcassonne, mais les aventuriers qu'il avoit amenés, de concert avec ceux du comte d'Armagnac, continuèrent à ravager la province. Les riches bourgeois de Béziers, effrayés de leur résistance, avoient promis de lui livrer leur ville; le petit peuple, au contraire, averti de leur complot, se souleva, le 8 septembre, et en tua plusieurs; le duc fit aussi attaquer Nîmes, et un de ses lieutenans ayant fait une soixantaine de prisonniers aux bourgeois de cette ville, il se les fit amener et leur fit verser de l'huile bouillante sur les jambes. Après avoir joui quelque temps de leur souffrance, il les fit jeter dans des puits. Enfin Clément VII envoya, au mois de décembre, le cardinal d'Amiens comme médiateur en Languedoc; le comte de Foix renonça à une lutte trop coûteuse pour lui; à la fin de décembre il céda le gouvernement du Languedoc au duc de Berri, et celui-ci, entrant aussitôt dans Béziers, fit pendre quatre-vingts, selon les uns, deux cents selon d'autres,

des bourgeois qui avoient pris part à la sédition du 8 septembre. (1) 1381.

Cette guerre civile auroit livré la Guienne aux Anglais, si ceux-ci s'étoient trouvés en force pour l'attaquer; mais tout ce que l'Angleterre pouvoit fournir d'hommes et d'argent étoit réservé par Lancaster pour la conquête de la Castille : il n'y avoit point d'armée anglaise en Aquitaine, on y voyoit seulement quelques garnisons disséminées dans les places fortes, auxquelles on n'envoyoit ni renfort, ni solde, et qui se maintenoient en pillant le pays d'alentour. Une de ces troupes les plus redoutées occupoit un château nommé la *Souterraine*. Les plaintes des seigneurs du voisinage engagèrent le maréchal de Sancerre à venir l'assiéger. Comme la garnison ne pouvoit attendre aucun secours d'aucune part elle se rendit par composition. (2)

Dans le même temps, Paris n'étoit point tranquille. Le duc d'Anjou, après avoir cédé aux demandes du peuple, et aboli les impôts qui causoient le plus de mécontentement, cherchoit une occasion de les rétablir; au mois de janvier il avoit convoqué à Paris les états-généraux de la Langue d'Oïl; mais les députés de la nation

(1) Froissart. T. IX, c. 12, p. 301. — Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 4-11, p. 377, et note 29, p. 584.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 16, p. 32. — Juvénal des Ursins, p. 17.

1381. avoient fait entendre les mêmes plaintes que le peuple ; ils avoient surtout insisté pour obtenir la publication de cette ordonnance que Charles V avoit signée le jour même de sa mort, et dans laquelle, par une sorte d'expiation, il abolissoit tous les impôts qu'il avoit précédemment établis sans le consentement des États. Elle fut publiée en effet, et les États furent congédiés, sans qu'il restât de traces d'aucune autre de leurs opérations (1). Jusqu'à sept fois le duc d'Anjou tint conseil avec les principaux habitans de Paris, sur les moyens de rétablir les impôts qui avoient été abolis, et toujours, ou leur opposition le déterminoit à de nouvelles confirmations de la grâce qu'il avoit accordée (2), ou si les riches bourgeois se laissoient intimider ou séduire par le duc, le courage manquoit aux fermiers, pour se charger d'une exaction aussi odieuse. (3)

Hugues Aubryot, prévôt de Paris, étoit alors bien venu des princes, et surtout du duc de Bourgogne : ses immenses richesses l'avoient fait recevoir à la cour, et sa bourse étoit toujours ouverte aux ducs et aux grands qui avoient besoin d'argent comptant. Il avoit entrepris plusieurs beaux ouvrages pour l'embellissement et

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 553.—Préface des Ordonn T. VI, p. 11 et 17.

(2) Ordonn. T. VI, p. 564.

(3) Anonyme de Saint-Denis L. II, c. 1, p. 55.

l'assainissement de Paris ; il avoit construit un 1381.
quai sur la Seine, desséché les rues par des acquéducs souterrains, bâti le pont Saint-Michel et le petit pont du Châtelet; mais il avoit souvent parlé des prêtres avec irrévérence, et ceux-ci attendoient l'occasion de s'en venger : la protection qu'Aubryot avoit accordée aux Juifs après le tumulte de l'année précédente, leur fournit le prétexte qu'ils cherchoient. Nous avons dit que plusieurs enfans, enlevés de force aux familles juives, avoient été portés aux églises et baptisés : Aubryot, sur la demande des parens, les leur fit rendre. Les moines représentèrent au peuple cette action comme un sacrilége : l'université accusa le prévôt de Paris, l'inquisition le fit mettre dans ses prisons, et malgré les sollicitations des princes, il fut condamné à une pénitence publique, et exposé, le 17 mai, sur un échafaud dressé au parvis de Notre-Dame. Il fut ensuite enfermé dans les cachots de l'inquisition, pour y finir ses jours au pain et à l'eau. (1)

Les étrangers ne s'apercevoient point encore de la dissolution où tomboit la monarchie française : au contraire, tous ces grands princes, qui avoient chacun une cour, de nombreux serviteurs, un grand faste, de vastes projets, leur

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 13, p. 26.

1381. faisoient illusion; ils croyoient voir la puissance française se multiplier. L'alliance de la France étoit toujours également recherchée; celle qui unissoit la France à la Castille fut renouvelée le 22 avril 1381 : on considéroit en général les traités de ce genre comme expirant avec le monarque qui les avoit signés ; et dans l'un et l'autre royaume il y avoit un nouveau souverain (1). Le roi Jean de Castille se décida en même temps, d'après l'insistance de la France, à se déclarer dans le schisme pour Clément VII (2). D'autre part on avoit vu arriver en France une ambassade du roi Louis de Hongrie, chargée d'inviter le nouveau roi à faire cesser le schisme, en retirant à Clément VII la protection que Charles V lui avoit accordée. C'étoit au duc d'Anjou, comme président du conseil, à répondre, et il le fit avec modération et par de belles paroles; il se piquoit d'éloquence, et il vouloit user de ménagemens avec le roi de Hongrie (3). Cependant, aucune cause ne lui tenoit plus à cœur que celle de Clément VII. C'étoit à lui qu'il devoit l'adoption de la reine Jeanne de Naples, c'étoit par lui qu'il se flattoit de conquérir son royaume; et Clément, en effet, qui sentoit tout le besoin qu'il avoit d'un puissant

(1) *Rymer*. T. VII, p. 285.

(2) *Raynaldi Annal. eccles*. T. XVII, ann. 1381, § 30.

(3) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 10, p. 19.

protecteur, s'empressoit de céder à tous ses caprices, lui accordoit, pour ses créatures, toutes les prélatures, tous les bénéfices ecclésiastiques que le duc lui demandoit, en même temps qu'il se faisoit à sa cour un commerce scandaleux des dignités de l'Église. Le pape d'Avignon, privé de plus de la moitié des revenus dont avoient joui ses prédécesseurs, cherchoit à suppléer par sa vénalité et sa rapacité à cette diminution dans ses finances. Aussi les plaintes des fidèles étoient universelles, et déjà l'université de Paris demandoit la convocation d'un concile. Mais plus le peuple et le clergé avoient à se plaindre, plus le duc d'Anjou avoit à se louer de Clément VII : ce duc s'emporta contre l'université de Paris; il fit jeter dans un cachot infect le docteur qui avoit été chargé de lui présenter les vœux de ce corps illustre, et il menaça de punir comme criminel de lèse-majesté, quiconque parleroit ou de doutes sur la légitimité de l'élection de Clément VII, ou de la convenance de convoquer un concile. (1) 138..

De nouvelles explosions de l'impatience et de l'irritation du peuple dans diverses parties de l'Europe, auroient dû avertir les gouvernans qu'il étoit temps d'accorder un peu plus d'attention à ses besoins. Le duc de Lancaster, qui ne

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 11, p. 21. — Juvénal des Ursins, p. 10.

1381. songeoit qu'à son expédition de Castille, étoit parti pour les frontières d'Écosse, afin d'y négocier une trêve avec le roi Robert Stuart (1), tandis qu'il avoit donné à son frère le comte de Cambridge le soin de rassembler à Plymouth cinq cents lances et cinq cents archers, et de les embarquer pour le Portugal (2). En même temps on levoit avec la plus extrême rigueur une capitation dans toute l'Angleterre, au nom de Richard II. A l'impatience que causoit cet impôt, qu'on savoit destiné à une guerre à laquelle la nation ne pouvoit prendre aucun intérêt, se joignoit la fermentation d'une réforme à la fois politique et religieuse. Un prêtre nommé Jean Ball prêchoit les doctrines de Wickleff aux campagnards des comtés de Kent, Essex, Sussex et Bedford, qui presque tous étoient serfs, et auxquels il annonçoit l'égalité primitive des hommes (3); dans cet état des esprits, les collecteurs de la capitation se présentèrent, requérant un shelling de chaque homme ou de chaque femme mariée; les jeunes filles étoient exemptées de la taxe, mais les collecteurs prétendirent avoir droit de s'assurer si elles étoient vierges.

(1) Froissart. T. VIII, c. 104, p. 5.

(2) Froissart, c. 105, p. 9. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 247.

(3) Froissart. T. VIII, c. 106, p. 13. — *Raynaldi Annal. eccles.* T. XVII, ann. 1381, §. 38.

et commencèrent une visite aussi indécente qu'injurieuse (1). Un faiseur de tuiles, Wat Tyler, du comté de Kent, indigné de l'outrage que venoit de recevoir sa fille, tua le collecteur, et appela ses compatriotes, tous ceux qui, avec lui, étoient réduits en servitude, à briser un joug odieux. Le mercredi 12 juin 1381, soixante mille paysans se rassemblèrent à Blackheath; le bas peuple de Londres se déclara pour eux, les bourgeois n'osèrent pas résister et fermer leurs portes; les insurgés furent maîtres de la capitale; Cantorbéry, Rochester, et les autres villes voisines leur ouvrirent en même temps leurs portes, et le roi se retira à la Tour. Beaucoup de gentilshommes avoient été forcés par les paysans de marcher avec eux. Richard II étoit sur le point d'être assiégé à la Tour, où il avoit peu de vivres et peu de moyens de défense. Il consentit à traiter; il s'approcha une première fois des insurgés, dans son bateau, sur la Tamise, mais il n'osa point mettre pied à terre; alors le siége de la Tour commença; le danger devenoit pressant. Le roi se rendit à Milesend pour avoir une conférence avec les insurgés : pendant qu'il étoit hors de la Tour elle fut forcée; l'archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, avec trois autres personnages 1381.

(1) H. Knyghton, *Canon. Leicest. Hist. Angl.* p. 2633.

1381 odieux au peuple, y furent arrêtés et eurent la tête tranchée. (1)

Le 15 juin, Richard II, toujours plus effrayé, accorda aux insurgés une ordonnance qui abolissoit la servitude personnelle, et se rendit à Smithfield pour avoir une nouvelle conférence avec les chefs de l'insurrection. On assure que dans cette occasion, Wat Tyler le provoqua avec arrogance, et que Richard donna des preuves d'un courage, d'une modération et d'une présence d'esprit que, d'après sa conduite habituelle, on devoit peu s'attendre à trouver en lui. Cette histoire ne nous est connue que par des écrivains dévoués au roi et aux nobles, qui ne désignent jamais les insurgés que par des épithètes injurieuses. Aussi l'on peut révoquer en doute les circonstances de leur récit. Une seule chose est certaine, c'est que pendant la conférence, des gens dévoués au roi dérobèrent Wat Tyler à la vue des insurgés, qu'il avoit laissés en arrière : que tout à coup il fut tué sous les yeux de Richard, sans que la foule s'en aperçût ; que sept à huit mille hommes de bonnes troupes entourèrent en même temps Smithfield ; qu'alors Richard changea de langage et se fit rendre les bannières et les copies de l'ordonnance qu'il

(1) Froissart. T. VIII, c. 107, p. 18 et c. 112, p. 37. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 249. — *Ypodigma Neustriæ* p. 535. — Knyghton, p. 2635.

avoit accordées aux insurgés; que ceux-ci prirent la fuite, et que les têtes de trois de leurs chefs, Wat Tyler, Jacques Straw et John Ball, furent exposées par ses ordres sur le pont de Londres. (1) 1381

L'insurrection de Wat Tyler ne dura que huit jours, mais elle suffit pour désorganiser entièrement le gouvernement anglais. Le duc de Lancaster étoit alors sur les frontières d'Écosse, et après une négociation difficile, il avoit conclu avec les Écossais une trève de trois ans; mais ses rivaux avoient profité de son absence pour le perdre en même temps dans l'esprit du roi et dans celui du peuple. Il avoit été proclamé traître, et l'ordre avoit été donné de lui fermer toutes les villes où il se présenteroit : bientôt il fut forcé d'aller demander à Édimbourg un asile à ceux mêmes avec lesquels il avoit traité (2), tandis que son frère le comte de Cambridge étoit déjà parti avec sa flotte pour le Portugal, et engageoit l'Angleterre dans une guerre nouvelle contre le roi de Castille (3). De son côté, Richard II parcouroit les comtés, mairies et châtellenies de son royaume, pour demander

(1) L'ordonnance de grâce est dans *Rymer*. T. VII, p. 311; et sa révocation, p. 315. — Froissart, c. 115, p. 49. — Thom Walsingham, *Hist. Angl.* p. 252. — Knyghton, p. 2637.

(2) Froissart, c. 116, p. 59.

(3) Froissart, c. 120, p. 75.

1381 de ville en ville qu'on lui livrât tous ceux qui avoient pris part à l'insurrection, et les faire pendre aussitôt; plus de quinze cents malheureux périrent ainsi par la main du bourreau (1). Dans les comtés d'Essex, de Norfolck, de Surrey, les insurgés essayèrent de se défendre dans les bois, et là, les troupes que le roi avoit rassemblées en firent un massacre horrible, après quoi le grand-juge Trésilian faisoit pendre les prisonniers que les soldats avoient arrêtés. On en vit un jour jusqu'à dix-neuf pendus à la même potence. (2)

Dans le même temps l'insurrection de Flandre reprenoit de nouvelles forces; les Gantois n'étoient nullement découragés par la mort de Jean Hyons et de Jean Pruneau. De nouveaux capitaines, Rasce de Harselle, gentilhomme de la maison de Liedekerke, Jean de Launoy, Jean Boulle et Pierre Dubois avoient déjà montré qu'ils ne cédoient à leurs prédécesseurs ni en courage ni en habileté. D'autre part, les habitans de Bruges, jaloux de ce que les Gantois vouloient s'attribuer la direction de toute la Flandre, commençoient à se partager entre le parti du comte et celui de la liberté. Les riches marchands, dont le commerce étoit interrompu par

(1) Froissart, c. 118, p. 66.

(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 268

les troubles, se déclaroient tous pour le comte, 1381
tandis que le menu peuple étoit fidèle à la défense de ses priviléges. Le comte Louis, averti de ces dispositions, se présenta devant Bruges, dans l'été de 1380, avec le comte de Namur et 1380.
des forces assez considérables; il y fut reçu par la magistrature : bientôt cinq cents des habitans de Bruges les plus zélés pour la liberté furent mis en prison, et chaque jour le comte faisoit trancher la tête à quelques uns d'entre eux, jusqu'à ce qu'ils eussent tous péri. (1)

Cependant le comte vouloit réduire Ypres; les Gantois en étant avertis résolurent bravement de marcher au secours de leurs confédérés; et après avoir envoyé dans cette ville un premier renfort, commandé par Jean Boulle, ils proposèrent que les milices des deux villes se réunissent à Rousselaer, pour livrer bataille au comte. Jean Boulle, en conduisant la division partie d'Ypres, tomba, le lundi 27 août 1380, dans une embuscade qui lui étoit dressée par le bâtard de Flandre, et il y perdit beaucoup de monde (2). Les Gantois furieux, croyant qu'ils ne pouvoient être battus que par la trahison de leurs chefs, massacrèrent Jean Boulle, qui s'étoit

(1) Froissart. T. VII, c. 86, p. 438. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 174.

(2) Froissart. T. VII, c. 87, p. 441. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII. f. 175, recto.

1380. réfugié à Courtrai (1). Les habitans d'Ypres, au contraire, perdant courage, envoyèrent implorer le pardon du comte, et lui livrèrent leur ville: le comte y séjourna trois semaines, pendant lesquelles il fit couper la tête à plus de sept cents foulons, tisserands et autres artisans de la ville. (2)

Courtrai se soumit ensuite au comte, qui se contenta d'y faire arrêter un grand nombre d'otages, et de les faire conduire à Lille et à Douai. Il parcourut le reste de la province; partout le peuple trembloit devant lui et lui obéissoit. Le 29 août il arriva devant Gand, dont il entreprit aussitôt le siége. Tous les seigneurs, tous les chevaliers des Pays-Bas, étoient accourus à son armée; jaloux de la richesse et de l'arrogance des bourgeois de Gand, ils regardoient cette guerre comme leur affaire personnelle. D'autre part, les bourgeois des villes de Bruxelles, de Liége, et des Pays-Bas, ne sentoient pas moins vivement qu'il s'agissoit de leur liberté à tous; ces villes envoyèrent assurer les Gantois de leur amitié, de leur intérêt, mais elles étoient trop éloignées pour leur faire passer des secours plus réels. (3)

(1) Froissart, c. 88, p. 445.

(2) Froissart, c. 89, p. 446. — *Meyer*. L. XIII, f. 175, verso.

(3) Froissart. T. VII, c. 90, p. 448. — *Meyer*. L. XIII, f. 175, verso. — Oudegherst. Chron. de Fland. c. 177, f. 301.

Les Gantois, il est vrai, ne sentoient point encore le besoin d'une assistance étrangère : leur ville, l'une des plus peuplées et des plus belliqueuses de l'Europe, comptoit, à ce qu'assure Froissart, quatre-vingt mille habitans de quinze à soixante ans, ou en âge de porter les armes, ce qui suppose une population de quatre cent mille âmes. Le comte avoit placé son camp à la gauche de l'Escaut, du côté du midi, mais il n'avoit osé s'approcher des murs, ni à la droite de cette rivière, ni au nord de la ville, et cependant ses quartiers, séparés par la Lys, pouvoient encore être attaqués isolément (1). Surtout il lui étoit difficile de secourir à temps les garnisons qu'il avoit laissées dans les petites villes à la droite de l'Escaut. Les Gantois en profitèrent; ils attaquèrent et prirent d'assaut successivement Alost, Dendermonde et Gramont, qu'ils pillèrent, et dont ils transportèrent les magasins dans leur ville (2). Le comte, perdant alors l'espérance de les réduire, signa le 11 novembre un traité de paix avec les Flamands, qui fut à peine observé pendant quelques semaines, et il revint à Bruges pour y passer l'hiver. (3) 1380

(1) Froissart, c. 91, p. 450.

(2) Froissart, c. 92, p. 452. — *Meyer.* L. XIII, f. 176.

(3) Froissart, c. 93, p. 454. — *Meyer.* L. XIII, f. 176. verso.

1381. Les bourgeois de Bruges furent cause, au mois de février 1381, du renouvellement des hostilités, en faisant saisir les biens des Gantois pour recouvrer des indemnités qu'ils prétendoient leur être dues. Au mois de mars, le comte Louis vint de nouveau ravager la campagne autour de Gand. On assuroit que son armée étoit forte de vingt mille hommes, et qu'on y comptoit quinze cents lances de chevaliers ou d'écuyers de Flandre, de Hainaut, de Brabant et d'Artois. Deux capitaines de Gand, Rasce de Harselle, de la maison de Liedekerke, et Jean de Launoy vinrent, le 13 mai, offrir au comte la bataille à Nivelle. Ils n'avoient sous leurs ordres que six mille hommes; mais un autre capitaine, Pierre Dubois, avec un corps aussi nombreux que le leur, étoit en marche pour les rejoindre, et n'étoit séparé d'eux que par un étang. Si les Gantois s'étoient enfermés dans Nivelle jusqu'à ce que Dubois les eût rejoints, ils auroient été en état de tenir tête au comte. Harselle et Launoy, par une fatale intrépidité, engagèrent au contraire la bataille, dès qu'ils se trouvèrent à portée de l'ennemi. Quoiqu'ils fussent à peine un contre quatre, ils soutinrent l'effort des gentilshommes, avec une bravoure qui mit long-temps le comte en danger. Forcés enfin de céder au nombre et à la cavalerie, ils se retirèrent dans le couvent de Nivelle, où ils

continuèrent à se défendre avec la même obstination. Mais le comte et les chevaliers ne se proposoient pas seulement de vaincre, ils vouloient exterminer leurs adversaires; ils rassemblèrent en hâte des combustibles autour du couvent; ils y mirent le feu; ils repoussèrent toutes les propositions des assiégés, qui offroient de se rendre; ils n'opposèrent que des dérisions à leurs cris de douleur et de désespoir, et ils rejetèrent dans les flammes ceux qui cherchoient à s'échapper; de six mille hommes que commandoient Rasce de Harselle et Jean de Launoy, à peine trois cents s'échappèrent au lieu de s'enfermer dans le couvent. Tout le reste, avec les deux chefs de l'expédition, périt dans les flammes de Nivelle. (1) 1381.

Après la bataille, le comte de Flandre détacha le sire d'Enghien, avec un corps de cavalerie, pour chercher à arrêter Pierre Dubois, qui se retiroit vers Gand; mais ce brave capitaine ne se laissa ni déconcerter ni entamer, et il ramena sa troupe dans la ville, où il eut quelque peine à calmer, par sa présence, la fermentation du peuple, qui lui reprochoit injustement de n'avoir point pris part à la bataille. D'autre part le comte ne voulut pas, malgré sa victoire, courir la

(1) Froissart. T. VII, c. 94, p. 458. — *Meyer*. L. XIII, f. 177, verso.—Oudegherst, Chron. de Fland. c. 177, f. 301, verso.

1381. chance d'un second combat, et il licencia son armée. (1)

Quelques négociations pour la paix furent entamées ensuite par l'entremise d'Albert, comte de Hainaut; mais le comte de Flandre les rompit, en déclarant qu'il n'entendroit à aucun traité s'il ne pouvoit prendre à Gand autant d'otages qu'il voudroit : tout le reste de la Flandre étoit rentré sous son obéissance; les Gantois ne tenoient plus de garnison qu'à Grandmont. Le comte fit attaquer cette place par son cousin Gaultier d'Enghien, jeune homme à peine âgé de vingt ans, distingué par sa bravoure, mais plus encore par sa cruauté. Grandmont fut pris d'assaut, le 7 juillet, à midi; et cette ville, qui contenoit plus de cinq mille habitans, fut abandonnée à un effroyable massacre : le nombre des femmes, des enfans, des vieillards, qui furent égorgés, des malades qui furent brûlés dans leur lit, l'emportoit de beaucoup sur celui des combattans. Le comte embrassa Enghien à son retour : « Courage, lui dit-il; c'est ainsi qu'on « marche à la gloire. » (2) Enghien ne marchoit que vers son tombeau : les Flamands n'avoient d'autre désir que de punir tant de férocité; le 18 juillet, ils l'attirèrent dans une embuscade,

(1) Froissart, c. 98, p. 467.

(2) Froissart. T. VIII, c. 122, p. 83. — *Meyer*. L. XIII, f. 178, verso.

où il fut massacré avec tous ses compagnons. (1) 1381.

Le comte, après cet événement, licencia son armée : les combats ne cessèrent pas cependant; la campagne autour de Gand étoit ruinée, et pour nourrir cette grande ville, il falloit aller chercher des vivres au loin : plusieurs expéditions furent conduites dans ce but par les capitaines gantois. Le 25 octobre, ils échouèrent dans l'attaque de Deinze; au mois de novembre, ils furent plus heureux à l'attaque d'Ostburg, d'où ils rapportèrent assez de vivres (2). Cependant ils avoient perdu plusieurs de leurs capitaines, avec des milliers de leurs plus braves soldats : Pierre Dubois commençoit à craindre que le découragement ne gagnât la masse des bourgeois. Pour relever leurs espérances, et pour donner plus d'unité et plus de vigueur au gouvernement, il proposa aux blancs chaperons de nommer pour la guerre un capitaine-général, et il désigna à leurs suffrages Philippe d'Arteveld, fils de ce Jacques que nous avons vu, vers l'année 1337, se mettre à la tête du parti de la liberté, et qui avoit gouverné, pendant sept ans, la Flandre, de concert avec Édouard III, en déployant autant de courage que de talent (3). Jus-

(1) Froissart. T. VIII, c. 125, p. 85. — *Meyer*. L. XIII, f. 179, verso.

(2) *Meyer*. L. XIII, f. 179, v.

(3) *Voyez* ci-devant. T. X, c. 11 et suiv., p. 110.

1381. qu'alors Philippe avoit pris peu de part aux affaires; il vivoit avec sa mère dans une fortune aisée, sans rechercher le pouvoir ni la célébrité. Mais quand sa patrie, reconnoissante des services qu'elle avoit reçus de son père, le désigna par ses suffrages à l'autorité suprême, et se confia à lui, il n'hésita point à se mettre en avant, quelque critique que fût la circonstance, et il prouva bientôt que ses talens égaloient le grand nom que lui avoit laissé son père. (1)

Philippe d'Arteveld commença par établir dans la ville une justice sévère, pour mettre un terme aux violences et aux querelles journalières. Il déclara qu'il ne permettroit aucune hostilité entre particuliers, jusqu'à ce que la paix fût rétablie avec le comte; qu'il puniroit de mort les homicides; qu'il puniroit, par quarante jours de prison au pain et à l'eau, ceux qui passoient leur temps dans les cabarets à batailler, à jurer, à jouer; qu'il appelleroit indifféremment au conseil commun tous les citoyens riches ou pauvres, et que tous les mois il leur soumettroit les comptes de la république; enfin il ordonna que tout citoyen de Gand portât une manche blanche, sur laquelle étoit écrit : *Dieu nous aide*. (2)

Les attaques à force ouverte contre Gand

(1) Froissart. T. VII, c. 101, 102, p. 477. — *Meyer*. L. XIII, f. 180, recto. — Oudegherst, c. 178, f. 302, verso.

(2) *Meyer*. L. XIII, f. 180, verso.

ayant eu peu de succès, le comte essaya ce que 1381.
pourroit faire la famine. Le duc de Brabant et le régent de Hainaut lui promirent qu'ils empêcheroient leurs sujets de fournir des vivres aux Gantois; mais les Hollandais ni les Liégeois ne voulurent jamais prendre d'engagement semblable. Cependant tous les princes voisins offrirent leur médiation, et au mois de février 1382, 1382.
une conférence fut tenue à Harlebecque, près de Courtrai, où les Gantois envoyèrent douze de leurs plus notables bourgeois (1). Ceux-ci, beaucoup plus occupés de sauver leurs richesses et leurs vies que les droits de leurs concitoyens, consentirent à signer un traité par lequel le comte pardonnoit aux Gantois, pourvu que ces derniers lui livrassent deux cents de leurs chefs, à son choix, qu'il traiteroit selon son bon plaisir. Mais quand les députés rapportèrent à l'assemblée du peuple ces honteuses conditions, Arteveld et Dubois, qui sentoient bien qu'ils seroient les premiers livrés au supplice, s'écrièrent : « Qu'à très grande vitupération viendroit la ville « de Gand, et que mieux vaudroit qu'elle fût « renversée ce dessous dessus, que ils eussent « guerroyé de telle manière, pour venir à telle « fin et conclusion. » La querelle s'échauffant, et les commissaires étant personnellement accusés

(1) Froissart. T. VIII, c. 124, p. 88. — *Meyer*. L. XIII, f° 180, verso.

1382 d'avoir trahi la ville, Pierre Dubois frappa de sa dague Ghisbert Grutte, l'un d'eux; Arteveld en même temps frappa Simon Béthe : tous deux tombèrent morts; leurs compagnons s'enfuirent, et les bourgeois déclarèrent tout d'une voix qu'ils ne sacrifieroient point les chefs qui s'étoient vaillamment exposés pour eux. (1)

Cependant les récoltes des années 1380 et 1381 avoient été détruites; et, malgré les efforts du commerce pour approvisionner la ville, la famine commençoit à se faire sentir. Douze mille des plus pauvres citoyens, conduits par François Ackermann, sortirent de Flandre pour aller demander, pour eux-mêmes et leurs compatriotes, les secours de la charité à Bruxelles, à Louvain, à Liége. On les nourrit pendant trois semaines dans les faubourgs de la première de ces villes; ils furent aussi bien traités à Louvain : les Liégeois firent plus encore; ils les renvoyèrent à Gand, avec six cents chariots chargés de blé et de farine. (2)

En même temps la duchesse de Brabant, le duc Albert de Bavière, régent du Hainaut, et l'évêque de Liége, engagèrent le comte de Flandre

(1) Froissart. T. VIII, c. 126, p. 94. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 180, verso. — Oudegherst, Chron. de Fland. c. 178, f. 302, verso.

(2) Froissart. c. 148. p. 168. — *Meyer*. L. XIII, f. 181, recto.

à ouvrir à Tournai une nouvelle conférence. Philippe d'Arteveld s'y rendit lui-même, dans les derniers jours d'avril, avec onze bourgeois : il avoit ordre de consentir à tout, excepté au supplice d'aucun Gantois ; mais si le comte demandoit l'exil des chefs à perpétuité, Arteveld s'étoit offert à s'y soumettre le premier. Le comte cependant, qui savoit combien les Gantois souffroient déjà, faute de vivres, ne vouloit mettre aucune borne à sa vengeance. Après avoir fait attendre les députés plusieurs jours, pour que la famine les pressât davantage, il leur fit dire que la seule condition de paix qu'il voulût leur accorder, c'étoit que tous les Gantois, de l'âge de quinze ans à celui de soixante, se présentassent à lui, en chemise, la corde au cou, sur le chemin de Bruges, « s'en remettant à sa pure « volonté, du mourir ou du pardonner. » (1) Au moment où il rendoit cette réponse farouche, il venoit de perdre sa mère, Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Boulogne, morte le 13 avril, et dont le corps fut porté à Saint-Denis. (2) 1382

Le comte n'avoit pas même le désir que les Gantois acceptassent cette capitulation ; aussi ne

(1) Froissart, c. 150, p. 177. — *Meyer.* l. XIII, f. 182, verso.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 7, p. 44. — *Meyer* L. XIII, f. 182, verso.

1382. demanda-t-il jamais quelle réponse ils avoient faite. Les bourgeois de Gand, au contraire, suivoient Philippe d'Arteveld, comme il rentroit la tête basse, et le pressoient de leur dire la réponse du comte. « Dieu nous aidera, répondit-il « enfin; retournez en vos hôtels aujourd'hui, et « demain à neuf heures, venez au marché des « denrées. » (1)

Le lendemain Arteveld déclara aux Gantois quel avoit été le résultat de la conférence. Il ne dissimula point quelles espérances de compassion les médiateurs avoient laissées à ceux qui se soumettroient : il n'exagéra rien; il se déclara prêt à marcher avec les autres au-devant du comte, quoique bien sûr qu'il y laisseroit sa tête; enfin il annonça aux Gantois que c'étoit à eux à choisir entre trois partis, les seuls qui s'offrissent à eux : attendre dans les églises la mort en chrétiens, après s'être confessés et avoir communié; se soumettre au comte, aux conditions qu'il avoit dictées, ou former enfin un corps d'élite, pour aller lui demander la bataille à Bruges. Les Gantois ayant tout d'une voix embrassé ce dernier parti, Philippe d'Arteveld, qui avoit fait soigneusement fermer les portes de la ville pour que personne n'en portât la nouvelle au comte, fit choisir, de maison en maison, par les conné-

(1) Froissart, c. 152, p. 182.

tables des paroisses, cinq mille des plus vaillans citoyens; et le jeudi 1er mai, après midi, il sortit, à leur tête, de la ville, avec deux cents chars portant leur artillerie, cinq chars portant du pain cuit et deux tonneaux de vin : c'étoit le reste des vivres qui se trouvoient à Gand. Comme ils passoient les portes, ceux qu'ils laissoient derrière eux leur disoient : « Bonnes gens, vous « voyez bien à votre départ quelle chose vous « laissez derrière; n'ayez nulle espérance de re- « tourner, si ce n'est à votre honneur; car vous « ne trouverez rien, et sitôt que ouïrons nou- « velles, si vous êtes morts ou déconfits, nous « bouterons le feu en la ville, et nous détruirons « nous-mêmes, ainsi que gens désespérés. » (1) 1382.

Les Gantois suivirent le vendredi la route de Gand à Bruges, vivant de ce que le pays leur fournissoit. Le soir, ils vinrent camper à une lieue de Bruges : le samedi matin 3 mai, ils se mirent en bataille. Ils déjeunèrent avec les vivres qu'ils avoient apportés, les partageant également entre eux tous, de sorte que, ce dernier repas fini, il ne leur restoit plus rien. Arteveld, persuadé que le comte viendroit les attaquer, ne voulut point quitter la place qu'il avoit choisie, et où il étoit fortifié par un marais. Il occupa donc les Gantois en faisant dire la messe en sept

(1) Froissart, c. 154, p 190.

1382. endroits différens, en les faisant communier, en leur faisant adresser des sermons par les moines qui suivoient l'armée, et enfin en les haranguant lui-même avec une éloquence fière et patriotique. (1)

Arteveld avoit raison de s'assurer qu'il ne tarderoit pas à être attaqué. Le samedi 3 mai, jour de l'invention de la Sainte-Croix, étoit un jour de grande fête à Bruges. Le peuple, déjà échauffé par les processions qui l'avoient occupé toute la matinée, se regarda comme insulté par les Gantois qui venoient troubler la fête. Il demanda à grands cris le combat. Le comte Louis avoit avec lui à Bruges, entre chevaliers et écuyers, environ huit cents lances. Il crut le moment venu de finir la guerre; il annonça qu'il livreroit bataille, et fit sortir les milices de Bruges, les suivant avec sa cavalerie. On assuroit que ces milices montoient à quarante mille hommes, calcul sans doute fort exagéré : d'ailleurs il s'en falloit beaucoup que ces milices eussent l'ardeur belliqueuse, ou l'habitude des combats qu'avoient acquise les Gantois. En arrivant sur le champ de bataille, elles se trouvèrent avoir dans les yeux le soleil prêt à se coucher. Les Gantois avoient couvert leur front de ribaudequins, machines de guerre qui leur étoient propres : c'é-

(1) Froissart, c. 155, p. 195. — *Meyer*. L. XIII, f. 183, recto. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 158.

toient de petits canons portés sur des brouettes 1382.
à bras, bardées de fer. Aussitôt qu'ils virent les Brugeois, ils commencèrent leur feu, et se précipitèrent sur eux, en criant : Gand! Gand! Ils abattoient tout ce qui se trouvoit sur leur passage; mais ils ne se détournoient ni à droite ni à gauche pour poursuivre leurs ennemis. Les milices de Bruges étonnées, s'ouvrirent et les laissèrent passer. Mais bientôt partagées en deux, ne sachant où se rallier, leur désordre augmenta leur terreur, et elles s'enfuirent à la débandade sur la route de Bruges, renversant la cavalerie qui étoit derrière elles, et qui n'eut pas même le temps de prendre part au combat. Enfin elles arrivèrent en complète déroute jusqu'aux portes de Bruges, pressées par la phalange serrée des Gantois, qui marchoient droit devant eux, toujours frappant, faisant feu de leurs ribaudequins, et criant : Gand ! Gand ! (1)

Le comte, qui avoit vu la déroute, étoit rentré des premiers à Bruges; il avoit appelé au palais les chefs des métiers, pour mettre la ville en état de défense. Mais, comme ensuite il se rendoit à la place du marché, précédé par beaucoup de falots, il apprit avec terreur que les

(1) Froissart. T. VIII, c. 155, p. 199. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 183, verso. — Oudegherst, Chron. de Fland. c. 178, f. 303, recto. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 162.

1382. Gantois en étoient déjà maîtres; qu'un grand nombre des habitans de Bruges s'étoient joints à eux, qu'ils s'étoient emparés de toutes les portes, et qu'ils le cherchoient partout pour l'arrêter. Il n'eut plus grande hâte que d'éteindre les lanternes qu'on portoit devant lui, de disperser son cortége et de s'enfuir de ruelle en ruelle, jusqu'à ce qu'il fut recueilli par une vieille femme, qui le cacha sous le lit de ses enfans, dans un solier, où l'on montoit par une petite échelle audessus de sa cabane. (1)

Pendant toute la journée du dimanche, le comte fut caché dans cette misérable chaumière. Le soir, il réussit à sortir de Bruges, et il continua toute la nuit à suivre à pied, déguisé, le chemin de Lille, avec un de ses écuyers qu'il avoit eu le bonheur de retrouver. Ce ne fut que le lendemain qu'il put enfin se procurer un cheval. Pendant ce temps, les Gantois, maîtres de Bruges, avoient poursuivi quelque temps, dans leurs maisons, les gens des quatre métiers qui avoient embrassé le parti du comte. Il y en eut plusieurs centaines de tués dans la première nuit; mais, dès le dimanche matin, Philippe d'Arteveld et Dubois firent proclamer à son de trompe, dans les rues, qu'il étoit enjoint aux Gantois de traiter les Brugeois en amis, de ne leur faire

(2) Froissart, c. 157, p. 205.

aucune violence, et de leur payer tout ce qu'ils leur prendroient. En même temps ils avoient fait partir François Ackermann, avec un corps d'élite, pour Dam et pour l'Écluse, et ils avoient dirigé vers Gand, par des bateaux sur la Liève, les immenses chargemens de vin et de blé qui se trouvoient dans ces deux villes. (1) 1382.

La bataille de Bruges parut décider du sort de la Flandre; partout les bourgeois et les artisans avoient fait des vœux secrets pour les Gantois, même lorsqu'ils étoient forcés de les combattre. A Bruges même, le parti de la liberté étoit considérable, quoiqu'une jalousie de commerce eût engagé la municipalité et quatre corps de métiers dans le parti du comte. Cette ville en fut sévèrement punie : ses murailles et deux de ses portes furent abattues, pour que les Gantois pussent y entrer en tout temps, et cinq cents otages, pris dans les familles attachées au comte, furent emmenés à Gand. Mais Ypres, Cassel, Berghes, Bourbourg, Furnes, Poperinghen, et enfin Courtrai, se soumirent volontairement à Philippe d'Arteveld, qui prit le titre de Regard ou Régent de Flandre. Le palais du comte à Bruges, et son château à Male, furent dépouillés de toutes les richesses qu'il y avoit laissées. Le trésor, la vaisselle, les équipages furent appor-

(1) Froissart. T. VIII, c. 158-159, p. 208-213. — *Meyer.* L. XIII, f. 184. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 187.

1382. tés à Gand : deux cents chars y convoyoient chaque jour le butin, fruit de la victoire; les vivres y étoient de nouveau plus abondans que dans aucune ville de Flandre. Tous ceux qui avoient suivi Arteveld et Dubois étoient revenus riches de cette expédition victorieuse, et tous les citoyens de Gand, les vieillards, les femmes, les enfans, comme les combattans, n'appeloient ces deux capitaines que leurs sauveurs. (1)

Cependant, ni la révolution d'Angleterre, ni celles de Flandre ne servoient de leçon aux princes français. Ils ne songeoient point qu'ils gouvernoient un peuple opprimé, dépouillé, poussé à bout, dont la patience pouvoit enfin se lasser. Ils ne se soucioient d'aucun intérêt public, ni de la défense de l'Etat au-dehors, ni de sa bonne administration au-dedans. Ils vouloient de l'argent pour briller dans des équipages splendides, et pour donner des fêtes de cour; leurs idées sur le gouvernement n'alloient pas au-delà; seulement l'avidité du duc d'Anjou étoit encore aiguisée par ses projets sur Naples. Il avoit appris que Charles de Durazzo, arrivé de Hongrie avec une très petite armée, n'avoit trouvé d'opposition nulle part en Italie; que le pape Urbain VI l'avoit couronné à Rome sous le

(1) Froissart, c. 160, p. 216. — *Meyer.* L. XIII, f. 184, verso; 185, recto.— Oudegherst, Chron. de Fland., c. 178, f. 303, recto. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 166.

nom de Charles III ; que le quatrième mari de 1382.
Jeanne, Othon de Brunswick, s'étoit trouvé sans argent et sans soldats pour s'opposer au conquérant ; que le peuple de Naples s'étoit soulevé le 16 juillet 1381, et avoit ouvert à Charles III les portes de la capitale; qu'enfin, le 20 août la reine Jeanne, réfugiée au Château-Neuf, avoit été forcée d'ouvrir les portes de cette forteresse, et de se livrer à Charles III, qui la retenoit en prison. (1)

Jusqu'alors le duc d'Anjou, adopté par Jeanne depuis plus d'une année, et désigné comme l'héritier de sa monarchie, n'avoit fait aucun mouvement pour venir à son secours. C'étoit bien dans la vue de son expédition de Naples qu'il avoit échangé ses droits à la régence contre les trésors de son frère; mais depuis, soit qu'il ne pût s'arracher aux plaisirs de Paris, ou qu'il aimât mieux attendre de pouvoir prendre le titre de roi, avant de se montrer à Naples, il avoit semblé oublier entièrement sa bienfaitrice. Il n'eut pas long-temps à attendre l'ouverture de son héritage. Charles III fit étouffer Jeanne, le 12 mai 1382, dans le château de Muro, où il la tenoit prisonnière. Ce ne fut qu'après que Louis d'Anjou eut eu le temps de recevoir la nouvelle de ce meurtre qu'il se mit enfin en mouvement pour l'Italie.

(1) Hist. des Répub. Ital. T. VII, c. 50, p. 175.

1382. L'intérêt de la France auroit demandé qu'au lieu de dissiper son argent et ses soldats pour cette expédition aventureuse, le duc d'Anjou les employât à chasser du Limousin, du Quercy, du Poitou, les garnisons anglaises, éparses dans les forteresses, qui, abandonnées par Richard II, et ne recevant plus d'Angleterre, ni soldats, ni vivres, ni renforts, se recrutoient de brigands et ne vivoient que de pillage. De grandes provinces, constamment ruinées par leurs excursions, auroient ainsi recouvré, avec l'ordre et la tranquillité, le moyen de payer leurs contributions. Il n'y avoit pas même lieu de craindre qu'un effort vigoureux pour purger le pays de ce brigandage, attirât de nouveau les armées anglaises sur le continent. L'Angleterre étoit aussi désorganisée que la France. Le jeune Richard II, parvenu à l'âge de dix-sept ans, et plein de confiance en lui-même, commençoit à prendre une part plus directe au gouvernement. Cependant il ne se faisoit remarquer que par sa légèreté, son goût pour les plaisirs et sa prodigalité envers d'indignes favoris, tandis qu'il repoussoit avec une jalousie extrême les conseils de ceux qui avoient une longue habitude des affaires (1). La fermentation des ordres inférieurs n'étoit point calmée; ceux mêmes qui avoient été effrayés des vio-

(1) Rapin Thoyras. T. III, L. X, p. 297.

lences de Wat Tyler, n'abandonnoient pas le projet d'assurer la liberté générale, et le parlement recommençoit à opposer de la résistance à l'autorité (1). D'un autre côté, la réforme de Wickleff s'étendoit ; quoique dénoncée sans cesse par les ecclésiastiques, elle étoit protégée par l'esprit national, qui repoussoit l'autorité sacerdotale comme toute autre autorité. Le grand juge Tresilian, l'un des favoris du roi, ne connoissoit d'autre moyen que les supplices pour contenir l'esprit public; ceux-ci se multiplioient d'une manière effroyable; et tandis que Richard II étoit ainsi en lutte avec son peuple, il ne pouvoit songer à porter la guerre sur le continent. 1382.

Mais le duc d'Anjou, loin de tirer parti de ce que le gouvernement anglais avoit complétement abandonné ses possessions en France, ne s'occupa que d'obtenir de lui de suspendre les hostilités. Des commissaires nommés à la fin de l'année 1381 (2), s'abouchèrent en Picardie, sur les confins des deux dominations; ils convinrent d'abord d'une trève qui devoit durer jusqu'au 1er de juin (3); mais, comme la trève auroit réduit les garnisons anglaises éparses en France à ne pouvoir se maintenir faute de vivres et d'argent, par une nouvelle convention il fut accordé

(1) Thom Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 281

(2) *Rymer*. T. VII, p. 339.

(3) *Rymer*. T. VII, p. 347.

1382. seulement que les deux rois ne feroient point marcher d'armée l'un contre l'autre, mais que la petite guerre et les brigandages de garnison continueroient comme par le passé. (1)

La Bretagne, où les deux nations avoient si long-temps combattu, étoit alors en paix. Le duc Jean de Montfort étoit venu à Compiègne, où il avoit rendu hommage à Charles VI, le 27 septembre 1381 (2). Il s'étoit réconcilié, par un acte formel, au connétable de Clisson, quoique tous deux montrassent par la suite combien ils conservoient de ressentiment au fond de leur cœur. Le duc avoit rompu de bonne foi avec les Anglais, qui, dans toute la Bretagne, ne possédoient plus que Brest; et Richard II, quoique très irrité contre Jean de Montfort, s'étoit contenté, pour se venger de lui, de retenir à Londres, pendant une année, sa propre sœur, qui étoit femme du duc, et de saisir son comté de Richmond, en Angleterre; mais il n'avoit point fait passer de troupes en Bretagne, et il avoit même accepté une trève particulière pour Brest. (3)

Ainsi, quoiqu'il n'y eût point de paix avec l'Angleterre, quoiqu'il n'y eût même proprement point de trève, le gouvernement français

(1) *Rymer*. T. VII, p. 351.
(2) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 25, p. 442.
(3) Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 30, p. 443.

paroissoit ne sentir aucune inquiétude sur ce que pourroient faire les Anglais, et il se dispensoit de faire, à leur occasion, aucune dépense pour la défense du royaume. Toutefois le duc d'Anjou ne s'en montroit que plus avide à presser la levée de nouveaux impôts. Tous les notables qu'il avoit consultés à plusieurs reprises, tous les bourgeois de Paris qu'il avoit essayé de séduire, s'y étoient constamment refusés. Il avoit tenté d'abord, à Rouen, d'établir un droit sur les comestibles; mais il avoit excité ainsi une sédition furieuse, dans laquelle les nouveaux percepteurs avoient été massacrés (1). Peu après il mit à ferme une aide du douzième denier, qu'il établit de sa propre autorité, sur les comestibles vendus dans Paris; la ferme fut adjugée à l'enchère, dans la cour du Châtelet; mais personne n'osoit annoncer au peuple la nouvelle imposition, et cependant une proclamation de l'ordonnance paroissoit nécessaire, pour commencer la perception. Enfin un homme à cheval, une trompette à la main, rassembla la foule pour lui annoncer qu'on avoit volé la vaisselle du roi, et offrir une récompense à celui qui la rapporteroit. Comme déjà les curieux qui l'avoient entouré se retiroient, il partit au galop en criant que le lendemain commence-

1382

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 1, p. 36. — Juvénal des Ursins, p. 18. — Froissart T. VIII, c. 128. p. 103.

1382. roit la perception du douzième denier sur les vivres. (1)

On comprend à peine comment les percepteurs osèrent tenter d'exécuter ce que le trompette de la ville avoit tant redouté de dire. Cette proclamation bizarre s'étoit faite le 28 février; le 1er mars, les percepteurs se montrèrent aux halles; ils demandèrent d'abord l'impôt sur un peu de cresson que venoit de vendre une vieille femme. A l'instant les assistans se jetèrent sur celui qui avoit fait cette demande, le renversèrent et le rouèrent de coups; le cri aux armes pour la liberté et la patrie se fit entendre dans toutes les rues. Dès le commencement du tumulte, l'évêque, le prévôt de Paris, plusieurs conseillers du roi, et divers riches bourgeois sortirent de la ville, pour n'être pas confondus avec les séditieux. D'autres, au contraire, les suivoient pour tâcher de les calmer. Ceux-ci, cependant forcèrent l'Arsenal et l'Hôtel-de-Ville; ils y trouvèrent une grande quantité de maillets de plomb, seule arme, à ce qu'il paroît, dont le duc d'Anjou eût négligé de se saisir; ils s'en emparèrent, et de là les séditieux furent désignés par le nom de *maillottins*. La plupart des nouveaux percepteurs périrent sous ces maillets. Les insurgés forcèrent ensuite l'abbaye Saint-

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 1, p. 37.

Germain-des-Prés, le Châtelet, l'Évêché, et ils mirent en liberté les prisonniers qu'ils y trouvèrent. Ils tirèrent entre autres de son cachot Hugues Aubryot, l'ancien prévôt de Paris, et ils lui proposèrent de le faire leur capitaine; mais dès la première nuit, Aubryot s'enfuit en Bourgogne, sa patrie. (1) 1382.

Au moment de cette sédition, le jeune roi étoit à Meaux avec ses oncles. Le duc d'Anjou étoit implacable, tant qu'il ne se trouvoit pas en face du danger. Il résolut de punir sévèrement les villes rebelles, mais de commencer par Rouen, qui étoit la plus foible. La maison des princes et les chevaliers de la cour suffisoient seuls à former une petite armée; il la conduisit à Rouen avec le roi, tout joyeux de se trouver pour la première fois à une expédition militaire. Le tumulte de Rouen n'avoit duré qu'un jour, après lequel tout étoit rentré dans l'ordre, et les bourgeois ne songeoient point à faire résistance. Le duc d'Anjou cependant fit abattre un pan de mur, afin que le jeune roi eût le plaisir d'entrer dans la ville par la brèche, entouré des princes, et suivi de sa petite armée. Il fit ensuite désarmer les bourgeois; il fit pendre tous ceux qui avoient marqué dans la sédition, et il rétablit les impôts sur les boissons, les draps et autres mar-

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 1, p. 38. — Juvénal des Ursins, p. 17. — Froissart. T. VIII, c. 127, p. 97.

1382. chandises, auxquels le peuple avoit voulu se refuser. (1)

Les princes se rapprochèrent ensuite de Paris, pour traiter de même cette grande ville. L'Université se hâta d'envoyer au roi une députation pour lui demander grâce; une autre députation des bons bourgeois se rendit dans le même but auprès de lui au bois de Vincennes. Les princes craignoient Paris, et sentoient la nécessité d'user de quelque ménagement envers la capitale. L'avocat général des Marets rapporta leur réponse qu'on lui avoit fait faire par la bouche même du roi. Il accordoit le pardon à la ville, les chefs des métiers seroient seuls punis, et les impôts les plus odieux demeureroient supprimés. Pendant ce temps le prévôt avoit fait faire de nombreuses arrestations, et il alloit faire pendre ceux qu'il appeloit les chefs de la sédition; mais les apprêts de leur supplice réveillèrent le peuple de sa stupeur; les maillottins reparurent, et s'emparèrent de la place où le prévôt vouloit faire faire les exécutions. Celui-ci, effrayé par leurs menaces, promit de tout suspendre pour recourir de nouveau à la clémence du roi; mais dans la nuit qui suivit, il fit jeter à la rivière, cousus dans des sacs, tous les malheureux qu'il avoit fait arrêter. (2)

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 3, p. 39.

(2) *Ibid.*, c. 4, p. 40. — Juvénal des Ursins, p. 20.

Le duc de Berri n'étoit point devant Paris 1382.
avec ses deux frères et le jeune roi. Il n'avoit pas quitté le Languedoc, où il excitoit, de son côté, par une conduite non moins violente et non moins avide, de semblables soulèvemens. Il avoit assemblé à Béziers, à la fin de février, les États des trois sénéchaussées, et il avoit obtenu d'eux un subside d'un franc et demi par feu; mais ce fouage, qu'il avoit dédaigné d'abord, étoit plus encore que la province ne pouvoit payer; le peuple résista, le duc de Berri eut recours aux armes et aux supplices. Il prit de force Redorte, Asillan, Bessan et d'autres gros bourgs qu'il brûla et dont il fit pendre les habitans. La moitié des villages de la province étoient déserts; la culture des champs étoit abandonnée; les paysans, auxquels les collecteurs des taxes ne laissoient pas même l'étroit nécessaire, se réfugièrent dans les bois, et résolurent enfin de se venger sur la société qui les opprimoit, sur les serviteurs du duc de Berri, sur les nobles et sur les riches : ils se formèrent en bandes armées qu'on désigna par le nom de *tuchins,* et sortant de leurs repaires, ils firent une guerre impitoyable aux premières classes de la société, secondés, à ce qu'on assuroit, par l'ordre inférieur de la bourgeoisie dans toutes les villes. (1)

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 14 et 15, p. 382.— *Vita Clementis VII, in Vitis Rom. Pont. Murat.* T. III, P. II, p. 741.

1382. Une fermentation si générale dans le royaume décida le duc d'Anjou à convoquer à Compiègne, pour la mi-avril, les États généraux de la Langue d'Oïl. Le roi, qui étoit entré dans sa quatorzième année, présida l'assemblée, qui ne dura qu'un jour. Arnaud de Corbie, premier président du parlement de Paris, fut chargé de demander les subsides.

Il exposa aux députés que comme la guerre avec les Anglais, qui avoit motivé les charges imposées par le feu roi, duroit toujours, il étoit nécessaire, pour y faire face, d'avoir recours aux mêmes moyens qu'il avoit employés, et de rétablir les impôts abolis. Les députés s'excusèrent en disant que leurs constituans les avoient chargés seulement d'écouter les demandes de la couronne; mais ne leur avoient point donné l'autorité de décider; l'assemblée se sépara donc sans rien conclure; mais plusieurs de ses membres déclarèrent aux princes que la France ne se résigneroit point à supporter de nouveau des charges si oppressives. (1)

Le duc d'Anjou, cependant, avoit fait annoncer aux Parisiens qu'il rameneroit le roi à Paris, pourvu que les bourgeois rendissent leurs armes, et cessassent, pendant la nuit, de tendre

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 5, p. 41. — Juvénal des Ursins, p. 20. — Secousse, Préface des Ordonn. T. VI, p. 27.

des chaînes au travers des rues. Une assemblée fut convoquée, pour entendre ces propositions, au Parloir aux bourgeois, devant le Châtelet de Paris. Les plus riches, ceux qui avoient le plus à perdre, se seroient volontiers prêtés à de grandes concessions; mais le grand nombre rejeta avec indignation une demande qui les auroit laissés à la merci de ceux qu'ils avoient offensés. Le duc d'Anjou, pendant ce temps, avoit fait approcher des troupes et commencer les hostilités. Il annonça à ses soldats qu'il abandonnoit à leur discrétion toutes les maisons, les meubles, les récoltes de la banlieue de Paris; mais que, jusqu'à nouvel ordre, ils devoient s'abstenir des meurtres et de l'incendie. Le dommage commis par ces brigands enrégimentés fut immense; tous les paysans de la campagne s'enfuyoient à Paris, pour se mettre à l'abri des outrages des gens de guerre. Les riches bourgeois, dont toutes les maisons des champs étoient dévastées, soupiroient après la paix. Enfin l'évêque de Paris, l'abbé de Saint-Denis, Enguerrand de Coucy, le président du parlement et l'avocat-général, après plusieurs conférences, réussirent à faire accepter au duc d'Anjou cent mille francs que paieroit la ville, au lieu des subsides qu'il avoit demandés. A cette condition, le roi et les princes rentrèrent à Paris avant la fin d'avril. (1)

1382.

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 6, p. 42. — Ju

1382. Le duc d'Anjou étoit en effet pressé de conclure; le moment qu'il avoit fixé pour partir pour le royaume de Naples étoit arrivé, et, immédiatement après la pacification de Paris, il se mit en route pour Avignon, où il avoit donné rendez-vous à son frère le duc de Berri (1). Son train étoit magnifique; mais il ne se composoit encore que de chevaliers et de gentilshommes. Il conduisoit avec lui, sur plusieurs centaines de mulets chargés, le trésor de Charles V, sa garderobe, sa vaisselle, et cette immense quantité d'effets précieux dont il s'étoit saisi, soit à la mort de son frère, soit depuis, et dont il dépouilloit la France (2). C'étoit à Avignon qu'il devoit trouver l'armée qui, déjà depuis plusieurs mois, s'assembloit par ses ordres dans le Midi, et qui, par avance, avoit attaqué la Provence, héritage de la reine Jeanne. Les Provençaux avoient eu occasion de connoître le duc d'Anjou, lorsqu'il étoit gouverneur du Languedoc, et que, sans provocation, il avoit assiégé Tarascon et ravagé la Provence : leur haine pour lui les avoit décidés en faveur de Charles de Durazzo (3). D'autre part, cette décision même

vénal des Ursins, p. 21. — Froissart. T. VIII, c. 128, p. 100.

(1) Hist. génér. de Languedoc. L. XXXIII, c. 14, p. 382.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 8, p. 44.

(3) Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 403-404.

alarmoit Clément VII, qui regardoit le parti de Durazzo comme intimement lié à celui d'Urbain VI. Amé VI, comte de Savoie, et le comte de Genève, frère de Clément VII, s'engagèrent à suivre le duc d'Anjou dans le royaume de Naples. Le premier se fit payer cinq cent mille florins, pour mille lances qu'il s'engageoit à conduire à cette expédition pendant une année. Les trésors qu'on connoissoit au duc d'Anjou avoient attiré sous ses étendards une foule d'aventuriers, et son armée se trouva forte de neuf mille hommes d'armes (1). Clément VII donna, le 30 mai, l'investiture du royaume de Naples au duc d'Anjou, qui prit dès-lors le titre de roi et le nom de Louis Ier. Le pape l'exhorta à employer sa brillante armée, non seulement à chasser du trône Charles III, qu'il qualifioit d'usurpateur, mais encore à éteindre le schisme, en expulsant Urbain VI de la capitale de la chrétienté. (2) 1382.

Le parti de Durazzo, en Provence, avoit tenu tête plusieurs mois aux lieutenans du duc d'Anjou; mais il ne résista plus quand Louis entra dans ce comté avec sa redoutable armée. Cependant le nouveau roi abandonna à ses soldats le pillage de cette riche province, comme pour

(1) Froissart. T. VIII, c 129, p. 104. — Guichenon, Hist. généalog. de Savoie. T. I, p. 425.

(2) *Raynaldi Annal. eccl.* 1382, § 2. — *Vita Clementis VII in Murat.* T. III, P. II, p. 740.

1382. leur donner un avant goût des jouissances qu'il leur promettoit en Italie (1). Il passa ensuite les Alpes de Savoie au mois de juin, et il entra en Lombardie. Les Visconti, et tous les autres seigneurs dont il traversoit les terres, le reçurent en ami : aucun ne vouloit, pour une querelle étrangère, provoquer une aussi redoutable armée. Dès le milieu de juin, une flotte de vingt-deux galères, qu'il avoit fait armer à Marseille, parut sur le rivage de Naples, tandis qu'il n'entra lui-même que le 17 juillet dans les Abbruzzes, avec l'armée de terre. Il y fut joint par Jacques Caldora, condottiere fameux, à la tête des Napolitains mécontens, qui formèrent le parti dès-lors connu sous le nom d'*angevin*. Charles III n'essaya point de leur tenir tête en rase campagne. Il se contenta de garnir ses forteresses, et il résolut de lasser et de ruiner le duc d'Anjou par la petite guerre, persuadé que le climat de la Pouille et de la Calabre seroit plus funeste aux Français que le fer de leurs habitans, et que le trésor de son rival, quoiqu'on assurât qu'il contenoit deux millions de florins au moment de son départ, seroit bientôt épuisé. L'événement ne trompa point son attente. (2)

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 8, p. 44.

(2) Froissart. T. VIII, c. 135, p. 124. — *Raynaldi Ann. eccl.* 1382. §. 2 et 4. — *Vita Clementis VII*. T. II, P. II. *Rer. Ital.* p. 740.

CHAPITRE XVII.

Le duc de Bourgogne conduit Charles VI contre les Flamands. — Destruction de l'armée de ces derniers à Rosebecque. — Charles revient à Paris. — Il châtie et ruine la bourgeoisie des principales villes de France. — Croisade de l'évêque de Norwich en Flandre. — Trève; mort du comte de Flandre. — 1382-1383.

La guerre avoit commencé entre la grande masse de la nation française, la masse active, industrieuse et opprimée, et la classe de ceux qui l'opprimoient, ou qui profitoient de son oppression. Mais s'il est permis d'appliquer à ce grand bouleversement de l'ordre social, une expression qui ne s'applique avec propriété qu'aux batailles, le combat s'étoit engagé dans l'ordre oblique. On pourroit dire qu'en Flandre l'aile droite de la force nationale en étoit déjà venue aux mains, tandis que le centre, à Paris et à Rouen, que l'aile gauche, en Languedoc, ne faisoient encore que des dispositions menaçantes, qui forçoient ses adversaires à se tenir partout sur leurs gardes, et en nombre, pour résister.

En Flandre les villes étoient populeuses, rap-

1382. prochées; de grandes et riches manufactures avoient accoutumé les hommes à s'associer, à agir en commun; les droits des bourgeois avoient été depuis long-temps reconnus; leurs corporations avoient acquis une certaine habitude des affaires; leurs magistratures étoient indépendantes; les campagnes elles-mêmes, semées d'établissemens de commerce, avoient obtenu les franchises des commerçans, et l'agriculture avoit dès-lors été pratiquée avec une intelligence, avec une patience et une prévoyance qui excitent encore aujourd'hui notre admiration, et qui servent de modèles aux meilleurs agronomes; aussi c'étoit la nation tout entière, une nation industrieuse et valeureuse, quoique encore ignorante, qui repoussoit l'oppression et le brigandage, auxquels partout ailleurs la masse entière de la race humaine étoit livrée. Souvent, dans cette crise violente, elle se montra injustement soupçonneuse, quelquefois elle fut cruelle, mais presque toujours elle grandit avec le danger; et elle supporta les revers avec une constance qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Dans la France centrale les rois s'étoient opposés de toutes leurs forces à l'affranchissement des communes (1); ils avoient confisqué une par-

(1) On a cru politique de dire le contraire, de représenter les rois comme armant les communes pour les opposer aux nobles; on s'est flatté, en les louant, de ce qu'ils n'avoient pas

tie des chartes que les bourgeois avoient con- 1381.
quises les armes à la main sur Louis-le-Gros et quelques évêques, ou qu'ils avoient achetées d'eux ; ils avoient rendu les autres complétement illusoires. Les villes qui avoient fait un effort généreux pour la liberté au douzième siècle, Laon, Soissons, Senlis, Beauvais, Meaux, Compiègne, étoient désormais dépeuplées, ruinées, et il n'est presque jamais question d'elles au quatorzième siècle, si ce n'est pour signaler leurs malheurs ; cependant Paris, auquel les rois avoient obstinément refusé les droits de commune, s'étoit enrichi comme centre du gouvernement, la population s'y étoit fort accrue, et la force matérielle de la bourgeoisie lui avoit assuré une liberté de fait, que le gouvernement n'osoit pas lui disputer. Rouen, dans un degré inférieur, avoit obtenu des avantages semblables ; quelques autres villes avoient de même grandi, comme on voit grandir en Turquie, Constantinople, le Caire et d'autres cités, en raison même de l'oppression des campagnes et des petites villes. Dans un pays barbare, l'homme indépendant peut toujours espérer de se cacher dans la foule, parce que la

fait, de les engager à le faire à l'avenir : que l'on compte cependant les villes affranchies par les rois, celles affranchies par les grands vassaux, et celles qui ne durent leur liberté qu'à elles-mêmes, et l'on sera honteux d'avoir été si long-temps dupe d'un mensonge.

1382. police y est sans intelligence et sans activité. Faute d'un gouvernement municipal que les rois leur avoient refusé, les Parisiens s'étoient soumis volontairement à un gouvernement que leur avoit donné le commerce, celui du prévôt des marchands, et de ses échevins; on avoit aussi toléré leurs assemblées du Parloir aux bourgeois, et sans charte, sans garantie, ils étoient parvenus à se donner assez d'indépendance. Mais la dépopulation et la ruine des autres villes de l'Ile-de-France, les laissoient dans un dangereux isolement. Les Parisiens ne pouvoient point former de ligue avec leurs voisins, comme les bourgeois des villes de Flandre, ou plus anciennement ceux de Lombardie. Ils devoient tout attendre d'eux-mêmes, et chez eux ils étoient encore désunis par la présence de la cour et de tous les fonctionnaires publics.

Les campagnes ne pouvoient offrir aucune ressource aux Parisiens : le droit de prise qu'exerçoient les maîtres d'hôtel du roi et de tous les princes, les pillages des gens de guerre, traversant sans cesse les alentours de la capitale, les ravages des Anglais, avoient réduit les paysans à cet état de misère et de souffrance qui abrutit l'homme, qui étouffe en lui tout courage, toute pensée généreuse, qui ne lui permet d'autre occupation que d'éviter autant qu'il peut la douleur et le danger présent, sans songer au lende-

main. Les autres villes de la France centrale qui avoient acquis quelque importance, se sentoient de la même manière isolées, et par leur distance les unes des autres, et par l'état d'oppression et d'abrutissement des campagnards qui les entouroient. 1382.

Le Languedoc et tout le midi de la France avoit conservé dès les temps des Visigoths, dès ceux même des colonies romaines, une organisation municipale dans les villes, plus régulière, plus républicaine, et les magistrats populaires, comme le corps de la bourgeoisie, étoient accoutumés à déployer tout leur courage pour la défense de la liberté. Plusieurs villes très riches, très populeuses, savoient encore inspirer aux gouverneurs de la province assez de respect et de crainte, pour qu'on ménageât leurs priviléges : mais, d'autre part, depuis la guerre terrible des Albigeois, le Languedoc avoit été exposé à des causes nombreuses de ruine : rapproché de l'Aquitaine, souvent ravagé par les Anglais, plus souvent pillé par les compagnies d'aventuriers, il avoit souffert bien davantage encore de la rapacité, de l'ineptie, de la cruauté de ses gouverneurs; Toulouse, Nîmes, Béziers, Montpellier, Carcassonne, avoient conservé à peu près leur population et leur puissance; mais les villes plus petites, qui auroient dû faire le lien entre les grandes, étoient tour à tour ruinées par la guerre

1382. ou écrasées par quelque acte de tyrannie : l'isolement des grandes villes, leur impossibilité de se secourir l'une l'autre, devenoient chaque jour plus irrémédiables, parce que les élémens d'une ligue manquoient toujours plus. En même temps l'oppression des campagnes avoit été poussée à un point qui avoit enfin forcé leur révolte; mais le soulèvement des Tuchins étoit l'asile du dernier désespoir d'hommes abrutis, auxquels on ne permettoit pas même le repos de la servitude; ce n'étoit pas l'élan généreux de citoyens qui aspirent à la liberté. En ajoutant à la ruine et à la désolation des campagnes, ils appauvrissoient les villes, et les isoloient toujours plus; ils ne pouvoient leur offrir leur alliance : la misère les avoit rendus trop féroces et trop stupides, pour qu'on pût fonder, d'accord avec eux, aucun ordre civil.

Les ducs et le conseil de régence, qui gouvernoient la France, paroissoient bien sentir que la guerre entre eux et la nation étoit engagée sur tous les points à la fois; que la lutte avec les communes de Flandre n'étoit qu'un acte détaché dans ce grand drame, et comme ils avoient pour eux tous les gens en place, qu'ils nourrissoient de la substance du peuple; tous les gentilshommes et chevaliers, qu'animoit contre les bourgeois une haine forcenée; tous les soldats enfin, qui, las du misérable pillage des campagnes, soupiroient

après celui des villes, ils ne refusoient pas le 1382.
combat. Le départ du duc d'Anjou pour l'Italie, le séjour du duc de Berri en Languedoc, les habitudes de retenue et de déférence du duc de Bourbon, avoient laissé sans partage la direction du conseil de régence au duc de Bourgogne, et celui-ci, outre l'intérêt général qu'il prenoit à la répression des communes, étoit encore excité à s'occuper des affaires de Flandre, parce que la souveraineté de son beau-père et le riche héritage de sa femme s'y trouvoient compromis.

Toute la Flandre que les gens du pays nommoient flamingante, toute celle qui parloit un dialecte de l'allemand étoit soulevée, mais la Flandre française n'avoit pas pris part à cette insurrection. Le comte Louis étoit arrivé à Lille, et il avoit cherché à y rassembler autour de lui tous les chevaliers et gentilshommes de ses diverses seigneuries, tous ceux qui s'intéressoient au maintien du pouvoir absolu, et qui regardoient comme une honte, pour la *noblesse et gentillesse* du pays, que les gens de bas étage exerçassent quelque autorité. Il y reçut bientôt la nouvelle que dans toutes les villes des Pays-Bas, et surtout dans celles qui, à cause de leur esprit d'indépendance, avoient quelque différend avec leurs seigneurs, comme à Louvain, à Bruxelles et à Liége, la joie du peuple pour la victoire de Bruges avoit été aussi vive que si

1382. les bourgeois de ces villes l'avoient eux-mêmes remportée. Les nobles, au contraire, effrayés et découragés, ne se présentoient point pour recommencer le combat : il eut quelque peine à rassembler cent cinquante lances, et trois cents arbalétriers, qu'il envoya, sous les ordres de Daniel de Hallewyn, à Oudenarde. Cette ville, souvent maltraitée par les Gantois, et toute dévouée à la noblesse, étoit, avec Dendermonde, la seule de la Flandre allemande qui lui fût demeurée fidèle; Philippe d'Arteveld en entreprit le siége le 9 juin 1382. (1)

Par la mort de sa mère, le comte de Flandre étoit entré en possession du comté d'Artois. Il vint à Arras, puis à Hesdin, pour y rassembler de nouvelles troupes, tandis que les Gantois assiégeoient Oudenarde; en même temps il eut à Bapaume une entrevue avec son gendre, le duc de Bourgogne. Ne se flattant plus de recouvrer le repos, qu'il aimoit par-dessus tout, il ne soupiroit qu'après la vengeance, et comme les caractères foibles et pusillanimes, il la vouloit excessive. Il trouva à Bapaume les otages qu'il s'étoit fait donner par la ville de Courtrai, il leur fit trancher la tête à tous; il donna ordre qu'on lui amenât aussi ceux d'Ypres, qu'on gardoit à Douai, et

(1) Froissart. T. VIII, c. 161, p. 221. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 185, verso.

qu'il craignoit que les Gantois ne délivrassent (1). 1382
Mais le sang des otages ne lui suffisoit point, il vouloit que son gendre décidât Charles VI à conduire en Flandre une puissante armée française, pour dompter et détruire les Gantois. Sur ces entrefaites onze cents Gantois, partis de l'armée assemblée devant Oudenarde, vinrent brûler les moulins et les maisons de campagne autour de Lille, entrèrent ensuite en Tournaisis, quoique cette petite province relevât immédiatement du roi, et y brûlèrent la ville de Sechlin. Cet acte d'hostilité servit à donner un nouveau poids aux instances du comte (2). Le duc lui répondit : « Monseigneur, par la foi que je dois à vous et au « roi, je n'entendrai jamais à autre chose, si serez « réjoui de vos meschéances, ou nous perdrons « tout le demeurant ; car ce n'est pas chose due, « que telle ribaudaille comme ils sont orres en « Flandre, laisser gouverner un pays ; et toute « chevalerie et gentillesse en pourroit être dé- « truite et honnie, et par conséquent sainte chré- « tienté. » Il paroît cependant qu'il lui conseilla en même temps de chercher à adoucir les esprits, car le comte remit en liberté deux cents otages des différentes parties de Flandre, qu'il s'étoit fait amener de Douai, et auxquels il avoit jus-

(1) *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 185, verso.

(2) Froissart. T. VIII, c. 162, p. 227. — *Meyer, Ann. Fl.* L. XIII, p. 186, recto.

1382. qu'alors été résolu de faire trancher la tête. (1)

Il n'étoit pas difficile de déterminer le roi à entreprendre cette guerre : Charles VI n'avoit pas encore quatorze ans, et la joie de revêtir une armure, de se montrer à la tête des soldats, d'agir en homme enfin, ne lui permettoit pas même d'hésiter. Il s'impatientoit de la lenteur qu'on mettoit à se décider, et les courtisans répétoient, comme des preuves de son ardeur militaire et de ses nobles dispositions, tous les propos par lesquels il manifestoit son désir d'entrer en campagne (2). Mais le duc de Bourgogne, pour une affaire aussi importante, jugeoit convenable de consulter aussi son frère le duc de Berri. Celui-ci quitta le Languedoc vers la fin d'août, et se rendit à Paris par la route de Valence et de Vienne (3). Un conseil fut alors assemblé, auquel on invita les principaux prélats et barons du royaume; Arnaud de Corbie, président du parlement, fit, au nom des princes, la proposition de la guerre de Flandre. Les trois ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, ayant déclaré que tous les gentilshommes leur paroissoient avoir un même intérêt à réprimer l'insolence des bourgeois flamands, et que le roi étoit tenu à

(1) Froissart, c. 163, p. 231.

(2) Froissart, c. 163, p. 233. — Anonyme de Saint-Denis. L. I, c. 3, p. 8. — Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 171.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 15, p. 383.

protéger contre la révolte de ses sujets le premier des comtes pairs de France, aucun conseiller n'eut garde de les contredire. L'ordre fut expédié à tous les vassaux de la couronne de se trouver à Arras pour la mi-octobre, prêts à entrer en campagne. Pour calmer l'impatience du jeune roi, le duc de Bourgogne, avant même l'arrivée du duc de Berri, lui avoit fait prendre l'oriflamme à Saint-Denis, le 18 août, avec toutes les cérémonies religieuses destinées originairement à rappeler que le roi de France étoit le premier vassal de l'abbaye. (1) 1382

Toutes les villes de Flandre avoient envoyé leurs milices au siége d'Oudenarde : l'armée étoit très nombreuse; mais Philippe d'Arteveld n'entendoit point l'attaque des places, et il n'avoit aucun succès. Il sentoit le besoin de cavalerie, d'ingénieurs, d'un appui étranger; et, à l'exemple de son père, il rechercha celui de l'Angleterre. Des députés, munis de pleins pouvoirs de Gand, d'Ypres et de Bruges, en date du 14 octobre 1382, se présentèrent à Richard II, et lui offrirent de le reconnoître pour roi de France (2). Ils firent valoir l'immense avantage que donneroit aux Anglais, pour envahir la France, un pays maritime aussi rapproché de Paris, un pays

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 10, p. 48. — Juvénal des Ursins, p. 24.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 367.

1382. abondant en toutes choses, et qui tenoit déjà sous les armes cent mille hommes de milices prêts à les seconder. Comme première assistance dans son pressant besoin, Arteveld demandoit la restitution de deux cent mille écus que son père Jacques d'Arteveld, au nom des villes de Flandre, avoit prêtés quarante ans auparavant au roi Édouard III, pour les siéges de Tournai et de Calais (1). Mais ceux qui demandoient de l'argent aux oncles du roi d'Angleterre, avoient aussi peu de chance d'en être bien accueillis que ceux qui en auroient demandé aux oncles du roi de France. La légitimité de la créance n'étoit pas contestée; l'importance pour l'Angleterre de venir au secours de la Flandre ne l'étoit pas non plus; cependant l'on traita d'inconvenante et de ridicule la demande d'une restitution, et l'on fit mille difficultés aux députés de Flandre sur les pouvoirs dont ils étoient chargés. (2)

Ce n'étoit qu'à la dernière extrémité qu'Arteveld avoit sollicité l'alliance des ennemis de la France : il avoit d'abord adressé à Charles VI des lettres, dans lesquelles il l'invoquoit comme seigneur suzerain du comte et de ses peuples, et le pressoit de mettre la paix entre eux, et de

(1) Froissart, c. 168, p. 249. — *Meyer*. L. XIII, f. 186, verso.

(2) Froissart. T. VIII, c. 168, p. 250. — *Meyer*. L. XIII, f. 186, verso. — Walsingham, *Hist. Angl.* p. 291.

faire observer les anciennes chartes. Mais son messager, qui avoit trouvé la cour à Senlis, fut jeté en prison; ses lettres, lues publiquement, furent un objet de dérision pour la noblesse, et l'on ne lui fit point de réponse. Cependant, comme l'armée française étoit déjà en mouvement, les ducs, avertis de l'ambassade que les Flamands avoient fait partir pour l'Angleterre, et désirant empêcher une alliance qui pouvoit être dangereuse, envoyèrent à Tournai, le 16 octobre, les évêques de Beauvais, d'Auxerre et de Laon, avec commission de rouvrir les négociations avec Arteveld : celui-ci reconnut aisément qu'on ne songeoit qu'à le tromper, et répondit, le 20 octobre, que, forcé, comme il l'avoit été, de recourir aux Anglais, il ne pouvoit plus désormais traiter sans eux. (1) 1382.

Vers la fin d'octobre, Charles VI, avec ses trois oncles, arriva à Péronne. Le comte de Flandre, qui l'y avoit devancé, lui fit hommage pour son comté d'Artois, et le supplia en même temps de l'aider à châtier ses sujets rebelles. Il avoit eu soin de faire publier dans l'Artois « une « défense au plat pays, que nul, sur peine de « perdre corps et avoir, ne retraïst, ni ne mît « hors de son hôtel, en forteresse ni en bonne « ville, chose qu'il eût; car il vouloit que les

(1) Froissart, c. 170, p. 256. — *Meyer*. L. XIII, f. 187, recto.

1382. « gens d'armes fussent aidés et servis de ce qui « étoit au plat pays. » En effet, les troupes arrivoient en foule dans l'Artois, même des parties les plus éloignées du royaume; aucun magasin n'avoit été préparé pour elles, et elles ne subsistoient que de ce qu'elles enlevoient, sans payer, aux malheureux paysans. (1)

Arrivés à Séchlin, le 3 novembre, sur la route de Lens à Lille, les chefs de l'armée française délibérèrent sur le chemin qu'ils devoient prendre. Ils étoient avertis que Philippe d'Arteveld avoit fait abattre tous les ponts sur la Lys, à la réserve de ceux de Comines et de Warneston, dont il avoit confié la défense à deux de ses meilleurs capitaines, Pierre Dubois et Pierre Winter. Le connétable Olivier de Clisson proposoit de tourner à gauche, pour passer la Lys, près de sa source, à Aire; le sire de Coucy de tourner au contraire à droite, de passer l'Escaut à Tournai, et d'arriver ainsi en face d'Oudenarde. Cependant la saison étoit déjà avancée, et les pluies abondantes rendoient l'un et l'autre chemin difficiles; l'avis de marcher plutôt droit en avant, par la ligne la plus courte, et de forcer le passage au pont de Comines, finit par réunir tous les suffrages. (2)

(1) Froissart, c. 174, p. 271.

(2) Froissart, c. 177, p. 280. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 181.

L'armée recommença, en effet, à marcher ; 1382.
et, le 9 novembre, le connétable de France, avec l'avant-garde, se trouva sur la rive de la Lys vis-à-vis de Comines. Pierre Dubois, avec six ou sept mille Flamands, étoit dans Comines, déterminé à opposer une vigoureuse résistance : le pont n'étoit point coupé ; les Flamands s'étoient contentés d'enlever le plancher qui le couvroit, en laissant les solives qui l'avoient porté : la rivière n'étoit nulle part guéable, et quand les chevaux l'auroient passée à la nage, ils n'auroient pu prendre pied sur la rive opposée, qui étoit trop escarpée. Le connétable, après avoir fait reconnoître le terrain, ne savoit quel parti prendre ; mais le sire de Sempy, qui connoissoit bien le pays, avoit fait conduire de Lille un petit bateau, avec des pieux et des cordes, qu'il fixa dans la rivière, au-dessous de Comines, dans un lieu couvert par un bosquet d'aunes. Il ne pouvoit entrer que neuf personnes à la fois dans son bateau ; mais il continua, pendant toute la journée du 10, à faire passer, sans être découvert, des chevaliers d'élite. Son exemple fut suivi, et quelques autres batelets furent encore amenés dans la rivière, et employés à transporter des soldats aguerris. A la fin de la journée, quatre cents hommes d'armes, tous gentilshommes, tous choisis parmi les plus braves de l'armée, se trouvèrent sur la gauche de la Lys, avec le maréchal

1382. Louis de Sancerre à leur tête. Pierre Dubois les découvrit comme la nuit approchoit ; toutefois, craignant quelque surprise, il n'alla point aussitôt, comme il auroit dû, les rejeter dans la rivière ; il aima mieux les laisser passer sans munitions, sans abri, dans la boue, une longue nuit de novembre, se proposant de les attaquer à l'aube du jour. Mais dès ses premiers rayons, il fut attaqué lui-même par le connétable Clisson, dont les soldats, plaçant des planches devant eux, s'avançoient sur les solives du pont, qui étoient encore sur pied. Sancerre en même temps, avec sa troupe, le prenoit à dos : les Flamands se troublèrent ; ils furent mis en déroute, et le passage de la Lys fut forcé. (1)

Dès que les oncles du roi, qui étoient demeurés avec lui au couvent de Marquette, près de Lille, apprirent que les Français étoient maîtres du passage de Comines, et que leur avant-garde étoit déjà sur la gauche de la Lys, ils se mirent en mouvement pour la suivre. Le même jour, mardi 11 novembre, le roi passa la Lys avec le gros de l'armée; et les Bretons, Normands et Bourguignons qu'il conduisoit avec lui, se répandirent aussitôt dans les villages environnans pour piller. Menin fut la première ville saccagée par les

(1) Froissart. T. VIII, c. 180-184, p. 292-310. — *Meyer*. L. XIII, f. 188, recto. — Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 13, p. 53.

Français. « Les premiers pillards, dit Froissart, 1382.
« ne faisoient compte de draps entiers, de pennes,
« ni de tels joyaux, fors de l'or et de l'argent
« qu'ils trouvoient; mais ceux qui vinrent de-
« puis, rançonnèrent tout au net le pays, ni
« rien n'y laissèrent; car tout leur venoit bien à
« point. » (1)

Le mercredi matin, le roi, avec son corps de bataille, vint loger sur le mont d'Ypres, tandis que son arrière-garde passoit à Comines. Les habitans d'Ypres, troublés de se voir les premiers exposés au danger, et n'ayant point autant de résolution que ceux de Gand, commencèrent à délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Les plus riches se montrèrent les plus timides; ils déclarèrent qu'il falloit capituler, et qu'ils ne vouloient point exposer leurs personnes et leurs fortunes, dans l'attente du secours que Philippe d'Arteveld avoit promis de leur amener lui-même incessamment : les patriotes, d'autre part, vouloient défendre leurs murailles; quelques jours de résolution, disoient-ils, suffiroient pour sauver la patrie; mais les premiers, en mettant en mouvement les femmes, et les hommes plus timides, excitèrent une sédition, dans laquelle ils tuèrent Pierre Wanselaer, le capitaine qu'Arteveld leur avoit donné, et ils ouvrirent leurs

(1) Froissart, c. 185, p. 210.

1382 portes au roi, sous condition qu'il se contenteroit d'une contribution extraordinaire de 40,000 francs. (1)

Toute la province perdit courage en apprenant la défection d'Ypres ; les châtellenies de la Flandre maritime, Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Furnes, Dunkerque, Poperingue, Tournhout, se soulevèrent, arrêtèrent les commandans qu'Arteveld leur avoit donnés, et les envoyèrent au roi, ou à son conseil, offrant en même temps 60,000 francs pour se racheter. Le roi, ni ceux qui commandoient en son nom, ne consultoient jamais le comte de Flandre ; ils ne lui permettoient d'exercer aucune autorité dans son pays ; ils n'auroient pas même souffert qu'il intercédât pour ses sujets, s'il y avoit été disposé. Charles VI accepta, *comme droiturier seigneur*, la soumission de la Flandre maritime : il prit les 60,000 francs, en retour de la promesse d'épargner les personnes et les maisons des habitans ; mais il réserva au pillage de l'armée les vivres, le bétail, et tout le reste de ce qu'on trouveroit sur les champs, et il fit couper la tête à tous les capitaines qui lui avoient été amenés prisonniers. Cependant des chars et des mulets portoient, sans discontinuer, aux marchés de Lille, de Tournai, de Douai et d'Arras,

(1) Froissart, c. 186, p. 314. — *Meyer*. L. XIII, f. 188, verso. — Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 14, p. 55.

les draps, les nappes, les coutils des fabriques du pays, et la vaisselle que les soldats recueilloient en pillant la Flandre. (1) 1382

Malgré ces revers, Philippe d'Arteveld ne perdit point courage; il avoit appris que les commissaires qu'il avoit envoyés en Angleterre, au lieu d'une aide effective, ne lui apportoient qu'un projet de traité qu'il devoit signer avant de pouvoir obtenir aucun secours (2). Il sentit donc qu'il ne devoit s'en fier qu'à lui-même et à son pays. Dès qu'il fut informé du passage des Français à Comines, il quitta le camp devant Oudenarde, pour venir à Gand, et rassembler tout le reste des milices de cette ville, de sa châtellenie, et de celle de Bruges. Peut-être auroit-il mieux fait de contenir cette armée dans un camp fortifié, et de lasser la patience des Français, qui n'auroient pu supporter long-temps encore les pluies continuelles auxquelles ils étoient exposés, les boues de la Flandre, et le froid de la fin de novembre; mais, d'autre part, il ne pouvoit pas compter sur la constance de la ville de Bruges, qu'il avoit lui-même démantelée, ou sur la patience de ses milices, qui répugnoient à quitter leurs foyers, si ce n'étoit pas pour se battre, et qui avoient la rage dans le cœur en voyant

(1) Froissart, c. 188, p. 321. — *Meyer*. L. XIII, f. 189.

(2) Froissart, c. 189, p. 325.

1382. la désolation de leur pays. Il avoit éprouvé déjà plusieurs défections ; il risquoit d'en éprouver d'autres, s'il ne raffermissoit pas son parti par un succès éclatant. L'armée française sortie d'Ypres, étoit venue prendre position entre Rosebecque et Rousselaer. Le mercredi soir, 26 novembre, il vint loger en face d'elle, entre le Mont-d'Or et Rosebecque ; il avoit laissé un corps d'armée devant Oudenarde, pour en continuer le siége : cependant il avoit encore sous les armes environ cinquante mille hommes, armés, pour la plupart, de maillets et de piques de fer, et portant pour armes défensives des chapeaux de fer, des hoquetons et des gants de cuir de baleine. Les milices de chaque châtellenie étoient revêtues d'un uniforme différent ; c'étoient des cottes faiscées de deux couleurs. Le jeudi 27 novembre, environ une heure avant la pointe du jour, Arteveld les rangea en bataille, derrière un fossé large et nouvellement relevé, le dos appuyé à un petit bois de ronces et de genêts. (1)

L'armée française n'étoit pas moins nombreuse que celle des Flamands, et elle étoit bien plus redoutable par les armes qu'elle portoit. Comme elle étoit presque toute composée de noblesse et de gendarmerie qui avoit mis pied à terre pour combattre, ses lances étoient plus longues, les

(1) Froissart, c. 193, p. 333. — *Meyer*. L. XIII, f. 189, verso.

cuirasses et les cottes de mailles des soldats les couvroient plus complétement. Le connétable Clisson, après avoir reconnu l'ennemi, fit de son avant-garde l'aile droite, de son arrière-garde l'aile gauche, et il fit déployer l'oriflamme devant le corps de bataille, où étoient les oncles du roi, avec un grand nombre de seigneurs. (1) 1382.

Cependant les Flamands, qui étoient rangés en bataille dès une heure avant le jour, se sentoient transis par une brume épaisse, qui leur permettoit à peine de voir à vingt pas en avant. Ils demandoient à grands cris qu'on les menât à l'ennemi, plutôt que de les laisser se morfondre plus long-temps. Arteveld avoit fort bien choisi son champ de bataille pour attendre l'attaque; mais il n'étoit point assez maître de ses compatriotes pour résister à leur impatience : il consentit donc à changer toutes ses dispositions; se fiant au même ordre de bataille qui lui avoit si bien réussi à Bruges, il ne forma de toute son armée qu'une seule phalange carrée, qu'il rendit plus compacte encore, en engageant chaque soldat à se lier à son voisin, et leur recommandant de marcher toujours d'un pas égal, la pique basse, sans se détourner ni à droite ni à gauche. Il prit place lui-même à l'une des ailes, au milieu de ses braves Gantois, en qui il avoit le plus de con-

(1) Froissart, c. 194, p. 336.

1382. fiance, et dont il avoit neuf mille dans son armée : puis cette masse compacte marcha en avant d'un pas égal et ferme, sans proférer un seul mot. (1)

Au moment où les Flamands atteignirent les Français, l'artillerie qui couvroit tout leur front fit une décharge qui renversa un assez grand nombre de soldats, et la phalange des Flamands, venant fondre immédiatement dans cette trouée, repoussa la ligne française de plusieurs pas en arrière. Ils arrivèrent avec l'impétuosité irrésistible de sangliers, portant de l'épaule et de la poitrine leurs pieux acérés. Mais leur front étoit beaucoup moins large que celui des Français; ils ne frappoient ainsi que sur le centre, qu'ils enfoncèrent, tandis que les deux ailes, s'avançant de droite et de gauche, vinrent donner contre leurs flancs. Alors Arteveld put reconnoître, mais trop tard, l'inconvénient de sa manœuvre, qui avoit réussi contre des milices inexpérimentées, et qui ne valoit rien contre une armée où chaque corps avoit des chefs habiles et prompts à profiter des avantages qu'on leur offroit. Toute l'armée flamande, ne formant qu'une seule masse, sans aucun espace entre les corps réunis, ne pouvoit se défendre sur les côtés. Les longues lances des chevaliers, venant

(1) Froissart, c. 195, p. 340. — *Meyer*. L. XIII, f. 190.

frapper par le flanc la phalange qui se trouvoit 1382.
toute découverte, les files de droite et de gauche fléchissoient par le côté, se serroient les unes contre les autres, et le centre de ce grand corps de bataille, pressé de part et d'autre, écrasé par tout le poids des deux ailes françaises et de ses propres soldats, étoit suffoqué, et ne pouvoit plus faire aucun mouvement. Des milliers d'hommes périrent sans avoir reçu aucune blessure, seulement pour avoir été foulés jusqu'à la mort. Au moment où la mêlée avoit commencé, le soleil avoit percé les brouillards qui, le matin, couvroient la terre; ce que les Français regardèrent comme un miracle opéré par le déploiement de l'oriflamme. De ce moment, jusqu'à la totale défaite des Flamands, il se passa à peine une heure et demie : la colonne qui avoit fondu sur le centre de l'armée française avec tant d'impétuosité n'étoit plus qu'une cohue où chaque homme ne pouvoit presque remuer aucun membre, et attendoit la mort, qu'il ne pouvoit pas donner. Les chevaliers, qui méprisoient et haïssoient la canaille insolente contre laquelle ils venoient de combattre, ne donnèrent de quartier à personne : les soldats aventuriers, avides de piller ces riches bourgeois flamands dont ils croyoient les vêtemens cousus d'or, se glissoient par-dessous les piques, pour les égorger avec leurs couteaux, sans rencontrer aucune résis-

1382. tance ; jamais on n'avoit vu dans une bataille un massacre plus effroyable. Les hérauts d'armes rapportèrent qu'ils avoient trouvé sur le champ de Rosebecque vingt-six mille cadavres, sans ceux qui furent tués dans la poursuite. Les neuf mille Gantois y furent tous tués, et au milieu d'eux on trouva le corps de Philippe d'Arteveld (1) ; le jeune roi, qui, six jours plus tard, accomplissoit sa quatorzième année, avoit promis 10 francs de récompense à celui qui le découvriroit. Les seigneurs croyoient donner une éducation héroïque à ce jeune homme, en l'accoutumant à ces scènes de carnage. Après qu'il eut contemplé quelque temps le corps du martyr de la liberté flamande, il le fit pendre à un arbre. (2)

La Flandre sembloit domptée par la mort de Philippe d'Arteveld et la destruction de sa puissante armée ; partout où cette terrible nouvelle

(1) Selon *Paulus Æmilius*, Arteveld n'étoit point mort quand on le releva sur le champ de bataille ; mais il ne permit point qu'on pansât ses blessures, déclarant ne pas vouloir survivre à ses concitoyens morts pour la liberté. *Pauli Æmilii Veron.* p. 309.

(2) Froissart. T. VIII, c. 196-198, p. 344-354. — *Meyer, Ann. Fland.* L. XIII, f. 190, recto et verso. — Oudegherst, Chron. de Fland. c. 178, f. 303, verso. — Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 16, p. 59. — Juvénal des Ursins, p. 30. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 295. — *Pauli Æmilii Ver.* p. 308-309.

se répandoit, toute idée de résistance cessoit, 1382.
et les malheureux habitans ne songeoient plus qu'à sauver leur vie et quelque partie de leur fortune. Le sire de Harselle, qui commandoit le siége d'Oudenarde, en fut averti le soir même du combat, vers minuit; et dès le matin suivant, vendredi 28 novembre, il leva le siége, ramena son armée à Gand, et abandonna aux assiégés la plus grande partie de ses tentes et de ses équipages. Bruges, où Pierre Dubois s'étoit retiré après avoir été blessé à la défense du pont de Comines, étoit dans une plus grande alarme encore. Tous les bourgeois s'empressèrent de faire partir pour la Hollande leur argent, leur vaisselle, et toutes leurs marchandises les plus précieuses. Pierre Dubois, qui ne se fioit point à eux, se fit rapporter en litière de Bruges à Gand, pour rassurer ses compatriotes. Après son départ, les Brugeois envoyèrent une députation au roi pour essayer de traiter. Le comte de Flandre, qui avoit de l'affection pour Bruges, ville qui s'étoit tout récemment sacrifiée pour sa cause, qui, de plus, voyoit bien que l'armée française ne tendoit à rien moins qu'à détruire absolument son pays, intercéda auprès du duc de Bourgogne, et obtint enfin pour les Brugeois la permission de se racheter au prix de 120,000 francs (1). Les gens de guerre

(1) Froissart, c. 200, p. 361.— *Meyer*. L. XIII, f. 191, r.

1382. voyoient avec indignation qu'on leur soustrayoit ainsi le butin qu'ils avoient compté recueillir dans une ville qu'ils vouloient piller de fond en comble. Pour les satisfaire, le roi leur promit le pillage de Courtrai ; il avoit trouvé les portes de cette ville ouvertes, et il y étoit entré sans résistance le lendemain de la bataille. Mais quelqu'un lui dit que l'on conservoit dans l'église de Courtrai plus de cinq cents éperons des chevaliers français qui avoient péri dans la bataille perdue devant cette ville par Robert d'Artois, le 11 juillet 1302 (1). Il déclara alors qu'il vouloit le venger, et que, quand il sortiroit de la ville, il y feroit mettre le feu. (2)

Ce n'étoit pas, en effet, le duc de Bourgogne qui devoit porter seul, avec le conseil du roi, la responsabilité de ses déterminations. Quoique Charles VI n'eût que quatorze ans, ses volontés étoient les seules lois de l'État, et ses caprices l'emportoient souvent sur les longues délibérations du conseil. Émancipé avant d'avoir atteint l'âge de douze ans, il avoit dès-lors été présenté au peuple comme revêtu de la plénitude de la puissance royale, et les courtisans s'étoient empressés de lui persuader que rien ne pouvoit résister à ses volontés, qu'il ne devoit voir dans ses on-

(1) *Voyez* ci-devant. T. IX, c. 20, p. 99.

(2) Froissart, c. 200, p. 357.

cles que ses premiers serviteurs et non ses guides. 1382.
Dans les affaires qui demandoient des connoissances, il ne refusoit pas de prendre conseil; mais toutes les fois qu'il pouvoit donner un ordre, il le faisoit avec cet empressement commun aux esprits foibles de montrer leur indépendance, et de témoigner, par des résolutions violentes ou cruelles, qu'ils ont de l'énergie, de la volonté, et du pouvoir pour accomplir ce qu'ils veulent. L'usage de la toute-puissance fut pour Charles VI la plus fatale des éducations; elle fut la vraie cause de sa folie : accoutumé à bouleverser les lois, les choses, et la destinée de tous les hommes par ses moindres caprices, il s'enivra d'orgueil, il rejeta tout frein, il laissa chacune de ses fantaisies se changer en passion. La bataille de Rosebecque acheva d'exalter sa bonne opinion de lui-même; chacun ne lui parla plus que de la gloire qu'il avoit acquise, de la résolution et de l'énergie qu'il avoit développées, loin du danger, cependant, car le duc de Bourgogne et les six chevaliers qui avoient été chargés du soin de sa personne ne lui permirent jamais de s'approcher de la mêlée (1). « Le duc de Bourgogne lui re-« montra, pour le consoler, qu'il ne méritoit pas « moins d'honneur d'avoir prêté ses yeux à cet

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 16, p. 60, et c. 17, p. 62. — Juvénal des Ursins, p. 30.

1382. « exploit, que s'il avoit mêlé ses mains dans le « carnage, et que les lois de la guerre ne don- « noient pas moins de gloire à celui qui avoit « donné les ordres de la bataille qu'à ceux qui « avoient combattu pour la gagner ; (1) » l'accoutumant ainsi à s'enorgueillir de ce qu'il avoit vu couler des torrents de sang, sans ressentir de compassion. La noblesse, qui détestoit la bourgeoisie, qui auroit volontiers coopéré à sa complète extermination, poussoit encore le jeune roi à montrer toujours plus de rigueur. Enivré de sang sur ce champ de bataille que couvroient vingt-six mille cadavres, il n'ambitionna plus d'autre gloire que celle de punir les peuples.

Toutefois ni ses généraux ni lui-même ne développèrent l'activité avec laquelle il faut profiter d'une victoire ; ils laissèrent échapper l'occasion de réduire la ville de Gand. Au moment où la première nouvelle de la défaite de Rosebecque y avoit été apportée, cette grande cité étoit tombée dans la dernière consternation. Personne ne se présentoit pour remplir la place de Philippe d'Arteveld, et donner des ordres : parmi les bourgeois, les uns songeoient déjà à s'enfuir, en emportant ce qu'ils pourroient de leurs richesses ; d'autres parloient d'envoyer une députation au roi, pour se soumettre à lui sans condition. Sur

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 17, p. 62.

ces entrefaites Dubois fut apporté de Bruges à Gand, blessé et en litière; il fut effrayé de voir en entrant les portes ouvertes, et sans gardes. Cependant, tout foible qu'il étoit, il parla aux bourgeois avec tant de fermeté, de la puissance de Gand, de la gloire que leur patrie acquerroit par sa constance, de la confiance qu'à bon droit ils pouvoient prendre, non point dans les autres Flamands, mais en eux-mêmes, que des mesures furent aussitôt prises pour mettre la ville en état de défense, et comme cinq ou six jours se passèrent sans qu'aucun coureur français arrivât jusque devant leurs murs, les Gantois, revenus de leur premier effroi, ne songèrent plus qu'à venger leurs concitoyens, ou à vendre leurs vies plus chèrement qu'eux. (1) 1382.

Cependant la saison étoit déjà trop avancée pour que les Français pussent continuer la guerre: depuis que le roi étoit entré à Courtrai, il n'avoit pas cessé de pleuvoir, toutes les rivières se débordoient; des boues profondes rendoient tous les chemins presque impraticables; les chevaux bivouaquant dans l'eau, périssoient par milliers; les gentilshommes enfin étoient eux-mêmes dégoûtés de la guerre et empressés de rapporter dans leurs châteaux les effets qu'ils avoient pillés.

(1) Froissart. T. VIII, c. 262, p. 365. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 191, verso.

1382. Charles VI s'obstinoit seul à vouloir châtier les Gantois, mais on lui fit comprendre qu'il y auroit plus d'honneur et plus de profit à châtier les Parisiens, qui ne s'étoient pas montrés moins rebelles à l'autorité royale; que dans la mauvaise saison il étoit bien plus commode de faire la guerre chez soi et à ses propres sujets, sans sortir de son palais, que de la porter chez l'étranger, et que l'armée qu'il avoit rassemblée lui suffiroit, tout en prenant ses quartiers d'hiver, pour enseigner aux villes de France à ne jamais plus mépriser les commandemens royaux. Pour l'exciter davantage encore, on lui disoit que les Parisiens avoient résolu de raser le château de Beauté, près Vincennes, le Louvre, et toutes les fortes maisons autour de Paris, et qu'ils n'avoient suspendu l'exécution de ce projet, que jusqu'après la victoire qu'ils se flattoient de voir remporter par les Gantois; qu'à Reims, à Châlons, à Orléans, à Blois et à Beauvais, la bourgeoisie n'attendoit aussi qu'un signal pour massacrer toute la noblesse (1). En conséquence, Charles VI donna l'ordre de licencier tous les capitaines qui venoient d'Auvergne, de Dauphiné, de Savoie, de Bourgogne, et des autres provinces éloignées; mais il déclara qu'il garderoit auprès de lui les Bretons, qui plus que les

(1) Froissart, c. 187, p. 319.

autres s'étoient montrés impitoyables en Flandre, 1382.
les Normands, et les gens de guerre de Picardie et de l'Ile-de-France, pour châtier sa capitale. (1)

Le comte de Flandre, averti que Charles VI avoit renouvelé l'ordre de brûler et de détruire la ville de Courtrai, au moment où il en sortiroit, vint se jeter à ses pieds pour lui demander grâce. *Le roi répondit fellement, qu'il n'en feroit rien; le comte depuis n'osa relever le mot, mais se départit du roi, et s'en alla en son hôtel.* Le pillage commença aussitôt, le 12 décembre, dans tous les édifices privés et publics : le duc de Bourgogne ne s'oublia point dans ce désastre; l'horloge de Courtrai, élevée au-dessus des halles, passoit pour une des merveilles du monde, le duc la fit démonter, charger sur des chariots et envoyer à Dijon; ensuite le reste de la sentence terrible du roi de quatorze ans s'accomplit, et son exécution avoit quelque chose de plus odieux encore, parce que les Français avoient logé plus de quinze jours à Courtrai, et contracté avec les bourgeois qui les nourrissoient une sorte d'hospitalité. Ils se jetèrent sur eux, les chargèrent de liens, et après avoir choisi entre eux les plus beaux des enfans des deux sexes, qui pouvoient, ou être vendus avec profit comme esclaves, ou satisfaire leurs brutales passions, ils massacrèrent

(1) Froissart, c. 203, p. 367.

1382. tout le reste, et mettant le feu en cent endroits à la fois, ils s'éloignèrent de la ville, qui ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. (1)

Le roi conduisit d'abord son armée à Tournai, où il vouloit passer les fêtes de Noël. Comme cette ville relevoit immédiatement de la couronne, il commença par faire publier l'ordre de ménager les habitans, et de ne leur rien prendre sans payer. Il interdit en même temps aux gendarmes de sortir de la ville, pour piller la frontière très rapprochée du Hainaut. Mais le Tournaisis, presque enclavé dans la Flandre, avoit obtenu des rois des priviléges presque égaux à ceux des Flamands ; la richesse, l'attachement aux libertés du pays et l'indépendance d'opinions y avoient fait les mêmes progrès. Charles VI fut averti que parmi ces riches bourgeois plusieurs avoient embrassé dans le schisme le parti d'Urbain VI, et non celui de Clément VII ; il les abandonna au comte de Saint-Pol pour les corriger, et celui-ci, faisant arrêter tous les urbanistes, et les menaçant de la torture ou de la mort, tira d'eux d'énormes rançons. (2)

Pendant que Charles VI étoit à Tournai, il reçut des ambassadeurs des Gantois, qui offroient

(1) Froissart, c. 203, p. 370. — Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 18, p. 65. — Juvénal des Ursins, p. 32. — *Meyer*, f. 191, et 192, recto. — Oudegherst, c. 178, f. 303, verso.

(2) Froissart, c. 213, p. 372. — *Meyer*. f. 192, verso.

de se soumettre à lui en toute souveraineté, sous condition seulement qu'il ne les rendroit pas au comte de Flandre. Il refusa, et les avertit de se préparer à la guerre pour l'année prochaine; d'autre part il vouloit engager le comte de Flandre à se déclarer pour Clément VII, et ce ne fut qu'avec peine que celui-ci put obtenir un délai jusqu'à Pâques, pour examiner la question, avant de se décider. Charles nomma en même temps le sire de Ghistelles regard ou régent de Flandre, son cousin Jean de Ghistelles capitaine de Bruges, le sire de Sempy capitaine d'Ypres, et il envoya de même des capitaines et des garnisons dans le reste des villes de Flandre. Après les fêtes de Noël il vint avec ses oncles de Tournai à Arras, où il termina l'année, et où ses capitaines eurent assez de peine à empêcher les Bretons de piller la ville, en compensation de leurs soldes, qu'ils prétendoient leur être dues depuis long-temps. (1) 1382.

On assure que dans le pillage de Courtrai, les Français avoient trouvé plusieurs lettres de bourgeois de Paris, qui donnoient à connoître combien dans cette ville on faisoit de vœux pour les succès des Flamands, et à quel point la bourgeoisie, dans toute la France, considéroit la guerre comme allumée, non point entre deux

(1) Froissart, c. 213, p. 374.

1382. nations, mais entre la noblesse et le peuple (1). Ces lettres, qui n'indiquent après tout que les sentimens de quelques particuliers obscurs, augmentèrent cependant le ressentiment des gentilshommes, et la fantaisie du roi de faire un grand exemple à Paris. Tout le pays étoit rempli de soldats, des frontières de Flandre jusqu'à Saint-
1383. Denis; le roi lui-même, au mois de janvier 1383, s'achemina d'Arras vers Péronne, où le comte de Flandre prit congé de lui pour s'en retourner à Lille. Charles VI continua ensuite sa route par Noyon, Compiègne, Senlis et Meaux, où il séjourna quelque temps, aussi-bien qu'à Saint-Denis, tandis que ses coureurs avoient ordre de lui faire préparer son logement au Louvre, et celui de ses oncles dans leurs divers palais. (2)

Le 9 février le garde de l'oriflamme, Pierre de Villiers, rapporta ce drapeau à l'église de Saint-Denis, déclarant en même temps que c'étoit au miracle opéré par cette bannière que les Français devoient la victoire de Rosebecque. Le lendemain, 10 février, le roi vint dans la même église, accomplir son vœu et rendre grâce de ses succès. Le même jour le prévôt des marchands, et les principaux habitans de Paris se présentèrent à lui, l'assurant que la ville l'attendoit avec

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 18, p. 65

(2) Froissart, c. 214, p. 375.

une parfaite soumission, prête à lui obéir en toute chose (1). Les habitans de Paris n'ignoroient point quelles menaces le jeune roi avoit proférées contre eux, ou quel zèle mettoient les gentilshommes à exciter sa colère contre les bourgeois, et à préparer à la ville un châtiment exemplaire. Ils ne se sentoient point en état d'opposer une résistance efficace, ils n'en avoit point formé le projet, mais ils crurent que la pompe d'une réception militaire flatteroit le jeune Charles, et que peut-être, en lui donnant une plus haute idée de la puissance de Paris, elle lui inspireroit plus de modération. Toute la milice se mit sous les armes, et sortant du côté de Montmartre elle se rangea en bataille entre Paris et Saint-Ladre. Il y avoit là, à ce qu'assure Froissart, plus de vingt mille hommes armés de maillets, un corps d'arbalétriers, un autre de paveschiens, ou soldats portant le bouclier et l'épée, enfin une armée complète, et prête à livrer bataille. Le connétable, qui précédoit le roi, avec les sires d'Albret, de Coucy, de la Trémouille, et de Vienne, feignit de voir dans cet appareil militaire un projet de combattre le roi, et il envoya aux Parisiens des hérauts d'armes, pour demander une conférence pacifique. Les bourgeois protestèrent en réponse 1383.

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 19, p. 66.

1383. qu'ils n'avoient d'autre but que d'honorer le roi et de lui obéir ; alors le connétable leur déclara que la première preuve d'obéissance qu'il avoit à demander d'eux, c'étoit de se désarmer immédiatement, et de rentrer dans leurs foyers. Ils obéirent sans murmurer, mais avec de tristes pressentimens. (1)

Le roi, averti que les Parisiens s'étoient retirés, se mit en marche le même jour, 11 février, pour entrer dans Paris à la tête d'une partie de son armée. Le reste devoit camper en dehors de la ville ; le sire de Coucy et le maréchal de Sancerre reçurent l'ordre en même temps d'abattre quatre des portes, aussi-bien que toutes les chaînes que les bourgeois tendoient d'ordinaire pendant la nuit dans les rues ; le roi vouloit que ses soldats eussent la facilité de parcourir toutes les rues de la capitale, à toutes les heures du jour et de la nuit : cet ordre fut exécuté avec une excessive violence, et toutes les marques du mépris le plus complet pour les Parisiens. Au moment où le cortége atteignit la porte Saint-Denis, on travailloit encore à arracher de ses gonds et à jeter cette porte par terre. Le roi avançoit fièrement, au petit pas, s'efforçant de marquer son indignation sur son jeune visage, et ne répondant au salut de personne. Il vint ainsi jusqu'à Notre-

(1) Froissart, c. 214, p. 377.

Dame, où il déposa sur l'autel un étendard semé de fleurs de lis d'or, après quoi il alla loger au Louvre. (1) 1383.

Les seigneurs s'étoient établis dans leurs hôtels, mais les soldats furent mis en quartier dans les maisons des bourgeois, pour y vivre à discrétion; on leur interdit cependant, sous peine de la vie, le pillage, auquel ils s'étoient accoutumés dans les autres villes, et que quelques uns avoient déjà commencé. Les seigneurs vouloient réserver les biens des Parisiens pour eux-mêmes. Cependant le roi garda pendant quatre jours un silence effrayant sur ses intentions; dans le même temps ses sergens arrêtoient dans leurs maisons trois cents des bourgeois les plus notables : les uns étoient des avocats au Parlement de Paris, les autres de riches marchands. Le lundi 16 février, deux d'entre eux, un orfèvre et un marchand de draps, furent pendus; la femme de l'orfèvre se tua à cette nouvelle, en se précipitant de la fenêtre dans la rue : cinq jours après toutes les chaînes qui servoient à faire les barricades, et que les soldats du roi avoient arrachées des coins des rues, furent portées au château de Vincennes, et des visites domiciliaires commencèrent, pour désarmer tous les citoyens. La vieille duchesse d'Orléans, fille du roi Charles IV,

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 19, p. 67.—Froissart, c. 214, p. 380. — Juvénal des Ursins, p. 33.

1383. vint à Paris pour demander au jeune roi la grâce de la ville; il lui répondit qu'il suspendroit les exécutions seulement jusqu'à ce qu'elle en fût ressortie. Le recteur de l'Université vint à son tour implorer la merci du roi et de ses oncles; le duc de Berri lui répondit que tous les bourgeois de Paris avoient mérité la mort et la confiscation de leurs biens, et que cependant le roi, dans sa clémence, se proposoit seulement de faire un exemple des plus coupables. En même temps le prévôt de Paris faisoit continuer les exécutions : plusieurs des bourgeois qui avoient le plus de crédit parmi le peuple eurent la tête tranchée; aucun n'excita plus de compassion que l'avocat-général Jean des Marets, qui fut placé le samedi 28 février, avec onze autres citoyens, sur la charrette fatale. C'étoit un vieillard de soixante-dix ans, revêtu de la cléricature, dont il invoqua en vain le privilége. Ses fonctions d'avocat-général l'avoient fait entrer dans le conseil du roi, de son père et de son aïeul; on l'y avoit souvent vu opiner avec autorité et indépendance dans les affaires de la plus haute importance. Souvent il avoit servi d'intermédiaire entre le roi et le peuple; il avoit calmé les fureurs de celui-ci, mais il avoit aussi intercédé pour lui, et obtenu en sa faveur quelques unes des grâces royales. Au moment de l'institution de la régence, il avoit soutenu les prétentions du duc d'Anjou; les ducs

de Berri et de Bourgogne ne le lui pardonnèrent pas, et l'enveloppèrent dans les condamnations, pour lesquelles aucun motif n'étoit donné au public. (1) 1383.

Dans les quinze derniers jours du mois de février, plus de cent bourgeois des plus considérés dans la ville subirent le dernier supplice, comme criminels de lèse-majesté. Entre eux on distingua Nicolas le Flamand, un des vieux champions de la liberté et des compagnons d'Étienne Marcel : on rapportoit de lui qu'il avoit empêché le soulèvement du peuple, et l'attaque des châteaux de Beauté et du Louvre, pendant que le roi étoit en Flandre, en persuadant aux Parisiens d'attendre les résultats de la résistance des Gantois. (2)

Les oncles du roi jugèrent enfin qu'assez de sang avoit coulé, et qu'il seroit plus profitable de tirer de l'argent des survivans. Le peuple fut donc convoqué dans la cour du palais : le roi y parut sur un échafaud, entouré de ses oncles et de tous ses grands ; les femmes des prisonniers furent introduites, les cheveux épars ; elles se jetèrent à genoux pour demander grâce ; Pierre d'Orgemont, chancelier de France, leur répondit

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 19, p. 66. — Juvénal des Ursins, p. 34. Froissart, c. 204, p. 389.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 19, p. 69.—Froissart, c. 187, p. 319.

1383. en récapitulant toutes les séditions des Parisiens, tous leurs actes de résistance à l'autorité royale, pendant les trente dernières années. Alors les oncles et le frère du roi se jetèrent à leur tour à genoux pour demander la conversion des punitions en amendes pécuniaires; et Pierre d'Orgemont reprenant la parole, déclara au nom du roi, qu'il faisoit grâce aux Parisiens de la vie. Mais à dater de ce jour, tous ceux qui avoient eu quelque office dans la ville, tous les centeniers, cinquanteniers, dizeniers, tous ceux enfin parmi les bourgeois que l'on savoit être riches, furent appelés tour à tour, cinq ou six à la fois, à la chambre du conseil, et taxés à trois mille, à six mille et à huit mille francs pour leur rançon. Le plus souvent l'amende qu'on leur imposoit étoit égale à la totalité de leur fortune; aussi, comme il n'y avoit pas de possibilité de l'acquitter autrement, les officiers du roi faisoient saisir toute leur propriété et la faisoient vendre à l'enchère, en sorte que ceux que la ville regardoit comme ses plus opulens bourgeois, ceux qui, par leurs capitaux, animoient son industrie, furent réduits à la plus extrême pauvreté. Le jeune roi prenoit plaisir à ces jugemens, parce que c'étoit une occasion de déployer sa puissance; mais la comptabilité étoit une occupation aride dont il se détournoit avec dégoût. Aucune sorte d'inspection ne fut exercée sur

le produit de ces confiscations, qui monta à 1383.
960,000 florins, les ducs de Berri et de Bourgogne en détournèrent la plus grande partie à leur profit. Le connétable et les maréchaux de France s'en approprièrent aussi quelque portion, sous prétexte de payer la solde de leurs gendarmes pendant la campagne de Flandre. Quant aux comtes de Blois, de la Marche, d'Eu, de Saint-Pol, de Harcourt, au dauphin d'Auvergne, au sire de Coucy et aux autres grands barons de France, « on leur assigna sur leurs « terres et pays, à prendre ce que le roi leur « devoit, pour les services qu'ils lui avoient « faits en Flandre, et pour eux acquitter envers « leurs gens. (1) » Enfin l'on fit publier à son de trompe le rétablissement des gabelles, celui d'une aide de douze deniers par livre sur le prix de toute marchandise vendue, du quart de la valeur du vin débité à pots, et d'une augmentation de douze sous sur le droit d'entrée du vin qu'on introduisoit par muids. Ainsi, au moment même où l'on venoit de ruiner la ville, on lui demandoit des impositions beaucoup plus considérables; mais pour ne point lui laisser d'organe par lequel elle pût se plaindre, une ordonnance supprima le prévôt des marchands et les échevins, qui étoient élus par les bourgeois,

(1) Froissart, c. 204, p. 390.

1383. et les confréries religieuses, qui étoient pour eux des points de réunion. (1)

Les oncles du roi avoient pris goût à une méthode aussi lucrative d'exploiter la France, et ils résolurent de traiter de même toutes les villes qui avoient opposé quelque résistance à la perception des nouveaux impôts. On commença par Rouen : en vain le comte de Harcourt et d'autres Normands demandèrent grâce pour leur province; on leur imposa silence, en leur reprochant d'avoir parlé contre les intérêts du roi. Deux commissaires, l'un maître des comptes, l'autre chevalier, furent chargés d'exercer les vengeances royales; on leur adjoignit l'amiral de France Jean de Vienne, avec des troupes pour les seconder. Comme la ville avoit déjà été punie quelques mois auparavant par Charles VI lui-même, et que depuis elle n'avoit point démérité, ces commissaires furent reçus avec une entière confiance, et même des marques d'allégresse publique. Tous leurs ordres avoient été exécutés d'avance : les portes étoient abattues; les citoyens désarmés, et une députation des notables étoit venue complimenter les commissaires. Ceux-ci commencèrent par mettre aux

(1) Ordonn. de France. T. VI, p. 685. — Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 19, p. 69. — Juvénal des Ursins, p. 34. — *Pauli Emilii*, p. 309. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 295.

arrêts la députation elle-même ; ils firent ensuite saisir dans leurs maisons trois cents des bourgeois les plus considérables : la quinzaine de Pâques ayant commencé sur ces entrefaites, ils suspendirent leurs opérations pendant sa durée, et ils la passèrent dans les églises avec ce zèle religieux et cette pénitence exemplaire qui étoient le caractère du siècle. Dès que leurs dévotions furent terminées ils firent trois classes de leurs prisonniers : la première, de ceux dont le procès étoit instruit ; ils furent envoyés au supplice : la seconde, de ceux dont le procès n'étoit que commencé ; ils furent admis à éviter qu'on le terminât, en se soumettant à la confiscation de leurs biens : la troisième, de ceux contre lesquels on n'avoit pu réussir à trouver aucune accusation ; ils furent engagés à prêter des sommes qui équivaloient à la totalité de leurs biens, et qu'on ne leur rendit jamais (1). D'autres commissaires royaux furent envoyés dans les villes de Reims, de Châlons, de Troyes, de Sens et d'Orléans, et ils les traitèrent avec la même cruauté et la même rapacité. (2) 1383.

Le midi de la France n'étoit pas moins malheureux que le nord. Les horribles exactions du duc de Berri avoient forcé un si grand nombre

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. II, c. 20, p. 71. — Juvénal des Ursins, p. 35.

(2) Froissart, c. 204, p. 390. — Juvénal des Ursins, p. 36.

1383. de villageois à se réfugier dans les bois et dans les montagnes, que les Tuchins, comme on les appeloit en Languedoc, commençoient à devenir une puissance formidable. Ils s'étoient emparés de plusieurs châteaux; des aventuriers anglais avoient établi leur repaire dans d'autres; ils y vivoient de brigandage, et répandoient la terreur dans toute la province. Les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne, ayant obtenu quelques subsides des États de leurs sénéchaussées, firent la guerre aux Tuchins et aux Anglais, et firent pendre tous ceux des premiers qu'ils purent atteindre (1). Au mois d'août le duc de Berri vint à Lyon, et il y convoqua les États de Languedoc, auxquels on fit voter l'établissement des mêmes aides qui avoient été imposées à la Langue d'Ouï, après la punition des Parisiens. Par une ordonnance que Charles VI rendit à Lyon, il réserva à son conseil la répression des Tuchins, interdisant à tous les juges ordinaires d'informer, ou de prononcer contre eux des peines. (2)

La guerre que les ducs avoient persuadé au jeune roi de faire à sa bourgeoisie, en détruisant, dans les diverses villes du royaume, son

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 15, p. 383. Il dit que Charles VI vint lui-même à Lyon, ce qui est démenti par les dates.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 17, p. 384.

opulence, son industrie et ses priviléges, suffi- 1383.
soit pour occuper son activité. Il avoit besoin de mouvement, de nouveauté et de supplices, et il croyoit régner glorieusement lorsqu'il faisoit pendre ou noyer dans la Seine les plus riches bourgeois de Paris et de Rouen, tandis que ses oncles détournoient à leur profit les confiscations qu'il prononçoit. Cependant la guerre de Flandre, qui avoit été l'occasion de ces mesures effroyables, et qui en avoit donné le goût à Charles VI, n'étoit point finie. Les Gantois avoient encore dans leurs armées trois vaillans capitaines, qui s'étoient signalés dès le commencement des troubles : Pierre Dubois, Pierre Winter et François Ackermann; le dernier fut choisi pour remplacer Arteveld. Ces chefs, après avoir mis la ville en état de défense, tandis que l'armée royale étoit encore dans leur voisinage, songèrent, lorsqu'ils la virent s'éloigner, à compenser les pertes qu'avoit faites leur milice, en recrutant de nouveaux soldats parmi les fugitifs qui leur arrivoient des provinces ruinées par les armées françaises. Bientôt le nombre des combattans sous leurs ordres fut plus grand qu'avant la bataille de Rosebecque, et le désespoir et la soif de vengeance les rendoient plus terribles qu'ils n'eussent jamais été. Pour les tenir en haleine, Ackermann les conduisit à l'attaque d'Ardenbourg, où Charles VI avoit laissé une garni-

1383. son de Bretons et de Bourguignons : la ville fut prise d'assaut, pillée, et tout le butin apporté à Gand. Ackermann ravagea ensuite le territoire d'Alost, de Dendermonde et d'Oudenarde, et par ces petits succès il adoucit l'amer souvenir de la défaite de Rosebecque. (1)

Mais ce qui importoit surtout aux Gantois, c'étoit d'obtenir les secours de l'Angleterre. Ackermann avoit été chargé de les solliciter, et l'anglais Guillaume Farington, qui avoit des pouvoirs de Richard II pour conclure l'alliance, étoit arrivé jusqu'à Calais. Toutefois, il en étoit reparti lorsqu'il crut la cause des Gantois perdue par la bataille de Rosebecque. Le comte de Flandre fut lui-même cause que les négociations se renouèrent : il cita devant lui les plus riches des marchands anglais établis à Bruges, qu'il soupçonnoit d'avoir facilité la correspondance de ses sujets rebelles avec l'Angleterre. Ces marchands s'enfuirent, et le comte fit aussitôt saisir tous leurs biens (2). Le peuple anglais en voyant arriver ces fugitifs ressentit, avec une vive indignation, l'outrage qui leur étoit fait. En même temps, la jalousie contre les Français, l'impatience d'entendre célébrer sans cesse la victoire

(1) Froissart. T. VIII, c. 205, p. 391. — *Meyer, Annal. Fland.* f. 192, verso.

(2) Froissart, c. 205, p. 393. — *Meyer.* L. XIII, f. 193, verso

de Rosebecque, excitoient aussi de la fermentation parmi le peuple. Enfin, le zèle religieux et l'espoir de gagner des indulgences vinrent se joindre encore au ressentiment et à l'envie. L'impétueux Urbain VI avoit fait prêcher une croisade contre les Clémentins, ou sectateurs de Clément VII. Il avoit accordé à ceux qui serviroient dans cette guerre le pardon, non seulement de tous les péchés qu'ils confesseroient, mais encore de tous ceux qu'ils auroient confessé s'ils s'en étoient souvenus; il y joignoit la promesse de la récompense des justes et l'assurance du salut éternel : les mêmes grâces étoient promises à ceux qui contribueroient de leur bourse au succès de la croisade. Il désigna pour chef de l'expédition Henri Spencer, évêque de Norwich, qui avoit précédemment fait la guerre en Italie, et l'on vit prendre la croix, pour le suivre, à quinze mille fantassins et deux mille cavaliers. En même temps les trésoriers de la croisade avoient rassemblé par des contributions volontaires deux millions et demi de francs, tant le zèle religieux et la foi dans le pouvoir de l'Église étoient encore affermis en Angleterre, et tant les chevaliers et le peuple ambitionnoient de faire leur salut éternel, en versant le sang des Français, en pillant de riches provinces, et en satisfaisant toutes leurs passions les plus brutales. (1) 1383.

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 291. — Froissart

1383 Le conseil de Richard II avoit compté que cette croisade seconderoit ses vues politiques, et que la ferveur religieuse que le peuple avoit déployée le mettroit en état d'envoyer deux armées sur le continent. L'une, sous les ordres de l'évêque de Norwich, débarqueroit à Calais pour agir contre la France; l'autre, sous les ordres de Jean, duc de Lancaster, conquerroit le royaume de Castille. Toutes deux rentroient dans les vues d'Urbain VI, car le roi Jean de Castille lui étoit aussi odieux que le roi de France; il l'avoit déposé le 28 mars 1382, déliant ses sujets de leur serment de fidélité (1). Il avoit ensuite, les 21 et 27 mars 1383, accordé la couronne de Castille au duc de Lancaster, et prodigué les indulgences de la croisade à ceux qui l'aideroient à faire cette conquête (2). Mais le retour de Portugal du comte de Cambridge fit renoncer à cette expédition. Le roi de Portugal venoit de faire la paix avec le roi de Castille, de donner en mariage à Ferdinand, fils de ce dernier, sa fille Béatrix, promise d'abord avec l'hérédité du trône au fils du duc de Cambridge, et cette défection ôtoit

c. 206, p. 396. — *Meyer*. L. XIII, f. 193, recto. — Rapin Thoyras. T. III, L. X, p. 299.

(1) *Raynaldi Annal. ecclesiast*. T. XVII, anno 1382. §. 12-21.

(2) *Raynaldi*, 1383. §. 7 et 8.

aux Anglais toute chance d'attaquer la Castille avec succès. (1) 1383.

L'évêque de Norwich, qui craignoit d'être retenu pour quelque motif nouveau, se pressa de partir d'Angleterre malgré les ordres qui le rappeloient à la cour, et il vint prendre terre à Calais, le 23 avril 1383, avec environ six cents lances, et quinze cents autres soldats; le reste des croisés devoit le suivre, et s'il avoit lui-même peu d'expérience, Hugues de Calverley, Thomas Trivet et Guillaume Elnham, qui commandoient sous lui, avoient déjà fait leur réputation (2). Il est vrai que dès ses premiers pas il méprisa leurs avis. Son armée étant déjà suffisamment nombreuse au commencement de mai, il annonça qu'il vouloit la mener dans la Flandre maritime. En vain Hugues de Calverley lui représenta que les ordres de Richard II étoient d'attaquer les Français en Picardie, que d'ailleurs il ne devoit point oublier que le but des croisés étoit de faire la guerre aux Clémentins, que c'étoit à ce prix que les indulgences de l'Église leur étoient promises, et que le comte de Flandre, aussi-bien que tous ses sujets, étoit urbaniste. L'évêque répondit que Charles VI

(1) *Mariana*, *de Reb. Hisp.* L. XVIII, c. 5, p. 733. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 296.

(2) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 298. — Froissart, c. 206, p. 400.

1383. venoit de conquérir la Flandre, que c'étoit des lieutenans français, des garnisons françaises, et par conséquent clémentines, qui y commandoient; que d'ailleurs, il valoit bien mieux pour les Anglais faire la guerre dans un pays situé en vue de leurs rivages; que la Picardie, si souvent pillée, ne leur offriroit plus de butin, tandis que la Flandre maritime avoit jusqu'alors échappé aux calamités du reste de cette province, et que les Anglais n'y auroient point lieu de porter envie aux vainqueurs de Rosebecque : ce dernier motif décida la masse des croisés, et, le 5 mai, l'évêque de Norwich fit sonner ses trompettes, et sortit de Calais à la tête de trois mille hommes environ, prenant le chemin de Gravelines. (1)

Personne ne s'attendoit à une attaque à Gravelines; on s'y croyoit en pleine paix avec les Anglais, et la ville étoit sans garnison et sans défense. L'évêque de Norwich la prit d'assaut; il prit aussi, le surlendemain, un couvent entouré de fossés pleins d'eau, où les bourgeois avoient cru mettre en sûreté leurs femmes et leurs en-

(1) Froissart, c. 206, p. 403. — *Meyer*. L. XIII, f. 193, verso.—Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 298.—*Ypodigma Neustriæ*, p. 535. — Oudegherst, Chron. de Fland. c. 179, f. 304, verso — Meyer dit que l'évêque attaqua Gravelines le 20 mai seulement, mais ses dates ne s'accordent pas bien avec les jours de la semaine

ſans. Tout ce qui portoit les armes ſut tué, toutes les richesses furent pillées, toutes les femmes et les enfans furent livrés aux brutales passions des croisés (1). L'effroi se répandit alors dans la Flandre maritime ; chacun mit à l'abri dans les forteresses ce qu'il possédoit de meilleur, et le comte de Flandre, qui étoit à Lille, envoya demander à l'évêque de quel droit il attaquoit son pays sans déclaration de guerre, au mépris des traités qui lui garantissoient l'amitié de Richard II. L'évêque feignit d'abord de croire que la Flandre étoit conquise par les Français et que le comte n'y exerçoit plus de souveraineté : quand on lui prouva le contraire, il répliqua qu'il ne relevoit point du roi d'Angleterre, qu'il n'attendoit point ses ordres, qu'il étoit soldat du pape Urbain VI, et qu'il faisoit la guerre aux Clémentins. Les envoyés de Flandre protestèrent alors qu'eux et leur comte et tout le pays étoient urbanistes comme les Anglais ; n'importe, répliqua l'évêque, la duchesse de Bar, Yolande, possède la seigneurie de Cassel, dans la Flandre maritime, et elle est clémentine. Les députés protestèrent qu'ils iroient demander justice à Richard II ; l'évêque donna aussitôt des ordres pour leur fermer le passage. (2) 1383.

(1) Froissart, c. 206, p. 406. — *Meyer*. L. XIII, f. 193, verso.

(2) Froissart, c. 206, p. 409. — *Meyer*. L. XIII, f. 194, r.

1383 Les Anglais, poursuivant leurs ravages, avoient cependant pris et pillé Bruckbourg, Dunkerque et Mardyck. Le comte chargea l'un de ses nombreux bâtards, Hase de Flandre, de les repousser; celui-ci donna rendez-vous à Bergues aux milices des châtellenies d'Ypres et de Bruges, et il se trouva bientôt à la tête d'une armée assez nombreuse; mais, malgré la conduite odieuse des Anglais, les Flamands sentoient dans leur cœur plus de ressentiment encore contre les Français; et les gentilshommes qui étoient à l'armée, remarquant une extrême fermentation parmi les milices, craignirent qu'elles ne les livrassent à l'évêque de Norwich, et les licencièrent. D'autre part, les habitans de Furnes, de Nieuport, de Dixmude et de toute la côte jusqu'à Ostende, ayant vu de plus près les atrocités des Anglais que celles des Français, s'assemblèrent tumultuairement et s'avancèrent jusqu'à Dunkerque pour leur livrer bataille; ils tuèrent un héraut d'armes que les Anglais leur envoyoient, et combattirent avec fureur, le 25 mai, mais avec tout le désavantage que donne l'ignorance de l'art de la guerre; cinq ou six mille d'entre eux y furent tués. (1)

Après cette victoire les Anglais, auxquels le comte et les gentilshommes n'osoient opposer aucune résistance, et que les Gantois se trou-

(1) *Meyer*. L. XIII, f. 194, verso. — Froissart, c. 207, p. 413.

voient encore heureux d'accepter pour alliés, s'emparèrent de Cassel, de Saint-Venant, de Bergues, et de tout le littoral de la mer : toutes les villes, toutes les campagnes, furent pillées avec la même rigueur, et comme à l'approche des croisés la plupart des villageois s'étoient réfugiés dans les bois avec leurs effets les plus précieux, les Anglais y firent faire des battues pour leur tout enlever. Ils se présentèrent ensuite devant Ypres le 8 juin, et ils commencèrent le siége de cette grande ville, qui dura neuf semaines. Des milliers d'Anglais, qui avoient pris la croix au moment de la prédication de la croisade, mais qui n'avoient point encore passé la mer, avertis des succès de l'évêque de Norwich et de l'abondance du pillage qu'il trouvoit en Flandre, arrivoient chaque jour à son camp. La plupart, il est vrai, étoient sans armes, et ne portoient que le bourdon des pélerins, la croix, et la besace, qu'ils remplissoient de tout ce qu'ils pouvoient voler (1). Les Gantois, dans leur triste situation, ne pouvoient refuser aucune espèce d'auxiliaires : François Ackermann, Pierre Dubois et Pierre Winter les amenèrent le 1er juillet, au siége d'Ypres, au nombre, à ce qu'on assure, de vingt mille hommes; ils engagèrent l'évêque de Norwich à repousser la médiation de 1383.

(1) *Meyer*, l. XIII, f. 195, verso.

1383. l'évêque de Liége, qui vouloit lui persuader de faire la paix avec le comte de Flandre, et ils entamèrent quelques négociations qui n'eurent pas de succès avec les bourgeois du parti de la liberté dans Ypres pour les réconcilier avec les Anglais. (1)

Cependant le comte de Flandre avoit imploré l'aide du duc de Bourgogne son gendre, du duc de Bretagne son cousin, qui lui avoit de grandes obligations, et du roi Charles VI. Il ne fut pas difficile de persuader à ce dernier que son honneur exigeoit qu'il accomplît l'œuvre qu'il avoit si bien commencée à Rosebecque l'année précédente. En conséquence, tous les vassaux de la couronne furent convoqués à Arras pour le 15 août. Plusieurs grands seigneurs étrangers, tels que le duc Frédéric de Bavière, le comte de Savoie, et le comte de Genève avec sept cents lances, vinrent grossir l'armée française, pour prendre part aux victoires et au pillage qu'on ne doutoit point qui ne lui fussent réservés (2). Charles VI alla le 2 août, prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et il le donna à porter au sire de la Trémouille. Il se rendit ensuite à Arras, où il passa la revue de son armée. Il y trouva seize mille hommes d'armes, chevaliers

(1) *Meyer*. f. 195, verso. — Froissart, c. 208, p. 419.

(2) Froissart, c. 209, p. 430. — Anonyme de Saint-Denis. l. III, c. 1 et 2, p. 74 et 76.

ou écuyers armés de pied en cap, et soixante 1383.
mille fantassins.

L'évêque de Norwich, averti de l'approche de Charles VI, sentit la nécessité de lever le siége d'Ypres. Il renvoya une partie des Gantois chez eux, et, le 8 août, il se retira à Gravelines avec une moitié de ses troupes, tandis que sir Hugues de Calverley s'enferma dans Bergues avec le reste. Le roi avançoit lentement par le mont Saint-Éloi, Saint-Omer et Aire : il entra en Flandre par Cassel; et, traitant en ennemis ceux qui, peu de semaines auparavant, avoient été vaincus par ses ennemis, il livra au pillage et à l'incendie toute la châtellenie de Cassel. Quelques Anglais avoient été laissés à la garde de Tringhen et d'autres châteaux : le connétable de Clisson n'en voulut recevoir aucun à merci, et les fit tuer à mesure qu'ils tomboient entre ses mains. (1)

Le 7 septembre, l'armée française arriva devant Bergues-Saint-Vinox, et commença l'attaque de cette place : un grand nombre des habitans du pays environnant s'y étoient réfugiés avec leurs effets les plus précieux, pour s'y mettre sous la protection de sir Hugues de Calverley; car, depuis que les Français, et surtout les Bre-

(1) Froissart, c. 210, p. 437 — *Meyer*. L. XIII, f. 196 verso.

1383. tons, étoient entrés dans le pays, ils commençoient à trouver les Anglais des ennemis moins redoutables. A une rapacité insatiable, les Bretons joignoient la soif du sang et la lubricité. Dans aucun temps, dans aucune circonstance, on ne voyoit leur férocité se ralentir. Après avoir soutenu le premier jour l'attaque des Français, Calverley reconnut l'impossibilité de se défendre dans une si mauvaise place ; il l'évacua pendant la nuit, par la porte qui mène à Dunkerque, où il n'y avoit point encore d'assaillans, et il emmena avec lui une partie des réfugiés de la Flandre. Les autres habitans de Bergues, qui avoient donné des preuves de leur attachement au comte, et que les Anglais avoient traités en ennemis, envoyèrent, le 8 septembre au matin, jour de la Nativité de la Vierge, l'abbé de Saint-Vinox à Charles VI, pour lui annoncer que les portes étoient ouvertes, et qu'ils l'attendoient comme un libérateur. L'abbé fut repoussé ; la vengeance du roi fut annoncée aux habitans de Bergues, qui passèrent le reste de la journée dans les transes de la terreur et du désespoir. Au milieu de la nuit l'assaut fut livré, par l'armée française, à ces portes ouvertes, à ces murailles que personne ne défendoit : tous les crimes les plus effroyables furent commis dans cette ville malheureuse ; puis, le matin suivant, tous les habitans furent massacrés, à la

réserve de quelques religieuses qui furent envoyées à Saint-Omer. (1) 1383

Le 14 septembre, Charles VI suivit les Anglais à Bruckbourg, et répartit son armée tout autour de cette ville. Hugues Calverley étoit résolu de la défendre à outrance, encore qu'elle ne fût entourée que d'un fossé et d'un mur de terre palissadé. Les maisons étoient couvertes de chaume; les projectiles des Français y mirent le feu en plus de quarante endroits; mais les Anglais, et les Gantois qui s'y trouvoient avec eux, défendirent les remparts avec vaillance, sans se soucier de l'incendie, et repoussèrent les assaillans. (2)

Cependant la saison, qui jusqu'alors avoit été fort belle pour tenir la campagne, commençoit à se gâter : les ducs étoient fatigués de la guerre, particulièrement le duc de Berri, qui voyoit dissiper à l'armée des trésors qu'il auroit mieux aimé détourner à son profit. Le jeune roi, à qui la guerre n'offroit plus un spectacle nouveau, désiroit retourner en France. Le duc de Bretagne, qui servoit dans son armée avec deux mille lances, conservoit cependant pour les Anglais son affection et sa reconnoissance.

(1) *Meyer*. L. XIII, f. 197. — Froissart, c. 211, p. 444. — Anonyme de Saint-Denis. L. III, c. 3, p. 78.

(2) *Meyer*. L. XIII, f. 198, verso. — Froissart, c. 211, p. 449. — Anonyme de Saint-Denis. L. III, c. 3, p. 80.

1383. Il offrit sa médiation pour faire évacuer Bruckbourg; et, après une conférence où les Anglais montrèrent qu'ils ne ressentoient aucune crainte, et refusèrent d'abandonner les Gantois, leurs compagnons d'armes, une capitulation fut signée le 17 septembre : les Anglais et les Gantois évacuèrent la ville pour se retirer à Calais avec armes et bagages, et les Français, maîtres de Bruckbourg, s'en vengèrent sur les habitans, qu'ils pillèrent et massacrèrent, et sur les maisons, qu'ils incendièrent. Ils gardèrent cependant un long ressentiment contre le duc de Bretagne, pour avoir soustrait les Anglais à leur fureur, et cette médiation honorable lui fut plus tard reprochée comme une trahison. (1)

Le 22 septembre, l'armée française évacua la Flandre, où elle s'étoit signalée par tant de crimes et de cruautés. Quand des chevaliers combattoient contre des chevaliers, ils se croyoient tenus, après la victoire, à user de quelque courtoisie; mais les bourgeois enrichis étoient pour eux l'objet du mépris et de la haine; ils n'avoient besoin d'aucune provocation; ils n'attendoient pas même d'être en guerre avec eux pour s'em-

(1) Froissart, c. 214, p. 463. — *Meyer*. L. XIII, f. 198, verso. — Anonyme de Saint-Denis. L. III, c. 4 et 5, p. 80.— Juvénal des Ursins, p. 40.—Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 42, p. 447. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 304.— Knyghton. p. 2672.

presser de les piller et de les massacrer. Cependant la Flandre étoit réduite à un tel état de désolation, qu'au lieu d'enrichir ceux qui y faisoient la guerre, on ne pouvoit plus y maintenir d'armée, sans y amener, à grands frais, des munitions. Aussi la nouvelle que François Ackermann et les Gantois s'étoient rendus, le 17 septembre, maîtres d'Oudenarde par surprise (1), ne changea-t-elle point la détermination des oncles du roi de terminer la guerre. La capitulation de Bruckbourg avoit amené des ouvertures de paix entre la France et l'Angleterre. On convint d'ouvrir des conférences à Lélinghen, entre Calais et Boulogne. Le 4 novembre, Richard II donna de pleins pouvoirs à son oncle le duc de Lancaster, et à d'autres ambassadeurs, pour y agir en son nom (2). Les ducs de Berri et de Bourgogne y représentèrent la France ; ils étoient accompagnés, de leur côté, par plusieurs prélats et plusieurs seigneurs. Bientôt les plénipotentiaires reconnurent qu'un traité de paix présenteroit trop de difficultés, et ils convinrent de signer seulement une trève. Mais le duc de Lancaster, qui se faisoit nommer Jean de Gand, parce qu'il étoit né dans cette ville, et qui conservoit pour elle beaucoup d'affection, déclara 1383

(1) *Meyer*. f. 199, recto. — Froissart, c. 212, p. 452. — Thom. Walsingham, p. 306.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 413.

1383. qu'il ne consentiroit jamais à la trève si les Gantois n'y étoient pas compris. Le comte de Flandre se récria contre cette faveur accordée à ses sujets rebelles. Mais autant le duc de Berri avoit mis jusqu'alors de fureur dans la poursuite de la guerre, autant il témoignoit d'impatience d'y mettre un terme, et d'emportement contre ceux qui retardoient les négociations. Il reprocha avec violence au comte de Flandre, d'avoir, par son imprudence, causé tout le dommage et toute la honte de cette longue guerre (1). Des paroles toujours plus vives, toujours plus amères, furent échangées entre eux : enfin le duc de Berri tira son poignard et en frappa le comte de Flandre à
1384. la poitrine ; c'étoit le 6 janvier 1384 ; le 9, le comte étoit mort. Cet événement n'est rapporté distinctement que par Meyer, l'annaliste de Flandre, et par les chroniques nationales qu'il cite ; mais la brièveté mystérieuse et les prodiges

(1) On a prétendu qu'un nouveau sujet de querelle s'étoit élevé entre eux ; que le duc de Berri avoit épousé en secondes noces la fille et l'héritière de Jean III, comte de Boulogne, et que le comte de Flandre lui ayant demandé l'hommage de ce comté, qui relevoit de celui d'Artois, le duc répondit qu'un fils de France ne rendoit d'hommage à personne ; mais les dates rendent cette anecdote impossible : en effet, le duc de Berri ne perdit sa première femme Jeanne d'Armagnac, qu'en 1387, et il n'épousa que le 6 juin 1389 la comtesse de Boulogne, âgée alors seulement de six ans. Froissart. T. XI, c. 133, p. 490.

que rapportent les autres historiens contemporains, qui redoutoient de provoquer la vengeance du duc de Berri et du duc de Bourgogne, confirment un récit qui, en général, a trouvé crédit auprès des historiens plus modernes (1). La mort du comte de Flandre ayant fait disparoître le seul obstacle qui s'opposât à la conclusion de la trêve, elle fut signée le 26 janvier 1384, et les Gantois y furent compris comme alliés des Anglais, les rois de Castille et d'Écosse, comme alliés du roi de France. (2) 1384.

(1) *Meyer*. L. XIII, f. 200. — Froissart. T. IX, c. 215, p. 10. — Anonyme de Saint Denis. L. III, c. 6, p. 84. — Juvénal des Ursins, p. 40. — Art de vérifier les dates, p. 643. — Barante, Hist. de Bourg. T. I, p. 234. — Mézerai. T. II, p. 518.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 418.

CHAPITRE XVIII.

Mort du duc d'Anjou en Pouille. — Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. — Charles envoie une armée en Écosse pour attaquer l'Angleterre, et il en conduit une autre en Flandre. — Les Gantois se soumettent au duc de Bourgogne. — Guerre de Portugal. — Immenses préparatifs pour une descente en Angleterre, que le duc de Berri fait manquer. — 1384-1386.

Nous venons de faire le tableau d'une des plus cruelles, en même temps d'une des plus humiliantes convulsions auxquelles l'ordre social ait été exposé en France. Après des siècles de souffrance et d'oppression, la grande masse de la nation, poussée à bout par la violence, la cruauté, la rapacité et l'incapacité de ceux qui la gouvernoient; animée en même temps par le sentiment de ses droits, encouragée par de grands exemples, avoit pris la généreuse résolution de rejeter enfin le joug de la tyrannie, de forcer ceux qui exerçoient l'autorité publique à respecter ses intérêts, à consulter ses sentimens, à se conformer à ses habitudes. La résistance s'étoit organisée partout; elle avoit commencé avec courage, avec

énergie, et ceux cependant que leur patriotisme 1384
faisoit descendre dans l'arène, y avoient porté avec l'héroïsme de la liberté le respect de l'ordre, l'amour de tout ce qui pouvoit être toléré, de tout ce qui pouvoit être conservé dans l'ancienne organisation de la société. Les communes de France vouloient être ménagées; elles vouloient être consultées; elles vouloient être libres enfin; mais elles n'avoient pas prétendu dominer ou détruire toutes les prérogatives de la royauté et de la noblesse. La lutte s'étoit engagée de leur côté avec courage et en même temps avec modération : elles avoient déployé des vertus, une élévation d'âme, que nous avons rencontrées bien rarement dans cette histoire. Malgré leur apparente supériorité, elles avoient été vaincues; elles l'avoient été par un jeune garçon de quatorze ans, chez qui un observateur attentif auroit déjà démêlé les germes de la folie qui devoit bientôt se développer en lui, pour tourmenter par lui, pendant trente ans, la France; elles l'avoient été par les princes du sang qui formoient son conseil; et jamais trône n'avoit été entouré de princes plus ineptes, plus méprisables, plus cruels. Les communes enfin avoient été vaincues par une noblesse qui ne pouvoit pas se glorifier d'une seule vertu; une noblesse farouche, ignorante, avide de pillage, sans élévation d'âme, sans patriotisme, et qui, dans plus

1384. d'une occasion, s'étoit montrée même sans courage. La France avoit été vaincue par ses tyrans, et jamais les oppresseurs des peuples n'avoient abusé plus cruellement de leur victoire; jamais, avec une rage plus féroce, ils ne s'étoient acharnés à détruire la population, l'industrie, la propriété d'où devoit naître leur propre richesse; jamais gouvernement n'avoit semblé prendre à tâche, comme celui de France, de tuer en Flandre, en Languedoc, à Paris enfin, la nation même qu'il gouvernoit. Il n'est pas aisé cependant de tuer les nations; et, en les décimant comme avoit fait Charles VI, en frappant tous ceux qui se distinguent par la supériorité de leur caractère, par leurs lumières et par leurs richesses, on ne fait que les rendre plus redoutables, plus cruelles, plus incapables de raison ou de ménagement, pour le moment où la lutte recommencera.

Lorsqu'on voit le petit nombre combattre contre le grand, et que c'est le dernier qui est vaincu, il est naturel de s'arrêter pour chercher à reconnoître les causes d'un résultat aussi inattendu. Nous en avons déjà signalé quelques unes, au commencement du chapitre précédent, dans l'isolement des villes, dans la dépopulation des campagnes et l'abrutissement de leurs habitans : nous avons pu en conclure que, quoique la bourgeoisie fût, sans doute, plus nombreuse

que la noblesse, la disproportion entre ces deux corps n'étoit point telle que si on avoit comparé la noblesse à la masse entière de la nation; que, surtout la noblesse devant à sa richesse des moyens faciles de transport; à l'usage de combattre à cheval, la supériorité en rase campagne; et à la possession du pouvoir, la facilité d'agir de concert dans tout le royaume, elle pouvoit se présenter sur chaque point de ce royaume tour à tour, et contre chaque commune, avec la supériorité du nombre. 1384.

D'autres causes du désavantage des communes dans leur lutte contre la noblesse à cette époque, doivent nécessairement nous demeurer inconnues, parce que ce grand combat ne nous a été décrit que par leurs ennemis. En effet, il ne nous est pas resté, pour cette époque, un seul historien, un seul chroniqueur de l'ordre des bourgeois, qui ait raconté, avec les sentimens de cet ordre, ou la guerre de Flandre, ou les persécutions éprouvées à Paris, à Rouen, à Reims, à Orléans, ou la tyrannie exercée sur le Languedoc. Nous n'avons d'autres guides que quelques écrivains ecclésiastiques, toujours dévoués à la puissance; et Froissart, l'historien des chevaliers, qui ne se propose d'autre but que d'amuser et de flatter les seigneurs et les nobles dames, qui partage tous leurs préjugés et toute leur haine pour la bourgeoisie, et qui ne désigne jamais les plus

1384. héroïques défenseurs de la liberté dans les communes, que par les noms de *pendaille* et de *ribaudaille*. Froissart nous a servi principalement de guide; nous lui avons emprunté le récit des événemens, en retranchant seulement les épithètes injurieuses ; nous l'avons rectifié quelquefois à l'aide de Meyer, l'annaliste de Flandre, mort en 1552. Sous le règne de Charles-Quint, il avoit été permis à ce dernier de révéler ce qui pouvoit rendre odieux aux Flamands le roi et la noblesse de France, mais non ce qui auroit excité l'admiration pour les champions de la liberté. C'est donc toujours à partir du camp ennemi, c'est au travers du nuage qu'élèvent les préjugés, l'ignorance et la servilité, que nous cherchons à distinguer les mouvemens des héroïques bourgeois du quatorzième siècle. Si quelque écrit, confident des généreuses pensées de Philippe d'Arteveld et de Pierre Dubois, d'Étienne Marcel et de Nicolas le Flamand, nous étoit demeuré, nous comprendrions mieux leurs projets, leurs espérances, l'organisation des communes, et les difficultés sans nombre avec lesquelles les bourgeois avoient à lutter.

La plus grande de ces difficultés étoit, sans doute, l'ignorance profonde du peuple, cette même ignorance qui ne lui permit point de former un seul écrivain par lequel il pût faire plaider sa cause devant la postérité, et qui l'avoit

probablement rendu indifférent au jugement des autres peuples et des âges à venir. Les bourgeois du quatorzième siècle ne pouvoient rien devoir qu'à eux-mêmes; toute l'expérience des siècles passés, toute celle des autres nations n'existoit point pour eux. Leurs notions sur la distance, sur la force respective, la population, les finances, les intérêts des États, des corps politiques, et des villes dont ils pouvoient craindre l'inimitié ou désirer l'alliance, étoient confuses, fautives et décevantes; leurs ressources financières, l'ordre de leur comptabilité, leur crédit, n'étoient nullement proportionnés à leurs richesses. A la guerre, ils apportèrent de la bravoure; mais ils n'avoient aucune connoissance de l'art militaire, de l'attaque et de la défense des places, des machines de guerre, des armes même qui leur auroient convenu. Toute l'expérience des anciens, toute celle des derniers âges, toute celle des autres peuples étoit perdue pour eux; ils ne connoissoient que ce qu'ils avoient vu de leurs yeux. En politique, ils aimoient la liberté, mais sans la connoître, sans la comprendre. Ils croyoient à la nécessité de la rigueur, de la cruauté même dans le gouvernement. Lorsque Pierre Dubois appela Philippe d'Arteveld à prendre les rênes du gouvernement, Froissart assure qu'il lui dit : « Saurez-« vous bien faire le cruel et le hautain? car un 1384.

1384. « sire entre commun peuple, et par spécial à ce « que nous avons à faire, ne vaut rien si il n'est « craint et redouté, et renommé à la fois de « cruauté. Ainsi veulent Flamands être menés; « ni on ne doit tenir entre eux compte de vies « d'hommes, ni avoir pitié non plus que d'hi- « rondelles ou d'alouettes qu'on prend en la sai- « son pour manger (1). » D'après les mêmes fausses notions politiques qui leur enseignoient seulement à déplacer le pouvoir tyrannique, et non à le détruire, les Flamands demandoient que leur regard ou régent s'entourât de pompe et de magnificence; aussi, après la victoire de Bruges, le même Arteveld, au dire de Froissart, « tenoit « état de prince; car tous les jours par ses mé- « nestrels il faisoit sonner et corner devant son « hôtel, à ses dîners et à ses soupers, et se faisoit « servir en vaisselle couverte d'argent, ainsi « comme si il fût comte de Flandre...... Et se « vêtoit de sanguines et d'écarlattes, et se four- « roit de menus vairs, ainsi comme le duc de « Brabant ou le comte de Hainault....... et don- « noit aux dames et aux damoiselles de grands « dîners, soupers et banquets, ainsi comme avoit « fait du temps passé le comte (2). » La cruauté cependant, qui peut-être façonna les Gantois à

(1) Froissart, T. VII, c. 101, p. 479.

(2) Froissart, T. VIII, c. 160, p. 217 et 220

une plus prompte obéissance, les fatigua du joug de leurs capitaines, comme elle les avoit fatigués auparavant de celui de leur comte, et le luxe dissipa des ressources qu'ils auroient dû réserver pour la guerre. 1384.

Comment auroient-ils pu cependant éviter ou cette ignorance ou ces vices? Leur éducation étoit purement sacerdotale. Il n'y avoit pas dans toute la Flandre, bien plus, il n'y avoit pas dans toute la France, un homme qui tentât de donner la moindre instruction à la jeunesse, s'il n'étoit pas élevé et engagé de quelque manière dans les ordres sacrés (1); il n'y avoit aucun moyen d'entretenir les hommes faits, ou par des livres, ou par une instruction orale, soit de leurs devoirs, soit des préceptes de la morale, si ce n'est en leur parlant de la chaire, dans les églises. Par une exception remarquable, tandis que Milleczius, prédécesseur de Jean Huss, prêchoit la réforme en Bohême, que Wickleff la prêchoit en Angleterre, on ne voyoit pulluler aucune hérésie dans toute l'étendue de la France : si quelques Vau-

(1) Gérard Groet, fondateur des *Écoles de frères*, qui mourut à Deventer en 1384, avoit fondé ces écoles monastiques à Deventer, à Gand, à Bruxelles, à Cambrai et à Gérardmont. Mais ses moines, alors ignorans, à ce qu'assure l'annaliste de Flandre, ne commencèrent qu'un siècle plus tard à acquérir quelques connoissances, par leurs communications avec les Italiens. *Meyer*, *Ann.* L. XIV, f. 201, verso.

1384. dois existoient encore dans les vallées des Alpes, et quelques Albigeois dans le Languedoc, ceux qui avoient échappé aux supplices, traqués par l'inquisition, se cachoient soigneusement, et l'on n'entendoit plus parler d'eux. Aucun prédicateur indépendant de l'Église, aucun enthousiaste ne pouvoit se flatter de captiver l'attention d'un peuple qui avoit tant souffert, et qui étoit sans cesse occupé à défendre ses intérêts matériels. Malgré le schisme, malgré les accusations et les anathèmes que le pape d'Avignon et le pape de Rome fulminoient sans cesse l'un contre l'autre, la foi, dans l'autorité de l'Église et dans ses enseignemens, n'étoit encore nullement ébranlée en France. Le roi, les princes, la noblesse, les soldats, les bourgeois, les paysans, tous sans exception étoient, sinon de bons chrétiens, du moins des chrétiens dévots; ils rapportoient à Dieu toutes leurs actions, toutes leurs déterminations, et l'expression *Dieu y ait part*, étoit sans cesse dans leur bouche. Ils étoient soumis et pleins de foi: on n'auroit pas trouvé dans tout le royaume un homme qui méritât vraiment le titre d'honnête homme, mais on n'y auroit pas trouvé non plus un incrédule. (1)

(1) *Dieu y ait part* étoit la phrase habituelle pour exprimer l'assentiment. *En nom de Dieu* étoit la phrase par laquelle on demandoit crédit pour ce qu'on disoit: un héraut ou roi d'armes n'ouvroit jamais la bouche sans que ses premiers mots

L'enseignement sacerdotal avoit amplement chargé la mémoire de la jeunesse ; la grammaire latine, la philosophie scolastique, la théologie, suffisoient pour occuper les têtes, et pour tromper l'activité des hommes studieux : seulement, de tout ce qui étoit enseigné dans les écoles, rien, absolument rien, n'étoit applicable aux usages de la vie ; les sons vides de sens de l'antiquité étoient répétés aux oreilles, mais la vie des anciens étoit soigneusement dérobée aux regards : aucune idée de leur gouvernement, de leur politique et de leur éloquence ; aucune connoissance de leur philosophie et de leur science ; aucun sentiment de leur patriotisme et de leur amour de la liberté, n'étoit transmis par le prêtre à l'écolier. En même temps les méthodes de l'enseignement étoient toutes serviles, et elles étoient toujours appuyées par des châtimens serviles ; l'autorité de l'écrivain ou du pédagogue étoit partout mise à la place de la réflexion et de l'examen ; l'art de raisonner n'étoit rendu subtil qu'aux dépens de la justesse de l'esprit ; la vérité n'étoit jamais l'objet des recherches du dialecti- 1384.

fussent *en nom de Dieu* ; l'ordre pour commencer les batailles se donnoit toujours *en nom de Dieu et de saint Denis*, *en nom de Dieu et de saint George* ; et les gens de guerre formés en compagnies d'aventure se disoient *amis de Dieu*, *ennemis de tout le monde*. Froissart, passim. *Voyez*, entre autres, T. VIII, p. 135, 146, 193, et T. IX, p. 100.

1384. cien, et la critique étoit inconnue. C'étoit surtout cependant l'enseignement moral que les prêtres avoient perverti; en interdisant d'asseoir la morale sur ses vraies bases, sur la bienveillance envers les hommes, en la soustrayant au raisonnement et à la philosophie, et en se la réservant comme un enseignement dogmatique, qui étoit en quelque sorte la propriété des casuistes, ils l'avoient sortie du cœur pour la mettre dans la mémoire; ils avoient bouleversé tout l'ordre, toute la proportion des délits ou des péchés, atténuant la gravité des uns, augmentant celle des autres, comme il convenoit au pouvoir de l'Église, et surtout au droit qu'elle se réservoit de prescrire les pénitences et d'accorder l'absolution. Un esprit pénétré de l'enseignement sacerdotal de la morale, étoit nécessairement et pour jamais faussé. Celui qui regardoit une erreur de foi ou un doute comme plus coupable qu'un crime, la dénonciation ou le massacre d'un hérétique comme plus méritoire qu'une bonne action, ne pouvoit jamais être un honnête homme.

Si les communes succombèrent en partie par leurs dissensions, en partie par leur ignorance, il faut aussi chercher en partie les causes de leur destruction dans la passion qui tenoit unis leurs adversaires; dans cette jalousie furieuse, dans cette haine forcenée qui inspiroit toute la no-

blesse pour la faire agir comme un seul homme, 1384.
qui poursuivoit tous les succès à outrance, qui engageoit les gentilshommes à combattre, non pas pour vaincre, mais pour exterminer; qui leur faisoit sur le champ de bataille violer tous les usages de la guerre, refuser toute merci à l'ennemi désarmé, et continuer le massacre longtemps après que la résistance avoit cessé. La noblesse donna à la guerre de Flandre un ensemble, une activité que ni Charles VI, ni ses oncles n'auroient été capables de lui imprimer, et après ses victoires elle continua la boucherie des vaincus, la destruction de toutes leurs propriétés, de toutes leurs ressources, avec un acharnement dont aucune guerre n'avoit encore donné l'exemple. Il n'y avoit qu'un jeune garçon tel que Charles VI, dont le cœur étoit déjà vicié et la raison à moitié égarée avant de s'être formée; il n'y avoit que des hommes aussi ineptes, aussi méprisables et aussi cruels que les ducs de Berri et de Bourgogne, qui pussent permettre un tel abus de la victoire, une telle destruction des ressources futures de la monarchie qu'ils administroient.

Les événemens qui suivirent firent mieux sentir encore la différence entre une guerre de passion, une guerre de corps, telle que celle que la noblesse venoit de faire en Flandre, et une guerre abandonnée à la seule direction d'hommes

1384 aussi imbéciles que ceux qui étoient alors à la tête des affaires de France.

Pendant la violente agitation qu'avoit causée en France la guerre des communes de Flandre, on avoit presque oublié l'expédition que le duc d'Anjou avoit conduite contre le royaume de Naples; une brillante armée, un immense trésor, avoient été détournés de leur destination naturelle, la défense du royaume dans la guerre où il étoit depuis si long-temps engagé, pour tenter une agression injuste dans un pays dont la conquête ne pouvoit jamais être utile à la France. On a quelquefois supposé aux rois, contre tous les principes de la légitimité, le droit de disposer par testament de leur couronne, quand les droits d'hérédité semblent si incertains qu'il est nécessaire que leur autorité fasse pencher la balance; mais il n'y avoit dans ce cas-ci aucune incertitude, et l'adoption de Louis d'Anjou par Jeanne de Naples ne pouvoit être considérée comme valable, sans bouleverser tout ce qu'il y a de stable dans les institutions monarchiques. Charles de Durazzo, le dernier des mâles de la première maison d'Anjou, avoit épousé Marguerite fille de la sœur de Jeanne, et sa plus prochaine héritière par les femmes. Il étoit impossible d'élever un doute sur leurs droits réunis, c'étoient ces droits que Louis, duc d'Anjou, venoit attaquer. Parti de Carpentras le 13 juin 1382 pour entrer en

Piémont, il avoit traversé sans obstacle l'Italie, 1383
avec une armée que les calculs les moins exagérés portent à quinze mille chevaux. Lorsqu'il étoit entré dans les Abruzzes, le 17 juillet 1382, cette armée avoit été grossie par un grand nombre de gentilshommes napolitains que leur affection pour la mémoire de Jeanne, ou leur ressentiment contre Charles III, décidèrent à lever l'étendard d'Anjou : les Sansévérini, quelques Orsini, Caraccioli et Zurli, se mirent à la tête de ce parti, qui pendant un siècle et demi demeura fidèle aux Français dans le royaume de Naples. (1)

Charles III n'avoit point des forces assez considérables pour disputer à Louis d'Anjou l'entrée de son royaume; il lui laissa tenir la campagne, il garnit ses forteresses, et il attendit l'effet du climat et du changement de nourriture sur les hommes et sur les chevaux. Les Français eurent bientôt épuisé les provisions qu'ils trouvèrent dans les greniers publics. Ils comptoient y suppléer, comme ils faisoient en France, par le pillage des paysans ; mais ceux de l'Abruzze et de la Capitanate, quoique souvent maltraités par les compagnies d'aventure, n'étoient point tombés dans cet état d'impuissance et d'abaissement où la noblesse avoit réduit les paysans français. Ils

(1) *Angelo di Costanzo.* T. II, L. VIII, p. 64.

1384. résistoient, ils attaquoient, ils massacroient les maraudeurs et les traîneurs; ils dressoient des embuscades dans tous les passages difficiles et dangereux, pour surprendre et piller les bagages: cette petite guerre finit par réduire le duc d'Anjou et son opulente noblesse à la plus excessive misère. Il fut obligé de se défaire successivement de toute son argenterie, de toute cette superbe vaisselle de Charles V qu'il avoit pillée, et dont il n'avoit plus conservé à sa mort qu'un seul gobelet d'argent; de même lui, qui avoit attaché tant de vanité à ne se montrer jamais que revêtu d'habits somptueux, il n'avoit plus conservé pour porter par-dessus ses armes qu'un fourreau de toile peinte semé de fleurs de lis d'or. Les armes de ses chevaliers, si brillantes lorsqu'il étoit entré en Italie, étoient toutes rouillées : la plupart avoient perdu leurs chevaux de bataille, et ils suivoient l'armée ou à pied, ou montés sur des ânes, ou tout au plus sur de petits bidets du pays. Dans cet équipage, le duc avoit jusqu'à dix fois demandé la bataille à Charles III, le provoquant même par des paroles insultantes, mais Charles étoit trop sage pour hasarder, par une vanité puérile, un avantage dont il se sentoit déjà assuré. (1)

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. IV, c. 6, p. 93.—Juvénal des Ursins, p. 43.—Froissart. T. VIII, c. 136-138, p. 128, et T. IX, c. 221, p. 42.

Pendant l'été de 1384, les fièvres de la Pouille et les dysenteries commencèrent à éclater dans l'une et l'autre armée. Charles III fut lui-même très malade, et déjà l'on avoit annoncé qu'il étoit mort; il se rétablit cependant. Son quartier étoit alors à Barlette, celui de Louis d'Anjou à Bari; la ville de Biseglio fut livrée au dernier par quelques barons angevins, sous l'engagement solennel qu'il la préserveroit de tout outrage : mais il n'étoit pas facile de contenir ces soldats affamés; dès qu'ils eurent passé les portes, ils commencèrent à piller. Louis d'Anjou sentoit combien il se compromettroit, si, dans une circonstance semblable, il ne pouvoit pas être maître de son armée : il parcourut les rues un bâton à la main, s'efforçant d'arrêter le désordre, et de réprimer les pillards; il s'échauffa outre mesure dans cette journée, prit la fièvre, et en mourut le 10 octobre (1). Son armée abandonna aussitôt l'entreprise à laquelle il l'avoit conduite, et ne chercha pas même à demeurer unie, pour obtenir de se retirer sous la foi d'un traité; chacun ne songea plus qu'à regagner ses foyers au plus vite : toutefois la plupart moururent en Italie; parmi les autres, on vit plusieurs barons, plusieurs 1384.

(1) *Giornali Napoletani. Script. Ital.* T. XXI, p. 1052. — *Angelo di Costanzo Storia di Napoli*, L. VIII, p. 77. — *Summonte Historia di Napoli.* T. II, L. IV, p. 488. — *Giannone, Hist. civile.* T. III, L. XXIV, c. 1, p. 354.

1384. des plus fiers chevaliers de France, traverser à pied, avec leurs habits en lambeaux, toute l'Italie, en mendiant leur pain, pour rentrer dans leur pays.

Louis d'Anjou laissoit deux fils, Louis et Charles, dont l'aîné n'étoit encore âgé que de cinq ans; leur mère, Marie de Bretagne fille de Charles de Blois, résidoit avec eux à Angers, et gouvernoit l'apanage de son mari (1). Elle vint aussitôt à Paris pour demander aux ducs de Berri et de Bourgogne, de l'aider tout au moins à maintenir ses enfans dans la souveraineté de la Provence. Mais ces ducs étoient trop occupés de leurs propres affaires pour lui donner une aide efficace : la Provence, à la réserve des villes d'Arles et de Marseille, se révolta contre les Angevins, déploya les drapeaux de Charles de Duraz, et installa dans Aix, Spinola, que ce roi y avoit envoyé pour gouverneur. (2)

Les graves occupations qui empêchoient le duc de Berri de donner des secours à sa belle-sœur et à ses neveux, n'étoient, comme de coutume, que ses efforts pour pressurer les peuples du Languedoc. Il avoit obtenu du roi des lettres de rémission, en date du 8 mars 1384, par lesquelles Charles pardonnoit aux Languedociens toutes leurs rébellions et désobéissances passées,

(1) Le Laboureur, Introd. à l'Hist. de Charles VI, p. 66 — Froissart, c. 221, p. 44.

(2) Bouche, Hist. de Provence. T. II, L. IX, p. 408.

sous condition qu'ils payeroient en quatre années 1384.
la somme énorme de huit cent mille francs, pour se racheter des crimes qui leur étoient imputés. Mais comme, ajoutoit-il, tous les habitans n'étoient pas coupables de ces crimes, le roi accordoit de plus au duc de Berri le droit de choisir en Languedoc cinq mille familles qui seroient exemptées de contribuer à payer cette taxe de rédemption. Le duc de Berri séjourna en Languedoc du 29 avril, à la fin de juin, occupé de traiter avec toutes les familles riches, auxquelles il vendoit, proportionnellement à leurs facultés, leur inscription sur la liste des cinq mille. En même temps, il faisoit poursuivre par ses soldats les Tuchins ou paysans révoltés qui avoient répandu l'effroi dans la province ; et comme malgré ses ordres, les soldats las de tuer avoient fait sur eux quelques milliers de prisonniers, il fit noyer ou pendre tous ceux que leur fureur avoit épargnés. (1)

Les affaires du duc de Bourgogne étoient tout autrement importantes. La mort du comte de Flandre laissoit la femme du duc, Marguerite de Flandre, héritière des comtés de Flandre, de Bourgogne (ou Franche-Comté), d'Artois, de Réthel et de Nevers, des seigneuries de Malines et de Salins, des terres de l'Isle en Champagne,

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. IV, c. 1, p. 87. — Juvénal des Ursins, p. 41. — Hist. de Languedoc. T. IV. L. XXXIII, c. 20. p. 384.

1384. de Beaufort, et de Jaucourt (1). La plupart de ces fiefs se soumirent à lui sans difficulté, mais la prise de possession de la Flandre n'étoit pas une chose facile. Comme la prodigalité de Philippe-le-Hardi le laissoit toujours à court d'argent, il commença par s'en faire donner par le roi son neveu. Deux sommes de cent mille, et de cent vingt mille francs, lui furent payées pour l'aider à se mettre en possession de la Flandre, et son traitement de conseiller de la régence fut porté de mille francs, à quinze cents, puis à trois mille par mois. (2)

Avec les subsides de la France le duc de Bourgogne rassembla un train magnifique de chevaliers et d'écuyers, il les fit revêtir de livrées somptueuses, et il prit possession de la partie de la Flandre qui avoit été rendue par le roi à son prédécesseur; d'abord de Lille, où il fit au comte Louis son beau-père des obsèques magnifiques (3), ensuite de Bruges, où il fut reçu le 26 avril, et où il changea la magistrature, et accorda divers priviléges à la ville (4). Il y avoit peu de jours que la princesse Marguerite sa femme avoit reçu le serment de fidélité de cette

(1) Barante, Ducs de Bourg. T. I, p. 235.

(2) P. Planche, Hist. de Bourg. T. III, L. XIII, p. 73. — Barante. T. I, p. 235.

(3) Froissart. T. IX, c. 216, p. 11.

(4) *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 201, recto.

province, lorsque le sire d'Escornay viola la 1384
trève qui avoit été récemment conclue avec les Gantois, surprit Oudenarde le 17 mai, et y tua plus de trois cents hommes (1); cet outrage ne fut point puni par le duc de Bourgogne, mais il détermina probablement les Anglais, afin de protéger plus efficacement leurs alliés, à envoyer un lieutenant à Gand; ce fut l'anglais Jean Bourchier, qui y fut reçu avec enthousiasme, et auquel on déféra le titre de *regard* de Flandre. (2)

Le duc de Bourgogne avoit pu, jusqu'à l'arrivée du lieutenant anglais, se flatter de traiter avec les Gantois, et de les amener à le reconnaître pour leur comte, comme avoient fait les autres Flamands, mais depuis que cette ville étoit sous la protection immédiate du roi d'Angleterre, il ne pouvoit recouvrer sa souveraineté que par la guerre, et il se détermina à la renouveler. Dans des conférences tenues à Boulogne le 14 septembre 1384, la trève avoit été prolongée jusqu'au 1er mai 1385 (3); le duc de Bourgogne engagea son neveu à ne pas consentir à ce qu'elle le fût pour plus long-temps.

Cependant il cherchoit en même temps à raffermir son pouvoir dans les Pays-Bas par des alliances. Jeanne, duchesse de Brabant, et tante

(1) Froissart, c. 220, p. 37. — *Meyer*. L. XIV, f. 201, 1

(2) *Rymer*. T. VII, p. 448.

(3) *Rymer*. T. VII, p. 433-438

1384. de sa femme, qui avoit perdu son mari le 7 décembre 1383, prenoit à tâche d'établir solidement la maison de Bourgogne dans ces provinces, qui devoient tomber toutes successivement sous
1385. sa domination. Elle fit rencontrer à Cambrai, au mois de janvier 1385, le duc de Bourgogne avec le duc Albert de Bavière, gouverneur, pour son frère Guillaume l'Insensé, des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et elle conclut un double mariage entre leurs familles; Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, épousa Marguerite de Bavière, fille d'Albert, et Guillaume, comte d'Ostrevant, fils du même Albert, et héritier présomptif des trois comtés de son oncle, épousa Marguerite de Bourgogne. Les deux mariages furent célébrés le 12 avril à Cambrai, avec une grande magnificence (1). Le jeune roi de France voulut s'y trouver, pour prendre part aux joûtes et aux tournois, et c'est là qu'il fut question pour la première fois de le marier à une autre princesse bavaroise, la fille du duc Étienne, l'un des trois frères, qui depuis l'an 1375 gouvernoient en commun le duché de Bavière.

Le duc de Bourgogne désiroit ce mariage, qui lui sembloit devoir augmenter encore son crédit sur l'esprit de son neveu, et la duchesse de Bra-

(1) Froissart, c. 221, p. 45. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 202, verso.

bant s'étoit chargée de le négocier. Mais quoique 1385.
les princes bavarois ambitionnassent vivement une aussi brillante alliance, ils ne laissoient pas de se sentir humiliés de la nécessité d'envoyer d'abord leur fille en France, pour essayer si elle plairoit au jeune roi, et plus encore de l'usage qu'on leur annonçoit être établi à la cour, de faire examiner par des matrones l'épouse destinée au monarque, pour s'assurer qu'elle pût lui donner des enfans bien constitués (1). Enfin il fut convenu que la jeune fille, nommée Isabeau, et alors âgée de quatorze ans, se rendroit en pélerinage à Saint-Jean d'Amiens, sous la conduite de son oncle le duc Frédéric. En effet il l'amena d'abord à Bruxelles auprès de la duchesse de Brabant, puis au Quesnoy, où le duc Albert de Bavière son grand-oncle tenoit sa cour. Elle y demeura trois semaines, que la duchesse de Brabant employa à lui faire préparer des habits plus somptueux; ceux qu'elle portoit *étant*, dit Froissart, *trop simples selon l'état de France*. Enfin les nobles pélerins arrivèrent à Saint-Jean d'Amiens, où Charles VI, le duc et la duchesse de Bourgogne, et les principaux seigneurs de la cour se trouvoient aussi. Le vendredi 14 juillet, la jeune Allemande, qui étoit fort belle, mais qui ne savoit pas un mot de français, fut présentée à Charles VI, et se mit à genoux devant lui. Frois-

(1) Froissart, T. IX, c. 236, p. 93.

1385. sart raconte que Charles, qui n'avoit pas encore dix-sept ans, « la prit par la main, et la fit lever, « et la regarda de grand manière ; en ce regard « plaisance et amour lui entrèrent au cœur ; car « il la vit belle et jeune, et si avoit grand désir « du voir et de l'avoir. Adonc, dit le connétable « de France au seigneur de Coucy et au seigneur « de la Rivière, cette dame nous demeurera, le « roi n'en peut ôter ses yeux ; adonc commencè- « rent à parler ces dames et ces seigneurs ensem- « ble, et la jeune dame en étant debout se tenoit « toute coie (immobile), et ne mouvoit ni œil « ni bouche : et aussi à ce jour elle ne savoit point « de françois. Quand on eut été là un espace, « les dames prindrent congé au roi, et se retraï- « rent, et ramenèrent leur fille. » (1)

On ne savoit point encore l'intention du roi, mais Bureau de la Rivière, qui étoit alors l'homme en qui il avoit le plus de confiance, lui ayant demandé ce qu'il pensoit de la princesse de Bavière, Charles répondit, non seulement qu'elle lui plaisoit, mais encore qu'il la vouloit avoir tout de suite ; en sorte que le duc de Bourgogne, qui avoit compté conduire la cour à Arras pour y célébrer le mariage dans ses propres États, fut obligé de renoncer aux fêtes qu'il vouloit donner au roi. De nouveaux préparatifs furent faits pré-

(1) Froissart. T. IX, c. 227, p. 99

cipitamment à Amiens même, et le lundi 17 juillet 1385, le mariage fut célébré, quatre jours après celui où Charles avoit vu pour la première fois Isabeau de Bavière. Au moment de ses noces, il étoit âgé de seize ans sept mois et quatorze jours. Les deux époux n'entendoient encore pas un mot de la langue l'un de l'autre. (1) 1385.

La cour avoit vécu dans les fêtes depuis les mariages des enfans du duc de Bourgogne, dont on avoit commencé à s'occuper dès le mois de janvier, et le mariage de Louis, fils du comte de Blois, avec la fille du duc de Berri, qui s'étoit célébré au mois de mars (2), jusqu'au mariage du roi, qui s'étoit fait au milieu de juillet; mais ces réjouissances n'interrompoient point les préparatifs de guerre qui se faisoient de toutes parts pour attaquer les Anglais. L'intention du gouvernement français étoit de les combattre en même temps en Guienne, en Écosse, et en Flandre.

Le duc de Bourbon fut chargé de purger les provinces du Midi des garnisons anglaises qui les dévastoient; il rassembla ses hommes d'armes à Moulins; le comte de la Marche, son cousin, rassembla les siens à Tours, et le nouveau comte

(1) Froissart, c. 227, p. 99, et c. 229, p. 108. — Anonyme de Saint-Denis. L. V, c. 5, p. 101. — Juvénal des Ursins, p. 46.

(2) Froissart, c. 223, p. 57.

1385. d'Armagnac, qui, le 25 mai 1384, avoit succédé à son père, prit à Toulouse le commandement des troupes du duc de Berri (1). Dans chacune de ces armées, il y avoit un corps d'arbalétriers génois : les campagnes de France étoient trop opprimées pour fournir de bonne infanterie, et la France étoit réduite à solder celle des peuples voisins (2). Le duc de Bourbon prit Montluc, la Tronchette, Archiac, et plusieurs autres petits forts dans l'Angoumois et la Saintonge, dont il fit passer les garnisons au fil de l'épée; il fut retenu neuf semaines au siége de Taillebourg, qui se rendit enfin; il termina la campagne par le siége et la prise de Breteuil, après quoi il licencia son armée à Limoges. (3)

L'amiral Jean de Vienne avoit été chargé de conduire en Écosse une armée française, qui, de concert avec les Écossais, devoit envahir les comtés septentrionaux de l'Angleterre. Il débarqua heureusement, au mois de mai, à Leith, port d'Édimbourg, mais la pauvreté et la barbarie du pays parurent bientôt insupportables, même aux Français du quatorzième siècle. La capitale ne contenoit pas alors plus de quatre

(1) Froissart, c. 223, p. 58. — Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXIII, c. 26, p. 388.

(2) Froissart. T. IX, p. 73, 75, 103, et passim.

(3) Froissart T. IX, c. 225, p. 72; 229, p. 109, et 232, p. 126.

cents maisons; on n'y voyoit ni manufactures ni commerce; les chaumières des paysans du Lothian, la province la plus riche, se composoient de quatre ou six pieux fichés en terre, et sur lesquels ils lioient de la ramée : accoutumés aux incursions des Anglais, ils leur laissoient sans regret brûler des villages qu'ils pouvoient rebâtir en moins de trois jours. Ces villageois si pauvres étoient cependant belliqueux ; ils résistoient aux valets des chevaliers français qui vouloient leur prendre leurs fourrages et leurs vivres, et ils les massacroient souvent. (1) 1385.

Le roi d'Écosse ne quitta point Stirling pour venir joindre à Édimbourg l'amiral de Vienne : au bout de quelques semaines, cependant, il lui envoya ses fils et son armée; les Français n'avoient vu de long-temps de plus pauvres armures et des cavaliers montés sur de plus misérables chevaux. Ils entrèrent enfin dans le Northumberland, prenant quelques petits châteaux et brûlant les fermes et les villages. Avertis que Richard II venoit à leur rencontre et s'étoit avancé jusqu'à York, ils rebroussèrent chemin, et se jetèrent dans le Cumberland et le Westmoreland, laissant découverte la Basse-Écosse et Édimbourg, que les Anglais pillèrent, tandis que les habitans s'étoient réfugiés dans les

(1) Froissart, c. 225, p. 78 et 84.

1385. Highlands, qu'on nommoit alors la *sauvage Écosse*. Les Français avoient ainsi été pour les Écossais l'occasion de graves dommages ; ils avoient ravagé des campagnes sans défense, mais ils n'avoient nulle part tenu tête à l'ennemi : la confiance entre les deux nations, et leur affection héréditaire en furent refroidies. Cependant l'expédition de l'amiral de Vienne ne fut pas absolument inutile ; elle empêcha le comte de Buckingham de conduire à Bordeaux les secours qu'il avoit promis aux Gascons, et elle fut l'occasion d'une brouillerie entre Richard II et son oncle le duc de Lancaster. Le premier, ennemi de la fatigue et du danger, orgueilleux, défiant et jaloux, se laissa persuader par ses favoris que son oncle l'exposoit à dessein à des hasards extrêmes, pour se défaire de lui. (1)

Mais la principale armée française étoit celle que le roi et le duc de Bourgogne comptoient conduire contre les Gantois ; elle s'assembloit à Arras au milieu de juillet. Dès le 1er mai, jour où la trève avoit expiré, les hostilités avoient recommencé en Flandre. Jean de Jumont, que le duc de Bourgogne avoit nommé son grand-bailli, y commandoit la petite guerre contre les Gan-

(1) Froissart. c. 233-235, p. 128-130. — Anonyme de Saint-Denis. L. V, c. 4, p. 104. — Juvénal des Ursins, p. 47-49. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 316-317. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 537. — Knyghton, p. 2674-2675.

tois, et dans ce siècle féroce, il avoit encore trouvé moyen de se signaler par sa cruauté. « Quand il pouvoit attraper des Gantois, il n'en « prenoit nulle rançon, qu'il ne les mît à mort, « ou fît crever les yeux, ou couper les poings, « ou les oreilles, ou les pieds, et puis les laissoit « aller en cet état, pour exemplier les au- « tres (1) ». 1385.

François Ackermann et Pierre Dubois ne se laissoient point décourager cependant; ils tenoient la campagne avec sept mille Gantois, dans le district nommé les Quatre-Métiers. Au mois de mai, ils tentèrent de surprendre Ardembourg, mais ils furent repoussés (2). Ils furent plus heureux à Damme, dont ils s'emparèrent par escalade, le 17 juillet, et où ils trouvèrent les provisions dont ils avoient le plus grand besoin. Les femmes de sept des plus illustres chevaliers de Flandre étoient alors réunies à Damme; Ackermann leur donna une sauvegarde, déclarant qu'il ne faisoit la guerre qu'aux hommes, et qu'il ne permettroit jamais qu'on vengeât sur des dames les injures qu'avoient reçues les femmes de son parti. (3)

(1) Froissart, c. 223, p. 65. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 202, verso.

(2) Froissart, c. 226, p. 85.

(3) Froissart, c. 228, p. 103. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 203, verso.

1385. La nouvelle de la prise de Damme fut apportée à Charles VI, à Amiens, le lendemain de son mariage. Il jura qu'il ne retourneroit point à Paris qu'il n'eût repris cette ville, et laissant, après huit jours de mariage, sa jeune femme à Amiens, il partit le 25 juillet pour Arras, où son armée étoit rassemblée; puis se dirigeant par Lens, Séchlin, Lille et Ypres, il fut devant Damme le 1er août (1). Froissart assure que l'on comptoit cent mille hommes dans son armée : Ackermann lui tint tête cependant avec beaucoup de valeur, secondé par les quinze cents Gantois qu'il avoit dans la ville : il repoussa ses avant-postes dans plusieurs brillantes sorties, mais n'ayant pu réussir, comme il l'avoit projeté, à faire inonder le camp français par les gens de l'Écluse, et n'ayant plus d'espérance de recevoir d'Angleterre les secours qui lui avoient été promis, il évacua la ville dans la nuit du 27 août, et ramena sa troupe à Gand, sans avoir éprouvé aucune perte. Les Français s'en vengèrent sur les malheureux habitans de Damme, qui avoient été pillés un mois auparavant par leurs adversaires; les vainqueurs, irrités de ce qu'ils ne trouvoient plus rien dans les maisons que les Gantois avoient vidées, mirent le feu à la ville, et en massacrèrent presque toute la

(1) Froissart, c. 229, p. 110.

population (1). Après la prise de Damme, l'armée française fut occupée quinze jours encore à ravager et à détruire le pays qu'on nommoit des Quatre-Métiers, de manière à n'y pas laisser debout une maison, ou un arbre fruitier; toute la population qui n'avoit pas cherché un refuge en Hollande ou en Zélande fut massacrée : pendant ce temps, Charles VI étoit logé à Arteveld, à deux lieues de Gand, qu'il annonçoit vouloir assiéger. Il changea d'avis cependant sur l'assurance qu'il y avoit encore dans cette ville pour six mois de vivres. Le 12 septembre, il licencia son armée, et il vint rejoindre sa jeune femme au Creil, où elle étoit demeurée. (2) 1385.

Peut-être le duc de Bourgogne avoit-il persuadé au roi de licencier son armée, pour donner plus facilement ouverture à ses négociations; malgré la colère et l'orgueil qui l'avoient aveuglé jusqu'alors, il commençoit enfin à sentir qu'il valoit mieux accorder aux Gantois des conditions honorables que de continuer plus longtemps une guerre aussi ruineuse. La Flandre, ce riche héritage sur lequel il avoit compté, ne lui rendoit absolument aucun revenu; il avoit épuisé ses autres États pour subvenir aux frais de la

(1) Froissart, c. 230, p. 115. — *Meyer*. L. XIV, f. 204, recto.

(2) Froissart, c. 231, p. 121. — *Meyer*. L. XIV, f. 204, verso.

1385. guerre; la France elle-même pouvoit à peine suffire aux dépenses de tous ces armemens, et Charles VI avoit déjà eu recours aux expédiens les plus ruineux pour se procurer de l'argent, entre autres à une refonte générale des monnoies, qui avoit causé un immense dommage au commerce (1). D'autre part les Gantois, après sept ans d'une guerre si acharnée, soupiroient de leur côté pour la paix. Le duc employa Jean de Heylle, chevalier qui avoit conservé la bienveillance des deux partis, à faire les premières ouvertures aux Gantois, et à leur promettre une amnistie générale, l'observation de toutes leurs franchises et le renouvellement de toutes leurs chartes. Heylle s'adressa d'abord au doyen des bateliers, et à celui des bouchers, Roger de Eurewyn et Jacques Ardembourg, assuré que ces deux métiers souffrant plus que les autres par la guerre, mettroient aussi plus de zèle à un projet de pacification. Par eux, il gagna les autres chefs de métier; François Ackermann lui-même déclara son empressement à poser les armes, s'il pouvoit obtenir par la paix les libertés mêmes pour lesquelles il avoit combattu : Pierre Dubois au contraire n'avoit aucune confiance dans les promesses des princes : il ne ces-

(1) Ordonn. de France, 11 mars. T. VII, p. 107. — Anonyme de Saint-Denis. L. V, c. 1, p. 100. — J. Juvénal des Ursins, p. 45.

soit de dire que le seul espoir de salut pour les Flamands, c'étoit de demeurer inviolablement attachés à l'Angleterre. (1) 1385.

Eurewyn et Ardembourg, pour écarter l'opposition de Dubois et de Jean Bourchier, le lieutenant du roi d'Angleterre, commencèrent par soulever la bourgeoisie. Le jeudi 23 novembre, ils parurent en armes sur la place du marché de Gand, déployant devant eux l'étendard au lion de Flandre, et faisant proclamer, au nom du duc de Bourgogne, l'amnistie générale et la confirmation de toutes les franchises.

Bientôt Pierre Dubois et Jean Bourchier parurent en armes à l'autre bout de la place, déployant aussi le lion de Flandre, mais proclamant le roi d'Angleterre comme seul seigneur du pays. Les bourgeois n'hésitèrent point entre ces deux drapeaux : ils se rangèrent en foule autour de celui du duc de Bourgogne. François Ackermann, qui n'étoit point ce jour-là à Gand, quand il y rentra, déclara son empressement à travailler à la paix, pourvu que les Gantois songeassent de leur côté à protéger les capitaines Pierre Dubois et Jean Bourchier, qui les avoient si fidèlement servis; tous les bourgeois protestèrent qu'ils les défendroient contre tout outrage, et les feroient

(1) Froissart, c. 237, p. 162. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 205.

1385. conduire, quand ils le voudroient, en sûreté à Calais. (1)

Une trève jusqu'au 1er janvier fut alors proclamée pour donner le temps de conclure les négociations que le duc de Bourgogne avoit proposé d'ouvrir à Tournai. Philippe et Marguerite, la duchesse de Brabant et beaucoup de grands seigneurs se rendirent, le 5 décembre, à Tournai, pour ces conférences. François Ackermann y conduisit de son côté la députation des Gantois. Philippe avoit compté qu'ils se jetteroient à ses pieds pour demander grâce; ils s'y refusèrent, et déclarèrent qu'ils n'avoient point une semblable commission de leur patrie. Ce furent alors les deux Marguerite, la femme et la bru du duc de Bourgogne, avec la duchesse de Brabant, qui se jetèrent à genoux pour obtenir la grâce des Gantois. Philippe s'empressa de la prononcer. Le 18 décembre, toutes les offenses furent pardonnées, toutes les anciennes libertés, toutes les anciennes chartes, furent confirmées; tous les prisonniers furent rendus; les Gantois jurèrent fidélité aux nouveaux princes, et tous les souverains des Pays-Bas, aussi-bien que les ambassadeurs de France, se rendirent garans du maintien de la paix et de l'observation des libertés flamandes. (2)

(1) Froissart, c. 238, p. 169. — *Meyer*. L. XIV, f. 205, v.

(2) *Meyer*, *Annal*. L. XIV, f. 205, verso. — Froissart,

François Ackermann voulut persuader à Pierre Dubois de profiter de l'amnistie, où il avoit été compris, et de demeurer à Gand; Dubois ne se laissa point ébranler, il partit pour Calais, et ensuite pour l'Angleterre, avec sa femme et ses enfans, et Richard II lui assura une pension de cent marcs par année. A son tour, Dubois fit de vains efforts auprès de son ami, pour qu'il n'accordât pas aux princes une foi dont rarement ils se montroient dignes, qu'il ne comptât pas sur une reconnoissance qui n'effaceroit pas longtemps le souvenir de vieilles injures, et qu'il songeât enfin que si le duc de Bourgogne lui maintenoit sa promesse, encore se trouveroit-il exposé à la vengeance de tous ceux que, pendant son précédent gouvernement, il avoit offensés. Ackermann ferma les yeux sur ces dangers, il ne put se résoudre à s'éloigner de sa patrie, qu'il aimoit avec passion. Le 21 juillet 1387, il fut tué devant l'abbaye de Saint-Pierre par le bâtard de Harselle, et loin que le gouvernement songeât à punir son meurtrier, il exila ses neveux, qui se disposoient à le venger. (1) 1385.

Pendant que la guerre de la liberté se termi-

c. 239, p. 180-193. — Anonyme de Saint-Denis. L. V, c. 11, p. 113. — J. Juvénal des Ursins, p. 52. — Barante, Hist. des Ducs de Bourg. T. I, p. 280.

(1) Froissart, c. 239, p. 194, et L. III, c. 35, p. 167. — *Meyer*. L. XIV, f. 208, verso.

1385. noit en Flandre, une guerre pour l'indépendance s'allumoit en Portugal, et la France n'y demeura pas absolument étrangère. Lorsque Ferdinand, roi de Portugal, avoit marié, en 1383, sa fille unique Béatrix qu'il avoit déclarée son héritière, à Jean, roi de Castille, il avoit regardé l'union du Portugal à la Castille comme devant être la suite naturelle de ce mariage. Il étoit mort peu de mois après, le 22 octobre 1383, et les Castillans avoient en effet voulu prendre possession du Portugal. Mais les vaillans habitans de ces montagnes n'estimèrent pas qu'il n'y eût plus d'intérêt pour eux à maintenir une indépendance qu'ils avoient défendue pendant des siècles au prix de leur sang, ou qu'ils dussent mettre en oubli leurs inimitiés et leurs jalousies, parce qu'une de leurs princesses épousoit un prince ennemi. Ils rappelèrent que les Cortès de Lamégo avoient déclaré en 1143 que l'héritier de leur royaume, s'il étoit en même temps souverain d'un État étranger, perdroit tout droit à la couronne de Portugal; et ils appelèrent don Joaõ, grand-maître de l'ordre d'Avis, frère naturel de Ferdinand, à être le régent et le défenseur de leur royaume (1). Don Juan repoussa, au mois de juillet 1384, les Castillans, qui assiégeoient Lisbonne; il remporta sur eux, le 18 août 1385,

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVII, c. 7, p. 734. — Froissart. L. III, c. 3. T. IX, p. 224.

la grande victoire d'Aljubarrotta, et déjà quatre mois auparavant, le 6 avril, il avoit été proclamé roi de Portugal par les Cortès de Coimbre. Les Français avoient envoyé des secours au roi de Castille; les Portugais en demandèrent au roi d'Angleterre; et le duc de Lancaster, qui ne renonçoit point à sa royauté de Castille, jugeant l'occasion favorable pour disputer de nouveau cette couronne, s'embarqua à Bristol, au mois de mai 1386, avec mille lances et deux mille archers qu'il conduisit en Portugal. (1)

1385.

1386.

Le départ du duc de Lancaster, celui des oncles du roi qui avoit le plus de capacité et de caractère, affoiblissoit Richard II, et pouvoit présenter des chances plus favorables aux attaques de la France; il emmenoit avec lui les meilleurs soldats de l'Angleterre, et il épuisoit le pays d'armes et d'argent. Le gouvernement de son neveu étoit foible et méprisable. Richard II aimoit le plaisir et la mollesse; il se laissoit dominer par des favoris, auxquels il prodiguoit tous les honneurs, tous les trésors de la monarchie. Celui qui le gouvernoit alors étoit Robert de Vère, qu'il avoit fait comte d'Oxford, puis marquis de Dublin, et enfin duc d'Irlande; en même temps, il avoit donné les titres de ducs d'York et de Glocester à ses deux oncles les

(1) Froissart. T. X, L. III, c. 32, p. 117-125.

1386. comtes de Cambridge et de Buckingham (1). Pour conserver plus d'argent pour ses plaisirs, Richard II désiroit vivement la paix avec la France, et il avoit nommé des négociateurs pour réconcilier les deux monarchies, ou tout au moins pour prolonger la trève. Mais par des motifs plus futiles encore, la cour de France vouloit la guerre. Le jeune Charles VI aimoit le mouvement d'une grande armée, la variété d'événemens d'une campagne, l'émotion d'un jour de bataille. Le duc de Bourgogne se plaisoit à étaler dans un camp ou à un quartier-général, les habits resplendissans d'or et d'argent qu'il faisoit vêtir de neuf à sa livrée; le duc de Berri n'aimoit de la guerre que le prétexte qu'elle lui fournissoit pour de nouvelles concussions de l'argent public : tous trois s'accordèrent pour rompre la négociation avec Richard, et pour annoncer une campagne plus active qu'aucune des précédentes. (2)

Les garnisons anglaises de Calais, de Brest et de Cherbourg avoient ravagé tout le pays autour d'elles : celles du Bordelais, de la Saintonge et du Limousin causoient bien plus de dommage encore; plusieurs n'étoient composées que de bri-

(1) *Rymer*. T. VII, p. 481-482. — Froissart. T. X, p. 273 — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 320.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 491-497. — Anonyme de Saint-Denis. L. VI, c. 1 et 2, p. 118.

gands qui avoient arboré les drapeaux d'Angleterre pour donner une sorte de garantie à leurs pillages : ils avoient fait des conquêtes dans les dernières années, non par la force des armes, mais par des surprises, des escalades de places, quelquefois même en achetant des forteresses à prix d'argent; car un château fort, dans un pays neuf à piller, étoit une propriété dont un capitaine d'aventuriers sentoit bien tout le prix. Si les princes français vouloient la guerre, ils auroient dû continuer les opérations commencées l'année précédente par le duc de Bourbon, pour purger le Midi de ce brigandage : les États de Languedoc avoient fourni de l'argent pour cet objet, et le duc de Berri avoit donné commission à son neveu, le comte d'Armagnac, de rassembler pour cela une armée. Cet ordre ne fut exécuté que lentement, et avant qu'Armagnac fût entré en campagne, le duc de Berri lui commanda d'amener toutes ses troupes en Flandre. Il quitta en effet le Languedoc, le 17 septembre, le laissant absolument sans défense; le peu de gendarmes qu'il n'avoit pas emmenés s'étoient débandés faute de pain. Tout le Bigorre fut alors ravagé par la garnison anglaise de Lourdes; tout le district de Montauban par celles de quatorze petits châteaux situés dans le voisinage; et bientôt les Anglais, étonnés et enhardis en ne rencontrant point d'adversaires, poussèrent leurs dévastations dans

1386.

1386. toute l'étendue des sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne. (1)

Les oncles du roi lui avoient persuadé en effet de ne point faire la guerre en France, mais de faire passer des renforts au roi de Castille, pour combattre les Anglais en Portugal, et de réunir ensuite tout le reste des forces de sa monarchie, en Flandre, d'où ils tenteroient tous ensemble une descente en Angleterre.

Le sire de Coucy, le Barrois des Barres, Tristan de Roye, Robert de Braguemont, et Jean de Châtel-Morant, furent successivement envoyés en Castille, où ils furent accueillis par Olivier de Clisson, frère de Bertrand, qui lui avoit succédé dans la charge de connétable de ce royaume. Débarqués à Santander, ils empêchèrent le duc de Lancaster de se rendre maître de la Corogne, tandis que tout le reste de la Galice se soumit à lui, et qu'il fut couronné à Saint-Jacques de Compostelle (2). Pour empêcher les Anglais de faire des progrès ultérieurs, ils persuadèrent au roi de Castille de ravager lui-même son propre pays, et d'abandonner à ses soldats tout ce que les campagnards n'auroient pas mis en sûreté, avant la Toussaint, dans les villes fortes. Ce conseil leur valut à eux-mêmes plus de deux cent mille francs,

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 27 à 30, p. 388.

(2) Froissart T. X, c. 32, p. 136.

qu'ils gagnèrent au pillage de la Castille; en même temps, il leur fit arriver de nombreux renforts de France; car, dit Froissart, « quand les nou- 1386.
« velles en furent venues aux pauvres compa-
« gnons, chevaliers et écuyers, en Beauce, en
« Berri, en Auvergne, en Poitou et en Bretagne,
« comment leurs gens étoient enrichis en Cas-
« tille, si furent plus diligens et plus âpres assez
« de partir de leurs maisons et d'aller en Espa-
« gne, puisque renommée couroit que on pilloit
« aussi-bien sur terre d'amis comme d'enne-
« mis. » (1)

La guerre de Castille étoit en quelque sorte abandonnée à l'intérêt privé; la descente en Angleterre étoit au contraire préparée avec une magnificence royale. Le jeune Charles VI devoit la commander en personne; il devoit y être suivi par ses deux oncles, tous les princes, toute la noblesse, et l'armée la plus formidable que la France eût encore mise sur pied. Son projet n'étoit pas seulement d'obtenir une paix glorieuse ou de forcer les Anglais à évacuer la France; les chevaliers se promettoient les uns aux autres, « que par eux Angleterre seroit toute perdue et « exillée (rendue déserte), tous les hommes « morts, et femmes et enfans dessous âge, ame- « nés en France et tenus en servitude. (2) » Pour

(1) Froissart. T. X, c. 24, p. 155.

(2) Froissart. T. X, c. 24, p. 161.

1386. transporter l'armée qui se rassembloit de toutes les parties de la France, on avoit recueilli tous les vaisseaux qu'on avoit pu saisir, acheter ou prendre à loyer, depuis les côtes de Castille jusqu'à celles de la Prusse, et on les avoit dirigés sur la Flandre; aussi se trouva-t-il entre l'Écluse et Blankenbourg treize cent quatre-vingt-sept vaisseaux, quand on en fit le dénombrement au mois de septembre (1). Il n'y avoit point de pompe, point de magnificence que les seigneurs de France ne voulussent étaler sur les vaisseaux qu'ils choisissoient pour les transporter. On les peignoit des plus brillantes couleurs; on les tapissoit des étoffes les plus riches; on ornoit leurs mâts de feuilles d'or et d'argent; on brodoit enfin pour chaque banneret des étendards de soie, couverts de devises chevaleresques.

Pour que le roi, dès son arrivée en Angleterre, y pût être logé avec magnificence, et en même temps pour que son quartier y pût être à l'abri des attaques et des surprises nocturnes, on résolut de lui faire construire une ville en bois qu'il pourroit transporter avec lui, et dans laquelle il s'établiroit dès son arrivée. Le connétable de Clisson se chargea de diriger cette construction dans les forêts de Bretagne, et de faire embarquer ensuite toute cette charpente à Tréguier,

(1) Froissart. T. X, c. 24, p. 158.

La ville étoit carrée ; elle avoit trois mille pas de diamètre ; elle se composoit d'une forte enceinte palissadée, et de maisons qui devoient s'aligner dans son intérieur, et qui pouvoient se démonter et se remonter aisément. Quand elle fut terminée, elle formoit la charge de soixante-douze vaisseaux. (1) 1386.

On pouvoit prévoir qu'au moment du débarquement des Français, les Anglais auroient soin de faire disparoître tous les vivres de la contrée. On eut donc la précaution, contre l'usage des guerres de cette époque, de faire d'immenses approvisionnemens, que les conquérans comptoient porter avec eux. « Les pourvéances, dit Froissart, de « toutes parts arrivoient en Flandre, et si grosses, « de vins et de chairs salées, de foins, d'avoines, « de tonneaux de sel, d'oignons, de verjus, de « biscuit, de farines, de graisses, de moyeux « (jaunes) d'œufs battus en tonneaux, et de toute « chose dont on se pouvoit aviser ni pourpenser, « que qui ne le vit adoncques, il ne le voudra ou « pourra croire. » (2)

D'aussi immenses préparatifs coûtoient des sommes énormes, et le trésor étoit tellement épuisé qu'il fallut chercher de l'argent par toute

(1) Hist. de Bret. du P. Lobineau. L. XIII, c. 58, p. 452. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 323. — Knyghton, *de Event. Angl.* p. 2679. — Froissart. T. X, p. 160.

(2) Froissart, c. 24, p. 158.

1386. sorte de moyens. On emprunta tout celui que les prélats, les églises, les couvens purent être forcés à prêter (1); on leva des tailles, tant sur les cités que sur le plat pays, qui passèrent tout ce qui s'étoit perçu depuis cent ans. « Beaucoup de « riches, dit Froissart, étoient taillés et taxés au « tiers et au quart de leur chevance, et plusieurs « menues gens payoient plus qu'ils n'avoient de « vaillant. » (2)

Tout se faisoit lentement en France; ces préparatifs avoient occupé la meilleure partie de l'été : à la mi-août seulement, Charles VI prit congé de la reine sa femme et des princesses; il entendit une messe solennelle à Notre-Dame, et il déclara, en sortant de Paris, qu'il n'y rentreroit point qu'il n'eût fait sa descente en Angleterre. (3)

Il prit son chemin par Compiègne, Péronne et Arras, séjournant dans toutes les villes de la Picardie et de l'Artois, qu'il traversoit; si bien qu'il n'entra dans Arras qu'à la mi-septembre. Depuis long-temps l'affluence des gens de guerre, qui arrivoient de toutes les parties de la France, étoit immense dans ces provinces, aussi-bien qu'en Flandre. « Tout le pays, dit Froissart, en

(1) Anonyme de Saint-Denis. L. VI, c. 3, p. 121.

(2) Froissart, p. 158.

(3) Anonyme de Saint-Denis. L. VI, c. 7, p. 126. — J. Juvénal des Ursins, p. 57.

« étoit perdu, ni au plat pays rien ne demeuroit 1386.
« qui ne fût tout à l'abandon, sans payer maille « ni denier. Les pauvres laboureurs qui avoient « recueilli leurs biens et leurs grains n'en avoient « que la paille, et si ils en parloient, ils étoient « battus ou tués. Les viviers étoient pêchés, les « maisons étoient abattues pour faire du feu; ni « les Anglois, si ils fussent arrivés en France, ne « pussent point faire plus grand exil que les routes « (bandes de soldats) de France y faisoient. » (1)

Le roi arriva à Lille avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les ducs de Bar et de Lorraine, les comtes d'Armagnac, de Savoie, de Genève, de Saint-Pol, d'Eu, de Longueville, le dauphin d'Auvergne, les sires de Coucy et de Namur, et un nombre infini de grands seigneurs; mais le duc de Berri n'arriva point, quoiqu'il eût déjà envoyé en Flandre une partie de sa suite. Les gens de guerre se composoient de vingt mille chevaliers ou écuyers, vingt mille arbalétriers, dont une partie étoient Génois; vingt mille *gros varlets*, et un nombre infini de gens de moindre condition, quoiqu'on eût prévenu les gentilshommes que nul ne seroit admis sur les vaisseaux s'il n'étoit soldat éprouvé, et que deux ou trois chevaliers devoient se contenter d'avoir entre eux un seul cheval et un seul valet. (2)

(1) Froissart. T. X, c. 41, p. 246.
(2) Froissart. T. X, c. 41, p. 247.

1386 Les Gantois ne voyoient pas sans une extrême inquiétude se former à leurs portes un armement aussi considérable ; des exemples récens leur avoient appris qu'un pardon solennel ne mettoit pas les villes à l'abri d'un châtiment, lorsque Charles VI se trouvoit en force pour l'infliger. Les Flamands, au milieu desquels les troupes étoient campées, se voyant tout enlever, étoient réduits au désespoir. Les habitans de Bruges, indignés de ce que leurs femmes et leurs filles étoient exposées aux derniers outrages, voulurent du moins se venger en égorgeant tous les seigneurs logés chez eux, et Jean de Ghistelle eut la plus grande peine à apaiser leur soulèvement. (1)

En même temps, l'Angleterre étoit dans le trouble et la consternation. Richard II ne prenoit aucune mesure pour résister à une attaque aussi formidable. Après avoir passé plusieurs mois dans le pays de Galles, ne songeant qu'à ses plaisirs, il étoit revenu à Londres pour entrer en lutte avec son parlement. Il avoit repoussé de ses conseils ses deux oncles, les ducs d'York et de Glocester ; il défendoit, contre les représentans du peuple, ses deux favoris, les comtes d'Oxford et de Suffolk, que le parlement vouloit éloigner de lui, ou même envoyer au

(1) *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 207, recto.

supplice; et il déclara qu'il aimoit mieux recevoir la loi du roi de France, que de la recevoir de ses sujets. (1) 1386.

Pendant trois mois de suite, le vent avoit été propice pour passer en Angleterre; cependant la saison avançoit, et le roi ne donnoit point l'ordre d'embarquer l'armée : les vivres diminuoient; on payoit quelque solde aux seigneurs, aucune au commun des gens de guerre; et ceux qui étoient arrivés les plus riches en Flandre se trouvoient déjà sans argent. On donna d'abord pour raison du retard l'attente du connétable de Clisson, qui, avec la ville de bois portée sur sa flotte, n'avoit pas encore mis à la voile de Tréguier. Il ne partit que lorsque le vent étoit déjà changé. Une partie de ses soixante-douze vaisseaux, jouets d'une grosse de mer, vinrent tomber entre les mains des Anglais; d'autres se perdirent en Zélande; à peine il en put amener la moitié au port de l'Écluse (2). Mais, après son arrivée, le roi voulut encore attendre le duc de Berri son oncle : celui-ci avoit annoncé qu'il étoit parti de Paris, et qu'il alloit arriver; mais le duc de Berri n'aimoit point le danger; depuis la bataille de Poitiers, et plus encore depuis sa captivité de cinq ans en Angleterre, il avoit sur-

(1) Froissart. T. X, p. 171, et 176, note. — Th. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 323-324.

(2) Froissart, c. 43, p. 264.

1386 tout peur des Anglais, et il étoit parfaitement décidé à empêcher la tentative de descente. Ce grand armement avoit produit tout l'effet qu'il en avoit désiré, en lui donnant l'occasion de doubler les impositions. Il ne restoit plus qu'à voir s'il n'y auroit pas aussi des bénéfices à faire sur les approvisionnemens quand le moment seroit venu de les revendre. Il s'arrêta si bien dans toutes les villes, sur la route, qu'il n'arriva à l'Écluse qu'après le 30 novembre. Il ne fit que rire des reproches qu'on lui adressoit d'avoir tant tardé. « Les bonnes « gens qui ont payé ce parquoi nous sommes ci « assemblés, lui disoit le duc de Bourgogne, di- « ront, et à bonne cause, que nous les avons dé- « çus, et que nous avons fait cette assemblée « pour traire or et argent de leurs bourses. — « Beau frère, répondoit le duc de Berri, si nous « avons la finance et les gens l'aient aussi, la grei- « gneur partie en retournera en France. Tou- « jours va et vient finance. Il vaut mieux cela « aventurer, que mettre les corps en péril et en « doute. » (1)

De prime abord, on ne voulut pas reconnoître qu'il falloit, de force, renoncer à la descente en Angleterre : pendant sept jours après l'arrivée du duc de Berri à l'Écluse, on annonçoit chaque soir qu'on s'embarqueroit le lende-

(1) Froissart, c. 44, p. 271.

main; mais enfin il fallut bien céder à la nécessité. Les gens de mer déclaroient qu'au milieu des brouillards du mois de décembre, avec des jours si courts, des nuits si longues, des vents si orageux, ils ne pouvoient pas répondre de faire marcher de conserve plus de trois cents des quinze cents vaisseaux qui partiroient de l'Écluse. On savoit qu'on avoit donné aux Anglais tant de temps pour se préparer, que toutes les côtes de leur île étoient garnies de gendarmes; que partout on rencontreroit une énergique résistance; que tous les vivres seroient enfermés dans les lieux forts; qu'on souffriroit de la disette en s'aventurant dans le pays; et que les premiers gros temps forceroient la flotte à abandonner l'armée et à regagner les ports de France. Il fallut enfin se résoudre à annoncer qu'on ajourneroit l'expédition jusqu'au mois d'avril suivant; qu'on garderoit jusqu'alors les approvisionnemens qui pourroient se conserver, et que les chefs pouvoient faire leur profit des autres. Comme personne cependant ne croyoit à la reprise d'un semblable projet, tous les approvisionnemens furent vendus pour le dixième à peine de ce qu'ils avoient coûté. Le duc de Bourgogne se fit donner la ville de bois, dont il fit un parc; les gendarmes furent renvoyés sans paie, et ils pillèrent le pays en s'en retournant, comme ils l'avoient pillé en venant. La plupart des vaisseaux qu'on avoit 1386.

1386. rassemblés à l'Écluse tombèrent, en se séparant, entre les mains des Anglais; et il ne résulta de cet immense armement que la honte et le dommage d'avoir dépensé près de trois millions de francs par pure ineptie. (1)

(1) Froissart, c. 44, p. 268, et c. 45, p. 273 et variantes.— *Meyer*. L. XIV, f. 207, verso. — Anonyme de Saint-Denis. L. VI, c. 9, p. 128. — J. Juvénal des Ursins, p. 57.—Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 325. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 539.

CHAPITRE XIX.

Guerres d'Espagne. — Nouveaux préparatifs pour une descente en Angleterre; — ils sont interrompus par le duc de Bretagne, qui arrête le connétable de Clisson dans un guet-apens. — Expédition de Charles VI contre le duc de Gueldre; — à son retour, il renvoie ses oncles, et déclare vouloir gouverner seul. — 1387-1388.

L'ANARCHIE de l'Europe, que nous avons déjà signalée, se prolongeoit; on ne pouvoit mesurer, sans rougir, avec combien peu de sens, avec combien peu de vertu, la chrétienté étoit gouvernée. Toutes ses plus puissantes monarchies étoient comme anéanties; il n'y en avoit aucune qui pût ou se faire craindre de ses voisins ou se maintenir en paix dans ses propres limites, aucune qui pût aller de pair avec la France ou l'Angleterre, ou qui ne considérât ces deux puissances avec effroi, avec envie, comme seules en état de décider de la destinée de l'Europe. Et cependant la France et l'Angleterre, gouvernées par deux rois à peine adolescens, et qui ne développoient, en avançant en âge, ni talens ni

vertus, se haïssoient sans savoir pourquoi, se faisoient la guerre sans se proposer de but, s'épuisoient en efforts prodigieux l'une contre l'autre sans pouvoir s'atteindre, et n'échouoient jamais dans leurs entreprises que par leurs propres fautes, sans que l'une ou l'autre pût s'attribuer aucun mérite dans les désastres de ses ennemis.

1387. Le schisme de l'Église duroit toujours, et les deux mêmes hommes qui l'avoient commencé continuoient à décrier le souverain pontificat, Urbain VI, par son orgueil, son impétuosité, son despotisme et sa folie; Clément VII, par sa rapacité, ses intrigues et sa basse servilité vis-à-vis des rois qui le protégeoient. Le premier mourut seulement le 9 novembre 1389, et le second le 16 septembre 1394 : tant qu'ils vécurent, on ne mit d'une part et d'autre, dans les deux divisions de l'Église, que fort peu de zèle à des tentatives pour faire cesser le schisme.

Wenceslas, roi des Romains, qui négligea toujours d'aller prendre à Rome la couronne impériale, en sorte qu'il ne porta qu'abusivement le titre d'empereur, ne songea jamais non plus aux intérêts de l'Empire. Séjournant presque toujours en Bohême, il se livroit chaque année davantage à son penchant pour l'ivrognerie, tandis que le corps social, en Allemagne, tomboit dans une absolue dissolution. Les villes libres avoient formé entre elles de grandes confédéra-

tions; elles appeloient à la liberté les paysans des campagnes, que les seigneurs s'efforçoient de retenir dans le servage : elles leur ouvroient un asile dans leurs murs, et les recevoient avec empressement dans leur bourgeoisie; mais elles n'avoient pas encore réussi à se conquérir un territoire, de manière à ce que les frontières des villes voisines se rencontrassent. Si elles avoient triomphé des princes et de la noblesse immédiate, qui, de leur côté, s'étoient confédérés contre elles pour leur résister, l'Allemagne entière seroit devenue semblable à la Suisse; elle auroit marché comme elle vers la liberté; elle l'auroit même devancée, parce que ses villes, situées dans un pays plus fertile et plus accessible au commerce, étoient plus grandes, plus opulentes, et n'auroient pas tardé à être aussi plus éclairées. (1) 1387.

Déjà la ligue des villes de Souabe s'étoit alliée a celle des cantons suisses : ces deux confédérations faisoient en commun la guerre aux princes de la maison d'Autriche. Ce fut dans cette guerre que, le 9 juillet 1386, à la glorieuse bataille de Sempach, Léopold II, duc d'Autriche, fut tué, et que la noblesse de la haute Allemagne fut défaite par des paysans mal armés et en petit

(1) Schmidt, Hist. des Allemands. L. VII, c. 10, T. V, p. 1-23.

1387. nombre, qu'elle méprisoit autant qu'elle les haïssoit. (1)

La Hongrie, que Louis Ier, petit-fils de Charles Martel, qui lui-même étoit petit-fils de Charles d'Anjou, avoit rendue si puissante pendant un règne de quarante ans, étoit précipitée de révolutions en révolutions, depuis la mort de ce monarque, survenue le 11 septembre 1382. Marie, sa fille unique, avoit été couronnée sous le nom de roi, parce que les lois de ce royaume excluoient les femmes du trône. Charles III de Duraz, roi de Naples, le plus prochain héritier mâle, ne voulut point reconnoître que la décision d'une diète pût ainsi changer le sexe d'une princesse. Il y avoit moins d'une année que la mort de Louis, duc d'Anjou, l'avoit délivré d'un redoutable concurrent à la couronne de Naples, lorsque, le 4 septembre 1385, il s'embarqua pour la Hongrie, où il força la reine Marie à abdiquer, et où il se fit couronner par la noblesse; mais, dès le mois de février suivant, il fut blessé par des assassins apostés par la mère de cette reine, et le 6 juin il mourut d'un poison qu'on lui donna pour l'achever (2). Cependant Charles III fut bientôt vengé : la reine Élisa-

(1) *Muller, Gesch. der Sch.* T. II, B. II. cap. VI, p. 464. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche. T. I, c. 9, p. 248.

(2) *Joh. de Thwrocz, Historia Caroli Parvi in Script. rer. Hungaricar.* T. I, p. 200-212.

beth, veuve de Louis, qui avoit ordonné ces 1387.
forfaits, fut arrêtée par le ban de Croatie, et jetée dans la rivière; sa fille Marie fut enfermée dans une prison; elle en fut retirée seulement le 4 juin 1387, et un mois plus tard, elle fut mariée à Sigismond, marquis de Brandebourg, frère de Wenceslas, roi des Romains. En raison de ce mariage, Sigismond monta sur le trône de Hongrie : le meurtre de Charles III redoubla aussi l'anarchie du royaume de Naples; ce roi laissoit un fils et une fille. Le fils, nommé Ladislas, n'étoit âgé que de dix ans; il fut reconnu pour roi de Naples, sous la tutelle de sa mère Marguerite; mais le parti angevin ou français lui opposoit une autre femme et un autre enfant, savoir, Marie de Bretagne et son fils Louis II d'Anjou, qui n'avoient point quitté la France, encore qu'on se battît en leur nom dans tout le royaume de Naples (1), aussi-bien qu'en Provence.

En Espagne, le roi Charles II de Navarre, qu'on avoit surnommé le Mauvais, et dont on avoit fait une sorte d'épouvantail pour les enfans de France, mourut le 1er janvier 1387, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avoit obtenu en 1383, par la médiation du roi de Castille, que son fils aîné lui fût rendu. Ce jeune prince, gardé jusqu'alors comme otage à la cour de France, avoit été obligé,

(1) Giannone, Hist. civile. T. III, L. XXIV, c. 3, p. 373.

1387. au commencement du règne de son cousin Charles VI, de lui présenter une requête, le 6 février 1381, pour obtenir main-levée du patrimoine qu'il avoit en France, parce qu'il ne lui restoit pas de quoi vivre : le roi l'avoit alors nommé administrateur des terres de son père (1). Mais probablement qu'après le départ du prince pour la Navarre, quelqu'un des hommes en crédit à la cour chercha un prétexte pour s'emparer de ces terres. Un valet de ménestrel fut accusé, ou il s'accusa lui-même, d'avoir voulu empoisonner le roi Charles VI, le comte de Valois son frère, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, et beaucoup d'autres grands seigneurs, d'après des ordres qui lui auroient été donnés par le roi de Navarre. Toutes les circonstances que rapporta ce valet, nommé Robert de Wourdreton, ont le caractère d'invraisemblance qu'on trouve dans les calomnies des gens du peuple contre les grands, dont ils ne connoissent point les habitudes. La supposition que Charles-le-Mauvais songeoit à empoisonner les princes français, dans un temps où il étoit tout occupé des affaires d'Espagne, et hors d'état de tirer aucun avantage des crimes dont on l'accusoit, étoit invraisemblable aussi. Cependant un Anglais, nommé Jean d'Elstein fut condamné au supplice,

(1) Secousse, Charles-le-Mauvais. VIII[e] Mémoire. T. I, P. II, p. 221-222.

le 20 mars 1385, sur les dépositions de Wourdreton ; après lui avoir fait souffrir des tourmens horribles, on partagea son corps en quatre quartiers qu'on exposa aux quatre portes principales de Paris. Le même jour toutes les terres que le prince de Navarre possédoit en France furent saisies et mises sous la main du roi. (1) 1387.

L'évêque d'Acqs, principal ministre de Charles-le-Mauvais, écrivit à la reine Blanche, sœur de ce roi et veuve de Philippe VI, pour lui annoncer que son frère étoit mort, le 1er janvier 1387, après une longue maladie, supportée avec une patience chrétienne; qu'il avoit déployé toutes les vertus les plus exemplaires, et que sa mort, sans douleur et sans angoisse, avoit paru être déjà un avant-goût de la joie des bienheureux : un tel récit ne s'accordoit pas avec l'horreur qu'on vouloit entretenir en France contre ce prince, aussi répandit-on qu'il avoit été brûlé dans son lit par l'imprudence d'un domestique, et que, dans sa longue agonie, il avoit éprouvé par anticipation toutes les souffrances des damnés (2). Cependant, sans tenir compte de

(1) Secousse, Charles-le-Mauvais. VIIIe Mémoire. T. I, P. II, p. 228, 232, 239. — Anonyme de Saint-Denis. L. V, c. 2, p. 101. — J. Juvénal des Ursins, p. 46. — *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVIII, c. 6, p. 733.

(2) Anonyme de Saint-Denis. L. VI, c. 11, p. 131. — Froissart. T. XI, c. 92, p. 184. — *Mariana, de Reb. Hisp.*

1387. ces nouvelles, l'avocat du roi institua, le 2 mars, un procès à fin civile contre le roi de Navarre, par-devant le Parlement de Paris, afin de le faire condamner pour tous les crimes dont il avoit été précédemment accusé, et de confisquer tous les domaines qu'il possédoit en France. L'avocat général s'étoit pressé de commencer ce procès politique, parce qu'il falloit que le prévenu fût tout au moins supposé vivant par ses juges, pour qu'ils pussent le condamner et confisquer ses biens; aussi il parloit de la nouvelle de sa mort comme d'un bruit vague, auquel il n'ajoutoit pas de croyance. Il paroît cependant que la cour, mieux informée, n'osa pas passer outre. (1)

Le fils de Charles-le-Mauvais, qu'on nomma Charles III ou le Noble, étoit alors auprès du roi de Castille son beau-frère; il revint en hâte à Pampelune, pour rendre à son père les derniers devoirs, et il fut reconnu comme son successeur.

Presque en même temps, le 5 janvier 1387, Pierre IV ou le Cérémonieux, roi d'Aragon, mourut âgé de soixante-huit ans, dans la cinquante et unième année de son règne, durant lequel il mérita d'être regardé par les Espagnols

L. XVIII, c. 11, p. 741. — Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 468.

(1) Secousse, Charles-le-Mauvais T. I, P. II, p. 242-246.

comme le Tibère de leur nation (1). Son fils Jean, qui lui succéda, fut à peine monté sur le trône, qu'il fit arrêter sa belle-mère Sybille, et tous les favoris du dernier roi; il les accusa d'avoir hâté sa mort par des arts magiques, il les fit appliquer à la torture, et il en fit périr le plus grand nombre dans les tourmens; il fit, il est vrai, grâce de la vie à sa belle-mère, mais en confisquant ses biens. En même temps, pour resserrer son alliance avec la France, il mit l'Aragon sous l'obédience de Clément VII, et il fit mettre en prison l'archevêque de Bordeaux, qui lui étoit envoyé en ambassade par le roi d'Angleterre, sous prétexte qu'il étoit urbaniste. Son père s'étoit toujours maintenu neutre entre les deux papes. (2) 1387.

La guerre continuoit en Castille entre trois princes, qui, aussi-bien que le roi d'Aragon, prenoient tous également le nom de Jean I. Le roi de Castille, qui portoit ce nom, étoit fils de Henri, comte de Trastamare, qui avoit détrôné Pierre-le-Cruel; Jean de Gand, duc de Lancaster, étoit le second; Jean d'Avis, roi de Portugal, le troisième. Le duc de Lancaster, troisième fils d'Édouard III, ayant épousé Constance, fille aînée de Pierre-le-Cruel, prétendoit en son nom aux couronnes de Castille et de Léon. Il s'étoit,

(1) *Vita Clementi VII, Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 748

(2) Froissart. T. X, c. 46, p. 291. — *Mariana, de Reb Hisp.* L. XVIII, c. 11, p. 742.

1387. dans l'année précédente, rendu maître de Saint-Jacques de Compostelle, où il s'étoit fait couronner avec sa femme; pendant l'hiver il avoit successivement soumis presque toutes les villes de la Galice, et voulant sans doute effacer la mémoire des cruautés de son beau-père, il leur avoit accordé à toutes des capitulations avantageuses, en sorte qu'il avoit mérité et obtenu l'affection des Galiciens. Sa fille, d'un premier mariage, Philippine, avoit épousé Jean, grand-maître d'Avis, que le choix des Portugais avoit élevé au trône quoique bâtard, pour défendre contre les Castillans l'indépendance de leur nation. (1)

Au moment où les Français avoient été obligés d'abandonner le projet de transporter en Angleterre l'armée rassemblée à l'Écluse, ils avoient cherché à se consoler de cette mortification en portant des forces en Castille, pour y combattre le duc de Lancaster. Sans leur secours, le roi de Castille n'auroit pu lui tenir tête, soit que les Castillans fussent réellement de plus mauvais soldats que les Français et les Anglais, ou qu'ils fussent devenus indifférens à sa cause. Selon Froissart, ce roi pouvoit mettre sur pied trente mille chevaux armés de dards et d'archegayes, à l'usage de Castille, et autant de gens de pied lançant des pierres avec des frondes, mais,

(1) Froissart. T. X, c. 53, p. 347.

ajoute-t-il, « on y avoit vu et trouvé tant de « lâcheté, que on avoit petite fiance en eux, « tant que à la bataille de Naxara, comme à « celle d'Aljubarrota, toujours avoient été les « Espagnols déconfits. » (1) 1387.

Même avec l'aide des Français, le roi de Castille n'avoit point osé tenir la campagne en 1386, ou envoyer des garnisons dans les places menacées. Il s'étoit tenu enfermé avec ses auxiliaires à Léon ou à Burgos, tandis que le duc de Lancaster attaquoit et soumettoit, les unes après les autres, les villes de Galice, qui n'étoient défendues que par des bourgeois. Le roi de Castille demandoit avec instance de nouveaux secours à la France, et les conseils de Charles VI parurent sentir que l'honneur et l'intérêt de la couronne demandoient également qu'on ne le laissât pas succomber. Guillaume de Lignac et Gaultier de Passac prirent le commandement de mille lances, rassemblées dans le Toulousain; ils traversèrent le comté de Foix et la Navarre, entrèrent en Castille par Logrogno, et rejoignirent le roi à Burgos (2). Celui-ci vouloit les conduire immédiatement contre le duc de Lancaster, mais ils s'y refusèrent : le duc de Bourbon venoit d'être nommé par Charles VI pour prendre le com-

(1) Froissart. T. X, c. 58, p. 396, et c. 64, p. 460.

(2) Froissart, c. 55, p. 363.

1387. mandement de la guerre d'Espagne ; ils déclarèrent vouloir attendre leur général, et lui réserver l'honneur du combat (1). Olivier Du Guesclin, connétable de Castille, fut aussi d'avis qu'une bataille seroit inutile et dangereuse, et que les renforts français rendroient plus de service en défendant contre les Anglais les villes du royaume de Léon qui faisoient frontière à la Galice.

Le duc de Bourbon ne se pressoit point d'arriver; il prit son chemin par Avignon, pour avoir une conférence avec Clément VII ; et comme en voyage il recevoit successivement des nouvelles de la cour, qui l'occupoient bien plus que les affaires d'Espagne, il séjourna à plusieurs reprises à Montpellier, à Béziers, à Carcassonne, à Barcelone; et lorsqu'il parvint enfin aux frontières de Castille, les chaleurs étoient si étouffantes qu'il n'y avoit plus moyen de faire la guerre. (2)

Ces chaleurs seules avoient suffi pour détruire l'armée anglaise. Pendant tout l'hiver le duc de Lancaster n'avoit pas éprouvé un échec : après avoir soumis la Galice, il s'étoit avancé, avec le roi de Portugal, son gendre, dans le royaume de Léon, sans pouvoir provoquer les Castillans à

(1) Froissart. T. X, c. 50, p. 321, et c. 58, p. 395.

(2) Froissart. T. XI, c. 83, p. 111.

rompre une lance (1). Mais depuis le mois d'a- 1387.
vril jusqu'à la fin de juin, les chaleurs allèrent toujours croissant; bientôt elles devinrent absolument insupportables pour des Anglais. Tous les ruisseaux se desséchoient, et les chevaux ou les hommes ne trouvoient qu'à grand'peine de l'eau pour boire; toutes les herbes étoient brûlées par l'ardeur du soleil, et les fourrageurs devoient s'éloigner jusqu'à dix et vingt milles du camp, pour recueillir un peu de foin ou de paille. Les Anglais buvoient immodérément des vins trop généreux d'Espagne; l'ivresse les mettoit ensuite pendant vingt-quatre heures hors d'état de se défendre, souvent aussi elle étoit suivie de maladies violentes. Dès que les fruits commencèrent à mûrir, les Anglais se jetèrent dessus avec la même avidité; ils croyoient ainsi se rafraîchir, mais ces fruits, mûris par un soleil trop ardent, leur enflammoient le sang. La dysenterie commença bientôt à se manifester; les chevaux, exténués de fatigue, et manquant de bonne nourriture, mouroient plus rapidement encore que les hommes (2). Cependant les Anglais avoient continué à avancer dans le royaume de Léon, de concert avec les Portugais; ils avoient passé le Duero, et ils occupoient les

(1) Froissart. T. X, c. 67, 68, 69, p. 454-483.

(2) Froissart. T. XI, c. 79, p. 79.

1387. plaines entre Vilhalpando et Medina del Campo. Ce fut là qu'ils éprouvèrent le plus les misères d'un climat brûlant. Après avoir tout le jour haleté dans la poussière, après avoir bu en quantité des vins violens, faute de trouver de l'eau supportable pour les tremper, ils se couchoient le soir en plein air, par une chaleur encore étouffante, et sans aucune couverture; mais à l'aube du jour un froid très vif les saisissoit; alors la fièvre, ou bien des tranchées cruelles se manifestoient, et ils mouroient en peu de temps. Plus ils souffroient, plus ils désiroient ardemment la bataille : ils firent tout ce qu'ils purent pour provoquer au combat le connétable Du Guesclin, Jean des Barres, Braquemont, la Berlière, et les autres chevaliers français qui se trouvoient dans Vilhalpando; mais dès qu'ils commençoient à caracoler sur le sable, de si épais nuages de poussière s'élevoient autour d'eux, que ne se voyant plus les uns les autres et ne pouvant plus respirer, ils étoient contraints de se séparer. (1)

Enfin, la détresse du duc de Lancaster devint telle, qu'il se vit obligé de renoncer à tous ses projets de conquête. Il avoit amené avec lui, ou reçu ensuite d'Angleterre, au moins quinze cents hommes d'armes et six mille archers; mais à peine

(1) Froissart. T. XI, c. 79, p. 83.

lui restoit-il six cents des uns et six cents des autres; et quoique l'armée portugaise, jointe à la sienne, fût de deux mille chevaux et six mille fantassins, c'étoit à lui à redouter la bataille, qu'il avoit jusqu'alors provoquée (1) : c'est ce que lui représenta Jean Holland, son connétable, en insistant sur la nécessité de songer à un arrangement. (2) 1387.

Heureusement pour le duc de Lancaster, le roi de Castille étoit, de son côté, fatigué de la guerre, et non moins dégoûté de ses auxiliaires français que des Anglais, ses ennemis. Les premiers, en effet, qui lui conseilloient de ne jamais combattre, ne s'abstenoient point de piller; les Bretons surtout ne respectoient aucun sauf-conduit, aucun ordre de personne, aucune propriété : ils étoient arrivés en grand nombre en Castille, à la suite d'Olivier Du Guesclin; comme ils n'estimoient que la guerre, et ne connoissoient d'autre voie à la fortune que le pillage, on les retrouvoit dans toutes les armées de l'Europe.

La négociation fut ouverte par le connétable de l'armée anglaise, qui demanda au roi de Castille un sauf-conduit pour des hommes de guerre qu'il vouloit congédier. Le duc de Lancaster évita d'y prendre part, pour ne pas reconnoître

(1) *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVIII, c. 12, p. 742.

(2) Froissart T. XI, c. 80, p. 89.

1387. le titre de son adversaire; il se retira à Saint-Jacques de Compostelle, d'où il se rendit ensuite à Porto, sous la protection d'une escorte portugaise (1). Pendant ce temps, son connétable ayant fait son arrangement avec le roi de Castille, licencia son armée, dont les soldats eurent la permission de traverser tout le pays ennemi, de s'arrêter même dans les villes de Castille pour s'y faire guérir, après avoir pris l'engagement de ne pas servir de six ans en Espagne. Ils étoient tellement épuisés, qu'aucun n'eut le courage de traverser de nouveau le royaume de Léon et la Galice, pays où ils avoient tant souffert, pour s'embarquer à la Corogne; ils préférèrent s'acheminer lentement et égrenés au travers de toute l'Espagne et de toute la France, en se dirigeant sur Calais. (2)

De son côté, le roi de Castille, qui avoit enfin reçu à Burgos le duc de Bourbon, se hâta de le renvoyer en France avec de riches présens; il y renvoya de même les trois ou quatre mille lances françaises qui étoient arrivées à son secours dans un temps plus opportun, mais qui lui avoient fait payer bien cher leurs services (3). Olivier Du Guesclin n'en garda guère que trois cents, avec lesquelles et les Castillans il reconquit en peu de

(1) Froissart. T. XI, c. 85, p. 125.
(2) Froissart. T. XI, c. 81, p. 95.
(3) Froissart, c. 83, p. 111.

temps toute la Galice. Le duc de Lancaster, pour ne pas être témoin d'un désastre qu'il ne pouvoit empêcher, s'embarqua à Porto pour Bayonne, et passa l'automne et l'hiver en Aquitaine, dont Richard II lui avoit confié le gouvernement. (1) 1387.

Quoique l'un des oncles du roi se fût chargé de la guerre de Castille, et que l'armée qui y avoit été envoyée pour combattre le duc de Lancaster, fût assez considérable, ce n'étoit point la principale expédition que les conseils de France eussent préparée contre l'Angleterre. Charles VI vouloit poursuivre la guerre; la noblesse, qui ne connoissoit d'autre chemin qui conduisît à la fortune que le pillage, le vouloit aussi; et les oncles du roi, humiliés du mauvais succès de l'armement fait à l'Ecluse l'année précédente, croyoient leur honneur intéressé à laver cet échec par quelque exploit éclatant : ils étoient bien résolus, cette fois, à ne pas s'embarquer eux-mêmes; mais ils avoient donné des ordres pour transporter, au mois de mai, six mille hommes d'armes en Angleterre, avec deux mille arbalétriers, et six mille de ces fantassins qu'on désignoit sous le nom de *gros varlets*. On devoit les embarquer moitié à Tréguier, moitié à Harfleur. Olivier de Clisson, connétable de France, préparoit l'arme-

(1) Froissart, c. 100, p. 239.

1387. ment de Tréguier; l'amiral de Vienne, le comte de Saint-Pol et le sire de Coucy dirigeoient celui de Harfleur. (1)

Le connétable Olivier de Clisson étoit le plus ardent ennemi qu'eussent les Anglais : engagé dans leur parti par sa mère, au moment où elle éprouvoit le plus violent ressentiment contre Philippe VI, qui avoit fait mourir son mari, il avoit été élevé parmi eux, et il avoit fait ses premières armes sous leurs drapeaux; c'étoit là qu'il avoit conçu contre eux une haine si violente, qu'on étoit disposé à l'attribuer à quelque outrage secret. Il avoit mérité le surnom de *boucher* par les cruautés qu'il exerçoit sur eux. Si quelque prisonnier de cette nation tomboit entre ses mains, presque toujours il l'égorgeoit de sang-froid : aussi il poursuivoit son armement de Tréguier avec toute l'activité d'un homme qui aspiroit à une grande vengeance. Quoiqu'il gardât les dehors de la déférence envers le duc de Bretagne, son seigneur, il n'avoit pas moins de haine pour lui, et il s'occupoit alors même des moyens de lui opposer un compétiteur, le fils de Charles de Blois, son ancien rival.

Nous avons vu que Charles de Blois, après avoir été fait prisonnier par les Anglais, leur avoit donné ses deux fils en otage, d'abord en

(1) Froissart. T. X, c. 60, p. 415. — Anonyme de Saint-Denis, L. VII, c. 2, p. 135. — J. Juvénal des Ursins, p. 61.

1353, pour obtenir un congé temporaire; puis 1387.
en 1355, comme gage de sa rançon (1). Il étoit mort sans pouvoir les racheter. Après lui, la comtesse de Penthièvre, sa veuve, ou le duc d'Anjou, son gendre, les avoient oubliés dans leur captivité. La comtesse leur mère étoit morte le 10 septembre 1384; deux ans après, le plus jeune des deux frères, Gui de Blois, mourut aussi après avoir passé trente-trois ans en prison. L'aîné, demeuré seul, abandonné par tous ses puissans amis, n'étoit plus pour les Anglais un captif d'une haute importance, depuis la réconciliation du duc de Bretagne avec la France; c'étoit lui que le connétable de Clisson se proposoit de délivrer, sous condition qu'il épouseroit sa fille, mariage auquel l'orgueilleuse Jeanne de Penthièvre, si elle avoit vécu, n'auroit jamais consenti. Lorsque le prisonnier, le malheureux Jean de Blois, eût donné sa parole d'épouser la fille du connétable, aussitôt que, par son moyen, il auroit recouvré la liberté, Clisson entra en négociation avec le favori de Richard II, le comte d'Oxford, qu'il avoit fait duc d'Irlande. Le favori n'eut pas de peine à se faire donner par le roi le captif breton, pour qu'il en disposât à sa volonté. Il le vendit alors au connétable pour le prix de cent

(1) Lobineau, Hist. de Bret. L. X, c. 108-109, p. 346, et L. XI, c. 6, p. 351.

1387. vingt mille francs, payables moitié comptant, moitié dans trois ans. (1)

Quoique cette négociation eût été conduite avec beaucoup de mystère, le duc de Bretagne en fut informé avant qu'elle eût reçu son accomplissement. Il jugea bien que Clisson, qui avoit autrefois combattu contre lui avec tant d'acharnement, et qui n'avoit point déposé sa haine, encore qu'il s'efforçât alors de la cacher, ne payoit pas une rançon de prince pour le fils de son ancien compétiteur, sans avoir l'intention de lui faire recouvrer la couronne ducale de Bretagne, et de la faire porter aussi à sa fille, qu'il lui donnoit pour épouse. Il ne lui témoigna cependant aucun ressentiment, mais il résolut de déjouer ses secrets projets par une trame qu'il tint également secrète. Tandis que le connétable pressoit à Tréguier l'armement contre l'Angleterre, le duc de Bretagne convoqua les États de Bretagne à Vannes pour le commencement de juin. Tous les principaux seigneurs du pays s'y rendirent, et le connétable fut des premiers, avec le sire de Laval son beau-frère, et le vicomte de Rohan son gendre. On y voyoit encore les sires de Dinan, de Châteaubriand, de Rieux, de Rochefort, de Montfort et de Lohéac. Après d'assez longues dis-

(1) Froissart. T. X, c. 49, p. 311. — Lobineau, Histoire de Bret., L. XIII, c. 70, p. 458. — Daru, Hist. de Bret. T. II. L. V, p. 184.

cussions sur les affaires de la province, le duc de Bretagne donna un grand dîner aux barons qui alloient se séparer. Le lendemain, le connétable en donna un à son tour, et, au sortir de table, il devoit retourner à sa flotte à Tréguier. A la fin du repas, le duc vint surprendre les convives chez le connétable. « Il s'assit entre les barons, « dit Froissart, et but et mangea ainsi que par « amour et par grand' compagnie, et leur mon- « tra plus grand semblant d'amour qu'il n'avoit « oncques fait, et leur dit: Beaux seigneurs mes « amis et mes compagnons, Dieu vous laisse aller « et retourner à joie, et vous donne faire telle « chose en armes qui vous plaise et qui vous « vaille. Ils répondirent tous : Monseigneur, « Dieu vous le veuille mérir (rendre). » (1) 1387.

Le duc faisoit alors bâtir assez près de Vannes un château très beau et très fort, qu'il appeloit *l'Hermine,* parce que le duché de Bretagne porte l'hermine pour armoiries. Il dit au connétable, à Laval, Rohan, Beaumanoir, et quelques autres barons qui devoient passer devant en retournant à Tréguier : « Beaux seigneurs, je vous prie, à « votre département, que vous veuillez venir voir « mon châtel de l'Hermine; si verrez comment je « l'ai fait ouvrer, et fais encore. » Tous y consentirent : arrivés au château, « ils descendirent de

(1) Froissart. T. X, c. 60, p. 424.

1387 « cheval ; le duc, par la main, les mena de chambre en chambre, d'office en office, et devant le « cellier, et les fit là boire..... Arrivés à l'entrée « de la maîtresse tour, le duc dit au connétable : « Messire Olivier, il n'y a homme deçà la mer qui « se connoisse mieux en maçonnerie que vous « faites. Je vous prie, beau sire, que vous montiez là haut ; si me saurez à dire comment le « lieu est édifié : si il est bien, il demeurera ainsi ; « si il est mal, je le ferai amender. Le connétable, « qui nul mal n'y pensoit, dit : Monseigneur, volontiers. » Dès qu'il eut passé le premier étage, des hommes, que le duc avoit placés là en embuscade pour l'attendre, fermèrent soudainement la porte, se jetèrent sur lui, et le chargèrent de trois paires de fers, en lui disant cependant : « Monseigneur, pardonnez-nous ce que nous vous faisons, car il nous faut le faire : ainsi nous est-il « enjoint et commandé de monseigneur de Bretagne. — Quand le sire de Laval, qui étoit à « l'entrée de la tour, vit l'huis clorre à l'encontre « d'eux, tout le sang lui commença à frémir, et « entra en grand soupçon de son beau-frère le « connétable, et regarda sur le duc, qui devint « plus vert qu'une feuille : si dit : Ha ! monseigneur, pour Dieu mercy, que voulez-vous faire ? « N'ayez nulle male volonté sur beau-frère le connétable. — Sire de Laval, dit le duc, montez à « cheval, et vous partez de ci ; vous vous en pou-

« vez bien aller si vous voulez ; je sais bien ce 1387.
« que j'ai à faire.— Monseigneur, répondit le sire « de Laval, jamais je ne me partirai sans beau-« frère le connétable. A ces mots, entra le sire « de Beaumanoir, que le duc haïssoit grande-« ment : le duc vint contre lui en tirant sa dague, « et dit : Beaumanoir, veux-tu être au point de « ton maître ? — Monseigneur, dit le sire de Beau-« manoir, je crois que mon maître soit bien. — « Et toutefois, dit le duc, je te demande si tu « veux être ainsi. — Oui, monseigneur, dit-il. — « Adonc traïst le duc sa dague, et la prit par la « pointe, et dit : Or çà, çà, Beaumanoir, puisque « tu veux être ainsi, il te faut crever un œil (1). « Le sire de Beaumanoir vit bien que la chose « alloit mal ; car le duc étoit plus vert que une « feuille ; si se mit à un genou devant lui, et lui « dit : Monseigneur, je tiens tant de biens et de « noblesse en vous, que, s'il plaît à Dieu, vous ne « nous ferez que droit ; car nous sommes en votre « mercy ; et par bonne amour, et par bonne com-« pagnie, et à votre requête et prière sommes-« nous ci venus. Si, ne vous déshonorez pas pour « accomplir aucune felle volonté, si vous l'avez « sur nous, car il en seroit trop grand' nouvelle. « Or, va, va, dit le duc, tu n'auras ni pis ni mieux « qu'il aura. — Adonc fut-il mené en chambre,

(1) Clisson avoit perdu un œil en 1364 à la bataille d'Auray.

1387. « de ceux qui étoient ordonnés pour ce faire, et « là enferré de trois paires de fers. S'il fut ébahi, « il eut bien cause, car il sentoit que le duc ne « l'aimoit que un petit, ni le connétable aussi; « si n'en pouvoit avoir autre chose. » (1)

« En soi-même, le connétable se comptoit pour « mort, ni nulle espérance de venir jusques à « lendemain il n'avoit; car ce le ébahissoit moult « fort, et à bonne cause, que par trois fois il fut « desferré, et mis sur les carreaux. Une fois vou- « loit le duc que on lui tranchât la tête, l'autre « fois vouloit que on le noyât; et de l'une de ces « morts brièvement il fût finé, si ce n'eût été le « sire de Laval: mais quand il oyoit le comman- « dement du duc, il se jetoit à genoux devant lui, « en pleurant moult tendrement, et joignant les « mains, et lui disoit: Ah! monseigneur, pour « Dieu mercy, avisez-vous; n'ouvrez pas telle « cruauté sur beau-frère le connétable: il ne peut « avoir desservi mort. Par votre grâce, veuillez- « moi dire qui vous meut à présent, de être si « crueusement courroucé contre lui, et je vous « jure que le fait qu'il vous a méfait, je le lui ferai « du corps et des biens amender si grandement, « ou je (le ferai) pour lui, ou nous deux tous « ensemble, que vous oserez le dire ni juger. « Monseigneur, souvienne vous, pour Dieu,

(1) Froissart. T. X, c. 60, p. 427.

« comment de jeunesse vous fûtes compagnons 1387.
« ensemble, et nourris tous en un hôtel avec
« le duc de Lancaster...... Monseigneur, pour
« Dieu mercy, souvienne vous de ce temps,
« comment, avant qu'il eût sa paix au roi de
« France, il vous servit toujours loyalement, et
« vous aida à recouvrer votre héritage. — Sire
« de Laval, répondoit le duc, Clisson m'a tant
« de fois courroucé, que maintenant il est heure
« que je le lui montre; et partez-vous de ci, je
« ne vous demande rien; laissez-moi faire ma
« cruauté et ma hàtiveté; car je veux qu'il meure.
« — Ha! monseigneur, pour Dieu mercy, disoit
« le sire de Laval, affrenez-vous, et modérez un
« petit votre courage, et regardez à raison. S'il
« en étoit ainsi que vous le fissiez, oncques prince
« ne fut si déshonoré que vous seriez, ni il n'y
« auroit en Bretagne chevalier ni écuyer, cité,
« châtel, ni bonne ville, ni homme nul qui ne
« vous haïst à mort, et ne mît peine à vous dés-
« hériter. » (1)

Par ces instances, le sire de Laval calma enfin la colère du duc : il retraça vivement à son imagination le déshonneur, le danger qu'il encouroit; mais déjà ce danger, ce déshonneur étoit encouru, car il s'arrêta quand il étoit trop tard, quand il joignoit seulement l'imprudence à la

(1) Froissart, c. 60, p. 432.

1387. perfidie, qu'il rendoit le pouvoir de lui nuire à celui en qui il avoit excité le plus violent ressentiment. Il consentit enfin à promettre au sire de Laval qu'il rendroit la liberté à son beau-frère, pourvu que celui-ci lui remît les forteresses de Castel-Brou, Castel-Josselin, Lamballe et Jugon, et lui payât cent mille francs argent comptant. Le sire de Beaumanoir fut relâché pour qu'il fît ouvrir les forteresses et apporter l'argent, et les fers furent ôtés au connétable. (1)

Au bout de peu de jours, l'argent fut préparé, les forts furent remis entre les mains des gens du duc, et le connétable eut permission de sortir avec le sire de Laval du château de l'Hermine. Il avoit promis de ratifier le traité qu'il avoit signé en prison dès qu'il seroit hors des terres de Bretagne, et il le fit à Moncontour, tandis qu'il étoit encore dans le trouble et la joie de sa délivrance; mais la colère ne tarda pas à prendre le dessus, et il se rendit en hâte à Paris pour l'exhaler. Cependant la nouvelle de sa captivité avoit suffi pour faire renoncer à l'expédition d'Angleterre. Ses lieutenans, à Tréguier, sentirent bien

(1) Olivier de Clisson signa ce traité le 27 juin, et le confirma à Moncontour, le 4 juillet, après avoir été mis en liberté. Froissart, c. 61, p. 437, et note, p. 442. — Religieux de Saint-Denis. L. VII, c. 2, p. 135. — J. Juvénal des Ursins, p. 61. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 71, p. 459. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. V, p. 186.

qu'il ne songeroit plus à combattre l'étranger, tandis qu'il avoit des offenses personnelles à venger; ils donnèrent donc congé à tous les gendarmes et arbalétriers qu'ils avoient rassemblés. L'amiral de Vienne, le comte de Saint-Pol et le sire de Coucy firent la même chose à Harfleur, et tant les uns que les autres revinrent à Paris, pour savoir ce que le roi décideroit. (1) 1387.

Olivier de Clisson, arrivé à Paris, se jeta aux genoux du roi, raconta l'affront qu'il avoit reçu, et ajouta: « Pour quoi, très cher sire et noble roi, « le blâme et le dommage que le duc de Bretagne m'a faits regardent grandement à votre « Majesté royale, car le voyage de mer où moi « et mes compagnons espérions à aller en est « rompu et brisé. Si vous rends l'office de la connétablie, et y pourvoyez tel qu'il vous plaira, « car je ne m'en veux plus charger, ni nulle honneur je n'aurois de le faire. » Le roi ne voulut point accepter la démission du connétable; il promit de consulter ses pairs sur le dommage qu'avoit éprouvé Clisson, et de lui faire rendre justice. Mais quand celui-ci s'adressa aux ducs de Berri et de Bourgogne, il les trouva fort peu sensibles à l'affront qu'il venoit d'éprouver, et peut-être satisfaits en secret que l'expédition d'Angleterre fût de nouveau interrompue. Ils

(1) Froissart, c. 62, p. 446.

1387. avoient fait manquer celle de l'année précédente, parce qu'ils ne vouloient pas exposer leur personne, et à présent ils commençoient à être jaloux de ce que d'autres pourroient réussir sans eux. Les deux ducs blâmèrent l'imprudence de Clisson de s'être livré entre les mains du duc de Bretagne, et ils parurent croire qu'il ne devoit accuser que lui-même s'il avoit été pris dans un piége si grossièrement tendu. (1)

Le roi ne laissa pas que d'envoyer au duc de Bretagne une ambassade, composée de l'évêque de Langres, de Jean de Vienne, et de Jean de Beuil, pour lui reprocher d'avoir rompu l'expédition d'Angleterre, en arrêtant son connétable au moment où il alloit exécuter ses ordres; l'évêque de Langres signifia au duc qu'il devoit venir s'en excuser au roi en son conseil, et il le somma de rendre à Clisson les places fortes et l'argent qu'il s'étoit fait livrer pour prix de sa liberté. Le duc répondit qu'il n'avoit point eu l'intention de retarder l'expédition que le roi méditoit, qu'il n'avoit songé qu'à saisir son ennemi dès qu'il pouvoit l'atteindre; qu'il ne se reprochoit qu'une chose, c'étoit de l'avoir laissé en vie, et qu'il avoit bien droit de garder les villes et l'argent qu'il avoit reçus pour prix de cette vie (2). Mais le conné-

(1) Froissart, c. 62, p. 448.

(2) Froissart, c. 67, p. 495. — Religieux de Saint-Denis. L. VII, c. 3, p. 136.

table, pendant ce même temps, avoit assemblé 1387.
des troupes, et, avec l'aide des sires de Rohan, de Beaumanoir, de Coetmen, et de quelques autres, il commençoit à reprendre les châteaux qu'il avoit perdus. Le duc craignit d'avoir affaire à trop forte partie; il consentit à remettre sous la garde du sire de Laval les places qu'il s'étoit fait livrer, et à donner des gages pour les cent mille francs, jusqu'à ce que le roi, en son conseil, eût décidé à qui cette rançon devoit appartenir, après avoir ouï la défense du duc de Bretagne, et pris l'avis des ducs de Berri et de Bourgogne. Cet accord fut signé à Nantes le 31 décembre; dès le 27 novembre, les ambassadeurs de France étoient auprès du duc. Dans le même temps, l'autre négociation pour la délivrance de Jean de Blois, qui prit le titre de comte de Penthièvre, s'étoit aussi terminée. Le 20 novembre, Clisson avoit payé au duc d'Irlande la moitié de sa rançon; les oncles du roi et les plus grands seigneurs de France s'étoient rendus caution pour l'autre moitié; et le 20 janvier 1388, le prisonnier, remis en liberté après une si longue détention, épousa, comme il l'avoit promis, Marguerite de Clisson, fille du connétable. (1)

Il est probable que le duc de Bretagne, lorsqu'il avoit arrêté Clisson, avoit compté que s'il

(1) Froissart. T. XI, c. 99, p. 233. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 78, p. 464.

1387. provoquoit ainsi le roi de France, il pourroit compter d'autre part sur les secours de l'Angleterre, et qu'il se montra plus souple lorsqu'il reconnut combien peu il devoit espérer d'appui de ce côté. En effet, le roi Richard II excitoit chaque jour davantage le mécontentement, qui commençoit déjà à se manifester par des troubles dangereux parmi son peuple, et qui devoit enfin le précipiter du trône. Dépourvu des qualités, et même des défauts qui peuvent séduire le peuple; n'ayant ni bravoure, ni activité, ni habileté dans les exercices du corps (1), il ne s'entouroit que de favoris élevés comme lui dans la mollesse, avides de plaisir, et aussi peu propres à la guerre qu'aux affaires publiques. Les principaux étoient Alexandre Néville, archevêque d'York, qu'il avoit fait grand-trésorier; Robert de Vère, qu'il avoit fait comte d'Oxford, puis duc d'Irlande; Michel de la Pole, fils d'un marchand de Londres, qu'il avoit fait comte de Suffolck, et Trésilian, grand-juge, ou président du banc du roi, qui ne cherchoit dans l'administration de la justice qu'un moyen de satisfaire les passions, ou de servir les vues du gouvernement (2). Richard distribuoit entre ces favoris tous les revenus de l'État, avec une prodigalité scandaleuse. Lorsqu'à la fin de l'année 1386 un

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 327.

(2) Rapin Thoyras. T. III. L. X, p. 297.

parlement avoit été convoqué à Westminster, 1387.
pour mettre le royaume en état de défense contre l'invasion préparée à l'Écluse, le trésor s'étoit trouvé vide, et les dilapidations des favoris du roi avoient été mises en évidence par le conseil national. Les ducs d'York et de Glocester, oncles du roi; l'archevêque de Cantorbéry et le comte de Northumberland, s'étoient signalés par leurs attaques contre ces hommes enrichis des dépouilles nationales, et avoient demandé qu'on leur fît rendre gorge avant d'imposer de nouvelles charges au peuple (1). De nouveau, le parlement s'assembla le 30 avril 1387, et il obligea les trésoriers du roi à se soumettre à l'examen de leurs comptes : leur infidélité fut prouvée; l'un d'eux, Simon Burley, fut condamné à mort, et leur chef, l'archevêque d'York, fut destitué de cet office, et renvoyé à son archevêché. Les oncles du roi, et les seigneurs qui les avoient secondés dans leur opposition, formèrent un nouveau conseil d'État, qui prit l'administration des affaires. (2)

Pendant ce temps, Richard II s'étoit retiré dans le pays de Galles, où, plus éloigné des villes, il croyoit aussi avoir moins à craindre des mouvemens populaires. Son favori, le duc

(1) Froissart T. X, c. 59, p. 405.
(2) Froissart. T. XI, c. 68 à 70, p 1 à 28.

1387. d'Irlande, qui y étoit avec lui, lui persuada d'y lever une armée contre le parlement, et de lui en donner le commandement. Ce duc réussit en effet à rassembler quinze mille hommes à Bristol, avec lesquels il s'avança jusqu'à Oxford; mais la faveur du roi n'avoit pu lui donner ni courage ni habileté militaire; et lorsque le duc de Glocester se fut mis à la tête de mille hommes d'armes, auxquels se joignirent seize mille hommes des milices de Londres, avec lesquels il marcha vers Oxford, le duc d'Irlande n'osa pas courir les chances de la bataille à laquelle il conduisoit son armée. Monté sur un excellent coursier, il avoit pris poste, le 20 décembre, à l'extrémité de l'une des ailes de l'armée royale, qu'il avoit rangée en bataille. Au moment où la mêlée commença avec l'armée du parlement, il s'enfuit à toute bride, accompagné par Pierre Goulouffre et Michel de la Pole, et il ne s'arrêta que lorsqu'il eut gagné la frontière d'Écosse, d'où il passa ensuite en Hollande : l'armée qu'il avoit ainsi abandonnée fut entièrement défaite (1). L'archevêque de Cantorbéry alla ensuite trouver le roi à Bristol; il lui fit comprendre la nécessité de se soumettre à la volonté nationale, et il le ramena à Londres : on

(1) Froissart. T. XI, c. 71 à 76, p. 29 à 60. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 332. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 542. — Knyghton, p. 2703.

l'y fit consentir à l'exil de ses favoris; et, comme 1387
il avoit justement atteint alors sa majorité, fixée à vingt-un ans accomplis en Angleterre, on rejeta sur eux toutes ses fautes, et on lui fit prendre l'engagement de gouverner désormais par lui-même. (1)

Les troubles de l'Angleterre sembloient une garantie pour la France : on ne croyoit point encore qu'il y eût de chances de voir sortir de cette île, ou des renforts qui missent le duc de Lancaster en état de recommencer sa guerre en Castille, ou de nouvelles armées qui débarquassent à Bordeaux, à Brest, à Cherbourg ou à Calais, pour attaquer les provinces voisines de ces places demeurées aux Anglais. Ce n'est pas que les hostilités fussent suspendues; des capitaines aventuriers, nés en France pour la plupart, tenoient au cœur de la France des châteaux au nom des Anglais, d'où ils ravageoient tout le pays environnant. Le Breton Geoffroi Tête-Noire étoit maître du fort château de Ventadour en Limousin, sur les frontières de l'Auvergne et du Bourbonnais, d'où il désoloit ces trois provinces; il ne permettoit aux paysans de cultiver leurs terres qu'autant qu'ils s'étoient rachetés avec lui par des compositions annuelles (2). Perrot le Béarnais tenoit de même

(1) Froissart. T. XI, c. 77, p. 66.
(2) Froissart. T. XI, c. 93, p. 186.

1387. la forteresse de Chahuet en Limousin ; Géronnet de Ladurant avoit réussi à s'emparer par surprise de celle de Montferrant en Auvergne, qu'il abandonna cependant après l'avoir pillée (1). Mais ni les oncles du roi, ni le roi lui-même, ne songeoient à délivrer la France de ces brigands.
1388. Tout projet d'invasion en Angleterre étoit également abandonné ; une nouvelle provocation, fort à propos pour les Anglais, étoit venue distraire le roi, et il n'avoit plus d'autre pensée que de porter la guerre en Gueldre.

Guillaume de Juliers, fils du marquis de Juliers et de l'héritière de Gueldre, n'avoit obtenu possession du duché de Gueldre qu'après l'avoir disputé à Jean de Blois, qui avoit épousé une sœur de sa mère ; il en avoit conservé du ressentiment contre la France, et de la partialité pour les Anglais ; il avoit eu ensuite des différends avec le duc de Brabant et la duchesse sa veuve, pour la possession de la ville de Grave, et de divers châteaux déjà disputés entre les ducs ses prédécesseurs et les ducs de Brabant, et il avoit été à cette occasion traversé de nouveau dans ses vues par le duc de Bourgogne et la France. Il avoit fait alors un voyage en Angleterre pour s'y assurer un appui, et, le 7 octobre 1387, il avoit fait hommage au roi Richard, pour une

(1) Froissart. T. XI, c. 95, p. 196.

pension de 1000 livres sterling, moyennant laquelle il s'engageoit à le servir avec un certain nombre de gendarmes. (1) 1388.

La duchesse Jeanne de Brabant n'avoit pas d'enfans, et elle regardoit Marguerite, duchesse de Bourgogne, fille de sa sœur et du comte de Flandre, comme son héritière. Les Anglais ne prévoyoient pas sans jalousie la réunion de cette province à la Flandre, et l'accession de pouvoir qu'en recueilleroit le duc de Bourgogne, déjà trop puissant; ils le voyoient donc avec plaisir inquiété par le duc de Gueldre. Mais celui-ci, qui étoit jeune et aventureux, ne s'en tint pas à poursuivre les guerres héréditaires de sa famille contre le Brabant; il résolut de déclarer la guerre au duc de Bourgogne et au roi de France; et quand son père, le marquis de Juliers, voulut le détourner d'une aussi téméraire entreprise, il lui répondit : « Plus est riche et puis-« sant le duc de Bourgogne, tant y vaut la guerre « mieux; j'ai trop plus cher à avoir à faire à un « riche homme, qui tient grand foison d'héri-« tages, qu'à un petit comtelet, où je ne pour-« rois rien conquêter : pour une buffe que je « recevrai, j'en donnerai six (2). » Sur cette belle assurance il avoit envoyé défier le duc de

(1) Le traité dans *Rymer*. T. VII, p. 564.

(2) Froissart. T. XI, c. 9, p. 173.

1388. Bourgogne et le roi de France : bien plus, ses lettres étoient, à ce qu'on assure, si arrogantes et si insultantes, qu'elles causèrent à Charles VI le plus violent courroux. (1)

Cependant, lorsque le roi avoit annoncé son intention d'aller porter la guerre en Gueldre, cette expédition lointaine avoit causé beaucoup d'inquiétude à sa cour. On n'y parloit que des grandes rivières qu'il faudroit traverser, des campemens qu'il faudroit faire dans un pays bas et malsain, de la haine des peuples contre les Français, dans toute la basse Allemagne, et surtout du danger que courroient les chevaliers de demeurer prisonniers de quelques Allemands; « car ils sont, dit Froissart, moult convoiteux, « et n'ont point pitié de nulluy, puis qu'ils en « sont seigneurs, mais les mettent en prisons « étroites, et en ceps merveilleux, en bines, en « fers, et en gresillons, et en autres attourne- « mens de prisons, dont ils sont de ce faire sub- « tils, pour attraire plus grand rançon. » (2)

Dès le mois de mai 1388, la guerre avoit recommencé entre les Brabançons et le duc de Gueldre: les milices de Bruxelles, Louvain, Nivelle, Liége, et des autres villes de Brabant, formant une armée qu'on prétendoit forte de qua-

(1) Froissart. c. 91, p. 176.

(2) Froissart, c. 101, p. 251.

rante mille hommes, assiégeoient Grave sur la Meuse, la principale des places dont la souveraineté étoit contestée entre les deux duchés. La duchesse de Brabant s'étoit avancée jusqu'à Bois-le-Duc : le duc de Gueldre, qui avoit eu peine à rassembler trois ou quatre mille hommes, se tenoit à Nimègue (1). Les Brabançons sembloient avoir peu besoin de l'aide de la France pour vaincre un si foible ennemi. Cependant, comme ils avoient passé la Meuse, vers la fin de juillet, au pont de Ravenstein, le duc de Gueldre tomba sur eux à l'improviste avec une poignée de soldats, les mit dans une complète déroute, les rejeta sur la Meuse, où beaucoup d'entre eux se noyèrent; leur prit dix-sept drapeaux, et força leur armée découragée à lever le siége de Grave. (2) 1388.

Cette déconfiture acheva de déterminer Charles VI et le duc de Bourgogne à mettre en oubli tout autre intérêt pour marcher contre le duc de Gueldre. Ils avoient cependant alors plusieurs affaires importantes sur les bras; et d'abord ils avoient lieu d'être alarmés des mesures que prenoit le duc de Bretagne : on savoit qu'il se préparoit à la guerre, qu'il s'attachoit à gagner la faveur de la bourgeoisie, dans les bonnes villes

(1) Froissart, c. 102, p. 257. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIV, f. 208, verso.

(2) Froissart, c. 111, p. 325.

1388. de son duché, pour la faire consentir à l'alliance avec l'Angleterre, alliance que les gentilshommes bretons repoussoient toujours de tout leur pouvoir (1). Les ducs d'York et de Glocester, qui dirigeoient désormais Richard II, sembloient, plus que ses précédens favoris, prendre intérêt aux affaires du continent. Ils avoient confié à Richard, comte d'Arundel, le commandement d'une flotte portant mille hommes d'armes, et trois mille archers; ce comte, après avoir mis à la voile de Southampton le 20 mai, n'avoit cessé de parcourir les côtes de Bretagne et de Normandie, comme s'il s'attendoit à y voir quelque nouveau partisan se déclarer pour lui. Et ce n'étoit pas du duc de Bretagne seul qu'on pouvoit se défier; le roi de Navarre Charles III, son beau-frère, avoit encore beaucoup de partisans en Normandie, et ses agens partis de Cherbourg, où il avoit reçu garnison anglaise, se répandoient dans le Cotentin et le comté d'Évreux pour chercher à soulever les peuples en faveur de l'héritier de leurs anciens seigneurs (2). Les troubles de l'Angleterre, qu'on avoit cru d'abord devoir assurer la tranquillité de la France, avoient au contraire fondé un gouvernement qui se faisoit un mérite aux yeux de la nation de ré-

(1) Froissart, c. 101, p. 254.

(2) Froissart, c. 101, p. 255.

tablir sur le continent l'honneur de ses armes. 1388.
Les ducs d'York et de Glocester accusoient les favoris de Richard, dont les uns étoient en fuite et les autres avoient été envoyés au supplice, d'être entrés avec la France dans des négociations secrètes pour lui livrer Calais et lui faire rendre l'hommage lige par Richard II pour Bordeaux, sous condition que Charles VI l'aideroit à anéantir les libertés de l'Angleterre; et cette accusation redoubloit l'acharnement du peuple anglais contre la France. (1)

Mais autant le duc de Bretagne, se sentant appuyé par le gouvernement et le peuple anglais, montroit d'arrogance, autant les oncles du roi sembloient empressés à lui faire toutes les concessions qui pouvoient le calmer. Ils lui envoyèrent le sire de Coucy et d'autres barons pour lui offrir leur médiation, et lui promettre toute leur faveur (2). Ils l'engagèrent à venir les rencontrer à Blois, et après avoir passé là quelques jours avec lui en fêtes et en réjouissances, ils le déterminèrent enfin à venir à Paris, rendre hommage à Charles VI, ce qu'il n'avoit point encore fait depuis que ce jeune roi étoit monté sur le trône, et en même temps à soumettre sa cause au parlement. D'autre part ils s'engagèrent

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl* p. 332 et 334.

(2) Froissart, c. 104, p. 268.

1388. envers lui à faire en sorte qu'il ne rencontràt point à Paris, ou le connétable, ou le comte de Penthièvre son gendre, à moins qu'il ne voulût les voir. (1)

Le duc de Bretagne fit en effet son entrée à Paris dans la soirée du 24 juin. Lorsqu'il se présenta au roi, il mit trois fois le genou en terre en s'approchant de lui; il se découvrit la tête et lui dit : « Monseigneur, je vous suis venu voir; « Dieu vous maintienne. — Grand mercy, dit le « roi; cousin, vous nous êtes le bien venu; nous « avions grand désir de vous voir; si vous ver- « rons tout à loisir, et parlerons à vous. — A ces « mots il le prit par le bras et le fit lever sus. « Quand le duc fut levé, il inclina tous les princes « qui là étoient, l'un après l'autre, et puis se « arrêta en la présence du roi, sans rien dire. Le « roi le regardoit moult fort, adonc firent signe « les maîtres d'hôtel d'apporter l'eau avant; si se « lava le roi, et mit le duc de Bretagne main à la « touaille et au bassin; et quand le roi fut assis, « il prit congé au roi et à ses oncles (2). » La réconciliation, toute silencieuse qu'eût été cette entrevue, paroissoit être en bon train; cependant les affaires du duc étoient entre les mains du parlement, qui prenoit à tâche de le retenir long-

(1) Froissart, c. 106, p. 291. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 85, p. 466.

(2) Froissart, c. 107, p. 299.

temps à Paris. « Car la cour du roi de France, « dit Froissart, est moult longue quand on veut, « et très bien on y sait tenir les gens, et faire le leur « dépenser, et petitement besogner (1). » Enfin, après un mois de délai, le duc de Bretagne obtint, le 20 juillet, une sentence. Le parlement n'avoit considéré la plainte du connétable que comme un procès civil, et il avoit accordé cinq ans au duc pour restituer à Clisson, en cinq paiemens égaux, les cent mille francs qu'il lui avoit extorqués (2). Les places prises de part et d'autre devoient être mutuellement rendues. 1388.

Lorsque le comte d'Arundel, qui, avec la flotte anglaise, s'étoit peu éloigné des côtes de Bretagne, apprit que le duc étoit parti pour Blois, et qu'entraîné par les ducs de Berri et de Bourgogne il s'étoit ensuite rendu à Paris, il comprit qu'il n'avoit plus rien à attendre de lui, et que les pleins pouvoirs qui lui avoient été expédiés le 2 juin, pour conclure avec lui une alliance (3), lui demeureroient inutiles. Il voulut du moins mettre à profit l'armement considérable qu'il commandoit, en faisant quelque tentative sur l'Aquitaine. Il cingla vers La Rochelle, et vint

(1) Froissart, c. 107, p. 301.

(2) Froissart, c. 113, p. 343. — Religieux de Saint-Denis L. VIII, c. 1, p. 143. — Juvénal des Ursins, p. 65. — Lobineau, Hist. de Bret. L. XIII, c. 87, p. 468.

(3) *Rymer* T. VII, p. 586.

1388. prendre terre à Marans, quatre lieues plus au nord. De là il envoya des messagers à Perrot le Béarnais, et aux autres capitaines aventuriers qui tenoient pour les Anglais des forteresses dans le Limousin et l'Auvergne, les invitant à se réunir à lui. Ces capitaines rassemblèrent en effet quatre cents lances, avec lesquelles ils répandirent la terreur dans les provinces voisines, où il n'y avoit ni chefs ni soldats pour leur résister. De son côté, le comte d'Arundel menaça La Rochelle, et ravagea le pays environnant; mais il n'avoit point embarqué de chevaux, il avoit compté s'en fournir en Bretagne. Bientôt il s'aperçut qu'il ne pouvoit rien faire d'utile sans cavalerie, et après avoir passé quinze jours dans le pays d'Aunis, il se rembarqua, emportant tout le butin qu'il avoit amassé. Les aventuriers, de leur côté, rentrèrent dans leurs châteaux du Limousin, dont ils ne s'étoient pas fort éloignés; et bientôt après, une trêve qui devoit durer du 26 août jusqu'au 1er mars suivant fut publiée dans toutes les provinces au midi de la Loire. (1)

Cette trêve étoit l'ouvrage des ducs de Berri et de Lancaster, qui s'étoient occupés, en la négociant, plus encore de leur ambition personnelle que de l'intérêt des deux royaumes. Le duc de Lancaster, qui, après les désastres de son parti

(1) Froissart, c. 108-109, p. 307 et suiv.—*Rymer*. T. VII, p. 595. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 334.

en Galice, étoit venu de Porto à Bayonne, avoit causé une égale inquiétude aux partis qui se disputoient le pouvoir en Angleterre : ni les uns ni les autres ne vouloient le voir revenir dans cette île, où l'on craignoit la supériorité de ses talens, la hauteur de son caractère et son ambition. Pour l'en tenir éloigné, Richard II lui donna, le 26 mai, le gouvernement du duché d'Aquitaine, comme son lieutenant, mais avec des pouvoirs fort étendus (1). Le duc de Lancaster avoit marié au roi de Portugal une de ses filles du premier lit. Il n'avoit eu de sa seconde femme, Constance de Castille, qu'une seule fille, nommée Catherine; celle-ci devoit donc hériter des droits que le duc de Lancaster avoit jusqu'alors fait valoir sur le royaume de Castille, comme petite-fille de Pierre-le-Cruel. Le duc de Berri et son fils, Je n de Montpensier, venoient tous les deux de perdre leurs femmes. Quelques agens de Lancaster proposèrent de faire épouser Catherine de Castille à Jean de Montpensier; mais le duc de Berri, sur cette ouverture, déclara qu'il préféroit garder cette jeune princesse pour lui-même, et il écrivit au duc de Lancaster pour la demander. Il chargea de cette lettre Hélion de Lignac, chevalier qui avoit récemment combattu Lancaster en Castille, et auquel il donna de pleins pouvoirs, soit 1388.

(1) *Rymer*. T. VII, p. 583.

1388. pour négocier la trève de l'Aquitaine, soit pour faire comprendre au duc que, en raison de cette alliance, le duc de Berri engageroit la France à abandonner le roi Henri de Castille, et à replacer sur son trône la petite-fille de Pierre-le-Cruel, qu'elle en avoit exclue. (1)

Mais quoique le duc de Lancaster eût lui-même entamé cette négociation, il n'avoit aucune intention de la mener à sa conclusion, et de transmettre à une branche de la maison de France la couronne pour laquelle il avoit en vain combattu si long-temps. Il vouloit seulement alarmer le roi de Castille, et l'amener à lui faire une offre qui lui convenoit infiniment davantage, celle de faire épouser cette même Catherine à Henri, prince royal de Castille, son fils. De cette manière, les prétentions des deux maisons rivales seroient réunies par les deux époux, et la fille du duc de Lancaster remonteroit, par un traité de paix, sur ce trône de Castille qu'il n'avoit pas pu conquérir. Dans ce but, le duc de Lancaster donna la plus grande publicité aux propositions qui lui furent faites par le duc de Berri, tandis qu'il enveloppa du plus profond mystère celles que lui avoit apportées, le jour même où il signa la trève, le confesseur du roi Jean de Castille, son compétiteur. (2)

(1) Froissart, c. 103, p. 261, et 105, p. 280.
(2) Froissart, c. 105, p. 289.

Don Henri de Castille, fils aîné de Jean, auquel on donna à cette occasion le titre de prince des Asturies, dès-lors porté par l'héritier présomptif de la couronne, étoit âgé de neuf ans seulement; Catherine de Lancaster en avoit quatorze : cette disproportion ne mit point obstacle au mariage. Le duc de Lancaster et sa femme renoncèrent, en faveur de leur fille, à tous leurs droits sur les couronnes de Castille et de Léon. En retour, le roi Jean leur promit une pension annuelle de 40,000 francs, qui devoit se continuer jusqu'à la mort du dernier survivant; il promit encore de leur rembourser, dans de certains termes, 600,000 francs pour les frais de la guerre : les cortès du royaume, assemblés à Briviesca, consentirent à acheter à ce prix la cessation des guerres civiles et étrangères qui les avoient désolés depuis vingt ans, et soixante-dix otages furent envoyés en Angleterre pour garantie de ces paiemens divers. Quoique le sauf-conduit accordé à ces otages porte la date du 26 août 1388 (1), le roi de Castille et le duc de Lancaster réussirent à dérober la connoissance de ce traité au roi de France et à ses oncles, jusqu'après leur retour de l'expédition de Gueldre. (2) 1388.

(1) *Rymer*. T. VII, p. 603.

(2) Froissart, c. 114, p. 354, et note tirée de Lopez de Ayala, *ibid.* c. 26, p. 447. — *Mariana, de Reb. Hisp.* L. XVIII, c. 12, p. 742. — *Vitæ Roman. Pont. Scr. It.* T. III, P. II, p. 748.

1388. Au milieu de tant d'événemens importans, cette expédition étoit la seule affaire qui occupât le jeune roi. Le duc de Bourgogne, qui vouloit affermir sa souveraineté dans les Pays-Bas, et délivrer sa tante, la duchesse de Brabant, des incursions d'un voisin incommode, prenoit à tâche de rappeler à Charles VI l'insolence des lettres de défi du duc de Gueldre (1); mais, encore que la guerre se fît en quelque sorte pour son compte, il ne vouloit point que son pays eût à souffrir du passage des armées. De leur côté, les Brabançons avoient déclaré à leur duchesse, que, si elle accordoit le passage aux Français, loin de se joindre à eux, ils s'enfermeroient dans leurs forteresses, et leur feroient tout le dommage qu'ils pourroient. Les Pays-Bas avoient eu récemment assez d'occasions d'apprendre combien ces immenses armées françaises, qui ne vivoient que de pillage, et qui n'obéissoient à aucune discipline, étoient plus redoutables, même pour le pays qu'elles traversoient à l'amiable, que les plus cruels ennemis. (2)

Pour éviter la Flandre et le Brabant, il fut donc résolu que l'armée française, au lieu de suivre le cours de la Meuse, se rassembleroit dans la Champagne; qu'elle traverseroit la forêt des Ar-

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 5, p. 148.—Froissart, c. 112, p. 339.

(2) Froissart, c. 113, p. 346.

dennes, puis le duché de Luxembourg, et enfin le marquisat de Juliers, au-delà duquel seulement on trouveroit le duché de Gueldre. En effet, l'armée française s'échelonna de Montereau jusqu'à Reims, Mézières et Châlons : l'on y comptoit quinze mille hommes d'armes, et plus de quatre-vingt mille fantassins; mais elle apprit avec un grand mécontentement qu'on vouloit la faire passer par un pays pauvre, où les routes étoient à peine ouvertes, où elle seroit sans cesse exposée aux embûches des ennemis, et où elle courroit risque d'être affamée (1). Les murmures des soldats eurent cependant un effet avantageux; ils forcèrent les oncles du roi à s'occuper d'assurer les subsistances plus qu'ils n'avoient coutume de faire. Le sire de Coucy fut chargé, avec mille lances sous ses ordres, de protéger un corps de deux mille cinq cents sapeurs, qu'on faisoit marcher à l'avant-garde pour abattre les bois, combler les inégalités du terrain, et ouvrir aux chars qui suivoient l'armée des routes jusqu'alors impraticables (2). En même temps, on traita avec des marchands de Paris, qui se chargèrent, par entreprise, des fournitures de vivres. Un nommé Collin Boullart, auquel le roi avança cent mille écus pour faire des achats de munitions sur les 1388.

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 5, p. 149.

(2) Froissart, c. 113, p. 347.

1388. rives du Rhin et de la Meuse, fut le premier commissaire des vivres. (1)

Mais avec quelque ardeur que Charles VI entreprît une guerre, il ne réussissoit jamais à entrer à temps en campagne; soit que, dans le désordre de l'administration, aucun approvisionnement ne fût fait au terme fixé d'avance, soit qu'il se laissât lui-même détourner de son but par la poursuite des plaisirs. Il avoit quitté Paris dès le 8 juillet, mais il ne se mit en marche de Châlons qu'après le 1er septembre. (2)

On défendit aux soldats, sous des peines très graves, de rien prendre aux paysans sans payer, tant qu'ils seroient en France; mais comme on n'avoit aucun soin de leur faire toucher régulièrement leur solde, et qu'ils devoient vivre, ils n'observèrent pas long-temps cette défense, et la Champagne fut cruellement ravagée (3). Enfin, ils passèrent la Meuse, qui servoit de frontière au royaume, probablement à Mousson, et ils se dirigèrent sur Bastogne, par Vireton et Neufchâtel en Ardennes : à peine pouvoient-ils faire trois ou quatre lieues par jour, dans un pays où il n'y avoit aucune grande route, et où les sapeurs étoient obligés de travailler sans relâche

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 5, p. 150. — Juvénal des Ursins, p. 67.

(2) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 5, p. 149.

(3) Froissart, c. 114, p. 352.

pour abattre les bois et combler les fossés. (1) 1388.

Le duc de Gueldre ne se déconcertoit point; l'armée lui paroissoit encore bien éloignée de ses frontières, et au train dont elle marchoit, il comptoit que l'hiver arriveroit avant elle; mais le marquis de Juliers, son père, qui se trouvoit le premier exposé aux ravages des Français, et qui n'avoit jamais eu l'intention de les provoquer, étoit tout autrement troublé. Il demanda en grâce à l'archevêque de Cologne, son frère, et à l'évêque de Liége, son cousin, de se rendre au-devant du roi de France pour s'efforcer de l'apaiser. L'évêque de Liége, après s'être assuré que le marquis de Juliers lui-même seroit bien reçu, l'amena au roi, comme les Français étoient déjà parvenus sur les frontières de ses États. Le marquis parla à genoux à Charles VI; il lui dit que son fils étoit un fou qui ne vouloit en agir qu'à sa tête; mais que, s'il ne pouvoit l'engager à se soumettre, lui-même il ouvriroit aux Français tous ses châteaux et toutes ses places fortes, de manière à les mettre en état de continuer la guerre même pendant l'hiver (2). Ces propositions causèrent une grande joie à la cour; car les Français commençoient à souffrir des pluies et de la rareté des vivres; en même temps, les embuscades que

(1) Froissart, c. 114, p. 359.

(2) Froissart, c. 122, p. 424

1388. leur dressoit la cavalerie légère allemande les désespéroient; chaque jour ils perdoient des prisonniers : des personnages importans leur étoient enlevés jusqu'aux portes de leur camp, et ils n'avoient cependant jamais occasion de combattre. Le marquis de Juliers fut bien accueilli par Charles VI, et invité à sa table. On lui promit de ne point ravager son pays, et de n'y prendre que des vivres : il partit ensuite pour persuader à son fils de se soumettre également. (1)

Le marquis de Juliers et l'archevêque de Cologne trouvèrent à Nimègue le duc de Gueldre : ils eurent beaucoup de peine à lui persuader de faire quelque réparation au roi. Enfin, ils l'engagèrent à déclarer que le défi qui avoit été porté à Charles VI n'avoit point été rédigé par son ordre; qu'il avoit donné des blancs-seings à ses envoyés, et que ceux-ci les avoient remplis comme ils l'avoient jugé convenable. Il offrit aussi de donner satisfaction aux Brabançons, en leur restituant la ville de Grave; mais, d'autre part, il déclara vouloir persister dans l'alliance du roi d'Angleterre, et faire, dans l'occasion, la guerre à tous ses ennemis. Quelque limitées que fussent ces concessions, obtenues avec peine par le déploiement de toutes les forces de la France, Charles VI, d'après l'avis de ses oncles,

(1) Froissart. T. XI, c. 122, p. 431. — Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 6, p. 151. — Juvénal des Ursins, p. 68.

fut obligé de s'en contenter. Des pluies froides et abondantes avoient inondé toutes les plaines, où l'on ne marchoit plus que dans la fange. Les chevaliers avoient presque tous perdu leurs chevaux; les courtisans étoient fatigués; le roi s'ennuyoit de ce triste et monotone pays, où la guerre n'étoit animée par aucune action brillante, et où il apprenoit chaque matin que dans la nuit qui précédoit, quelqu'un de ses chevaliers avoit été surpris dans ses quartiers, et enlevé. Charles promit donc de bien recevoir le duc de Gueldre : celui-ci lui fut amené dans sa tente par le marquis de Juliers, son père, le duc de Lorraine, son cousin, et l'archevêque de Cologne. Il se mit à genoux devant Charles; c'étoit une marque de respect qui étoit alors toujours rendue aux rois; mais il y fit son apologie avec noblesse. Le roi l'invita à souper à sa table, et le fit asseoir à côté de lui. « Il fut moult regardé « des François, dit Froissart, pour la cause qu'il « leur avoit tant donné de peine. » Tous ses sujets prisonniers lui furent rendus sans rançon; mais il déclara ne pouvoir faire rendre de même les prisonniers français, parce qu'ils appartenoient à ceux qui les avoient pris, et qu'il n'avoit aucun droit sur les capteurs. (1) 1388.

L'armée française, qui avoit été assemblée à

(1) Froissart, c. 124, p. 435. — Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 7, p. 152 — Juvénal des Ursins, p. 67.

1388. si grands frais, et qui sembloit en état de conquérir toute l'Allemagne, tant elle étoit nombreuse et bien appareillée quand elle avoit dépassé les frontières de France, se mit en marche après le milieu d'octobre pour y rentrer, après avoir laissé tout l'avantage de la guerre à un petit prince, à peine égal en puissance aux moindres vassaux de la couronne; mais le retour de cette armée fut plus désastreux que la campagne qu'elle venoit de terminer. Les longues pluies avoient changé les plaines en marais; les fleuves étoient débordés; les équipages s'embourboient; les chars qui transportoient le butin que les soldats avoient acquis sans gloire, retomboient les uns après les autres entre les mains des gens du pays. Beaucoup de prisonniers illustres furent encore arrêtés au retour par les maraudeurs allemands; beaucoup de gens de pied furent noyés au passage de la Meuse, et à la Toussaint, l'armée rentra à Reims, fatiguée, humiliée et irritée contre les oncles du roi, qui avoient compromis avec elle l'honneur de la France. (1)

On commençoit, en effet, par tout le royaume à s'indigner du faste, de la dureté et de l'incapacité des ducs qui gouvernoient. Le duc de Berri avoit auprès de lui un bouffon, auparavant faiseur de chausses, nommé Tacque-Tibaut, qu'il

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 8, p. 156. — Froissart, c. 126, p. 449.

avoit pris en extrême affection, quoiqu'on ne pût découvrir en lui, dit Froissart, « ni sens, ni « honneur, ni conseil. Il lui avoit donné en « beaux joyaux, en or et en argent, la valeur « de 200,000 francs, et tout avoient payé les « pauvres gens d'Auvergne et de la Languedoc, « qui étoient taillés trois ou quatre fois l'an, pour « accomplir au duc ses folles plaisances (1). » Le duc de Bourgogne, moins dépourvu de talens, étoit accusé de faire plus de mal encore au royaume, parce que, plus ambitieux que son frère, et ayant plus de sens que lui, il prenoit plus de part à l'administration. C'étoit lui qui avoit montré une honteuse partialité au duc de Bretagne, qui avoit conseillé la guerre de Gueldre, qui avoit choisi pour l'armée une route dangereuse, et qui demeuroit responsable de presque toutes les fautes qui s'étoient si cruellement multipliées dans les derniers temps. 1388.

Charles VI, né le 3 décembre 1368, étoit sur le point d'entrer dans sa vingt-unième année : déjà, le 14 juin de cette année, il avoit eu de la reine une fille qui n'avoit pas vécu. Il étoit bien supposé régner par lui-même dès sa douzième année, époque à laquelle il avoit été émancipé ; mais on savoit assez que le plus souvent ses oncles agissoient sans même le consulter. Cepen-

(1) Froissart, c. 133, p. 487.

1388. dant quelques uns des conseillers de son père, Bureau de la Rivière, Jean de Noviant et Jean de Montagu avoient conservé du crédit auprès de lui; et désireux, comme ils étoient, d'exercer eux-mêmes en son nom la puissance royale, ils eurent soin de faire parvenir secrètement jusqu'à lui les plaintes du peuple, de lui donner des preuves de l'incapacité et de la rapacité de ses oncles, et de lui faire sentir qu'il ne pouvoit, sans danger pour lui-même, laisser perpétuer des abus qu'il étoit désormais en état de réformer.

Les deux ducs ne soupçonnoient point les impressions fâcheuses que leur neveu avoit reçues contre eux, quand ils furent invités, dans les premiers jours de novembre, à un grand conseil que le roi vouloit tenir dans la salle de l'archevêché à Reims, avec tous les princes du sang, les comtes, les barons et les grands officiers de son royaume et de son armée. Il ouvrit lui-même la délibération, en leur déclarant qu'il les avoit assemblés « pour les conjurer, et leur enjoindre, « sur l'obéissance qu'ils lui devoient, de lui don« ner leurs avis pour la conduite des affaires pu« bliques, et pour donner à son peuple le repos « qu'il attendoit depuis tant d'années. » Pierre de Montagu, cardinal de Laon, d'une noble famille d'Auvergne, prit alors le premier la parole. Il célébra, dans un discours d'apparat,

toutes les qualités du roi, la beauté de sa figure, l'activité de son esprit, sa prudence, sa bravoure : il déclara qu'il ne lui manquoit rien pour se charger, sans partage, de tous les soins du gouvernement, et il l'exhorta à commencer enfin l'exercice de la plénitude de sa puissance, en disposant à sa volonté, sans prendre conseil de personne, de tout ce qui regardoit le ministère de la guerre et l'économie de sa maison. (1) 1388.

Les deux oncles du roi entendirent avec étonnement ce conseil du cardinal de Laon, qui n'alloit à rien moins qu'à leur retirer tout le pouvoir dont ils étoient investis ; cependant ils n'osèrent point prendre la parole pour le réfuter, au risque d'offenser en même temps et le roi et l'opinion publique. L'archevêque de Reims et les chefs militaires prirent à leur tour chacun la parole, pour appuyer l'avis ouvert par le cardinal, et ils revêtirent leur opinion, qui n'étoit pas sans hardiesse, des formes de la flatterie, et du dévoûment au pouvoir absolu. Charles VI leur répondit aussitôt : il déclara que l'avis ouvert par le cardinal étoit si juste, qu'il ne pouvoit lui déplaire, et qu'il étoit déterminé à le suivre. Il remercia ses oncles, les loua de l'amour et du soin qu'ils avoient apportés, soit à son éducation, soit à l'administration du royaume, et, tout en

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 9, p. 157. -- Juvénal des Ursins, p. 68.

1388. les déchargeant des soins du gouvernement, il leur demanda de persister à le servir avec la même affection. Les princes, en le voyant prendre si promptement sa décision, ne doutèrent point que toute cette scène n'eût été arrangée d'avance. Le duc de Berri prit alors la parole en leur nom; et, approuvant la résolution de son neveu, il le supplia cependant d'y réfléchir encore, et d'en délibérer plus mûrement quand il seroit arrivé à Paris. Mais, quelque modération qu'il mît dans son langage, peu de jours après, avant même que le roi eût quitté Reims, un événement terrible, qui effraya la cour, donna la mesure de son ressentiment. Le cardinal de Laon mourut empoisonné. Comme il étoit à l'agonie, celui qui avoit jeté le poison sur ses alimens fut amené devant lui : le cardinal ordonna qu'il fût aussitôt relâché sans l'interroger, sans faire aucune enquête sur le secret de sa mort, ajoutant qu'il lui pardonnoit, ainsi qu'à ceux qui l'avoient employé. Immédiatement après la mort de ce prélat, le roi partit pour Paris, le duc de Berri pour le Languedoc, et le duc de Bourgogne pour Dijon; l'un et l'autre comblés des présens que leur fit Charles VI, en se séparant d'eux. (1)

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 10, p. 158. — Juvénal des Ursins, p. 68-69. — Froissart, c. 126, p. 449.

CHAPITRE XX.

Charles VI entreprend de gouverner par lui-même; — il conclut une trève de trois ans avec l'Angleterre; — il visite ses provinces et réforme quelques abus; mais son goût effréné pour le plaisir, et l'inconséquence de sa conduite et de ses projets ne laissent point renaître la prospérité publique. — 1389-1392.

Le renvoi des oncles du roi et le renouvellement de l'administration répandirent la joie parmi le peuple. La France étoit fatiguée de tant de dilapidations, de tant d'incapacité, de tant de misérables intrigues. Décimée, ruinée, humiliée, elle se plaisoit à rejeter sur ceux qui avoient entouré le roi, qui avoient égaré sa jeunesse, la responsabilité de tout le sang qu'elle avoit versé, de tous les trésors qu'elle avoit dissipés, de tous les outrages qu'elle avoit reçus. Elle sentoit que tout changement seroit pour elle un avantage; mais elle se flattoit que celui qui commençoit lui donneroit quelque chose de plus qu'un soulagement momentané; elle se livroit à l'espoir que sa voix seroit enfin entendue, que ses intérêts seroient enfin consultés.

1389. Neuf années s'étoient déjà écoulées depuis que Charles VI étoit monté sur le trône, et les efforts qui avoient été demandés aux Français, pendant cet espace de temps, étoient si prodigieux, qu'on auroit pu croire qu'ils devoient suffire pour subjuguer l'Europe; la nation étoit humiliée en les comparant avec les résultats qu'elle avoit obtenus. Dans un temps où les autres puissances mettoient rarement plus de cinq ou six mille hommes sous les armes, il n'y avoit presque pas eu d'année où Charles VI n'en eût fait marcher cent mille. Sa première grande expédition avoit été celle de 1382 contre les Flamands. Cette fois, son armée avoit remporté à Rosebecque une grande victoire; mais, au lieu de poursuivre les vaincus et de terminer la guerre, les Français s'étoient retournés contre la France; ils n'avoient désarmé, ils n'avoient dépouillé que les Parisiens. Une seconde armée, non moins puissante, avoit, en 1383, repris Bruckbourg sur les Anglais; mais c'étoit à quoi s'étoient bornés ses exploits, et ils étoient restés tellement audessous de l'attente universelle, qu'on avoit cru voir de la trahison dans l'issue de cette campagne. La puissante armée que le duc d'Anjou avoit conduite à Naples, et qui avoit d'abord fait trembler toute l'Italie, avoit été presque absolument détruite, en 1384, par la maladie et la misère. Celle que l'amiral de Vienne avoit

débarquée en Écosse, en 1385, avoit éprouvé à peu près le même sort; celle que, la même année, le roi avoit conduite en Flandre, loin de pouvoir soumettre les Gantois, avoit été congédiée, pour qu'elle ne mît pas obstacle à la négociation par laquelle on achetoit leur réconciliation, en leur accordant tous les droits pour lesquels ils avoient combattu. L'armée et la flotte rassemblées à l'Écluse, en 1386, pour porter la guerre en Angleterre, avoient été licenciées sans qu'on essayât seulement d'en faire usage. Les deux armées rassemblées dans le même but, en 1387, à Tréguier et à Harfleur, s'étoient débandées au moment de l'arrestation du connétable: l'armée enfin qui avoit porté la guerre en Gueldre, en 1388, revenoit honteuse de ses souffrances et de ses pertes, dans une expédition contre un petit prince, auquel elle avoit laissé tous les honneurs du combat. 1389.

Les ducs de Bourgogne et de Berri, qui avoient si mal dirigé les opérations militaires, n'avoient pas montré plus d'habileté dans l'administration civile, ou plutôt ils n'y avoient pas même songé: la justice, les finances, la sûreté publique, l'entretien des places fortes, des routes, l'instruction de la jeunesse, tout étoit laissé à l'abandon, tout étoit dans un désordre épouvantable: le gouvernement ne faisoit plus sentir son action que par sa rapacité, par la perception

1389. d'impôts immodérés, et qui n'étoient plus consentis par les États; par la levée des tailles, qui se répétoient sans règle et sans mesure jusqu'à trois et quatre fois par année. En même temps des brigands qui se disoient soldats de l'Angleterre, mais qui ne recevoient des Anglais ni solde ni secours, et qui n'obéissoient point à leurs ordres, occupoient au cœur du royaume des forteresses que personne ne songeoit à leur reprendre, et d'où ils mettoient tout le pays à contribution.

Autant les ducs étoient devenus odieux par leur rapacité, par leur pernicieuse jalousie l'un de l'autre, et par leur incapacité, autant le peuple s'empressoit d'accorder sa confiance et son amour au jeune roi. La figure de Charles VI prévenoit en sa faveur; sa taille, au-dessus de la moyenne, étoit bien proportionnée, et annonçoit de la force et de l'agilité; ses yeux étoient vifs, sa chevelure blonde, sa physionomie agréable. Il avoit de la prévenance dans les manières; il ne refusoit d'audience à personne; il conversoit familièrement avec les moindres gens, les appelant par leur nom, et son affabilité lui gagnoit le cœur de tous ceux qui l'approchoient. En même temps son extrême adresse dans tous les exercices du corps étoit regardée comme une preuve de son aptitude à la guerre: de bonne heure il avoit montré la passion des

combats ; il étoit brave ; il avoit besoin d'activité ; il recherchoit les émotions violentes, les spectacles nouveaux : on lui avoit persuadé que la plus grande gloire des rois étoit celle qu'ils pouvoient gagner sur le champ de bataille, et les peuples étoient assez insensés pour partager ce préjugé avec les princes, pour mettre la bravoure au-dessus de toutes les autres vertus, et pour estimer les conquêtes plus que la prospérité. (1) 1389.

La formation du nouveau conseil augmenta les espérances universelles : on vit avec plaisir que le roi gardoit auprès de lui le duc de Bourbon, son oncle maternel, qui, par une conduite adroite et conciliante, s'étoit conservé l'affection de tout le monde, et auquel, jusqu'à la fin de sa vie, on attribua de grands talens, quoiqu'il n'en eût jamais montré dans sa conduite. Les ministres de Charles V jouissoient plus encore de la faveur populaire : on avoit oublié tout ce qu'on avoit souffert sous le règne de ce roi, pour ne se souvenir que de ses grands résultats, et le surnom de Sage lui étoit confirmé par le contraste même qu'avoit fait, avec son administration, celle qui étoit venue après lui. Les serviteurs de Charles V, écartés par les oncles du roi, s'étoient rapprochés du peuple ; ils avoient mieux jugé les abus

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 11, p. 159.

1389. depuis qu'ils n'en profitoient plus; ils avoient conçu des projets de réforme; ils en avoient proposé à leur jeune maître, et c'étoit au désir manifesté par eux de faire le bien qu'ils devoient leur nouveau crédit. Bureau de la Rivière, Pierre de Vilaines, dit *le Bègue,* Jean le Mercier, sire de Noviant ou de Nogent, et Jean de Montagu, qui tous avoient servi sous Charles V, firent les fonctions de ministres d'État. Noviant et Montagu furent en particulier chargés de l'administration des finances. Oudart des Moulins fut nommé premier président du parlement; Arnaud de Corbie fut chancelier de France; Jean Juvénal des Ursins, jurisconsulte, père de l'archevêque de Reims, auquel nous devons l'histoire de ce règne, fut pourvu de la place de prévôt des marchands. Cette place avoit été supprimée lors de la sédition des Maillottins: Charles VI fit une chose agréable au peuple en la rétablissant, encore qu'il s'attribuât à lui-même la nomination du prévôt, au lieu de la laisser au corps des marchands, et qu'il ne lui rendît point le conseil des échevins, magistrature également populaire, dont ce chef de la bourgeoisie avoit été autrefois entouré. Mais si le public se livroit à l'espérance en voyant les nouveaux choix, il éprouvoit plus de joie encore, en apprenant les destitutions: une foule de créatures du duc de Berri, et surtout du duc

de Bourgogne, étoient renvoyées : c'étoient des hommes qui ne s'étoient distingués que par leur rapacité et leur impudence; les malédictions du peuple les accompagnèrent dans leur retraite. (1) 1389.

Le nouveau conseil de Charles VI se montra digne de la confiance qu'il inspiroit, en s'occupant immédiatement de rendre la paix à la France. Il fit sentir au roi qu'il n'y avoit aucune possibilité de rétablir la sûreté dans les provinces ou l'ordre dans les finances, si la guerre harassante contre l'Angleterre, qui duroit depuis si long-temps, et qui n'avoit amené aucun résultat avantageux, n'étoit pas tout au moins suspendue. Il paroît que les nouveaux ministres, dès qu'ils commencèrent à approcher de l'oreille du roi, firent usage de l'accès qu'ils obtenoient auprès de lui, avant même d'être en place, pour le disposer à une négociation avec l'Angleterre, et que le premier acte de l'administration qui écarta les ducs de Berri et de Bourgogne, fut de demander à Richard II un sauf-conduit pour l'évêque de Bayeux, le chancelier, et les sires de Sault, de Rambure et de Disque, qui iroient lui porter des propositions de paix; car ce sauf-conduit fut accordé dès le 16 novembre 1388 (2).

(1) Religieux de Saint-Denis L. VIII, c. 12, p. 161. — Juvénal des Ursins, p. 69.

(2) *Rymer*. T. VII, p. 608.

1389. Le 26 du même mois, Richard nomma, de son côté, l'évêque de Durham, Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, et d'autres commissaires, pour traiter avec eux (1). Le petit village de Lelinghen, entre Calais et Boulogne, déjà illustré par plusieurs autres négociations, fut choisi pour le lieu des conférences (2). De nouveaux sauf-conduit furent accordés le 5 février et le 4 mars 1389, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, et il paroît que c'est dans le mois de mars que s'ouvrit entre eux le congrès. (3)

La paix n'étoit pas moins désirable pour l'Angleterre que pour la France. Le duc de Glocester, oncle du roi Richard II, qui s'étoit mis à la tête du parti qui avoit chassé le duc d'Irlande, ayant assemblé un parlement, qu'on surnomma *l'Impitoyable,* accusa, devant la chambre des pairs, les anciens favoris de son neveu, l'archevêque d'York, le duc d'Irlande, le comte de Suffolk, sir Robert Trésilian, et sir Nicolas Brembre : il fut secondé par les comtes de Derby, d'Arundel, de Warwick et de Nottingham. Le parlement, qui dura du mois de février au 4 juin 1388, mit en oubli les formes protectrices de la justice, pour satisfaire les haines

(1) *Rymer.* T. VII, p. 610.
(2) Froissart. T. XI, c. 134, p. 491.
(3) *Rymer.* T. VII, p. 614.

populaires. Trésilian, Brembre, sir Simon Burley, furent pendus; le comte de Suffolk, le duc d'Irlande, et plusieurs autres également contumaces, furent exilés, et leurs biens confisqués; aussi les violences du parti vainqueur, qui avoit dépouillé le roi de tout pouvoir, préparoient déjà une réaction, en excitant la pitié du peuple (1). Ces commotions prolongées avoient affoibli l'Angleterre, et l'avoient laissée exposée aux attaques de ses ennemis extérieurs. Le comte de Douglas, à la tête d'une armée écossaise, avoit envahi les comtés du nord; Percy, surnommé *Hotspur*, fils du comte de Northumberland, étoit venu à sa rencontre; une grande bataille avoit été livrée entre eux à Otterbourn, le 19 août 1388. Quoique Douglas y eût été tué, son armée étoit demeurée victorieuse. Percy, avec plus de mille de ses compagnons d'armes, avoit été fait prisonnier; plus de dix-huit cents avoient été tués; plus de mille étoient demeurés blessés. (2) 1389.

Dans de telles circonstances, le duc de Glocester, et l'aristocratie qui étoit demeurée maîtresse du pouvoir, devoient désirer la paix avec la France; mais, comme l'accusation principale

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 334. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 542. — Knyghton, p. 2677-2706. — Rapin Thoyras, *Hist. d'Angl.* T. III. L. X, p. 314. — *Hume's Hist. of England.* Ch. XVII. T. IV, p. 21.

(2) Froissart. T. XI. c. 120, p. 420.

1389. qu'elle avoit fait peser sur les favoris du roi, étoit d'avoir négligé la défense des possessions de la couronne sur le continent, elle se trouvoit dans l'impossibilité d'abandonner des prétentions qui flattoient l'orgueil du peuple anglais. Les négociateurs reconnurent bientôt l'impossibilité de conclure un traité de paix. Les Écossais, de leur côté, entravoient la conclusion d'une trêve; ils croyoient le moment favorable pour se venger de l'Angleterre, et ils vouloient poursuivre des hostilités qui leur avoient si bien réussi. Enfin, le 18 juin 1389, leur opposition fut surmontée; une trêve générale par terre et par mer fut signée, et tous les alliés des deux couronnes y furent compris; elle devoit durer trente-huit mois, ou jusqu'au 16 août 1392 : elle laissoit chacun en possession de ce qu'il occupoit, et des conservateurs de la trêve étoient nommés dans chaque province, pour en faire observer les conditions et punir les contraventeurs. (1)

Les ministres de Charles VI avoient eu soin en même temps d'entretenir la bonne harmonie avec les autres voisins de la France. Le roi des Romains, Wenceslas, étoit peu redoutable : cependant, comme l'expédition de Gueldre auroit pu troubler la paix avec l'Empire, le sire de Coucy lui avoit été envoyé pour protester que

(1) *Rymer*. T. VII, p. 622-630.

Charles VI, tout en poursuivant la réparation 1389.
d'une insulte qui lui avoit été faite par le duc de Gueldre, n'avoit eu aucune intention de troubler les relations de bon voisinage entre la France et l'Allemagne, et il avoit rapporté de Wenceslas des assurances d'amitié et de bienveillance (1). D'autre part, la paix que le roi de Castille venoit de conclure avec le duc de Lancaster pouvoit faire craindre un changement dans sa politique et un rapprochement avec l'Angleterre. L'amiral Jean de Vienne lui fut envoyé pour resserrer les liens qui l'avoient attaché ainsi que son père, à la France, et le roi de Castille donna de nouvelles garanties de sa reconnoissance et de son amitié. (2)

Les conseillers de Charles VI lui représentèrent encore qu'il y avoit une autre paix qu'il lui convenoit de conclure pour gagner l'affection de son peuple et la protection du ciel : c'étoit celle de l'Église : elle étoit troublée en même temps, disoient-ils, par l'hérésie et par le schisme. Un docteur de théologie, de l'ordre des Dominicains, nommé Jean de Monçon, prêchant sur le péché originel, avoit affirmé que cette tache étant inhérente à toutes les créatures humaines, dès le moment de leur conception, et n'ayant été

(1) Froissart. T. XI, c. 112, p. 341, et c. 114, p. 357.

(2) Froissart, c. 126, p. 451, et c. 130, p. 469.

1389. lavée que par la rédemption de Jésus-Christ, sa propre mère, la vierge Marie, avoit été conçue dans le péché. Ce n'étoit qu'un exemple qu'il donnoit, une application qui sembloit incontestable de la doctrine professée par l'Église. Mais la faculté de théologie de l'Université de Paris, la Sorbonne, ressentoit contre les Franciscains et les Dominicains une jalousie qui l'avoit souvent engagée dans des querelles violentes avec eux; elle releva l'affirmation de Monçon comme un outrage qu'il avoit proféré contre la mère du Christ; elle déclara que le sacrifice de Jésus avoit effacé d'avance la tache du péché originel, non seulement de sa propre naissance, mais aussi de la naissance de sa mère. Cette exemption du sort commun de l'humanité, qui fut signalée au public sous le nom de l'*Immaculée Conception,* sembla un hommage nouveau rendu à la Vierge. Plus on avoit de dévotion pour elle, et plus on s'empressoit de la croire, de la professer pure dès avant sa naissance. La querelle, quoique à peu près inintelligible, devint populaire, et les passions s'en emparèrent. Le docteur Monçon, effrayé de la fermentation qu'il excitoit, fut réduit à s'enfuir à Avignon. La doctrine qu'il avoit professée étoit encore regardée comme orthodoxe à la cour du pape (1). D'autre part,

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VII, c. 5, p. 138.

l'ordre entier des Dominicains, en possession des tribunaux de l'inquisition, et se regardant comme spécialement chargé de la défense de la foi, frémissoit à l'idée qu'un de ses docteurs les plus habiles étoit accusé d'hérésie, pour une doctrine que, jusqu'alors, ils avoient tous également professée. Soixante-dix des docteurs les plus célèbres de l'ordre s'engagèrent à défendre les opinions de Monçon : quarante mille écus en or furent envoyés à Avignon pour soutenir sa cause. La Sorbonne, de son côté, fit partir pour Avignon ses plus fameux théologiens, afin de poursuivre Monçon, et de faire condamner les opinions qu'il avoit professées (1). Le pape étoit fort embarrassé; il ne vouloit aliéner ni l'un ni l'autre des deux corps puissans dans l'Église qui se trouvoient aux prises; et dans l'espoir de pouvoir éviter de prononcer, il fit évader de nuit Jean de Monçon, qui se réfugia en Aragon. 1389.

Mais la Sorbonne étoit bien résolue à ne pas se contenter d'une demi-victoire; elle profita de la fermentation populaire que cette question avoit excitée pour agir sur le roi : celui-ci, qui n'avoit pas encore vingt-un ans accomplis, et dont l'ignorance étoit extrême, non pas seulement sur ces questions, qui échappent à l'intelligence humaine, mais sur toutes les connoissances qui exigent quelque étude ou quelque application,

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 2, p. 145.

1389. n'hésitoit pas à croire cependant que son autorité pouvoit décider tout aussi-bien les questions de foi que les affaires de gouvernement. Son confesseur, l'évêque d'Évreux, partageoit les opinions de Monçon; les inquisiteurs de la foi et tout l'ordre des Dominicains les maintenoient; le pape lui-même leur étoit favorable; mais, malgré leur autorité réunie, le jeune Charles VI voulut que la sainte Vierge eût été conçue sans la tache du péché originel : il fit mettre en prison tous ceux qui nioient l'immaculée conception. Clément VII, toujours en crainte d'être sacrifié à son rival Urbain VI, et dont l'autorité ne reposoit que sur la protection que lui accordoit la cour de France, n'osa plus résister. Il condamna, par une bulle, Jean de Monçon et tous ses adhérens, et il laissa le roi ordonner la fête de l'immaculée conception dans tout son royaume, et contraindre son propre confesseur, ainsi que tous les Dominicains plus fameux, à se rétracter devant lui et toute sa cour; après quoi ils furent chassés de tous leurs emplois. L'ordre lui-même fut en entier humilié; les chaires de théologie de l'Université de Paris furent interdites aux Dominicains; ils furent rangés après les autres ordres mendians, aux processions publiques, et il fut déclaré que le confesseur du roi ne seroit plus tiré de leur corps. (1)

(1) Religieux de Saint-Denis. L. VIII, c. 14, p. 164. —

Pour achever de rendre la paix à l'Église, il auroit fallu encore abolir le schisme, et le jeune roi y auroit travaillé avec joie; mais cette affaire ne dépendoit point, comme l'autre, de sa volonté et de son absolue puissance; il y falloit le concours de souverains indépendans et jaloux de la France. Cependant les conseillers du roi, qui désiroient lui faire connoître et parcourir les provinces pour y raffermir l'autorité royale, profitèrent de son envie de travailler à la paix de l'Église, pour lui proposer d'aller visiter le pape Clément VII à Avignon : le projet fut agréé, et son exécution renvoyée à l'automne suivante. 1389.

Les conseillers du roi croyoient avoir beaucoup fait en le forçant à donner quelque attention aux affaires publiques, à écouter des projets de réforme et d'amélioration; mais ils ne pouvoient long-temps lutter contre son caractère, contre sa passion désordonnée pour le plaisir, que l'âge rendoit peut-être plus excusable, mais que l'habitude déjà enracinée de s'abandonner à tous ses caprices, et de ne reconnoître aucun obstacle, pouvoit aussi rendre plus pernicieuse. Tous ceux qui approchoient le roi, tous ceux qui vouloient lui plaire, ou gagner du crédit sur son esprit, s'efforçoient, à l'envi l'un de

Vitæ Roman. Pontif. Scr. It. T. III, P. II, p. 750.—*Raynaldi. Annal. eccles.* 1387. §. 14. Il n'indique point de décision finale de l'Église sur cette question.

1389. l'autre, de lui persuader que la gloire des rois tenoit à leur magnificence, et que, loin de violer aucun devoir, il faisoit le bonheur de sa cour et de son peuple en passant sa vie dans les fêtes et les plaisirs. Débarrassé de la surveillance de ses deux oncles, et pouvant puiser, sans retenue, dans son trésor, bientôt il ne songea plus qu'à de brillans amusemens.

Il résolut d'abord de conférer l'ordre de chevalerie à ses deux cousins Louis et Charles, fils du duc d'Anjou, dont l'aîné étoit destiné à porter le titre de roi de Sicile. Cette fête devoit être célébrée à Saint-Denis le 1er mai 1389. Comme aucun édifice n'étoit assez grand pour contenir la foule des chevaliers et des dames que Charles VI fit inviter en même temps en France, en Angleterre et en Allemagne, il fit construire auprès de l'abbaye une salle en charpente, de cent quatre-vingt-douze pieds de long, de trente-six de large, qu'il fit revêtir des plus riches tapisseries. Cette salle fut destinée aux festins, tandis que la reine, les principales dames de France, les princes du sang, et les grands-officiers de la couronne furent logés dans l'abbaye, et que tous les hôtes invités à la fête furent répartis chez les bourgeois. En dehors des murs, un champ clos fut préparé pour les tournois ; il fut entouré de galeries pour les dames, et de tourelles pour les juges des combats.

Le 1er mai, le roi arriva à Saint-Denis : peu après, il fut suivi par un nombreux cortége, en tête duquel s'avançoient à cheval les deux jeunes princes d'Anjou, dans l'équipage le plus modeste, revêtus seulement d'une tunique gris-brun, qui leur descendoit jusqu'aux talons; tandis que la reine leur mère, les princes du sang, les ducs, les comtes, les suivoient dans toute la pompe de leur rang. Toutes les cérémonies qui, d'après les romanciers, étoient pratiquées en armant les chevaliers errans, furent répétées avec une scrupuleuse exactitude. Les jeunes chevaliers passèrent par le bain, la veillée des armes, l'accolade, le don du baudrier et des éperons; le tout entremêlé de prières, de messes et de bénédictions religieuses. Le tournoi commença le 3 mai : vingt-deux chevaliers choisis par le roi, les plus beaux et les plus braves de la cour, furent conduits par les dames dans le champ clos : ce furent elles encore qui décernèrent le prix à deux d'entre eux. Le lendemain, le champ fut abandonné à leurs écuyers; le troisième jour, chevaliers et écuyers combattirent pêle-mêle; les nuits étoient consacrées à des bals et à des festins, et les cloîtres de l'abbaye de Saint-Denis étoient abandonnés à la joie la plus licencieuse : un bal masqué, qui termina la fête, permit surtout de satisfaire les passions excitées par tant de jours de plaisirs. La plupart 1389.

1389 des dames et des demoiselles de la cour n'échappèrent point, dans ces lieux consacrés par la religion, aux séductions du vice. (1)

A peine ces réjouissances étoient terminées, que le roi les fit suivre par une cérémonie toute contraire. Comme s'il étoit fatigué de plaisirs, il déclara vouloir voir une pompe funèbre : il demanda que la cour rassemblée à Saint-Denis rendît, avant de se séparer, les derniers honneurs au connétable Bertrand Du Guesclin, qui étoit mort depuis neuf ans, ou deux mois avant qu'il montât lui-même sur le trône. Une chapelle ardente avoit été préparée dans l'église de Saint-Denis, pendant que les réjouissances duroient encore. Le connétable qui avoit succédé à Du Guesclin, Olivier de Clisson, mena le deuil, accompagné par les deux maréchaux de France. Les jeunes princes du sang, qui partageoient tous les plaisirs du roi, et qui tenoient le premier rang à la cour depuis la retraite de ses oncles, remplirent aussi les premières fonctions à cette cérémonie funèbre. C'étoient son frère Louis, duc de Touraine, et ses cousins Jean, comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne; Pierre, comte de Mortain, frère du roi de Navarre, et Henri de Bar. Du Guesclin avoit mérité et les honneurs rendus à sa mémoire, et le panégy-

(1) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 1 et 2, p. 167. — Juvénal des Ursins, p. 73.

rique prononcé devant la cour par l'évêque 1389.
d'Auxerre; mais Charles étoit moins occupé d'honorer la cendre d'un grand capitaine que de varier les pompes de sa cour, et de faire succéder une cérémonie dispendieuse à une autre. (1)

Charles VI n'avoit point donné à ses conseillers le temps de mettre quelque ordre dans ses finances; et, après les fêtes du mois de mai, son trésor se trouvoit épuisé. Cependant on lui parloit toujours de la magnificence royale, de la libéralité, première vertu des rois aux yeux des courtisans; et pour mériter ces éloges, il répandoit d'une main prodigue l'argent à mesure qu'il entroit dans son épargne. Les gens de la chambre des comptes lui adressèrent des remontrances; ils notèrent sur leurs registres les dons immodérés pour les recouvrer un jour; ils résolurent de faire fondre l'argent qui rentroit au trésor, pour qu'il ne fût pas si facile de le dissiper (2). Ils obtinrent même une ordonnance, en date du 15 août, qui défendoit au parlement d'obtempérer aux ordres injustes qu'il pourroit recevoir du roi (3); mais le jeune homme, dans la fougue de ses passions et l'intempérance du

(1) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 3, p. 171.

(2) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 5, p. 173. — Juvénal des Ursins, p. 74.

(3) Ordonn. de France. T. VII, p. 290.

1389. pouvoir absolu, ne se soumettoit pas long-temps aux règles que lui-même s'étoit prescrites.

Le roi soupiroit après quelque fête nouvelle : tout à coup il se souvint que la reine sa femme n'avoit point fait à Paris une première entrée solennelle. Il y avoit déjà quatre ans qu'il l'avoit épousée ; et dès-lors elle avoit vécu le plus souvent dans la capitale, dont elle n'avoit cessé de passer et de repasser les portes : mais il estima qu'il dépendoit du pouvoir royal de faire que la première entrée ne vînt qu'après toutes les autres. Charles VI ordonna que cette première entrée se feroit le 22 août suivant : il vouloit qu'elle passât en magnificence tout ce que la France avoit encore vu, et il questionna la vieille reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI, pour apprendre d'elle tout le cérémonial des entrées de reines dont elle avoit été témoin. La ville de Paris fut ensuite invitée à faire preuve de son zèle et de sa loyauté par la magnificence des spectacles qu'elle offriroit à Isabeau de Bavière, et par celle de ses présens. En effet, douze cents bourgeois de Paris à cheval, vêtus de robes rouges et vertes, bordoient la route de la ville de Saint-Denis à Paris : la rue Saint-Denis étoit toute couverte de draps de soie et tendue de tapisseries de hautes-lisses. A la première porte Saint-Denis, au couvent de la Trinité, à la seconde porte Saint-Denis, au pont Notre-Dame,

au Châtelet, des échafauds étoient dressés, et 1389.
des spectacles divers, de la nature des mystères, qui commencèrent vers ce temps-là à être représentés pour l'amusement ou l'édification du peuple, furent offerts à la reine et à son cortége : le brillant des costumes, l'habileté des machinistes, la magnificence des présens que les bourgeois faisoient à la reine à chaque station, indiquoient le progrès des arts, tandis que l'invention et la poésie des mystères joués sur les échafauds, semblent encore bien plates et bien gauches (1). Les présens qui furent offerts à la reine, en joyaux et en argenterie, furent supposés valoir plus de 60,000 écus d'or. Le roi ne pouvant faire partie du cortége, et voulant cependant voir tout le spectacle, engagea Charles de Savoisy, grand maître d'hôtel de la reine, à se déguiser avec lui, et à le prendre en croupe sur son cheval : il rit beaucoup de la manière dont il fut repoussé et maltraité à coups de verges par les sergens, au Châtelet, comme la reine y passoit. (2)

(1) On en peut juger par ces quatre vers, que prononcèrent deux anges, qui parurent descendre du ciel pour couronner la reine.

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roïne êtes vous de Paris,
De France et de tout le pays.
Nous en r'allons en Paradis.

Froissart. T. XII, P. IV, c. 1, p. 12.

(2) Froissart. T. XII, P. IV, c. 1, p. 1-30. — Religieux

1389. Le mariage du duc de Touraine donna lieu à d'autres fêtes encore. Une sœur de Charles V avoit épousé, comme nous l'avons vu, Jean Galeaz Visconti, seigneur de Milan et de presque toute la Lombardie. Jean Galeaz, pour resserrer ses liens avec la maison de France, offrit la fille qu'il avoit eue de cette princesse, Valentine Visconti, à son cousin germain, Louis de Touraine, frère du roi. Le seigneur de Milan étoit un des plus riches et des plus magnifiques princes de l'Europe; il étoit disposé à bien payer l'honneur de cette alliance. Il promit de donner à son gendre, pour dot, la ville d'Asti et son comté, avec un revenu annuel de 30,000 florins. Le contrat fut signé le 28 janvier 1387 (1). Mais, comme les deux époux étoient encore fort jeunes, ce fut seulement le 25 juin 1389 que Jean Galeaz fit partir sa fille de Milan, pour aller rejoindre son époux. Celui-ci, né le 13 mars 1371, avoit un peu plus de dix-huit ans. Les joyaux, les habits somptueux, les trésors de tout genre que Valentine avoit reçus de son père, surpassoient en richesse ce qu'aucune princesse avoit jamais apporté à aucun roi (2). La nouvelle duchesse de

de Saint-Denis. L. IX, c. 5, p. 175. — Juvénal des Ursins, p. 75.

(1) *Benvenuto da San Giorgio, Ist. del Monferrato*. T. XXIII, p. 612, rapporte le contrat.

(2) *Annal. Mediol. Script. Ital.* T. XVI, c. 151, p. 806.

Touraine étoit arrivée à la cour avant les fêtes que donna la ville de Paris pour l'entrée d'Isabeau de Bavière; elle avoit tenu un des rangs les plus distingués dans le cortége, et elle avoit eu sa part dans les riches présens de la ville. Charles VI ne vouloit pas perdre cependant une occasion d'étaler sa magnificence : il ordonna que d'autres fêtes fussent célébrées pour son mariage; il choisit la ville de Melun pour les donner; il y conduisit la reine et toute sa cour, au grand regret des Parisiens, à qui on avoit fait espérer que la famille royale ne quitteroit point la capitale. Les noces du duc d'Orléans et de Valentine Visconti furent en effet célébrées à Melun, le 17 septembre, avec une magnificence digne de la richesse de l'épousée. (1) 1389.

Dès le 2 septembre, le roi étoit sorti de Paris pour entreprendre le grand voyage dans les provinces du Midi, que les ministres, avec tant d'instances, lui avoient demandé de faire. Il étoit jeune, actif, empressé de voir des choses nouvelles : il partit de Melun après les fêtes du mariage de son frère, comptant bien que ce voyage seroit pour lui une occasion de varier ses plaisirs; il étoit accompagné par les ducs de Touraine et de Bourbon, par la principale noblesse du royaume, et par environ quatre cents hommes

(1) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 5, p. 174.

1389. d'armes. Il arriva d'abord à Mehun-sur-Yèvre, en Berri, où le duc de Berri le reçut et lui donna des fêtes. Ce prince, alors âgé de soixante ans, avoit épousé, le 6 juin de cette année, Jeanne, héritière du comté de Boulogne, et nièce du comte de Foix, qui n'avoit pas plus de douze ans (1), et ce mariage avoit donné occasion d'imposer de nouvelles taxes sur les peuples.

Bureau de la Rivière, et Jean Le Mercier, sire de Noviant, qui avoient eu la principale part à décider le roi à ce voyage, mettoient une grande importance à ce qu'il n'y fût pas accompagné par le duc de Berri; car c'étoit principalement les abus de son administration qu'ils se proposoient de réformer. Avant que Charles VI partît de Paris, des députés du Languedoc et de Guienne avoient obtenu de lui une audience secrète : ils s'étoient jetés à ses genoux, et l'avoient supplié de venir juger, par ses yeux, de l'état misérable auquel son oncle avoit réduit leurs provinces, et de les sauver d'une tyrannie qu'ils ne pouvoient pas supporter plus long-temps : déjà plus de quarante mille de leurs concitoyens, assurèrent-ils, s'étoient réfugiés en Aragon, où ils mendioient leur pain, pour échapper aux collecteurs de tailles du duc de Berri (2). Le roi

(1) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 4, p. 172. — Froissart. T. XI, c. 133, p. 490.

(2) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 6, p. 176. — J. Ju-

promit qu'il ne se laisseroit point accompagner 1389.
par ses deux oncles au-delà d'Avignon. A Lyon, il fut rejoint par le duc de Bourgogne et par Amé VII, surnommé *le Comte rouge de Savoie,* l'un des princes de cette époque qui se piquoient le plus de chevalerie, et qui avoient le plus le goût du plaisir. Le roi, les quatre ducs de Berri, Bourgogne, Bourbon et Touraine; les fils du duc d'Anjou et tous les autres princes, avec leur brillant cortége, firent leur entrée à Avignon le 30 octobre. (1)

L'un des objets qu'on avoit présentés à Charles VI, comme but de son voyage, étoit de travailler à l'extinction du schisme, et la circonstance paroissoit le favoriser, car, peu de jours auparavant, le 18 octobre, Urbain VI étoit mort à Rome. Clément VII, dès qu'il en reçut la nouvelle, engagea Charles VI à écrire aux cardinaux de l'obédience d'Urbain, les sollicitant de se réunir à Clément VII, qui leur conserveroit toutes leurs dignités, et de mettre ainsi un terme à la division de l'Église (2). Mais c'auroit été,

vénal des Ursins, p. 72-74. — Froissart. T. XII, P. IV, c. 4, p. 37.

(1) Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXIII, c. 37, p. 393, et note 31, p. 588, où l'auteur cherche à concilier les contradictions des contemporains sur ce voyage.—*Vitæ Rom. Pont.* T. III, P. II, p. 751. — Guichenon, Hist. de Savoie. T. II, p. 12.

(2) Froissart. T. XII, c. 10, p. 97.

1389. pour ces cardinaux, confesser qu'ils avoient été jusqu'alors schismatiques, et rentrer par grâce au milieu de leurs rivaux, qui se défioient d'eux, au lieu de demeurer les maîtres : aussi se pressèrent-ils de passer à une élection nouvelle avant d'avoir le temps de recevoir les sollicitations des autres princes qu'ils redoutoient : ils étoient au nombre de quatorze. Le 2 novembre, ils élurent pour pape Pierre Tommacelli, cardinal de Naples, âgé de quarante-cinq ans seulement, qui prit le nom de Boniface IX. Celui-ci rappela au sacré collége les quatre cardinaux qui en avoient été chassés par son fougueux prédécesseur. (1)

Un autre objet de l'arrivée de Charles VI à Avignon étoit de faire couronner, par Clément VII, son cousin Louis II d'Anjou, comme roi de Sicile. Les circonstances commençoient à se montrer favorables à ce jeune prince, et la Provence s'étoit déjà déclarée pour lui. Pendant que Charles III de Duraz vivoit encore, les villes d'Arles et de Marseille avoient seules embrassé le parti des Angevins, tandis que Raymond de Turenne, gentilhomme du pays, et Spinola, lieutenant envoyé par Charles, avoient fait reconnoître ce dernier par l'Union d'Aix, confédération qui comprenoit tout le reste de la Provence. Arles avoit même été surprise et

(1) *Vitæ Rom. Pont. Scr. It.* T. III, P. II, p. 751. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1389, §. 10-12.

pillée, le 24 juillet 1385, par des Tuchins qui avoient arboré les drapeaux de Duraz, mais qui avoient abandonné ensuite leur conquête, en sorte que Marie et ses deux fils les princes d'Anjou avoient pu entrer à leur tour dans cette ville le 10 décembre 1385, et confirmer ses priviléges. L'expédition de Charles de Duraz en Hongrie, et sa mort en 1386, firent perdre la Provence à sa maison. Spinola, à cette nouvelle, quitta Aix, où il étoit le maître, pour retourner à Naples; les barons de son parti perdirent courage; plusieurs commencèrent à traiter avec Marie et ses fils, qui s'étoient établis à Avignon; et, avant la fin de l'année 1387, l'Union d'Aix ayant obtenu la confirmation des priviléges de la Provence, avoit elle-même reconnu les Angevins. (1) 1389.

Ce n'étoit pas en Provence seulement que le parti angevin reprenoit le dessus : dans le royaume de Naples on étoit également disposé à préférer le gouvernement qu'on n'avoit point encore éprouvé, à celui dont on ressentoit l'incapacité et les vices. Ladislas, fils de Charles III, avoit été déclaré roi de Naples à l'âge de dix ans, et sa mère Marguerite avoit pris le titre de régente; mais, dès le mois de juillet 1386, elle avoit été obligée de s'enfuir à Gaëte avec son

(1) Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 409-412

1389. fils, la ville de Naples s'étant soulevée contre elle, et ayant proclamé Louis II d'Anjou, sous la régence de la reine Marie (1). Cette royauté ne procuroit, il est vrai, à Louis II, alors âgé de douze ans, ni argent, ni soldats, ni obéissance. Cependant on jugeoit en France que ce jeune prince devoit se rendre aux vœux d'un peuple qui l'appeloit, et la reine Marie, après l'avoir fait couronner par le pape, et l'avoir marié à Yolande, fille de Jean Ier, roi d'Aragon, afin de lui procurer l'assistance de la marine puissante des Catalans, annonçoit qu'elle l'enverroit l'année suivante en Italie. Clément VII couronna Louis II d'Anjou le 1er novembre, sous le titre de roi de Sicile; car c'étoit ainsi qu'on désignoit toujours le roi de Naples, encore que la Sicile eût un autre roi (2). Le jeune Louis passa ensuite à Barcelonne, où il fut marié, dans l'hiver, à la fille du roi d'Aragon (3); mais tous ces événemens n'avoient paru à Charles VI que des occasions de fêtes et de réjouissances. « Le roi de « France, dit Froissart, le duc de Touraine son « frère, et le comte de Savoie, qui étoient jeunes « et légers d'esprit, quoiqu'ils fussent logés de « lez le pape et les cardinaux, ne se pouvoient « tenir ni ne vouloient aussi, que toute la nuit

(1) *Giornali Napolitani. Scr. Ital.* T. XXI, p. 1055.
(2) *Rom. Pont. Vitæ.* T. III, P. II, p. 751.
(3) Froissart. T. XII, c. 3, p. 33.

« ils ne fussent en danses, en caroles et en ébat- 1389.
« temens, avec les dames et les damoiselles
« d'Avignon ; et leur administroit leurs réviaulx
« (réjouissances) le comte de Genève, lequel
« étoit frère du pape. Si fit et donna le roi de
« France moult de largesses et de dons aux dames
« et damoiselles d'Avignon, tant que toutes s'en
« louoient. » (1)

Charles VI prit congé à Villeneuve-d'Avignon, de ses deux oncles les ducs de Berri et de Bourgogne, qu'il renvoya dans leurs gouvernemens, malgré l'envie qu'ils témoignoient de l'accompagner. Il avoit laissé la reine à l'hôtel de Beauté, près de Paris, et son absence lui accordoit plus de liberté pour la galanterie. Les diverses stations qu'il fit à Montpellier, à Béziers, à Carcassonne, à Toulouse, sembloient n'avoir pas d'autre objet. Il y passoit son temps uniquement occupé de bals et de fêtes, et en partant de chaque ville il distribuoit d'abondantes largesses aux dames et demoiselles qui avoient pris la part la plus active à ses divertissemens, ou qui s'étoient montrées les plus complaisantes (2). La législation même a conservé un monument de ses goûts et de ses habitudes. On trouve une ordonnance qu'il accorda, au mois de décembre 1389, *aux*

(1) Froissart. T. XII, c. 4, p. 45.

(2) Froissart. T. XII, p. 49, 51, 66, 70

1389. *filles de joie du bordel de Toulouse, nommé la grande abbaye,* pour qu'elles eussent à se réjouir de son joyeux avénement dans leur ville; il les dispensoit de porter le costume qui, jusqu'alors, par l'ordre des capitouls, les avoit caractérisées, et qui les avoit signalées au mépris, même aux insultes du peuple, et il enjoignoit à tous ses officiers de prendre soin qu'à l'avenir elles ne fussent plus molestées. (1)

Le voyage du roi sembloit n'être qu'un carnaval sans fin; cependant, au milieu de ses plaisirs, il ne se refusa point à entendre les plaintes qui lui étoient portées de toutes parts contre le duc de Berri et ses agens en Languedoc. « Le « duc d'Anjou et le duc de Berri, lui disoit-on, « chacun à son tour, ont malement pillé et robé « la province; où ces deux ducs ont eu la puis- « sance de mettre la main, ils n'y ont rien laissé, « mais tout levé et emporté; et trouverez les « gens si pauvres que ceux qui souloient être « riches et puissans, ont à peine de quoi faire « ouvrer ni labourer leurs vignes et leurs terres. « C'est grand pitié de voir eux, leurs femmes et « leurs enfans; car ils avoient tous les ans cinq « ou six tailles sur les bras, et étoient rançonnés « au tiers, au quart, ou au douzième du leur, « ou à la fois du tout, et ne pouvoit être une

(1) Ordonn. de France. T. VII, p. 327.

« taille payée quand une autre leur sourdoit sur « les bras.... Encore le duc d'Anjou trouva le « pays gras, dru et plein, et le prenoit sur les « riches hommes qui bien avoient puissance de « payer; mais le duc de Berri n'a nully épar- « gné ni pauvre ni riche, et a tout moissonné « et cueilli devant lui. » (1) 1389.

Le sire de Bétizac de Béziers, trésorier du duc de Berri, avoit été l'agent de toutes ces cruelles vexations. Depuis Avignon, il avoit constamment chevauché à côté du roi avec les gens de son conseil (2). Le duc de Berri, n'ayant point eu la permission de suivre son neveu, lui avoit du moins donné son trésorier, pour que sa présence intimidât ceux qui voudroient porter plainte ; mais, même sous ses yeux, et malgré ses rires moqueurs, beaucoup de malheureux osèrent présenter au roi des suppliques contre lui.

Ces plaintes universelles, appuyées par les sires de la Rivière et de Noviant, déterminèrent enfin Charles VI à faire arrêter Bétizac, et à faire saisir ses papiers. Il fut alors reconnu que depuis qu'il gouvernoit la province pour le duc de Berri, il y avoit levé plus de trois millions de francs. Bétizac ne le nia point ; mais il pro-

(1) Froissart, c. 4, p. 51.

(2) Froissart. T. XII, c. 6, p. 70.

1389. duisit les quittances du duc et des gardes de son épargne, qui prouvoient que tout cet argent avoit passé entre les mains de son maître. Dès qu'on sut dans la province que Bétizac étoit arrêté, ceux qui, jusqu'alors, n'avoient osé parler, firent, à leur tour, entendre leurs plaintes. « Les aucuns se plaignoient que Bétizac les avoit « déshérités sans cause et sans raison; les autres « se plaignoient de force qu'il leur avoit faite de « leurs femmes ou de leurs filles. » Mais, d'autre part, le duc de Berri, instruit du procès entamé contre son trésorier, avoit envoyé au roi les sires de Nantouillet et Pierre de Mespin, chevaliers, « qui apportoient lettres de créance, et avouoient, « de par le duc de Berri, tout ce que Bétizac « avoit fait du temps passé, et le redeman- « doient. »

Les juges étoient fort embarrassés : la plupart regardoient les ordres du duc de Berri comme justifiant pleinement son agent; d'autres, en plus petit nombre, disoient que comme c'étoit lui qui voyoit la misère du peuple, c'étoit à lui à avertir le duc de Berri de l'iniquité de ses ordres, ou même à les dénoncer au roi. Ils sembloient pressentir déjà un principe bien important pour les peuples, c'est qu'aucun mandat d'un supérieur ne justifie la tyrannie, et que celui qui exécute un crime est toujours criminel, encore que ce crime lui ait été ordonné par l'autorité de qui il

dépend ; car il n'a dû s'engager à l'obéissance que pour les choses honnêtes. « Bétizac, disoient-ils, « a fait tant de crueuses levées, et appauvri « tant de peuples, pour accomplir le désir de « monseigneur de Berri, que le sang humain du « pauvre peuple s'en plaint, et crie hautement, « et dit qu'il a desservi mort. (1) » S'il avoit été condamné sur ce principe, les agens du pouvoir auroient appris peut-être une fois qu'il existe une responsabilité réelle pour les crimes : il est toujours difficile d'atteindre les grands coupables, même dans les gouvernemens les mieux organisés; leur puissance, leur crédit, les défendent, leur richesse fait disparoître les preuves qui devoient s'élever contre eux, et la compassion qui s'attache aux grandes infortunes les garantit encore quand ils sont démasqués. Mais après tout ce n'est pas du sang des coupables que les peuples ont besoin, c'est plutôt d'une terreur salutaire qui empêche l'exécution des crimes ; et si tous les subalternes savoient qu'ils n'échapperont jamais au châtiment, en donnant la preuve qu'ils n'ont agi que d'après les ordres positifs de leurs supérieurs, si tous les misérables qui se résignent à l'infamie pour le compte de leurs maîtres savoient qu'ils seront un jour atteints par la vindicte publique, lors même que leurs maîtres y échappe- 1389

(1) Froissart. T. XII, c. 7, p. 74.

1389. roient, les crimes politiques deviendroient impossibles à commettre.

Mais aucun gouvernement ne se soucie de permettre aux subalternes d'examiner les ordres de leurs supérieurs; les ministres mêmes de Charles VI, qui poursuivoient Bétizac et qui vouloient son supplice, regardoient la responsabilité dont se chargeoit le duc de Berri comme suffisante pour le sauver. Ils préférèrent arriver à leur but par une perfidie; de faux amis s'introduisirent auprès de Bétizac, et lui annonçant que ses juges étoient sur le point de le condamner à mort, ils lui persuadèrent qu'il n'y avoit de salut pour lui qu'autant qu'il déclineroit la justice criminelle, pour se soumettre à la justice ecclésiastique de l'inquisition : il suffisoit pour cela, lui disoient-ils, de confesser quelque hérésie ; il seroit aussitôt remis aux inquisiteurs, et d'après le crédit dont le duc de Berri son maître jouissoit auprès de Clément VII, il lui seroit bien facile d'obtenir ensuite sa grâce. Bétizac fut la dupe de ce perfide conseil ; il fit appeler ses juges, il leur déclara qu'il se croyoit obligé, pour la décharge de sa conscience, de s'accuser à eux d'erreurs qu'il prétendit avoir entretenues sur la Trinité. Aussitôt ceux-ci, qui étoient prévenus, le conduisirent à l'official de l'évêque, devant qui il répéta à haute voix, et en présence du peuple, les mêmes aveux. L'official, qui étoit également entré dans ce complot,

prononça sans hésiter qu'en conséquence de cet aveu, il le livroit au bras séculier. « Bétizac fut, « de sa main, rendu et remis en la main du bailli « de Béziers, qui gouvernoit pour le roi le temporel, lequel bailli sans nul délai le fit amener « en la place devant le palais, et fut si hâté Bétizac qu'il n'eut pas le temps de lui répondre « avant qu'il vît en la place le feu, et se trouvât « en la main du bourreau. » C'étoit le 22 décembre 1389; Charles VI étoit logé dans le palais, et des fenêtres de sa chambre il auroit pu voir le supplice. En vain Bétizac demanda alors à être ouï de nouveau; en vain il voulut rétracter la confession qu'on lui avoit perfidement suggérée, on ne tint pas compte de ses paroles, il fut pendu et brûlé aux acclamations du peuple. (1) 1389

Les conseillers du roi cherchoient cependant à profiter de son séjour dans le Midi pour rétablir quelque ordre dans ces provinces : tandis qu'ils lui faisoient recevoir en grande pompe à Toulouse l'hommage des feudataires du Languedoc, des comtes d'Astarac et de Lille-Jourdain, des vicomtes de Gimoez, de Bruniquel, de Caraman, de Montclar, et enfin, le 5 janvier 1390, du plus illustre et du plus puissant des feudataires du Midi, de Gaston Phœbus, comte de 1390.

(1) Froissart, c. 7, p. 83.—Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 8, p. 178. — Juvénal des Ursins, p. 77. — Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 38, p. 395.

1390. Foix, ils s'occupoient dans les mêmes provinces d'affaires plus importantes. D'abord ils avoient engagé les États de Languedoc à accorder au roi un subside de cinq francs par feu, sous prétexte de la guerre d'Angleterre (1). Ensuite ils travailloient à forcer à la soumission ou à la retraite les aventuriers qui, maîtres de châteaux-forts où ils déployoient les étendards d'Angleterre, avoient continué si long-temps à ravager le pays. Ceux qui ne vouloient pas confesser qu'ils n'étoient que des brigands, et s'exposer aux châtimens de la justice, évacuoient les uns après les autres les petits forts qu'ils avoient occupés, parce qu'ils ne pouvoient s'y maintenir trois ans à leurs frais, tout en observant la trève; d'autres, qui jetoient le masque, étoient successivement forcés dans leurs retraites et envoyés au supplice. Il n'y en eut point dont le châtiment causât plus de joie que celui des brigands de Ventadour en Limousin, qui pendant quinze ans avoient fait trembler toute cette province (2). Enfin les conseillers de Charles VI déterminèrent ce prince à signer, le 28 janvier, une ordonnance par laquelle il destituoit ou suspendoit du moins son oncle le duc de Berri, de son gouvernement de Languedoc et de Guienne, nommant Ferry Cassinel archevêque

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, p. 396 et 398.

(2) Froissart. T. XII, c. 11, p. 103.

de Reims, et les chevaliers Pierre de Chevreuse 1390.
et Jean d'Estouteville, pour prendre le gouvernement de ces deux provinces sous le titre de réformateurs généraux. (1)

Quant à Charles VI, il ne songeoit guère qu'à rendre visite tour à tour à chacun des grands seigneurs de son royaume. Il avoit été frappé de la magnificence de Gaston Phœbus, comte de Foix, qui en venant lui rendre l'hommage de son comté avoit été suivi par plus de deux cents chevaliers, revêtus d'habits à sa livrée et d'armures splendides. Ce comte, âgé de soixante ans, et régnant depuis 1343, l'emportoit encore sur toute la cour par sa bonne mine et son adresse dans les exercices chevaleresques; en même temps il étoit célébré par tous les poètes, les troubadours et les conteurs d'histoires comme le plus grand prince de son temps, d'autant qu'il étoit le plus magnifique dans ses présens (2). Charles VI, au milieu de janvier, alla lui rendre sa visite à Mazères, première ville du comté de Foix, où des présens splendides furent échangés entre eux, et répandus parmi les courtisans (3). Les ministres de Charles VI avoient en même temps conclu avec Gaston Phœbus un traité pour sa succession. Ce prince avoit autrefois fait périr

(1) Ordonn. de France. T. VII, p. 328.
(2) Froissart. T. IX, c. 2, p. 221, seq.
(3) Froissart. T. XII, c. 8, p. 84.

1390. son fils unique, qu'il soupçonnoit d'avoir voulu l'empoisonner à la suggestion du roi de Navarre; il s'étoit d'autre part brouillé avec le vicomte de Castelbon, son neveu et son héritier naturel (1). Il étoit donc très disposé à sacrifier les intérêts de ses successeurs pour un avantage personnel et immédiat. Il s'engagea, par un traité signé le 5 janvier, à laisser à sa mort sa succession à la couronne, en échange contre cent mille francs payés immédiatement, et la jouissance viagère du comté de Bigorre. (2)

De Mazères, Charles VI revint par Narbonne à Béziers, où il avoit donné rendez-vous au roi d'Aragon; mais ce dernier ne put s'y trouver. Bernard d'Armagnac, qui venoit de vendre pour 60,000 fr. son comté de Charolais au duc de Bourgogne, avoit employé cet argent à solder tous les aventuriers que la trève laissoit désœuvrés dans le Midi, et en formant une redoutable compagnie d'aventure, il l'avoit conduite en Aragon, pour y vivre de pillage, en attendant que quelque souverain la prît à sa solde (3). Charles VI, averti que le roi d'Aragon ne pouvoit s'éloigner de son pays dans ces circonstances, se rendit par Mont-

(1) Froissart. T. IX, c. 13, p. 312. — Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 9, p. 180.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 41, p. 397.

(3) Plancher, Hist. de Bourgogne. T. III, L. XIV, p. 118. — Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXIII, c. 43, p. 398.

pellier à Avignon, où il arriva le 24 janvier, et où il resta encore quatre ou cinq jours auprès du pape. Le 31 janvier il fit son entrée à Lyon, et le 7 février à Dijon. C'étoit le tour du duc de Bourgogne d'étaler sa magnificence; du 7 au 13 le clos de Saint-Étienne, disposé pour des joûtes et des tournois, fut le théâtre des pompes les plus brillantes, dirigées par le prince le plus prodigue et le plus vaniteux de ce siècle. A l'éclat de ses fêtes le duc Philippe joignit encore la richesse de ses présens de chevaux, de pierres précieuses et d'ouvrages d'orfévrerie, dont il combla à leur départ le roi et toute sa cour (1). Il est probable que ce fut de Dijon seulement que le roi et le duc de Touraine son frère revinrent à Paris, à franc étrier, chacun avec un compagnon seulement; ils avoient gagé cinq mille francs à qui devanceroit l'autre; le duc de Touraine arriva le premier. (2) 1390.

Après que les conseillers du roi l'eurent rejoint à Paris, ils l'engagèrent à terminer l'affaire commencée pour la réforme du Languedoc, en retirant à son oncle le duc de Berri le gouvernement de cette province. Le sire de Harpedane, neveu d'Olivier de Clisson, fut envoyé au duc

(1) Froissart. T. XII, c. 4, p. 43.

(2) Froissart. T. XII, c. 9, p. 95, raconte cette gageure comme ayant été faite à Montpellier; mais l'historien de Languedoc prouve qu'il y a erreur dans ce récit.

1390. pour lui porter cette nouvelle, et lui demander de faire publier, dans les vingt-deux villes de cette province, l'ordre de reconnoître les trois commissaires nommés par le roi. A cette proposition le duc de Berri entra dans une si violente colère, il proféra tant de menaces contre le connétable de Clisson et tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir conseillé le roi, que Harpedane repartit sans prendre congé de lui (1). Peu de semaines après, Ferry Cassinel, archevêque de Reims, président de la commission nommée pour remplacer le duc et administrer le Languedoc, mourut le 26 mai, d'un poison qui lui fut donné à Nîmes. On n'avoit point oublié qu'un an auparavant le cardinal de Laon avoit péri de la même manière, après avoir fait écarter le même duc de Berri du gouvernement du royaume; que six ans auparavant le comte de Flandre avoit été tué de sa main. Les princes, qui ne regardoient la justice que comme un droit de vie et de mort sur leurs subordonnés, ne se faisoient en général aucun scrupule d'infliger ce qu'ils regardoient comme des châtimens à ceux qui les avoient offensés, sans employer pour cela le ministère des juges et des bourreaux, et sans croire excéder leurs droits; cependant, à cause

(1) Religieux de Saint-Denis. L. X, c. 1, p. 185. — Juvénal des Ursins, p. 79.

surtout qu'il s'agissoit d'un prélat, on s'efforça de rejeter le soupçon de ce dernier empoisonnement sur les Dominicains, qui regardoient l'archevêque comme leur principal adversaire dans l'affaire de l'immaculée conception. (1) 1390.

Pour rétablir plus d'ordre dans les finances du royaume, les conseillers de Charles VI lui firent rendre à Paris, le 11 avril, une ordonnance par laquelle il instituoit quatre conseillers généraux des finances, auxquels il subordonnoit tous les percepteurs de toutes les contributions, tandis qu'il les soustrayoit à la juridiction des tribunaux (2). L'intention de ceux qui exerçoient alors le pouvoir n'étoit pas de donner à la nation ou à la justice plus de garantie que n'en avoient donné leurs prédécesseurs; ils désiroient seulement ne pas être volés par les subalternes, et augmenter le pouvoir du roi, dont ils étoient momentanément les dépositaires: au reste, quoique leurs actes nous soient conservés dans le recueil des ordonnances, où ceux de chaque année occupent de 60 à 80 pages in-folio, il est difficile d'y démêler leur caractère et leurs vues. Sans cesse pressés, dérangés, contrariés par les caprices du roi ou sa passion pour les plaisirs,

(1) Religieux de Saint-Denis. L. IX, c. 7, p. 178, et L. X, c. 1, p. 185. — *Gallia Christiana*. T. I, p. 535. — Hist. de Languedoc. L. XXXIII, c. 45, p. 399.

(2) Ordonn. de France. T. VII, p. 336.

1390. s'ils avoient formé un plan de gouvernement, il ne leur étoit point possible de le suivre. Leurs ordonnances ne se composent que de confirmations d'anciennes chartes, d'anciens priviléges à des couvens, des églises, des communes; de sanctions données aux réglemens établis par des corps de métiers dans différentes villes; de lois sur les monnoies, toujours vexatoires; de décisions sur la juridiction de la chambre des comptes et des généraux des finances; d'exemptions enfin du droit de prise, accordées à quelques communes autour de Paris, en sorte que malgré tant d'abolitions formelles et générales, ce droit royal de pillage étoit toujours exercé (1). On ne peut parcourir ces ordonnances sans conclure qu'un pays qui n'avoit pas d'autre législation n'étoit pas gouverné: il recevoit des ordres, parce que les maîtres ont des caprices, mais il n'obéissoit pas à des lois, car les lois supposent des règles et des principes; elles doivent être fondées sur autre chose que le bon plaisir. Les seules provinces d'Artois, de Boulonnais, et du comté de Saint-Pol, demeuroient en dehors de ce chaos; chaque année, en vertu de leurs priviléges, elles assembloient leurs trois états, et elles étoient consultées sur la levée des impositions: seules elles étoient soumises à la loi et non au caprice; et

(1) Entre autres. T. VII, p. 375 et 377 des Ordonnances.

chaque année cette loi se retrouve au milieu des ordonnances (1), tandis que tout le reste du royaume éprouvoit tellement les abus du despotisme que le roi lui-même en souffroit. Aussi pour mettre quelque borne à sa propre prodigalité, il interdit, le 10 avril 1391, à ses gens des comptes de bonifier à ses receveurs généraux et particuliers des aides, tout ce qu'ils auroient payé à lui-même, ou sur son ordre, pour quelque cause que ce fût, à moins que cet ordre n'eût été vérifié par l'un de ses trois conseillers généraux. (2) 1390.

Tandis que les conseillers du roi cherchoient à rétablir tout au moins de l'ordre dans les finances, et de la subordination dans le royaume, Charles VI, avec la jeune noblesse qui l'entouroit, ne songeoit qu'à se montrer bon chevalier. La seule instruction et du monarque et de toute sa cour, étoit puisée dans les romans de chevalerie; quelques uns les lisoient, le plus grand nombre se les faisoient raconter; tous soupiroient après des aventures qui missent à leur portée la gloire et la richesse, ou qui changeassent un peu la monotonie d'une vie désœuvrée : tous auroient volontiers couru les bois comme les Roland et les Olivier, qu'on leur avoit appris à admirer. Aussi accueillirent-

(1) Ordonn. de France. T. VII, p. 403-404.
(2) Ordonn. de France. T. VII, p. 411.

1390. ils avec transport les demandes d'Antoniotto Adorno, doge de Gênes, qui, engagé depuis deux ans dans une guerre contre le roi de Tunis, avoit envoyé une ambassade en France pour implorer quelque secours (1). L'Orient et l'Afrique paroissoient encore aux chevaliers français des pays pleins de prodiges, où ils devoient rencontrer à chaque pas les plus brillantes et les plus glorieuses aventures; des pays où prospéroient encore le commerce et les arts, et d'où ils pourroient rapporter de riches étoffes, des épices, de l'or et des perles à pleines mains; des pays enfin où ils pourroient sans scrupule satisfaire leur cruauté et leur luxure, et où tout le mal qu'ils feroient aux infidèles leur seroit compté comme ayant avancé d'autant leur salut. Aussi, dit Froissart : « Quand les premières nouvelles vinrent « en France de cette entreprise, et en l'hôtel du « roi, vous devez savoir que les seigneurs et les « chevaliers et écuyers, qui se désiroient à avan- « cer, en furent moult réjouis ; et fut dit aux « ambassadeurs de Gênes, que point ne s'en re- « tourneroient arrière sans être secourus; car « leur requête pour aider la foi chrétienne à « augmenter, étoit raisonnable. (2) » Le duc de Touraine vouloit se mettre à la tête de cette ex-

(1) *Georgii Stellæ Ann. Genuens.* T. XVII, p. 1128. — *Petri Bizarri Sen. Pop. q. Genuens. Hist.* L. VII, p. 154.

(2) Froissart. T. XII, c. 13, p. 177.

pédition, et ce fut à grand' peine qu'on l'en dissuada, à cause de sa grande jeunesse. Le duc de Bourbon, oncle du roi, partageant l'ardeur des plus jeunes, quoiqu'il eût alors cinquante-quatre ans, s'offrit ensuite pour chef de cette espèce de croisade. Aussitôt le dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, la Trimouille, l'amiral Jean de Vienne, le comte d'Eu, les sires de Bar, de Harcourt, d'Antoing, et jusqu'à quatorze cents chevaliers et écuyers, s'engagèrent à le suivre. Un bâtard du duc de Lancaster vint aussi, d'Angleterre, avec beaucoup de chevaliers et d'écuyers, se ranger sous ses drapeaux. 1390.

Toute cette brillante chevalerie s'embarqua à Gênes vers la fin de juin : on comptoit cent vingt galères et deux cents vaisseaux de transport dans la flotte génoise, qui vint prendre terre le 22 juillet devant Carthage (1). Cette ville étoit bien fortifiée, et pourvue d'une bonne garnison ; une armée nombreuse étoit en même temps rassemblée à Tunis, mais les Sarrasins étoient résolus à ne point livrer de bataille, bien assurés que la chaleur et la sécheresse ne tarderoient pas à nuire aux Français bien plus que leurs armes. Les Français demeurèrent soixante et un jours devant les murs de Carthage ; ils livrèrent quatre assauts à cette cité, et furent toujours repous-

(1) Froissart. T. XII, c. 15, p. 253.

1390. sés (1). Ils attaquèrent aussi l'armée du roi de Tunis, et se vantèrent de l'avoir défaite, parce qu'elle leur abandonna le champ de bataille; cependant ils avoient perdu soixante chevaliers, et un grand nombre de guerriers de moindre importance, dans cet engagement; plusieurs étoient demeurés morts sans blessures, sur le champ de bataille, accablés seulement par la chaleur, la poussière et le poids de leurs armes. Après beaucoup de pertes et de souffrances, les assiégeans reconnurent enfin qu'ils n'étoient pas beaucoup plus avancés qu'au commencement du siége; l'équinoxe approchoit, qui rendoit la mer dangereuse, la saison des fièvres d'automne commençoit, et étoit plus redoutable encore. L'on résolut enfin de lever le siége : la flotte ramena sans accident le duc de Bourbon et les chevaliers français à Gênes, d'où ils revinrent en France. La croisade n'avoit eu aucun résultat, mais comparée avec toutes les précédentes, son issue étoit heureuse, car elle n'avoit été marquée par aucun désastre. (2)

Loin cependant que le roi fût dégoûté des croisades, par le peu de succès de celle du duc

(1) Froissart. T. XII, c. 15, p. 269.

(2) Froissart. T. XII, c. 17, p. 299. — Religieux de Saint-Denis. L. X, c. 2, p. 186. — Juvénal des Ursins, p. 80. — *Pet. Bizarri*, p. 159. — *Georgii Stellæ Annal. Genuens.* p. 1129.

de Bourbon, il répétoit souvent. « Si nous pou- 1390.
« vons tant faire que paix soit en l'Église, et
« entre nous et les Anglais, nous ferons volon-
« tiers un voyage à puissance par delà, pour
« exhausser la foi chrétienne, et confondre les
« incrédules, et acquitter les âmes de nos pré-
« décesseurs, le roi Philippe de bonne mémoire,
« et le roi Jean notre tayon (grand-père), car
« tous deux l'un après l'autre ils prirent la croix,
« pour aller outre-mer en la Sainte terre. » (1)
Mais les créatures de Clément VII qui entouroient le roi, lui persuadèrent que pour réussir dans une croisade, il falloit auparavant rendre la paix à l'Église, et commencer par aller *à puissance de gendarmes vers Rome*, pour détruire l'anti-pape Boniface. Ce n'étoit point le sentiment de l'Université de Paris; elle jugeoit avec justesse que l'un des anti-papes n'étoit pas moins digne de blâme que l'autre, et que c'étoit par la persuasion qu'il falloit les amener à une cession mutuelle, non par la violence; elle venoit tout récemment d'éprouver son crédit sur l'esprit du roi, en lui faisant décider une question de dogme en opposition avec le vœu du pape, de l'inquisition, et de son propre confesseur, et elle crut pouvoir hasarder aussi son avis sur une question beaucoup plus simple; mais Charles VI ne

(1) Froissart, c. 17, p. 310.

1390. croyoit pas qu'un schisme pût se terminer mieux qu'à beaux coups de lance ; il tança vertement l'Université, pour avoir osé lui donner des conseils peu favorables à Clément VII (1). En même temps il annonça qu'au mois de mars suivant il se mettroit en marche avec son frère, à la tête de quatre mille lances, tandis qu'il ordonna aux grands du royaume de rassembler pour la même expédition; savoir: le duc de Berri, deux mille lances ; le duc de Bourgogne, deux mille ; le connétable, deux mille ; le duc de Bourbon, mille ; Saint-Pol et Coucy, mille, et le duc de Bretagne, deux mille. Le dernier ne fit que rire de cet ordre, bien sûr qu'avant le moment de l'exécution, quelque nouveau projet détourneroit le jeune monarque de celui qu'il venoit de former. (2)

Charles VI parut en effet oublier l'année suivante l'expédition à laquelle il avoit songé contre l'Italie, et peut-être Jean Galeaz Visconti, dont le pays auroit été dévasté par le passage de l'armée française, employa-t-il, pour l'en détourner, le crédit de son gendre, le duc de Touraine. Cependant d'autres guerriers français recommençoient à combattre en Italie ; le cousin germain du roi, Louis II d'Anjou, avoit mis à la voile de Marseille, le 20 juillet 1390, sur une flotte de

(1) Religieux de Saint-Denis. L. X, c. 9, p. 198. -- Juvénal des Ursins, p. 84.

(2) Froissart. T. XII, c. 17, p. 313.

vingt et une galères et fustes, pour Naples, où il prit terre le 14 août. Charles VI, après l'avoir fait couronner par le pape, paroissoit n'avoir plus songé à le placer sur le trône; on ne voit point que la France lui ait donné aucun secours, et l'on ne trouve dans les historiens français aucun détail sur son expédition. C'étoit Marie de Bretagne sa mère qui avoit tout fait; elle avoit pressuré l'Anjou, son apanage, pour mettre son fils en état de former son armée; car les princes apanagés se gouvernoient déjà comme des souverains indépendans, et faisoient pour leur compte la guerre ou la paix, sans se soucier des intérêts généraux de l'État. Marie de Bretagne avoit ensuite rançonné la Provence avec non moins de rigueur, pour en tirer de l'argent et des soldats; elle n'avoit plus tenu aucun compte des concessions qu'elle avoit faites à l'union d'Aix, ou des priviléges de la Provence qu'elle avoit elle-même confirmés; Raymond Roger, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, qui avoit été le chef du parti de Duraz, voulut s'opposer à ses exactions, elle confisqua ses biens, et le poussa ainsi à reprendre les armes. La guerre entre les deux factions d'Anjou et de Duraz recommença en Provence avec plus de fureur que jamais (1), tandis que Louis II d'Anjou alloit s'engager à Naples 1390.

(1) Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 414.

1390. dans une autre guerre civile entre les mêmes partis. Il étoit accompagné par le cardinal de Tournon, légat du pape Clément VII, par Robert d'Artois, comte d'Eu, qui mourut à cette guerre, par Louis de Savoie, et par un grand nombre de gentilshommes, qui avoient regardé cette expédition comme non moins chevaleresque que celle d'Afrique, et comme plus lucrative(1). Le jeune Louis d'Anjou, qui n'avoit alors pas plus de quatorze ans, fut reçu à Naples avec enthousiasme, par la noblesse et la bourgeoisie qui, depuis quatre ans, s'étoient déclarées pour lui : mais tous les forts qui entouroient la capitale étoient entre les mains des partisans de Ladislas son adversaire, qui n'étoit pas plus âgé que lui. Cependant le parti angevin commença aussitôt à attaquer Sant-Elmo et Pozzuolo, dont il se rendit maître avant la fin de l'année, et Castel-Nuovo, dont le siége se prolongea plus long-temps. (2)

1391. L'année suivante, pendant que la guerre de Naples se continuoit avec mollesse, entre les grands seigneurs du pays, qui n'arboroient les drapeaux d'Anjou et de Duraz que pour satisfaire leurs inimitiés privées, et qu'elle devenoit ainsi toujours plus étrangère à la France, une autre armée française passoit les Alpes sous le commandement de Jean III, comte d'Armagnac;

(1) *Vitæ Rom. Pontif.* T. III, P. II, p. 752.

(2) *Giornali Napoletani.* T. XXI, *Scr. Ital.* p. 1059, 1060.

mais celle-ci, loin de servir les projets de Charles VI, étoit plutôt destinée à les contrarier. Les ducs de Berri et de Bourgogne l'avoient formée, non point il est vrai pour demeurer sous leurs ordres, mais comme compagnie d'aventure, qu'ils avoient engagée au service de la république florentine pour attaquer Jean Galeaz Visconti, seigneur de Milan. 1391.

Les ducs de Berri et de Bourgogne éprouvoient l'irritation la plus violente contre les nouveaux conseillers du roi, qui les avoient exclus du pouvoir ; ils les regardoient comme des parvenus insolens, et ils les nommoient les *marmousets*. Ils voyoient cependant que cette nouvelle administration s'affermissoit, et ils avoient tout lieu de craindre qu'eux-mêmes ne fussent réduits, pendant le reste du règne de leur neveu, à leurs seuls apanages ; il devenoit donc important de mettre un terme aux brigandages auxquels les provinces qu'on leur abandonnoit encore avoient été si long-temps livrées, et de faire taire en même temps les plaintes du peuple. Ils agirent avec vigueur pour faire sortir de leurs repaires tous les soldats aventuriers qui désoloient l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, le Limousin, le Périgord, l'Agénois et l'Angoumois; ils ne leur laissèrent d'autre ressource que de s'engager avec le comte d'Armagnac, auquel ils avancèrent des sommes considérables, afin de le

1391. mettre en état de les enrôler. Armagnac, qui avoit d'autre part reçu cinquante mille florins des ambassadeurs florentins, réussit à rassembler ainsi quinze mille hommes d'armes ; c'étoit le reste de ces bandes terribles qui avoient si long-temps désolé la France. Après avoir, à leur tête, traversé le Dauphiné et le Gapençois, il entra en Italie, et se trouva sur la droite du Pô au commencement de juillet. (1)

Le motif des ducs de Berri et de Bourgogne en équipant l'armée du comte d'Armagnac, n'étoit pas seulement de se débarrasser des brigands qui ruinoient leurs provinces ; ils étoient bien aises aussi de causer de l'embarras au beau-père du duc de Touraine, frère du roi, qu'ils regardoient comme le chef et le protecteur de la nouvelle administration. Bureau de la Rivière, et le Mercier, sire de Noviant, étoient les deux secrétaires du roi qui entendoient le mieux les affaires, et qui faisoient marcher le gouvernement ; mais le connétable de Clisson et le duc de Touraine étoient les chefs ostensibles de cette association *des marmousets*, qui avoit osé écarter les oncles du roi de ses conseils. Le connétable, par la vigueur de son caractère, sa réputation militaire, et son crédit sur les soldats, rattachoit la nation au nouveau gouvernement ; le duc de

(1) Froissart. T. XII, c. 20, p. 324.

Touraine y rattachoit le roi, dont il partageoit tous les plaisirs, et sur lequel son crédit augmentoit tous les jours. Les ducs de Berri et de Bourgogne haïssoient le connétable : « Et la haine « parfaite, dit Froissart, venoit de par la du- « chesse de Bourgogne, laquelle étoit et fut « dame de haut courage, et ne pouvoit aimer ce « connétable de France, car le duc de Bretagne « lui étoit trop prochain de lignage; et tout ce « que son père le comte de Flandre avoit aimé, « elle aimoit, et ce qu'il avoit haï elle haïssoit; « et de cette condition fut elle. » (1) 1391.

La jalousie des deux ducs contre leur neveu n'étoit pas moins vive. Il logeoit alors avec le roi, à l'hôtel de Saint-Paul, et Valentine Visconti sa femme venoit de lui donner, le 26 mai 1391, un premier fils; Charles VI son frère, pour lui en témoigner sa joie, lui avoit promis en augmentation d'apanage le duché d'Orléans, dont il paroît qu'il commença dès-lors à porter le titre quoiqu'il n'en ait été investi que le 4 juin 1392 (2). En même temps, ce duc venoit d'employer 400,000 francs de la dot de sa femme à acheter l'héritage du comte Gui de Blois, qui avoit perdu son fils unique, et par cette acquisition, il réu-

(1) Froissart. T. XII, c. 21, p. 353.

(2) Religieux de Saint-Denis. L. XI, c. 1, p. 202. — Froissart. T. XIII, c. 25, p. 20; note p. 77. — Ordonn. de France. T. VII, p. 467.

1391. nissoit de plus vastes domaines qu'aucun autre des princes du sang.

L'armée du comte d'Armagnac étoit destinée à renverser la souveraineté de ce Visconti, seigneur de Milan, dont l'argent venoit enfler les trésors et la puissance du nouveau duc d'Orléans. Jean Galeaz Visconti avoit privé de la souveraineté et de la vie son oncle Bernabos, dont le fils Charles, destiné à lui succéder, avoit épousé la fille du comte d'Armagnac. La république florentine, en butte aux intrigues et aux attaques de Jean Galeaz, s'étoit engagée à aider Charles Visconti, et son beau-père le comte d'Armagnac, à reconquérir la seigneurie de son père; le général des Florentins, l'aventurier anglais Jean Hawkwood, devoit, avec une armée de six mille six cents cuirassiers, rencontrer Armagnac au-dessous de Pavie, et déjà le seigneur de Milan se trouvoit dans un grand danger (1). Mais Armagnac partageoit l'insolence présomptueuse de la chevalerie française, qui méprisoit les soldats de toutes les autres nations, et qui, les surpassant peut-être en bravoure, ne les égaloit point en art militaire. Sans égard pour le plan de campagne qui avoit été tracé de concert avec les Florentins, il voulut aller provoquer ses ennemis jusqu'aux portes d'Alexandrie, où Jacques del Verme commandoit deux mille lances et quatre mille fantassins

(1) Hist. des Répub. ital. c. 54. T. VII, p. 326.

du seigneur de Milan. Afin de l'engager à sortir 1391. de la forteresse, il s'avança, le 25 juillet, sous les murs de la ville avec une partie seulement de sa cavalerie, et il lui fit mettre pied à terre, selon la manœuvre le plus souvent usitée dans les combats entre les Français et les Anglais. Jacques del Verme, qui avoit bien reconnu sa force, l'entoura, le sépara de ses chevaux, le fatigua par de fausses attaques, l'épuisa en le faisant marcher tantôt à droite, tantôt à gauche, et souffrir tout le jour de la chaleur et de la poussière, et il finit par détruire ou faire prisonnier tout ce corps d'armée. Armagnac, qui, pendant le combat, avoit bu immodérément d'une eau très fraîche, fut frappé d'une apoplexie qui le livra sans défense à ses ennemis; il mourut la nuit même où il fut conduit à Alexandrie. Le reste de son armée, à la nouvelle de ce désastre, commença sa retraite pour regagner les frontières de France; mais de toutes parts les paysans que ces brigands enrégimentés avoient maltraités, se jetèrent sur eux en les voyant reculer, et ils en tuèrent le plus grand nombre; ceux qui parvinrent jusqu'aux rives du Rhône et de la Saône n'obtinrent point la permission de les repasser pour rentrer en France, en sorte que ces aventuriers, qui si long-temps avoient fait la terreur du Midi, furent presque tous détruits. (1)

(1) Froissart. T. XII, c. 20, p. 324-348. — Religieux de

1391 De nouvelles causes étoient ainsi survenues pour ajouter à l'aigreur entre les oncles du roi et son frère; mais ni les uns ni les autres ne songeoient à en venir à une brouillerie ouverte : d'ailleurs, le roi continuoit à parler en maître, toutes les fois qu'on réussissoit à fixer son attention et à le distraire de ses plaisirs, et personne n'auroit eu la hardiesse de disputer son autorité dès qu'il essayoit de l'exercer. Couronné et émancipé avant que son éducation fût presque commencée, son ignorance étoit extrême, et son inapplication, son incapacité pour le travail, ne lui permettoient que très rarement de s'informer des affaires, ou d'avoir à leur égard une volonté quelconque. Sa superstition étoit égale à son ignorance. Il arriva une fois, au mois de juillet 1390, que cette superstition fut utile au peuple. Comme il venoit d'ordonner de nouvelles tailles pour subvenir aux dépenses toujours croissantes de ses fêtes, une trombe fondit sur le parc et le château de Saint-Germain-en-Laye, où se trouvoient alors le roi, la reine et toute la cour : la violence des vents, qui brisèrent tous les vitrages, celle des tonnerres, des torrens d'eau, l'obscurité profonde dans laquelle on se trouva plongé au moment même où le prêtre disoit la messe devant la reine, glacèrent de terreur tous les assistans,

Saint-Denis. L. XI, c. 3, p. 205. — *Piero Minerbetti, Storia fiorent.* c. 18, p. 260.

et surtout Isabeau de Bavière, qui étoit grosse : 1391.
elle y vit un signe de Dieu qui menaçoit de punir le roi pour avoir tant tourmenté le peuple, et elle obtint de lui, par ses instances, qu'il renonceroit à la taille qu'il avoit ordonnée (1). Mais, en général, les vagues terreurs des rois sont un fléau pour les peuples. Le bruit se répandit peu après qu'un complot avoit été formé pour empoisonner les puits et les fontaines, et faire périr ainsi tout ensemble le roi et le royaume. On ajoutoit que la poudre empoisonnée qui devoit corrompre les fleuves et les ruisseaux, comme les moindres sources, étoit faite de chair de pendus, détrempée dans du sang de crapaud. Comme les moines dominicains avoient nié l'immaculée conception de la Vierge, on trouva tout simple qu'ils eussent formé aussi le projet d'empoisonner, en une fois, toute la France. On fit arrêter un grand nombre de mendians, qu'on assura être porteurs de petites boîtes contenant le prétendu poison, et on les soumit à des tortures si rigoureuses, qu'on leur fit avouer tout ce qu'on voulut. Le religieux de Saint-Denis, bénédictin, et jaloux des dominicains ou jacobins, comme on les appeloit en France, affirme que les prévenus déclarèrent que les auteurs du complot portoient un manteau noir sur une robe blanche ; mais, quoique ce fût

(1) Religieux de Saint-Denis. L. X, c. 6, p. 196. — Juvénal des Ursins, p. 83.

1391. le costume des dominicains, les juges ne voulurent pas les condamner, et ils envoyèrent les mendians seuls au supplice. (1)

Une des conséquences de l'ignorance profonde et de la superstition qui régnoient à la cour étoit la ferme croyance du roi et de son frère à la magie et aux sorciers. Il est à peu près prouvé que le duc d'Orléans, trop occupé des plaisirs de la vie pour songer beaucoup aux châtimens dénoncés contre la violation des lois de la religion, se laissa engager par des imposteurs à de fréquentes pratiques de sorcellerie, dont on lui faisoit espérer, tantôt des succès auprès des femmes qu'il courtisoit, tantôt une puissance future, et quelquefois la couronne de France. Il avoit admis dans son intimité la plus parfaite, Pierre de Craon, seigneur puissant dans l'Anjou et la Bretagne, et proche parent du duc de Bretagne; Craon avoit été auparavant un des serviteurs confidentiels du duc d'Anjou, et il étoit resté dépositaire d'une partie des trésors de ce duc dans son expédition d'Italie, mais il avoit abusé de cette confiance pour s'approprier cet argent à la mort de son maître. Tout à coup le roi et le duc d'Orléans, qui avoient pardonné à Craon cette infidélité très notoire, lui firent déclarer en un même jour qu'ils n'avoient plus besoin de ses services, et lui firent fermer la porte de leurs hôtels. Frois-

(1) Religieux de Saint-Denis. L. X, c. 5, p. 195.

sart dit s'être assuré que le vrai motif de leur colère fut que Craon avoit révélé à la duchesse d'Orléans les galanteries de son mari : il est plus vraisemblable encore que le connétable de Clisson, ayant découvert la correspondance secrète que Craon entretenoit avec le duc de Bretagne, et par lui avec les deux oncles du roi, voulut éloigner cet ennemi domestique. Mais Craon répandit partout qu'il avoit offensé le duc d'Orléans seulement par les efforts qu'il avoit faits pour le détourner de la compagnie de ces magiciens, qu'il lui avoit dénoncés comme des imposteurs, ou comme des impies, et les habitudes du duc d'Orléans avoient eu assez de publicité pour que cette allégation obtînt une croyance presque universelle. (1) 1391.

Le sire de Craon se retira en Bretagne, où la guerre s'étoit déjà rallumée entre le connétable et le duc. La haine des ducs de Berri et de Bourgogne, qui s'étoient intimement liés au duc de Bretagne contre Clisson et tous ceux qui entouroient le roi, acquéroit aussi une nouvelle violence : cependant ce n'étoit pas à force ouverte qu'ils pouvoient espérer de les éloigner. Le sire de Craon leur fit espérer qu'il trouveroit d'autres moyens de les débarrasser du connétable, et en même temps ils jugèrent convenable d'arrêter

(1) Froissart. T. XII, c. 21, p. 351. — Religieux de Saint-Denis. L. XII, c 1. p. 214. — Juvénal des Ursins, p 88.

1391. des hostilités qui irritoient le roi contre le duc de Bretagne, et qui exposoient ce dernier à être déclaré ennemi du royaume. Les ducs de Berri et de Bourgogne, que le roi continuoit à traiter avec beaucoup d'égards, quoiqu'il ne les consultât plus sur le gouvernement, se chargèrent d'effectuer une réconciliation : ils engagèrent Charles VI à donner rendez-vous, à Tours, au duc de Bretagne, et à se mettre lui-même en route, le 10 novembre 1391, pour cette ville.

Avant que le duc de Bretagne se rendît à Tours, où il ne se mettoit pas sans défiance entre les mains des amis du connétable, le roi devoit terminer, dans cette ville, un autre différend qui pouvoit aussi allumer une guerre dans le Midi : dix-neuf mois environ après qu'il eut rendu visite à Gaston Phœbus, comte de Foix, ce prince étoit mort, le 12 août 1391, à l'hôpital d'Erion, à deux lieues d'Orthez; il n'avoit auprès de lui d'autre parent qu'un de ses bâtards, nommé Yvain; celui-ci partit à l'instant même pour le chef-lieu du Béarn, avec l'espérance de s'emparer du trésor du comte, montant, à ce que l'on assuroit, à un million de florins, lequel étoit conservé dans le château d'Orthez; mais les bourgeois de la ville ne voulurent pas le lui permettre. Les Béarnais désiroient maintenir l'ancienne indépendance de leur principauté, et en voir passer l'héritage, en conséquence, au vicomte de Castelbon, neveu de

Gaston Phœbus, avec lequel il s'étoit brouillé, 139.
et qu'il avoit forcé à se réfugier en Espagne. Les habitans du comté de Foix préféroient, au contraire, que leur comté fût réuni à la couronne, selon le traité fait tout récemment avec Charles VI (1). Les uns et les autres réclamoient quelque portion de l'héritage pour les bâtards du dernier comte, et ils demandoient surtout que leurs intérêts fussent réglés d'une manière légale, et non par les armes. Les États de Béarn s'assemblèrent aussitôt; ils rappelèrent d'Espagne Matthieu de Foix, vicomte de Castelbon, qui n'étoit âgé que de quinze ou seize ans; en même temps, ils envoyèrent des députés à Tours, qui promirent au duc de Berri une gratification de 30,000 fr., s'il parvenoit à faire rendre à ce jeune homme l'héritage de son oncle. Dès-lors les ducs de Berri et de Bourgogne en firent leur affaire; et quoique Clisson, Nogent et La Rivière voulussent mettre à exécution le traité qu'ils avoient négocié avec Gaston, par lequel ses droits avoient été achetés à un prix très élevé, Charles VI ne résista point aux instances de ses oncles : le 20 décembre, il donna à Tours une ordonnance par laquelle il annuloit l'engagement de Gaston Phœbus, et transmettoit l'héritage de Foix et de Béarn à Matthieu de Foix, vicomte de Castelbon. (2)

(1) Froissart. T. XII, c. 25, p. 362.

(2) Froissart. T. XIII, c. 24, p. 12, et c. 26, p. 78. Les

1391. Le crédit que Charles VI avoit accordé à ses oncles dans cette affaire, malgré les sollicitations de Clisson et de ses conseillers habituels, contribua peut-être à persuader au duc de Bretagne qu'il ne couroit aucun danger à se présenter à la cour sous leur garantie. Après de longues hésitations, il remonta la Loire sur cinq vaisseaux garnis de canon, sur lesquels il avoit embarqué toute sa suite, composée de prélats et de barons de Bretagne, et de quinze cents chevaliers ou écuyers; il arriva ainsi à Tours vers la fin de décembre (1). Le duc étoit accusé de n'avoir point exécuté l'arrêt du parlement qui le condamnoit à rembourser à Clisson ses 100,000 francs, et à restituer au comte de Penthièvre trois places de l'héritage de sa mère; en même temps on lui reprochoit d'usurper les droits de la souveraineté, en faisant battre de la monnoie d'or et d'argent à son image, et en exigeant de ses vassaux un serment de fidélité envers et contre tous, sans excepter le roi de France. Celui-ci étoit fort irrité contre lui; il vouloit rompre les conférences, qui se prolongèrent pendant presque tout le mois de
1392. janvier 1392, et il parloit d'attaquer au printemps suivant la Bretagne par les armes, et d'en

États de Béarn reconnurent Matthieu, à Orthez, le 5 juillet 1393. Note à Froissart. T. XIII, p. 30. — Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXII, c. 52, p. 403.

(1) Hist. de Bret. de Lobineau. L. XIV, c. 10, p. 476.

faire la conquête. Une bataille engagée dans un jeu de paume, entre les Bretons de la suite du duc et les gens du roi, pouvoit être le commencement d'une rupture qu'on croyoit à la veille d'éclater. Le duc d'Orléans et le comte Philippe d'Eu coururent au lieu du combat pour l'apaiser. Cependant les ducs de Berri et de Bourgogne, le sire de Coucy, Saint-Pol, la Trimouille et le chancelier de France, représentèrent au roi avec tant d'instance, combien il seroit fâcheux de rejeter le duc de Bretagne dans le parti anglais, au moment où la trève avec Richard II étoit près d'expirer, et où de nouvelles conférences devoient s'ouvrir à Amiens, pour la renouveler ou la changer en un traité de paix (1), que le roi consentit enfin à recevoir en grâce le duc de Bretagne. Le traité qui le réconcilioit au roi fut signé à Tours le 26 janvier 1392. Il fut convenu que le fils aîné du duc de Bretagne épouseroit une fille du roi, née l'année précédente ; que la juridiction du parlement de Paris sur la Bretagne, l'empreinte de la monnoie et les sermens des vassaux du duc seroient réglés conformément aux anciens usages, qui seroient l'objet d'une enquête ; que le comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois et gendre de Clisson, renonceroit à porter les armes de Bretagne, qu'il confirmeroit le traité de 1392.

(1) Froissart. T. XIII, c. 24, p. 19.

1392. Guérande, et feroit hommage au duc; que celui-ci, de son côté, lui rendroit les fiefs qu'il lui avoit saisis, qu'il se réconcilieroit au connétable, et qu'il prendroit des termes et fourniroit des cautions pour acquitter ce qu'il lui restoit devoir. Toute la partie de ce traité qui pouvoit s'exécuter immédiatement ayant été en effet accomplie, le duc prit congé du roi et de ses oncles, et repartit pour la Bretagne, tandis que Charles VI, avec sa cour, revint à Paris. (1)

(1) Hist. de Bret. du P. Lobineau. L. XIV, p. 478. — Froissart. T. XIII, c. 24, p. 20. — Religieux de Saint-Denis. L. XI, c. 5, p. 207. — Juvénal des Ursins, p. 86. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. V, p. 200.

FIN DU TOME ONZIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE
ET ANALYTIQUE
DU TOME ONZIÈME.

SUITE DE LA CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES V, JUSQU'A LA FIN DE LA PÉRIODE OÙ CHARLES VI GOUVERNA PAR LUI-MÊME. 1364-1392.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

